SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

1re LIVRAISON.

JANVIER, FÉVRIER, MARS 1852.

Doctrina investigando restituet.

1er Volume.

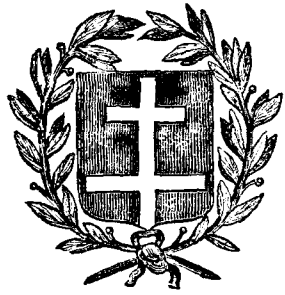

SAINT-OMER :

CHANVIN FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ, RUE DE L'ŒIL.

1852.

BULLETIN HISTORIQUE.

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE

TRIMESTRIEL

CONTENANT

LES CINQ PREMIÈRES ANNÉES

DE 1852 A 1856.

PREMIER VOLUME.

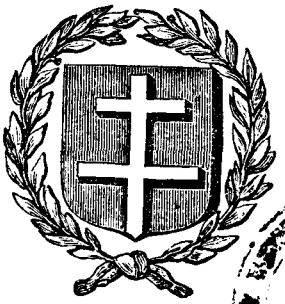

SAINT-OMER.

IMPRIMERIE DE FLEURY-LEMAIRE, LITTE-RUE, 26 ET 28.

Pc 8°
12235

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

Introduction.

Revenant à une utile pensée plusieurs fois émise et dont l'exécution avait été retardée jusqu'ici par des raisons indépendantes de sa volonté, la Société des Antiquaires de la Morinie vient de se décider à publier un bulletin trimestriel de ses opérations. Cette mesure est destinée à combler une importante lacune. Depuis longtemps l'insuffisance d'une publication annuelle se faisait généralement sentir; aussi, moins peut être, pour constater le mouvement de ses travaux que pour resserrer le lien de ses relations scientifiques et accroître les avantages qu'elles procurent, la compagnie éprouvait le besoin d'établir avec ses correspondants des

communications nouvelles, plus fréquentes, plus suivies, plus régulières; ce vœu se réalise aujourd'hui.

Au moment où sur presque tous les points de la France et de l'étranger, de nombreuses sociétés savantes s'efforcent de faire revivre les souvenirs du passé; en voyant avec quelle activité partout on remue le sol, on dépouille les archives, on déchiffre les parchemins, on fouille les ruines, on exhume et décrit les vieilles chroniques; alors que de toutes parts, on recherche les débris archéologiques ou architectoniques, et qu'on publie le résultat de ces explorations; en présence de ce sentiment vivace qu'inspire toujours au cœur de l'homme ce qui lui vient de ses pères, il est difficile de méconnaître l'intérêt, la popularité des études de notre histoire

Reconnaître cet intérêt, c'est constater avec évidence les services rendus par les réunions scientifiques en général, et ceux en particulier de la Société des Antiquaires de la Morinie, dont nous avons l'honneur d'être l'organe. Ces services, pourraient-ils être sérieusement contestés en présence de ses travaux ?

Etudier, pour les transmettre à la postérité, les secrets historiques de nos provinces du nord; rappeler, pour nos descendants, la bravoure, l'énergie, les faits d'armes de nos aïeux dans le succès comme dans l'infortune; raconter les sanglantes querelles qui, trop souvent, hélas! rougirent le sol de notre belle et malheureuse patrie; évoquer les vieux souvenirs des Princes, des Seigneurs, des Comtes et des Rois, ceux des pontifes, des abbés, des écrivains, des artistes, des

guerriers; reproduire leurs actes souvent inédits, publiant ainsi, peu à peu, les annales des obscurs villages comme celles des grandes cités ; décrire les monuments, les églises, les monastères, les châteaux-forts; retracer les mœurs, les usages populaires ; constater les progrès des différentes époques ; comparer dans ses moindres détails le passé et le présent pour l'enseignement de l'avenir ; entourer de respect les traditions de nos ancêtres en fixant les regards sur les chefs-d'œuvre qu'ils surent enfanter et auxquels ils ont attaché leur nom, etc., etc., telle est la mission à laquelle se sont voués Messieurs les antiquaires; tâche épineuse, immense, qu'ils poursuivent avec zèle, avec persévérance, dans les limites restreintes de leurs modestes attributions.

Est-il besoin de reproduire ici les points d'histoire sur lesquels la Société a déjà porté la lumière ? N'avons nous pas esquissé ailleurs une partie de ce tableau ? Faut-il y ajouter encore en rappelant les travaux divers et les différents mémoires qui remplissent les collections de la Compagnie ?... Qui ne le sait ?

Interrogeant les entrailles de la terre jusque-là muettes, elle a retrouvé les restes de l'ancien QUENTOVIC *(vicus ad Quantiam)* au milieu des sables sur lesquels repose aujourd'hui le moderne ETAPLES; CASSEL, cette forteresse des Morins ou des Ménappiens *(Castellum Morinorum* ou *Menappiorum)* ; CALAIS, où l'on vient de rencontrer des traces de la domination romaine, là où plus tard pesa si longtemps la main de l'Angleterre; SAINT-BERTIN, ce vieux cloître de SITHIEU, si riche de

souvenirs et dont l'histoire se lie souvent à celle de la monarchie ; MARDYCK *(Mardicum)*, jadis célèbre par son port auquel il dut sa renommée; le MOUFLON, HOCQUINGHEM, HARDINGHEM, ont répondu à son appel; la LEULENNE ou LEULINE l'une de nos plus anciennes communications, indûment baptisée par la tradition, du nom de chaussée BRUNEHAUT; le GROENBERG, où brilla tant d'années le monastère de St-Winnoc, et plusieurs autres points encore inexplorés, ne tarderont pas à y répondre.

Parmi les publications dont on est redevable à ses recherches, nous voyons de nombreux mémoires pour servir à l'histoire locale, des notes variées sur le Boulonnais, le Calaisis, l'Ardrésis, le pays de Bredenarde et le comté de Guines. On y trouve des dissertations intéressantes sur ST-OMER, HESDIN, WATTEN, AIRE, ST-VENANT, SENINGHEM, SERQUES, ERVILLERS, ST-INGLEVERT, SOUCHEZ, ABLAIN-ST-NAZAIRE, etc. On y rencontre des détails curieux : 1° sur CASSEL et ses trois grandes batailles, aux mémorables époques de 1071, 1328 et 1677; 2° sur BOMY *(Ste-Fredewidis)*, célèbre par la trève de dix mois qui y fut consentie en 1537, entre Charles-Quint et François Ier, à la suite du désastreux traité de Madrid ; 3° sur THÉROUANNE, capitale des Morins qui, après avoir été longtemps le boulevard de la France contre les armées coalisées, s'écroula sous la colère de l'empereur, jaloux de venger sa défaite de Metz (1553).

La Société des Antiquaires de la Morinie a également essayé d'éclaircir de grandes et nébuleuses questions ;

le régime municipal dans le nord des Gaules ; les Forestiers de Flandres *(saltuarii)*; l'histoire des institutions des peuples de l'Europe occidentale au moyen-âge (de 888 à 1270); l'introduction du christianisme dans le pays des Morins, ces fiers et indomptables habitants du bout du monde *(Extremi hominum Morini)*; ne lui doit-on pas encore d'après les anciens manuscrits, une nouvelle généalogie des comtes de Flandres, avec la publication de leurs chartes, KEURES ou cyrographes les plus importants, ceux, entre autres, qui renferment la confirmation ou l'explication de nos institutions communales? La Société n'a-t-elle pas réveillé aussi les souvenirs des anciens châteaux de *Rihoult*, de *Sangatte*, de *Hames*, d'*Eldequines*, de *Tingry*, du *Mont-Hulin*, en retraçant la ligne de défense connue sous le nom du *Neuf-Fossé;* n'a-t-elle pas rappelé l'historique de quelques vieux monastères, tels que ST-BERTIN, ST-ELOY, ST-AUGUSTIN, de THÉROUANNE ? etc., etc. En outre, en attendant le classement des importantes archives communales de ST-OMER et le recollement du millier de manuscrits conservés à la bibliothèque de cette ville, elle a, par les soins d'un archiviste-paléographe, mis en ordre, inventorié, imprimé, les papiers mutilés et vermoulus de l'ancienne chambre capitulaire de Notre-Dame; de plus, elle transcrit les volumineux catalogues des pièces relatives à l'histoire des provinces de Flandres et d'Artois. Ce n'est pas tout, veillant à la garde des anciens monuments du passé, dont elle s'efforce d'assurer la conservation, la compagnie a publié des études sur quelques souvenirs celtiques, romains

ou du moyen-âge existants dans la Morinie, sur les *souterrains-refuges* de l'Artois, sur LAMBERT DE GUINES, évêque d'Arras, qui a joué un si grand rôle au XIe siècle, sur les vitraux peints de l'église du Locon, les mosaïques de ST-BERTIN, les dalles de Blaringhem, celles de la cathédrale de ST-OMER. Elle a aussi cherché à éclaircir cette question si longtemps insoluble de l'antériorité des deux églises rivales de NOTRE-DAME et de ST-BERTIN; elle s'est efforcée de faire revivre l'ancien hôtel-de-ville de St-Omer, le seul peut-être de ce type qui subsistât en France, et dont la destruction à jamais regrettable fut amenée par une déplorable fatalité (1831); elle n'a pas oublié l'église paroissiale ST-DENIS dans la même ville, où se retrouvent de précieux débris d'une autre époque et dont le clocher (du XIIIe siècle) violemment séparé de sa flèche en 1705, semble demeurer inaperçu au milieu des plus jeunes et plus riches monuments qu'il vit s'élever autour de lui. On lui doit encore diverses notices sur la peinture sur verre au moyen-âge, sur des manuscrits de Boulogne-sur-Mer, de Bergues-St-Winnoc, de St-Omer, etc. Enfin, elle nous a offert en *specimen* plusieurs tableaux de mœurs assez piquants aux XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles: on s'en souvient, une *élection du Mayeur;* une *fête publique;* les *réjouissances des écoliers de Notre-Dame* (1417); un *épisode des troubles des Sinoguets ;* un *coup-d'œil sur St-Omer au XVIIe siècle*, etc., etc., ont été, entre autres sujets, consciencieusement reproduits sous la plume élégante et vraie de nos honorables collègues qui, ressuscitant le passé, nous ont présenté l'intéres-

sant et curieux spectacle d'une grande ville du nord au moyen-âge.

A ces publications qui sont presque toujours accompagnées de notes instructives et souvent suivies de textes inédits, ajoutons celle de l'ancien coutumier de Guines, qui s'imprime en ce moment d'après un manuscrit de la bibliothèque royale, et nous aurons un rapide aperçu des travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Semblables à toutes les productions humaines, ces œuvres ne portent point toujours, sans doute, le cachet de la perfection... mais où est donc l'infaillibilité en ce monde ?

Quoiqu'il en soit, on ne peut le nier, elles offrent leur degré d'intérêt : Ce sont des pierres d'attente destinées à l'édifice qui s'élève et grandit insensiblement dans chaque province, grâce au zèle des écrivains, des historiens et au généreux concours des compagnies savantes. Un peu plus tard, ces matériaux soigneusement recueillis sur tous les points du territoire seront, n'en doutons pas, habilement employés et mis en ordre pour la grande œuvre historique qui se prépare.

Si, comme on l'a dit, l'histoire générale est à refaire, s'il est vrai que les chefs-d'œuvre des savants bénédictins de St-Maur, doivent être complétés à l'aide de documents nouveaux pour être mis au niveau des connaissances actuelles; si l'histoire, dans son ensemble, se compose de celle des provinces qui se forme à son tour, de celle des villes, des villages, ou autres lieux qui en font partie, ce sera seulement lorsque chaque localité aura été étudiée, explorée, sondée, fouillée,

scrutée dans ses détails, qu'embrassant en un même faisceau tous les sujets à la fois, une intelligente main, inconnue, peut-être, jusqu'à présent, pourra les réunir et former cette admirable agglomération de souvenirs qui doit composer les annales de la France. Pour atteindre efficacement ce but, est-ce assez de produire annuellement le résultat de nos recherches mutuelles, de publier le résumé de nos études avec les pièces à l'appui? Quelqu'intérêt, quelqu'importance que puissent avoir ces productions, et malgré leur incontestable utilité, n'est-il pas à craindre que des publications de ce genre noyées, pour ainsi dire, dans un travail complet et paraissant à des intervalles trop éloignés, ne passent inaperçues, qu'elles ne soient pas assez fréquentes ou qu'elles arrivent trop tard?

Combien de mesures utiles, de documents précieux, de communications intéressantes ont été négligés jusqu'ici, par l'absence d'une prompte divulgation? Combien d'autres sont allés se perdre dans l'une de ces feuilles fugitives qui ne vivent qu'un jour?

Plusieurs compagnies savantes, celles surtout qui occupent un rang distingué, ont obvié à cet écueil en faisant paraître un bulletin trimestriel, comme complément de leurs travaux. Imitons cet exemple. Indépendamment de nos mémoires ordinaires, publions périodiquement le compte-rendu succinct des découvertes historiques, littéraires, bibliographiques, archéologiques, architectoniques, paléographiques, numismatiques, iconographiques, hagiographiques etc., qui, successivement, viendront enrichir nos collections. C'est

le moyen le plus sûr, le plus facile, d'entrer en relations suivies avec les notabilités scientifiques de tous les pays, en maintenant nos rapports avec nos co-religionnaires historiques. Ainsi, rien ne saurait échapper à nos mutuelles recherches, tous pourront s'initier sans peine aux secrets de leurs correspondants et profiter sans retard des connaissances de tous.

La Société des Antiquaires de la Morinie concourra à cette heureuse transmission dans les modestes limites qui lui sont assignées.

Nos efforts réunis à ceux de nos collaborateurs et à ceux de nos devanciers, allégeront la tâche de nos successeurs.

HENRI DE LAPLANE.

—On a pris pour point de départ de cette publication le commencement de l'année 1852.

Le Bulletin se composera au moins de deux feuilles d'impression, il comprendra les communications qui, jusqu'à ce jour, restaient ensevelies à l'ombre d'un obscur procès-verbal.

La Société a adressé une circulaire à ses correspondants, en les priant de lui transmettre, tous les renseignemens ou documents historiques qui présenteraient un intérêt d'actualité. Le concours de tous est une condition essentielle pour atteindre le but proposé, celui d'une publicité régulière et complète.

Voici cette circulaire qui donne le programme adopté :

MONSIEUR ET HONORABLE COLLÈGUE,

La Société des Antiquaires de la Morinie désirant resserrer le lien de ses relations scientifiques, va publier désormais un Bulletin périodique de ses opérations trimestrielles. Ce Bulletin, complément nécessaire des publications annuelles, contiendra :

1° Le compte-rendu des travaux de la Compagnie;

2° L'analyse de sa correspondance;

3° Les progrès de ses collections bibliographiques ou littéraires;

4° L'indication ou la description succincte des découvertes historiques, archéologiques, paléographiques, numismatiques, artistiques, etc.;

5° L'état de la restauration des monuments;

6° Le texte des communications urgentes, celui des mémoires de peu d'étendue ou de ceux auxquels suffirait une publicité restreinte.

En un mot, la Société s'efforcera d'y consigner tous les renseignements dignes de fixer l'attention; pour atteindre ce but, pour former ce faisceau de documents utiles et pour que tous puissent s'initier rapidement aux secrets de nos communes études, le zèle de tous devient indispensable.

La Compagnie fait un appel aux lumières de ses correspondants, elle ose compter en particulier sur votre active coopération. Permettez-nous d'espérer qu'elle ne lui fera pas défaut et veuillez agréer, à l'avance, avec nos remercîments empressés, l'expression des sentiments les plus distingués avec lesquels je suis, Monsieur et honorable Collègue,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

Le Président de la Commission,
Secrétaire-Perpétuel adj^t^ de la Société des
Antiquaires de la Morinie,

HENRI DE LAPLANE.

N.-B. — Le prix annuel de ce Bulletin a été réduit à 3 fr. pour MM. les Correspondants; il sera envoyé gratuitement aux compagnies savantes qui sont en relation avec la Société des Antiquaires de la Morinie. Les personnes qui en feront la demande recevront le 1er numéro dans le courant du mois d'Avril 1852.

Les communications et demandes de souscription pour le Bulletin, doivent être adressées franco *à M. le Secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer* (Pas-de-Calais).

FORMATION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1852.

MM. ALEXANDRE HERMAND, *Président.*
CHARLES PAGARD, *Vice-Président.*
LOUIS DE GIVENCHY, *Secrétaire-Perpétuel.*
HENRI DE LAPLANE, *Secrétaire-Perpétuel Adj^t.*
COURTOIS, *Secrétaire-Archiviste Bibliothécaire.*
MALLET, père, *Trésorier.*

COMMISSION DU BULLETIN :

MM. HENRI DE LAPLANE, *Président.*
L'abbé CLOVIS BOLARD, *Secrétaire.*
ALBERT LEGRAND.
COURTOIS, avocat.

Les travaux de cette publication sont ainsi divisés :

La partie archéologique est assignée à M. Albert LEGRAND ;

Les découvertes et appréciations historiques sont confiées à M. COURTOIS ;

Les documents bibliographiques, agiographiques et l'analyse des ouvrages sont dévolus à M. l'abbé BOLARD.

M. DE LAPLANE demeure chargé du compte-rendu des travaux de la Compagnie et de diriger l'ensemble de la publication, etc.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 2 *Janvier* 1852.

Lecture du procès-verbal par M. le Secrétaire-Perpétuel adj^t. — Son adoption.

HOMMAGES :

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, octobre 1851.

Bulletin des Comités Historiques, septembre et octobre 1851.

Revue Numismatique, octobre 1851.

Lettre à M. CARTIER, directeur de la Revue Numismatique, sur une médaille inédite de Théodore, roi de Corse, par M. DE COEHNE.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, septembre et octobre 1851.

Notice sur l'ancien Hôtel-de-Ville de St-Omer, par M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées.

CORRESPONDANCE.

1° M. DE COEHNE, secrétaire-général de l'Académie Impériale de Russie, annonce l'envoi de quelques volumes des mémoires de cette compagnie.

2° M. Louis COUSIN, président du Comité de Dunkerque, donne à la Société des détails sur les fouilles de MARDYCK; il annonce le rapport de M. DE BERTRAND sur ces explorations.

3° M. TAILLIAR, conseiller à Douai, adresse la seconde partie du *livre des loix et coutumes de la ville et comté de Guisnes*, manuscrit de la bibliothèque royale, dont la copie, confiée par M. Marnier, s'imprime actuellement aux frais de la Compagnie.

4° Monseigneur PARISIS, évêque d'Arras, remercie la Société de sa nomination comme membre honoraire et accuse réception de la collection des mémoires qui lui ont été adressées en hommage.

5° Le Ministre de l'instruction publique demande des renseignemens sur l'origine de la Société, son but, ses travaux, ses ressources, sur l'état de ses publications, les prix actuellement au concours, le personnel de ses membres, la composition du bureau, etc. Il exprime en même temps le désir d'avoir un clichet du sceau de la Compagnie afin de pouvoir le faire reproduire dans l'annuaire des sociétés savantes, publié en vertu de l'ordonnance du 27 juillet 1845. Des renseignements de cette nature avaient été fournis déjà en 1846, on a dû se borner à transmettre quelques observations supplémentaires et l'état des changements survenus depuis lors.

6° M. DE CAUMONT, président, et MM. les secrétaires du congrès des délégués des sociétés savantes des départements, engagent l'assemblée à désigner un ou plusieurs de ses membres pour la représenter au congrès qui doit s'ouvrir à Paris au mois de mars 1852. — Cette mission est confiée à M. DE LAPLANE.

7° M. DE GIRARDOT, membre du comité des arts et monuments, conseiller de préfecture du Cher, informe la Compagnie qu'il existe dans la bibliothèque de Bourges un manuscrit portant le n° 32 et 161 du catalogue de Champion, où l'on voit des peintures et des enluminures pleines d'intérêt. Ce volume in-4°, écriture du XIIe siècle, est un *Sacramentaire*, provenant de l'abbaye de ST-BERTIN à en juger par les soins pris par le copiste et le rubricateur pour dessiner et enrichir les lettres initiales des saints patrons du pays : ST-BERTIN, ST-OMER, ST-ERKEMBODE, ST-FOLQUIN, ST-WAAST.

La Société vote des remercîments empressés à M. DE GIRARDOT, pour cette intéressante communication.

8° M. Chappe, entrepreneur des travaux de restauration de la tour de St-Bertin à St-Omer, désireux de compléter son œuvre, aurait l'intention de chercher à faire revivre la belle fresque, à peu près effacée, qui surmonte le grand portail de l'ancienne église abbatiale; et pour éloigner de lui toute responsabilité dangereuse dans l'accomplissement de ce difficile travail, il invoque les lumières des Antiquaires de la Morinie. — La Société accueille avec plaisir cette communication, elle délègue M. A. Deschamps, l'un de ses membres, naturellement désigné par ses connaissances spéciales, pour seconder de ses conseils l'heureuse pensée de l'entrepreneur chargé d'assurer la conservation du dernier souvenir du vieux monastère de Sithieu.

— Election de M. le docteur Germain, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de St-Omer, en qualité de membre titulaire.

— Présentation de plusieurs membres correspondants.

— Lecture d'une notice sur l'ancienne voie romaine connue sous le nom de la Leulenne, par M. Courtois, secrétaire-archiviste. — Ce travail, plein d'aperçus curieux et instructifs sera imprimé dans la seconde partie du IXe volume des mémoires de la Société.

Séance du 6 Février 1852.

— Adoption du procès-verbal.

— Le Secrétaire-Perpétuel adj^t^ dépose sur le bureau les ouvrages suivants envoyés à la Société :

Annales archéologiques, par M. Didron, tome XIe, 6e livraison.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, novembre 1851.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1851.

Note sur un florin d'or d'Udo Uckena ou Fockens, capitaine de Norden, par M. R. Chalon.

Monnaie d'Arnold, monnaie de Steyn, frappée à Karinia, par M. R. Chalon.

Recherches sur les seigneurs de Gronsveld et sur leurs monnaies, par M. R. Chalon.

Monnaie de Bourbourg, par M. C. Robert.

Monnaies Mérovingiennes de la collection de feu M. Renault de Vaucouleurs, par M. C. Robert.

Considérations sur la Monnaie à l'époque romane et description de quelques Triens Mérovingiens, par M. C. Robert.

Rapport sur une Fibule antique en bronze portant trace d'émaux, par M. C. Robert.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, tome X^e^.

Messager des sciences historiques de Belgique, année 1851, 4e livraison.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. IXe, 1re livraison.

Journal des Savants, octobre, novembre et décembre 1851.

Compte des dépenses du château de Gaillon, par M. DEVILLE.

Atlas du même ouvrage.

Procès des Templiers, par M. MICHELET, 2e volume.

Correspondance administrative sur le règne de Louis XIV, par M. DEPPING, 2e volume.

Mémoires de la Société Impériale de St-Pétersbourg, 13e et 14e livr.

Numismatic Chronicle, janvier 1852.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1re et 2e livraisons du 1er volume et 1re livraison du 2e.

CORRESPONDANCE.

1° M. l'abbé CORBLET, correspondant à Paris, fait hommage d'un *Manuel d'Archéologie Nationale* et s'excuse de n'avoir pas envoyé son *Glossaire de Patois Picard* qui forme le IXe volume des Antiquaires de Picardie. — Remercîments au donateur auquel les 7e et 8e volumes des mémoires de la Société seront envoyés en échange.

2° Le Ministre de l'instruction publique accuse réception des questions soumises au Concours par la Compagnie, pour les années 1852 et 1853. (*Voir ce programme*).

3° MM. GENIN et SERVAUX, l'un chef de division, l'autre s.-chef du bureau des compagnies savantes au ministère de l'instruction publique, remercient de leur nomination en qualité de membres de la Société.

4° M. DE COEHNE, à St-Pétersbourg, espère pouvoir bientôt communiquer quelques monnaies intéressantes.

5° M. ROBERT, sous-intendant militaire à Metz, annonce également un nouveau travail numismatique.

— Aux termes du réglement, M. le Président brûle le billet accompagnant un mémoire relatif aux abbayes de *Cercamp, Claircamp et Orcamp* et portant pour devise ces mots : *Memor fui dierum antiquorum.* Ce mémoire, soumis au concours pour 1851, n'a été jugé digne d'aucune distinction.

— Le même fonctionnaire procède ensuite à l'ouverture d'un second billet au dos duquel on lisait : ***Redeat Rex sed verus, salus patriæ !*** Ce billet accompagnant le mémoire sur WIMILLE qui a mérité une mention honorable avec une médaille d'argent 1er module, à titre

d'encouragement contenait le nom de M. E. de Rosny, propriétaire à Lozembrune près Wimille, arrondissement de Boulogne-sur-Mer. — Ce lauréat honorablement mentionné.

— Sont élus membres correspondants : le Révérend Père Lacombe, religieux bénédictin, professeur de théologie au grand séminaire d'Arras; — Dom. Pitra, bénédictin de Solesmes; — MM. Levert, sous-préfet de St-Omer; — Ledru, docteur en médecine à Avesnes-le-Comte; — Narcisse Cavrois, agent-voyer en chef du département du Pas-de-Calais; — Octave Petit, propriétaire à Arras.

— M. Verdevoye, à St-Omer, fait hommage de quelques anciens tableaux historiques, parmi lesquels deux, au moins, reproduisent les traits de deux des derniers grands prieurs de l'abbaye de St-Bertin, savoir : Dom. Maximilien Liot qui, après avoir rempli avec honneur ses difficiles fonctions sous plusieurs abbés commendataires, dont l'absence continuelle le mit souvent en relief, mourut à 84 ans, le 8 décembre 1743, laissant des regrets unanimes dans sa communauté et dans le collége des pauvres boursiers de St-Bertin, dont il fut, pendant 17 ans, l'un des zélés directeurs.

2° Dom. François Verdevoye qui ferma la porte du monastère le 17 août 1791, sous Dom. Joscio Dallennes, 83e et dernier abbé, pour aller mourir à Ypres en émigration, pendant les mauvais jours de 1793 (30 août).

Au milieu de ces portraits dont tous ne sont pas exactement reconnus, on croit apercevoir l'image du trop fameux cardinal Dubois, archevêque de Cambrai, etc., etc., qui lui aussi, fut un instant le 79e abbé commendataire de St-Bertin, et qui mourut à Versailles le jour même où son mandataire officiel Dom. Max. Liot, grand prieur, prenait pour lui possession de notre célèbre monastère (1723).

M. Verdevoye fait espérer encore le portrait authentique de Dom. Joscio Dallennes, mort à Némours en 1808.

Des remercîments lui sont adressés.

— Lecture d'un rapport sur *les fouilles de Mardyck*, par M. de Bertrand.

— Rapport de la commission du budget, par M. Albert Legrand.

— Remercîments à M. Mallet père, trésorier, pour la bonne tenue et la régularité des comptes.

— La Société affecte des fonds pour imprimer, en dehors de ses mémoires, la *Monographie des abbés de St-Bertin*, par M. de Laplane;

partie de cette dépense sera imputable sur l'exercice 1852 et partie sur 1853. Cette publication aura lieu en même temps que celle du *Coutumier de Guisnes*, et ne devra pas retarder l'apparition du IXe volume dont la 2e partie doit contenir :

1° Une notice de M. l'abbé Haigneré sur le prieuré de St-Michel du Wast (*Vasto, Vasco, Wachunvillars* ou *Villers*).

2° Un travail de M. Courtois sur l'ancien chemin de Leulenne.

3° Une dissertation de M. L^s^ Deschamps de Pas sur la tour de l'église Notre-Dame, ancienne cathédrale de St-Omer.

4° La Médecine sans Médecin au moyen-âge, par M. Albert Legrand.

— Rapport sur les ouvrages envoyés au concours, etc., etc.

Séance du 5 Mars 1852.

— Adoption du procès-verbal.

— La Compagnie reçoit les ouvrages suivants :

Histoire de l'Harmonie au moyen-âge, par M. de Coussemacker (souscription de la Société).

Recherches sur les monnaies des Comtes de Hainaut (suppléments), par M. R. Chalon.

Description des monnaies espagnoles et des monnaies étrangères qui ont cours en Espagne.

Manuel élémentaire d'archéologie nationale, par M. l'abbé Jules Corblet.

Revue numismatique, novembre et décembre 1851.

Bulletin des Comités historiques, novembre et décembre 1851.

Société de statistique des Deux-Sèvres, 1re et 2e livraisons 1851-1852.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 4, 1851.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n°s 11 et 12, décembre 1851 et janvier 1852.

Archives historiques du Nord de la France, t. XI, 3e série, 3e livraison.

Mémoires de l'Académie de Cherbourg, 1852.

CORRESPONDANCE :

1° Le Ministre de l'instruction publique apprécie les travaux de la Compagnie, il l'assure de ses bonnes dispositions.

2° Le Président et le Secrétaire de l'Académie royale d'archéologie espagnole, remercient de la collection de nos mémoires qui leur a été adressée; ils annoncent le prochain envoie de leurs publications.

3° Programme des prix d'économie publique, d'histoire et de poésie, proposés par l'Académie d'Arras, pour le concours de 1852.

— Sur la proposition de M. Albert Legrand, la Société réduit à *trois francs* pour Messieurs les correspondants, le prix annuel du Bulletin trimestriel; elle décide qu'une circulaire leur sera adressée pour réclamer leur utile concours. (*Voir plus haut cette circulaire, page* x).

— Le droit de diplôme est également porté à *cinq francs* pour Messieurs les membres honoraires et correspondants.

— M. de Laplane présente à la Compagnie un rouleau de parchemin qu'il vient de sauver de la destruction; ce rouleau contient plus de vingt actes de vente passés par la commune de St-Omer aux XVe, XVIe et XVIIe siècles à différents particuliers, alors que cette ville, désolée par les guerres, les épidémies et les fléaux qu'elles entraînent après elles, se voyait forcée d'aliéner ses propriétés pour faire face à de nombreuses obligations. Ces feuilles pourraient aider à combler une lacune dans les riches archives municipales de la ville de St-Omer, M. de Laplane les met à la disposition de la Société: Parmi elles se trouvent encore deux autres titres portant la signature autographe de Jean Sarrasin, 72e abbé de St-Waast d'Arras en 1578, puis archevêque de Cambrai qui mourut en 1598 après avoir joué un rôle des plus importants au milieu des agitations de son siècle.

— M. Louis Deschamps, ingénieur des ponts-et-chaussées, lit ensuite une notice sur la construction de la tour de l'ancienne cathédrale de St-Omer. Cette lecture est écoutée avec intérêt. La Société en vote l'impression dans son IXe volume en exprimant le vœu que la monographie entière de l'église Notre-Dame, cet éloquent témoin de l'art gothique au XVe siècle, soit décrite par la même main qui a en sa possession les matériaux nécessaires pour accomplir avec succès cette importante publication.

Henri de LAPLANE,
*Secrétaire-Perpétuel Adj^t^*

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

1°

Cachet d'un oculiste romain découvert a Thérouanne.

Le charlatanisme des empiriques n'est pas une invention moderne. — L'antiquité le vit briller dans son éclat. — La mythologie lui prêtait un reflet divin.

« Où sont les yeux qui pleurent, s'écriait le marchand de collyres, » posé sur le seuil de sa boutique ? Voici le fiel d'un scorpion ma- » rin, amalgamé avec le miel attique. — Appliquez le trois fois, à » quelques jours de distance, et la guérison est certaine.

« Voulez-vous enlever des paupières les poils inutiles ? Prenez le » sang de la grenouille diopète. — Grâce à Jupiter, l'animal nous » est tombé du ciel, dans une pluie d'orage. — Le voici fraîchement » préparé et parfaitement infusé dans les larmes d'une vigne nou- » vellement taillée. (1)

« Ce n'est, je vous assure, que la peine de choisir entre le Batia, » le Mixon, l'Icthyocolle, le Crocodiléon ! »

Et le marchand jurait, au besoin, par Esculape et Apollon, pour faire sauter le pas à l'hésitation des chalands.

Il n'est donc pas étonnant de lire, sur un cachet d'oculiste romain, cette inscription emphatique, tracée en beaux caractères du haut empire :

TRIPODE SADCRA
COR : *dialepidos in V.*

Le charlatan appartenait à la grande famille des marchands de collyres. Les dieux lui avaient aussi révélé le secret de guérir.

Ce cachet, découvert à Thérouanne, est en stéatite verdâtre,—sa forme présente un quadrilatère, long de 45 millimètres sur 40 de large, — son épaisseur est de 7 millimètres, — deux de ses tranches portent seulement une inscription, — les troisième et quatrième offrent les traces de lettres effacées par la lime, — un côté de la tablette, dans une partie de la couche supérieure, a été atteint par un coup de bêche, et plusieurs lettres de la première inscription sont endommagées. — Ce cachet s'appliquait sans doute sur des lan-

(1) Pline liv. XXXII page 463.

guettes de parchemin, enduites de cire pour recevoir l'empreinte sigillaire.

Nous pensons avoir retrouvé les fioles dans lesquelles ces spécifiques étaient renfermés.—Notre collection archéologique en possède six provenant de Thérouanne.—Ces globules sont en verre blanc très-épais, — leur forme élégante ressemble à une goutte d'eau qui se détache, au moment de tomber. — La hauteur de ces miniatures ne dépasse pas 18 millimètres, y compris le rebord du col destiné à maintenir l'étiquette sigillaire, indicative du remède.—Leur fabrication dut être assez répandue.—Pline, en effet, se plaignait de la cupidité de certains médecins de son temps qui, au détriment de l'humanité souffrante, s'associaient au débit de drogues et remèdes suspects. (1) — Grand nombre de malades succombaient entre les mains de ces empiriques.—Martial leur rendait donc justice, lorsqu'il disait :

Diaulus était hier médecin, il est croque-mort aujourd'hui,
Il n'a pas changé de métier. (2)

2°

Découvertes d'Antiquités Mérovingiennes, a Arques, Soyecques, Blendecques, (canton de St-Omer).

L'étude étymologique des noms de villages, aux environs de St-Omer, révèle à chaque instant, la domination solidement établie de ces peuplades frankes qui, vers la fin du cinquième siècle, envahirent successivement le nord de la Gaule. — Ici l'on trouve la résidence du chef de l'armée : Henri-Kin-Ghem. Là le lieu d'habitation d'hommes notables élus pour rendre la justice : Rakhin-Ghem, —plus loin, la colline consacrée à Odin, — Odin-Thun. — Résumé curieux des trois grands principes constitutifs de l'organisation sociale des peuples Scandinaves, la guerre, la justice, la religion. — Les limites étroites d'une simple note à insérer dans ce bulletin, ne nous permettent pas de multiplier les citations. Il nous suffira d'annoncer,

(1) Pline, liv. XXXIV, page 99, éd. de Paris, 1778.
(2) Martial, liv. 1er, épigr. 48.

quant à présent, la découverte des sépultures de ces hommes intrépides appartenant à la nation qui fournit les premiers souverains à la monarchie française.

Des ouvriers étaient occupés à l'exploitation de carrières de cailloux. Leurs travaux s'exécutaient en divers endroits de la montagne qui, s'étendant entre Arques, Soyecques, Blendecques et Helfaut, forme l'encaissement de la rive droite de l'Aa.—La pioche entamait, sur le territoire de Blendecques, un mamelon connu dans le pays sous le nom de fort Mahon. — Les déblais avaient été enlevés à un mètre de profondeur du niveau du sol, lorsque des excavations de vingt centimètres environ de largeur, sur autant de hauteur, excitèrent l'étonnement des ouvriers. — Ces ouvertures étaient creusées dans la veine de cailloux. Au premier coup-d'œil, elles paraissaient ne contenir qu'une couche de terre végétale qui avait servi à les combler; mais bientôt se montrèrent des cendres noircies, des restes de charbon, des tessons de poterie grossière.

Cette première trouvaille n'était que l'annonce d'objets plus importants. — Des vases intacts furent mis à jour, des épées courtes, tranchantes d'un seul côté, des haches ayant la forme de coignées de bucherons, des lances, des javelots, des bosses ou ombilics de boucliers, nommés en latin *umbo*.

Parmi ces armes une seule est remarquable. C'était une hache d'un beau travail avant l'oxidation. — D'un côté, elle présente un disque tranchant, de l'autre, la tête d'un marteau allongé.— Sa forme élégante aurait pu la faire placer autrefois entre les mains des licteurs qui précédaient les consuls. — Il convient de joindre à cet inventaire, formant l'équipement d'une peuplade guerrière, des boucles de baudriers en cuivre étamé, des anneaux de fer et d'autres débris paraissant avoir appartenu à des armures.

Tels sont les objets que l'on rencontre le plus souvent dans les sépultures mérovingiennes, mais d'autres ornements plus précieux y étaient enfermés.

Voici leur description sommaire :

Une belle agraffe de forme ronde, en or estampé, décorée avec beaucoup d'art et de goût, de légers filigranes et de petites plaques de verre transparent, enchassées dans les feuilles d'un or très mince.

Des petits tubes, en pâte vitrifiée, colorés de bandes rouges et jaunes ondulées, alternées quelquefois de filets noirs ; des grains d'ambre grossièrement taillés, percés d'un trou pour être enlacés ;

— une boule, en verre opaque émaillé, à grandes lignes brisées, de couleurs rouge, blanche et bleue. C'était sans doute la pièce principale de tous ces ornements composant un collier.

Enfin un vase à boire, dont la base terminée en pointe, ne permettait pas au convive de le remettre en place, avant qu'il ne fût vidé.

Un grand nombre d'antiquités avaient encore été découvertes en cet endroit ; mais le voisinage d'un cabaret où s'arrêtaient des personnes étrangères à la localité, contribua à leur dispersion, sans en laisser aucune trace.

Presqu'en même temps, l'on faisait une autre trouvaille, sur le prolongement de la même montagne, dans un endroit nommé les Fontinettes, commune d'Arques. — Des vases, des armes, des boucles en cuivre étaient rencontrées dans des excavations semblables à celles du fort Mahon, et l'on ramassait, au milieu du gravier, une belle médaille en or d'Anastase, au revers de Victoria Augusti.

C'est surtout au point presqu'intermédiaire entre les deux villages dont nous venons de parler, à Soyecques, que s'est manifestée la richesse des découvertes par la multiplicité des objets.—Là, comme dans les autres sépultures, l'on trouva grande quantité de vases et d'armes appartenant à l'époque franke; mais on découvrit, en outre, une tasse en terre rouge de fabrication romaine, un vase à boire de vingt-quatre centimètres de hauteur.—Cette coupe magnifique en verre blanc, d'une conservation parfaite, contient près d'un double-litre, elle est ornée d'un réseau, qui tombe en s'élargissant progressivement du sommet à la base. —Nous pensons qu'elle a pu servir dans les cérémonies funèbres ; que c'était un de ces vases consacrés, appelé Braga-Full chez les franks, et qui était vidé en l'honneur des dieux et des héros.

A cet objet précieux venaient s'adjoindre une cruche en verre, portant dans un carré formé de lignes saillantes sous la base, deux lettres initiales, inscrites en caractères grecs ; une petite fiole et une urne également en verre, deux cruches en terre rouge dont le col étroit se termine en large cuvette. — Enfin une grande fibule en bronze, ornée de serpents enroulés, dont les contours se terminent par des têtes d'oiseaux fantastiques ; des fragmens de colliers en verroterie; des agraffes de manteaux, des ornements de cuivre complètent cette remarquable découverte.

Nous abrégeons les détails. — Un mémoire plus étendu sera sans doute présenté à la Société des Antiquaires de la Morinie, il fera

suite à l'intéressante notice que M. le docteur Rigollot a déjà publiée sur des antiquités mérovingiennes. — Cet important travail se trouve inséré dans le tome X des mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie.

3°

Poids anciens de la ville de Saint-Omer.

Parmi les villes les plus commerçantes, St-Omer jouissait, au moyen-âge, d'une grande réputation de loyauté. — Pour maintenir cette bonne renommée dont, à bon droit, elle était jalouse, ses Mayeurs et Echevins s'étudiaient à entourer de toutes les garanties désirables les transactions qui se passaient dans l'intérieur de la cité. — Nous en avons comme témoins les statuts de la commune audomaroise, publiés au 13me siècle. — En voici des extraits :

Ke nus ne mesure, ne tiegne mesure, se ele ne soit enseigné de le novéle enseigne, sor LX s, et le mesure à perdre.

Ke nus ne fache rasière, ne quartier à autre molle (modèle) *fors dont li molles est à le hale, dore enavant, sor LX s.*

On a commandés ke chil ki vendent laines par pois et par pierres, kil aient droit pois enseignié del enseigne de le vile, et ke leur pois soit tout de cuevre (de cuivre) *sour LX s.* (1)

Nous avons trouvé à Thérouanne deux de ces poids de cuivre ; — ils sont de forme circulaire aplatie ; le premier porte, dans un médaillon, l'empreinte du profil d'une tête d'évêque ayant la double croix en regard ;—le second représente simplement les armes de la ville, la double croix en relief. — Ces deux poids pèsent chacun 7 onces, ou la moité de la livre ancienne de St-Omer.

Le lieu où cette découverte a été faite, ne doit pas surprendre. Le système de poids et mesures de cette cité marchande, était adopté dans d'autres villes. Nous en avons la preuve irrécusable dans un document curieux, extrait de nos archives communales.

Le jour St-Jehan décollace, ou mois d'aoust, l'An Mil CCCLXII

(1) Archives de la ville de St-Omer.

vinrent en halle à messieurs vieux et nouveaux le maire de l'Estaple des laines d'Engleterre, avec li Mons Thomas Kinkestone chevalier et plusieurs autres englés ; et dirent que ils venoient à messieurs, comme bon voisin à autre, et que se il voloient riens à Calais et ès marches, très volentiers le feroient, et que semblablement nos singneurs les rechussent et adréchassent en leurs besoingnes et marchandises qu'il aroient à faire par decha. —Après ce disoient que li rois d'Engleterre avoit ordené que l'estaple seroit à Calais, à commenchier à le St-Michiel prochain, et pour ce que il avoient entendu que les pois et mesures de Calais avoient accoustumé d'estre pareilles à chelles de le ville de St-Omer, supplioent il et pryèrent amiablement que le pareil des pois des messureurs de grain et de vin, du quartier et de l'aune, il leur vaussissent bailler, par quoi à Calais il feissent samblables. Lequel cose mes dit singneurs bénignement leur octroyèrent, de grâce espécial.

Le léopard d'Angleterre faisait sans doute patte de velours en ce moment. — Les embuscades, les incendies, les pillages qui, quelques années plus tard, enveloppaient St-Omer, n'étaient pas de nature à cimenter ce pacte d'amitié. — L'honneur était grand pour notre ville de prêter ses poids et mesures à messieurs les Anglais ; mais, dut périr ce témoignage d'estime, ses habitants se seraient passés très volontiers, à cette époque, du bon voisinage de Mons KINKESTON et de son aimable compagnie.

ALBERT LEGRAND.

N.-B. — Tous les objets archéologiques ci-dessus décrits font partie du beau cabinet d'antiquités locales, formé par notre collègue, M. Albert LEGRAND.

H^ri DE L.

DÉCOUVERTES PALÉOGRAPHIQUES.

ANNALES ET PRIVILÉGES

DE

L'EGLISE DE WATTEN.

(MANUSCRITS TOUT RÉCEMMENT RETROUVÉS).

I.

Annales Ecclesiæ Watinensis.

A deux lieues au-dessous de St-Omer, sur l'espèce de mamelon qui forme comme le dernier anneau de la chaîne de collines qui borde la rive droite de l'Aa, on aperçoit une tour blanche dont le faîte, ébréché par le temps, domine encore au loin les Pays-Bas et les alentours. Cette tour, c'est celle de l'ancienne collégiale ou prévoté de Watten, fondée en 1072 par Robert-le-Frison, transformée dans les premières années du XVIIe siècle en un collége de jésuites anglais, et, vers la fin du XVIIIe, en une maison de campagne dépendante de la manse épiscopale de St-Omer.

Ce vieux monastère, dont notre président et collègue, M. Alex. HERMAND, a écrit l'histoire aussi complète que possible en l'absence de documents locaux, devait avoir conservé sinon ses archives, elles ont été incendiées, du moins son cartulaire et sa chronique. Mais ces documents, qu'étaient-ils devenus? C'est ce que personne ne pouvait dire. A part peut-être quelques chartes échappées à l'incendie ou au pillage des Anglais, des Français et des Gueux, pendant les guerres du quinzième et du seizième siècles, nous ne connaissions jusqu'ici de la prévôté de Watten d'autre document que

l'histoire de sa fondation attribuée à un chanoine contemporain nommé Ebrard et publiée dans le *Thesaurus novus Anecdotorum* de Martène et le recueil des historiens des Gaules. Le seul manuscrit connu de cette histoire intitulée : *Chronica monasterii Guatinensis*, provient de l'abbaye des Dunes et se trouve à la bibliothèque de la ville de Bruges.

Grâces au hasard à qui revient l'honneur de presque toutes les découvertes et à qui, moi-même en particulier, je suis redevable de ce'le-ci, aujourd'hui ce manuscrit des Dunes n'est plus le seul. Il en existe, à St-Omer, un autre provenant de l'abbaye même de Watten. Et ce manuscrit, où la chronique attribuée à Ebrard et l'histoire du miracle de St-Donatien ne figurent qu'à titre de documents sur l'histoire des premières années de l'abbaye, est lui-même une véritable chronique dans le genre de celle de Folquin, où l'on a enregistré en suivant l'ordre des dates et de la succession des prévôts, les faits et les donations qui intéressent le monastère avec les principales chartes à l'appui. Il forme deux volumes in-8°, sur papier, recouverts en parchemin, en caractères du XVIe siècle, ayant pour titre: *Annales Ecclesiæ Watinensis, per præpositos distincti.*

Le premier volume commence à Odfrid, le fondateur du monastère et son premier prévôt, en 1072, et il se termine à l'année 1208. Le second commence l'année suivante 1209, à l'avènement de Hugues, et il finit à l'année 1528, sous Jacques d'Ausques, vingt-huitième prévôt. C'est vraisemblablement l'époque, comme je le démontrerai plus loin, où ces deux volumes des annales de Watten ont été composés et écrits.

On y rencontre, indépendamment des chartes, une foule de faits ignorés jusqu'ici et qui ne sont pas sans intérêt. Ainsi, par exemple, j'ai dit que la *Chronica monasterii Guatinensis* est attribuée à un chanoine contemporain de la fondation du monastère, nommé Ebrard. Les annales l'attribuent non pas à ce chanoine, mais à Bernolde, troisième prévôt.

Et en effet, à la fin du premier chapitre qui contient en abrégé l'histoire de la fondation du monastère, on trouve ces lignes : *De quibus partibus latius scribitur libro quem hìc adjunximus, quantum apparet Bernoldi tertii præpositi.* Suit la chronique attribuée à Ebrard. A la fin de cette chronique, nous trouvons encore ces lignes : *Hactenùs Bernoldus præpositus de exordiis Watinensis ecclesiæ. Nos privilegia quorum dicto scripto fit mentio ordine annorum quo concessa*

subjiciemus. Vient en effet un autre chapitre intitulé : *Privilegia ecclesiæ Watinensis quæ adhuc hodie extant.* Ce sont les textes mêmes des chartes mentionnées dans la chronique et précédées, comme dans le cartulaire de Folquin, d'une courte analyse.

Quant à l'histoire du miracle de St-Donatien, attribuée également à Ebrard, l'auteur des annales conjecture, d'après certaines circonstances, qu'elle est l'œuvre de Manassès, cinquième prévôt et le second successeur de Bernolde.

On ignorait jusqu'ici à quelle époque remontait l'église paroissiale de Watten. Les annales nous apprennent que cette église était primitivement placée sur la hauteur; que lors de la construction du monastère elle fut renfermée dans son enceinte et que ce fut en 1228 seulement qu'elle a été transférée à l'endroit où elle est aujourd'hui. Ces annales nous apprennent encore que le 5 septembre 1468, l'église entière avec la plus grande partie des cloîtres fut dévorée par ún incendie. L'abbaye y perdit non seulement ses vases sacrés, ses ornements d'église et tout son mobilier, mais encore ses archives, ses chartes, ses priviléges, en un mot, tous ses titres. On commença l'année suivante à rebâtir le chœur dont le toit fut couvert en ardoises en 1490 et les voûtes achevées seulement huit ans après. On transporta à l'entrée du chœur le dossal ou jubé qui était auparavant entre les deux gros piliers de la tour; on fit ressouder les orgues et faire une nouvelle sonnerie. Les sept cloches dont celle-ci se composait furent baptisées en 1483. On repava le nouveau chœur et l'église de onze cent cinquante carreaux bleus et blancs qu'on fit venir de Bruges, ainsi qu'un immense candélabre de cuivre à sept branches, pesant le poids énorme de deux mille soixante-deux livres. L'archiduc Maximilien d'Autriche, depuis Roi des Romains et Empereur d'Allemagne, fit présent au chapitre de trois magnifiques verrières pour l'ornementation du chœur où l'on plaça aussi de nouvelles stalles. Cette restauration terminée, la nouvelle église fut bénie et consacrée le dernier dimanche de juillet 1505, par Jean Levasseur, docteur en théologie de l'ordre de St-Dominique, évêque *in partibus* et suffragant du cardinal évêque de Térouanne, Philippe de Luxembourg. Le grand autel fut, comme l'ancien, dédié à la Ste-Vierge. L'autel gauche et celui du côté droit, placés tous deux sous le jubé, furent consacrés, le premier à St-Gilles et le second, à St-Christophore et à St-Laurent. Les autres autels étaient l'autel St-Georges, adossé à un gros pilier de la nef; l'autel de la chapelle du milieu

entre le chœur et le sanctuaire, dédié à St-Nicolas et à St-Riquier, et enfin celui derrière le maître-autel, consacré à St-Augustin et à Ste-Agnès.

Le prévôt de Watten était alors Claude de Messey, nom qu'on a défiguré en latin en celui de *Messiaco*. Il avait eu pour prédécesseur Robert-le-Pelé dit de la Madeleine, celui là même dont la pierre sépulcrale, ornée de figures et de dessins d'un assez beau travail, se voit encore dans le jardin de l'abbaye, où elle sert de couvercle au puits. Un fragment de cette belle pierre est placé, en guise de seuil, à une porte donnant sur l'ancien cimetière. Ce prélat, sur lequel nous ne savions rien, était surnommé de la Madeleine parce qu'il avait été profès dans le monastère de la Madeleine à Rouen. Il avait depuis lors été chantre de la chapelle de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et c'était à la recommandation de ce prince et du duc de Charolais, son fils, qu'il avait été élu prévôt de Watten le 7 octobre 1462. Décédé le 16 septembre 1478, il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge d'où a été tirée par conséquent cette pierre tombale qui, ainsi que je viens de le faire observer, a aujourd'hui une si singulière destination. C'est sous le gouvernement prévotal de Robert de la Madelaine qu'eut lieu le désastreux incendie de 1468 et que l'on commença à rebâtir la nouvelle église.

Voici du reste la liste des 28 prévôts de Watten de 1072 à 1528, avec la date de leur promotion et celle de leur décès :

Odfridus, 1072 à 1086. — Alfwinus, 1079 à 1087. — Bernoldus, 1087 à 1108. — Arnoldus 1109 à 1127. — Manassès, 1127 à 1154. — Alexander, 1154 à 1182. — Arnoldus II, 1182 à 1208. — Hugo, 1209 à 1218. — Willelmus du Dam, 1219 à 1233. — Michael, 1233 à 1258. — Niuclinus, 1259 à 1262. — Joannes le Noot, 1262 à 1272. — Jacobus de Menle, 1273 à 1292. — Balduinus, 1292 à 1307. — De 1307 à 1323 le 15e et le 16e sont inconnus. — Nicolaus de Bourbourg, 1323 à 1347. — Dix-huitième, de 1347 à 1384, inconnu. — Guillaume de Niepe, 1384 à 1398. — Henri Furien, 1398 à 1404. — Denis Lemoisne, 1405 à 1415. — Alard d'Ardres, 1415 à 1425 (destitué). — Jacques Chevalier, 1425 à 1444. — Michel Baers, 1445 à 1462. — Robert-le-Pelé dit de la Madeleine, 1462 à 1478. — Claude de Messey, 1478 à 1512. — Ferry de Clugny, 1512 à 1519. — Jacques d'Ausques, 1519 à 155...

On voit que sur cette liste il manque trois prévôts, le quinzième, le seizième et le dix-huitième. En tête du chapitre destiné aux deux

premiers et laissés en blanc nous lisons cette observation : *Decimus quintus et decimus sextus qui fuerint ignoratur.* Et plus bas : *Ab anno Domini millesimo CCC*mo *octavo usque ad annum* 1523 *nusquam reperitur nomina præpositorum Watinensium. Nec in privilegiis monasterii, neque in cronicis seu annalibus Flandricis eorum fit mentio.* Nous trouvons une observation du même genre en ce qui concerne le dix-huitième que l'auteur place entre 1347 et 1384. Il y a cette particularité que les annales indiquent trois actes qui ont été passés par ce prévôt anonyme et qui se trouvent en effet dans les *Priviléges* dont je parlerai plus loin. Mais le prévot n'y est pas désigné par son nom.

Les observations qu'on vient de lire, les citations de Meyer qu'on rencontre dès les premières pages et une foule d'autres indices nous prouvent à l'évidence que les annales ont été rédigées par un seul et même auteur qui non-seulement a relevé tout ce qu'il a trouvé dans les archives du monastère, mais qui a en outre consulté les historiens qui avaient parlé de Watten avant lui. Cet auteur, dont le nom nous est inconnu, était sans nul doute l'un des chanoines de Watten, et il écrivit, sans nul doute aussi, ces annales sous le gouvernement prévôtal de Jacques d'Ausques, vers l'époque où le second volume est interrompu, c'est-à-dire vers 1528. La preuve, c'est que, depuis le commencement jusqu'à la fin, il parle toujours au possessif. Arrivé aux dernières années sur lesquelles il est beaucoup plus prodigue de détails, il ne parle plus seulement au possessif, mais à la première personne, il dit *nous*. On pourrait même croire que cet auteur c'est le prévôt lui-même. Car dans le compte-rendu d'une transaction intervenue en 1523 entre l'abbaye et l'abbesse de Bourbourg, non-seulement il parle toujours à la première personne, mais en rappelant quelques actes passés antérieurement, il s'exprime ainsi : « En ensuivant certains vieux appointements » de *noz prédéceseurs.* » Et il termine son récit en ces termes : « Comme le tout appert par l'appointement scellé de *noz scelz* des » deux costez, etc. »

Les annales sont écrites tout à la fois en latin et en français. Sous ce rapport, la méthode suivie par l'auteur est celle-ci : Le fond de son livre et tous ses récits sont en latin, à l'exception de ceux qui sont basés sur des titres écrits en français. Aussi jusqu'à la seconde moitié du treizième siècle où le latin était exclusivement employé dans les chartes, nous ne trouvons pas un mot de français.

Le premier titre écrit en langue vulgaire et analysé aussi en langue vulgaire par l'auteur, est de 1258. A partir de cette époque, le français devient peu à peu plus fréquent et vers la fin, où les titres consistent en grande partie en comptes de recettes et dépenses, il devient exclusif. L'auteur n'emploie plus le latin que dans les premières et les dernières lignes de chaque chapitre, sauf le cas où il rencontre encore quelques chartes écrites en cette langue.

Les annales, comme je l'ai déjà dit, reproduisent le texte des principales chartes. Mais elles se bornent quant aux autres qui sont les plus nombreuses à renvoyer aux *Priviléges*, avec l'indication du chapitre. Ce livre des privilèges quel est-il ?

Je ne suis pas le premier, d'après ce que j'ai su depuis, qui aie mis la main sur les annales de Watten. L'un de nos collègues, qui est bien le plus intrépide chercheur que possède non seulement la société, mais peut-être même le monde archéologique, avait découvert avant moi ce trésor, mais comme moi aussi par hasard, en gardant toutefois ce secret pour lui. Frappé de ce renvoi si fréquent aux *Priviléges*, notre collègue, dont la sagacité et les connaissances bibliographiques égalent la patience et le dévouement, avait deviné qu'il devait exister un autre manuscrit et, dans l'espoir de le trouver, il avait remué, je ne dirai pas ciel et terre, mais la majeure partie de la montagne de papiers dans les flancs de laquelle les annales gisaient ensevelies. Mais cette découverte était aussi un privilége que le hasard réservait à un autre qu'à lui et ce privilége c'est à celui qui écrit ces lignes qu'il a plu au hasard de l'accorder.

II.

Privilegia Ecclesiæ Watinensis.

Ce livre qui a fourni à l'auteur du précédent la plus grande partie des matériaux dont il a composé ses annales est un in-4° recouvert en parchemin, sur un beau papier blanc très fort, caractères du XVe et du XVIe siècles, contenant 218 rôles ou 436 pages et 311 titres, le tout d'une parfaite conservation, d'une très belle écriture, avec grandes initiales enjolivées pour la plupart de tous les ornements que possédait alors la calligraphie, mais sans enluminures.

Au lieu d'être disposées par ordre de dates, comme dans les annales, les chartes contenues dans ce manuscrit sont classées par villages ou possessions. Ainsi chaque division de ce registre porte en

tête le nom d'une des localités où le monastère avait des immeubles ou des revenus et dans chacune de ces divisions se trouvent indistinctement réunies, sans avoir égard à leurs dates, tous les titres se rapportant aux mêmes biens et à la même localité.

Ce livre était donc un véritable répertoire d'un maniement facile où il suffisait de chercher le nom de lieu de la situation des biens pour trouver tous les titres qui concernaient les propriétés qui y étaient assises. Le plus ancien chroniqueur de Sithiu, Folquin, nous apprend qu'il avait fait, indépendamment de son cartulaire, un travail tout-à-fait analogue pour les propriétés de St-Bertin. « *Reliquas* » *vero kartas,* dit cet historien, *pro diversorum ministeriorum officio* » *deputatas curavi separatim inscribere, ut quod unicuique minis-* » *terio distributum erat, faciliori inquisitione posset inquirens inda-* » *gare.* »

On trouve dans ce manuscrit tous les titres qui intéressent le monastère de Watten, depuis la charte de Robert-le-Frison en 1072, jusqu'aux chartes-parties des bailli et échevins du pays de Langle en 1530.

Il y a des titres qui, comme les sauvegardes des princes et les bulles des papes, étaient d'un intérêt général et s'étendaient à toutes les possessions de l'abbaye. Ceux-là sont classés ensemble et forment une division à part, ayant pour titre : *Privilegia principum super bonis Ecclesiæ.*

Je n'ai pas besoin de faire observer que ces 311 chartes inédites et pour la plupart inconnues jusqu'ici, sont autant de documents nouveaux à ajouter à l'histoire de Flandre en général et à celle de Watten et du pays circonvoisin en particulier. Il est facile d'en juger d'après la simple énumération des localités auxquelles se réfèrent les chartes particulières contenues dans ce recueil. Ce sont :

Watten, 21 chartes. — Holke, 13. — St-Pierrebrouck, 2. — Capellebrouck, 1. — Looberghe, 3. — Bourbourg, 1. — *In Sintinis* (les deux Synthes), 6. — Drincham, 1. — Pitgham, 12. — St-George, 1. — Milham, 11. — Wulverdingue, 1. — Lederzelle, 2. — Buscheure, 2. — Boningham, 1. — Volkérinchove, 8. — Rubrouck, 26. — Bollezelle et Merkeghem, 5. — Zegerscappelle, 2. — Arneke et Leedringhem, 4. — Nordpeene et Ballemberg, 6. — Francwalle en Capellebrouck, 6. — Merquinghem, 4. — Prédembourg, 1. — Singhem, 4. — Zutpeene, 4. — Hondighem, 5. — Watua, 2. — Furnes, 1. — Hondschoote, 1. — Westuleterne, 13. — Oestuleterne, 19. — St-Omer, 25. — Eper-

lecques, 2. — Nieuland (près Schoubrouck), 3. — Bouchout, 1. — Audruicq, Recque, Pollinchove, Zutkerque et ses appendances, 7. — Helsche (Nordausque), 2. — Bomy, 2. — Ergny, 15. — Alzinghe, 4. — Linke, 2. — Blaringhem, 3. — Brias, 2. — Le pays de Langle, 4, etc.

Je laisse de côté quelques noms de terres qui ne sont plus aujourd'hui connus.

L'abbaye de Watten était sous la protection toute spéciale des comtes de Flandre qui portaient le titre de fondateurs de son église, titre qui passa aux ducs de Bourgogne et aux princes de la maison d'Autriche. Aussi les chartes octroyées par ces souverains de la Flandre sont-elles nombreuses. J'en indiquerai quelques-unes.

1	Charte	de Robert-le-Frison. . . .	1072.
1	»	de Clémence, femme de Robert de Jérusalem. . .	1097.
1	»	du *prince* Robert, son fils (*sic*)	1093.
1	«	de Bauduin Hapkin. . . .	1114.
1	»	de Charles-le-Bon	1124.
6	»	de Thierry d'Alsace. . . .	1130—1137—1158.
9	»	de Philippe d'Alsace . . .	1158—1164—1167—1172 —1174—1177—1183—1187 —1190.
3	»	Mathilde, sa veuve (Reine de Portugal).	1198—1215—1228.
1	»	de Bauduin du Hainaut . .	1199.
3	»	de Jeanne, sa femme . . .	1218—1224—1242.
2	»	de Marguerite.	1257—1284.
1	»	Philippe-le-Bon.	1439.

Les bulles des papes sont au nombre de 28. On y compte aussi plusieurs chartes des châtelains de St-Omer, une entr'autres datée de 1190 et commençant ainsi : « *Ego Willelmus* Dei gratia *castel-*» *lanus S^ti-Audomari et dominus de Falkemberga,* etc. »

Parmi les chartes octroyées par les comtes de Flandre, il en est une qui, sous tous les rapports, mérite d'attirer notre attention; c'est celle du *prince* Robert en 1093. Après un assez long préambule, voici ce qu'on y lit : « *Ego Robertus, comitis Roberti Hieroso-*» *limitani filius, gratiâ Dei Flandrensium, Bononiensium, Teroua-*» *nensium, Attrebatensium princeps monarchius,* etc. » Bernolde, continue la charte, nous a demandé « *Ut eamdem ecclesiam* (*Wati-*

» *nensem*) *adhuc rudem, adhuc novellam, adhuc ex recenti nativitate* » *tenerrimam et nondum infantiam pueritiæ transgressam,* ego puer » et primævæ ætatis adolescens, *in tutelam et patrocinium defen-* » *sionis meæ susciperem ut ita... utrique cresceremus in timore et* » *amore Dei,* etc. » Cette charte est donnée à Bruges *in plenâ curiâ in Epiphaniâ.* Le texte en est ainsi reproduit dans les annales et dans l'analyse qu'en donne l'auteur.

Ceux qui connaissent l'histoire trouveront sans doute beaucoup d'objections à faire à cette charte qui vient mettre sur la scène un personnage qui, du moins je le pense, est tout-à-fait inconnu, et ne manqueront pas de se récrier contre son authenticité.

Pour ma part je la regarde comme parfaitement authentique parce qu'elle porte en tous points ce caractère, mais à la condition d'y changer un mot, l'épithète de *Hierosolimitani* qui doit être remplacée par celle de *Frisionis.* Ce qui me fait penser ainsi, c'est que d'une part, il est fait mention dans toutes les chartes subséquentes des donations faites à l'abbaye de Watten par Robert-le-Jeune, sans qu'on puisse en trouver nulle part le titre, et que de l'autre, une bulle du pape Clément, de 1188, confirmative de toutes les donations qu'avaient faites chaque comte de Flandre en particulier, attribue précisément à Robert-le-Jeune la donation des mêmes biens que ceux qui sont repris dans cette charte de 1093 dont elle reproduit même les expressions (1).

Je n'en finirais pas si je voulais entrer dans l'examen des chartes des comtes de Flandre qui sont toutes pleines d'intérêt. Je ne m'arrêterai qu'un instant à celle de la comtesse Clémence dont le préambule renferme un trait d'histoire qui mérite d'être connu; le voici. Robert-le-Jeune, l'époux de cette comtesse, ayant pris la croix et levé un corps de troupes, partit pour la Terre-Sainte. Il suivit le

(1) On sait que Robert-le-Frison s'associa, de son vivant, Robert son fils, surnommé le Jeune ou de Jérusalem. De là ce titre de *princeps monarchius* prince monarchique ou suzerain des Flamands, des Boulonnais, des Térouannais et des Atrébates que portait ce jeune seigneur. Peut-être sera-t-on surpris de voir les Boulonnais comptés au nombre de ses sujets. Mais il faut se rappeler que le comté de Boulogne, bien que sorti de la maison des comtes de Flandre depuis Arnould-le-Jeune, n'en resta pas moins soumis à ces comtes à titre de fief et que le comte de Boulogne était le premier pair de la couronne comtale de Flandre.

chemin de l'Italie et arriva dans la Pouille. Le duc de cette contrée (Roger, fils de Robert Guiscard), alla au-devant du comte de Flandre dont il avait épousé la sœur, autrefois reine de Danemarck et le pria d'accepter de l'or, de l'argent et des accoutrements précieux. Robert lui répondit qu'il était assez riche de toutes ces choses et le pria de lui donner plutôt des reliques. Le duc s'empressa de déférer à sa demande et lui remit des cheveux de la Ste-Vierge qui étaient de sa part l'objet d'un culte tout particulier, et une portion des corps de St-Mathieu et de St-Nicolas qui reposaient, sans aucun doute, porte la charte, dans la Pouille. Robert dépêcha aussitôt des messagers fidèles pour aller porter ce précieux trésor à la comtesse, en faisant recommander à celle-ci de le déposer dans l'église de Watten et de faire consacrer cette église à la Ste-Vierge. Le siége épiscopal de Térouanne était alors vacant. Pour parer à ce contre-temps et remplir au plus tôt le désir de son mari, Clémence envoya un message à l'archevêque métropolitain de Rheims, Manassès, pour le prier de lui envoyer l'évêque d'Arras qui était pour lors Lambert de Guînes. Sur l'invitation de l'archevêque, Lambert arriva à Watten et il procéda à la dédicace de l'église avec toute la pompe et la solennité qu'on déployait alors dans ces sortes de cérémonies et, suivant le pieux désir de Robert, il consacra cette église à la Ste-Vierge.

Un extrait manuscrit provenant des archives de l'ancien chapitre de St-Omer et cité par M. Alex. Hermant dans sa *notice sur Watten*, fait mention de cette dédicace, à laquelle il fait assister le comte Robert lui-même en personne, *astante Roberto comite*, ce qui est évidemment inexact, puisqu'on était alors en 1097 et par conséquent au beau milieu de la première croisade à laquelle Robert s'est rendu l'un des premiers; mais cet extrait ne fait mention d'aucune des circonstances que rapporte la charte.

Disons maintenant un mot sur l'époque où le livre des Priviléges a été écrit. Les caractères sont ceux du quinzième siècle ou de la fin du quatorzième. Je l'ai comparé avec des manuscrits de cette époque écrits à St-Omer ou dans les alentours et je leur ai trouvé, sous le rapport des caractères, une grande ressemblance. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que dans la partie la plus ancienne du manuscrit qui en forme à peu près les dix-neuf vingtièmes, toutes les chartes y ont été écrites avec la même encre et de la même main et qu'il n'y en a pas une seule qui soit d'une date postérieure au quatorzième siècle. Une dizaine de titres appartenant au

seizième siècle y ont été intercalés dans le milieu, sur des feuilles laissées en blanc. Mais ils sont d'une encre beaucoup plus noire, en d'autres caractères et d'une autre main. Il en est de même des six derniers titres dont le premier est une charte de Philippe-le-Bon, donnée à St-Omer en 1439.

Tels sont, en somme, ces manuscrits provenant de l'abbaye de Watten. J'ai cru devoir les faire connaître comme étant une bonne fortune pour l'histoire de la Flandre et celle de notre pays. (1)

A. COURTOIS, AVOCAT,
Secrétaire-Archiviste.

(1) En relisant la notice sur Watten, lorsque déjà ces lignes étaient livrées à l'impression, j'y ai remarqué cette note citée par M. Hermand comme preuve à l'appui d'un passage de son texte : « *Vidimus* du 26 juillet » 1446 d'un acte de 1093 de *Robert II* qui prend sous sa protection Ber- » nold, et qui donne quelques terres au monastère. *Cette pièce est sus-* » *pectée de faux.* (Archives du département du Nord, communication du » docteur Le Glay. »

Cette note communiquée à M. Hermand par le docteur Le Glay prouve que la charte de 1093, dont j'ai parlé ci-dessus, est bien, comme je l'avais supposé, de *Robert II*, autrement dit Robert-le-Jeune ou de Jérusalem et non pas d'un autre Robert qui aurait été son fils.

J'ai exposé plus haut les principales raisons qui me portaient à admettre cette charte comme authentique; ce sont les mêmes qui me l'ont fait supposer comme étant de Robert II, c'est à savoir, la mention de cette charte dans la plupart de celles qui suivent et la mention plus spéciale encore qui en est faite dans la bulle du pape Clément en 1188, avec la confirmation des mêmes biens presque dans les mêmes termes. En outre, dans une charte de 1114, de Bauduin-à-la-Hache, le fils de ce même Robert, nous trouvons ces lignes qui semblent prouver qu'en effet son père avait pris l'église de Watten sous sa protection : « *Ecclesiam Dei Watinensem* » *beneficio meo non privabo, sed exemplo patris mei informatus, illam* » *sicut ipse amavit et ego amabo, sicut honoravit et ego honorabo, et* » quæcumque illi ecclesiæ contulit, *nullo modo minuam, sed augebo.* »

Toutes ces expressions qui se rapportent si bien à l'acte de 1093 sont d'autant plus remarquables qu'il n'existe pas d'autre charte de Robert-le Jeune que ce même acte de 1093.

NÉCROLOGIE.

M. L'ABBÉ FRÉCHON.

C'est par le nom d'un collègue encore jeune qu'il nous faut ouvrir un nécrologe dont les pages, nous l'espérons, seront lentes à se remplir. La mort vient de frapper subitement M. l'abbé FRÉCHON, chanoine titulaire de la cathédrale d'Arras.

Constant Faustin FRÉCHON naquit à Hesdin, en 1804, d'une honnête famille de commerce. Belles dispositions de cœur et d'esprit, voilà ce qu'il fut facile d'apercevoir en lui dès l'enfance, et ce qui s'y développa d'une façon des plus heureuses. Au petit séminaire élève brillant, travailleur infatigable au grand séminaire, l'étudiant montrait, ici comme là, une piété vive et solide, indice certain de la bonté de la vocation qu'il témoignait depuis longtemps pour l'état ecclésiastique.

Lorsqu'il eut été promu aux ordres sacrés, l'autorité diocésaine le nomma au vicariat de Vitry. A peine était-il installé dans ce poste que le choix de Mgr DE LA TOUR D'AUVERGNE alla l'y chercher et lui confia, malgré sa jeunesse, la chaire d'Ecriture-Sainte et d'Histoire ecclésiastique au grand séminaire. L'abbé Fréchon s'y montra tel qu'il s'était donné à connaitre pendant tout le temps de ses études. Le professeur y continua les traditions de l'élève : même esprit de foi, même tenacité au travail. Onze ans se passèrent ainsi, jusqu'au moment où il fut chargé de l'enseignement théologique, auquel il se donna pareillement tout entier; car il ne faisait rien à demi.

L'abbé Fréchon se délassait de ces graves occupations par l'étude des grands maîtres dans l'art de bien dire. Professeur d'éloquence sacrée, il donnait, non pas les préceptes de l'art seulement, mais aussi l'exemple. Quand on l'entendait parler, on sentait à sa diction pure et élégante le judicieux appréciateur des maîtres, et l'entraînement de sa parole trahissait sou-

vent la vivacité de sa foi en même temps que la sensibilité de son âme : il était lui-même éloquent. Nous nous rappelons à ce sujet un beau triomphe de l'abbé Fréchon, qui nous permet de dire un mot de sa charité. Une petite ville du département est visitée en 1832 par le choléra ; les victimes y sont nombreuses. Le curé de Frévent, assez sérieusement malade lui-même, se trouve seul pour consoler et fortifier son troupeau si cruellement frappé. L'abbé Fréchon alors en vacances, vole à son aide. A tous les instants presque de la journée au chevet des cholériques, le soir il est en chaire. Là, tout en cherchant à relever les courages, tout en prodiguant ces consolations victorieuses dont la religion seule possède le secret, il s'élève avec tant d'énergie contre le déréglement des mœurs, il parle avec tant de feu de la nécessité d'une réforme radicale de la vie, d'un retour sérieux vers Dieu, seuls moyens d'apaiser le ciel et de diminuer les terreurs de la mort, que le courage renaît partout et que Frévent est renouvelé.

On s'est rappelé ce dévouement du prêtre, quand 1848 arriva, et le souvenir de sa charité a contribué aussi peut-être à envoyer l'abbé Fréchon siéger sur les bancs de la Constituante, et, plus tard, sur ceux de la Législative. Des noms de notre pays qui sortirent à cette époque de l'urne électorale, le sien était sans doute le moins signalé par des antécédents politiques, et pourtant, de tous côtés, il n'y eut qu'une voix en sa faveur. Sans avoir rien fait pour capter la popularité, l'abbé Fréchon était devenu vraiment populaire. Député, à l'Assemblée, dans les commissions, dans les comités, il était avant tout l'homme du devoir; en toutes choses il apportait, là comme ailleurs, cette pureté de vues et ce désir du bien si nécessaires pour faire supporter sans découragement la vie politique, telle qu'elle était entendue et pratiquée dans ce temps-là.

Cette vie si occupée et si bruyante, il ne la quittait tout-à-fait qu'un jour par semaine, le dimanche. Ce jour là, il se reposait de son assiduité aux séances et de la tension d'esprit

que donnent les affaires publiques, en allant prêcher dans quelque église de Paris, où il se plaisait à mettre sa parole surtout au service des œuvres de charité. Il faisait là ce qu'il avait accoutumé de faire aussi à Arras. Professeur, c'est de cette même façon qu'il employait toujours les loisirs que le temps des vacances lui ménageait, et nous croyons pouvoir dire qu'il n'est guère de population un peu considérable du diocèse qu'il n'ait évangélisée. Aire et Calais, entre autres, n'oublieront pas de longtemps son zèle ; l'Angleterre elle-même gardera souvenir des succès qu'il obtint dans la station de Londres, en 1847.

Au milieu de ces travaux si continus et pourtant si divers, l'abbé Fréchon savait encore trouver du temps pour des travaux d'un autre ordre.

Collectionneur érudit et patient, il s'était fait un médailler dont quelques parties sont complètes de tout point. Membre de l'Académie d'Arras, il payait largement son tribut à cette compagnie. Notre Société, dont il était membre correspondant, lui doit un *Mémoire*, qui a été couronné, sur l'*Établissement du Christianisme en Morinie* (1), et une *Notice sur Lambert de Guines* (2). Enfin il réunissait depuis longtemps des matériaux pour servir à l'histoire des évêques d'Arras, travail que sa fin prématurée est venue interrompre.

Si cette mort a été pour Arras une sorte de deuil public, les amis de M. l'abbé Fréchon, et ils sont nombreux, car il en comptait partout, en ont été aussi bien douloureusement frappés.

Pour ce qui la regarde, la Société des Antiquaires de la Morinie a voulu, par ces lignes, témoigner aussi de ses regrets et aider en même temps à fixer quelques traits d'une physionomie grave et digne, qui vivra longtemps dans notre souvenir.

L'abbé A. Clovis Bolard.

(1) Tom VI des mémoires de la Société.
(2) Id.

Restauration et dégradation des monuments.
Eglise Notre-Dame a Saint-Omer.

Le haut intérêt qui s'attache à notre belle cathédrale nous impose le devoir d'en dire quelques mots dans notre premier bulletin.

Il y a bien longtemps, cinq ans tout près, qu'on a découronné l'antique monument en enlevant de dessus sa tête la tourelle de plomb trop lourde à porter sans doute pour sa vieillesse. Le campanile a donc disparu, et avec lui s'en est allée malheureusement aussi une grande partie de la toiture sur laquelle il reposait. Depuis, bien des essais ont été tentés pour remplacer les lames de métal disparues; mais ces essais, si louables qu'ils aient pu être, n'ont abouti qu'à laisser l'église en grand danger de dégradations nouvelles et plus redoutables.

La Société des Antiquaires de la Morinie a réclamé souvent, et on lui a beaucoup promis. Jusqu'ici, il n'y a eu que cela. Aujourd'hui, qu'il nous est donné de formuler publiquement nos vœux, nous émettons celui de voir cesser enfin un état de choses que tous, chrétiens et antiquaires, déplorent profondément, et qui ne peut qu'être fatal au monument religieux le plus remarquable du Pas-de-Pas-de-Calais et du Nord.

A. C. B.

Terminons cette livraison par l'indication d'un cul de lampe en pierre dont nous donnons ici le dessin. (1)

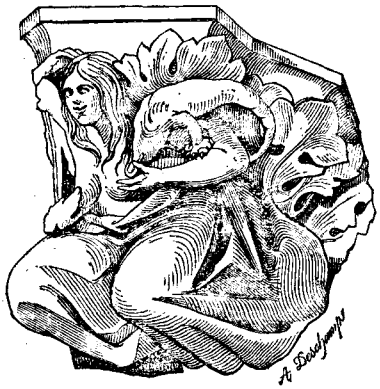

Ce cul de lampe remonte au XIVe siècle, il provient de l'ancien couvent de Notre-Dame du Soleil qui existait autrefois près la porte du faubourg du Haut-Pont en dehors des murs de la ville de Saint-Omer. Démolie en 1578, par suite des nécessités de la guerre, cette pieuse maison fut alors transférée dans l'intérieur de la ville, grâce aux soins de Messire MAXIMILIEN de Ste-ALDEGONDE et de dame MARGUERITE de LENS sa femme.

Le couvent primitif situé en dehors des murs avait été également élevé en 1330 par des membres de cette noble famille, GUILBERT de Ste-ALDEGONDE, doyen de St-Omer ; Messire JEHAN de Ste-ALDEGONDE, chevalier ; GUILLAUME de Ste-ALDEGONDE, chanoine ; et MARGUERITE de Ste-ALDEGONDE, enfants du fondateur de la Chartreuse de Longuenesse. (2)

(1) Ce dessin est dû à l'habile crayon de M. Auguste DESCHAMPS.

(2) « En l'église de Notre-Dame du Soleil à St-Omer, on voit une pierre enchassée dans la muraille, du côté et près le tabernacle du St-Sacrement, est gravé en caractères gothiques : »

« Nobles home Jeans de Sainte-Audegonde, fonda en son irétage dehors St-Omer les Charterons l'an M CC IIII xx et XVIII. »

« Et Guillebiers ses fieu sires de lois et doien de St-Omer, premiers fondères de l'hospital du Soleil. Et Messire Jehan de Ste-Audegonde, cheva-

Le débris de sculpture que nous avons sous les yeux représente une femme, dont deux dragons dévorent les mamelles, l'expression de cette figure désolée, la pose du bras droit qui se porte la tête en signe de désolation comme pour arracher les cheveux, tout dépeint une douleur inouïe.

Ce n'est point ici, sans doute, un caprice de l'imagination de l'artiste ; on ne voyait rien d'inutile dans les monuments du moyen-âge, à cette époque où toutes les parties de l'œuvre concouraient ensemble à former un simbolisme et à donner un enseignement.

Quel est donc ce symbole dont il s'agit ici ?

Plusieurs idées se présentent, il serait trop long de les développer, c'est moins encore le lieu de faire un traité de symbolisme. Laissons donc à l'imagination de nos lecteurs à chercher la meilleure interprétation.

Louis Deschamps de Pas,
Ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

liers aisnés frères dudit doien et maistre Willames ses frères, canones de St-Omer et demiselle Margrie leur aisnée sœur fondèrent l'ospital du Soleil l'an M CCC et XXX en honneur de Jehesu XPC et de Madame Sainte-Marie et de Sainte-Audegonde. »

« Sur lame de cuivre près le précédent noble puissant et illustre seigneur, Messire Maximilien de Ste-Aldegonde, chevalier, seigneur dudit Ste-Aldegonde de Noircarmes, Wisq, Genetz, Avelin, Bourghelle, Rieuban, la Marlières lès Arminghem etc., M^e^ d'hostel de leurs altesses Sér^mes^ : Noble et très vertueuse dame Madame Marguerite de Lens, dame de Cherisy, Gholle, Gavère, Busain, etc., sa compaigne, meus de piété et dévotion et suivans les vertus de leurs nobles progéniteurs, ont à leurs dépens et de leurs biens de nouveau transporté et fondé cet hospital nommé de Notre-Dame du Soleil, au lieu de celuy qui estoit érigé hors et près de la porte *du Haut-Pont, démoli et abattu à cause des troubles, et pour la fortification* de cette ville l'an 1578 et de nouveau et commenchié l'an 1583, puis l'église du tout achevé l'an 1601, à l'honneur de Dieu et de la Vierge-Marie et de Madame Ste-Aldegonde, et pour le salut de leurs âmes, lequel seigneur trespassa le..... jour de..... l'an de grâce 16..... et ladite dame décéda l'an 1600, le jour de Pasques, qui estoit le 2 d'avril. Priez Dieu les colloquer en Paradis en l'éternel repos. »

Extrait d'un recueil d'épitaphes par dom le Per, Mss. faisant partie de la bibliothèque d'Arras n° 197 du catalogue.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

INTRODUCTION. — Coup-d'œil sur l'ensemble des travaux de la Société. — Utilité d'un Bulletin périodique, etc., par M. DE LAPLANE, Président de la Commission, Secrétaire-Perpétuel Adjt . . . . . I à IX.

CIRCULAIRE adressée à MM. les Correspondants. . . . . 1 à 2.

COMPOSITION du bureau de la Société pour l'année 1852.—Commission du Bulletin trimestriel, idem 4

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX des séances de Janvier, Février et Mars, par M. DE LAPLANE, Secrétaire-Perpétuel Adjt. . . . 4 à 10.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.—Cachet d'un oculiste romain trouvé à Thérouanne.—Découverte d'antiquités Mérovingiennes. — Poids anciens de la ville de St-Omer. — Leur bonne réputation, etc., par M. Albert LEGRAND, membre titulaire. . . 11 à 16.

DÉCOUVERTES PALÉOGRAPHIQUES.—Annales et priviléges de l'église de WATTEN, cartulaire manuscrit en 3 volumes, récemment retrouvé. — Leur description, par M. COURTOIS, Avocat, Secrétaire-Archiviste. . . . . 17 à 27.

NÉCROLOGIE de M. l'abbé FRÉCHON, chanoine d'Arras, membre correspondant, par M. l'abbé Clovis BOLARD, membre titulaire, Secrétaire de la Commission. . . . . 28 à 30.

MONUMENTS. — L'église ancienne cathédrale de St-Omer. — Réchaud du clocheton, par M. A. C. B. 31

CUL-DE-LAMPE du XIVe siècle, provenant de l'ancien couvent de Notre-Dame du Soleil à St-Omer, dessin de M. Aug. DESCHAMPS, membre correspondant, texte de M. L. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre titulaire. Extrait du manuscrit nº 197 de la bibliothèque d'Arras. . . 32 à 33

Table des matières. 35

FIN DE LA PREMIÈRE LIVRAISON.

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

2e LIVRAISON

AVRIL ET MAI 1852.

Doctrina investigando restituet.

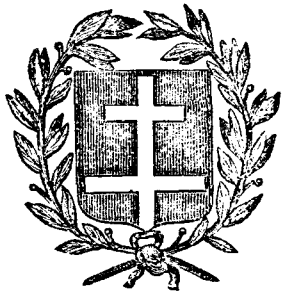

SAINT-OMER :

CHANVIN FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ, RUE DE L'ŒIL.

1852.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

2e LIVRAISON.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 2 Avril 1852.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

OUVRAGES ENVOYÉS A LA SOCIÉTÉ.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées par M. Bouthors, tome II, 7e série.

Journal des savants, janvier et février 1852.

Annales archéologiques, par Didron, tome XII, 1re livraison.

Revue numismatique, janvier et février 1852, n° 1.

Travaux de l'Académie de Reims, année 1851, n° 2.

Notice sur St-Pierre-sur-Dive, l'abbé Haymon et son petit livre, par M. le comte de Beaurepaire.

Bulletin bibliographique des sociétés savantes des départements, février 1852, n° 6.

Programme des prix proposés par la société de Statistique du département des Deux-Sèvres.

CORRESPONDANCE.

1° M. Souquet, membre correspondant à Etaples, exprime le désir d'avoir un compte-rendu et un plan des fouilles qui ont été effec-

duées en 1841 sur le sol de cette commune, par les soins de la société des Antiquaires de la Morinie, afin de pouvoir fournir aux savants étrangers qui s'adressent journellement à lui tous les renseignemens désirables sur ce coin de terre historique où reposa, jusqu'au IXe siècle, l'antique cité de QUENTOVIC (*Vicus ad Quantiam*) ainsi que sur les découvertes qui y ont été faites.

La Compagnie adhère à la demande de M. SOUQUET ; elle saisit avec plaisir cette occasion de lui exprimer, de nouveau, sa reconnaissance pour le zèle qu'il a déployé à l'époque des explorations.

2° M. RAYMOND DE BERTRAND, correspondant à Dunkerque, adresse un *prospectus* de son histoire de MARDYCK, il annonce qu'il en enverra un exemplaire aussitôt que l'impression de cet ouvrage aura eu lieu.

3° M. MOREY, correspondant à Paris, architecte du gouvernement, répond de NANCY aux éclaircissements qui lui avaient été demandés par M. le président, au sujet de son travail sur la crypte de BOULOGNE. Cette réponse ne parait pas aussi explicite qu'on aurait pu le désirer. Elle laisse dans le vague les points les plus importants, ceux à l'aide desquels on espérait pouvoir déterminer les parties anciennes et les parties modernes de cet édifice qui fait l'admiration des étrangers.

Une discussion s'engage dans l'assemblée sur les questions suivantes :

Dans quel état se trouvait la crypte de Notre-Dame de BOULOGNE au moment où elle fut découverte ?

Que restait-il des anciennes substructions ? Quelles sont les additions nouvelles ?...

Un membre (M. DE LAPLANE) a parcouru les ruines de la vieille crypte en 1831 ; interrogeant ses souvenirs, il lui semble qu'à cette époque, il restait bien peu de chose de l'ancienne chapelle souterraine, dont à peine on apercevait la forme et l'étendue ; quelques colonnes debout avec leurs chapiteaux, des bases, des fûts, des tronçons de sculptures çà et là épars et dont plusieurs pouvaient avoir vraisemblablement appartenu à la première église aussi bien qu'à la crypte ; voilà tout ce dont l'honorable membre croit se rappeler. Il retrouve difficilement ces intéressantes et modestes ruines d'alors, au milieu de l'édifice, grandiose, merveilleusement agrandi, embelli, perfectionné, dont M. MOREY vient de donner le beau et fidèle dessin. En cet état et pour ne point s'exposer à publier comme ancien ce qui serait moderne, M. DE LAPLANE insiste auprès de la Compagnie afin qu'elle ne hâte pas la publication d'un travail qui pourrait

peut-être soulever de justes critiques. Il demande un plus ample informé jusqu'à ce qu'on ait pu déterminer, au moins approximativement, les restes de l'ancienne crypte ainsi que les récentes adjonctions.

Plusieurs autres membres, notamment MM. Hermand, Quenson, Louis Deschamps, Clovis Bolard, Delmotte, etc., sont successivement entendus. M. Courtois, ancien élève et ancien professeur de rhétorique chez M. Haffreingue, a été témoin des travaux; il donne à son tour, sur l'invitation de la Société, quelques éclaircissements sur la vieille construction souterraine de Notre-Dame de Boulogne dont la découverte peut remonter, dit-il, à 1827 ou 1828; ces nouveaux détails modifient peu l'opinion émise par le préopinant. En conséquence, l'assemblée, après avoir écouté son honorable secrétaire-archiviste, prie ce fonctionnaire de vouloir bien examiner avec soin les plans de M. Morey, de les comparer par la pensée avec les substructions antérieures et avec les constructions récentes; elle le prie même d'avoir recours aux lumières du vénérable M. Haffreingue, afin d'obtenir de lui les renseignements les plus précis. Sur le rapport de M. Courtois, la Société statuera plus tard, ce qu'il appartiendra; jusque-là la publication du travail de M. Morey demeure provisoirement ajournée.

— Election de M. A. de Girardot, membre du comité des arts et monuments, conseiller de préfecture, secrétaire-général à Bourges, et de M. le docteur Escallier, de Douai, auteur de l'histoire de l'abbaye d'Anchin, etc., en qualité de membres correspondants.

— M. le secrétaire-perpétuel adjt informe l'Assemblée que dans un récent voyage à Paris, il a reçu, pour elle, au ministère de l'instruction publique, la promesse d'une nouvelle allocation, dans la prochaine répartition des secours destinés aux encouragements à accorder aux compagnies savantes.

— Le même fonctionnaire avait été chargé par la Compagnie de s'informer des avantages attachés au titre d'*établissement d'utilité publique*, ainsi que des conditions exigées pour l'obtenir. Il a reçu à cet égard la réponse suivante : « Les établissements reconnus d'utilité publique ont le privilége de pouvoir posséder, recevoir ou acquérir en remplissant les formalités voulues; pour cela il leur suffit d'avoir été autorisés par un acte du gouvernement. Or, la Société des Antiquaires de la Morinie existant en vertu d'une ordonnance royale rendue sur l'avis du conseil d'Etat, le 21 avril 1833, cette

Compagnie se trouve naturellement classée, depuis lors, dans la catégorie des établissements d'utilité publique.

— Avant de renoncer à la parole, M. DE LAPLANE rend verbalement compte à la Société des opérations du congrès des délégués des Compagnies savantes, lequel a eu lieu peu de jours auparavant dans la salle de l'Athenée, rue de Valois, à Paris.

Cette réunion, dit l'honorable membre, comptait dans son sein des notabilités de tout genre, l'élite du clergé, des arts et de la littérature; on y voyait Son Eminence Monseigneur le cardinal GOUSSET, archevêque de Reims, MM. le comte DE MONTALEMBERT, DE CAUMONT, DE KERGOLAY, etc., etc. On y a traité sérieusement, dans un intérêt général, des questions importantes au point de vue des sciences, de l'agriculture, des monuments, etc., etc.

Dans la séance du 19 mars, M. le comte D'HÉRICOURT, notre collègue d'Arras, connu depuis plusieurs années dans le monde savant, a fait un rapport remarquable sur le mouvement intellectuel des esprits dans les provinces du nord de la France et du midi de la Belgique, il a signalé au congrès les nombreux travaux publiés depuis peu. Embrassant d'un même coup-d'œil l'ensemble de notre histoire dans les différentes parties du royaume, il a signalé avec bonheur les progrès, l'utilité des compagnies savantes, en appelant une particulière attention sur les anciennes communications romaines qui reliaient jadis la vieille terre des *Celtes*, des *Voconces* des *Nerviens*, des *Ménapiens* à celle des *Ambiani*, des *Atrébates* et des *Morins*. Dans cette rapide excursion historique, dont la lecture a été justement applaudie, la Société des Antiquaires de la Morinie ne pouvait être oubliée. Ses études ont été appréciées, elles ont reçu de la part de l'honorable rapporteur, le légitime tribut d'éloges qu'elles avaient le droit d'attendre.

A la suite de ce rapport le congrès s'est unanimement prononcé en faveur de l'intérêt qui s'attache aux monuments de l'histoire; il a longuement traité la question des *voies romaines*, de l'*imagerie*, du *plain-chant*, etc.; il a émis le vœu que le chant du moyen-âge put être rétabli dans nos temples chrétiens, il a conseillé la recherche des bornes militaires, si utiles pour fixer les distances, il a demandé la description et la constatation de chaque découverte gallo-romaine, afin de pouvoir arriver un jour à compléter, s'il est possible, la géographie des Gaules.

— M. COURTOIS présente à la Société deux manuscrits récemment

retrouvés ayant pour titre : l'un *Privilegia ecclesiæ* WATTINENSIS, l'autre *Annales ecclesia* WATTINENSIS. Ces livres, que l'on croyait perdus, sont une heureuse découverte qui est généralement appréciée. Leur description a été donnée dans la première livraison du bulletin.

Séance du 7 Mai 1852,

TENUE DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Lecture et approbation du procès-verbal.

HOMMAGES.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, Novembre et Décembre 1851, Janvier et Février 1852.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1852.

Travaux de l'Académie de Reims, 4e trimestre 1851.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1852, nº 1.

Bulletin de la Société de l'histoire de France, Février et Mars 1852.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome IXe, 2e livraison.

Messager des Sciences Historiques de Belgique, année 1852, 1re livraison.

The numismatic chronicle, avril 1852.

Premier bulletin de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Des améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge, par M. le chevalier DE LE BIDART DE THUMAIDE.

Des vices de la législation pénale belge, par le même.

Procès-verbal d'une séance publique de la Société libre d'Émulation de Liège.

Le Château de Ham, par M. GOMART.

M. DE LAPLANE, secrétaire-perpétuel adjt, dépose sur le bureau le second volume des *Archives d'Artois*, in-folio de 600 pages qui, par les soins de M. COURTOIS, secrétaire-archiviste, vient d'être textuellement copié pour la bibliothèque de la Société, d'après le manuscrit original confié par le fils de l'auteur, M. le marquis DE GODEFROY DE MENILGLAISE, correspondant à Paris.

Ce volume contient les tables ajoutées par notre savant collègue, M. le docteur LE GLAY, correspondant de l'Institut, archiviste du département du Nord, etc. — Le tome 1er a été précédemment transcrit sur l'exemplaire de la ville de Calais, reproduit lui-même d'après celui des archives d'Arras.

CORRESPONDANCE.

1° M. Louis Cousin, correspondant à Dunkerque, annonce l'envoi prochain de son travail sur Quentovic.

2° M. Durand, numismate, membre correspondant à Calais, donne l'enumération et la description de quelques pièces de monnaie qui ont été récemment retrouvées dans cette ville.

3° Lettres d'adhésion au bulletin de la part de MM. les correspondants dont les noms suivent : le docteur Escallier, à Douai;—l'abbé Haigneré, à Boulogne ; — A. Lipsin, à Boulogne ; — Vannincq, conseiller à la cour de Rouen; — Lesergeant de Bayenghem, à Paris; — Jean Derheims, à St-Omer ; — Duthilloeuil, bibliothécaire à Douai ; — Henneguier, avocat à Montreuil ; — Cavrois, agent-voyer en chef du département du Pas-de-Calais à Arras ; — Schayes, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles ; — Dovergne fils, à Hesdin ; — Labour, à Doullens ; — Pigault de Beaupré père, à Calais ; — Levert, sous-préfet à St-Omer ; — l'abbé François Lefebvre, à Arras ; — Auguste Toffart, à Aire ; — de Coussemaker, juge à Dunkerque ; Wallet, à Douai ; — Renier Chalon, membre de l'Academie royale de Belgique, etc., à Bruxelles ; — Robert, sous-intendant militaire, professeur à l'école d'application, à Metz ; — Ricquier, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Amiens ; — Mme Clément-Hémery, à Cambrai; — Eugène de Rosny, à Lozembrune près Boulogne ; — de Linas, à Arras, etc., etc.—Plusieurs de ces honorables membres offrent leur concours empressé pour seconder la Compagnie dans cette heureuse publication qui mérite d'être encouragée.

Au sujet du bulletin, M. Louis Deschamps de Pas exprime le désir d'y voir rappeler la découverte d'un ancien navire espagnol, trouvé récemment dans les sables de Calais, et sur lequel on voyait encore une pièce de canon en fonte.

M. le président Quenson désirerait à son tour qu'il fut fait mention dans l'un des prochains numéros, des magnifiques bracelets gaulois, en or massif, trouvés l'année dernière, en cultivant un bois défriché, aux environs du hameau de Picquendal, commune de Merck-St-Liévin, non loin de la chaussée romaine qui jadis conduisait de Thérouanne à Gesoriacum (Boulogne). Ces bracelets, on le sait, ont été vendus à Paris, où leur poids a été évalué à la somme approximative de 1,600 fr.; il serait bon de conserver le souvenir de cette intéressante rencontre.

L'honorable membre possède le dessin de ce bracelet, il l'offre à

la commission et consent à donner lui-même une courte notice qui sera insérée dans la seconde livraison.

4° M. Renier Chalon, correspondant à Bruxelles, exprime le regret que les mémoires de la Société soient si peu connus en Belgique et que les dépôts de ces volumes y soient si rares. — Remerciements. — Des mesures seront prises pour obvier à cet inconvénient.

5° M. Schayes, conservateur du musée d'artillerie (place des Wallons, 13), correspondant à Bruxelles, promet à la Compagnie quelques-uns de ses nouveaux ouvrages, notamment : 1° un volume d'*Analèctes historiques, géographiques et archéologiques*; 2° *les principaux Voyageurs Belges au XVe siècle*, et une nouvelle édition refondue et augmentée des *Pays-Bas, avant et pendant la domination romaine* (en 3 vol.) avec de nombreuses gravures sur bois. — Remerciements.

6° M. l'abbé Carton, président de la Société d'Emulation de Bruges, annonce l'envoi d'une partie des publications de la savante compagnie à laquelle il appartient et exprime ses regrets de n'avoir pu les adresser plus tôt. — Un exemplaire du catalogue de la bibliothèque de Bruges sera joint à cet envoi.

Répondant également au vœu qui lui avait été exprimé par M. le secrétaire-perpétuel adj^t^, au sujet de l'ancien cartulaire de Thérouanne, l'honorable M. Carton exprime le désir de donner communication à la Société de cet intéressant manuscrit, à cause des documents curieux qu'il renferme.

On y voit, dit cet estimable et savant confrère, un compte des dépenses de l'église de Thérouanne en 1421.—L'*Obituarium* est plein de renseignements biographiques;—l'état des communes du diocèse des Morins est curieux, on peut y puiser à larges mains pour les divisions en décanats;— les *Personales Ecclesiarum*, — le montant des dismes; —il y a des conciles provinciaux et leurs décisions, etc., etc.

La compagnie offre ses remerciements les plus empressés à M. l'abbé Carton ; elle sera heureuse de profiter de l'utile communication qu'il veut bien lui laisser espérer.

7° M. le secrétaire-perpétuel adj^t^ soumet à ses collègues une demande de renseignements qui lui a été adressée de Bruxelles.

Un monument funéraire existe dans l'église des Sablons de cette ville, sur ce monument figurent deux écus armoriés portant les noms de Granier et de Reverse avec la date de 1592. Au-dessous des écussons on lit : *Barbara* Reverse *Odomaren. Uxor viro meritis-*

simo, moestissima posuit, vixit annos XLVII, ac magno bonorum omnium luctu desiderari cœpit IIII ID jun. M. DXCII.

A côté se trouvent les lignes suivantes tracées en mémoire de M. GARNIER : D. O. M. *flaminio* GARNIER *nobili apud sequanos gentem oriundo, equiti aur. comiti palatino* NYELÆ *schellæ ac* NOVIONIS *Domino* etc., etc.

On désirerait savoir quelle est cette famille REVERSE, originaire de ST-OMER, et quelle serait la terre de NIELLES dont M. GARNIER était seigneur ?

Une discussion s'engage à ce sujet, mais il n'en résulte aucun renseignement précis, d'autant que les armoiries données étant fort communes et pouvant s'appliquer à un grand nombre de familles, il est assez difficile de s'y reconnaître. Ce qu'on sait, c'est qu'un religieux du nom de REVERSE (Antoine), entra au monastère de ST-BERTIN, où il prit l'habit des mains de GÉRARD D'HAMÉRICOURT le 3 août 1548, et qu'il devint abbé d'AUCHY-LES-MOINES en 1578.

Plusieurs membres se livreront à de nouvelles études pour essayer de satisfaire la personne intéressée, en lui fournissant, s'il est possible, les renseignements demandés.

— M. Louis DESCHAMPS demande où en est l'impression du *Coutumier de Guisnes*, il exprime le désir que cette publication soit continuée avec activité.

M. le secrétaire en déposant sur le bureau les premières feuilles déjà imprimées du texte de ce manuscrit, répond que diverses circonstances indépendantes de sa volonté en ont retardé pendant quelque temps la publication qui désormais, il faut l'espérer, sera plus régulièrement suivie. — M. DELMOTTE est adjoint à M. COURTOIS pour la correction des épreuves.

— Présentation de M. le chevalier DE LE BIDART DE THUMAIDE, secrétaire-général de la Société libre d'Emulation de Liège, auteur de plusieurs ouvrages; et de M. l'abbé CLABAUT, professeur de philosophie à l'institution de M. l'abbé HAFFREINGUE, à Boulogne, en qualité de membres correspondants de la Société des Antiquaires de la Morinie. Ces présentations sont appuyées par plusieurs membres. Les élections, aux termes du réglement, sont renvoyées à la séance suivante.

M. DE LAPLANE, en qualité de président de la commission du bulletin, invite ses collègues à vouloir bien lui adresser toutes les communications qu'ils auraient à faire, afin qu'elles puissent être examinées et insérées, en temps utile, dans les livraisons successives.

—Conformément à l'ordre du jour, M. A. Hermand fait un rapport verbal sur une dissertation ayant pour titre : *Notice sur la Flandre Maritime,* par M. Louis de Baecker, membre correspondant, juge-de-paix à Bertincourt (Pas-de-Calais), l'honorable rapporteur conclut à ce que ce travail soit livré à l'impression, à son tour, dans les mémoires de la Société.

Ces conclusions sont adoptées par l'assemblée.

Hri de LAPLANE,
Secrétaire-Perpétuel Adjt.

ARCHÉOLOGIE.

Un cultivateur de la commune de MERCK-ST-LIÉVIN (canton de FAUQUEMBERGUES) découvrit, il y a quelques mois, avec le soc de sa charrue, dans un ancien bois défriché, situé sur la pente du hameau de PICQUENDAL, et à quelques pas de l'ancienne voie romaine de TÉROUANNE à BOULOGNE, deux riches bracelets d'or, différents de dimension, d'épaisseur ainsi que de poids, et réunis, lorsqu'on les trouva, par un anneau beaucoup plus petit, mais de même métal.

Ces deux bracelets, dont la matière avait subi un léger alliage d'argent, pesaient, le plus grand, qui était en même temps le plus fort, 480 grammes, l'autre 51 grammes et l'anneau qui les réunissait, 16 grammes.

Quant à la forme de ces bracelets, c'était celle d'une tige ronde, ployée en cercle non fermé, et dénuée de tout travail d'art. L'anneau cependant, plus resserré de diamètre, était à sa face externe légèrement bombé et garni d'un double bourrelet, plat à sa face interne et d'un demi centimètre plus haut que le plus fort des bracelets. L'épaisseur irrégulière de ces derniers différait entre eux d'un demi à deux centimètres, et leur diamètre de 5 à 7 centimètres environ.

Si nous recherchons qu'elle a été la destination de ces objets, il est assez difficile de la préciser. Bien évidemment, l'état d'engencement dans lequel on les a trouvés, était accidentel. C'était vraisemblablement trois meubles indépendant l'un de l'autre. Mais l'anneau était trop large et trop lourd pour avoir servi de bague; les bracelets trop étroits d'entrée, trop raides d'épaisseur pour avoir été placés autour du poignet,

et l'un d'eux surtout trop pesant pour avoir été suspendu au col, de telle sorte que leur emploi est resté fort incertain pour nous (1).

Leur origine cependant ne nous a point paru douteuse. Ces bracelets ont toute la physionomie du *torques* gaulois et comme les bracelets, qu'en 1848 (2) on retrouvait dans les jardins de Lyzel et dont M. l'ingénieur Deschamps donna à la société une si intéressante description (V. Mém. t. VIII, p. 403), ceux-ci sont des ustensiles gaulois, ustensiles de luxe, estimés à la Monnaie nationale et achetés, au prix de leur valeur intrinsèque, pour la somme de 1,675 fr.

QUENSON,

Membre Titulaire.

(1) Des recherches ultérieures nous mettront à même, il faut l'espérer, d'asseoir plus assurément notre opinion.

(2) En 1834, des ornements analogues, mais en cuivre, ont été retrouvés en grand nombre, avec beaucoup d'autres objets, sur une montagne de la commune de Ribiers (Hautes-Alpes), qui porte encore le nom de *Peiro Impio* (Pierre impie, — ou montagne des Sarrasins).

Plusieurs de ces objets sont aujourd'hui déposés au musée de St-Omer. Voyez à ce sujet une savante dissertation, par M. Ed. de Laplane, correspondant de l'Institut de France, (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), histoire de Sisteron, t. 1, p. 35, 36, 37 et planche III. (Digne, 1843).

NUMISMATIQUE.

Découvertes de quelques Monnaies Anglaises, Flamandes et Françaises a Calais (Mars 1852).

Communication de M. Durand, *numismate, membre correspondant à* Calais.

Dans le commencement du mois de mars 1852, des ouvriers terrassiers qui travaillaient aux environs de la ville ont trouvé (sans qu'on ait pu désigner précisément l'endroit): 1° Cinq *Anges* ou *Angelots* de Henri VII; 2° un de Henri VIII, rois d'Angleterre; 3° une demi-couronne de Henri VIII; 4° un florin au *St-André* de Charles-le-Téméraire; 5° un quart de louis d'argent de Louis XIV.

Sept de ces pièces sont en or.—Elles ne présentent à la vérité rien de nouveau; sans doute aussi, elles ne méritent pas une longue dissertation; cependant il n'est pas inutile de les faire connaître ni de constater ici leur découverte.

Voici la description de ces différentes monnaies:

Anges de Henri VII. — Obv. Henric. *Di. Gra. Rex. Angl. Z. Fr.* — dans le champ l'archange Michel terrassant le dragon. Marque monétaire, un dard de chaque côté.—Au R. *Per cruce. tua. salva nos xpe. rede.* Vaisseau avec écusson aux armes d'Angleterre, le mât accosté d'un H et d'une rose. Ruding, Pl. 5, n° 7.

Ange de Henri VIII. —Henric. VIII. *Di. Gra. Rex. Angl. Z. Fra.* l'archange terrassant le dragon.—M. M. une herse couronnée de chaque côté.—Au R. *Per cruce. tua. salva nos xpe. rede.* Vaisseau avec écusson aux armes d'Angleterre, le mât accosté d'un H et d'une rose. Ruding, Pl. 5, n° 6.

Demi-couronne en or de HENRI VIII. Obv. Double rose couronnée accostée des lettres H. I. (pour HENRI et JEANNE, sa troisième femme).—M. M. un dard de chaque côté. Lég. *Rutilans rosa sine spina.*—Au R. HENRIC. VIII *Di. Gra. Angl. Z. Fra.*—écusson couronné aux armes d'Angleterre accosté des lettres H. I. Con. RUDING Pl. 5, n° 8.

Toutes ces pièces étaient d'une belle conservation.

Florin d'or au ST-ANDRÉ. *Sanctus* ANDREAS.—ST-ANDRÉ debout, la tête nimbée et penchée à droite, il porte la croix. R. KAROL. *Dx. Bg. Brab. Z. li.*—Une main, marque monétaire d'Anvers.—Ecu à sept quarts sur une croix pattée qui traverse la légende. Voy. *De Munten der voor malige Herlogdemmen Braband in Limburg*, par P. O. VANDER CHIYSO, pl. 16, n° 1, et SERRURE. Cab^t mon^re du prince de LIGNE, p. 142, n° 106. Belle conservation.

Quart de louis d'argent de LOUIS XIV. Obv. LUD. XIIII *D. G.* Soleil, *Fr. et Nav. Rex.* Buste à dr. avec perruque, draperie nouée par une double rosette agrafée par une perle. Sous le buste 1691 en chiffres cursifs. Au R. Cœur. *Chrs. Regn.—Vinc.—Imp.* étoile. Croix de 4 doubles L couronnées anglée de 4 fleurs de lys; en cœur X dans un cercle. Tranche cordonnée. Cette pièce est malheureusement très mal conservée. Con. bat. REGNAULT, n° 494.

Ces deux dernières monnaies ont été trouvées sur la plage, à peu près à trois lieues à l'ouest de Calais. En 1842, lorsqu'on a fait le bassin à flot, les terres qui en provenaient ont été transportées au bord de la mer, et il est très-probable que ces pièces auront été, peu à peu, emportées par la marée et déposées sur le point où on les a rencontrées. — Au moment où les ouvriers creusaient ce bassin ils ont découvert également plusieurs autres pièces en or, des *papales*, des *saluts* de HENRI d'Angleterre et un magnifique *noble d'or* de PHILIPPE-LE-BON, de BOURGOGNE, etc. Toutes ces pièces font partie de mon cabinet.

A. DURAND,
Membre Correspondant.

MONUMENTS.

Restauration du Chœur de l'Eglise de Belle ; — Autel votif gallo-romain.

L'église de St-Omer de Belle, située à trois lieues de Boulogne, dans la vallée qu'arrose le Wimereux, est un monument de la fin du XVIe siècle, appartenant à l'architecture ogivale ; mais d'un caractère peu remarquable.

M. l'abbé Wissocq, actuellement desservant de cette paroisse a fait exécuter dans son église un travail de restauration qu'il serait à désirer de voir faire partout : c'est le débadigeonnage des voûtes. Presque dans toutes nos églises de village, l'appareil des voûtes gothiques a disparu sous d'épaisses couches de chaux, derrière lesquelles se cachent le plus souvent des lézardes ou des défauts considérables. Il en était ainsi dans l'église de Belle : L'ouvrier, chargé des restaurations, a trouvé plusieurs défauts qui, à la longue, auraient compromis la solidité de l'édifice et qui ont été heureusement réparés. On ne saurait trop louer de semblables restaurations; car l'appareil des voûtes gothiques est très remarquable, et le coup-d'œil qu'il présente est un ornement de plus dans le chœur de nos églises.

La restauration du chœur de Belle a été faite au mois de septembre de l'année dernière, et elle a amené deux découvertes intéressantes pour l'histoire de cette église ; c'est d'abord, la date 1577 écrite à la pointe en deux endroits de la piscine et l'inscription suivante en lettres gothiques sur une des clefs de voûtes :

LAN MIL VCC LXXVIIJ.

Ces deux dates semblent indiquer l'époque de la construction de l'édifice. L'enlèvement des couches de chaux sur les murs du chœur, a remis au jour une ceinture funèbre, ornée d'écussons; mais je suis arrivé trop tard pour les voir tous, et je n'ai pu distinguer les deux qui restaient, parce qu'ils étaient trop oblitérés.

Dans la visite que je fis alors à cette église, un morceau d'antiquité plus intéressant encore, appela mon attention : c'est le bénitier. Taillé dans une seule pierre, sculpté sur ses trois faces antérieures, débarrassé, par les soins patients de M. Wissocq, du badigeon et de la chaux qui l'empâtaient depuis plusieurs siècles, il me frappa par sa forme extraordinaire, et j'y reconnus un petit autel votif de l'époque gallo-romaine. La tablette supérieure, supportée par une corniche de feuilles d'eau, a été creusée pour recevoir l'eau lustrale des chrétiens. La partie moyenne présente, sur le devant, une couronne de feuilles, totalement fruste, au centre de laquelle se trouvait quelque ornement, ou une inscription ; les côtés montrent chacun un personnage debout tenant un attribut ; mais, mon peu d'habileté en ces matières ne me permet pas de définir le caractère de ces figures. J'ai cru voir à la main de l'un de ces dieux ou demi-dieux, la faucille du druïde, ou le bâton augural recourbé. J'espère, avec le secours de notre collègue, M. F. Lefebvre, pouvoir en envoyer un jour le croquis à la Société.

La conquête que les chrétiens ont faite de l'autel païen, consacré probablement à quelque divinité rurale, remonterait-elle à l'époque de Saint-Omer, et serait-elle la cause du patronage que notre vieil apôtre exerce depuis un temps immémorial sur la paroisse de Belle?.. On a fait beaucoup d'hypothèses qui sont peut-être plus mal fondées.

D. HAIGNERÉ,
Membre correspondant,
à Boulogne-sur-Mer.

Ceinture funèbre aux armes d'Estrées, dans l'église de Parenty, 1628.

Sous la direction de M. l'abbé Cozette, desservant de la paroisse de Parenty (arrondissement de Montreuil, canton d'Hucqueliers), le chœur de l'église de cette commune a été restauré avec soin. Les meneaux des fenêtres ont redressé leurs réseaux harmonieux; un ameublement gothique a remplacé les lourds autels du dernier

siècle; l'église se voit rétablir dans son ancienne splendeur. Sans doute, toute cette restauration n'est pas archéologiquement irréprochable; mais, depuis deux siècles, on fait si mal que l'on est aujourd'hui heureux de voir les commencements d'une renaissance.

En débadigeonnant le chœur de cette église, on a découvert une ceinture funèbre aux armes d'Estrées, famille seigneuriale de la paroisse. Elles sont *mi-partie* d'Estrée et de Béthune, composées ainsi qu'il suit : *écartelé* au 1er *d'argent fretté de sable de six pièces*, qui est d'Humières, par alliance, *au chef d'or chargé de trois merlettes de sable*, qui est d'Estrées ; au 3e *d'or au lion d'azur, couronné et lampassé de gueules*, qui est de la Cauchie, par alliance ; *mi-partie d'argent à la fasce de gueules*, qui est de Béthune.

Ces armes appartiennent à François-Annibal, duc d'Estrées, pair et maréchal de France, marquis de Cœuvres, baron de Doudeauville, premier baron du Boulonnais, seigneur de Parenty, etc., etc., né en 1573, qui épousa en 1622 Marie de Béthune, fille de Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, morte subitement en 1628, à l'âge de 26 ans. Marie de Béthune est la mère du cardinal César d'Estrées, évêque duc de Laon, premier abbé commendataire de l'abbaye d'Anchin, qui tient une place distinguée dans l'histoire de l'église en France, au XVIIe siècle. C'est probablement à la mort de cette duchesse qu'a été peinte la ceinture funèbre que je vous signale. Quant au duc d'Estrées, il se remaria plusieurs fois, et mourut à Paris en 1670, à l'âge de 98 ans.

D. HAIGNERÉ,
Membre correspondant,
à Boulogne-sur-Mer.

BIBLIOGRAPHIE.

Le cartulaire de Simon, 42e abbé de St-Bertin (de 1100 à 1136).

L'original du cartulaire de Simon, 42e abbé de St-Bertin, le continuateur de Folquin, a depuis longtemps disparu; le savant M. Guérard (de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), en publiant le cartulaire de St-Bertin dans la collection des *Documents inédits de l'Histoire de France*, s'est servi, faute d'un manuscrit plus ancien, d'une copie du XVIe siècle (n° 750 de la bibliothèque de St-Omer), tracée en entier, sur papier, de la main de dom. Alard Tassard (1), religieux de ce monastère qui écrivait en 1515 et mourut en 1532.

Depuis, nous avons été assez heureux pour rencontrer une autre copie de cette chronique, beaucoup plus ancienne et non moins authentique; elle porte le n° 723 de l'ancienne bibliothèque de St-Bertin, ainsi que le titre de *Cartularium* Simonis, écrit par Dom. Charles de Witte, avec ces mots en lettres du XVIe siècle : *De Thesauraria* Stⁱ-Bertini *Sithiensis*.

Ce volume recouvert en parchemin contient 73 feuillets en velin avec les initiales en couleur et une écriture du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Il est annoté sur plusieurs points par divers archivistes du monastère tels que

(1) M. Guerard désigne ce moine sous le nom seul d'Alard. — Les ouvrages de Tassard sont inscrits au catalogue des manuscrits de St-Omer, sous la désignation assez bizarre d'Atassaro!... (n° 732).

Georges de Brabant, Guillaume de Whitte, Dom. Cléty et Charles de Witte. On y trouve des bulles papales, des chartes contemporaines avec l'indication des sceaux, notamment celle par laquelle Manasses, comte de Guines, voulant mettre un terme aux contestations existantes, donne à l'abbaye de St-Bertin, par l'entremise de Jean II, son abbé, les comtés d'Aldenfort, Clarkes, Sarvinghem, Atekloke, etc. On y voit également quelques variantes avec le manuscrit autographe de Tassard.

Simon vivait de 1100 à 1136. On sait que forcé d'abandonner la prélature de St-Bertin par suite des embarras que lui suscitait le parti cluniste, il se retira à Gand, sa ville natale où il continua le récit de Folquin. Ce livre est écrit avec pureté, par une main exercée qui avait feuilleté les auteurs latins. On y rencontre des réminiscences de Salluste, de Virgile, etc. etc. Le travail de Simon embrasse l'historique de l'abbaye pendant une période de 124 ans, depuis 1021 jusqu'en 1145. Le dernier acte qui y est produit est une bulle d'Eugène III, datée de 1145; elle a été signée à Viterbe et écrite de la main du cardinal Robert (1).

En nous félicitant de l'heureuse et récente découverte de ce manuscrit, nous éprouvons le regret qu'il n'ait pu être connu, à temps, par le docte membre de l'Institut auquel nous en devons la publication. (Nous donnons ailleurs d'autres et de plus nombreux détails sur Simon et ses ouvrages.—Voyez la biographie des abbés de St-Bertin.—Rapport sur ce manuscrit aux procès-verbaux de la Société des Antiquaires de la Morinie).

H^ri de LAPLANE.

(1) Folquin s'arrête en 961; — Simon continue jusqu'en 1145; — deux autres religieux ont poursuivi ce travail jusqu'en 1229.

Ancien Graduel Romain imprimé sur vélin en 1599.

Un menuisier chargé, il y a peu de temps, de restaurer la boiserie intérieure d'une maison ayant appartenu à M. le chanoine de Bertrandy, rue Ste-Marguerite, à St-Omer, aperçut entre des lambris et le mur, un énorme et magnifique volume imprimé sur vélin, enluminé, ayant pour titre: *Graduale Romanum de tempore et sanctis, juxta ritum missalis ex decreto sacro sancti concilii tridentini restituti et Pii V pont. Max. jussu editi; cum calendario Gregoriano. ut officiis aliquot* SS. *ex precepto Sixti V et* S. *D. N. Clementis VIII. — Anterpiæ ex officinâ Plantinianâ apud Johannem Moretum M. D. XCIX.*

Ce livre, grand in-folio — reliure en bois — recouvert en veau est d'une belle conservation, — il se compose de 682 pages, en vélin, la plupart illustrées. — Les initiales sont en or, les autres sont peintes en rouge et en noir.

Sur le titre qui est orné d'une vignette coloriée, on lit ces mots tracés à la main en écriture du XVIIe siècle, que l'on peut attribuer à Dom. Guillaume de White, alors archiviste du monastère de St-Bertin : *Liber monasterii S[ti]-Bertini.* — Le XIe feuillet représente l'*Annonciation de la Vierge*, reproduite en couleurs bleue, rouge et verte rehaussées d'or. — A la première page, au milieu de la lettre initiale A peinte en or, on entrevoit, au second plan, le Roi David, colorié, nimbé, la couronne sur la tête, la harpe à la main et adressant au ciel ses admirables cantiques.—Sous les pieds du prophète-roi, se trouve l'écu armorié de Dom. Waast de Grenet, d'Arras (1), 70e abbé de St-Bertin, de 1580 à

(1) Waast de Grenet était fils de Pierre, chevalier (*seutifer*). — Grand cart. de St-Bertin. — Nous donnons de très amples renseignements sur cet abbé dans notre biographie des abbés de St-Bertin.

1603. Ce prélat portait d'*azur à 3 gerbes à épis bien* grenés *d'or, liés de même* (armes parlantes) (1).

Ce volume est exclusivement consacré à des chants d'église notés en plain-chant, il a été publié par les soins et sous les yeux de WAAST DE GRENET, il est précédé d'une épître dédicatoire adressée au souverain pontife CLÉMENT VIII. Dans cette lettre, l'abbé de ST-BERTIN indique le but de sa publication ainsi que les circonstances qui l'ont accompagnée; il explique les motifs qui, dans des temps difficiles, l'ont retenu éloigné de sa maison, et dit entre autres choses : « *itaque* » *cum his bellis civilibus Antwerpiæ sejunctus a turbâ, ali-* » *quid otii nactus essem ; hujus gradualis corrigendi et* » *restituendi labor, me meos que non sine studio et enim* » *contentione, per tres fere annos detinuit,* etc., etc. *Non* » *desunt enim testes....* »

La date est ainsi : « AUDOMAROPOLI *ex nostro divi* BERTINI » *cœnobio anno a partu virgineo MDXC* (1590). »

Le graduel dont il est ici question ne pèse pas moins de 22 livres (11 kilogrammes). Après avoir passé, déjà, en quelques mains, il fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. l'abbé ROGER, vicaire de la paroisse St-Sépulcre, à ST-OMER, auquel nous en devons l'obligeante communication.

Au mérite bibliographique qui, du reste, se retrouve toujours dans les publications sorties des presses si justement renommées de MM. MORETUS et PLANTIN, à ANVERS, (2) ce volumineux livre de chant, doit en ajouter un autre ; celui de pouvoir être avantageusement consulté, au moment, surtout, où on cherche à restituer dans nos temples catholiques le

(1) Ces armoiries se trouvent également sur les fermoirs du livre.

(2) On voit encore à ANVERS l'imprimerie de MM. MORETUS et PLANTIN, telle qu'elle était au moment de la mort des célèbres imprimeurs. Nous sommes assez heureux pour avoir pu pénétrer un instant dans cet impénétrable sanctuaire d'où sont sortis tant de chefs-d'œuvre typographiques et où on retrouve tant de beaux souvenirs.....

plain-chant du moyen-âge, et où, sentant le besoin de revenir à l'unité liturgique, la majorité des églises de France va rétablir partout le rit à l'usage de Rome.

Peut-être n'est-il pas inutile de consigner ici, en passant, qu'en 1573, GÉRARD D'HAMÉRICOURT, 1er évêque de ST-OMER et 69e abbé de ST-BERTIN, suivant les inspirations du concile de Trente, auquel il avait assisté, introduisit, à ses frais, dans l'abbaye et dans son diocèse le bréviaire romain, qu'il substitua à celui du cardinal QUIGNONES alors généralement suivi (1).

Ajoutons que Dom. WAAST GRENET fut le contemporain, le disciple, puis le successeur de GÉRARD au monastère de ST-BERTIN (2). Cette filiation directe sera, peut-être, un nouveau certificat, avec *date certaine*, donné à l'authenticité, à la régularité, à la canonicité du livre dont nous venons de constater la récente découverte.

H^ri DE LAPLANE.

(1) Grand cart. de ST-BERTIN, tome IX, suppl. — Deneuville, hist. manuscrite de ST-OMER, t. II, folio 27.

(2) Annales Bert., m^s n° 806. — G^d cart.

ARCHIVES LOCALES.

» Rapports, déclarations et reliefs des fiefs, arrière-fiefs, se-
» gneuries et héritaiges cottiers mouvans des chasteau et chas-
» tellenie de Tournehem, appartenant a très hault et très
» puissant seigneur Monseigneur de Beures admiral et
» cappitaine général de la mer, recouvertz et enre-
» gistrez par moy Jehan de le Caurrye, pro-
» cureur de mondit seigneur en ladite
» chastellenie, après la ruyne et dé-
» molissement dudit Tournehem
» en l'an mil Vc quarante-
» deux. — Témoing. »

J. DE LE CAURRYE.

Tournehem, situé dans la vallée de l'Hem, à 17 kilomètres au nord-ouest de St-Omer était, au moyen-âge, une petite ville qui envoyait un député aux Etats d'Artois. Son château, « place de tout » temps tenue des plus fortes du pays, » dit du Bellay, était un fief de grande mouvance dont relevaient, sous le double rapport de l'hommage et de la justice, les seigneuries de vingt-deux villages dans un rayon de plus de deux lieues. Le nombre des fiefs et arrière-fiefs dont il était le chef-lieu est évalué par le comte d'Estrades dans ses mémoires en 1667 à environ seize mille. A mes yeux, cette évaluation, quelque prodigieuse qu'elle paraisse, n'a rien d'exagéré, car j'ai compté jusqu'à neuf cents tenements dans une seule seigneurie vicomtière. Il en est plusieurs autres qui en avaient encore davantage.

Passée au treizième siècle (1282) du domaine de la maison de Guines dans celui de la maison d'Artois, la châtellenie de Tournehem qui avait trois hautes cours de justice (Bailliage, Echevinage

et Garenne), fut cédée (vers 1445) à titre de vente à mort gage et à rachat par Philippe-le-Bon à son fils naturel Antoine, surnommé le Grand Bâtard de Bourgogne (1). Ce seigneur qui affectionnait beaucoup Tournehem y passa les dernières années de sa vie (2). Il y fut inhumé en 1504 dans la chapelle collégiale qu'il avait édifiée contre l'ancienne église et dotée deux ans auparavant de six prébendes pour autant de chanoines ou chapelains qui y célébraient tous les jours la sainte Messe (3). Son héritage passa, par suite du prédécès

[1 et 3] Copie authentique du registre aux causes de la chatellenie de Tournehem contenant diverses donations faites par le grand bâtard de Bourgogne pardevant le bailly et les hommes de fief de la chatellenie, pour l'entretien de la chapelle collégiale qu'il venait de fonder et des six chapelains qui devaient la desservir (archives de l'église de Tournehem). — Cet acte qui ne manque pas d'intérêt est du 24 février 1502. Il fait mention de plusieurs autres titres qui ne se retrouvent plus, telles sont : 1° La charte par laquelle le Grand Batard a fondé cette collégiale avec six chapelains et un coûtre pour les desservir ; 2° La charte confirmative de cette fondation par les vicaires de l'évêque de Thérouanne, Philippe de Luxembourg, en date du 17 février précédent, scellée du sceau des officiers du dit Thérouanne et signée par les doyen et chapitre de cette église ; 3° La charte par laquelle Philippe le Bon vendit au Grand Batard la terre de Tournehem « en mort gage et à rachat de certaine somme de deniers. » — Cette dernière mention rectifie l'erreur commune qui attribue à Louis XI la donation faite au Grand Batard de la chatellenie de Tournehem. Cette donation doit avoir été faite vers 1445.

[2] Les comptes de 1578 font mention, pour mémoire, de plusieurs moulins « accordez ci-devant estre mis sur la rivière dudict Tournehem ès » mectes de la chatellenie par le seigneur de Bêvres, le grand bastard de » Bourgoigne, LORSQU'IL Y TENOIT SA RÉSIDENCE, lesquelz moulins sont de » piècha ruynés et desmolis et ne a apparence quelconque de les remettre » sus par ce que les noms sont incogneuz. »

L'ancienne église de Tournehem qui se composait de trois vaisseaux fut entièrement détruite avec sa chapelle collégiale en 1667 par les soldats de Turenne qui en emportèrent jusqu'aux pavés. Il n'en resta plus que la nef où était la chapelle de la vierge qu'on a fait entrer dans la construction de la nouvelle église en 1698.

Un fragment du mur latéral nord de la chapelle collégiale existe encore. Il est enclavé dans l'ancienne maison vicariale. On y aperçoit encore une

de Philippe de Bourgogne, son fils, à Adolphe, son petit-fils, lequel eut pour héritier et successeur Maximilien de Bourgogne, capitaine-général et amiral de la mer sous Charles-Quint.

Ce fut sous ce dernier que la ville et le château de Tournehem furent pris et détruits pour la première fois avec le château de la Montoire en 1542, par le duc de Vandôme, gouverneur et lieutenant pour le roi de France en Picardie, à la tête d'un camp-volant avec lequel ce prince ravageait l'Artois et s'attachait à raser toutes les petites places fortes soumises à l'Empereur.

L'histoire de ce siége est racontée avec assez de détails par du Bellay et dans une lettre *écrite au camp près Tournehem*, le 15 août 1542, imprimée vers cette époque à Paris, et publiée en 1842, dans le *Puits Artésien*, par M. H.-J. Derheims, conservateur de la bibliothèque publique de Calais. Notre bon vieil Hendricq fait aussi mention de ce siége à peu près dans les mêmes termes que du Bellay. Il s'accorde à dire avec cet historien que la place fut battue par le canon l'espace de cinq à six jours, et que, rendue par composition, le duc de Vandôme la fit raser et démolir; mais que « pour la grande épaisseur des tours mesmement de la grosse, il les fit miner par dessoubs puis mettre quelques cagues de poudre qui les firent culbuter. » La ville et le château de Tournehem pris, brûlés et démolis de nouveau en 1552 et en 1595, ne purent jamais se relever qu'imparfaitement de cette première ruine qui avait aussi malheureusement entraîné celles de leurs archives.

C'est ce dernier désastre que le procureur fiscal de la châtellenie, Jehan de le Caurrye, s'efforça de réparer en enregistrant, dans un seul et même registre, tous les titres qu'il lui fut possible de retrouver. Ce manuscrit, dont nous reproduisons le titre en tête de

niche renfermant un groupe de statuettes qui représentent l'ensevelissement de N. S. — Dans l'enceinte que formait ce mur et à une dixaine de mètres à l'orient du mur extérieur du chœur actuel, on a trouvé, il y a une trentaine d'années un cercueil en fer dont l'emplacement en maçonnerie subsiste encore à deux pieds, sous la surface du sol. Dans ce cercueil était une boîte qui par sa forme semblait avoir renfermé un cœur qu'on avait dû envelopper d'une étoffe précieuse ; car des fragments de cette étoffe subsistaient encore. On présume que ce cercueil était celui du Grand Batard qui, suivant la tradition, a été enterré dans le chœur de la chapelle collégiale, devant les marches de l'autel.

cette notice est parvenu jusqu'à nous. Il est relié en parchemin et dans un assez bon état de conservation, à la réserve des premières et des dernières pages dont les extrémités ont souffert des mites et de l'humidité. Il forme un in-4° et contient 215 rôles ou 430 pages d'une écriture du XVIe siècle assez lisible. Il a dû être écrit de 1543 à 1556, époque à laquelle Maximilien de Bourgogne, seigneur de Bèvres, plus connu sous le nom de marquis de la Vere était mort « sans hoir procréé de sa chair et sang en loyal mariage » et la châtellenie de Tournehem, dévolue à Charles-Quint en sa qualité de comte d'Artois.

Les documents qu'il contient peuvent se diviser en six parties.

1° Rapports et dénombrements des années 1541 et 1542;

2° Etat général des fiefs et des droits seigneuriaux auxquels ils étaient soumis avec la désignation de leurs possesseurs au temps du grand Bâtard de Bourgogne, suivi d'un extrait du registre aux reliefs de Guillaume Fasselin, receveur, de 1466 à 1473 et continué jusqu'en 1508.

3° Copies de différents rapports et dénombrements faits à plusieurs époques avant et après les années 1541-42 et 43.

4° Documents et notes historiques contenant les pièces suivantes :

Copie d'une charte de Marguerite d'Artois en 1367 pour régler le différent qui s'était élevé entre les officiers de la châtellenie de Tournehem, d'une part, et de l'autre, les Maïeur et Echevins de St-Omer, relativement au droit de travers qu'on faisait payer au pont de Nordausque ;

« Coppie de la deffiance de guerre fete par le roy François à » l'encontre de l'empereur catholique et deffenseur de la foy chré- » tienne, l'an mil V^c^ XLII. — Donné à Ligny, le Xme jour de juillet » l'an de grace 1542. »

« Coppie par l'empereur. » — C'est la réponse de Charles-Quint au manifeste précédent. Elle est adressée « à notre très cher et féal » cousyn, chevalier de notre ordre, gouverneur et cappitaine-gé- » néral d'Arthois, le conte du Roeulx, et noz amez et féaulx les » président et gens de notre Conseil en Arthois... — En notre ville » de Bruxelles, le XIXme jour de juillet XV^c^ XLII. »

« Coppie de la deffiance et dénonciation de la guerre faicte par » le roy d'Angleterre à l'encontre du roy de France, baillée par » escript à l'ambassadeur du dit roy de France en Angleterre, par » monseigneur de Norfort. — Le XXIIme jour de juing mil V^c^ qua-

Récit fait par Jehan de la Caurrye lui-même de la descente des Anglais en France, après cette déclaration de guerre, de leurs excursions dans le Boulonnais, des ravages qu'ils y exercèrent, de leur jonction à Arras à l'armée du comte de Rœux pour aller mettre le siége devant Landrécies, de leur retour en Artois et dans le Boulonnais, du siége et de la prise de Boulogne. (Voir ci-après le texte de ce récit).

5° « S'en suivent particulièrement par déclaration les seigneuries » et fiefs tenus et mouvans de très hault et très puissant et très re- » doupté Seigneur, monseigneur Maximilien de Bourgogne... Sei- » gneur de Bevres..... et de Tournehem à cause d'icelle sa dite » terre, Chastellenie et seigneurie dudit Tournehem, recœillis, en- » registrez et mis par escript par moy Jehan de la Caurrye pro- » cureur pour mon dit seigneur en la dite chastellenie en l'an mil » V^c XLIII selon que s'enssuit. » Cette partie du registre est un véritable catalogue comprenant toutes les seigneuries et les grands fiefs dépendants de la chatellenie de Tournehem avec les noms de leurs possesseurs et des notes marginales indiquant les mutations qui y sont survenues depuis le temps du Grand Bâtard de Bourgogne. Les principales seigneuries sont celles-ci :

Wolphus — La Pierre (sur Zouafques) ; — Welle et le Ploy, (sur Nordausque ; —Recque, le Vroland, Cocove, Moyecque et Myencte; — Estiembecque, Noyelle, Rusteghem et Hiet (sur Louches) ; — Landrethun, — Rodelinghem, Croisille et La Seille,—Frelinghem,— Yeuzène, le Val, — Guémy, Brugnobois, Clinspin, les Cambes, — Estiembecque en Clerque, Clerque, Fertin, Audenfort, — Beau-Prey et Matringhem en Boningues,— Audrehem, Lamotte,— Cahem, Canchy, Esclémy, La Motte d'Esclémy, Herbinghem — La Haie en Bainghem, — Brugnobois, le Paillart, Ostrehove, la Cressonnière, en Surque, — Journy, — Westboucout (West-Bécourt), — Nortboucout, le Wendal, Waudringhem, Beaurepaire, Lobel, Inglenghem, — Difque, — Cormette, — Bayenghem-les-Eperlecques, Monnecove, — dix fiefs sur Leulinghem.

6° Autres copies de rapports et dénombrements de différentes époques.

Ce registre joint aux autres terriers des XVIe XVIIe et XVIIIe siècles, qui existent encore dans les mêmes archives, est un précieux document non seulement pour l'histoire mais encore pour la topographie et la biographie féodale de l'ancienne chatellenie de Tourne-

hem. Nous y reviendrons une autre fois pour l'examiner à ce point de vue. Nous nous bornerons quant à présent, à reproduire la note historique que nous a laissée Jehan de la Caurrye sur les excursion[1] de l'armée Anglaise dans le Boulonnais et l'Ardrésis, immédiatement après la déclaration de guerre faite par Henri VIII au roi de France en 1543.

« En enssuivant la dite déclaration et deffiance, les Anglois feirent courses et emprinses en Boullonois le jour de juillet XV^c XLIII et bruslèrent la ville et chasteau de Fiennes, partie de Marquise, Wissant et aultres villaiges du dit Boullonois en nombre de XVII et, deux jours enssuivans, démolirent le fort de l'abbaye de Lisques entièrement et d'illecq vindrent assir leur camp à Alequines (1) où ils bruslèrent, au partir, le résidu des maisons quy y estoient demourées.

» Et de là sont tirés à Arras où ils ont trouvé monseigneur le comte de Rœulx avec lequel les dits Anglois qui sont en nombre de dix mil hommes tant de pied que de cheval fort bien esquippez, assistés de grand nombre de gendarmerie soubz la chairge du dit seigneur conte de Rœulx sont allez mectre siège devant la ville de Landressy en Hainaut, possédée par les François.

(Il y a ici une lacune en blanc d'une demi page).

» L'an après quy fut XV^c XLIIII, le vendredy XXVIIe jour de juing l'advant garde et arrière garde des Anglois descampèrent du villaige d'Alembon et environ le païs lez Lisques et vindrent séjourner et camper pour la nuict d'enssuite à Allequines et à l'environ.

»Ledit jour se partirent de la ville de St-Omer les seigneurs contes du Rœulx et de Bure acompaignez de deux mil chevaulx et douze enseignes de gens de pied tant Frisons, bas Allemands que Picards-Artisiens et s'en allèrent camper et séjourner au villaige de Adelettes, prez Thérouanne. Et d'illecq allèrent à Thiembronne. Et quant aux dits Anglois allèrent du dit villaige d'Allequines camper à Bourthes et assiégèrent la carrière de Boucoud (Bécourt) où, après avoir esté trois jours, prindrent la petitte carrière. En ces mesmes jour fut prins par les gens du seigneur de Wunzelles le chasteau de Hucqueliers où fut trouvé beaucoup de mœubles et n'y fut trouvé ès villaiges du dit Hucqueliers et Preure que ung homme

(1) Licque et Alequine faisaient partie du gouvernement d'Ardres et appartenaient conséquemment à la France.

et une femme. Et d'illecq tirèrent les deux camps tant Bourguignons que Angloys devant la ville de Monstrœul.

» La ville de Boullongne sur la mer fut rendue ès mains du roy d'Angleterre le samedy XII[e] jour de septembre XV[c] XLIII entre II et III heures de l'après-midi et eurent ceulx de la ville appoinctement de eulx en aller leurs corps saulves pareillement chacun une verge en la main et soustindrent le vendredy une affaire où il y eust perte de beaucoup de gens. Tous les biens de la dite ville confisquez au dit seigneur roy. Et fut devant la dite ville tenant son siége VII sepmaines et ung jour. »

A. COURTOIS, AVOCAT,
Secrétaire-Archiviste.

RÉCENTES ACQUISITIONS DU MUSÉE DE SAINT-OMER.

Le musée de St-Omer possède une remarquable collection d'armes, de celles surtout que l'on désigne sous le nom d'*armes blanches*, telles que : épées, poignards, lances. Ces armes ont été trouvées en grande partie dans le pays, soit dans les marais des alentours de la ville, soit dans la rivière d'Aa. Ce cours d'eau qui formait la séparation de la Flandre et de l'Artois, a été souvent le théâtre de combats entre les deux peuples ennemis qui habitaient ses rives. Les passages à gué défendus par des forts ne permettaient pas de les traverser sans lutte. A ces diverses circonstances on doit de rencontrer dans le lit de la rivière une foule de souvenirs des guerres d'un autre âge, témoins glorieux qui, aujourd'hui, rendus à la lumière, viennent enrichir les collections archéologiques, publiques et particulières. Nous aurons à revenir sur ces intéressantes collections déposées au musée de St-Omer. Bornons-nous aujourd'hui à mentionner quelques-unes des récentes acquisitions qui y ont été faites :

1° Citons une lame de l'époque Francke, munie de quatre rainures de chaque côté, contre le dos. La longueur de cette lame est de 0,55 centimètres.

2° Deux épées du XIIIe siècle sont aussi à remarquer. Les lames se terminent en pointe. La plus petite, de 90 centimètres de long, munie au centre d'une double rainure, a ses quillons droits et ronds, et le pommeau plat. La seconde est plus longue, elle a 1 mètre 05 centimètres, ne porte qu'une seule rainure ; les quillons sont courbes et minces et le pommeau ovoïde. De chaque côté de la lame, dans la rainure, se trouve gravée la marque suivante ✝ G ✝ qui a été autrefois incrustée en cuivre. Cette dernière épée est remarquable par sa conservation, et nous prouve encore une fois la bonté de la trempe de ces armes que les chevaliers choisissaient avec tant de soin, et qu'ils n'abandonnaient qu'à la dernière extrémité.

3° Une belle épée du XVe siècle. La lame est longue et plate, elle a une garde compliquée et ciselée; son pommeau piriforme, est d'un poids suffisant pour équilibrer l'arme lorsqu'on la tient en main. Elle porte pour seule marque sur la lame la lettre P, trois fois répétée de chaque côté entre deux ✝.

4° Une hallebarde du XVe siécle.

5° Une lame de poignard.

6° Deux épées du XVIIe siècle, l'une véritable épée de combat avec coquille; l'autre, épée de parade sans coquille.

Outre ces armes, on a trouvé aussi dans le lit de la rivière d'Aa, un cachet du XVe siècle environ, de vingt-six millimètres de diamètre, offrant la légende suivante : HENRIC GOVETTRAVVE. Au centre est un écusson portant une ancre en pal. La présence de cet emblême tend à faire supposer que c'est le sceau d'un patron de barque naviguant sur la rivière d'Aa.

2° Un autre cachet, de provenance inconnue, vient aussi d'être déposé au musée. Il a trente-trois millimètres de diamètre et porte au centre l'écusson de la famille des Croy, surmonté d'une couronne de comte. Il est anépigraphe.

Les objets dont nous venons de parler ont un intérêt local facile à comprendre. N'ont-ils pas été rencontrés dans le pays?.... Ajoutons-y des vases gallo-romains, trouvés dans les environs d'Amiens. Deux d'entre eux sont remarquables par leurs dimensions et leur belle conservation. L'un est une amphore, l'autre un vase rond, en forme de *jarre*, supporté par trois petits pieds, qui assurent sa stabilité.

En général, les dons faits au musée de St-Omer sont peu nombreux. Depuis, cet établissement s'est enrichi d'une belle épée de la fin du XIIe siècle, à lame large, terminée en rond par le bout, à quillons courts, carrés et droits. Le pommeau a été réajusté après coup; celui qui s'y trouvait primitivement ayant été perdu. Cette arme ainsi qu'un étrier du XVIe siècle ont été donnés par M. Landeau, propriétaire à Wàtten. Ces objets ont été trouvés également dans la rivière d'Aa.

Peu après on y a ajouté encore une longue épée du XVIe siècle, complètement détériorée et sans garde. Elle a été offerte par M. Platiau, propriétaire à Oye, qui l'a trouvée dans sa propriété, reposant auprès d'un cadavre. Enfin un couteau de chasse turc, donné par M. Hauchecorne, entrepreneur à St-Folquin.

Nous tiendrons successivement nos lecteurs au courant de toutes les acquisitions récentes en y joignant les détails des découvertes avec les noms des donateurs.

L. DESCHAMPS DE PAS,
Membre Titulaire.

NOTE ADDITIONNELLE

(sur les ANNALES et les PRIVILÈGES DE L'ÉGLISE DE WATTEN.)

Dans la note insérée dans la première livraison du Bulletin relativement à ces documents, j'ai donné, sur Robert de la Madeleine, quelques détails que je regardais comme étant encore inédits. C'est une erreur que je m'empresse de réparer.

M. Arthur Dinaux a publié, dans son intéressant recueil des *Archives du Nord* (1849 3me livraison), un *Catalague des Prévots de Watten*, d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque de Valenciennes. Ce catalogue, si savamment annoté par Aimé Leroy et M. Dinaux lui-même, renferme une notice très étendue sur Robert de la Madeleine. Comme l'indique son titre, il nous donne la série des prévots de Watten depuis 1072 jusqu'à 1577. Au lieu de s'arrêter, comme les *Annales*, à Jacques d'Ausque, en 1528, il continue l'histoire de l'Abbaye de Watten jusqu'à Gérard d'Hamericourt, comprenant le gouvernemeut prévotal de cinq prévots qui sont: Eustache de Croy, coadjuteur de Jacques d'Ausque, décédé environ quatre mois avant celui-ci; Jean Faluel; Robert de Croy; Jean Fachin et Gérard d'Hamericourt, évêque de St-Omer et abbé de St-Bertin.

Aimé Leroy, qu'une mort prématurée a depuis lors enlevé aux lettres, nous fait connaître le nom de l'auteur de ce *Catalogue*. Il s'appelait Louis Bresin, en latin *Bresinius*. Né à Waudringhem, arrondissement de St-Omer, il avait été *custos* de l'Eglise collégiale de Watten de 1542 à 1573. Il composa *une chronique de Flandre et d'Artois*, à laquelle il a joint quelques pièces se rattachant à l'histoire de ces deux provinces. C'est parmi ces pièces qu'Aimé Leroy a trouvé le *Catalogue des Prévôts de Watten*. Il suppose que Bresin l'a emprunté à un manuscrit plus ancien dont il aura approprié le style à son temps en l'augmentant des faits récents.

Cette conjecture me parait on ne peut mieux fondée. Il est évident pour moi que c'est dans les *Annales* que Brésin a puisé son *Catalogue*. Toutefois, comme l'a si bien deviné Aimé Leroy, Brésin n'a pas été qu'un

traducteur et un servile copiste. Non seulement il s'est entièrement débarrassé de ce lourd bagage de chartes et de titres que traîne après lui son guide et son dévancier; mais il n'a pris dans les *Annales* que ce qu'il a cru de nature à intéresser, laissant de côté tous ces menus détails de donations particulières, de procès et de transactions qui font la matière de la plupart des chartes. Il n'a pas fait faute non plus de puiser à d'autres sources, chaque fois qu'il l'a pu, et à partir de Jacques d'Ausque le reste du Catalogue est entièrement de lui.

Mais on trouvera entre le *Catalogue* et les *Annales* cette différence profonde que si le premier peut suppléer avantageusement le second, dont il est même le complément, en ce qui concerne particulièrement l'histoire du monastère de Watten, il ne saurait en être de même, en ce qui concerne l'histoire générale du pays. C'est surtout sous ce rapport que les *Annales* jointes aux *Privilèges*, dont elles sont la clef indispensable pour l'ordre chronologique, me paraissent un document précieux. Elles viennent jeter sur toute la contrée qui s'étend à droite de l'Aa, le rayon de lumière que l'histoire de Lambert d'Ardres et la chronique d'Andre ont répandu de l'autre côté de cette rivière, dans l'ancien comté de Guînes et la partie voisine du Boulonnais.

Les noms des prévôts, la date de leur installation et de leur mort, sont les mêmes dans le *Catalogue* que dans les *Annales*. On y remarque seulement ces légères différences : 1° que de 1072 à 1528, les Annales comptent 28 prévôts, tandis que le Catalogue n'en compte que 27; 2° que dans celui-ci on ne rencontre que deux lacunes, ou ce qui revient au même, deux prévôts anonymes, et que dans les Annales on en compte trois. C'est précisément cette dernière différence qui a produit la première. Les prévôts inconnus sont, suivant les Annales, le quinzième, le seizième et le dix-huitième; suivant le Catalogue, le quatorzième et le seizième. Cette divergence en ce qui concerne le premier point s'explique tout naturellement ; c'est qu'il n'apparaît pas bien clairement dans les titres, que de 1307 à 1323 il y ait eu deux prévôts. Mais ce qui ne s'explique pas aussi bien, c'est que les Annales et le Catalogue étant d'accord sur ces deux points, que d'une part Nicolas de Bourbourg est décédé l'an 1347, et que d'autre part Guillaume de Niepe n'a été fait prévôt qu'en 1384, ils ne soient pas également d'accord pour placer dans cet intervalle un prévôt inconnu qui aurait été le dix-huitième. Evidemment il y a eu ici, de la part de Brésin, une distraction et un oubli, d'autant plus qu'il existe deux actes qui, ainsi que je l'ai fait remarquer, ont été passés par un prévôt pendant cette lacune de 1347 à 1384.

Mais ce ne sont là, comme on le voit, que des différences bien légères et qui méritent à peine d'être signalées.

— Encore une autre rectification.

J'ai dit qu'au surnom de *Hierosolimitani* qui se trouve dans la charte de 1093 il fallait substituer celui de *Frisionis*. Et en effet aucune histoire de Flandre, du moins que je sache, ne donne le surnom de *Jérusalem* qu'à Robert II. Quant à Robert 1er, son père, il n'est connu que sous celui de *Robert-le-Frison* (Friso, Frisius, Frisio). Mais il parait qu'au douzième siècle et du temps de Robert 1er il n'en était pas ainsi et que c'était ce dernier au contraire qui portait le nom de *Robert de Jérusalem*. C'est du moins ce qui résulte de ce passage du cartulaire de Simon : « « *Nec* » *multo post tempore, anno videlicet Christi nativitatis millesimo sep-* » *tuagentesimo primo*, ROBERTUS, *filius Balduini comitis Insulani* QUI » POSTEA IHEROSOLIMITANUS DICTUS EST, *apud castrum Casletum contra* » *nepotem suum Arnulphum, commissâ pugnâ civili, Arnulpho occiso*, » etc....., *monarchiam tocius Flandriæ adeptus est.* »

En présence de ce texte si précis, l'épithète *Hierosolomitani*, loin donc d'être une faute de copiste, comme je l'avais cru, est au contraire une nouvelle preuve en faveur de l'authenticité de la charte de 1093.

Remarquons toutefois qu'immédiatement après son retour de la Terre Sainte, Robert II reçut lui-même de ses contemporains le surnom de *Robert de Jérusalem*; car dans une charte extraite des archives de l'abbaye d'Afflinghem-lez-Alost, et publiée par André Duchesne, dans les preuves de son *histoire de la maison de Gand et de Guines*, page 63, nous trouvons cette mention : « *Actum ab incarnatione Domini M C I.* » *anno, regnante Philippo Francorum rege,....* Roberto, *Roberti filio,* » Hierosolymitano *in comitatu agente.* » Robert II n'était alors de retour de la Terre-Sainte que depuis un an.

A. COURTOIS, Avocat,

Secrétaire-Archiviste.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE 3 FRANCS POUR MM. LES MEMBRES CORRESPONDANTS.

— *La 3e livraison du* BULLETIN *de la Société des Antiquaires de la Morinie paraîtra exactement à l'époque fixée. Elle contiendra, entre autres sujets :*

1° L'analyse du procès-verbal de la séance de juin 1852.

2° Une notice de M. PIGAULT DE BEAUPRÉ, père, correspondant à CALAIS, sur un *tumulus* gallo-romain découvert à ETAPLES, au lieu nommé les *Cronquelets*.

3° Un extrait d'un manuscrit inédit du P. TRIQUET, relatif à un jubilé célébré à ST-OMER en l'église STE-ALDEGONDE en 1663. — Communication de Mme CLÉMENT née HÉMERY, membre correspondant à CAMBRAI. — Note de M. l'abbé Clovis BOLARD.

4° Catalogue complet de tous les supérieurs de la maison des Jésuites-Wallons à ST-OMER, de 1565 à 1760.

5° Indication de quelques découvertes récentes archéologiques, numismatiques ou bibliographiques, etc., etc.

6° Autres communications diverses.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

ANALYSE DES SÉANCES des mois d'Avril et de Mai, par M. DE LAPLANE, Secrétaire-Perpétuel Adjt..... 37 à 45

ARCHÉOLOGIE. —Note sur des bracelets en or, trouvés près de MERCK-ST-LIÉVIN, par M. le président QUENSON, membre titulaire..... 46 à 47

NUMISMATIQUE. — Découverte de quelques monnaies anglaises flamandes et françaises.—Communication de M. A. DURAND, membre correspondant à CALAIS..... 48 à 49

MONUMENTS. — Restauration du chœur de l'église de BELLE.— Autel votif gallo-romain, par M. l'abbé D. HAIGNERÉ, membre correspondant à BOULOGNE-SUR-MER.....

— Ceinture funèbre aux armes d'ESTRÉES dans l'église de PARENTY (1628), par le même..... 50 à 52

BIBLIOGRAPHIE. — Note sur le cartulaire de SIMON, XLIIIe abbé de ST-BERTIN, manuscrit du XIIe ou XIIIe siècle, par M. DE LAPLANE.....

—Description d'un graduel romain imprimé sur vélin à ANVERS en 1599, par M. DE LAPLANE..... 53 à 57

ARCHIVES LOCALES. — Châtellenie de TOURNEHEM, par M. COURTOIS, Secrétaire-Archiviste..... 58 à 64

MUSÉE DE ST-OMER. — Note de M. Louis DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, sur quelques acquisitions récentes..... 65 à 66

— Note nouvelle au sujet du cartulaire de Watten, par M. COURTOIS..... 67 à 69

Table des matières..... 71

FIN DE LA DEUXIÈME LIVRAISON.

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

3e LIVRAISON.

JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE.

Doctrina investigando restituet.

SAINT-OMER :

CHANVIN FILS, IMPRIMEUR, RUE DE L'ŒIL.

1852.

162
1852

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 1852.

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion précédente.

HOMMAGES ET ACQUISITIONS.

M. DE LAPLANE, Secrétaire-Perpétuel Adjt, dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Annales archéologiques, par DIDRON, tome XIIe, 2e livraison.

Les églises de l'arrondissement de DIEPPE, par M. l'abbé COCHET, hommage de l'auteur.

Essai historique sur la collégiale de ST-PIERRE, à LILLE, hommage de M. IMBERT DE LA PHALECQUE.

Revue numismatique, mars et avril 1852.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, avril 1852.

Bulletin de la Société d'Antiquités, d'Histoire et de Statistique du département du Cher, 1er vol., 1re livraison, hommage de M. DE GIRARDOT.

Bulletins de la Société Historique et Littéraire de Tournai, tome II, octobre 1851.

Procès-verbal de la séance publique de la Société libre d'Émulation de Liége, tenu le 19 juillet 1842.

Lettres à mes amis et à mes collègues, par M. Alb. D'OTREPPE DE BOUVETTE.

Recherches et fouilles dans le but de former un musée provincial à LIÉGE, par le même.

Causeries d'un antiquaire, suite à la lettre à mes amis et à mes collègues sur l'archéologie, par le même. Ces trois ouvrages ont été offerts par l'auteur.

1794. Voyage à Arras et à Cambrai, par Mme Clément née Hémery.

Notice sur les murs d'enceinte de la ville de Bourges, d'après les manuscrits du général vicomte de Barral, ancien préfet du département du Cher, par M. Octave de Barral, hommage de M. de Girardot.

Projet d'amener des eaux à Bourges, idem.

De l'énergie civique, discours prononcé par M. Corbin, procureur-général, dans l'audience solennelle de la rentrée du tribunal.

Circulaire adressée à MM. les maires, à l'occasion d'un monument à élever à Denis Papin.

Notice sur l'origine et l'établissement de l'abbaye de la bienheureuse Vierge Marie de Beaulieu, à Sin-le-Noble, et description d'un ancien sceau du chapitre de cette abbaye, par M. le docteur Escallier.

Remarques sur le patois suivies du vocabulaire latin-français de Guillaume Briton (XIVe siècle), par M. E.... A... Escallier, hommage de l'auteur.

Voyage de Louis-Napoléon en Sologne, par le baron de Girardot, secrétaire-général du Cher.

Armes de Lille, notice par M. Imbert de la Phalecque, hommage de l'auteur.

Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, 3e livraison, 1851-1852.

Travaux de la Société des Arts et des Lettres du Hainaut, 1re livraison.

Archéologie liégeoise, par d'Otreppe de Bouvette.

Le progrès, par le même.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 3e série, tome IIIe, mars et avril 1852, 4e livraison.

Collections scientifiques d'objets d'art et d'antiquités de la ville de Renaix, hommage de M. Edouard Joly.

Collectanea antiqua, vol. II, part. IX.

Etchings of ancient Remains illustration, etc, by Charles Roach Smith.

Notice nécrologique sur M. de Forest de Quartdeville, par M. Bigant, conseiller à la cour de Douai.

1° Essai sur l'accroissement de la population et la mortalité en France.

2° Criminalité spécifique de l'homme aux différents âges.

3° Progrès de la charité en France.

4° Essai sur la statistique intellectuelle et morale comparée des départements de la France.

5° Analyse de ce mémoire suivie d'observations par MM. Cousin, etc.

6° Réponse à ces observations.

7° Observations sur la statistique intellectuelle et morale de la France pendant une période de 20 ans (1828-1847).

Ces dernières brochures sont offertes par l'auteur M. P. Fayet, ancien professeur de mathématiques spéciales à Colmar, actuellement inspecteur de l'Académie du Pas-de-Calais à Arras.

CORRESPONDANCE.

1° Le Ministre de l'instruction publique et des cultes remercie des deux exemplaires de la 1re livraison du bulletin trimestriel qui lui ont été envoyés.

2° MM. Eug. del Marmol, président, et Jules Borgnet, secrétaire de la Société Archéologique de Namur, expriment au nom de cette compagnie, le désir d'entrer en relations avec la Société des Antiquaires de la Morinie. Ces honorables membres proposent l'échange des publications respectives. Cette proposition est acceptée.

3° M. le chevalier de le Bidart de Thumaide, secrétaire-général de la Société d'Emulation de Liège, annonce que la Compagnie dont il est l'organe, enverra exactement ses publications à la Société des Antiquaires de la Morinie.

4° M. le vicomte G. de Juillac, Secrétaire-Archiviste de la Société Archéologique du Midi de la France, réclame les tomes 4, 5, 6, 7, 8 et 9 des Mémoires de la Morinie, afin de compléter la collection de la Compagnie au nom de laquelle il écrit. Cet honorable confrère offre en même temps le complément des publications de la savante Société Toulousaine. — Cette demande est accueillie.

5° M. le docteur Escallier, membre correspondant à Douai, accuse réception de la 1re livraison du bulletin sur laquelle il donne son appréciation. Le consciencieux auteur de l'histoire d'Anchin fait, en même temps, hommage de deux brochures sorties de sa plume, l'une intitulée : *Remarques sur le Patois*; l'autre : *Notice sur l'Abbaye de Sin-le-Noble.* — Remerciements.

6° M. Fayet, inspecteur de l'Académie du Pas-de-Calais, offre à la compagnie diverses brochures relatives à la statistique intellectuelle et morale des départements de la France. — Remerciements.

7° M. Bigant, conseiller à la cour de Douai, membre correspondant, envoie une notice nécrologique sur M. de Forêt de Quartdeville, mort pair de France et premier président de la cour royale de Douai. — Remerciements.

8° M. l'abbé Le Petit, Secrétaire-Général de la Société Française

pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen, adresse à la Société une invitation pour le congrès archéologique de France qui doit se réunir le 1er juillet 1852 à Dijon, dans l'une des salles de l'ancien palais des ducs de Bourgogne.

9° M. Leclercq de la Prairie, président du comité archéologique de Soissons, transmet une copie d'un rapport adressé, sous forme de vœu, au ministre de l'intérieur, dans le but de demander la création d'un musée monumental d'architecture du moyen-âge renfermant une collection de dessins et de reliefs figurant les œuvres les plus importantes de la France monumentale.

10° M. A. de Girardot, sous-préfet de Montargis, membre correspondant, transmet un extrait d'un *Sacramentaire* de l'abbaye de St-Bertin, retrouvé parmi les manuscrits de la bibliothèque de la ville de Bourges. A cet envoi sont joints des calques représentant les effigies de St-Omer, de St-Bertin et de la Vierge, exactement tracées et mises en couleur d'après un original du XIIe siècle environ. Sur l'une des pages de ce volume on lit en marge, en caractère de la fin du XIIe siècle, une de ces phrases si communes sous la plume des moines auteurs des manuscrits du moyen-âge :

« *Avant le jour comance la journée,*
» *De l'Eternel le saint nom bénissant,*
» *Le soir aussi ton labeur finissant,*
» *Loue le encore et passe ainsi l'année !...*

Ces calques sont accompagnés de diverses brochures intéressantes. Cet honorable membre correspondant annonce aussi, avoir envoyé dans le temps, deux autres volumes intitulés : *Essai sur les Assemblés Provinciales*, et la *Description de la cathédrale de Bourges*. Ces ouvrages ne sont pas parvenus. — Des remerciements sont adressés.

11° M. l'abbé Vandrival, correspondant à Boulogne, offre de la part de M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, un volume intitulé : *les Eglises de l'arrondissement de Dieppe*; il annonce, pour son propre compte, l'envoi des *Annales Boulonnaises*, de l'*histoire des Evêques de Boulogne etc.*, et assure de son désir de seconder la Société dans ses publications. — Remerciements.

12° M. de Contencin, directeur général des cultes, membre correspondant de la Société, accuse réception et remercie de la 1re livraison du bulletin qui lui a été adressée en hommage. Ce haut fonctionnaire a conservé le meilleur souvenir pour la Société à

laquelle il appartient depuis nombre d'années et dont il apprécie les travaux.

13° Mme Clément-Hémery, membre correspondant à Cambrai, envoie une copie littérale d'un passage d'un manuscrit inédit du Père Triquet, où se trouve le récit du jubilé de 1,000 ans fait en la ville de St-Omer en 1663 en l'église Ste Aldegonde. Ce récit est envoyé à la commission du bulletin. — Des remerciements sont adressés à Mme Clément-Hémery.

— M. le Président donne ensuite à l'assemblée quelques renseignements relatifs à la restauration de l'ancienne cathédrale de St-Omer. Ce fonctionnaire a vu M. Morey, architecte du gouvernement, chargé de la direction des travaux, lequel, dit-il, a par une sage prévision, demandé dans les devis, un crédit assez large pour pouvoir rétablir, au moins, la base du réchaud du clocheton de l'église Notre-Dame. Cette pensée est d'autant plus heureuse, dit l'honorable membre, que le gouvernement et la commission des monuments semblent incliner, en général, dans ce moment, vers l'abandon de ces ornements architectoniques pour s'en tenir exclusivement aux parties rigoureusement nécessaires et que dès-lors il serait à craindre que la suppression pure et simple du réchaud ne fut la conséquence d'une nouvelle réclamation officielle.

En outre, M. Albert Legrand croit pouvoir assurer la Compagnie que les travaux de restauration ne tarderont pas à être repris à l'église Notre-Dame.

Poursuivant le récit de sa conversation avec M. Morey, M. le Président ajoute qu'il a longuement causé avec lui au sujet de la crypte de Boulogne à l'effet de savoir, d'une manière précise quels seraient, selon lui, les indices certains récemment retrouvés de cette ancienne construction souterraine. A cet égard, l'honorable M. Morey affirme avoir fait lui-même des explorations particulières dans lesquelles il aurait rencontré les vestiges souterrains d'une chapelle octogone dont il donne la reproduction dans ses plans. Pour lui, l'existence de cette chapelle ne fait pas de doute. Or, si la crypte a réellement existé, ajoute M. le Président, et si elle renfermait une chapelle octogonale, cette rencontre serait intéressante à constater, elle semblerait indiquer, peut-être, un genre de construction particulier dans le pays avant le XIIe siècle. N'a-t-on pas vu des chapelles de cette forme à St-Bertin, à Notre-Dame et ailleurs?....

Une discussion s'engage sur ce point, plusieurs membres y pren-

nent part. Selon M. Pagart, on trouve beaucoup de chapelles de ce genre, d'autres pensent que ce caractère octogonal n'est pas uniquement propre à cette contrée.

M. de Laplane exprime le regret que M. Courtois, spécialement chargé par la Société d'examiner le travail relatif à la crypte de Boulogne, ne soit pas présent à la séance, cet honorable collègue a reçu depuis peu de nouveaux documents de la part de M. l'abbé Haigneré ; il connait lui-même parfaitement les lieux, il a été témoin des travaux d'exploration, nul mieux que lui ne peut apporter la lumière dans cette question pour la solution de laquelle la compagnie doit s'entourer des meilleurs renseignements possibles. M. le Secrétaire-Archiviste reçoit, en conséquence, de nouveau la mission de se les procurer et de soumettre à la Compagnie le résultat de ses études sur ce point.

— M. le Président ainsi que M. le Secrétaire-Perpétuel Adj^t^ assurent la Compagnie des bonnes dispositions du nouveau Préfet du département du Pas-de-Calais envers elle, et sans désemparer, sur la proposition de plusieurs membres, M. le comte du Hamel est exceptionnellement proclamé, séance tenante, membre honoraire de la Société des Antiquaires de la Morinie, sans que cette nomination faite en dehors des prescriptions du réglement, puisse faire règle pour l'avenir.

— L'ordre du jour appelle la présentation, en qualité de membres correspondants, de : 1° M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, auteur de plusieurs ouvrages ; — M. Imbert de la Phalecque (Eugène-Adrien-Henri), avocat à la cour de Douai, membre de la commission historique du Nord ; — M. Fayet, inspecteur de l'Académie du Pas-de-Calais ; — M. d'Otreppe de Bouvette, Président de l'Institut de Liège, etc.

Ces propositions sont appuyées, l'élection est renvoyée, aux termes du réglement, à la séance suivante.

— M. Louis Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, demande et obtient ensuite la parole pour appeler l'attention de la Société, sur la façade de l'ancienne église des Jésuites, actuellement chapelle du Lycée à St-Omer. Ce monument, dit l'honorable membre, est l'un des plus intéressants, des plus curieux et des plus complets de la province, il offre l'un de ces types particuliers d'architecture qui, au nord comme au midi, se retrouve dans tous les anciens temples ayant appartenu à la Compagnie de Jésus. C'est un

spécimen complet de ces constructions espagnoles dont le genre va bientôt disparaître; il serait heureux de le conserver et de prévenir les dégradations qui surviennent chaque jour. Des herbes croissent dans les joints des briques ou des pierres, des mutilations s'opèrent, l'absence d'entretien augmente les ravages du temps. M. Louis Deschamps demande l'intervention de la Compagnie auprès de l'administration municipale pour porter un remède efficace à ce mal et en arrêter les progrès.

La Société prend en considération la proposition de M. Deschamps, elle charge son bureau d'être son interprète auprès des magistrats de la cité afin d'obtenir quelques restaurations et par suite la conservation de l'ancienne église des Jésuites, l'un des édifices les plus intéressants du pays.

— M. de Laplane entretient ensuite l'assemblée d'une excursion archéologique faite tout récemment par lui, dans le but d'étudier, sur les lieux quelques points historiques de la province. Il donne divers renseignements sur les anciennes limites du Calaisis et du pays de Bredenarde, à l'endroit désigné sous le nom de *Fort-Bâtard*, commune d'Audruick. Sur ce sol sablonneux jadis recouvert par les eaux, on rencontre fréquemment des ossements, des tronçons d'armes, des vestiges de campement, traces encore existantes des hostilités dont cette terre fut le théâtre dans les siècles derniers. Depuis peu de jours, on y a trouvé des boulets en fer et en grès dans un vieux pan de mur de l'un des forts. A côté de ces projectiles était une pièce de monnaie en argent de Philippe IV, au millésime de 1623. Ces divers objets sont mis à la disposition de la Compagnie.

Sur ce point, dit l'honorable membre, le souvenir des guerres passées parait demeurer vivace au milieu des populations; le canal de navigation qui forme la ligne divisoire des anciennes possessions anglaises, espagnoles ou françaises, semble former aussi une ligne de démarcation bien tranchée dans l'esprit, les mœurs, les usages, les interêts des habitants qui, malgré leur proximité, leurs communications fréquentes, paraissent vouloir demeurer presque étrangers les uns aux autres ; semblables à ces populations flamandes qui, malgré les siècles , ont bien du mal à se confondre avec leurs voisins de France de l'Artois et à perdre la mémoire de leur vieil antagonisme comme de leurs anciennes querelles.

Le même membre donne ensuite quelques renseignements sur le champ de bataille d'Azincourt ainsi que sur un magnifique manus-

crit du XVe siècle (1), appartenant à M. le marquis DE TRAMECOURT; il appelle également l'attention de l'assemblée sur quelques monuments qu'il a visités, telles que les églises de COYECQUES, DENNEBROEUCQ (2), VANDONNE, RADINGHEM, MATRINGHEM, SENLIS, FRUGES, CANLERS, RUISSEAUVILLE, (3) TRAMECOURT (4) et AZINCOURT. Parmi ces monuments un seul mérite d'être réellement distingué; c'est l'église de SENLIS (*Kemlis* ou *Kemmelé*), canton de FRUGES, (ancienne dépendance du comté de ST-POL); cet édifice, qui malheureusement tombe en ruines, par suite de l'incurie des autorités locales, est après l'église de WISMES, l'un des plus intéressans de la contrée, il porte le cachet du XIIIe siècle; on y voit des créneaux, des dentelures, des fenêtres ogivales, toutes de la même dimension et de la même époque, des pilastres sextilobés et grotesquement historiés. On y voit en outre un porche extérieur semblable à une chapelle, avec dôme à nervures du XIVe siècle, une tourelle à meurtrières qui servit jadis, sans doute, comme point de défense et qui aujourd'hui tient plus modestement la place d'un escalier conduisant au clocher.

M. DE LAPLANE annonce en même temps qu'il a été assez heureux pour retrouver chez M. GOSSELIN, ancien notaire à FRUGES, une copie contemporaine, dûment certifiée de la capitulation d'HESDIN en 1639, ainsi qu'une collection de lettres, également contemporaines, relatives à nos guerres de Flandres et à la bataille de FONTENOY. L'honorable membre les met à la disposition de la Compagnie ainsi qu'une hache antique à deux tranchants qui a été trouvée à FRUGES, un poignard de l'époque espagnole, trouvé à NIELLES-LEZ-BLÉQUIN, un éperon court, à large molette, trouvé à AZINCOURT, un autre très long, trouvé dans les restes du château d'EPERLECQUES.

Ces renseignements historiques ou artistiques sont entendus avec intérêt, et la séance est levée à 9 heures 1/2.

H[ri] DE LAPLANE,
Secrétaire-Perpétuel Adj[t].

(1) Ce manuscrit à folio sur parchemin a été écrit par JEHAN DE TRAMECOURT, il contient des documents curieux et s'arrête à 1464.

(2) L'église de DENNEBROEUCQ porte la date de 1462 sur une clef pendante au-dessus du chœur, à l'intersection des arêtes.

(3) RUISSEAUVILLE célèbre par son ancienne abbaye entièrement détruite.

(4) La chapelle du château de TRAMECOURT renferme, on le sait, un remarquable bénitier du XIIe et XIIIe siècle qui mériterait une description particulière.

ARCHÉOLOGIE.

Description du sceau de Béatrix, dame de Beaumanoir.

L'exercice de la chasse était l'occupation favorite des seigneurs, au moyen-âge; les dames elles-mêmes étaient passionnées pour ce noble passe-temps.

Lorsqu'au lever de l'aurore, à la première rosée du matin, le veneur impatient traversait plaines et vallons, la pensée sympathique de la vigilante châtelaine le suivait *en ses questes aux gaignages et hautes fustayes.* (1). — Son imagination, toute éprise des plaisirs dont elle entendait souvent le récit, voyait le veneur penché vers la terre, notant d'un œil attentif *les viandis* du cerf (2) ou *les mangeures* du sanglier.

Soudain, dans les avenues lointaines, de joyeuses fanfares saluaient le soleil levant. — Déjà vibraient, à travers les aboiements des chiens, les verrières féodales du vieux manoir gothique.

C'était l'heure du rendez-vous de chasse, heure bienheureuse pour quiconque, aux émotions bruyantes de St-Hubert, savait unir les jouissances de la table. — Un auteur du 16e siècle, (3) précurseur à demi-barbare de l'ère glorieuse des Berchoux et des Brillat-Savarin, semble ainsi se complaire en nous dressant l'état du menu composant le déjeuner. — Voici partir le sommelier *avec trois bons chevaux chargez d'instruments pour arrouser le gosier, comme coutrets, barraux, barils, flacons et bouteilles, lesquelles doivent estre plaines de bon vin d'Arbois, de Beaune, de Chaloce, et de*

(1) Gaignages sont champs et jardins où croissent toutes espèces de bleds et potages. — Voir la Vénerie de Jaques du Fouilloux page 32. Paris 1628.

(2) Le manger du cerf en termes de vénerie et des autres bestes à luy semblables doit dire qu'il se nomme *viandis* et des sangliers et austres bestes mordantes, il faut dire *mangeures*. — Ibidem page 36 v°.

(3) Jaques du Fouilloux. — Ibidem page 34 v°.

Grave ; puis le cuisinier *avec ses bons harnois de gueule, comme jambons, langues de bœuf fumées, groings et oreilles de pourceau, cervelat, eschinées, pièces de beuf de saison, carbonnades, jambons de Mayence, pastez, langues de veau froides, couvertes de poudre blanche, et autres menus suffrages pour remplir le boudin, lequel il mettra sur la nappe.*

L'assemblée se devait faire en quelque beau lieu, sous des arbres, auprès d'une fontaine ou ruisseau.

Ce déjeûner fabuleux, dont la brêche ne pouvait être pratiquée que par les estomacs cuirassés de nos ancêtres, n'était pas toujours conduit paisiblement à bonne fin. — Il arrivait que, par un brusque dénouement, la voix des chiens venus de Bourgogne, de Flandres, de Haynaut, de Lorraine faisait explosion. — A peine si, parmi ce tintamarre, les éclats d'une voix humaine parvenaient à dominer le tumulte. C'était celle du premier piqueur : *Vaulecy fuyant, il dit vray : Vaulecy fuyant le cerf. — A Miraud, à Briffaud, à Gerbaud, tran, tran, tran, tran.....* (1) et un tourbillon emportait les chasseurs à travers les clairières des forêts. — Longtemps encore on entendait la mélodie des chiens si plaisante, s'écrie un vieil auteur : (2) *que il n'est homme s'il les oït, qu'il voulsit autre paradis.*

Les lois sévères de l'étiquette pouvaient à peine arrêter les nobles dames, au moment de cet entrain général. Suivant l'usage, la fauconnerie leur était offerte pour adoucir de légitimes regrets.

« Les reines, princesses, duchesses, comtesses et autres femmes qui sont dames ou damoiselles, disait-on, (3) peuvent, avec le gré de leurs maris, porter l'épervier par honneur, sans donner lieu à médisance, et prendre part à tous les divertissements de la volerie, au lieu qu'à la chasse elles

(1) Ibidem page 50 recto.

(2) Gasse de la Bigne en son livre des deduits de la chasse.

(3) Mémoires de l'ancienne chevalerie par la Curne de Sainte-Palaye. — Paris 1829 tome 2 page 420.

n'y peuvent honnêtement aller au plus que bien accompagnées de leur suite, dans les routes larges et bien alignées des bois, marchant l'amble sur leurs palefrois pour voir passer les chiens et se trouver aux accours pour voir courir les lévriers. — Rien au contraire n'est perdu pour elles au vol des oiseaux. — Reine, duchesse, damoiselle, chevaleresse, elle peut decement voir tout ce que font les éperviers, émérillons, hobereaux et autres oiseaux susdits. »

Dans tous les incidents et cas fortuits qui survenaient au milieu des ébattements de la volerie, la noble châtelaine était entourée des attentions les plus délicates. — Chaque damoiseau, jaloux de lui plaire, veillait sur son oiseau chéri. — Mille caresses l'encourageaient à son début. — Une fois lancé dans les airs, « il fallait le suivre à toutes jambes, ne le jamais perdre de vue, l'animer de la voix, aller détacher promptement de ses serres la proie dont il s'était saisi, le présenter, le faire revenir au leurre, le rapporter triomphant, l'enchapperonner et enfin le reposer avec dextérité sur le poing de sa maîtresse. » (1)

Tels étaient les plaisirs réservés exclusivement à la noblesse dans l'étendue de ses domaines.

Pour témoigner de ces hautes prérogatives, il n'est pas rare de rencontrer sur les sceaux du moyen-âge les insignes de la fauconnerie. — Celui de la noble dame Béatrix de Beaumanoir vient confirmer cette assertion.

Debout sur un soc, dont la base est évidée, tout annonce dans sa personne la prétention à l'autorité. Elle se tient vêtue d'une longue robe à plis raides et trainants, serrée à la taille par une ceinture. Un riche manteau, doublé de menu vair, assemblé sur les épaules par deux attaches, complète son vêtement. Sa tête est ornée d'une résille, fixée sur le front par un cercle disposé gracieusement en forme de diadême. Une grosse boucle de cheveux s'en échappe, et tombe

(1) La Curne de Sainte-Palaye tome 2 page 235.

vers l'épaule droite. Les mains sont garnies de gantelets, destinés à protéger l'avant-bras. Dans l'attitude d'un maître qui commande l'attention, la noble dame lève un doigt de la main droite. Elle s'adresse à son faucon qui, perché fièrement sur le poing gauche, tient la tête haute et semble écouter la leçon de sa maîtresse.

Ce sceau, en cuivre jaune patiné, est d'une conservation parfaite. — La gravure est remarquable pour l'époque. — Il a été découvert dans les travaux de nivellement de la route de Lumbres à Nielles-lès-Bléquin et recueilli par M. Louis LEGRAND, receveur de l'enregistrement qui a bien voulu nous en faire hommage. — Sa forme est oblongue.—Sa longueur est de 55 millimètres sur 35 de largeur. Dans le champ réservé à la légende on lit cette inscription en beaux caractères du 13e siècle.

† SIGILLUM. BEATRICIS. DOMINE. DE. BELLO. MANEIRIO.

Ce nom de Beaumanoir rappelle celui d'une famille, illustre dans les fastes de la Bretagne. — Nous avons donc premièrement interrogé les documents généalogiques qui la concernent, espérant voir figurer, dans la série du 13e au 14e siècle, le nom de Béatrix; mais de nombreuses lacunes existent, et nos recherches sont demeurées sans résultat.—Nous n'avons pas été plus heureux, en compulsant les nobiliaires de Flandres, d'Artois, de Picardie. — Nous sommes réduits à demander à quel évènement inconnu attribuer la présence de ce sceau seigneurial dans un pays où il n'existe ni seigneurie, ni hameau, ni village du nom de Beaumanoir?

Ce problème auquel nous n'avons pu trouver de solution, nous pensons devoir le soumettre à nos collègues et correspondans de la Société des Antiquaires de la Morinie, en les priant, pour élucider cette question d'histoire locale, de nous adresser les renseignements dont ils pourraient disposer en notre faveur.

ALBERT LEGRAND.

Tombeau, Monnaies, Poteries et autres objets Gallo-Romains.

Communication de M. J. B. Peuple *fils, à Saint-Omer.*

Des ouvriers employés sur les bruyères à défricher les terrains vendus à M. Van Troyen par la ville de St-Omer, ont découvert à environ 40 centimètres du niveau du sol, les restes d'une construction très ancienne. En allant aux renseignements et en rassemblant des débris dispersés il fut facile d'y retrouver la trace d'un tombeau.

Ce tombeau avait environ 30 à 35 centimètres de profondeur sur 45 de longueur et 40 de largeur; le fond était pavé avec des carreaux ou tuileaux de terre cuite, d'un assez beau rouge, ayant 25 millimètres d'épaisseur et posés verticalement à coté les uns des autres: des briques longues et plates, de la même nature que ces carreaux, composaient les quatres murs, auxquels étaient adossés des silex semblables à ceux que l'on trouve mêlés à la terre dans laquelle cette construction avait été établie.

Une pierre remarquable dont la nature est évidemment d'origine volcanique, recouvrait ce monument; son diamètre était de 48 centimètres, son épaisseur sur les bords, de 45 millimètres; sa surface supérieure, concave et lisse, paraît avoir été usée par un frottement circulaire, le dessous est plat et présente des stries ou canelures que nous essayons de reproduire dans le dessin ci-dessous:

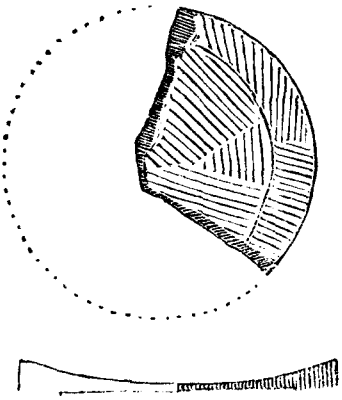

Cette pierre paraît être une meule portative destinée à broyer le grain; tout auprès se trouvait une autre meule de forme presque

sphérique et de même nature. Ne serais-ce pas une molette ou cône à l'usage de la meule ?

Des tessons de poterie ont permis de rétablir le dessin de quatre vases de formes différentes qui s'y trouvaient renfermés. En voici la reproduction :

1. 2. 3. 4.

Le n° 1 était d'une pâte fine et d'un beau rouge.

Le n° 2 d'une pâte moins fine, d'un jaune pâle, n'avait probablement subi qu'une faible cuisson; sa friabilité était telle que ses débris s'écrasaient très facilement sous les doigts.

Les n°s 3 et 4 étaient d'une terre plus commune à gros grains et de couleur gris noirâtre.

Il est impossible de déterminer la quantité de médailles qui ont été trouvées sur ce point; d'après l'aveu des ouvriers on peut évaluer à 400 au moins, le nombre des pièces en argent. Les principales étaient aux types de VESPASIEN, TITUS, DOMITIEN, TRAJAN, ADRIEN, ANTONIN, M. AURELE, L. VERUS, des deux FAUSTINES, etc. — Deux en or, une d'ADRIEN, l'autre d'ANTONIN; quelques unes en bronze, étaient tellement oxidées qu'on ne pouvait plus les distinguer.

Plusieurs morceaux de fer ont aussi été aperçus au même lieu. ils étaient en si mauvais état qu'il était impossible de reconnaître à quel usage ils avaient pu être employés. Le lecteur prononcera, s'il le peut, à la vue de ce *fac-simile*.

Plus tard, les mêmes ouvriers découvrirent encore sur ce point d'autres antiquités romaines, telles que différents vases de terre cuite, de formes et de capacités diverses, toutes de la même époque. Parmi ces objets on voyait une assiette d'une belle conservation, d'un grain très fin et d'un très beau rouge, etc., etc. J.-B. PEUPLE.

Cette rencontre nous a paru digne d'être consignée ici. On verra sans doute avec quelqu'intérêt le dessin fidèle du tombeau tel qu'il était au moment où il est sorti de la terre.

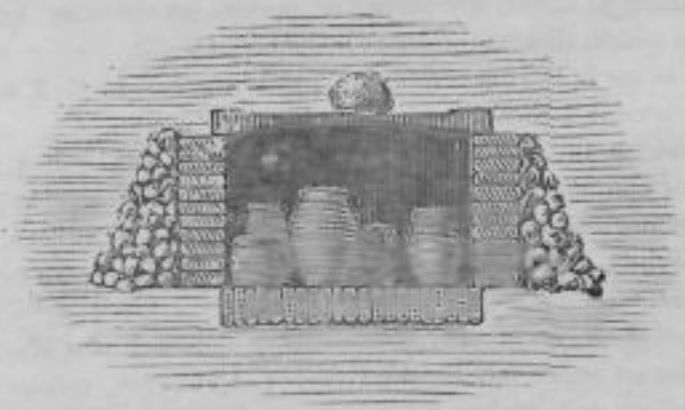

ENCENSOIR DU MOYEN-AGE.

Chaque jour, le sol où fût l'antique et historique château de Renty, rasé pour la dernere fois en 1638, rend aux explorateurs quelques vestiges du passé.

Déjà bien des fois on y a retrouvé de nombreux boulets, des pétards, des casques, des javelots, des fers de lances ; plusieurs de ces flèches et de ces pétards sont au Musée de St-Omer; les boulets décorent les portes d'entrée du champ funèbre et de la maison curiale de Renty.

Depuis peu, on y a rencontré un souvenir moins belliqueux.... Sur l'emplacement de l'ancienne chapelle était dans la terre à 50 centimètres de profondeur, un encensoir d'une forme curieuse empruntée au moyen-âge.

Cet encensoir en cuivre, auquel les chaînes manquent, est presque complet; il a été arraché à la destruction par les soins de M. l'abbé Dubois, curé de Renty, dont le zele louable cherche à conserver tous les vieux souvenirs archéologiques qui rappellent une ancienne gloire et sont pour ainsi dire les *titres de noblesse* de l'humble paroisse qui lui est confiée.

H^ri^ DE LAPLANE.

NUMISMATIQUE

Ces jours derniers, un pauvre ouvrier des environs de Verchocq, a trouvé dans la terre, entre ce village et le château du Val Tencheux, commune de Renty, une pièce d'or portant un chevalier armé de toutes pièces, allant au galop et le glaive au poing.

On lit sur la légende : Karolus. Dux. Gel. J V L. C. Z v.

Au revers : † Mon. Nova. Aurea Ducis Gel.

L'Écu est aux armes mi-partie de Gueldres et de Flandres.

Cette monnaie pèse 3 grammes1/2 environ; elle semble devoir s'appliquer à Charles d'Egmont, duc de Gueldres et de Juliers, comte de Zutphen, etc., né en 1467 du duc Adolphe et mort sans postérité en 1538.

Ce seigneur, on le sait, appartenait à l'une des plus illustres et des plus anciennes familles des Pays-bas. Après avoir combattu les prétentions de la maison d'Autriche sur le duché de Gueldres et résisté avec avantage à plusieurs attaques de l'empereur Maximilien, il se jeta en 1507 dans le Brabant et dans la Flandre où il s'empara de plusieurs villes à la mort de l'archiduc Philippe.

Un membre de la même famille, Lamoral, comte d'Egmont, né en 1522, général de cavalerie sous Philippe II, se couvrit de gloire aux célèbres batailles de St-Quentin en 1557, et de Gravelines en 1558. — Lors des troubles qui, peu après, éclatèrent dans les Pays-Bas pour secouer le joug des Espagnols, d'Egmont voulut contribuer à l'affranchissement de sa patrie; il entretint des liaisons avec le prince d'Orange et les confédérés. Arrêté par ordre du duc d'Albe, gouverneur de nos provinces pour Philippe, il fut jeté en prison et décapité à Bruxelles, 9 mois après (1562).

Nous avons vu à l'Hôtel-de-Ville de Nimègue, le tranche-tête avec lequel le comte d'Egmont fut exécuté.

La famille d'Egmont avait des propriétés considérables en Artois. Elle a possédé entre autres, jusqu'à ces derniers temps les terres de Renty et d'Eperlecques.—Le moulin de cette commune ainsi que la belle et riante maison de campagne du Val Tencheux appartenant aujourd'hui à MM. de Monnecove, ont été vendus de la part des anciens seigneurs dont la pièce de monnaie retrouvée, rappelle le nom et l'importance déchue. Ce rapprochement nous a paru n'être pas sans intérêt pour nos lecteurs.

H^ri de LAPLANE.

HAGIOGRAPHIE.

Le Jubilé de St-Omer en l'honneur de Ste-Aldegonde.

1663.

Une des plus anciennes églises paroissiales de St-Omer, si l'on s'en rapporte au témoignage des chartes et des histoires manuscrites, est la paroisse Ste-Aldegonde. Quand reçut-elle cette dénomination ? Par qui fut-elle bâtie même ? On en est sur ces deux points réduit à des conjectures. Toutefois, si l'on en croit les titres de l'ancienne famille de Ste-Aldegonde, titres quelquefois contestés, les actes publics où il est fait mention de ses membres, les seigneurs de ce nom auraient élevé le monument au Xe siècle, en donnant, selon les uns, de l'argent, selon les autres, un emplacement pour la pieuse fondation. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant la destruction du temple, on voyait encore sur les murailles et aux cinq croisées du chœur les armes de Jean de Ste-Aldegonde, seigneur de Noirquelmes ou de Noircarmes. Selon l'historien de Neufville, Jean devait ce privilége à sa qualité d'héritier des premiers fondateurs.

Il était naturel qu'une paroisse placée sous le vocable de la sainte Abbesse de Maubeuge cherchât à en posséder quelques reliques. Un de ses curés put, grâce à sa haute position, lui obtenir cette faveur. Nicolas Rambert, chanoine et archidiacre du Haynaut, en l'Eglise de Cambrai, abbréviateur des lettres apostoliques, chanoine de St-Omer, en vertu de lettres du Pape, à la date du 4 décembre 1480, fut nommé recteur de Ste-Aldegonde, l'année 1494. En 1501, il obtenait d'Antoinette de Hainin, abbesse de Maubeuge, les reliques si longtemps désirées de sa patrone. C'étaient quatre parcelles notables des ossements de la sainte et une partie de son voile. Le tout fut renfermé dans une châsse de bois et exposé à la vénération des fidèles.

Cent soixante-deux ans après la remise de ce précieux trésor, un curé de Ste-Aldegonde, du nom de Jean Hanne, voulut rendre des honneurs plus dignes d'elle à la sainte titulaire de son église. Dix siècles s'étaient écoulés depuis la bienheureuse mort d'Aldegonde; il était tout naturel qu'une date si importante dans l'histoire de son culte fût l'objet d'une fête spéciale de la part du pasteur et des ouailles qu'elle couvrait d'une toute puissante protection. M. Hanne conçut et exécuta donc le projet d'une grande fête à l'occasion de l'anniversaire jubilaire du trépas de la sainte.

Un religieux du XVIIe siècle, le P. Triquet, auteur d'une vie estimée de la bienheureuse abbesse de Maubeuge, nous aurait sans doute raconté toutes les magnificences de cette pieuse solennité, si la mort ne l'était venue frapper au moment où il se disposait à faire paraître la seconde partie de son travail. Restée manuscrite, cette seconde partie de l'œuvre du jésuite belge se trouve aujourd'hui entre les mains de M. Estienne, ancien maire de Maubeuge, auteur lui-même d'une excellente histoire de Ste-Aldegonde. Le jubilé de St-Omer, offrant moins d'intérêt pour Maubeuge, n'a pas trouvé place dans l'ouvrage de M. Estienne; aussi croyons-nous être agréable aux lecteurs du Bulletin, en leur donnant ici le texte du P. Triquet.

Avant de le laisser parler, nous avons des remerciements à offrir à Mme Clément née Hémery (1). C'est à la bienveillante obligeance de cette dame, amie de M. Estienne, que nous

(1) Madame Clément née Hémery, membre d'un grand nombre de sociétés savantes est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la Flandre et l'Artois. On doit à sa plume élégante et exercée : 1° *L'histoire des Fêtes Religieuses, Civiles, des Usages anciens et modernes du département du Nord et de la Belgique;* 2° *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes;* 3° *Voyage à Arras et à Cambrai en* 1794, etc., et autres publications dans lesquelles on remarque le bon esprit de l'auteur ainsi que son exactitude à rappeler ses souvenirs et à reproduire ses consciencieuses recherches historiques.

H. de Laplane,

devons de connaître ce morceau qu'elle a bien voulu, malgré ses soixante-quatorze ans, copier elle-même pour la Société des Antiquaires de la Morinie qui a l'honneur de la compter parmi ses membres.

L'abbé A. Clovis BOLARD.

NARREZ DE CE QUI A ESTÉ FAICT A St-OMER A RAISON DU NOBLE JUBILÉ DE MILLE ANS QU'IL Y A QUE L'ILLUSTRE PRINCESSE S. ALDEGONDE, PATRONE DE MAUBEUGE, EST CIEL AUEC LES BIENMEUREUX.

« Il me semble que ce ne vous sera point une chose désagréable, » si je commence le narrez de cette auguste solemnité, par les an- » jancemens de l'église, qui auoient esté preparez passé quelque » temps, qui sans doute deuoient estre et ont esté de fait, bien autres » que les ordinaires.

» Le grand autel estoit fort splendide et magnifiquement orné, au » dessus duquel estoit vn ciel eslevé d'enuiron cinquante pieds et » trente-cinq de large qu'on a eu du mal d'esleuer. Dans ces nuës » toutes illuminées, estoit une grande statue de la sainte montant » au ciel.

» Au dessus des courtines du costé de l'Epistre estoit vne autre » image de la sainte passani la rivière de Sambre, assistée de deux » Anges ; et sur l'autre courtine, du costé de l'Evangile, elle estoit » auec St-Amand, qui receuoit le vœu qu'elle fesoit à Dieu, lui of- « frant sa chasteté, le S. Esprit luy mettant le voile sacré sur la » teste... Ces images estoient au naturel.

» On auoit préparé au milieu du chœur un autre autel très riche- » ment accomodé pour y dire la messe, et y reposer les S. S. Reli- » ques, et celuy-ci et le grand ornez d'vn grand nombre de chan- » deliers d'argent.

» On auoit fait peindre un fort grand tableau auec vne belle mo- » lure dorée qui fut exposé au milieu de l'église au pied du crucifix, » représentant la sainte auec son ange, de huit pieds et demy de hau- » teur et large l'advenant, afin de mieux paraistre d'en bas.

» Ce tableau estoit accompagné de douze autres pièces, représen-

» tant les principaux points de sa vie angélique, de six pieds de » hauteur, qui servoient de sous-bassements à des pyramides de 18 » pieds, posées entre les piliers. Au dessous de ces pyramides estoit » un chronographe en françois, représentant chacune histoire, de » six pieds de long, couronné de lauriers, sur vn beau tapis qui » disoit :

» Venés, et Voyés La gLoire D'aLDegonDe.

» Contre les piliers, entre deux les pyramides, autres chronogra- » phes tant latins que françois, parsemez sur les autres tapis qui » ornoient toute l'église.

» Le chœur même estoit orné de baneroles et de verdure, depuis » le bas jusqu'au sommet.

» Le samedi, 13 d'octobre 1663, sa Seigrie Reuerme Messire Ladislas » Jonnart, Euesque de S. Omer accompagné de Messieurs les dépu- » tez du chapître Môsr Jean-Charles de Longueval, Doyen, licentié » en théologie, Môsr Christophe de Benafort, chantre, Môsr Charles » Cochet, licentié en théologie, Archiprestre ; Môsr Pierre d'Arras, » official, Item des R. R. P. P. le R. P. Pierre de Haffelize, prieur, » et de Dom Bruno d'Haffringhes coadjuteur de la Chartreuse ditte » la Valée de Ste-Aldegonde lez la ditte ville de S. Omer : comme » aussi de Môsr Engelbert Vanbosque, et Môsr Herman Hendrique, » Eschevins, députez par le Magistrat. Quantités d'autres Chanoines, » Prestres, Ecclésiastiques et de la Noblesse, tindrent à honneur » d'estre de la partie, et de s'y retrouuer pour assister à la trans- » lation de ces nobles reliques.

» L'heure donc estant venue, sa dite Seigrie et tous ceux qui es- » toient venus pour l'assister furent fort consolez de voir non seu- » lement l'église si bien et richement ornée, mais aussi ceste belle » châsse en laquelle on deuoit mettre les Reliques, qui fut louée de » tous, et admirée, jugée très belle, et en sa perfection. Je veux » croire qu'elle tiendra rang entre toutes les châsses de la ville et » cité de S. Omer, veu que comme Môsr le Pasteur me mande, le » prix passe les deux mille et cinq cents florins, et que c'est vn » ouvrage de relief en bosse.

» La petite châsse où auoient esté mises les Reliques, le 29 du » d'Aoust de l'an 1661, par Messieurs les Vicaires visitans cette égli- » se, comme il a esté dit en la page 53 de la première partie de *La* » *gloire* de cette Sainte, estant ouverte, sa Seigneurie y trouva qua- » tre pièces notables de ses sacrés ossemens ; et au pied d'vne ima-

» ge d'argent de deux pieds de haul[r] une pièce de son voile de la » grandeur d'une main, auec deux autres pièces de ses ossemens, » sçavoir : vne pièce moyenne et vne plus petite de la gencive » de la sainte, qui auoient été authentiquement séparées, comme » ladite seig[rie] recognut Et par ainsi les pièces estant au nom- » bre de six, les quatre principales furent mises dans vn petit » coffret fermé auec des rubans de soye sous le cachet dudit » Reuer[ime], et ainsi, le tout resserré dans la châsse, auec quelques » autres Reliques à part, et les lettres authentiques qui furent au- » paravant leues et approuvées publiquement au dos desquelles fut » couché l'acte de la translation avec le grand scêl épiscopal celui » du Chapître et du Magistrat.

» Quant à la pièce du voile elle fut remise au pied de ladite » image, avec la petite pièce de la gencive de la Sainte pour la col- » loquer au dessus de la châsse pour lorsqu'on la porteroit en pro- » cession, ou bien qu'on la mettroit bas pour la dévotion du peu- » peuple, et la moyenne pièce fut donnée aux R. R. P. P. Chartreux » par la dite Seign[rie] et l'agréation de Môs[r] le Pasteur.....

» Ces reliques donc estant mises dans la châsse, le *Te Deum* fut » chanté en musique, et ainsi se termina le 13 du courant touchant » le transport de ces S. S. Reliques de la petite châsse de bois, en » la nouvelle d'argent.

» Le soir venu, les trompettes et clairons se firent ouïr du clo- » cher : et les principaux musiciens et joueurs d'instruments y atti- » rèrent le peuple par vn *Jubilate* rauissant. Suivit le carrillon, qui » donna bien auant dans la nuit, et qui fut continué par trois di- » vers maistres en cet art, l'vn après l'autre.

» Le lendemain qui estoit le 14eme, sa Seig[rie] Révérendissime » donna l'ouverture à ce noble Jubilé, ayant la bonté d'y faire vne » basse messe, vn reume l'ayant empeschè de chanter la grande, » selon son désir, et comme il avait promis de le faire. Môs[r] d'Aul- » mérie, l'vn de ses archidiacres fut député par luy de suppléer à » ce défaut.

» Il fut assisté de deux autres chanoines de la cathédrale, de » Môs[r] Christophre de Lattre qui seruit de Diacre, et de Môs[r] Chris- » tophre Payen de Sous-Diacre. Les vespres achevées solennelle- » ment, la prédication se fit par le R. P. Pierre Desnourices, de la » Compagnie de Jésus, sur les louanges de cette vierge angélique, » après laquelle se fit la procession ordonnée en cette sorte.

» Môsr d'Aulmérie qui auait eu l'honneur de chanter la grand'-
» messe, fut aussi requis d'auoir la bonté pour l'affection qu'il porte
» à cette grande Sainte, de porter le S. Sacrement à la procession
» qu'on prétendait faire à son honneur, ce qu'il accepta volontiers,
» et ceux aussi qui l'auoient assisté à la messe de l'accompagner.

» Le clergé et les Pasteurs de la ville y furent aussi en chappes.

» Les S. S. Reliques furent portées par six prestres reuêtus de
» tuniques, que la sainte famille de Ste Aldegonde devançait de cette
» sorte :

» Une Vierge richement parée faisait la pointe portant vn guidon
» ou estait escrit en lettre capitale :

» LA SAINTE FAMILLE DE S. ALDEGONDE.

» Cette vierge estait suivie de tous les saints et saintes de sa pa-
» renté très bien ajustez, vn chacun selon sa condition, et ayant
» aussi chacun vn ange devant soy, qui sur vn petit guidon portait
» le nom du saint ou de la sainte qui suiuait.

» Ste Aldegonde fermoit cette troupe au milieu des saints Eues-
» ques Amand et Aubert, et tous les saints et saintes estaient repré-
» sentés par des garçons et des filles de l'âge de 16 à 18 ans, le tout
» en si bel ordre que le peuple estait raui, tira des larmes des yeux
» de plusieurs, de joye et du contentement qui les transportoit.
» Monsr de Longueual, Doyen de la Cathédrale auec tous les cha-
» noines, comme aussi Môsr Maximilien de Lières, Comte de S.
» Venant et Gouverneur de la Ville, avec tous les conseillers et
» officiers du Roy et du Bailliage y assistèrent auec toute la nobles-
» se, et le concours du peuple fut si grand, voir des villages circon-
» voisins, qu'vn chacun disoit : qu'ou n'auoit jamais veu vn tel
» peuple, à toute telle procession que ce fut.

» Le tour se fit par les plus belles ruës de deux autres Paroisses, à
» sçavoir de S. Sépulchre et de S. Denis, qui comprenait presque
» la moitié de la ville, et si la crainte d'estre surpris du soir et de
» la pluye, ne les eust retenus, ils eussent pu passer aussi par les
» autres, voir par les maisons de Religions, qui en auoient prié
» Môsr le Pasteur promettant de les accueillir et les receuoir comme
» le sujet le requéroit. Vn chacun disoit que la sainte auoit sus-
» pendu les nuës pour ne pas troubler sa feste en ayant esté menacez
» toute la journée, veu que la procession ne fut pas plustôt rentrée
» que la pluye commença à tomber. On a reposé six fois pour
» donner la bénédiction du S. Sacrement. La procession estant ren-
» trée, les musiciens entonnèrent le *Te Deum*.

» Au soir, sur les 7 heures fut allumé un grand feu de joye au » deuant du chœur de l'église sur le petit marché auec des feux » d'artifice, les trompettes et le carillon réjouissant le peuple qui y » estoit accouru de tous les quartiers de la ville, auec démonstra- » tration d'une joie extraordinaire. Ils se mirent presque tous à » danser jusqu'à la minuit, mais auec une telle modestie, qu'on » n'entendit aucun désordre, se retirant tous l'vn après l'autre » auec grande satisfaction de tout ce qui s'estoit passé et haut » loüant la sainte.

» Le lundy Messieurs du Chapître de la cathédrale vinrent proces- » sionnellement auec le son de la grosse cloche en très bel ordre et » ornemens précieux chanter vne messe solemnelle, durant laquelle » la prédication se fit par un P. Dominicain.

» Le Mardy Môs^r^ Jean de Cléty, doyen de l'église collégiale de S. » Pierre de la ville d'Aire, chanta la grand'messe, assisté de deux » chanoines de la même église, à sçavoir M. Campion et M. Paterne.

» Le Mercredi Môs^r^ Charles Cochet, archiprestre et chanoine de » l'église cathédrale, chanta la grand'messe. Môs^r^ Roberti, Pasteur » de S. Marguerite, fit l'office de Diacre, et Môs^r^ Hanne, Pasteur de » S. Aldegonde de Sous-Diacre. Le R. P. Piat, Capucin fit la prédi- » cation à l'offertoire.

» Messieurs du Magistrat firent le Jeudy chanter vne messe so- » lemnelle à l'honneur de la sainte, lui offrant vne belle chandelle » de cinq livres pesant.

» Toutes les messes durant cette solemnité furent chantées en mu- » sique, une prédication à l'offertoire, alternativement par deux » Pères de la Compagnie de Jésus, deux Dominicains, deux Récollets » et deux Capucins.

» Le Lundy, 22eme du mois, fut chanté vn service pour tous les » paroissiens trépassez depuis la fondation de l'église, avec prédica- » tion à l'offertoire par vn P. Dominicain, et l'après-disnée furent » eslevées les S. S. Reliques et mises au-dessus du grand autel dans » vn tabernacle préparé expressément pour cet effet.

» Je ne dis rien icy des faueurs qu'on tient auoir esté faictes à » plusieurs qui ont eu recours à cette vierge angélique depuis que » ces S. S. Reliques ont esté exposées au peuple pour les honorer. » On le pourra faire à vne autre occasion, lorsqu'elles auront été » reconnuës et approuuées par Mòseig^r^ Reuérend^me^ et les députez » pour cela. Me contentant de dire pour conclure de ce narré, que

» sa dite Seigrie Reuerme donna 40 jours d'indulgence pour tous » ceux et celles qui durant cette solemnité, assisteroient aux offi- » ces, visiteroient et feroient leurs prières deuant les susdites Reli- » ques, auec actions de grâces des faveurs et bénéfices qu'elle a faits » non seulement à ceux de sa paroisse, mais aussi à tous ceux de » ceux de la vîlle, et pour impétrer d'elle la continuation de sa » protection.

» Voila, mon cher lecteur, ce qu'ont fait les citoyens de la ville » et cité de S. Omer à l'honneur de la grande Aldegonde. »

MONUMENTS.

L'église de FAUQUEMBERGUES, l'un des monuments les plus intéressants de la contrée et qui porte encore quelques signes architectoniques du XIIe siècle avec l'empreinte du XIIIe, vient d'être complètement et habilement restaurée par les soins éclairés de son estimable et digne pasteur, M. l'abbé DELANNOY, nouveau doyen du canton.

Ce vieil édifice, noirci par le temps, auquel bien des souvenirs historiques se rattachent, et qui servit longtemps à la défense du pays, a repris maintenant une fraîcheur native et pleine de goût, qui fait l'admiration des connaisseurs.

La tour seule avec ses débris de cintres pleins, de créneaux, de machicoulis, reste à rajeunir. — On ne tardera pas, sans doute, à en entreprendre les travaux et l'on peut compter que cette restauration ne sera pas moins heureuse que la première.

On a lieu d'espérer que le gouvernement viendra en aide au bienfaisant curé de FAUQUEMBERGUES, en allégeant les sacrifices qu'il s'est imposé, dans l'intérêt de l'art et dans l'intérêt non moins urgent des habitants confiés à sa pieuse sollicitude.

On assure que l'église de FAUQUEMBERGUES ne tardera pas à être classée parmi les monuments historiques.

H^ri^ DE LAPLANE.

BIBLIOGRAPHIE.

Un manuscrit qui n'est pas sans importance pour l'histoire, en général, comme pour l'histoire d'Artois en particulier a été retrouvé, il y a quelques années, dans une petite ville de nos Alpes françaises, où à la suite des convulsions politiques de 1789, il avait été emporté par un chanoine de la cathédrale, M. l'abbé de MEVOLHON, ancien président du séminaire épiscopal de ST-OMER, lequel le tenait lui-même d'un de ses élèves, M. l'abbé DE RIKE, neveu du docteur de ce nom, qui fut jusqu'au dernier moment, le médecin du collége des Jésuites français de cette ville.

Ce livre, qu'un hasard heureux a fait tomber dans nos mains, est intitulé : *Historia collegii societatis Jesu Audomarensis à* 1565 *ad* 1757.— *Manuscripta* 2 vol. in-4° réunis en un — demi rel. en parch. jaune. — Il compte 861 pages, plus 48 pages d'annexes placées à la fin;—il est écrit en très-bon latin et renferme jour par jour le récit de ce qui s'est passé à ST-OMER, pendant près de deux siècles, dans la maison de la Compagnie de Jésus, dont l'histoire se lie parfois à celle du pays.

Dans presque toutes les corporations religieuses, on le sait, un des membres de la communauté est ordinairement chargé de rédiger le *diarium* de la maison, souvent même ce journal est écrit en double original, dont l'un est adressé au supérieur général et le second demeure dans les archives de l'établissement. Le manuscrit dont nous parlons est l'un de ces originaux. Sur la première page on lit : *Historia fundationis collegii Audomarensis.* — Le 1er volume s'arrête à l'année 1630, le second commence en 1631 et finit en 1760, à l'époque de la suppression des Jésuites et de leur remplacement par les PP. de l'oratoire. Les premières pages sont consacrées aux détails relatifs à l'établissement du collége wallon en 1565; les dernières feuilles, après avoir rappelé les fêtes données, en 1757, à ST-OMER, en l'honneur de la

naissance du dernier comte d'Artois (le même qui après avoir un instant porté la couronne de France sous le nom de CHARLES X, devait aller mourir sur la terre étrangère et reposer dans un humble couvent de Franciscains, à GORITZ), se terminent par un mandement épiscopal de Mgr. François-Joseph DE VALBELLE, évêque de ST-OMER, enjoignant à tous les étudiants de ne plus supprimer la classe de rhétorique avant de commencer celle de la philosophie (1760), vu l'utilité de cette classe dans toutes les carrières.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce précieux livre, dont aujourd'hui nous constatons l'existence et dont nous espérons pouvoir donner un jour l'analyse avec les extraits les plus utiles, les plus intéressants. Bornons-nous actuellement à y puiser et à publier ici le catalogue de tous les membres de la compagnie de Jésus, que leur mérite appela successivement à diriger le collége wallon de ST-OMER. En indiquant la durée de leur administration (1), nous retrouverons dans cette sèche chronologie, bien des noms appartenant à des familles honorables de nos provinces, entre autres les suivants : CROMBEC,—Martin COUVREUR, de Tatinghem,—GOSSUIN,—WARESQUEL,—DE MOL,—L'HERMITE,— DE BRUGES,— DE SIRACOURT,— DE BEAUFORT,—DENNETIÈRES,— DE LA PORTE,— —DESLIONS,— QUARRÉ,—ALHOY,— DESCHAMPS,—FORCEVILLE. TAVERNE.— FAULCONNIER,— ENLART,—VIART,— LOCTHEMBERG, etc.,etc.—Il n'est,peut-être,pas sans intérêt de rencontrer ces noms au milieu de cette corporation savante qui, malgré ses services rendus à la religion, à la jeunesse, à la littérature, etc., conserve, depuis longtemps le privilége de soulever tant de susceptibilités.... — Voici textuellement ce catalogue :

(1) Le collége des Jésuites-Wallons à ST-OMER était dans l'emplacement occupé aujourd'hui par le lycée. — Les Jésuites Anglais occupaient l'hôpital militaire actuel.

On trouve aux archives départementales à ARRAS, de nombreuses liasses concernant ce collége et des registres contenant, année par année, les noms de tous les jeunes-gens qui y étaient élevés, etc.

Catalogus eorum qui rexerunt hoc collegium (1) a prima ejus fundatione (2).

			anno.
1	Pater Balduinus ab angelo.	28 Octob . . .	1567(3)
2	P. . . . . Clayssonius	28 Novemb . .	1571
3	P. Joannes Crahinus declaratus . . .	10 Octob . . .	1575
4	P. Christianus Dalmérius declaratus		1581
5	P. Joannes Crombécius declaratus . .	17 Martii . . .	1595
6	P. Christianus Dalmérius declaratus .	19 Novemb . .	1598
7	P. Mathias de Baiye declaratus . . .	28 Septemb. .	1605
8	P. Henricus Obrecht declaratus . . .	24 Maii . . .	1609
9	P. Joannes Crombécius declaratus . .	12 August . .	1612
10	P. Martinus Couvreur declaratus . .	9 Junii . . .	1619
11	P. Philip. Gossuinus declaratus. . . .	6 Martii. . .	1622
12	P. Joannes Bourghesius declaratus . .	21 Junii . . .	1625
13	P. Guillielmus Hughelot declaratus .	6 Octobris. .	1630
14	P. Lambertus Lobbetius declaratus .	5 Junii . . .	1634
15	P. Franciscus de Vitri declaratus . .	17 Martii. . .	1637
16	P. Martinus Couvreur declaratus . .	31 Martii. . .	1640
17	P. Guillelmus Hughelot declaratus .	13 Maii. . . .	1643
18	P. Joannes Goubaut declaratus . . .	27 Januar. . .	1647
19	P. Simon Waresquel declaratus . . .	12 Martii . .	1650
20	P. Jacobus Philippi declaratus . . .	22 Martii . . .	1653
21	P. Antonius de Blanchecroix decl. .	5 Maii	1656
22	P. Joannes Boblino dictus Adriani decl	21 Septemb . .	1656
23	P. Bonaventura de Mol declaratus . .	Novemb . .	1659
24	P. Joannes de Viton declaratus . . .	22 Novemb . .	1662
25	P. Antonius Boulogne declaratus . .	25 Novemb . .	1665
26	P. Jacobus l'Hermite declaratus . .	31 Decemb . .	1668
27	P. Joannes van Diest declaratus . . .	3 Januar. . .	1672
28	P. Joannes de Bruges declaratus . . .	28 August. . .	1675
29	P. Franciscus Jacobs declaratus . . .	12 Octob . . .	1678

(1) *Collegium Societatis Jesu Audomarense.*

(2) Extrait du manuscrit intitulé *Historia Collegii Societatis Jesu Audomarense.* (Au milieu du volume entre le tom. I. et le tom. II.)

(3) Les classes commencèrent au 15 janvier 1568. *Ineunte* anno 1568 *Januarii..... præceptores nostri docere inceperunt.* (*Diarium*, manuscrit original de la maison, page 5.

			anno.
30	P. Antonius Boulogne declaratus . .	8 Octob . . .	1679
31	P. Carolus de Siracourt declaratus .	8 Febr . . .	1683
32	P. Ludovicus de Beaufort declaratus		1686
33	P. Joannes Dennetieres declaratus . .	7 Januarii . .	1690
34	P. Ignatius de la Porte declaratus .	10 Januarii . .	1693
35	P. Ignatius Deslions declaratus . . .	28 April. . . .	1697
36	P. Ludovicus de Beaufort declaratus .	7 Junii . . .	1700
37	P. Philippus Wibault declaratus . .	5 Augusti . .	1703
38	P. Joannes Quarré declaratus . . .	13 Octobris . .	1706
39	P. Petrus Alhoy declaratus	28 Octobris . .	1709
40	P. Jacobus Deshcamps declaratus. . .	23 Sept. . . .	1711
41	P. Ignatius Deslions declaratus . .	8 Octobris . .	1714
42	P. Petrus Forceville declaratus . .	27 Martii . . .	1718
43	P. Carolus Taverne declaratus . . .	27 Aprilis. . .	1721
44	P. Jacobus des Ruelles	1er Julii. . . .	1723
45	P. Josephus Descamps declaratus . .	4 Decemb . .	1726
46	P. Joannes Baptista Faulconnier dec.	5 Junii. . . .	1730
47	P. Alb. Enlart declaratus	20 Jun	1733
48	P. Laurentius Bellerc declaratus. .	23 Julii. . . .	1736
49	P. Franciscus de Tenre declaratus. .	11 Octobrii. . .	1739
50	P. Albertus Enlart declaratus . . .	22 Novemb. . .	1742
51	P. Adrianus Lochtenbergh declaratus	8 Februarii. .	1746
52	P. Ghislenus Wiart declaratus . . .	29 Novemb. . .	1750
53	P. Antonius Lievens declaratus. . .	7 Martii. . . .	1754
54	P. Joannes Franc Delautel declaratus	5 Maii. . . .	1757

Henri de LAPLANE.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
ANALYSE de la séance du 4 juin, par M. Hri DE LAPLANE, Secrétaire-Perpétuel Adjt	73 à 80
ARCHÉOLOGIE. — Description du sceau de BÉATRIX, dame de BEAUMANOIR, par M. Albert LEGRAND, membre titulaire	81 à 84
— Tombeau, Monnaies, Poteries et autres objets gallo-romains, par M. J.-Bte PEUPLE	85 à 87
— Encensoir du moyen-âge, par M. Hri DE LAPLANE	87
NUMISMATIQUE. — Découverte d'une pièce d'or trouvée entre le village de VERCHOCQ et le château du VAL TENCHEUX, commune de RENTY, par le même	88
HAGIOGRAPHIE.—Le jubilé de ST-OMER en l'honneur de STE-ALDEGONDE, 1663, par M. l'abbé Clovis BOLARD	89 à 96
MONUMENTS.—Eglise de FAUQUEMBERGUES, par M. Hri DE LAPLANE.	96
BIBLIOGRAPHIE. — Catalogus eorum qui rexerunt hoc collegium a prima ejus fondatione, par M. Hri DE LAPLANE	97 à 100

AVIS.

MM. les Correspondants qui ont reçu les deux premières livraisons du Bulletin et qui n'ont point encore acquitté le prix de leur cotisation, sont *instamment* priés de le faire parvenir à M. MALLET, père, Trésorier de la Société, rue du Plomb, à St-Omer.

MM. les Souscripteurs étrangers pourront envoyer un bon sur un banquier de Lille.

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

4e LIVRAISON.

OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE.

Doctrina investigando restituet.

SAINT-OMER :

CHANVIN FILS, IMPRIMEUR, RUE DE L'ŒIL.

1852.

1852

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 1852.

M. DE LAPLANE fait la lecture du procès-verbal de la dernière réunion. — Ce procès-verbal est adopté sans réclamation.

HOMMAGES.

Le même membre dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Protocole des délibérations de la Municipalité de Namur, du 26 janvier au 25 mars 1793.

Annales de la Société Archéologique de Namur, 3e et 4e livraisons du tome Ier, 1re et 2e livraisons du tome IIe.

Rapports sur la situation de la Société Archéologique de Namur en 1846, 47, 48, 49, 50 et 51.

Statuts de la Société Archéologique de Namur.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome IXe, 3e livraison.

Revue numismatique, mai et juin 1852.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, mai 1852.

Extrait du catalogue de la librairie historique et archéologique de J.-B. DUMOULIN.

Appréciation de l'histoire de DUNKERQUE de M. Victor DERODE, par M. Raymond DE BERTRAND.

Philippide de GUILLAUME-LE-BRETON, texte latin et français, avec une introduction et des notes, par M. Octave DELPIERRE, 1841.

Collection des *keuren* ou statuts de tous les métiers de BRUGES, publiée par le comité directeur de la Société d'Emulation de BRUGES, avec des notes philologiques de M. J.-F. WILLEMS, 1re livraison 1842.

Chronicon monasterii Aldenburgensis majus, edidit R. D. F. VAN DE PUTTE, 1843.

Chronica monasterii Sancti ANDREÆ juxta Brugas, benedicti ordinis, per Arnoldum GOETHALS, 1844.

Excidium Morini oppidi quondam bellicosissimi, carmine elegiaco, authore BALDUINO SYLVIO FLANDRO, 1847. (Réimpression d'un livre curieux et rare).

Elegia Jacobi papæ hyprensis, edidit Jacobus MEYERUS, 1847.

Oratio in Laudem urbis Brugensis, auctore G. CASSANDRO, 1847.

Lettre à M. l'abbé CARTON sur les généalogies des comtes de Flandres, considérées comme source de notre histoire, par M. BETHMANN, 1849.

Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti NICOLAI Furnensis, ordinis premonstratensis et chronicon Bethaniæ, seu domus S. JOSEPH Furnensis ediderunt F. V. et C. C. 1849.

Les *chronikes des contes de Flandres*, texte du XIIIe siècle, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale à Paris, 1849.

Mémoires de Jean DE DADIZEELE, souverain bailli de Flandre, haut bailli de GAND, etc., etc., publiés pour la première fois d'après le manuscrit original, 1850.

Historia episcopatus Iprensis ex autographis D^ni^ GERARDI DE MEESTERE, 1851.

Annales de la Société d'Emulation, pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, tome IV, 1re série, tomes III, IV, V, VI et VII, 2e série.

Le poète LAINEZ, notice par M. le baron DE STASSART.

Examen de la lettre et de la note de M. le chevalier LELIÈVRE DE STAUMONT, sur les synonymes français, rapport par M. le baron DE STASSART.

A la suite de ces dépôts, l'assemblée exprime ses remerciements à la Société d'Emulation de BRUGES, ainsi qu'à la Société d'Archéologie de NAMUR, pour les intéressants ouvrages que ces compagnies savantes ont bien voulu lui adresser. Elle charge son Secrétaire d'être son interprète auprès d'elles et de réclamer, le cas échéant, les compléments de leurs communications, si utiles à l'histoire de notre pays, notamment le cartulaire de l'abbaye des DUNES qui a un rapport plus direct avec les études de la Société des Antiquaires de la Morinie.

CORRESPONDANCE.

1° M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes annonce une subvention de 500 fr. sur les fonds applicables aux encouragements destinés aux compagnies savantes.

2° M. DE CAUMONT, président du comité d'organisation de la 19e session du congrès scientifique, annonce que cette réunion doit avoir lieu à TOULOUSE le 1er septembre 1852. Il engage la société à s'y faire représenter.

3° Le Président et le Secrétaire d'une société scientifique formée à TONGRES, dans la province du LIMBOURG (Belgique), expriment, au nom de leur compagnie, le désir d'établir des relations avec la société des Antiquaires de la Morinie.

Cette proposition est acceptée: il sera répondu en conséquence.

4° M. le comte DU HAMEL, préfet du Pas-de-Calais, qui, avant son entrée dans la vie administrative, n'était point demeuré étranger aux études de l'histoire, remercie de sa nomination en qualité de membre honoraire, il assure la compagnie de toute sa bienveillance.

5° M. Jules BORGNET, Secrétaire de la Société Archéologique de NAMUR, annonce l'envoi de la collection des publications faites par cette compagnie; malheureusement cette collection n'a pu être complétée, attendu qu'un certain nombre de livraisons sont épuisées. On espère, pouvoir combler, peu à peu, les lacunes existantes. — Remerciements.

6° M. le baron DE STASSART, membre de l'Académie royale de Bruxelles, envoie en hommage quelques opuscules académiques et annonce qu'il s'empressera d'y ajouter une nouvelle édition de ses fables qu'il désirerait offrir lui-même. — Remerciements.

7° M. le chevalier DE LE BIDART DE THUMAIDE, Secrétaire-Général de la Société libre d'Emulation de LIÉGE, témoigne sa reconnaissance pour son admission au sein de la Société comme correspondant; il accuse réception de son diplôme et d'un exemplaire du réglement. Cet honorable membre assure la compagnie de son concours empressé.

8° M. l'abbé CLABAUT, professeur de philosophie à l'institution de M. HAFFREINGUE, à BOULOGNE, remercie également de sa nomination.

9° M. le docteur CHOTOMSKI, correspondant à HARDINGHEM (Pas-de-Calais), transmet le dessin et une note explicative d'une inscription placée au-dessus de la porte principale du château de BARREAUX, commune de RELY, canton de MARQUISE, arrondissement de BOULOGNE. Cette inscription est ainsi conçue :

EN UN SEUL DIEU MATENS, QUI ME RENDRA CONTENT, LOUIS DE GUISELLIN, IUDIC (*sic*) DE LICQUES 1612.

La pierre sur laquelle on lit ces lignes, a 13 décimètres de largeur

sur 2,40 centimètres de hauteur; au milieu se trouve l'écu armoirié de la famille de Guiselin; l'inscription est encadrée dans des lignes doubles ; sur les coins sont des fleurons; chaque mot est séparé par une virgule d'une forme particulière.

Le même membre appelle également l'attention de la Société sur une pierre sépulcrale du XIIe siècle placée dans les murs du cimetière de St-Michel du Waast. On présume, dit l'honorable correspondant que cette pierre provient de la chapelle de Ste-Ide, peut-être même servit-elle à recouvrir le tombeau de cette sainte ; la pierre est fort endommagée par l'humidité, il serait heureux, dit-il, qu'on put la placer dans l'église pour la mettre à l'abri des injures du temps. On voit le dessin de cette pierre dans l'ouvrage de notre honorable collègue, M. l'abbé Parenty, vicaire-général du diocèse d'Arras.

10° M. Félix de Neufville envoie quelques nouveaux renseignements généalogiques sur l'ancienne famille de Surques.

Ces documents sont renvoyés à l'examen de M. Delmotte sur le rapport duquel il sera statué plus tard ce qu'il appartiendra.

11° M. le marquis de Godefroy de Menilglaise, accuse réception du 2e volume des Archives d'Artois qui vient de lui être rendu et dont il avait bien voulu donner communication à la compagnie pour en prendre une copie.

Le même membre annonce qu'il met la dernière main à une nouvelle édition de Lambert d'Ardres, laquelle sera bientôt prête à être livrée à l'impression; la compagnie reçoit cette communication avec plaisir. Lambert d'Ardres est l'un de nos meilleurs chroniqueurs. Son récit n'est pas seulement d'un intérêt local, il se lie le plus souvent aux grands souvenirs de notre histoire. Le travail consciencieux de M. de Godefroy sera une bonne fortune historique, la Société y applaudit, elle appelle de tous ses vœux sa prompte publication, à laquelle elle serait heureuse de pouvoir s'associer.

12° M. Pigault de Beaupré, père, ancien membre du conseil général du Pas-de-Calais, envoie une notice sur un *tumulus* gallo-romain trouvé à Etaples, à l'endroit nommé les *Cronquelets*. Cette notice est accompagnée de plans coloriés dressés avec le plus grand soin par M. de Beaupré, fils, ingénieur des ponts-et-chaussées. Des remerciemens empressés sont adressés à MM. de Beaupré.—La dissertation envoyée figurera dans l'une des prochaines publications de la compagnie.

13° M. Louis Cousin, président du comité de Dunkerque, exprime

le désir de faire copier, aux meilleures conditions, la partie du cartulaire de WATTEN, qui a trait plus particulièrement à DUNKERQUE : la Société adhère volontiers à ce que cette copie soit faite, sans déplacement. Elle fait remarquer, toutefois, que ce manuscrit étant presque entièrement relatif à l'histoire de DUNKERQUE, il conviendrait peut-être mieux de le copier en totalité, ce qui deviendrait d'une exécution longue, difficile et entraînerait une trop grande dépense. Il sera répondu en ce sens à l'honorable M. COUSIN.

— M. COURTOIS, Secrétaire-Archiviste, dépose sur le bureau et fait hommage à la compagnie, au nom de M. CARTON, avoué à ST-OMER, d'une charte originale de JEAN LE BLIECQUÈRE, 60e abbé de ST-BERTIN, qui administra le monastère de 1407 à 1420. Ce titre en parchemin est relatif à la construction des travaux de la dernière église ; il porte la signature autographe du prélat ainsi que celle des principaux dignitaires de l'abbaye, malheureusement le sceau y a été enlevé.

La compagnie se livre à un examen attentif de cette pièce. Tous les membres prennent successivement part à une discussion sur ce point, puis elle vote des remerciements à M. COURTOIS et à M. CARTON.

— Proposition de M. Fr. DRIESEN, secrétaire de la société scientifique et littéraire du LIMBOURG, et de M. Jules BORGNET, secrétaire de la société d'archéogie de NAMUR, comme membres correspondants.

Le rapport écrit sur WIMILLE n'étant pas prêt, et la notice sur QUENTOVIC n'étant pas encore parvenue, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 6 Août 1852.

— Adoption du procès-verbal.

HOMMAGES.

Annales archéologiques, par DIDRON, tome XII, 3e livraison.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du PUY, tome XV, 2e semestre 1850.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, 3e série, tome XI, 4e livraison.

Annuaire de la Société des Antiquaires de France, 1852.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, juin 1852, n° 6.

Société Archéologique de BEZIERS. — Séance publique du 20 mai 1852 et programme du concours de 1853.

Société Dunkerquoise. — Programme des questions mises au concours.

Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, tome 1er, 1er fascicule.

Recherches historiques sur Tongres et ses environs, par François Driesen, avec les plans topographiques de Tongres, par J.-L. Guioth.

De l'Esprit et du Cœur, par Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Catalogue of the Egyptian Museum, n° VIII.

Notice historique sur l'abbaye de Ste-Austreberthe à Montreuil-sur-Mer, par M. l'abbé Parenty.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 3e série, tome III, mai et juin 1852.

Antiquités celto-germaniques et gallo-romaines, trouvées sur le territoire de Renaix (Belgique), par M. Ed. Joly.

Travaux de l'Académie de Reims, n° 2, 1er trimestre, 1852.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, tome VI. 7e et 8e livraisons.

CORRESPONDANCE :

1° M. le comte d'Héricourt, secrétaire général du Congrès Scientifique de France, qui doit tenir sa 20e session à Arras, au mois de septembre 1853, invite la Société à se faire représenter à cette assemblée et à prendre une part active aux discussions qui auront lieu. Il exprime le désir que la Compagnie veuille bien poser quelques questions qui figureront dans le programme. La Société désigne une commission chargée de préparer quelques-unes de ces questions qui devront lui être soumises à la première séance. Cette commission se compose de MM. Hermand, Albert Legrand et Clovis Bolard.

2° M. d'Aldeguier, président de la Société Archéologique du midi de la France, annonce l'envoi des 7e et 8e livraisons des Mémoires de cette Compagnie.

3° M. Fr. Driesen, secrétaire de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, accuse réception de la collection des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il la remercie d'avoir bien voulu accepter l'échange des publications entre les deux Compagnies.

4° MM. Imbert de la Phalecque, à Douai, — Fayet, à Arras, — Cochet, à Dieppe, — d'Otreppe de Bouvette à Liége, remercient de leur nomination comme Membres Correspondants.

5° M. l'abbé Vandrival, à Boulogne, annonce l'envoi de son histoire des *Evêques de Boulogne*, et exprime le désir de recevoir le Bulletin en offrant son concours pour cette publication.

6° L'Académie de Reims envoie le programme de la séance publi-

que qui a eu lieu le 1er juillet 1852 ainsi que les questions posées par elle pour le concours de 1853 avec l'énoncé des prix qu'elle décerne.

Après la lecture de la correspondance dont on vient d'indiquer l'analyse, M. le Président distribue à chaque membre présent la 2e livraison du Bulletin trimestriel.

M. l'abbé Clovis Bolard dépose sur le bureau quatre anciennes bourses destinées autrefois à conserver des reliques. Ces bourses sont désignées dans les archives sous le nom de *Bursa pendens;* l'une, dit M. l'abbé Clovis Bolard, est d'un tissu riche et brillant comme les tissus orientaux. Elle rappelle par sa forme, par les dessins dont elle est ornée, les beaux sachets algériens que la conquête a popularisés chez nous. Les trois autres sont brodées à la main : on y voit les écus de plusieurs grandes maisons du pays, parmi lesquels on croit retrouver le blason de MM. de Créquy et de Nedonchelle. Ces écus auraient-ils appartenu aux familles nobles qui apportèrent les reliques ou qui en auraient fait don à l'établissement où elles étaient conservées ? M. l'abbé Clovis Bolard se propose de faire à cet égard des recherches toutes particulières surtout sur celui de ces objets où on voit plus de vingt armoiries différentes.

Une discussion s'engage dans l'Assemblée au sujet de ces bourses. L'une d'elle est offerte comme *specimen* à la Société qui en ordonne le dépôt au Musée de la ville. — Des remerciements sont adressés à M. Clovis Bolard.

Immédiatement après, M. de Laplane rend compte à la Compagnie de la séance de la commission des Antiquités départementales qui a eu lieu à Arras, le 20 juillet dernier, à l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. le comte Victor du Hamel, Préfet du Pas-de-Calais.

La réunion était nombrense; toutes les parties du département y étaient représentées. Après avoir fait agréer les excuses de ses collègues de St-Omer que leurs fonctions, ou des raisons de santé avaient empêché de s'y rendre, M. de Laplane fait hommage de la part de son auteur à chacun des membres présents de l'intéressante notice de M. Albert Legrand sur les orgues de la belle et ancienne église Notre-Dame de St-Omer. Cet hommage est accepté avec plaisir. Des remerciements sont adressés à M. Albert Legrand, pour cette communication.

Dans le cours de cette séance, remarquable à plus d'un titre, pour-

suit l'honorable membre, plusieurs lectures attachantes ont captivé l'attention. M. Harbaville, réélu vice-président, a prononcé le discours d'ouverture; M Godin, archiviste départemental, dont le zèle et l'obligeance égalent la consciencieuse activité, a soumis à l'assemblée, en qualité de secrétaire, le compte- rendu des opérations de la commission depuis la dernière séance générale.

Immédiatement après, M. l'abbé Parenty, vicaire général du diocèse, lit une dissertation instructive sur quelques monuments du Boulonnais, notamment sur les églises de Ferques et de Rely.

M. le comte d'Héricourt donne communication de quelques études sur l'église St-Jean-Baptiste, d'Arras, le seul édifice religieux qui, dans cette ville, ait survécu à nos sanglantes révolutions. Ce monument est digne d'intérêt à deux points de vue différents : 1° St-Thomas de Cantorbéry y a célébré le premier sacrifice. (Cette église se trouvait alors sur l'emplacement du bastion St-Nicolas); 2° Elle eut pour curé Porion, qui signa la Constitution civile du clergé et devint évêque constitutionnel du Pas-de-Calais. Ce rapprochement fournit à M. d'Héricourt l'occasion d'émettre quelques idées religieuses et historiques qui ont reçu l'assentiment général.

M. de Linas a lu à son tour une notice sur l'église St-Denis, à St-Omer. Cet édifice, déjà décrit par M. Louis Deschamps, et dont la tour conservée par les soins de Dom. Adrien Canlers, remonte au XIIIe siècle, et a été dessinée par M. Gaucherel. — Au sujet de cette église, M. de Laplane donne quelques renseignements sur un fragment de porcelaine coloriée qui s'y trouve et qui a appartenu au cénotaphe de Guillaume Fillastre, 64e abbé de St-Bertin, mort en 1473. Le même membre appelle en même temps l'attention de la commission sur la restauration d'une chapelle de cette église, (la chapelle St-Bertin) qui, seule avec la tour, porte encore le cachet de son architecture primitive. Un des honorables membres présents, (M. Espellet, architecte du département), veut bien sur le vœu de l'assemblée, consentir à fournir un plan de restauration de cette chapelle.

Une lecture de M. l'abbé Robitaille, doyen de St-Pol, sur un souterrain-refuge découvert dans la petite commune d'Houvigneul, donne lieu à une discussion à laquelle ont pris successivement part MM. d'Héricourt, de Laplane, Terninck et d'Havrincourt. Cette discussion est résumée avec netteté par M. Dancoisne, qui cite diverses découvertes faites dans plusieurs de ces souterrains et d'après lesquelles il est permis d'apprécier l'époque de leur construction.

— M. l'abbé Lamort, curé-doyen d'Oisy, a donné communication à la commission départementale des premières pages d'un *Diarium* historique qu'il a commencé depuis l'invitation donnée par Mgr. Parisis, à MM. les membres du clergé de son diocèse, d'ouvrir un registre contenant les faits principaux arrivés dans chaque paroisse. Le travail de M. Lamort retrace à larges traits l'histoire de sa commune en rappelant les événements qui s'y rattachent.

— M. Louis de Baecker lit quelques lignes sur Bertincourt.

— M. Narcisse Cavrois, agent-voyer en chef du département, entretient l'assemblée d'un *Dolmen* parfaitement caractérisé dont il a fait la découverte à Tubersen et qui jusqu'ici avait échappé à toutes les investigations.

— M. Pigault de Beaupré donne quelques renseignements sur l'église de Fauquembergues, dont une partie appartenant aux XIIe et XIIIe siècles, est en voie d'une heureuse restauration, grâce au zèle et à l'intelligence du doyen actuel, M. Delannoy. L'honorable membre demande que cet édifice soit décrit prochainement dans l'album monumental et qu'il soit donné un dessin de ce monument. M. de Laplane reçoit et accepte la mission de décrire, pour la prochaine séance publique l'église de Fauquembergues.

— M. Grand-Guillaume expose quelques épreuves obtenues par le procédé photographique. Elles représentent une parure gallo-romaine trouvée à Lens.

L'assemblée désigne ensuite les sujets qui doivent figurer dans la 4e livraison de l'album monumental. Ces sujets sont :

1° Vue de St-Pierre de Calais ;

2° Vue de St-Léonard, de Boulogne ;

3° Vue de l'église de Warbecques ;

4° Vue de la tour St-Denis, à St-Omer, avec indication de la restauration de la grande porte d'entrée, maladroitement ajoutée au XVIIIe siècle.

M. Dancoisne termine la séance en soumettant à l'assemblée des observations pleines d'intérêt sur les premières monnaies du pays. L'honorable membre se demande s'il a existé véritablement des monnaies gauloises dans le pays des Atrébates. En répondant affirmativement à cette question, il dépose sur le bureau plusieurs médailles parmi lesquelles on en remarque une en verre vert, trouvée à Frémicourt, près de Béthune. Cette pièce, véritable bonne fortune numismatique, est, dans la pensée de M. Dancoisne, le seul exemplaire

de ce genre qui soit connu. Il est examiné avec attention par tous les assistants.

Après l'intéressant narré de M. le secrétaire-perpétuel-adjt, une discussion s'engage dans la Société des Antiquaires de la Morinie, au sujet de la pièce de M. Dancoisne.

Un membre élève quelques doutes sur son authenticité et son attribution; les uns semblent se demander si cette pièce ne serait pas un méreau ; d'autres soutiennent l'opinion de M. Dancoisne.

A propos de méreaux, M. Albert Legrand communique un titre de 1526, relatif aux méreaux du chapitre de St-Omer. Ce titre, extrait des archives de la ville, registre D, 1525-1542, est ainsi conçu :

« 1526.

» *Mense decembris die ultima....*

» *Eadem die revocarunt marellos plumbeos vicariis suis ecclesie* » *distribui solitos ordinando novos eneos fieri propter aliquos vel ali-* » *quem pares formare conantes.* — Page 15. »

« *Mense januarii die septima.*

» *Eadem die ordinarunt novos marellos eneos fieri in quibus im-* » *primentur insignia beati Audomari ab uno latere et ab alio numerus* » *valoris marelli seu numismatis.* »

« *Mensis maii die vigesima nona.*

» *Guillelmus Fertin aurifaber hujus ecclesie attulit in capitulo co-* » *ram dominis capitulo congregatis marellos eneos per eumdem Fertin* » *noviter sculptos ascendentes ad summam quadraginta quindecim* » *librarum septem solvendi per septem denarios parisienses.* »

D. — Extrait du registre des archives, 1525 à 1542.

— M. le secrétaire-archiviste dépose ensuite sur le bureau le catalogue manuscrit des livres de la bibliothèque de la Société.

— M. le secrétaire-perpétuel-adjt dépose également sur le bureau une gravure sur bois avec des clichés, représentant les armoiries de l'abbaye de St-Bertin, exécutées à Paris, d'après un dessin de M. Auguste Deschamps, lequel est la reproduction fidèle d'une pierre gravée, découverte dans les fondations de l'ancien jubé fondé en 1621, par Guillaume Loemel, 72e abbé. Les clichés de ces armoiries, après avoir servi au titre de la biographie des abbés de ce monastère, travail actuellement sous presse, entreront dans la collection de clichés formée aux archives de la compagnie.

— Plusieurs membres proposent M. Hazard, substitut à St-Omer,

en qualité de membre titulaire. Cette proposition étant appuyée, l'élection est, aux termes du réglement, renvoyée à la séance suivante.

— Immédiatement après, l'ordre du jour appelle l'élection de deux membres correspondants : M. F. Driesen, secrétaire de la société littéraire du Limbourg, et M. Jules Borgnet, secrétaire de la société archéologique de Namur, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés correspondants. M. le secrétaire-perpétuel-adjt est chargé d'en donner avis à ces honorables membres.

M. Mallet, trésorier, dépose sur le bureau et soumet à l'examen de ses collègues, la médaille d'argent grand module, décernée à titre de mention honorable à M. E. de Rosny, membre correspondant de la société, à Lozembrune, près Boulogne, pour son travail sur Wimille.

Cette pièce passe sous les yeux de la compagnie et M. le secrétaire-perpétuel-adjt est chargé de la transmettre à qui de droit et d'en retirer un récépissé.

— M. le secrétaire-perpétuel-adjt annonce avoir eu l'occasion de voir M. le Préfet à Arras. Ce magistrat lui a témoigné de nouveau la plus grande sympathie pour la compagnie et se félicite de lui appartenir.

—Conformément à l'ordre du jour, M. le précident accorde ensuite la parole à M. L. Deschamps qui donne lecture d'une notice historique sur la translation à St-Omer du portail de l'ancienne cathédrale de Thérouanne. Cette communication, accompagnée de pièces justificatives extraites des archives de la ville, est entendue avec plaisir par la société, qui adresse des félicitations à l'auteur et renvoie le manuscrit à la commission du bulletin, pour une prochaine insertion.

Attendu qu'il n'y a plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Avant de se séparer, la société décide que, selon l'usage, elle ne se réunira plus jusqu'au mois de novembre à l'occasion des vacances.

Hri de LAPLANE,

Secrétaire-Perpétuel Adjt.

ARCHEOLOGIE.

Tumulus gallo-romain a Étaples. — Les Cronquelets.

Communication de M. Pigault de Beaupré, *membre honoraire à* Calais, *chevalier de la Legion d'Honneur, ancien membre du conseil général, etc., etc.*

Il arrive parfois, que l'explorateur le plus intelligent, le plus zélé dans ses recherches, passe à son insu près d'un monument curieux, dont rien ne semble indiquer l'existence, et que le hasard seul, fait, tôt ou tard, découvrir à un visiteur plus attentif ou plus heureux.

C'est ce qui a eu lieu à Etaples, lorsqu'en 1842, plusieurs membres de la Société des Antiquaires de la Morine, firent avec tant de succès, des fouilles sur l'emplacement où l'on suppose avoir existé Quantovic.

Justement préoccupés du but unique de leurs pénibles investigations, mes savants collègues ont très-probablement vu, et peut-être marché sur un monticule peu éloigné de leurs travaux, sans se douter qu'il s'y attachait un souvenir historique, qu'une circonstance particulière est venue dévoiler à mes yeux.

Les détails ci-après, sont indispensables pour justifier cette assertion.

L'un de mes fils, ingénieur des ponts-et-chaussées, ayant été pendant plusieurs années, chargé de la construction des deux grands phares de la Canche, récemment terminés, je suis allé plusieurs fois le voir à Etaples.

Or, dès mon premier voyage dans cette ville, j'avais été frappé de l'aspect d'une assez longue butte circulaire, située à droite de la sortie de la rue des Marins, et que je croyais être simplement une dune plus élevée que celles que présentent les alentours.

Ce monticule est connu dans le pays sous le nom *des Cronquelets* (1).

Je m'informai, j'interrogeai quelques vieux habitants, qui se bornèrent à me répéter ce nom, dont ils ne purent m'expliquer la source; et ils ajoutèrent : « qu'on avait beau y semer ou planter, rien n'y pouvait croître, et qu'en un mot, » ce terrain maudit était tout-à-fait infertile. »

Après avoir longtemps et à diverses reprises examiné cette dune, qui me parut avoir de quatre à cinq mètres d'élévation, je n'y reconnus effectivement aucune trace de végétation, sauf une couche verdâtre de mousse moisie.

Je me retirais chaque fois, en tâchant inutilement, de deviner ce que pouvait être cette masse isolée de terre ou de sable, à laquelle les générations ont légué un nom tout particulier et sans signification apparente.

Je sus seulement plus tard, que sur un plan de 1665, appartenant à M. Léopold DE ROCQUIGNY, propriétaire à BOULOGNE, *les Cronquelets* figurent comme faisant partie des anciennes fortifications d'ETAPLES.

Mais, bientôt un événement imprévu me mit à même d'avoir des documents plus positifs, et selon moi, d'assigner à ce tertre sa véritable origine.

Vers 1848, le gouvernement fit construire un quai de débarquement dans le port d'Etaples et comme il fallait une énorme quantité de terre ou de sable pour y faire les remblais, on songea de préférence à prendre les matériaux nécessaires sur *les Cronquelets*, qui se trouvaient le plus à portée des travaux.

A peine y eut-on mis la pioche, qu'on s'aperçut que le monticule où l'on avait commencé les excavations (2) n'était

(1) Voir le plan ci-joint d'une partie de la ville d'ETAPLES, lettres M, N, O, P, Q, R, S. — Ce plan, déposé aux archives de la Société des Antiquaires de la Morinie, n'a pu être publié ici.

(2) Lettres O, P, S du plan. Voir d'ailleurs les profils en travers passant par lesdites lettres.

en grande partie composé que de coquillages, nommés *Coques*, et dans le pays *écalippes* ou *hénons*, qui y avaient évidemment été rassemblées de main d'homme.

J'arrivai quelque temps après à ETAPLES, et je crus pouvoir présumer, que *les Cronquelets* ne pouvaient être autre chose qu'un *tumulus* gallo-romain.

En effet, les fouilles ayant déjà mis perpendiculairement à découvert, en cet endroit, à peu près la moitie du terrain, il me fut facile de reconnaître que ce monument funèbre était composé de couches horizontales et successives de glaise ou terrain naturel, de sable et de coquillages purs de tout sable, ayant de 20 à 25 centimètres d'épaisseur (1).

Au centre se voyaient plusieurs minces couches de charbon de bois formant des lignes presque horizontales, et dans lesquelles se trouvaient des débris rouges et noirs de poteries gallo-romaines, ce qui suffisait pour laisser entrevoir l'époque de la construction.

Le doute n'était donc plus permis, et selon moi, je le répète, le *tumulus* était reconnu. Car on ne saurait attribuer au hasard une telle agglomération de couches régulières de sable et de coquillages placés avec tant de soin; et les débris ci-dessus, ainsi qu'une assez grande quantité de fragments de cuivre et de fer, de boucles, de garnitures et fourreaux de sabres et de poignards, démontraient assez, que suivant l'usage des temps reculés, on avait jeté dans le bûcher, les armes et les ustensiles qui avaient appartenu au défunt.

On n'y a trouvé que peu d'ossements. Mais, il y a tout lieu de croire, que si au lieu de se borner à faire trois tranchées horizontales pour arriver au centre de la butte *des Cronquelets* ci-dessus, les fouilles se continuaient perpendiculairement, plus bas que le sol aujourd'hui excavé, on y ferait peut-être quelque découverte qui ne serait pas sans intérêt pour l'archéologie.

Que ce *tumulus* ait servi aux fortifications d'ETAPLES aux-

(1) Voir les profils en travers précités.

quelles il aura été relié, c'est plus que probable. Car, on aura voulu profiter d'un travail existant, qui dominait le port, et qui étant prolongé pouvait défendre la ville (1).

Mais, qu'il ait été construit, élevé par hazard, sans intention formelle, sans motif spécial, c'est ce qui ne peut être raisonnablement soutenu, en voyant les matériaux dont ce monument se compose, et surtout, la minutieuse symétrie qui a présidé à sa construction.

Vainement viendra-t-on dire peut-être, « que l'ardeur enthousiaste de découvrir une antiquité, m'a fait donner aux » *Cronquelets* une importance artistique qu'ils ne doivent » point avoir.

» Que ces couches successives de sable et de coquillages, » sont le résultat du séjour de la mer sur cet emplacement; » qu'en un mot, c'est tout simplement une dune plus élevée » que les autres, dont on a profité pour faire un rempart. »

A ces objections il est facile de répondre :

1° Si cette combinaison de couches successives, de sable et de coquillages est due à l'effet de la mer (dont les hautes eaux sont à plus de dix mètres au-dessous du sol du monument) comment les terrains contigüs n'ont-ils pas subi la même inflence?

2° Comment la mer aurait-elle choisi, par une exception singulière, un petit terrain circonscrit et isolé, pour y former cet étrange *oasis*, qu'on appelle *les Cronquelets ?*

3° Comment ne se rencontre-t-il dans les environs, aucun banc de coquillages de même nature ?

4° Comment enfin, le hazard seul, aurait-il pu placer au centre de ce monticule, les couches de coques, les vestiges d'armures en fer et en cuivre, et les traces d'incendie qui s'y trouvent ?

Il est donc, je crois, de la dernière évidence, que *les Cronquelets* (2) sont un ouvrage de main d'homme; qu'ils ont pu

(1) Voir au plan les lettres N et M pour ce prolongement, qui n'a point été fouillé.

(2) Voir au plan les lettres O, P, S.

être utilisés, agrandis, prolongés pour la défense de la ville et du port d'ETAPLES ; mais qu'ils n'ont été construits que dans un but spécial, que l'état des lieux démontre ne pouvoir être qu'un monument funèbre.

Comme on ne saurait admettre, qu'un ouvrage de ce genre, qui a dû demander un immense concours de bras ait été fait pour un homme obscur, tout porte à croire que cette tombe récèle les cendres de quelque personnage important, sur le nom duquel la tradition est restée muette.

De nouvelles fouilles sur ce point, dirigées avec le soin qui a présidé à celles opérées sur l'emplacement de QUANTOVIC, peuvent amener de nouvelles découvertes; et il serait regrettable d'avoir commencé l'exploration du tombeau gallo-romain dit *les Cronquelets,* et de rester indifférent aux souvenirs archéologiques qu'il peut encore renfermer.

Calais, 21 *juin* 1852.

PIGAULT DE BEAUPRÉ.

Translation a Saint-Omer du portail de la cathédrale de Thérouanne.

La ville de Thérouanne venait de succomber sous les efforts des armes de Charles-Quint, le 20 juin 1553. La dernière heure avait à peine sonné pour l'antique cité des Morins que déjà, désireuses de se venger des injures et de l'oppression qu'elle leur avait si longtemps fait subir, les populations Flamandes se précipitaient en masse vers leur ancienne ennemie pour aider à son anéantissement. Toutes voulurent remporter dans leurs foyers, comme trophée et souvenir de cette sanglante catastrophe, quelque objet, voire même une pierre insignifiante venant de cette malheureuse ville. Aussi, en présence de cette animosité, la destruction fut bientôt complète. La ville de St-Omer ne devait pas rester en arrière de ce mouvement des populations, au milieu desquelles elle se trouvait. Le soin que l'on mettait à exciter toutes les passions anti-françaises fait comprendre facilement avec quelle joie fut reçue la nouvelle du triomphe de l'Empereur (1). Les chanoines de la collégiale qui venaient d'achever leur église voulurent profiter de cette occasion pour orner cet édifice aux dépens de la cathédrale de Thérouanne, de manière à surpasser la splendeur de l'église de St-Bertin, leur éternelle rivale. Sans se donner le temps de réfléchir, ils s'empressent d'envoyer, le

(1) Voici en quels termes les registres capitulaires mentionnent cette victoire :

Anno Dni millo quingentesimo tertio junii die vigesima, urbs Morini Tervana dicta fuit in ditionem et potestatem illustrissimi ac serenissimi principis nostri Caroli, Romanorum imperatoris, hujus nominis quinti, redacta. Pro cujus felici oppugnatione ad deo optimo maximo gratias referendum fuit ex ordinatione dominorum meorum eadem die finitis vesperis in navi hujus ecclesie solenniter cantatum illud canticum, Te Deum laudamus, et in musica, canentibus alternatim organis, magnisque interim campanis pulsantibus, copiosa ibidem populorum turba astante et divine clementie gratias agente. Que quidem urbs fuit ipsa die igne combusta et postmodum funditus destructa.

4 juillet, le receveur de la fabrique vers M. de Morbecque, gouverneur de Thérouanne,, après le départ de l'Empereur, pour demander le portail de la cathédrale, ce qui lui fut accordé. Cette chose obtenue, il fallait savoir ce qu'on en pourrait faire. On commence par expédier un dessinateur nommé Guillaume de Créquy, pour faire le *patron* dudit portail (1). Ce dessin était destiné à marquer la place des divers objets entrant dans l'ornementation du monument, afin de pouvoir en rétablir l'agencement lorsqu'on voudrait le reconstruire.

Jusqu'ici, nous ne voyons pas que les chanoines se soient inquiétés le moins du monde, si le portail de Thérouanne pourrait s'adapter à leur église, et quel moyen de transport on emploierait. Le temps limité que Charles-Quint avait probablement fixé pour la destruction de Thérouanne, vint leur faire songer sérieusement à presser l'achèvement de cette entreprise. Le 10 juillet, le chapitre décide d'envoyer sur les lieux le receveur de la fabrique et trois chanoines, accompagnés des ouvriers pour aviser au moyen de faire la démolition et la transport du portail (2). Pour plus de simplicité, un seul des députés, le chanoine Gamin, se rendit à Thérouanne avec le maître maçon, pour prendre les mesures au juste. La date rapprochée du jour où la réponse fut donnée au chapitre, le 12 juillet, nous fait admettre cette hypothèse mentionnée d'ailleurs dans le compte des dépenses que nous donnons à l'appui de cette note. Il n'est, au reste, pas étonnant de voir une commission nommée se réduire pour l'action à une seule personne, c'est le seul moyen d'arriver à un résultat. Donc, le 12 juillet, en séance capitulaire, les députés précités, éclairés par leur rapporteur, vinrent déclarer que d'après l'avis des ouvriers, le portail de Thérouanne ne pouvait nullement s'adapter à l'église de St-Omer. Sur cette déclaration, le chapitre ordonna que l'on se contentât d'enlever les plus belles fi-

(1) Qu'est devenu le dessin de ce portail qu'il serait si curieux aujourd'hui de retrouver? Ne serait-il pas passé par hasard en Angleterre où se retrouvent tant de dessins relatifs à la France.

(2) Voici l'extrait des registres capitulaires :

Eadem die (mense julii die decima) domini mei, deputarunt venerabiles viros magistros Lambertum de Caverel fabrice receptorem, M. Heyme, U. Gamin, et L. de Hemps canonicos ut prout melius poterunt inveniant cum latomis fabrilignariis aliisque operariis ad deponendum et in hoc oppido vehendum magnum portale ecclesie Morinensis huic ecclesie dono datum in demolitione hujus ecclesie.

gures pour les transporter. Le receveur de la fabrique eut ordre de dépenser à cela cent florins et rien davantage (1).

Munis de cette décision, les députés du chapitre s'occupèrent de traiter avec des ouvriers ; le receveur fut chargé de requérir les divers fermiers dépendant de l'église pour effectuer les transports. Cependant malgré tous les moyens employés pour diminuer la dépense, malgré les corvées que l'on imposait aux tenanciers, la somme de cent florins, mise à la disposition du receveur, fut bientôt épuisée. Aussi voit-on celui-ci, exposer au chapitre, à la date du 4 août, qu'il serait nécessaire d'ouvrir un nouveau crédit pour achever le transport commencé. La demande fut accueillie et on autorisa le receveur à disposer encore d'une pareille somme de cent florins (2). Ce supplément de crédit ouvert ne fut pourtant pas complètement absorbé. Le montant des dépenses résultant du compte fourni au chapitre et dont nous donnons plus bas la copie, s'élève seulement à cent quarante-six livres dix-sept sous, plus une autre somme de vingt-sept livres onze sous soldés en 1554. Le travail fut entièrement achevé le 27 d'octobre, car une délibération capitulaire de ce jour

(1) Texte de la délibération capitulaire à ce sujet.

Eâdem die (mense julii die duodecima) venerabiles viri, magistri Lambertus de Caverel, receptor fabrice, Marcus Heyme, receptor burse communis, Theodoricus Gamin, et Ludovicus de Hemps, canonici nuper ad cum latomis et ceteris operariis ad deponendum magnum portale ecclesie Morinensis deputati conveniendum, retulerunt dominis meis iuxta opinionem eorumdem operariorum quod dictum portale nullo modo posset huic ecclesie applicari nec aptari quo audito domini mei ordinaverunt eisdem dominis deputatis ut pulchriores imagines ex dicto portali extrahi et deponi faciant et ut prefatus dominus de Caverel eadem causa exponat sommam centum florenorum et non ultra.

(2) Nous continuons à donner à ce sujet le texte des délibérations capitulaires.

Mense augusti, die quarta venerabilis vir magister Lambertus de Caverel canonicus receptor fabrice declarat dominis meis capituli congregatis se ex eorum ordine exposuisse ex sua recepta summam centum florenorum pro imaginibus lapideis è portali ecclesie Morinensis extractis et in hoc oppido vectis, petens à dominis, num pro reliquis imaginibus adhuc aliquid exponi velint, cui domino de Caverel ordinarunt ut similem summam centum florenorum eadem causa si fieri passit exponat, quam domini mei in suo computo admittent.

mentionne que les images déposées provisoirement dans l'église, sous la tour, seront transportées au logis de la fabrique (1). C'est aussi à cette date que s'arrête le compte des dépenses.

L'absence de tout dessin ne nous permet pas de retracer par la pensée, d'une manière très approximative, la composition du portail de Thérouanne. M. Wallet, dans sa description de l'ancienne cathédrale de St-Omer, p. 70 et suivantes, a deviné avec beaucoup de sagacité, quoique privé des documents que nous donnons et qu'il ne connaissait pas, le motif du groupe appelé vulgairement le *Grand Dieu de Thérouanne*. Le compte des dépenses mentionne positivement le transport du *Jugement*, et de deux autres figures désignées sous le nom de *Moïse* et le *Salvator*. Nous devons recourir au portail central d'Amiens pour avoir l'explication de ceci. Le tympan de ce portail est occupé par la représentation du jugement dernier employée si fréquemment aux XIIe et XIIIe siècles. Au sommet se trouve une figure colossale du Christ assis, ayant à droite la Vierge et à gauche St-Jean dans la posture de la prière. C'est là à proprement parler le jugement. A droite de ce groupe central, on remarque un personnage (un ange, croyons-nous) tenant une croix entre ses bras; serait-ce là ce qui, dans le portail de Thérouanne, était désigné sous le nom de *Salvator*, A gauche, dans le portail d'Amiens, on aperçoit une autre figure avec le costume juif, qui pourrait bien être le Moïse dont il est ici question. Ceci n'aurait rien que de très-naturel, et il est rationnel, en effet, de voir représenter Dieu s'apprêtant à juger les hommes, accompagné à droite de l'ange tenant la croix, image de la loi nouvelle, et à gauche de Moïse, figurant la loi ancienne.

D'après ce peu d'indications, nous devons croire que le tympan du portail de Thérouanne offrait, à peu de chose près, le même sujet qu'à Amiens. Nous n'oserions pas dire qu'il était dû au même artiste, il faudrait pour cela avoir pu les examiner d'assez près; mais ce que l'on peut assurér, c'est que tous les deux ont été faits d'après le même type conventionnel, ainsi qu'on peut en juger par la comparaison du groupe central avec le grand Dieu de Thérouanne.

Il est assez probable que par suite de la décision prise de ne transporter que les plus belles figures, le chapitre négligea complète-

(6) *Eddem die (mensis octobris die XXVII) domini mei ordinarunt quod imagines lapidee portalis quondam ecclesie Morinensis sub campanali hujus ecclesie existentes reponantur in domo servitoris fabrice loco commodiori quo invenire possit.*

ment la partie inférieure du tympan qui n'était qu'en bas-relief. Espérons qu'on les retrouvera un jour en quelque lieu. Mais, outre les figures dont nous venons de parler, désignées nominativement dans le compte du receveur, il est encore fait mention de plusieurs autres *ymaiges dudit portail.* Quelles étaient-elles et que sont-elles devenues? Etaient-ce les figures qui se trouvaient des deux côtés du porche, et dans ce cas, ces figures employées sur les contreforts de l'église de St-Omer auront-elles disparu avec tant d'autres lors de la tourmente révolutionnaire de 93? Il est impossible de rien savoir à cet égard. Au reste, nous ne connaissons comme provenant réellement de Thérouanne, que le groupe existant au bas de la nef du côté sud. Les deux figures du Salvator et de Moïse ne sont plus à St-Omer. Nous savons seulement la destination de l'une d'elles. Les registres capitulaires mentionnent que le 13 février 1604, le chapitre fit don au seigneur de Corin, gouverneur de la ville d'Aire, pour en décorer l'église de St-Lambert-lez-Aire, de l'une des grandes figures amenées de Thérouanne, et qui se trouvaient dans le local de la fabrique (1).

Nous donnons ci-après le détail des dépenses qu'a coûtées la translation des figures du portail de Thèrouanne à St-Omer, extrait des comptes de la fabrique. Ce détail est assez intéressant par lui-même, quand ce ne serait que comme renseignement sur le mode dont le travail a été exécuté. Nous espérons aussi, que la discussion des faits que nous avons établie, changera le jugement porté par beaucoup sur le groupe dit : *le Grand Dieu de Thérouanne,* quand on songera qu'il n'est point placé dans l'église à son point de vue convenable, et que suivant toute probabilité, il devait se trouver à une élévation d'environ dix mètres. Qu'on examine de près, avant de juger, les statues gigantesques du XIIIe siècle qui sont dans les parties supérieures des églises de cette époque, et qui, vues d'en bas, paraissent convenablement faites.

(1) Extrait inséré dans la notice de M. Wallet, p. 62. Nous ignorons si cette figure existe encore et quelle elle était. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne se trouve plus dans l'église de Lambres.

Aultres mises pour avoir faict mectre jus plusieurs grandez ymages du portail de l'église Notre-Dame en Thne, et pour les avoir amené en ceste ville.

PRIMES

A ce recepveur pour avoir esté le IIIIe de juillet XVcc LIII audit Théne vers Monsr de Morbecque, gouverneur par l'Empereur audit lieu luy demander ledit portail, ce qu'il accorda, icy pour ung jour. . XIIs

A Agnieulx Clément, Me machon de l'église, pour avoir esté audit lieu avec ce recepveur, pour sçavoir par quel moyen on polroit mectre jus ledit portail. VIs

Item à ce recepveur pour le lendemain avoir esté audit lieu pour faire paindre ledit portail pour le rasseoir plus facillement le tamps advenir . . . XIIs

A Guillaume de Créquy, pour avoir esté ung jour audit lieu et deux jours pour paindre le patron. . . XXXs

A Agnieulx, pour une journée qu'il a aincore vacquiet audit lieu avec ledit Créquy . . . . . VIs

Item pour ung jambon de Mayence présenté à Mr d'Estaples, capitaine en Théne pour la bonne assistence qu'il faisoit aux ouvriers touchant ledit portail XXVIIs et une bouteille deux lotz de vin IXs sont. . XXXVIs

Item ce jour au retour de Théne fut donné à soupper aux ouvriers pour la grand pluye qu'il feit ce jour et pour les ressuer . . . . . XIIIIs

A Agnieulx, pour avoir esté à Théne avec Monsr Gammin, prendre ses mesures au juste. . . . . VIs

Item le XIIe de jullet par ordonnance de Messrs fut faict marchiet aux ouvriers touchant leurs journées pour mectre ledit portail en bas, et à ce faire et marchander furent commis par chapitre Messrs Hyeme, Gammin, Hemps et ce recepveur, ou fut despendu . . . . . XVIs

A ung carton de Tatinguem, pour avoir esté audit lieu quérir trois chariotz pour mener le hourdage audict Thérowanne. . . . . IIIs

Le XIIIe de jullet pour trois chariotz de Tatinguem pour avoir mené ledit hourdaige à Thérowanne avec cordaiges et engiens. . . . . XXXs

A ung messagier, pour avoir esté à Arcques veoïr deux jumens estans à vendre, et les faire amener en ceste ville pour les veoïr et faire visiter. . . . . IIs

Ledict jour fut achetté à Jacques Martel, alias Caron, demeurant à Arcques, lesdites deux jumens l'une grise et l'autre rowanne, en la présence du Clocqueman son beau-père, Jehan du Crocq, et Jehan De léens, la somme de XXIIII escus soleil, valant XLVIIIl, et le XVIIIe d'aoust furent lesdites deux jumens revendues à Jacques de Mol, demeurant à Tatinguem XXIII escus soleil, valant XLVIl, partant icy par perte . . . . . XLs

Le vendredi XIIIIe, à Clay darques, carton, pour avoir avec lesd. jumens et chariot avoir esté à Théne quérir l'image de Moise. . . . . Vs

Ledit jour pour un biguet d'avaine XXId et le lendemain pour herbe IIs, pour febves XIId, et pour ferrer la rowanne de III doubles fers IIIIs VId sont.. VIIs IIId

Le samedi XVe, achetté une rasière et deux biguets d'avaine, à XXVIIIs la rasière sont XXXIs VId et IIId pour le mesuraige, sont ensamble. . . . . XXXIs IXd

A ung carton de la rue Ste-Croix, pour avoir monté et racoustré ung chariot estant au logis du clocqueman pour amener lesd. ymages. . . . . Xs

A Clay Darcques, pour avoir assisté Philippot Lecoustre, carton de l'église, pour amener le Salvator. . . . . IIIIs

A item pour le denier adieu XIIId ob. et pour vin but au marchiet II lotz IXs sont. . . . . Xs Id ob.

Audit pour avoir achetté une botte de dravière. . . VIId

A Agnieulx Clément, Me machon de l'église, pour avoir ouvré en la IIe sepmaine de jullet audit portail à Théne, trois jours à IXs le jour XXVIIt. A Charlot Hermel, trois jours à VIIs sont XXIs. A Charlot Scotey, III jours à VIIs sont XXIs. A Franchois et Robin Clément, chacun trois jours à XVIIId le jour IXs. A George, manouvrier, III jours à IIIs sont ensemble . . . . . IIIIl IIIs

A Guillaume de Créquy, pour avoir ouvré III jours

en ladite sepᵃᵉ et VI jours en la IIIᵉ sepᵐᵉ à Xˢ le jour. . . . . IIIIˡ Xˢ

A Philippot le Coustre, carton de l'église, pour avoir cariet en la IIᵉ sepᵐᵉ de jullet III jours à Vˢ le jour XVˢ, et six jours en la IIIᵉ sepᵐᵉ sont XXXˢ sont. XLVˢ

A Guillaume de Nielles, carpentier de l'église, pour avoir ouvré en la IIᵉ sepᵐᵉ III jours à VIIˢ sont XXIˢ et en la IIIᵉ sepᵐᵉ VI jours XLIIˢ. et la IIIIᵉ sepmaine trois jours demy XXIIIIˢ VIᵈ. A Vincent de Nielles, XI jours demy à VIˢ, LXIXˢ. Item pour ung ypreau de XXX pietz de long et six paulx de carré XXIIIIˢ pour mectre l'engien, et pour ung jour au commenchement comme appert par son billet portant quictance . . . . . IXˡ VIˢ VIᵈ

A Clay Darcques, pour avoir assisté le carton ung jour IIIIˢ et pour une botte d'herbe XIIᵈ sont. . . . Vˢ

Au père du clocqueman, Jehan Ducrocq, Gillot Couve et Margᵗᵉ, pour avoir le XVIIᵉ et XVIIIᵉ de jullet ouvré pour oster les pierres et moillon estans en la grange du clocqueman, pour mectre les ymages venans de Thémᵉ, à chacun IIˢ VIᵈ le jour sont. . XXˢ

Le samedi XXIIᵉ de jullet achetté III quartiers d'avaine. . . . . XXIˢ

A Agnieulx et ses compaignons pour avoir ouvré plusieurs journées en la IIIᵉ sepᵐᵉ de jullet, comme appert par son billet portant les parties et quictance. . . . . IXˡ IXˢ

Le XXVᵉ de jullet, jour de St-Jacques, ceulx d'Esque livrèrent nœufz chariotz pour corvée et leur fut donné à disner ou fut despendu, compris ung quarteron de dravière, comme appert par les parties icy exhibées. . . . . XLIˢ VIᵈ

Le XXVIᵉ, les fermiers de Merques, d'Averoult et Owe, livrèrent trois chariotz pour corvée et leur fut donné à disner comme appert, etc. . . . . XXVIˢ IXᵈ

A Philippot du Coustre, carton, pour l'herbe. . . VIˢ

Audit pour ung fer à la jument rowanne. . . . XIIᵈ

A Agnieulx et ses compaignons, pour avoir ouvré plusieurs journées en la IIIIᵉ sepᵐᵉ de jullet, comme appert, etc. . . . . IXˡ IIIˢ IXᵈ

A Philippot le Coustre, pour en ladite IIII[e] sep[ne] de jullet avoir cariet VI jours à V[s] sont XXX[s]. Item dravière et herbe VII[s] VI[d] sont . . . . . XXXVII[s] VI[d]

Le samedi XXIX[e] de ljullet, achetté V quartiers et ung picotin d'avaine à XXVIII[s] la rasière, sont . . . XXXV[s] VI[d]

Au carpentier, pour avoir ouvré avec ses compaignons en la Ire sep[ne] d'aoust, comme appert.... etc. IIII[l] VJ[d]

A Agnieulx, pour avec ses compaignons avoir ouvré en ladite sep[ne], comme appert . . . . . VII[l] XVII[s] VI[d]

A Philippot le Coustre, carton, pour avoir en lad[te] sepmaine cariet six jours à V[s] le jour. . . . . XXX[s]

Le V[e] d'aonst, achetté une rasière d'avaine . . . XXVIII[s]

A Agnieulx Clément, pour avoir ouvré avec ses compaignons en la II[e] sep[ne] d'aoust, comme appert, et cy . . . . . VII[l] XIX[s]

Au carpentier et son compaignon, pour avoir ouvré en ladite sep[ne], comme appert... etc. . . . . LXV[s]

A Philippot ie Coustre, pour avoir cariet en ladite sep[ne] VI jours à V[s], sont XXX[s]. Item pour ung quartier de dravière achetté au marchiet VI[s] et pour herbes V[s] VI[d] parce que le marchant qui livroit pour l'église ne en avoit point. Item pour avoir cariet en la III[e] sep[e] d'aoust V jours, sont XXV[s], sont ensemble. LXVI[s] VI[d]

A Jaspart Fournier, pour avoir livré l'herbe et dravière pour les deux ljumens, depuis le XIII[e] de jullet jusques au XVIII[e] d'aoust. A savoir VIcc et demy et ung quarteron de dravière à XXXII patars le cent, sont X[l] XII[s]. Item V quarterons demy d'herbe à X[s] le cent XVI[s] III[d]. Item dix patars pour avoir racoustré les colleaulx desdites jumens, sont. . . . . XI[l] XVIII[s] III[d]

A Agnieulx et ses compaignons, pour avoir ouvré en la IIII[e] sep[ne] d'aoust, comme appert..... etc. . . XII[l] XVI[s] III[d]

Au carpentier et ses compaignons, pour avoir ouvré en ladite sep[ne] et en septembre, comme appert... etc. . . . . IX[l] IX[s]

Le dimence XVII[e] d'aoust, trois labouriers d'Esque feirent trois corvées pour amener le Jugement et despendirent. . . . . XXXI[s]

Item, le XXVI[e] d'aoust ce recepveur allist à Thé[ne]

monstrer aux ouvriers ce qui estoit besoing avoir dudit portail . . . . . XII[s]

A Olivier de le Haye, messager, pour avoir esté à Rimilly et aultres lieux advertir les fermiers pour faire corvées, on a vacquiet deux jours . . . . . X[s]

Au clocqueman pour avoir esté à Esque, pour avoir chariotz pour amener ce qui estoit prest à Thé[ne], parce que on disoit faire fondre ledit portail. III[s]

Le XXIXe d'aoust, un fermier d'Esque. deux de Rimilly et trois de Blendesques feirent corvées, et despendirent. . . . . XXXIII[s]

Le IIe de septembre, à Simon Armari, d'Esque, pour avoir ramené une chartée de hourdaige de Thé[ne]. . . . . XVI[s]

A Agnieulx et ses compaignons pour avoir ouvré en la Ire sep[ne] de septembre, comme appert.... etc.. VIII[l] VI[s]

A Hugues de Lechyevre et ses deux serviteurs, pour avoir aidé à descherger tous les ymages venans dudit Thé[ne], et les mectre tant en l'église que maison du clocqueman en bon ordre, et pour avoir livré cordes et engins tant en ceste ville que Thé[ne], icy . . . . . dép. nulle (1).

Au père du clocqueman, au clocqueman, Jenan du Crocq, et père du carpentier, pour avoir aidé à descherger tous lesd. ymages et pierres venans dudict Thé[ne] avec ledit de le Chyevre, icy. . . . . XL[s]

A Philippot le Coustre, carton, pour avoir faict ferrer deux fers aux jumens au mois d'aoust. . . . X[s]

A Anthoine Lequien, caron, pour trois manches de picqz. . . . . III[s]

Le XXVII[e] d'octobre ordonné faire mener les grandz ymages de pierre venans du portail de Thé[ne] au logis de la fabrique, paiet aux ouvriers comme appert..... etc. . . . . IIII[l] VIII[s] IX[d]

SOMME. . . . . CXLVI[l] XVII[s]

L. DESCHAMPS DE PAS,
Membre titulaire.

(1) Cette dépense est portée en compte l'année suivante 1551, elle est de XXVII[l] XI[s]

MONUMENTS.

LA TOUR DE SAINT-BERTIN.

Les travaux de consolidation de la belle tour de St-Bertin se poursuivent avec succès; on peut espérer maintenant que bientôt l'existence de ce monument historique, l'une des gloires du pays, qui rappelle tant de souvenirs et pour lequel la ville s'est imposée bien des sacrifices, sera désormais complètement assurée.

Ces jours derniers, on a démonté, pierre à pierre, le grand pilier, placé à droite, en entrant par la porte principale. Ce pilier mutilé, bardé de fer, et, pour ainsi dire chancelant, semblait depuis longues années supporter avec peine la masse écrasante qui pesait sur lui de tout son poids.

En déplaçant les pierres qui formaient cette élégante construction, on remarquait sur chacune d'elles, des lettres de l'alphabet et autres signes indicateurs de l'époque où elles furent posées : ces lettres portaient le cachet du XVe siècle. Pour enlever, l'un après l'autre, les énormes blocs dont se composait ce pilier, et pour prévenir les accidents, l'habile entrepreneur (M. Chappe), suivant un projet heureusement conçu, a employé un moyen à la fois sûr et ingénieux. Les deux travées latérales ont été remplies à l'aide de nouvelles et solides constructions en maçonnerie, de plus, elles ont été énergiquement étançonnées au moyen de madriers assez épais pour pouvoir tenir momentanément la place de la pile défaillante.

Ainsi, à l'abri de tout danger, un autre pilier, en tout semblable au premier, s'élève lentement, les lourdes bases sont posées, elles vont successivement recevoir de nouvelles assises préparées avec soin, et bientôt, défiant leurs devan-

cières, de modernes colonnes sextilobées, surmontées par de grâcieux chapiteaux à feuilles d'Acanthe, couronneront cette œuvre à la fois imposante et hardie.

Ce travail ne peut manquer de faire honneur à l'architecte qui en a conçu la pensée comme à l'entrepreneur qui a su la mettre à exécution... Quelle que puisse être, dans l'avenir, la destination de la tour : qu'on songe à y former un musée entouré d'une promenade historique, ou que réparant les torts d'un regrettable passé, on veuille y établir plus tard un oratoire destiné à raviver la piété des fidèles envers le bienheureux fondateur du cloître de Sithieu, qui fut de tout temps l'un des plus grands protecteurs de la cité.... Quelle que soit la détermination future, l'administration municipale aura bien mérité du pays en arrachant à la destruction le dernier, le plus beau souvenir du vieux monastère de St-Omer. Honneur à elle ! Honneur à tous ceux qui ont concouru à cet acte d'une éclatante, quoique trop tardive réparation !....

H^ri. DE LAPLANE,
Secrétaire-Perpétuel-Adj^t.

FIN DE LA 4e LIVRAISON.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

PROCÈS-VERBAUX. — Analyse des séances du 2 Juillet et du 6 Août 1852, par M. Hri DE LAPLANE, Secrétaire-Perpétuel-Adjt..... 101 à 111

ARCHÉOLOGIE. — Notice sur un tumulus gallo-romain à Etaples, par M. PIGAULT DE BEAUPRÉ, membre honoraire, à CALAIS..... 112 à 116

— Translation à St-Omer du portail de la cathédrale de Thérouanne, par M. Ls DESCHAMPS DE PAS, membre titulaire..... 117 à 126

MONUMENTS. — La Tour de St-Bertin, par M. Hri DE LAPLANE. 127 à 128

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

SECONDE ANNÉE.

1re LIVRAISON.

JANVIER ET FÉVRIER 1853.

Doctrina investigando restituet.

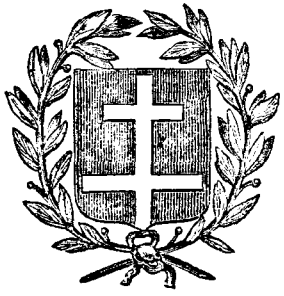

SAINT-OMER :
CHANVIN FILS, IMPRIMEUR, RUE DE L'ŒIL.

1853.

26

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

2e ANNÉE. — 1re LIVRAISON.

Analyse de la Séance du 5 Novembre 1852.

La Société dont les réunions ont été suspendues, suivant l'usage, pendant les deux mois de septembre et d'octobre, reprend le cours ordinaire de ses travaux.

Le procès-verbal de la séance du 6 août, jour de la dernière réunion, est lu et adopté.

M. Courtois, secrétaire-archiviste, en l'absence de M. le secrétaire-perpétuel et de M. le secrétaire-perpétuel-adjoint, dépose sur le bureau les hommages et ouvrages suivants :

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tomes 6e et 9e, 2e série.

Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, tome 2e, 8e série.

Annales archéologiques, par Didron, tome 12e, 4e livraison.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome 21e.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, juillet, août 1852.

Mémoire et explication d'un livre en bois gravé en creux et en relief, par M. Vergnaud-Romagnési.

Notice historique et descriptive sur l'église prieurale de Sigy, par M. l'abbé Cochet.

Mémoire sur les archives des églises et maisons religieuses du Cambrésis, par M. Le Glay.

Etudes sur le grand monument funéraire égyptien du musée de Boulogne, par M. l'abbé Van Drival.

Histoire des évêques de Boulogne, par le même.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tome 9e, 4e liv.

Messager des sciences historiques de Belgique, année 1852, 2e liv.

Histoire des compagnies militaires de Namur, par M. Jules Borgnet.

Promenade dans la ville de Namur, par le même.

Histoire du comté de Namur, par le même.

Les échasseurs Namurois, par M. Jérôme Pimpurniaux, suivis du combat des échasses, par M. le baron de Waleff.

Revue numismatique, juillet et août 1852.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1852.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1852, nos 2 et 3.

Notice sur quelques monnaies frappées à Lille, par M. Ed. Vanhende.

Monnaies de Reckheim, supplément à la notice de M. Wolters, par M. R. Chalon.

Attribution d'un denier carlovingien à Mons (castrilocus), par le même.

Numismatique Montoise, par le même.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome 2e, 3e liv.

Archéologie Liégeoise, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Causeries d'un antiquaire, par le même, janvier 1852.

De l'esprit et du cœur de l'homme, par le même, 1er et 2e volumes.

The numismatic chronicle, nos 57 et 58.

Collectanea antiqua, vol. 2, part. 2.

Fac simile de la chronique de Sprott et sa traduction anglaise.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome 3e, 3e série.

Archives du Nord, 3e série, tome 3e, 1re livraison.

Le 3e cahier du Bulletin historique publié par la Société est également déposé sur le bureau : un exemplaire est distribué à chacun de MM. les membres présents.

La Société renvoie à la séance suivante l'élection de MM. Pouillet, Martin, prêtres du diocèse d'Amiens, et Mayer, anglais, dont la présentation, comme membres correspondans, est appuyée conformément aux dispositions du réglement.

M. le président communique quelques observations de

M. Ch.-R. Smith, correspondant à Londres. Ce savant archéologue regrette que les dessins soient si rares dans les bulletins de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il offre son concours pour faire exécuter des lithographies, à des conditions favorables.

M. le président est prié de lui répondre en le remerciant de ses offres obligeantes que, si la Société n'introduit pas un plus grand nombre de lithographies dans ses mémoires ou dans les atlas, ce n'est pas faute de lithographes, mais faute de fonds.

Un membre exprime le regret que l'envoi des publications de la Société des Antiquaires de Londres soit arrêté depuis quelque temps. Les membres présents partagent ce regret, bien motivé par la haute importance des mémoires insérés dans l'*Archeologia;* ils chargent le président d'aviser aux moyens de rétablir les relations interrompues avec la savante société de Londres.

Passant à un autre sujet, M. Alex. Hermand fait remarquer que dans son tome II des Coutumes Locales du Bailliage d'Amiens, publiées par la Société des Antiquaires de la Picardie, M. Bouthors annonce qu'il n'imprimera pas *le Livre des Coutumes de Guines*, à raison même de ce que cet ancien document est publié par la Société des Antiquaires de la Morinie.

M. L^{e} Deschamps prend de là occasion de demander à quoi en est cette publication. Les autres membres se joignent à lui pour inviter la commission à activer autant que possible l'impression de ce livre. M. le secrétaire-archiviste fait remarquer que la lenteur avec laquelle il y est procédé provient de ce que la Société fait marcher de front quatre importantes publications : 1° *l'Histoire des Abbés de St-Bertin;* 2° *la seconde partie du IXe volume des mémoires;* 3° *le Bulletin Historique;* et 4° enfin *le Livre des Coutumes de Guines.* Ces quatre publications, jointes à l'impression d'un journal que l'imprimeur fait paraître trois fois la semaine et

aux autres impressions courantes, s'entravent mutuellement l'une l'autre, alors surtout que l'imprimerie ne possède qu'une presse et que les caractères dont elle dispose, bien qu'étant nombreux, ne sauraient néanmoins suffire pour faire face à la fois à tant d'impressions. M. le secrétaire-archiviste s'engage néanmoins à les presser le plus possible.

M. le président Quenson, qui est de retour depuis quelques jours de Paris, fait part à la Société des témoignages de félicitation qui lui ont été adressés à lui-même par des personnes haut placées ou qui ont un nom dans les sciences, sur la bonne réputation dont jouissent les travaux de la Société et la Société elle-même auprès des autres corps savants.

M. Alex. Hermand, président, donne encore lecture d'une lettre de M. Dumoulin, de Paris, lequel demande à échanger deux volumes de l'*Art Français*, par M. de Chenevières, contre quatre volumes des mémoires de la Société, deux exemplaires du 7e et deux exemplaires du 8e. Cette demande est de la part de M. Quenson l'objet de quelques observations à la suite desquelles la Société décide qu'on demandera à M. Dumoulin quelques renseignements un peu plus explicites sur la nature et l'importance des deux volumes qu'il propose en échange, sauf à statuer, après plus ample informé, sur la question de savoir si sa proposition doit être acceptée.

M. Quenson ajoute que M. Dumoulin lui a offert à lui-même de lui vendre, moyennant 30 à 40 fr. un manuscrit des délibérations des Etats d'Artois. Peut-être ce manuscrit pourrait-il avoir quelqu'intérêt pour la Société.

M. L. Deschamps fait observer à ce sujet qu'il existe aux archives de la ville un assez grand nombre de procès-verbaux des délibérations des Etats d'Artois. Il serait bon de vérifier au préalable si le manuscrit de M. Dumoulin est autre chose qu'une copie de ces délibérations.

M. Hermand fait remarquer, de son côté, que par suite de la capitulation d'Arras du 9 août 1640, il avait été stipulé

que les officiers du Conseil d'Artois seraient maintenus dans cette ville; que néanmoins une partie des officiers dudit Conseil s'étant retirés après la reddition de la ville d'Arras dans celle de St-Omer, y exercèrent au nom du Roi d'Espagne la même juridiction qu'on exerçait à Arras au nom du Roi de France ; qu'il en fut de même des Etats d'Artois, cette province ayant été divisée à partir de la même époque en *Artois cédé*, comprenant le pays qui avait été cédé à Louis XIV par le traité des Pyrénées et en *Artois réservé*, comprenant la partie de cette province que le Roi d'Espagne s'était réservée par le même traité et dont le chef-lieu était St-Omer ; que conséquemment les procès-verbaux des délibérations, qui existent aux archives, sont sans doute ceux des assemblées qui eurent lieu à St-Omer depuis 1640 jusqu'à 1678, époque où par le traité qui réunit St-Omer à la France, l'Artois retourna à son unité primitive ; qu'il pourrait donc se faire que le manuscrit de M. Dumoulin fût étranger aux originaux qui existent dans nos archives ; ce qu'il serait bon de vérifier. Cet avis est adopté.

M. Amédée d'Hagerue informe la Société, dans une lettre, que les Pères Bollandistes lui proposent les deux volumes qu'ils ont publiés en échange contre les mémoires de la Société. Cette offre accueillie avec faveur est adoptée.

M. le président annonce la prochaine publication par M. Ch.-R. Smith, des antiquités de son cabinet; la Société déclare souscrire à cet ouvrage qui ne peut manquer d'offrir beaucoup d'intérêt.

Un membre fait observer qu'il serait utile, que chacun dressât ainsi un catalogue de tous les objets antiques qu'il possède dans son cabinet; que la publication de ces catalogues pourrait aider beaucoup aux recherches et aux investigations des travailleurs. Ce vœu reçoit l'adhésion unanime de tous les membres de la Société.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport de la commission chargée de préparer les questions à proposer au congrès d'Arras. M. Albert Legrand, à qui la commission a confié le

soin de faire ce rapport, expose une série de treize questions qui sont celles-ci :

1° Déterminer la position topographique du Pagus Oromansacus sur le territoire de la confédération Morinienne.

2° Peut-on distinguer celles des Atrébates et des Morins parmi les sépultures des peuples qui ont envahi le nord de la Gaule? Indiquer, s'il y a lieu, les caractères de nature à les faire reconnaître.

3° Rechercher les travaux entrepris, avant et pendant la domination romaine, pour arriver au dessèchement des marais de la Morinie.

4° La domination romaine a-t-elle été avantageuse ou nuisible au développement de la population de la Gaule-Belgique?

5° A quelle époque faire remonter l'introduction du monnoyage dans l'Atrébatie et la Morinie ?

6° Etudier sous quelle influence les noms de lieux dans l'Atrébatie et la Morinie ont été formés.

7° Rechercher quelle fut dans le nord de la Gaule la forme administrative, pendant l'époque de transition entre la domination romaine et la constitution de la féodalité.

8° L'emploi du style ogival a-t-il été généralement adopté à la même époque, dans toutes les parties de l'ancienne Flandre. Si la réponse est négative ne doit-on pas fractionner l'introduction de ce système en deux périodes, l'une pour les peuples de race gauloise, l'autre pour ceux de race germanique ?

9° De quel pays étaient originaires les architectes qui, en Artois, ont dirigé les constructions monumentales pendant la durée du moyen-âge ?

10° Peut-on retrouver dans les pratiques superstitieuses, répandues dans les villages de l'Artois, les vestiges des traditions religieuses des peuples qui ont habité anciennement cette contrée ?

11° Tracer le plan d'une histoire des écoles et associations littéraires qui ont existé dans l'Atrébatie et la Morinie.

12e Les représentations des mystères furent très nombreuses en Artois, aux 15e et 16e siècles. Indiquer les documents inédits qui permettraient de faire l'histoire des origines de l'art théâtral dans notre pays.

13° Comment, au moyen-âge, était organisé le système de surveillance, employé si heureusement pour la conservation des monuments religieux ?

Après une courte discussion qui a pour résultat d'amener quelques légères modifications, ces questions sont adoptées.

M. le président fait connaître à la Société qu'il a été remis à M. le secrétaire deux mémoires présentés au concours ; l'un ayant pour titre : *Notice historique sur le village et l'ancienne châtellenie d'Eperlecques.* L'autre intitulé : *Recherches historiques sur le chapitre et la collégiale de St-Pierre d'Aire.* Ces mémoires sont remis, le premier à M. Quenson et le second à M. Louis Deschamps, membres de la commission, pour en prendre connaissance.

A cette occasion, M. Hermand pose la question des avoir s'il y aura, dans le cours de l'année qui va s'ouvrir, une séance solennelle, comme cela avait lieu avant 1848.

Après un échange d'observations relatives à cette question, il est décidé en principe que cette séance aura lieu, sauf à en fixer ultérieurement l'époque.

L'ordre du jour appelle encore le vote de la Société sur l'élection de M. Hazard, substitut près ce tribunal. Un scrutin est ouvert. M. Hazard est élu membre titulaire à l'unanimité.

La séance se termine par la lecture que donne M. Hermand d'une partie d'un mémoire de M. Le Cousin, sur l'emplacement de Quantovic. Elle est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire-Archiviste,

A. COURTOIS.

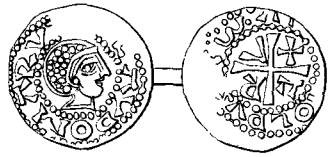

ARCHEOLOGIE.

NUMISMATIQUE.

GRAND DENIER DE LA VILLE DE SAINT-OMER

AU DIXIÈME SIÈCLE.

De toutes les monographies monétaires du nord de la France, il n'en est pas de plus importante et en même temps de plus compliquée que celle de l'ancienne Flandre. La grande variété des types fait sa richesse et sa distinction; le mutisme de beaucoup d'entre eux et la multiplicité des ateliers d'où ils proviennent, font sa difficulté. De longtemps cette monographie ne sera complète, de nouveaux éléments sortant sans cesse de la terre. Il est plus d'une collection

du pays qui renferme des pièces ignorées des auteurs les plus modernes et dont quelques-unes prêteraient un secours utile à la vraie interprétation du système monétaire de la Flandre.

Une phase nouvelle semble apparaître pour les commencements assez confus et peu homogènes sans doute, d'un monnayage flamand ; elle donne l'espérance de voir diminuer l'obscurité qui les enveloppe. Quelques deniers de dimension ordinaire paraissent assez connus maintenant, pour permettre de croire que les noms de lieux qu'ils portent, les attachent à la Flandre. Ces deniers qui soulèvent des difficultés sérieuses et insolubles aujourd'hui, appartiendraient à l'époque où l'autorité des Rois francs diminuait dans la Flandre, et où celle des Comtes ou Marquis, Souverains immédiats, n'était pas complète encore ; ils seraient transitionnels entre la véritable monnaie flamande et la monnaie royale Carlovingienne, dont les types dégénérés ont sans doute été quelque temps continués dans la capitale de la Flandre, devenue depuis le centre administratif de l'Artois (1). Toutefois, dans l'intérêt de leur attribution, il est fâcheux que leur manifestation se soit faite aussi loin du

(1) Depuis la publication de l'histoire monétaire d'Artois, il a été fait des découvertes et il s'est produit des faits et des observations qui ont modifié ma pensée de concentrer au règne de Charles-le-Simple toutes les monnaies portant son monogramme et la légende *Atrebas*. J'en possède maintenant avec des caractères d'une dégénérescence assez marquée et de styles assez différents, pour faire croire à des émissions continuées sur le même modèle durant un temps actuellement indéterminé. La fabrication faite à Arras, par le Roi Lothaire, n'amena guères de changement aux monnaies de Charles-le-Simple, que dans l'inscription de son nom en légende. Le désordre qu'on remarque dans les lettres souvent indéchiffrables qui remplacent le nom de Lothaire sur quelques monnaies mal faites d'Arras, et de tradition plutôt que d'émission Carlovingienne, est sans doute dû à ce qu'elles participent maladroitement du *Lotharius Rex*, et du *Gratia Dei Rex* de Charles-le-Simple; ces lettres se refusent souvent à former un sens.

pays auquel ils semblent appartenir, et très regrettable qu'aucun exemplaire n'y ait encore été trouvé. Cet état de choses peu satisfaisant, laisse du vague; il est susceptible de diverses interprétations, et cependant une seule est la véritable. Il faut la préparer, la faciliter par la publication des monnaies qui ont quelque rapport de temps et de pays avec celles dont il s'agit. Fouillons nos cabinets et ne laissons inconnues, aucune des monnaies qui portent avec elles, des renseignements sur les origines du monnayage de la Flandre, prise dans son acception la plus étendue, et telle qu'elle fut administrativement jusqu'à la fin du 12e siècle. Etendons donc nos recherches, et n'oublions pas que tout travail de numismatique flamande, renfermé dans des limites restreintes, sous l'empire d'idées de nationalité plus ou moins moderne, est non seulement incomplet, mais insuffisant pour applanir les difficultés inhérentes à l'interprétation historique du monnayage flamand; ce monnayage resterait peu compréhensible pour ceux qui n'utiliseraient pas les documents indispensables, fournis par les villes détachées de la Flandre pour former l'Artois. Parmi elles ne voyons-nous pas la ville, chef-lieu administratif des anciens pays flamands, résidence la plus ordinaire des Souverains, et où était inévitablement l'initiative en toutes choses. Acceptons le passé tel qu'il fut; ni les révolutions, ni les traités ne peuvent l'annihiler.

Mon cabinet renferme depuis moins d'une année, un denier de grande dimension, ramassé sur un sol peu distant de la ville de St-Omer. Je le crois utile à l'étude de la numismatique et de l'histoire de la vieille Flandre; je m'empresse de le livrer à l'interprétation des hommes d'étude, en l'accompagnant de quelques commentaires.

A l'avers, une tête de profil à droite, coiffée d'une espèce de vaste calotte, ornée de globules; autour, entre deux grainetis,...AVDOMARU.. Au revers, une croix grecque, cantonnée des quatre lettres formant le mot CRUX, et pour légende,

entre deux cercles fortement grainetés,.... OLDVS...A⊏ (1). Argent; diamètre, 19 millimètres, poids, 1 gr. 20 cent.

Les dimensions et le poids de ce beau denier, le rattachent à la période Carlovingienne ; ses caractères archéologiques ou mieux typiques, au monnayage anglo-saxon de la fin du 10e siècle (2).

L'emplacement fruste, dans la première des légendes, parait commander la restitution de l'S final d'*Audomarus*, de la croix ordinaire, et d'un S et d'un C, abréviation du mot *sanctus*. On aperçoit les rudiments de ces deux dernières lettres, surtout les traces d'un C carré, assez semblable à celui du mot *crux* cantonné dans la croix du revers. Il en résulte l'attribution très probable de cette pièce à la ville de St-Omer. Je crois la restitution de ces lettres presque certaine en présence des monnaies du même temps, ayant pour légendes : *Bergas-S-Vinoc*, et *Rainoldus*. Ces monnaies doublement utiles ici, disent sans doute encore, comment il faut rétablir la partie principale de la seconde légende de notre grand denier. J'y place les lettres nécessaires pour former aussi le mot *Rainoldus*.

Si la première impression conduit à suppléer les lettres manquantes dans cette dernière légende, par celles complémentaires d'*Arnoldus*, pour l'attribuer à l'un des comtes de Flandre du nom d'Arnoud, lorsqu'on considère que la forme *Arnulfus* est celle généralement admise dans les diplômes, on préfère le complément indiqué, par les deniers de Bergues-St-Vinoc, localité voisine de St-Omer, et comme elle fortifiée par les soins du Comte Baudouin-le-Chauve. Par cette restauration assez bien indiquée, *Rainoldus*, devient le nom, soit d'un monétaire, soit d'un magistrat commun aux deux villes, nouvellement places de guerre (3).

(1) Cette lettre renversée est mise pour un oméga ; la lettre effacée qui le précède est peut-être un A.

(2) Voir surtout les monnaies d'Ethelred et de Swen. (Lelewel, numism. du moyen-âge, t. 1er, 2e partie, p. 59 à 60).

(3) Il n'est pas sans intérêt de remarquer que les villes de Bruges, de

L'analogie anglo-saxonne, ne doit probablement conduire qu'à une appréciation de l'époque où le denier dont il s'agit, a été frappé. Toute autre induction serait sans doute fausse ou trop hasardée. Croire que le mot *Audomarus* est le nom d'un monétaire (1), et que la monnaie sur laquelle il se trouve, est une pièce véritablement anglo-saxonne, ne me parait pas possible. D'abord, cette monnaie retient quelque chose du style continental; ensuite, il est nécessaire de tenir compte de l'espace dans lequel il faut rigoureusement placer deux lettres, qui, par leur position, commencent la légende; du reste, il est un autre nom d'homme qui semble bien mieux celui du signataire responsable. S'appuyer sur le fait révélé par l'importante découverte de Cuerdale, que les pirates, hommes du nord ou Normands, ont monnayé à leurs noms dans l'atelier de Quantowic, en laissant dans l'une des légendes le nom de cette ville monétaire, pour penser qu'ils ont fait de même autre part, et notamment à St-Omer, serait sans doute très-hardi; il en résulterait cependant un moyen d'expliquer, non seulement le denier dont il s'agit, mais quelques autres encore, qui comme lui et comme ceux de Bergues-St-Vinoc, montrent des noms ininterprêtés. Le style de notre grand denier, se prêterait peut-être difficilement à une augmentation d'âge, qui le porterait au plus tard au commencement du 10e siècle.

Je me garderai de tirer, de l'analogie anglo-saxonne (2), l'induction que les Rois Anglais ont battu monnaie à St-

Bergues-St-Vinoc et de St-Omer, qui se manifestent monétairement au 10e siècle, et celle d'Ypres, furent encloses de murailles au commencement de ce siècle.

(1) Le nom *Audemarus* a été signalé autre part comme celui d'un monétaire.

(2) La ressemblance entre les monnaies de l'Angleterre et celles de l'extrême nord de la Gaule, remonte à l'origine du monnayage dans ce premier pays; elle s'est surtout continuée, depuis l'ère chrétienne, par Quantowic et Boulogne.

Omer. A quel titre l'eussent-ils fait ? Je ne vois dans l'appel des moines de St-Bertin, en Angleterre, pour aider à l'avancement de la civilisation chrétienne; dans les propriétés importantes qu'ils y possédaient, par octroi des Souverains du pays; dans le séjour de Canut et d'Alfred-le-Grand, au monastère de St-Bertin ; dans le refuge qu'y trouvèrent St-Dunstan et St-Thomas, Gita, Edith et Gunilde, mère, femme et sœur d'Harold ; dans la sépulture qui y fut donnée à Edwin, frère du Roi Adelstan, qu'une indication des relations intimes existantes entre la ville de St-Omer et la terre d'Albion. Ces relations, augmentées par le mariage du Comte Baudouin 2 avec Elstrude, fille d'Alfred-le-Grand, et devenues commercialement très-importantes, dès les temps anciens (1), furent exprimées plus tard, par l'agrégation de la ville de St-Omer, à la hanse de Londres.

Que les communications multipliées des bourgeois de St-Omer, avec les anglais, aient eu de l'influence sur les arts en général et sur le style monétaire en particulier, dans cette ville, au 10e siècle, cela est très acceptable. Il en résulta la pensée d'inscrire une tête sur la monnaie; ce fut une expression religieuse plus encore qu'administrative et artistique, dans la cité audomaroise, où le saint Evêque dont elle portait le nom, était en immense vénération. Ce fut sans doute un type localisé, puisque aucun autre grand denier du pays, ne le montre jusques aujourd'hui. Pour indiquer que cette tête était le *chef* spécialement vénéré du saint patron, son nom, qui était en même temps celui de la ville, fut placé à l'entour, tandis qu'à Bergues-St-Vinoc, au contraire, le nom de lieu est posé du côté de la croix.

Cette interprétation de la tête formant le type du grand denier, est appuyée sur les us et coutumes de la ville de St-Omer, où la tête du saint protecteur, sous l'appellation de *chef de*

(1) Dès le douzième siècle, les commerçants Audomarois avaient des comptoirs à Londres; au siècle suivant, les Rois d'Angleterre leur empruntèrent souvent de l'argent. (Voir Rymer).

Saint Omer, fut très anciennement détachée du buste, pour être présentée séparément à la vénération des fidèles, et fut principalement le signe protecteur de la ville. Ceci est un trait de lumière, qui projette un jour nouveau sur l'attribution à la ville de St-Omer, des artésiens ou petits deniers muçts de la Flandre, portant un buste de profil, sans crosse, ou plutôt une tête haussée (1). La coiffure de la tête haussée, est sans doute la mître ancienne, telle qu'on l'a dessinait à St-Omer; en effet elle est absolument de même, avec son caractéristique *pendant* ou *fanon*, sur la tête de l'Evêque debout, crosse en main, type d'un artésien aux initiales de St-Omer (2).

Des initiales réunies dans l'emplacement des légendes monétaires, n'ont rien qui doive étonner, et l'on comprend bien leur présence, lorsqu'on étend rétrospectivement ses regards, du moyen-âge vers les temps plus anciens, si utiles à son interprétation. On voit alors que la graphie par lettres initiales, que l'écriture siglique est d'un usage des plus antiques et des plus fréquents (3); qu'employée chez toutes les nations primitives, elle se manifeste à la naissance de l'ère moderne, sur la traverse supérieure de la croix du calvaire; qu'elle n'a jamais été abandonnée, et a reçu une application fréquente jusqu'à l'époque appelée la renaissance. En conséquence de cet usage, continué même jusqu'aux temps modernes, les Belges ont souvent imité l'inscription SPQR, formée de sigles romains, en substituant, sur des monnaies ou des jetons, à la dernière lettre, l'initiale du nom de l'une ou de l'autre de leurs villes.

La légende *sc audomarus*, du denier du 10e siècle, fortifie non seulement l'interprétation de quelques inscriptions

(1) Quelques monnaies frappées à St-Omer, planche, nos 5 et 6.

(2) Id. no 14.

(3) Beaucoup d'auteurs l'ont démontré; J.-Bte Porta, entre autres, lib. 4, *de furtivis literarum notis*, 1563, a dit: *nominum verborumque primas literas notabant.*

sigliques et leur attribution à la ville de St-Omer, mais de concert avec beaucoup d'autres documents, elle dit l'importance pieuse, attachée, dès les temps anciens, à un nom qui, répété comme il l'est sur quelques deniers artésiens : *St-Omer, St-Omer*, servit de cri de guerre aux Audomarois, durant tout le moyen-âge, et fut pour eux, de même que la tête du Saint, l'expression de leur espoir dans sa protection (1).

Le grand denier dont je m'occupe, signale une fois de plus, et dans une période historique bien remarquable, l'atelier monétaire de la ville de St-Omer, où la *tête patronale* se manifeste maintenant comme le type le plus fréquent. Les deniers artésiens qui la portent, très rares d'abord, se sont assez multipliés dans les collections du pays, pour permettre de croire qu'ils sont les produits les plus ordinaires de la fabrication audomaroise, durant la période muette (2).

Lorsque l'attribution des grands deniers, d'un caractère mixte et qui ne constituent pas un vrai monnayage baronal, sera bien déterminée, il en résultera sans doute la formation d'une catégorie nouvelle dans la monographie monétaire de la Flandre. Les véritables deniers flamands du système artésien, ces *deniers de la monnoie de la terre, en Flandre*, selon l'expression du trouvère Rutebœuf (3), comme selon

(1) C'est toujours *redoublé*, qu'apparait le nom de St-Omer, comme *cri de guerre*, dans les documents écrits; il est bien remarquable de le retrouver souvent de même, soit en toutes lettres, soit en initiales, dans les légendes monétaires.

(2) Un second exemplaire, très bien conservé du denier artésien frappé à St-Omer avec le buste du Roi Louis 8, vient d'augmenter ma collection des monnaies artésiennes. Plus que jamais je persiste à croire, que ce buste royal a été amené par l'inscription ordinaire de la tête du saint patron, dans la ville de St-Omer. (Voir *quelques monnaies*, n° 9 de la planche).

(3) Voir l'épigraphe de l'histoire monétaire d'Artois, et aussi la page 264.

une foule de documents irrécusables (1), ont un caractère et un style trop différents de ceux-là, pour pouvoir en être la conséquence immédiate. L'élément nouvellement produit n'a donc aucune action importante sur l'interprétation historique des petits deniers qui constituent le véritable système monétaire de la Flandre, antérieurement à la fin du 13e siècle. Toutes les questions qui s'y rattachent restent les mêmes; elles se dégageront tôt ou tard de toute ardeur; la vérité n'en a pas et sait attendre avec calme le jour où elle doit luire (2).

ALEX. HERMAND.

(1) Je pourrais facilement tripler les preuves éditées dans l'histoire monétaire d'Artois.

(2) La découverte d'un type muet ordinaire, mais non exclusif de tout autre pour la ville de St-Omer, pourra modifier les réflexions que j'ai faites sur la probabilité de la frappe du guerrier debout dans cette ville. Il reste à découvrir un type muet pour les artésiens d'Arras avant la formation de la province d'Artois. Ne nous rebutons pas dans nos recherches, et surtout ne craignons pas d'exprimer nos conjectures, c'est la seule manière de préparer la découverte de ce que nous cherchons. Il s'agit, non de questions d'amour-propre, mais de l'intérêt de la science.

TYPOGRAPHIE.

NOTE SUR DEUX ANCIENNES IMPRESSIONS D'YPRES.

M. Lambin, décédé archiviste d'Ypres, en 1841, a fait connaître, peu d'années avant sa mort, le résultat des recherches auxquelles il s'était livré sur l'établissement de l'imprimerie dans cette ancienne ville de la Morinie (1). Il ressort de ces recherches que Josse Destrée est le premier imprimeur qui ait exercé son art à Ypres, où il était déjà établi en 1546, comme on le voit par une déclaration du Magistrat du 3 septembre de la même année, attestant qu'il n'avait édité ni vendu aucun livre prohibé par les placards de l'Empereur. M. Lambin a en outre conjecturé, avec beaucoup de vraisemblance, que Josse Destrée avait cessé d'exister, au plus tard, dès 1573, date à laquelle il lui trouve un successeur, nommé Antoine Van Volden.

Après vingt années d'attention portée sur ce sujet, M. Lambin n'était encore parvenu à découvrir, quand il a publié sa notice, que trois éditions de Josse Destrée. Ces éditions, citées par l'auteur, sont toutes trois des opuscules de dévotion en flamand, imprimés en caractères gothiques et dans le format in-16, l'un, sans date, contenant 46 pages; le deuxième, de 1550, contenant 22 pages, dont la dernière en blanc; et le troisième, de 1554, composé de 62 pages.

Le hasard nous ayant mis à même, d'augmenter d'une

(1) Messager des sciences et des arts de la Belgique, tome II, 1834.

manière assez sensible l'importance de la série connue des éditions de Josse Destrée, nous ne croyons pas devoir négliger de le faire. Nous donnons donc ici l'indication de deux petits volumes sortis des presses de cet imprimeur, et qui n'ont pas encore été, que nous sachions, signalés.

1. — *Ordonnantie statuut en permissie der K. M. van alle gauden en zelueren pennighe' by figuren, cours en ga'ch hebbende inde la'de' d' vooru M. va' harwaerts ouere ghereserueert de Daelders gedueren dese permissie eerst ghepubliceert de' xvij Julii* 1548.

Gheprent Typre inden roode Pellicaen by Joos Destree. M. D. LIIII. Met Keyserlicke Privilege va' drie iare.

(Ad Calcem) *Ghedruct Typre by Joos Destree ghezworen drucker der vooru' stadt. De XX Mœrte M. D. LIIII.*

L'ouvrage dont nous venons de reproduire le titre est imprimé en caractères gothiques. C'est un recueil de figures sur bois, représentant, avec l'indication de leur valeur, les diverses monnaies d'or et d'argent auxquelles Charles-Quint avait donné cours dans ses pays de *par-deça* par son ordonnance du 17 juillet 1548. Les monnaies représentées sont au nombre de trois cent trente-quatre. Le recueil se compose de huit cahiers marqués de B à J, et de huit feuillets chacun, à l'exception du dernier, qui n'en comprend que quatre. Les feuillets ont 110 millimètres de hauteur, sur 75 millimètres de largeur. On voit sur la dernière page la marque de l'imprimeur, formée d'un pélican et de ses petits, avec ces mots : *Sine sanguinis effusione non fit remissio.* Bien que commençant au cahier B, l'ouvrage n'en est pas moins complet en lui-même. Le cahier A n'était autre chose, suivant toute apparence, qu'un calendrier que le libraire changeait ou ajoutait chaque année aux exemplaires qui lui restaient en magasin.

2. — *Coystumes, stilz, usances, droictz et loix de nou-*

veau, confermez et decretz par Lepereur nostre sire, en lan Mil cincq cens, trente et quatre, le vingt et six jour de May, pour la ville et Chastellerie de Cassel.

Imprimé à Ypre, au Pellican rouge, par moy Iosse Destrez. Lan 1556. *Cum gratia et Priuilegio.*

Petit in-8 de 97 feuillets chiffrés, précédés de 4 feuillets non chiffrés, contenant le titre et la table. Hauteur, 137 millimètres; largeur, 85 millimètres.

Ce dernier volume est imprimé en caractères romains. Une grande partie du titre est occupée par un cul-de-lampe en ovale, représentant la fable du pélican, avec l'inscription déjà rapportée ci-dessus. On remarque de plus, au quatrième feuillet non chiffré, une gravure sur bois avec les armoiries de Gand, de Bruges, d'Ypres, du Franc et de Cassel.

Les lignes qui précèdent établissent deux faits principaux : le premier, que Josse Destrée ne s'est pas borné à éditer des livres de piété en flamand, mais qu'il est aussi sorti de ses presses des ouvrages d'administration en flamand et en français; le second, que cet imprimeur n'employait pas la même espèce de caractères pour ses éditions flamandes que pour ses éditions françaises, ce qui donne lieu de supposer que son atelier était passablement monté.

JULES ROUYER.

CORRESPONDANCE.

DÉCOUVERTE DE DEUX CHANDELIERS DU 13e SIÈCLE, A VILLENAUXE (*Aube*).

Il y a quelques jours, des ouvriers étaient occupés à extraire des cailloux d'un de ces amas de pierres, connus sous le nom de Pierries ou Mergers, placé à l'extrémité d'un champ situé à l'Est de la ville, dont il est éloigné d'un kilomètre environ.

Parvenus au sol, après avoir enlevé peut-être un mètre de ces cailloux, le hasard leur fit rencontrer les deux chandeliers, dont j'ai l'honneur, Messieurs, de mettre le dessin sous vos yeux, et qui se trouvaient placés l'un à côté de l'autre, mais dans deux positions différentes : celui à l'inscription étant couché, et l'autre debout (1).

Lorsque j'eus connaissance de leur découverte, il était trop tard pour en faire l'acquisition, car ils étaient tombés entre les mains d'une personne qui possédant déjà quelques objets antiques, n'est point dans l'intention de s'en dessaisir.

J'ai pu toutefois me les procurer, et j'en ai pris le dessin le plus exactement possible.

Ces flambeaux que je crois pouvoir attribuer au 13e siècle, sont en bronze, et d'une admirable conservation.

Le n° 1 est orné de deux oreilles, et repose sur trois pattes; quelques coups de lime se laissent voir près du pied.

(1) Ce dessin sera reproduit dans l'atlas.

Sa hauteur totale est de deux cents millimètres ; le pied a cent deux millimètres de pourtour, la douille, dont le fond se termine en forme de dé, en a seize de circonférence et quarante de profondeur, la longueur de chaque oreille est de quatorze millimètres ; on en compte cinq sur chaque face de la colonne qui est sexagonale et va un peu en s'élargissant vers la base.

Le n° 2 est d'un travail plus parfait, il a très-certainement été tourné ; on n'y voit ni coups de lime, ni rugosités d'aucune sorte, ce en quoi il diffère du précédent.

Son élévation générale est de cent quatre-vingt-quatre millimètres; le socle quelque peu renflé par le haut et par le bas, contient soixante-quinze millimètres de diamètre ; la douille porte dix-neuf millimètres à l'orifice et trente-cinq de profondeur ; la colonne donne neuf millimètres par le sommet et un de plus, près du pied.

Tous deux ont la douille traversée par une ouverture destinée sans doute à exhausser la cire, et chacunes des colonnes est ornée d'un nœud.

Sur le socle du n° 1er on lit ces mots gravés en caractères gothiques : IAQ. PÉRAVT (Jacques Péraut).

Restent à expliquer cette inscription et le motif qui a pu donner lieu à l'enfouissement.

Il est assez difficile d'en donner une raison plausible, et l'on ne peut faire à cet égard que de simples conjectures.

Et d'abord qu'était-ce que ce Jacques Péraut? Je dois à l'obligeance d'un amateur d'antiquités du pays, de savoir qu'il existait à Villenauxe, au commencement du 14e siècle, une famille du nom de Péraut complètement éteinte aujourd'hui. Des titres et parchemins de cette époque, dont il est possesseur, en font foi.

Le nom, qui se trouve gravé au burin, était il celui d'un de ses membres, a-t-il pour but de faire connaître quel était le propriétaire ou le fabricant de ce chandelier, ou bien encore, en supposant que celui-ci eût été donné, cette ins-

cription avait-elle pour objet de conserver le souvenir du donateur ? telle est la question *that it is question*. Chercher à vouloir en donner la véritable explication, serait je pense se perdre dans de vaines hypothèses.

Pourquoi, comment ces flambeaux se sont-ils trouvés là ? La solution de cette seconde question n'est également que très-conjecturale. Peut-être y furent-ils cachés, lorsque les Anglais s'emparèrent de la ville en 1422, dont par parenthèse, ils restèrent maîtres jusqu'en 1432, pendant qu'ils faisaient le siège de Montaiguillon, château-fort de la Brie.

C'est un point que le hasard seul pourrait éclaircir, si par suite de nouvelles fouilles en cet endroit, on venait à faire la trouvaille d'autres objets capables de mettre sur la voie.

La chose étant, je ne manquerais pas, Messieurs, de vous en faire part, si toutefois cela pouvait vous être agréable et offrir quelqu'intérêt.

DUBOIS,

Licencié en droit, principal clerc de notaire, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie et de la Société Archéologique de Sens (Yonne).

Villenauxe, (Aube) 30 janvier 1853.

NOTE

SUR LES VITRAUX PEINTS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE SAINT-OMER.

Selon la coutume d'un grand nombre d'églises gothiques, notre ancienne cathédrale était primitivement ornée de verrières nombreuses qui ont disparu depuis longtemps presque en totalité, sans qu'il nous ait été possible de préciser à quelle époque. Dès le quinzième siècle déjà, les comptes de fabrique mentionnent les sommes payées au *voirier pour divers lozenghes de voirre blancq* posés aux fenêtres; ce qui prouve qu'à cette date, toutes les fenêtres n'étaient plus ornées de vitraux peints. Cependant comme on en posa postérieurement beaucoup d'autres semblables, il est très probable qu'au commencement du dix-septième siècle, les verrières coloriées étaient encore en majorité dans l'église. A cette époque, suivant toute apparence, Jacques Blasœus (1), sixième évêque de St-Omer, de l'ordre des Jésuites, vint achever leur suppression, pour se conformer aux errements de cet ordre célèbre, qui voulait avant tout répandre la lumière à flots dans les édifices religieux. Peut-être aussi, les changements survenus dans la liturgie firent-ils trouver l'église trop sombre ; l'introduction des nouveaux offices devait réclamer plus de soleil; aussi parait-il que le chapitre lui-même dut prendre la résolution d'enlever les vitraux peints, quelle qu'en ait été l'origine. Cette détermination

(1) L'acharnement que cet évêque mit à faire disparaître tous les objets d'art ancien de son église, nous porte à lui attribuer encore ce méfait avec les autres du même genre.

fut exécutée, et l'on a peine même à concevoir comment il se fait que quelques verrières aient échappé à la destruction.

Les plus anciens vitraux de la collégiale ne peuvent guères remonter au-delà du quatorzième siècle ou des dernières années du treizième. Ce ne fut en effet qu'à cette dernière époque que les fenêtres purent être fermées et la vitrerie n'eut lieu qu'après cette époque. Les premières mentions que nous trouvons dans les archives du chapitre relatives au sujet qui nous occupe, sont toutes du quatorzième siècle. En voici quelques-unes :

Eadem die (10 septembris 1372) *fuit facta gracia de non residencia per anno presenti domino Johanni de Heresberghe et permisit dare unam fenestram vitream, in ecclesia S^ti-Audomari et eo audito quo decederet infra annum quod dicta fenestra fabriceret de dictis bonis* (1).

Les autres mentions sont tirées des comptes de fabrique. Dans l'année 1385 on trouve :

Pro refectione fenestre vitree juxta organa que dicitur O, quam fecerunt majores et scabini ville facere.

Et plus loin, à la date de 1387 :

Pro reparando magna fenestra vitraria rotonda que dicitur O versus solis occasum (2).

Ce qui reste des vitraux peints de la cathédrale consiste en deux verrières à peu près intactes et qui se trouvent dans le transsept nord ; on voit en outre divers panneaux assemblés à deux fenêtres du transsept sud; on a conservé enfin quelques panneaux isolés dans les fenêtres de la nef, et de plus le Christ accompagné de la Vierge et de St-Jean, qui apparaissent dans les trois fenêtres du fond de l'abside.

(1) Registres capitulaires de 1361 à 1385, p. 65.

(2) Les grandes fenêtres dites O sont les rosaces aux extrémités des transepts. Il est probable que l'origine de leur désignation vient de leur forme, car plus tard le même nom fut appliqué à d'autres rosaces qui n'étaient plus rondes.

Tout cela n'est plus évidemment à sa place primitive. On voit à l'extérieur, à côté des verrières du transsept nord, et sur les montants d'une de ces fenêtres, l'inscription suivante :

Campagn maitre vitrier avec Béroier son ouvrier 1763.

Il est probable que cette date rappelle l'année où l'on a transporté sur ce point les vitraux disséminés dans l'église de part et d'autre. Cependant les panneaux composant la première fenêtre, qui est la plus rapprochée du chœur, paraissent avoir fait partie d'un même vitrail. La concordance qui existe dans la manière dont sont exécutés tous les personnages qui le composent, les soubassements et les couronnements identiques, tout le fait présumer. Pour faire un travail complet, il ne manque que le haut de la fenêtre, fermée avec du verre blanc seulement.

Le premier panneau représente le donateur de la verrière; ce bienfaiteur est accompagné d'un évêque. Nous n'avons pu trouver quel pouvait être le nom du personnage ici figuré. M. l'abbé Lamort, dans sa notice sur les vitraux peints de l'église du Locon (près Béthune) (1) prétend que c'est le chanoine de Pala avec son patron St-Donatien. On trouve en effet, dans les registres capitulaires, à la date de 1449, que Georges de Pala, chanoine de St-Donation et St-Omer, donne au chapitre de St-Omer de l'argent, *ad opus une fenestre vitree in ipsa ecclesia conficiende, in quâ ..... ? imagines sanctorum Georgii et Donatiani ac ipsius cujusdam magistri Georgii cum armis suis.* Indépendamment de ce que le style des vitraux dont nous nous occupons est bien le quatorzième siècle et non le quinzième nous devrions voir figurer St-Georges et St-Donatien. Or, le premier qu'on représente toujours en guerrier, n'existe pas, et quant au personnage qui présente le chanoine, il est parfaitement caractérisé par la double croix de Lorraine d'argent sur un

(1) Mémoires des Antiquaires de la Morinie, t. 7, p. 206, note 1.

fond de gueules. Ces armes sont celles de St-Omer et l'on sait que le patron de cette ville les porte toujours comme attribut. Nous ne pouvons donc voir ici la verrière donnée par Georges de Pala (1).

Bien que St-Omer présente le donateur de la verrière, il pourrait figurer ici comme patron de l'église, et le véritable patron du donateur serait St-Nicolas qui est sur le panneau opposé. Peut-être retrouverait-on dans l'obituaire de l'église le nom du chanoine, quoique cela soit fort douteux. Peut-être aussi, cette représentation de St-Omer derrière lui, indique-t-elle un dignitaire de l'église, le prévôt Nicolas Capoche qui gouverna l'église de 1336 à 1350, époque où il fut nommé cardinal et où il se démit de la prévôté en faveur d'Etienne de Colonne. Le style des vitraux qui tend à les faire rapprocher de la fin du quatorzième siècle, nous empêche de donner cette hypothèse avec toute confiance, et nous sommes prêt à l'abandonner pour une autre plus rationnelle.

Sur le panneau qui suit celui où se trouve le donateur de la verrière, on voit figurer St-Christophe, reconnaissable au Christ qu'il porte sur ses épaules. Le saint marche au milieu des flots, appuyé sur une branche de cèdre du Liban. Cette figure est pleine d'énergie. Le nimbe du Christ est timbré d'une croix (2). La représentation de St-Christophe

(1) Notons en passant que l'argent donné par Georges de Pala, ne suffit pas pour sa verrière, ainsi que le constatent les extraits suivants des comptes de la fabrique :

Item à Clays Vanderbegh, voirier, pour avoir fait une verrière en le croisié qae le fabrique fait faire, donnée et prinse des gros fruits appartenant à feu sire George de Pala de l'an XLII par l'ordenanche et commandement de ses exécuteurs, et contient ladite verrière tout rapporté au piet blancq IIc et LXV piets quarrés, au pris de IIs le piet qui montent à. . . . . XXVIl Xs

Item a esté donné de grace audit Clay pour cause qu'il affermoit par son serment avoir perdu à le fachon de ladite verrière. . . . XXXs

(2) Au transept sud figure aussi parmi les vitraux d'une date plus ré-

est fréquente dans les églises du moyen-âge. On croyait que le jour où l'on avait vu l'image de ce saint, on ne pouvait mourir subitement. On gravait souvent au pied de ses statues, des vers qui rappelaient cette croyance (1).

A côté de St-Christophe, est Ste-Catherine, reconnaissable à ses attributs, de l'épée et de la roue, et foulant aux pieds un personnage couronné. L'auteur déjà cité de la description des vitraux de l'église du Locon, donne, nous ne savons pourquoi, à cette sainte, la dénomination de Ste-Adelaïde. Nous n'avons rien trouvé dans la vie de cette martyre, qui put lui faire attribuer les instruments représentés sur notre vitrail.

Le panneau suivant représente la Vierge portant l'enfant Jésus. Cette figure est d'un style très-grâcieux. Le Christ porte le nimbe crucifère. Nous ferons remarquer en passant que la couleur de la robe de la Vierge est violette, au lieu d'être rouge, faute qui se retrouve encore quelquefois.

Les deux autres personnes qui complètent le vitrail sont : Ste-Barbe, reconnaissable à la tour qu'elle porte dans la main, et St-Nicolas, dont nous avons déjà parlé. Ces figures ne donnent lieu à aucune observation.

Le bas du vitrail est orné de panneaux formant support des personnages qui le composent. Les deux extrêmes représentent un ange dans une espèce de niche, et les autres des séraphins.

Nous passons à la description de la seconde fenêtre qui est la plus éloignée du chœur dans le même transsept. Elle se compose de cinq panneaux qui, d'après leur style, doivent toujours avoir fait partie du même ensemble. Elle est d'ailleurs plus incomplète encore que la précédente ; car, indépendamment de ce que le haut du vitrail manque, il

cente, probablement du 16e siècle, un autre, St-Christophe, l'enfant Jésus porte aussi, dans cette image, le nimbe croisé.

(1) Mémoire précité de M. l'abbé Lamort, sur les vitraux de l'église du Locon, p. 206.

n'y a pas non plus de supports aux figures. Ce qui en tient lieu, ce sont des panneaux venant d'autres vitraux, tous différents, et qui furent apportés là probablement lors de la prétendue restauration de 1763 dont nous avons parlé plus haut.

Les personnages qui figurent dans cette fenêtre sont, quelques-uns du moins, assez difficiles à déterminer, aussi sommes-nous loin d'être certain de toutes les attributions que nous donnons.

La première figure, à gauche du spectateur, ou à droite du vitrail, représente une femme en costume religieux, un livre à la main. On pourrait en faire Ste-Aldegonde, sainte pour ainsi dire locale, puisque nous avions à St-Omer la famille de Ste-Aldegonde, qui fit plusieurs donations tant à l'église qu'à la ville. Des membres de cette famille offrirent les pierres votives qui faisaient partie du pavé en dalles gravées, ornant, suivant toute apparence, le chœur de la collégiale. Il n'est pas impossible que le vitrail en question ait été donné par un Ste-Aldegonde, et que celui-ci y ait fait figurer dans notre vitrail celle qu'il considérait comme la patronne de sa famille. Mais quel est le prénom de ce donateur? C'est ce qu'il est fort difficile de deviner. On ne peut faire que des conjectures. Dans le milieu du 14e siècle vivait à St-Omer, Guillebert de Ste-Aldegonde, échevin en 1328 et mayeur en 1344. Le style du vitrail qui nous occupe, semble bien accuser le milieu du 14e siècle, et ce qui cadrerait assez bien avec l'hypothèse qu'il aurait été donné par Guillebert de Ste-Aldegonde. Dans ce cas, pour rentrer dans les idées de l'époque qui étaient de faire figurer le saint patron parmi les personnages peints sur les verrières, on serait obligé de voir St-Guillebert dans le saint qui forme le cinquième panneau et qui est représenté en dalmatique avec une épée à la main droite et un livre à la main gauche. Or, en consultant la vie de St-Guillebert, nous voyons qu'il fut d'abord soldat, et qu'il se fit ensuite moine après avoir fondé une abbaye.

Les attributs du personnage qui nous occupe semblent bien convenir à ce saint. L'opinion que nous présentons est loin d'être incontestable; aussi nous sommes prêt à l'abandonner si l'on trouve mieux.

Dans le milieu du vitrail se trouve le Christ triomphant. A ses pieds est un des soldats qui gardaient le tombeau ; à gauche un autel ; à droite un nuage jaune dans lequel, à la rigueur, on pourrait voir la représentation du serpent d'airain (1). Le Christ serait donc accompagné des symboles du sacrifice qui ont précédé sa venue. Il est orné du nimbe crucifère ; il bénit de la main droite à la manière latine, et il porte de la main gauche une croix.

Le Christ est accosté à droite par St-Omer, reconnaissable à l'écusson représentant les armes de la ville. A sa gauche se trouve une sainte qu'à son manteau bleu , sa robe rouge et au nimbe orné de cabochons , on doit prendre pour la Vierge, quoique la doublure verte du manteau et le livre qu'elle tient à la main, puissent faire naître quelque incertitude. Mais, d'un autre côté, la Vierge étant la patronne de l'église de St-Omer, il ne serait pas étonnant que Guillebert de Ste-Aldegonde l'ait fait figurer sur le vitrail qu'il avait donné, de la même façon qu'il y a fait peindre St-Omer, second patron de l'église.

A part les deux fenêtres que nous venons de décrire, il se trouve encore dans la grande nef, côté sud, deux panneaux assez intacts. Le premier offre un personnage qui n'est pas difficile à déterminer. Le manteau fleurdelysé, le sceptre, la couronne, tout nous indique St-Louis, roi de France. Par le style, il est bien postérieur aux précédents ; il doit dater du milieu du 15e siècle. Les armoiries qui servent de support au saint et qui sont de France, pleines, sans aucune bri-

(1) Nous ne pouvons assurer ce fait. Le vitrail est en si mauvais état et si maculé, qu'on ne peut trop distinguer s'il représente un bâton entouré d'une corde ou d'un serpent; seulement, comme le serpent rentre bien dans les règles de l'iconographie, nous avons cru pouvoir l'adopter.

sure, indiquent-elles que le vitrail a été donné par un roi de France, ou bien ne figurent-elles que comme attribut ? C'est ce qu'il est impossible de dire. Quoiqu'il en soit, il est probable que ce panneau faisait partie d'un vitrail placé à la fenêtre de la nef au droit de la chapelle St-Louis.

La seconde verrière offre un personnage vêtu de blanc, ayant en tête une façon de mître. Il porte à la main une ancre. C'est St-Clément, pape. La légende nous apprend en effet qu'il fut jeté à la mer avec une ancre au cou. Le saint a pour support des armoiries mi-partie de Bourgogne moderne. Ces armoiries pourraient indiquer le donateur si l'on avait la certitude qu'elles faisaient, dès l'origine, partie du même panneau, ce qui est loin d'être sûr. Le style de cette figure la peut faire porter à la fin du 15e siècle.

L^{s} DESCHAMPS DE PAS.

La suite à la prochaine livraison.

FIN DE LA PREMIÈRE LIVRAISON.

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

SECONDE ANNÉE.

2e LIVRAISON.

MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 1853.

Doctrina investigando restituet.

SAINT-OMER :
CHANVIN FILS, IMPRIMEUR, RUE DE L'ŒIL.

1853.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSES DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 3 Décembre 1852.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

En l'absence de M. De Laplane, secrétaire-perpétuel-adjoint, M. Courtois, secrétaire-archiviste, dépose sur le bureau les hommages et les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, nos 9 et 10, septembre, octobre 1852.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1852.

Mémoires de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, 1re livraison 1852.

Séances et Travaux de l'Académie de Reims, 2e et 3e trimestres 1852.

Souvenirs numismatiques du Siége de 1552, par M. C. Robert.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 3e livraison de 1852.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, tome Ier, 2e fascicule.

Archéologie liégoise, par Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Essai de Tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Carrelage dans la salle du Trésor de l'ancienne église cathédrale de St-Omer.

Carte manuscrite de l'ancien Diocèse de Boulogne, dressée d'après les anciens Pouillés et différentes Cartes du département du Pas-de-Calais, accompagnée d'une Légende, par M. l'abbé HAIGNEBÉ.

Annales archéologiques de M. DIDRON aîné, tome 12e, cinquième livraison.

La Carte du diocèse de BOULOGNE, dressée par M. Adolphe LIPSIN est, de la part de M. HERMAND, l'objet de quelques observations. Il possède une ancienne carte de ce diocèse que M. LIPSIN ne cite pas au nombre des documents qui lui ont servi à dresser la sienne. Il serait bon, ajoute M. HERMAND de comparer ces cartes ensemble, afin de s'assurer si elles se rapportent, ou, en quoi elles diffèrent. Cet avis est adopté et le soin de procéder à cet examen comparatif est confié à M. COURTOIS.

M. le Président donne ensuite lecture d'une seconde lettre de M. d'HAGERUE, relative à la proposition d'échange d'un volume des Pères Bollandistes. Ce volume est la continuation des *Acta Sanctorum* comprenant une partie du mois d'octobre et imprimé il y a six ans. Un second volume est actuellement sous presse, à la page 820. Les Pères Bollandistes entendent que l'échange proposé et accepté ne se bornera pas là et que la Société continuera à échanger ses publications à venir contre les leurs, ce qui est accepté.

M. le Secrétaire dépose en outre sur le bureau une lettre-circulaire du congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, XXe session; le programme des prix proposés pour 1853, 1854 et 1855 par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen et un Prospectus des Fables, Contes et autres Poésies, par M. DERBIGNY.

M. DELMOTTE propose comme membre titulaire, M. GOSSELIN, avocat en cette ville. Cette proposition étant appuyée et favorablement accueillie, le scrutin à ouvrir pour l'élection de M. GOSSELIN est renvoyé, suivant l'usage, à la prochaine séance.

Après cette lecture le scrutin est ouvert pour la nominantion du Président et du Vice-Président, ces deux fonctionnaires sont maintenus dans leurs fonctions annuelles. — On procède également au renouvellement de la Commission permanente, de la Commission du Bulletin historique et de celle du Budget, les mêmes membres sont réélus.

Ces élections terminées, la Société procède à celle de MM. MARTIN et POUILLET, prêtres du diocèse d'Amiens, et de M. MAYER, savant anglais dont l'élection avait été renvoyée à cette séance.

Séance du 7 Janvier 1853.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

En l'absence de M. le Secrétaire-Perpétuel retenu dans le Midi, M. le Secrétaire-Archiviste dépose sur le bureau les livres et hommages suivants :

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de DIJON, années 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837-38, 1843-44, 1845-46, 1847-48, 1849, 1850.

Séances publiques des 24 août 1821, 25 août 1829 et 26 août 1836, tenues par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de DIJON.

Compte-rendu des travaux de l'Académie de DIJON, années 1841-42.

Rapports lus à l'Académie de DIJON dans ses séances des 3 juillet 1811, 19 mai 1813 et 24 mai 1826.

Rapport à l'Académie de DIJON pour l'admission au nombre de ses membres résidants de M. DARCY, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, contenant une notice historique sur l'établissement des fontaines publiques de DIJON.

Analyse des travaux de l'Académie de DIJON pendant le cours de l'an XII, lue à la séance publique du 1er germinal an XIII.

Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de TOULOUSE, 4e série, tome II.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la commission des Antiquités de la France, par M. LENORMANT.

Bulletin de la Société Historique et Littéraire de TOURNAI, tome 3, fascicule 1.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n° 11, novembre 1852.

Revue Numismatique, septembre et octobre 1852.

Notice biographique sur Charles-Henri-Joseph DE RASSE, par Fréd. HENNEBERT.

Les six prémières séries se composant des Mémoires de l'Académie de DIJON sont adressées à la Société par le Secrétaire de cette Académie en échange des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. A cet envoi est jointe une lettre de M. le Secrétaire qui en donne avis avec l'indication des volumes dont se compose cette collection.

M. le Président distribue ensuite aux membres présents la 4e livraison du Bulletin Historique qui vient de paraître.

L'ordre du jour appelle successivement le rapport de la commis-

sion du budget et une communication de M. Alex. Hermand sur un grand denier de St-Omer. Cette dernière lecture est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée.

Séance du 11 Février.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Archiviste dépose sur le bureau les livres et hommages suivants :

Annales archéologiques de Didron, tome XIIe, 6e livraison.
Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tome IV.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1852.
Bulletin de la Société de l'Histoire de France, décembre 1852.
Annales de la Société Archéologique de Namur, tome IIe, 4e livraison.
Messager des sciences historiques de Belgique, 1852, 4e livraison.
Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome X^e^, 1re livraison.
Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, tome Ier, 1re livraison.
Nécrologe Liégeois pour 1851.
Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques Liégeois, par M. Ulysse Capitaine.
Inauguration de Charles VI à Tournai, par M. R. Chalon.
Une monnaie inédite de Nicolas du Chatelet, seigneur souverain de Vauvillars, par R. Chalon.
Letter to Dawson Turner, Esq. V. P. on the ruined ludge at Drayton, by Henry Harrod, Esq.
Conseil général du Pas-de-Calais, session ordinaire de 1852.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome IV, septembre, octobre, novembre et décembre 1852, 1re et 2e livraisons.
Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, tome III, 2e livraison.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Gustave Dubois, de Villenauxe-sur-Aube, à laquelle est joint le dessin de deux chandeliers du 13e siècle. — Remercîments.

D'une lettre de M. Emmanuel Woillez, membre correspondant à Beauvais, qui réclame l'envoi du 8e volume des mémoires de la Société dans lequel se trouve son travail sur les monuments religieux du moyen-âge. — Acceptation.

Et d'une lettre du Président et du Secrétaire de l'Institut Archéologique Liégeois qui demandent à entrer en correspondance avec la Société.

La Société décide qu'elle enverra les bulletins trimestriels et qu'elle accueillira avec plaisir les communications de l'Institut Liégeois.

M. Lᵉ Deschamps dépose sur le bureau le dessin de la tour de l'église de Notre-Dame de St-Omer, dont il est l'auteur.

La Société remercie M. Deschamps de ce travail intéressant, et décide la lithographie de ce dessin.

M. Dumoulin, libraire à Paris, a envoyé en communication l'ouvrage intitulé : l'*Art Français*, par M. de Chenevières, et propose un échange de cet ouvrage avec les mémoires de la Société. Ce livre est renvoyé à M. Quenson pour en faire un rapport.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission du budget pour 1853. M. Albert Legrand, rapporteur de la commission du budget, expose à la Compagnie sa situation financière.

Il est procédé ensvite à l'ouverture du scrutin sur l'élection de M. Gosselin, avocat, qui est élu à l'unanimité comme membre titulaire.

La Société est également unanime pour voter l'acceptation du compte de M. le Trésorier et du budget de 1853, et des remerciements à ce zélé fonctionnaire.

M. Alex. Hermand, président, donne lecture d'une notice sur un grand denier de St-Omer qu'il possède dans son cabinet. Selon l'auteur, ce denier remonte au 10ᵉ siècle et ses caractères prouvent qu'il y avait à cette époque un atelier monétaire à St-Omer.

La Société décide l'insertion au Bulletin de cette notice avec le dessin du denier.

La séance est levée.

A. COURTOIS,
Secrétaire-Archiviste.

ARCHÉOLOGIE.

Statuettes et Médaillons de Saint-Adrien découverts a Thérouanne.

Parmi les nombreux fléaux qui assaillirent l'espèce humaine au moyen-âge, aucun ne fut plus commun que celui de la peste. — Plusieurs fois, dans un siècle, le retour d'épidémies cruelles décimait les populations des villes et campagnes. — Dans cette désolation générale, la science humaine se reconnaissait inhabile à combattre un mal, dont les ravages étaient empreints du sceau de la colère divine. — Heureusement pour l'apaiser et détourner le châtiment, quelque grand Saint était en renom dans le pays.—La pieuse confiance du peuple attribuait à sa charitable intercession le soulagement de ses souffrances, il citait même des guérisons miraculeuses; aussi les autels consacrés au serviteur de Dieu étaient-ils visités par des groupes empressés de fervents pélerins.

Dans nos contrées, dans le nord de la France, St-Adrien jouissait de ce beau privilége.—C'était pour éloigner les épidémies que l'on recourait à sa puissante intervention.

Autrefois, lors des invasions presque périodiques de la peste, l'image vénérée du Saint se rencontrait dans un grand nombre d'églises et chapelles particulières. Chacun savait l'histoire de ce bienfaiteur de l'humanité. De nos jours, grâce à l'assainissement du pays, à la salubrité de nos habitations, ce fléau a disparu et avec lui la célébrité du Saint dont la mission au ciel paraissait une spécialité. — Sa vie étant aujourd'hui ignorée, nous pensons utile de la retracer d'une manière sommaire. — Cette courte notice servira à

expliquer la découverte dont nous avons entrepris la description.

L'histoire dramatique de St-Adrien s'accommodait merveilleusement avec les idées religieuses et chevaleresques de nos ancêtres. « Ce nom magnificq Adrien, s'écrie le père » Martin (1), auteur d'une vie de ce Saint Martyr, me semble » contenir une prognostication asseurée des faictz héroicques » et vertus parfaictes considérables en sa vie. — Car ce nom » ne veut prédire que magnanimité de cœur et de courage : » cause qu'aucuns empereurs et princes romains ont portez » ce beau nom. — Comme aussi, cincq pontifz souverains » papes de l'église universele, en siècles divers, tous en » faictz et vertus excellentz quittans leurs noms propres ont » choisi celui de Adrien. »

L'histoire est muette sur le lieu de naissance de ce bienheureux martyr. — Plusieurs Saints s'étant appelés Adrien, la confusion dans les faits qui leur sont attribués, l'incertitude sur leur origine placent les agiographes dans l'embarras. — Toutefois, le père Martin, après avoir fait l'énumération de ceux qu'il a trouvés dans divers martyrologes, juge convenable de trancher ainsi la difficulté :

« Par ainsi nous voyons que plusieurs Sainctz ont porté » nom Adrien, et tous douez de graces et vertus signalées » que leur promettoit ce nom. Néantmoins toutes les dictes » graces et vertus, reparties à divers par le Père des lumières » qui distribue le talent de ses graces à chacun de ses servi- » teurs à proportion de leur capacité différement, se retrou- » vent ramassées conjoinctement en une seule ame bienheu- » reuse du grand et martyr bienheureux St-Adrien nostre » patron. »

(1) Un volume, petit in-douze, intitulé : *La vie de Monsieur St-Adrien et de la glorieuse Ste-Natalie, sa femme et compagne*, par F. Martin, abbé du monastère de St-Adrien, en la ville de Geraerd-Mont.— L'auteur cite plusieurs histoires de ce Saint Martyr écrites, à diverses époques, en latin, flamand, espagnol et français.

Or, le St-Adrien, martyr à Nicomédie, dont nous entretient le père Martin, était un gentilhomme, âgé de vingt-huit ans, bien noble et illustre et l'un des principaux princes et officiers de l'empereur Maximilien. Depuis treize à quatorze mois, il avait épousé une dame de race et noblesse dignes de sa naissance.—Son nom était Natalie.—Ses parents l'avaient élevée dans la religion chrétienne.—La vive tendresse qu'elle ressentait pour son époux la faisait prier ardemment pour sa conversion. — En ce temps, la persécution contre les chrétiens sévissait plus furieuse que jamais. — Le glaive des mécréants moissonnait chaque jour de nombreuses victimes.— Cependant le jeune prince, touché par la constance des martyrs, voyant leur joie au milieu des tourments, se prit à penser qu'une gloire immortelle pouvait seule soutenir leur courage invincible. — Le ciel ainsi ouvert devant lui comme récompense, « St-Adrien s'enflamma tellement en l'amour » de Dieu qu'il quitta prestement tous ses estatz, offices et » honneurs mondains, ensamble la trouppe des officiers et » ministres de l'empereur, persécuteur des chrétiens, et se » rangea du party des confesseurs et martyrs, publiant de- » vant tous qu'il estoit chrétien, et voulut que son nom fust » escrit par les commentariens ou greffiers au roole des » chrestiens, afin qu'on le fist tourmenter et mourir avec » eux. »

La nouvelle de la conversion d'Adrien transporta de fureur l'empereur Maximien. — Le tyran avait toute confiance en ce jeune capitaine, dont l'habileté en temps de guerre égalait l'astucieuse capacité à persécuter les chrétiens. — Aussitôt arrêté, on le jette en prison. — Adrien sachant que l'heure du martyre allait sonner pour lui, obtient, à prix d'argent, du geôlier quelques instants de liberté, pour en porter la nouvelle à Natalie, sa bien-aimée compagne.—Puis, suivi de son épouse, il retourne en sa prison. — Maximien le fait comparaître devant lui. — Les menaces le trouvent inébranlable. « Enfin, fouetté à tour de bras et battu par

» quatre puissantz bourreaux avec des bastons à nœuds, les » tyrans en eurent pitié, veu sa belle jeunesse. — Adrien est » ramené en prison chargé et surchargé de coups, de chaînes » et de fer. » Touchant modèle de dévouement, tel que le comprenaient les premiers chrétiens, Natalie n'abandonne plus son mari, elle descend avec lui dans son cachot pour panser ses plaies, le congratuler et l'animer au reste de la bataille. — Ce fait étant dénoncé à l'empereur, il ordonne que l'entrée de la prison soit interdite aux femmes. — Cette défense n'arrête pas Natalie; bravant la mort, elle se coupe les cheveux, s'habille en homme, et continue sa pieuse mission d'ange consolateur.

« Finalement de ceci, ajoute le père Martin, auquel nous » empruntons les détails de ce récit, le tyran se courrouça » de telle sorte que s'oubliant de toute humanité pour se » revêtir d'un furieux courage de beste brute, oubliant de » plus la qualité et bons offices de son premier prince et » courtisan tant fidel et bien-aymé peu devant, commenda » que tous eussent les cuisses brisées, les pieds et mains » couppées. Ce qu'exécutèrent à l'instant les bourreaux et » commencantz à St-Adrien par la requeste de Ste-Natalie, » luy brisèrent les cuisses et luy couppèrent les jambes avec » un haschereau sur une enclume; et ayant St-Adrien pré- » senté aussi la main pour estre couppé, tandis que le bour- » reau la haschoit sur l'enclume, Ste-Natalie la tenoit, au » bout duquel tourment il rendit l'ame, laquelle s'envola » au ciel, et en guise de grand triomphe, fut aussy tost » suyvie des ames sainctes des vingt-trois martyrs ses com- » pagnons qui par tourmentz pareils se recommandants à » Nostre Seigneur et disants : O bon Jésus, recevez noz ames » s'envolèrent au ciel, laissants leurs corps en terre.

» Le tyran non encore content, commanda que les corps » des Saints fussent bruslez dans un four chaud et enflammé » à merveilles; les corps y furent jectez, mais soudain s'es- » leva un orage et tempeste, accompagné de tonnoires, d'es-

» clairs, de foudre et de pluie grande que le feu fust esteint,
» plusieurs des bourreaux foudroyés et des payens tuez.
» Ceux qui peurent eschapper le peril s'enfuyantz, les
» chrestiens aydez de Ste-Natalie et d'autres dames dévotes,
» lesquelles avoient servy aux Saincts en prison, eurent tout
» loysir de recueillir les corps saincts qui furent retyrez du
» feu si entiers, que la flamme n'avoit pas mesme grillé ou
» offencé leurs cheveux. »

Telle est, en son ensemble, cette épopée chrétienne, vraiment digne, par ses émouvantes péripéties, d'alimenter les représentations théâtrales des mystères au moyen-âge.

Ce fut cette mort héroïque du glorieux martyr qui inspira désormais les peintres et les artistes chargés d'en transmettre le souvenir à la postérité.

St-Adrien est ordinairement représenté en gentilhomme, à la fleur de l'âge, la tête ornée d'une toque élégante, de forme écossaise, surmontée de plumes flottantes. — Le reste du vêtement est celui d'un guerrier armé de toutes pièces (1).

Nous eussions voulu emprunter à l'une des deux statuettes découvertes à Thérouanne, la description complète du costume de St-Adrien, malheureusement dans le désastre de cette ville, les têtes ont été brisées. — L'une d'elles, toutefois a conservé les autres parties du corps intactes. — Cette mutilation est d'autant plus regrettable que cette petite statue, en terre blanche, d'une hauteur de dix centimètres, est d'un bon travail. — Comme vestiges d'ornements qui décoraient la tête, se trouvent encore à la base du cou deux bandelettes terminées par des glands frangés. — Un riche manteau ducal est jeté sur les épaules et maintenu par une *grosse affiçque* de forme ovale. — Sous cette agraffe est suspendu un petit médaillon portant les émaux du chevalier. — Les deux pans du manteau écartés grâcieusement à la naissance

(1) Nous avons vu St-Adrien ainsi peint et sculpté dans plusieurs églises de villages du Pas-de-Calais.

des bras, retombent à larges plis, drapés derrière le dos, et laissant apercevoir un accoutrement guerrier complet. — Ici la cuirasse, la colte de mailles, les brassards, les gantelets ; plus bas, les cuissards, les genouillères, les jambières revêtues de leurs plaques métalliques. — La main droite du jeune guerrier est armée d'un glaive à double tranchant, dont la lame est appuyée sur la poitrine. — Au côté est suspendue la dague ou miséricorde. — La main gauche supporte les instruments du martyre. — Voici l'enclume avec son marteau ou haschereau qui a servi à briser ou à couper les membres du jeune confesseur de la foi chrétienne.

Suivant cette pieuse conviction qu'en sacrifiant sa vie pour la religion du Christ, St-Adrien était mort glorieusement, comme brave chevalier qui répand glorieusement son sang au service de son prince, l'illustre gentilhomme est représenté debout, ayant sous les pieds un lion terrassé, mais rugissant. — Car, nous dit La Colombière, en son vrai théâtre d'honneur et de chevalerie : « (1) Ceux qui mouroient dans » une bataille ou dans un autre combat ou rencontre mor- » telle, devoient être figurés sur leurs tombeaux, l'espée » nue, levée à la main droite, et au-dessous de leurs pieds » un lion vivant. »

Ainsi façonné, d'aprés les traditions du moyen-âge, et modelé en quelque sorte pour refléter en toute sa personne l'image de la bravoure jointe au courage chrétien, St-Adrien vit partout son culte se répandre. — C'était avec vérité que le poète Jean Mollent, en son œuvre intitulée oraison à St-Adrien, s'écriait :

« *O rutilante gemme St-Andrian* (*O rutilans gemma* Ste- » *Adriane*), il n'est Roy, Duc, Conte, Evesque, Doyen, Fran- » çois, Breton, Bourgoignon, Savoyen, qui ne te serve !!! »

Cette confiance unanime en l'invocation du Saint Martyr était justifiée par l'immense crédit dont il était réputé jouir

(1) T. II, p. 625 et suivantes.

auprès de la toute puissance divine. — « Car St-Adrien n'est » pas honoré seulement, affirme le père Martin, comme mé- » decin et préservateur de contagion, ains comme cely à qui » Dieu fait grâce spécial de pouvoir puissament assister tous » malades et consoler sur toutes afflictions. » Aussi des confréries furent établies en son honneur, avec processions auxquelles les confrères et consœurs devaient assister avec dévotion, surtout le dimanche de la Ste-Trinité, *portantz des blasons et images de St-Adrien en main,* ou bien des cierges et des flambeaux ardantz, le tout néantmoins à la commodité et volonté pieuse d'un chacun.

Nous pensons que les deux statuettes et médaillons découverts à Thérouanne, ont pu servir à cette religieuse destination.

Le culte de St-Adrien fut aussi répandu à St-Omer, pendant le moyen-âge (1). — Un cimetière portant son nom était spécialement destiné à l'inhumation des personnes mortes de maladies contagieuses. — De nos jours, il existe encore, dans l'ancienne cathédrale de St-Omer, un tryptique représentant sur l'un de ses volets le glorieux martyr toujours dans le costume traditionnel que nous ont légué nos pères.

La clientèle de ce grand Saint dut d'ailleurs être très nombreuse, non seulement parmi les malades, mais encore parmi les personnes qui jouissaient d'une excellente santé. — Les heureux du siècle à qui la fortune avait départi les honneurs, les talents, les richesses, dont la vie, en un mot, se passait en un jardin de délices, devaient être les bien fidèles serviteurs de St-Adrien. — Leur dévouement absolu leur assurait en retour une bien grande récompense, si toutefois se vérifiait alors la pieuse tradition qui rendait St-Adrien dépositaire d'une eau de Jouvence, dont la vertu merveilleuse ranimait, jusqu'à trois fois, l'existence prête à

(1) Histoire de la ville de St-Omer, par Jean Derheims, p. 602.

s'éteindre. — Ainsi le prétendait du moins un verset de l'hymne ancienne que l'on chantait le jour de sa fête :

Pie martyr memorare
Quod ter potes prolongare
Vitam his qui invocare
Solent tuum nomen clare.

Certes, si de nos jours, cette pieuse invocation était encore exaucée, ce bienfait ne serait pas le moindre fleuron de la couronne que l'humanité, dans sa reconnaissance, décernerait au grand St-Adrien (1).

ALBERT LEGRAND.

(1) Les deux statuettes et médaillons, objets de cette notice, font partie de notre collection archéologique.

ARCHIVES LOCALES.

MANIFESTES DE FRANÇOIS Ier, DE CHARLES-QUINT ET D'HENRI VIII,

D'APRÈS

UNE COPIE INSÉRÉE DANS LE REGISTRE AUX FIEFS DE LA CHATELLENIE DE TOURNEHEM, PAR JEHAN DE LE CAURYE, SON RECEVEUR, EN 1543 (1).

François Ier, Charles-Quint et Henri VIII, sont sans contredit les plus grandes figures historiques du seizième siècle. Ces trois princes d'un caractère et d'un génie si différents ont dans leur temps remué toute l'Europe, surtout les deux premiers. Leur histoire est parfaitement connue ; elle a été écrite par des hommes de talent. Mais on n'en lit pas avec moins d'intérêt les actes émanés de ces illustres personnages et particulièrement ceux où les griefs, feints ou réels, qui leur mirent sans cesse les armes à la main sont exposés par eux-mêmes ou en leur nom par leurs ministres. Telles sont les trois pièces que nous reproduisons ici et que nous regardons comme des documents encore inédits. Nous ne sachons pas du moins qu'ils aient été publiés. S'ils l'ont été, ils ne se trouvent pas réunis comme ils le sont ici et, dans tous les cas, ils sont fort peu connus.

Disons d'abord un mot des circonstances à l'occasion desquelles ces trois manifestes ont été lancés.

(1) Voir ce que nous avons dit de ce vieux registre qui repose aux archives de la mairie de Tournehem, dans la 2e livraison de ce *Bulletin*, année 1852. Dans l'analyse que nous en avons donnée, nous avons fait mention de ces trois copies.

En 1538, Charles-Quint et François Ier avaient signé à Nice une trève de dix ans. Deux ans plus tard, l'empereur, sous la promesse de donner le duché de Milan à l'un des fils de France, avait obtenu du roi la permission de traverser ses Etats pour aller châtier les Gantois révoltés. Mais peu soucieux de tenir sa parole, il avait donné ce duché à son propre fils. Vers la même époque, deux agents du roi de France se rendant à Venise avaient été assassinés.

De là un nouveau motif de mésintelligence et de guerre. François Ier attaqua son rival sur cinq points à la fois et notamment dans le Luxembourg, le Brabant et la Flandre, et sa flotte, réunie à la flotte Ottomane, sous la conduite du fameux Barbe-Rousse, alla incendier Nice. Pour empêcher Henri VIII de se coaliser avec l'empereur, il favorisa secrètement le roi d'Ecosse qui faisait la guerre aux Anglais. Mais le roi d'Angleterre ne tarda pas à réduire son ennemi à l'impuissance et, une fois débarrassé de ce côté, il se concerta de nouveau avec Charles-Quint pour la conquête de la France.

En même temps qu'il entrait en campagne, François Ier adressa à ses amiraux et à ses sujets une proclamation dans laquelle, après avoir déduit ses griefs contre Charles, il les engage à *courir sus* par terre et par mer aux Impériaux. Cet acte est daté de Ligny le 10 juillet 1542.

L'empereur, de son côté, adressa une pareille proclamation aux gouverneurs et aux habitants de ses provinces et notamment à ceux de l'Artois. Il y expose à son tour ses griefs contre le roi de France et il recommande à ses sujets de se mettre, eux et leurs biens, en sûreté dans les places fortes. Ce placard de l'empereur est du 19 juillet de la même année.

Enfin, l'année suivante, à la date du 22 juin, Henri VIII, fit remettre à son tour à l'ambassadeur du roi de France en Angleterre un *ultimatum* contenant aussi l'exposé de ses griefs et en outre de ses prétentions, avec déclaration de guerre, s'il n'y était fait droit dans les vingt jours.

Telles sont les trois pièces que nous publions. Elles nous paraissent intéressantes, surtout à ce point de vue qu'ainsi réunies, elles forment comme une sorte de prologue où les trois grands acteurs du drame sanglant dont l'Europe et particulièrement la France ont été le théâtre, au seizième siècle, nous apparaissent chacun à son tour sur la scène pour justifier sa conduite en rejetant tous les torts sur son adversaire.

Les trois copies que nous reproduisons sont tout-à-fait contemporaines. Elles sont en caractères du seizième siècle, et écrites de la propre main de Jehan de le Cauryé, receveur de Tournehem en 1543.

COPPIE DE LA DEFFIANCE DE GUERRE FETE PAR LE ROY FRANÇOIS A L'ENCONTRE DE L'EMPEREUR CATHOLIQUE ET DEFFENSEUR DE LA FOY CHRÉTIENNE, L'AN MIL V^{C} XLII.

François, par la grâce de Dieu, roy de France, à nostre très cher et bien-aimé le comte de Besançoye et de Carny, admiral de France, visadmiraulx et aultres noz lieutenants en la dicte admiraulté, salut et dilection.

Il est assez congneu d'un chacun quelz torlz l'empereur, roi des Espagnes, nous tient et les grandes offences et injures qu'il nous a faictez, et combien que pour le dangier évident en quoy nous avons veu la chrétienté, et aussi pour monstrer clèrement que voullons préférer le bien universel d'icelle à notre particulier intérêt aïons longuement enduré dissimuler sans vouloir entrer en la guerre et poursieuvir à l'espée, comme prince de qualité que nos sommes, ce que injustement nous est détenu et occuppé par ledict empereur, estimant que finallement il se rendroit à quelque bonne raison, et nèantmoins en continuant de mal en pis, nous auroit ces jours passez, comme il est notoire et ja piéça cogneu par tout le monde, faict une injure si grande, exécrable et sy très grave envers les hommes, mesmement envers ceulx qui ont tiltre et qualité de prince qu'elle ne se peult autrement oublier, souffrir ne tolérer.

C'est que par aulcuns, ses ministres, ont esté trahistreusement et inhumainement meurdris et tuez nos ambassadeurs; les Srs de Lezar, Fachosse, chevaliers de notre ordre, et Antoine Rainchin, allant à Venise pour noz affaires.

De laquelle injure le dit empereur nous avoit promis en faire telle raison et justice qu'il appartiendroit, ce touttefois il n'a faict, quelqu'instance ou poursuite que en ait faict faire vers luy, mais usant de ses dissimulations accoustumées, agravant et multipliant telles injures a faict, chose par trop cruelle, tuer aultres de noz serviteurs alant pour nos affaires en d'aulcuns lieulx, et à ce fait faire ledict empereur contre les traictez de trefves faictes entre luy et nous, quy est cas répugnant a tout droict de prince humain et contre l'ancienne et mémorable coustume maintenue et gardée entre les roix, princes, potentats et républiques, depuis le commencement jusques ad présent. Et encoires de pis en pis pour la grande dissimulté et inimitié qu'il nous a porté et à tous noz subjectz a puis naguère faict crier et publier en ses païs d'embas et aussy en notre conté de St-Pol, laquelle comme est notoire nous détient injustement et contre le teneur de la dicte trefve : que tous noz subjects et aultres tenant nostre party eussent à wider et partir incontinent sur peine de perdre la vye, en enfreignant de nouveau la dicte trefve. Touttes lesquelles choses nous est impossible de plus souffrir et sans recepvoir injure perpétuelle ne pourrions aulcunement passer telz tortz sans en poursieuvir la vengeance et sotisfaction. Ce que nous avons délibéré faire et emploier toute la force qu'il a pleu à Dieu nous mettre entre les mains, meisme nostre personne, espérant par sa divine bonté et clémence, lequel congnoit et faict touttes choses et comme à droict sommes contrainds mettre lez mains aux armes, il favorisera et aidera nostre querelle.

Et pour aultant il est requis et nécessaire que nos subjectz entendent et sachent ceulx qui sont noz ennemys et que de leur part ils emploient à nous venger et aider des dites injures et satisfactions de ce qu'il nous appartient, Sçavoir faisons que nous avons pour les causes et considérations dessus dites déclaré le dict empereur et ses adhérantz tenant son party, ensamble les subjectz de ses païs patrimoniaulx, (et non ceulx du Sainct Empire, lesquelz nous sont perpétuelz aliez), ennemis de nous et de nostre roiaulme, païs, terres, seigneuries et subjects. Et en ce faisant permis et octroié, permettons et octroïons et donnons congé du faict d'armes contre les des

sus ditz, en guerre par terre et par mer ainsy que bon leur semblera pour courir supz au dit empereur et ses adhérans tenant son party et ses dicts subjects des païs patrimoniaulx, les gêner et dommager leurs personnes, biens, terres et païs, faire sur eulx courses et entreprinses et touts les griefs, molestes, injures et dommaiges qui se pourront adviser et généralement les offenser par touttes les façons et manières quy leur sera possible; sy voulons et vous mandons que ceste présente déclaration et permission faictes crier et publier à son de trompe et de cry publique par tous les ports et havres de nostre païs de Normandie et aultres de nostre roiaulme ou besoing sera ad ce que nos dictz subjectz ne y prétendent cause d'ignorance car tel est nostre plaisir, povoir, puissance et mandement espécial.

Donné à Ligny, le Xe jour de juillet l'an de grâce 1542, de nostre règne le 28e. Scellé à simple queue de cire jaulne et signé par le roy estant en son conseil. BAYART.

COPPIE. — PAR L'EMPEREUR.

A nôtre très cher et féal cousin, chevalier de nostre ordre, gouverneur et cappitaine général d'Arthois, le comte de Roeulx et noz améz et féaulx les président et gens de nostre conseil en Arthois, salut et dilection. — Combien que de tout temps ayons singulièrement désiré de garder et observer paix et amitié avec tous princes chrétiens et espéciallement avec le roy de France pour povoir convertir noz forces contre le Turcq, comme ennemy de nostre foy et saincte religion chrétienne, et à cette fin passé et dissimulé plusieurs praticques et trames que le dict roy de France nous a donnez en tous nos affaires, sans luy avoir donné ne baillé aulcune juste cause de résistement au contre, ce nonobstant le dict roy de France sans aulcune sommation ou deffiance par ci-devant s'est advancé de mener plusieurs praticques pour surprendre noz païz, villes et subjectz, comme à nous adversaire descouvert, et, considérant que les dictes praticques en venoient à bon effet, s'est advancé, en contempnant les traictez entre nous et luy, de faire courir, piller et endommagier noz subjectz du Luxembourg et d'aultres costés faict envahir notre païs et duchez de Brabant par gens de guerre à sa requeste levez ès païs et duché de Clèves et là entour, à nostre très

grand regret et déplaisir, meismement en cette saison sy tous bons chrétiens se debvroient préparer pour résister audit Turq. Pour ce est-il sy nous vous mandons et commettons par ces présentes que incontinent et sans délay faictes publier par toutes les villes de nostre païs d'Arthois où là est accoustumé faire cris et publications que tous noz subjectz des frontières se retirent et saulvent leurs biens en noz villes et fortz pour leur asseurance et sy faictes commander à tous nos dicts subjectz quy ont biens meubles, marchandises, debtes et aultres biens quelsconques en leurs mains appartenant aux François et subjectz du roy que tenons et déclarons par ceste dévoluz et à nous escheus par droict de guerre, qu'ils n'en paient rien et les viennent dénoncer à nos principaux officiers de chacun lieu et à nos commis que à ce ordonnerons pour les recepvoir à nostre prouffit sans en recéler aulcune chose, sur peine de confiscation de corps et de biens dont de tout ferez tenir bons et léaulx inventaires pour nous en répondre là et aussy qu'il appartient de ce faire et quy en dépend vous donnons plein povoir licentes et mandement espécial par ceste mandons commandons à tous que en ce faisant ils obéissent et étendent diligemment dont ainsy nous plaist-il. Donné en nostre ville de Bruxelles sous notre contrescel ci mis en placart le XIXe jour de juillet XVe XLII soubzcript par l'empereur en son conseil, signé Vertyken et scellé en placard de cire rouge.

COPPIE DE LA DEFFIANCE ET DÉNONCIATION DE LA GUERRE FAICTE PAR LE ROY D'ANGLETERRE ALLENCONTRE DU ROY DE FRANCE. BAILLÉE PAR ESCRIPT A L'AMBASSADEUR DU DIT ROY DE FRANCE EN ANGLETERRE PAR MONSEIGNEUR DE NORFORT LE XXIIe JOUR DE JUING MIL V^c^ QVARANTE-TROIS.

Premièrement le roy nostre souverain seigneur, considérant les troubles et divisions estans et reignans pour le jourd'huy en la chrétienté, lesquelles principallement son notées de procedder du roy vostre maistre ad cause de la présente guerre par luy alencontre l'empereur recommencées et continuées et que le Turcq, commun ennemy de nostre saincte religion, s'avance journellement

de plus en plus invader les terres des chrétiens, et désirant faire l'office d'un bon prince selon la dinité en laquelle Dieu, par sa divine clémence l'a institué, par le conseil et advis de l'empereur son bon frère et perpétuel alié, requiert le dit roy vostre maistre, de vouloir bien premièrement considérer que le dict Turcq, commun ennemy de tous les princes catholiques, depuis aulcuns ans ne cesse de tout son povoir à travailler d'ennuitz les païs de la chrétienté faisant son effort pour les tirer soubz son obéissance et finallement destruire, ruyner nostre saincte foy et religion au grand regret de tous bons chrétiens.

Et aussy nostre dict souverain se plaint en particulier et part des grands injures, tortz, griefs et déplaisirs qu'il a soufferts et endurés de vostre maistre, ayant eu tousiours espoir que pour les gratieusetés, plaisirs et grandz bienfaictz qu'y lui a faict en maintes manières et en ses grandes besongnes et nécessitez ou temps passé, vouldroit avoir telles récompenses et satisfactions, comme appartenoit par raison, honneur et justice.

Comment et en quelle sorte nostre dict souverain roy a estimé et désiré son amitié et quelles peines et travail il a tousiours mis pour éviter les occasions du contraère et sa longue patience suffira remonstrer; car comme ainsi soit que le roy vostre maistre est obligé et tenu par espécialles obligations et traictez par luy jurés et ratifficz, comme fondement d'une paix perpétuelle, de païer chacun an à notre dict souverain la somme de cent deux mille cent quatre escus au soleil, XXIII solz comptant, tant s'en a fallu qu'il aist voulu tenir et garder ses dictz pacts en cest endroict que ces nœuf ans passez n'aist esté païé ung denier, encore qu'il soit obligé par les traictez que sans attendre aulcune demande, le paiement soit faict aux jours, termes et lieulx y nommez et appoinctez, en quoy il a monstré peu de regard à son honneur ny à la grande amitié que nostre dict souverain luy a tousiours porté, ny aux maintz plaisirs qu'il a reçuz de luy et souvantes fois faict et juré.

Et davantaige ce temps pendant le dict roy vostre maistre a maintenu et reçu divers rebelles du dict roy nostre souverain, nommément ung quy estoit filz d'ung savetier, se vantoit estre du sang roïal et se nommoit, sans conter un prétexte quelconque, la Rose Blanche, nonobstant que plusieurs fois aist esté requis de le livrer entre les mains de notre dict souverain seigneur sieuvant les traictez et appointements d'entre eulx.

Samblablement depuis peu de temps le dict roy votre maistre a incité et procuré le roy d'Escosse trespassé, nepveu de notre dict souverain, rompre la paix et amitié qu'il avoit avec luy et entrer et invader hostillement son roïaulme, non pas seulement le aidant et maintenant de son vivant, mais aussy depuis sa mort, envoyant au roïaulme d'Escosse des ambassadeurs et aultres aux subgectz du dict païs d'Escosse et leur offrant aide et secours pour continuer la guerre commencée par le dict roy trespassé encontre notre dict roy souverain contre lez lagues et traictez entre eulx en cest endroit.

Et aussy l'ambassadeur du dict roy votre maistre quy lors estoit devers nostre dict souverain l'aïant par praticque, persuadé de laisser ses marchands en France pour quérir vins comme ilz avoit accoustumé promettans, assentans pour leur passage et retour aulcuns empêchement ou dangier tant des François comme des Escossois, sur les dictes promesse et asseurance, passans avec leurs navires et biens ont esté par le moïen et aide des François trahis et mis entre les mains des Escossois à la grande perte et dommaige.

Et le dict roy votre maistre a depuis naguère faict et mettre en prison et dsoubs arrest plusieurs subjectz du dict roy nostre souverain tant marchands comme aultres ensemble leurs marchandises sans aulcune offense ou aultre cause quelconque.

Et faisant dernièrement ses cris et publications en faveur des dicts subjectz de notre dict souverain les a trainez et tirez en ses païs là ou contre tout honneur, raison et justice, ont esté et encoires sont arrestez et détenuz en prison et rigoureusement traictez contre les ligues passées entre eulx, ces choses tant répugnantes à ses pactz, ligues, traictez et appoinctements, avec le grand désir et affection que notre dict souverain seigneur comme vray constant et chrétien prince à toujiours eu à la conservation de la chrétienté jà fort afoiblie et abattue par les guerres qu'a faict le grand Turcq au moyen et instigation du roy votre maistre, comme tout le monde en parle, l'ont esmeu, pour la deffense et aide de la dicte chrétienté et remède des tortz et injures, de se joindre avec son ancien amy l'empereur de venir et mettre ensamble ses griefs et querelles tant particulières comme publicques avec icelles du dict empereur de requérir et demander au dict roy votre maistre ce que monseigneur de Chapuis l'ambassadeur cy présent du dit seigneur empereur requierra, demandera et remonstrera de la part d'icelluy seigneur son maistre.

Et notre dict seigneur pour ses querelles, primes requiert le dict roy vostre maistre de luy satisfaire et païer en deniers comptans les debtes et arriéraiges jà à luy deubes et appartenans et par l'asseurement de sa pension pour le temps advenir luy bailler entre ses mains les villes de Boullongne, Ardres, Monstrœul, Thérouanne et la conté de Ponthieu avec touttes leurs terres, territoires et appartenances quelzconques.

Aussy de mettre en liberté ses marchands mariniers et aultres ses subjectz, ensemble leurs navires marchands et aultres biens quelzconques lesquels il tient injustement en prison et soubz arretz avec lez récompenses de leurs dommaiges et intérest.

De soy déporter de mener praticques avec les Escossois ou aultres quelzconques au dommaige et détriment de notre dict souverain.

De cesser la guerre contre le dict seigneur empereur à cette fin que à luy et aultres princes chrétiens soit donné loisir d'entendre à la résistance du dict Turcq.

De satisfaire à son dict frère et perpétuel alié l'empereur tous ses dommaiges et intérest selon ce quy sera cy déclaré par monseigneur de Chapuis, son ambassadeur cy présent, la querelle duquel est toute jointe avec celle de notre dit souverain comme vive et commune à tous deulx.

Et ce faisant notre dicte souverain du consentement du dict seigneur empereur sera content de recepvoir le dict roy votre maître en amitié et continuer la paix et accord d'avec luy moyennant les conditions et sécuritez dessus dites.

Et en cas que le roy vostre maistre refusera de satisfaire à tout ce quy luy a esté ci demandé de dans vingt jours prochainement venans ou en dedans le meisme temps, bailler pleiges suffisans pour l'asseurance des conditions pardevant icy récitées, le roy nostre souverain oultre ce qu'il luy a requis ci-dessus luy demandera encoires le droict, héritaige et possession en roïaulme de France, les duchez de Normandie, Gascongne et Guienne avec les aultres contés seigneuries et terres lesquelles injustement le dict roy votre maistre a longuement usurpé et détenu hors de sa possession, luy donnant à entendre que au cas qu'il refuse de luy restituer les ditz roïaulmes, duchez, contez, seigneuries et aultres terres et de satisfaire les aultes choses, requestes, restitutions et demandes quy luy ont esté icy faictes tant du costé de la chrétienté comme aussy du costé de nostre dicte souverain et le dict seigneur empereur son bon frère

et perpétuel alié, nostre dict souverain n'est point délibéré de désister la guerre et hostilités en contre luy, ains de luy ennuyer et molester tant par mer que par terre par tous moyens à luy possibles, afin de luy monstrer ce qu'il doibt faire et le constraindre de venir à la raison. Et sur cela et en cas de deffault et accomplissement des choses dessus dites, lesquelles nostre dit souverain roy a icy demandées estre accomplies en dedans le dict temps de par le dict roy votre maître, notre dict très redoubté seigneur luy dénonce et inthime la guerre par mer et par terre, ne désistera ny accoustera aulcuns traictez sans le sceu et consentement de son dit bon frère et perpétuel alié l'empereur.

Ancien Compte du Trésorier de l'hopital Saint-Jean a Saint-Omer. — 1440.

On sait combien fut toujours variable la valeur des matières d'or ou d'argent, et par suite celle des différentes pièces de monnaie successivement en usage. — Les variations durent s'opérer en raison de la rareté ou de l'abondance de ces précieuses richesses, qui, comme de prudents insectes, savent s'abriter en temps d'orage pour se montrer au jour de la sérénité. — La rareté métallique est le plus souvent, l'indice de la misère, l'abondance du numéraire est le signe de la prospérité..... *L'argent aime la paix*, disait spirituellement un économiste moderne, lors de nos récentes convulsions politiques..... Cette vérité semble n'avoir plus besoin d'être démontrée aujourd'hui.

Le prix des céréales, celui des denrées de toute espèce et des autres objets à l'usage de l'homme, ont généralement suivi les mouvements et les oscillations monétaires. — En remontant les siècles, ne voyons-nous pas, à diverses époques, ces prix s'élever et descendre brusquement dans une proportion désordonnée, fabuleuse ?....

Des études sérieuses ont été faites, depuis peu d'années, par les savants les plus compétents, dans le but d'arriver à préciser chronologiquement, pour ainsi dire, cette valeur, en déterminant aussi exactement que possible les rapports entre le prix de la chose et la chose elle-même, en établissant la différence existante entre les monnaies anciennes et les monnaies actuelles. — Les historiens ont choisi différentes bases pour étayer leurs calculs judicieusement combinés avec la puissance mobile de l'argent, *puissance*, réelle, progressive, qui fut toujours d'un si grand poids dans les évaluations. Les prix des grains, cet indispensable aliment

de l'homme, les denrées, tout ce qui sert à son usage journalier, semblent par leur nature présenter, en général, le meilleur point de départ et peuvent offrir, dès lors, la donnée la moins douteuse, la moins incertaine, la plus décisive..... Mais ces objets de nécessité première dans la vie, se ressentent également, inévitablement, des secousses, des fluctuations sociales. Leur quantité, leur prix, varie, s'accroit ou diminue au gré des influences atmosphériques, selon la fécondité de la terre ou d'après les hasards des transactions commerciales : ce thermomètre impressionnable et sûr, de la fortune publique, qui monte ou descend au gré de l'abondance ou de la disette, du calme ou de l'agitation.....

La mobilité de la valeur de l'argent découle naturellement de l'inconstance même de ces chances diverses, on la retrouve sous tous les règnes.

Qui ne sait, par exemple, combien elle fut grande vers le milieu du XIVe siècle (de 1350 à 1359) ? A cette époque, le marc d'argent fin considéré comme matière reçue aux monnaies, valut de 4 *livres* 4 *sols* à 29 *livres* 8 *sols*, et comme argent monnayé, il varia de 9 *livres* à 45 *livres* (octobre 1359). — On lit dans un manuscrit de la Bibliothèque royale qu'à la suite de la bataille de POITIERS et la prise du roi JEAN, le marc d'argent aurait été payé au prix fabuleux de 102 *livres*..... — Le marc d'or subit également bien des variations. — En 1358 il valut de 78 livres 15 sols tournois à 81 livres 5 sols. — Comment le marc d'argent pouvait-il se payer 102 livres, tandis que le marc d'or n'était payé que 81 livres 5 sols au plus ?....

Le même manuscrit nous apprend que les *réaulx* d'or couraient au 13 septembre 1358, suivant le taux du Prince pour 20 sols ou 25 sols *tournois*. — Au 20 avril 1359 ils étaient payés, de gré à gré, pour 28 sols Parisis. — De jour en jour, on en donnait quelque chose de plus, de sorte qu'en octobre et novembre on les recevait pour 60 livres. — Au 27

septembre, ils étaient à 27 sols et montèrent ensuite tous les jours : — Le 27 février ils se prenaient pour six livres ; — le 29 mars 1359 pour 12 livres 10 sols et alors les reaulx furent réduits par ordonnance à 32 sols, parisis. *Et tunc per ordinationem fuit moneta parisis proclamata videlicet regales ad 32 parisis* (1).

On sait, en outre, que depuis l'an 1144, le marc d'or a changé 145 fois de prix et celui de l'argent 271 fois.

Depuis le mois de mai 1716 jusqu'au mois d'août 1726, ils ont changé l'un et l'autre 32 fois (2).

Ces variations fréquentes, subites et parfois excessives, donnent naissance à bien des difficultés historiques, souvent insolubles : elles font le désespoir de l'écrivain, en lui créant des obstacles qu'il ne peut franchir..... Comment expliquer, applanir, simplifier ce problême ? Comment parvenir à combler cette lacune?....

Mettant à profit, complêtant, élargissant les nombreux et importants travaux publiés, jusqu'ici, sur les évaluations monétaires par LEBLANC, DUPRÉ de St-Maur, plus récemment par le savant M. GUÉRARD, membre de l'Institut, et autres, etc., etc., ne pourrait-on pas à l'aide des Archives, établir siècle par siècle, année par année, phase par phase et dans tous les pays (3), un guide sûr, au moyen duquel il deviendrait possible de lever les doutes qui naissent à chaque instant sous la plume des jeunes et laborieux écrivains de notre histoire nationale ?

(1) Essay sur les monnayes de France par DUPRÉ, de St-Maur, liv. 4e pag. 207-208. — Ordonnances des Rois de France, SECOUSSE, table du VIe vol. pour le calcul des valeurs; — idem, LEBLANC, Recherches sur les valeurs des monnayes, etc., etc.

(2) Prix des monnayes. PARIS, 1736, pag. 12.

(3) On trouve des renseignements pleins d'intérêt sur la valeur des monnaies du midi aux XIVe et XVe siècles, dans l'histoire politique et morale de SISTERON, tom. 1 pag. 116 et 117, etc.

Pour cela la vérification et la publication par extraits des anciens comptes des clavaires, des établissements publics, des maisons religieuses ou de bienfaisance, nous paraissent un facile moyen. — Ces comptes étaient tenus presque toujours par ordre chronologique, avec méthode et régularité; ils doivent nécessairement offrir des documents curieux, des rapprochements pleins d'intérêt. — Nous espérons que nos honorables collaborateurs voudront bien nous venir en aide et nous communiquer à cet égard le fruit de leurs recherches.

Voici un extrait d'un compte, rendu en 1440, par le trésorier de l'hôpital St-Jean. Ce compte a été trouvé dans les archives de cette maison ; il remonte à une époque où le magistrat de St-Omer était en mesure de prêter la somme de 1500 écus d'or de 48 gros chaque, au seigneur de Hautbourdin, ce héros du tournois, rappelé par la *Croix Pélerine* élevée à St-Martin-au-Laert.

C'était le moment, aussi, où notre cité recevait dans ses murs des hôtes illustres... après avoir tenu dans l'église abbatiale de St-Bertin le VIe chapitre de l'ordre de la Toison d'Or, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, suivi d'une nombreuse et brillante cour, célébrait à St-Omer, par des tournois et des fêtes publiques, le mariage de sa nièce Marie, fille du duc de Clèves, avec Charles d'Orléans, délivré à peine de sa captivité (1439-1440).

La note, que nous prenons la confiance de consigner textuellement ici, d'après une copie certifiée, est bien futile, sans doute: nous avons l'espoir, toutefois, qu'il ne sera pas sans intérêt de rapprocher, de comparer les différents prix, les poids, les mesures qu'elle renferme, avec ceux et celles d'aujourd'hui. Ce sera, peut-être, une étude moins insignifiante qu'elle ne paraît, lorsqu'on songe, non sans surprise, qu'un siècle avant l'époque où nous nous reportons, vers le milieu du XIIIe siècle (1250 environ) « un ouvrier tailleur de pierres, d'après le » récit de Jean d'Ypres, se contentait de gagner par jour

» un pain, un *sterling*, et une écuelle de fèves.... *Latomus*
» *unus*, *unq pane*, *una scutella fabarum et uno sterlingo*
» *pro salario diurno contentabatur* (1). »

H^ri DE LAPLANE.

Le 15 janvier 1809, *il a été trouvé dans les archives de l'hôpital* ST-JEAN *de* ST-OMER, *un compte que rend le receveur dudit hôpital en* 1440 — *le présent mémoire en fait partie.*

	livres (2)	sols.	
Payé pour 18 livres de cire et façon.	2	2	»
Idem pour sept pierres (3) de chandelles.	1	8	»
Idem pour 1200 harengs.	2	2	»
Idem pour quatre porcs.	7	7	6
Idem aux bouchers qui les tuèrent	»	5	»
Idem pour une rasière (4) de sel blanc.	»	16	»
Idem pour une futaille.	»	5	»
Idem une journée au charpentier et maçon . . .	»	7	6
Idem au prédicateur qui a prêché le carême une fois la semaine	»	15	»
Idem une rasière de blé.	1	3	»
Idem au curé, au diacre, au sous-diacre, pour la messe solennelle le jour de St-Jean . . .	»	5	»
Idem une journée de couvreur et le manœuvre. .	»	5	»
Idem pour 12 couvertures pour les pauvres. . . .	»	17	6
Idem pour 10 pièces de beurre.	1	5	»

(1) Voyez m^s de la bibliothèque de ST-OMER et *Nov thes. anecdot. apud mart.*, t. 3, f° 741.

(2) La livre dont il est ici question est vraisemblablement la livre de gros qui, en dernier lieu valait 7 fr. 10 sols.—Combien valait-elle en 1440?...

(3) La *pierre* pèse 4 livres de 16 onces. — Une pierre de chandelles vaut aujourd'hui 2 francs 75 centimes.

(4) La razière contient 10 boisseaux, autrefois elle n'en contenait que 8. — Cette mesure de sel blanc vaut 14 francs de notre monnaie.

Idem au tonnelier de l'hôpital pour son année, cuvettes, cercles et autres objets	»	19	»
Idem fondation d'une messe pour Mme Hollande. .	»	4	»
Idem pour gages annuels d'un infirmier.	4	»	»
Idem pour un mille de briques (1)	7	»	»
Idem pour un sac de charbon (2).	»	2	»
Idem pour une génisse.	5	»	»
Idem au tisserent pour avoir tissé deux pièces de toille à 3 deniers l'aune.	2	5	»
Idem pour 150 œufs.	»	8	»
Idem pour 20 lots de bierre distribué aux pauvres le jour des Rois.	»	5	»
Idem pour 19 livres de plomb	»	5	»
Idem pour deux sommes de bois	1	5	»
	35	5	

Au bas de cette note est écrit :

Le présent est attesté par M. Dessaux le Breton, administrateur actuel, qui a trouvé le dit mémoire en fouillant les papiers de l'hôpital.

Certifié conforme,
Hri de L.

(1) Le mille de briques se vend aujourd'hui de 14 à 15 francs.

(2) Le prix actuel du sac de charbon est de 2 fr. 75 c. environ, ce sac contient une razière. — Tous les autres articles semblent être dans la même proportion.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRIT DU XVe SIÈCLE PROVENANT DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE D'AIRE.

On a fait, il y a quelque temps, à Aire, la découverte d'un manuscrit provenant du chapitre de St-Pierre, contenant différents offices d'église et des instructions relatives aux cérémonies en usage dans certaines circonstances.

Bien qu'on ne trouve dans ce livre que fort peu de documents historiques, on a pensé qu'une description pourrait offrir quelqu'intérêt aux amateurs d'antiquités.

L'écriture des cents premiers feuillets date du quinzième siècle, elle est très-soignée et ornée d'un grand nombre de majuscules en or et en couleurs.

De jolies miniatures, entourées de dessins, de fleurs et de figures fantastiques, se trouvent au commencement de chaque division : et au milieu de ces arabesques, on voit un écusson triangulaire à fond d'argent; à chaque angle, on a peint en rouge, les trois pétales supérieures d'une fleur de lys et au centre, on a appliqué une petite lame d'or en forme d'étoile. Ces armoiries sont reproduites seize fois dans le cours du livre. Ce nombre est aussi celui des vignettes. Des recherches ultérieures nous permettront, peut-être, de faire connaître la famille à laquelle ces armoiries appartiennent. Bornons-nons maintenant, à la description du manuscrit et de ses miniatures.

A la première page est une empreinte représentant deux clefs en croix entourées de ces mots : CHAPITRE D'AIRE.

1re MINIATURE. — LA NATIVITÉ. — La Vierge vêtue d'une

robe bleue est couchée dans l'étable de Béthléem : à la gauche, l'enfant JÉSUS entouré de langes : A ses pieds, ST-JOSEPH assis devant le feu étend des langes sur ses genoux.

2me. — L'ÉPIPHANIE. — La VIERGE assise, tient l'enfant JÉSUS sur ses genoux. Les rois mages portent leurs présents dans des vases d'or de différentes formes. L'un de ces rois est agenouillé devant le nouveau-né et offre son présent.

3me. — LA PURIFICATION. — SIMÉON, debout devant un autel, reçoit dans ses bras l'enfant JÉSUS que lui présente la VIERGE. Derrière elle, sont deux personnages ; l'un couvert d'une robe rouge, tient à la main un cierge allumé ; le second, qui parait un vieillard, s'appuie sur un bâton et tient dans la main droite, une espèce de panier où se trouvent deux colombes.

4me. — LA RÉSURRECTION.—Le CHRIST sort de son tombeau qui est entouré de soldats romains endormis.

5me. — L'ASCENSION.

6me. — LA PENTECOTE.

7me. — LA FÊTE DU SAINT-SACREMENT. — Cette miniature représente la messe au moment de l'élévation. Le prêtre porte au-dessus de l'aube, une sorte de manteau violet beaucoup plus ample que les chasubles actuelles. La croix ne s'y trouve pas. Derrière la tête est un ornement en or de forme carrée. La tête est entièrement rasée, sauf une mince couronne de cheveux. L'enfant de chœur, placé derrière le prêtre est revêtu de la même manière avec le même ornement en or derrière la tête ; il tient de la main gauche un cierge allumé, et de la droite il soulève le bord de la chasuble de l'officiant. L'autel est entièrement recouvert d'une draperie blanche, le calice est en or, la forme diffère peu de celle des calices dont on se sert aujourd'hui.

8me. — FÊTES DE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL. — ST-PIERRE tient d'une main les clefs symboliques, il porte sur la tête une tiare rouge, sans aucun ornement : sa chasuble est à peu près semblable à celle du prêtre de la précédente vignette.

9me. — FÊTE DE SAINT-JACQUES. — La miniature représente deux personnages : un vieillard assis, sur la tête duquel un ange place un chapeau, St-Jacques tient à la main un bâton de pélerin auquel est suspendu un ornement que nous avouons ne pas connaître.

10me. — L'ASSOMPTION. — La Vierge assise à la droite de Dieu le père; un ange lui met une couronne sur la tête.

11me. — DÉDICACE DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE D'AIRE. — Un évêque, assisté de trois prêtres ou moines, se tient debout à la porte extérieure d'une petite église à une seule nef, fort simple, on n'y remarque point de ces sculptures si nombreuses dans le style gothique. La porte et les croisées sont à plein-cintre ; une galerie en machicoulis règne au haut des murs. La cloche est supportée par deux piliers surmontés d'un toit et d'une petite flèche. Cette église est construite sur une éminence, sept marches y conduisent. Est-ce un dessin de fantaisie ou le plan d'un édifice qui a réellement existé ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

L'évêque est revêtu d'une chasuble en drap d'or doublée d'une étoffe bleue, semblable pour la forme à celle déjà désignée; sa mître rouge est ornée de broderies en argent.

12me. — LA TOUSSAINT. — Le Christ entouré d'un grand nombre de saints : à sa droite la Vierge, à sa gauche St-Pierre. En marge de cette vignette et au-dessous de l'écusson d'armoiries, on voit agenouillé un chanoine revêtu d'une soutane bleue et portant l'aumusse.

13me. — EXORCISME DU SEL. — Officiant en aube et en étole rouge; derrière la tête les petits ornements en or déjà désignés, au bas de l'aube, le même ornement deux fois reproduit. Un enfant de chœur et trois chantres assistent le prêtre. Un chandelier en or, à trois pieds, comme on en voit encore dans quelques églises de Flandre, est placé près de la croix que soutient l'enfant de chœur.

14me. — PSAUME DE LA PÉNITENCE. — Le Christ ayant à ses pieds la boule du monde étend les bras. Le sang coule en abondance de ses plaies.

15me. — LE BAPTÊME PAR IMMERSION. — Un prêtre revêtu comme dans la vignette 13, — Une femme tenant l'enfant au-dessus des fonts, prête à l'y plonger, — Une autre femme, une jeune fille soutenant un vieillard et l'enfant de chœur, sont les personnages de cette vignette, l'une des plus belles du livre. Cette scène est dessinée sur un fond d'or.

Tous les historiens conviennent que le Baptême par Immersion a été aboli dans l'Eglise d'Occident au 12me siècle.— On voit dans notre manuscrit tout ce qui est relatif aux cérémonies du baptême; les devoirs de l'officiant y sont détaillés et écrits à l'encre rouge; ainsi on y lit : *Hic facias in fronte ejus crucem, dicens... Hic facias crucem ei in pectore dicens... Hic pones manum tuam super caput ejus dicens... Tunc fac crucem de manipulis super ipsum, trahens eum in templum... Post, vocato nomine pueri ad fontes, et nudato eo, imposita manu super caput ei dicat : nec te latet, Sathana imminere tibi pœnas*, etc..... *Deinde tangat nares et aures de sputo et dicat ad aures.... Postea ungat ei pectus de oleo sacro, crucem faciens de pollice ejus et vocato nomine pueri dicat....* DEINDE BAPTIZABIS SUB TRINA IMMERSIONE, *dicens illi : vis baptazari ? Respondent volo. Tunc vocato nomine pueri dices.... Merge semel.... Mergas secundo.... Mergas tertio... Ut autem surrexerit à fonte, facias crucem cum pollice de crismate, in verticem infantis, dicens... tunc vocato nomine pueri indues ei vestem candidam dicens.... Tunc datâ candelâ in manu pueri accensit dicendo.*—Il n'y a pas de doute; lorsque ce livre a été écrit, le baptême par immersion était encore en usage dans l'église d'AIRE. Les caractères de l'écriture sont, sans contredit, du quinzième siècle, il est facile de s'en assurer en les comparant avec la paléographie. Ne peut-on pas en conclure que la suppression du baptême par immersion au douzième siècle n'a pas été générale dans l'Eglise d'Occident, bien que l'inconvénient des bains froids

dans les pays septentrionaux, ait été le motif de ce changement. — La forme du bassin et de son support fait penser que leur construction remonte à une haute antiquité.

16me. — UN ENTERREMENT. — Trois prêtres en chappe, debout, à la tête d'une bière recouverte d'un drap rouge, récitent l'office des morts ; deux enfants de chœur les assistent, ils portent derrière la tête l'ornement dont nous avons parlé plusieurs fois déjà; il ressemble ici à un petit collet. Au pied de la bière, trois femmes en deuil versent des larmes. En marge on voit un sacristain faisant de risibles efforts pour sonner la cloche.

Quelques pages plus loin tous les dessins disparaissent, les majuscules sont beaucoup moins belles et les caractères plus modernes ; à des époques postérieures encore on ajoute successivement les offices de St Joseph, de St Juste, la Présentation de la Vierge et Ste Barbe.

Quatre pages sont consacrées à l'exposé des devoirs du prévôt du chapître d'Aire. Un diacre, un sous-diacre et même un simple minoré pouvaient obtenir cette dignité ; dans ce cas, dix-huit mois leur étaient accordés pour leur promotion à la prêtrise. — Sur divers points du livre plusieurs chants d'église sont annotés.

Enfin trois listes des prévôts du chapître d'Aire terminent ce manuscrit. On y remarque les noms de Jean Calonne, Guillaume de Licques, Robert de Messines, Guillaume de Créquy, Guillaume de Haveskerque, Guillaume de Thiennes, Jean Caron, Simon de Luxembourg, Jean de Bourgogne, Eustache de Croy, Jean de Renty, Maximilien de Bergues, Maximilien Morillon, Charles d'Egmont, Jérome de France, Adrien de Noyelle, Louis de Relicourt, François du Chateau de Labarre, Nicolas de Mouchy, Jean de Chastenet de Puységur, etc. Parmi ces personnages qui, pour la plupart, arrivèrent aux plus hautes dignités de l'église, on voit également figurer plusieurs cardinaux dont les noms de famille ne sont pas indiqués, tels que Petrus, *cardinalis*, Antonius, *cardinalis*, etc., etc.

En consignant ici ces quelques lignes, nous avons eu pour but d'appeler l'attention sur les changements survenus à différentes époques dans les cérémonies du culte et dans les ornements ecclésiastiques. L'étude de ces changements donnera sans doute par la suite, une explication satisfaisante de bien des symboles dont l'origine est encore ignorée.

E. LIOT DE NORTBÉCOURT,

Membre titulaire.

MONUMENTS.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

RUINES DU CHATEAU D'ÉPERLECQUES.

L'ancien château féodal d'Eperlecques, (1) perché jadis au milieu des eaux, sur une butte élevée par la main de l'homme, dans la riche et spacieuse vallée de ce nom. — Ce vieux manoir crenelé des comtes de Flandre, des comtes de Boulogne et des comtes d'Artois, dont relevaient tant de seigneuries (2). — Ce glorieux souvenir du moyen-âge, témoin de fréquentes luttes, et autour duquel, bien des fois, se groupèrent des armées... — Le château d'Eperlecques vient de disparaître... — Depuis 60 ans à peine, le niveau a passé partout dans son enceinte. — Non moins impitoyable que la rouille, qui ne pardonne jamais, l'action lente, continue du cultivateur, n'a pas fait de grâce. — Le sol s'égalise. — Les briques, les pierres volent en éclats. — Les derniers débris sont épars. — La *motte* artificielle est rasée, la terre qui la formait a repris sa place primitive. Elle commence à recouvrir, en entier, les doubles, les profonds et larges fossés, creusés pour la défense. — L'œuvre de destruction est accomplie...., Quelques jours encore et le voyageur aura peine à soupçonner même, le lieu où fut la résidence des anciens châtelains..... — Mais au milieu du tintement du fer de l'ouvrier, dans ces mouvements subis par cette terre histo-

(1) *Sperliacum*, Espreleke.

(2) 15 seigneuries, 23 fiefs, formant un ensemble de 1005 tènements. (Voy. une intéressante notice de M. Courtois, sur Eperlecques).

rique, la pioche met au jour, par intervalles, quelques souvenirs du passé. Récemment on y a rencontré :

1° Des poteries assez grossièrement composées et vernissées, dont la plus ancienne peut se rapporter aux derniers jours de l'époque *gallo-romaine*, et la plus récente, aux XVIe et XVIIe siècles.

2° Des projectiles, des balles, des boulets, en grès, en fer, en plomb, tous de calibres différents.

3° Un poignard dont la simplicité accuse une époque antérieure à celle de la domination espagnole dans nos contrées.

4° Une petite boule en marbre jaspé brillant, taillé à facettes. Cette boule, percée d'outre en outre, servait probablement de pommeau à un élégant poignard.

5° Des chausses-trapes (*caudes-treppes*) ou clous à triples pointes dont l'une demeure toujours en l'air. Ces armes défensives, fréquemment en usage, se jetaient, qui ne le sait, à l'approche de la cavalerie, pour enclouer les chevaux et modérer ainsi, selon les positions, l'ardeur de l'attaque ou de la défense.

6° Des éperons à larges molettes et dont plusieurs avaient 18 centimètres de longueur. — L'état où se trouvaient ces éperons, au moment de leur exhumation, n'a pas permis, de reconnaître s'ils ont appartenu à des chevaliers où à des écuyers. — On se souvient que la couleur d'or était la marque distinctive des premiers, et l'argent le signe caractéristique des seconds.

7° Des fers de fléches de diverses grandeurs et de différentes variétés, notamment de celles désignées sous le nom de *viretons*, de *quarreaux* ou *garots*.... Ces fers, dont Guillaume-le-Breton s'écriait en parlant de celui qui, au temps de Philippe-Auguste, frappa de mort le Roi d'Angleterre :

« *Quadrate cuspidis unœ*
» *Pendet arundo !.....*

Guiard, disait de ces armes en 1304 :

« *Et font golter leurs espringales*
» *Çà et là sonnent le clairain*
» *Li garrot empenné d'airain.....* »

Le roman de Garin, cité par Ducange ainsi que par l'abbé

Daniel, dans son histoire de la milice française, écrit à son tour à ce sujet :

« *Il prend son arc d'aubor et si le tendie,*
» *Met en la corde un grand carrel d'acier,*
» *Le comte avise de près et si le fiert* (1)
» *De sa sayette, li met el corps plein pie.* »

Ajoutons quelques pièces de monnaie, sur lesquelles on lit :

1° Imperator Nerva Cæsar Augustus.
Revers : Concordia exercituum.
2° Albertus et Elisabet Dei gratia.
Revers : Archiduces, Austrie, duces.....
3° Philippus Dei gratia Hispaniarum rex, comes Flandrie (Philippe II).
Revers : Dominus mihi adjutor.
4° R. de Bourbon prince de Conti.
Revers : Double tournois.
5° Moneta argentea archiducis Austrie comitis Burgundie.
Revers : Sit nomen Domini benedictum.
6° Petite monnaie flamande très-commune à Thérouanne.

Au moment où nous tracions ces lignes, on a découvert encore sur le même emplacement :

1° Quelques fragments de bois de cerf. — On sait que jusqu'en 1789 les cerfs étaient tellement nombreux dans les forêts d'Eperlecques et de Ruminghem, que les habitants se virent forcés de s'adresser aux Etats pour obtenir l'autorisation de faire la chasse à ces animaux ennemis des récoltes.
2° Des défenses de sanglier. — Le sanglier abondait également à à Eperlecques à cette époque.
3° Un charmant petit manche de couteau ou poignard à canelures en ivoire, incrusté de petites pierres turquoises.
4° Un fragment de pipe d'une énorme dimension. — Cette pipe a évidemment servi, elle porte la trace du feu.
5° Un sceau ou cachet du XVII° siècle.—Ce sceau en cuivre n'a rien de remarquable, il rentre dans la catégorie ordinaire, et représente

(1) le frappe.

la figure d'un cygne au milieu des eaux. On y lit : S. FRANÇOIS DE LATRE. — On trouve un très-grand nombre de variétés de sceaux semblables (1).

En constatant ces découvertes, bien modestes sans doute, nous exprimerons le regret qu'elles n'aient pas été plus fructueuses..... Des mains plus intelligentes, moins intéressées, des travaux mieux combinés et non moins utiles, au point de vue agricole, auraient pu conserver, peut-être, les vestiges du vieux château d'Eperlecques, et nous rendre à la fois, beaucoup d'autres débris archéologiques, nobles et précieux souvenirs de la valeur de nos pères.... Il n'en a pas été ainsi... Ici comme ailleurs il est trop tard ! *Sic voluere*....

Henri de LAPLANE.

(1) On doit la conservation de tous ces objets aux bons soins de MM. Clay, père et fils, fermiers de l'ancien château, et à l'obligeance de M. Devloo, tonnelier à Eperlecques. Nous leur offrons nos remercîments.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

PROCÈS-VERBAUX. — Analyse des Séances de Décembre 1852, Janvier et Février 1853, par M. COURTOIS, Secrétaire-Archiviste..... 33 à 38

ARCHÉOLOGIE. — Statuettes et médaillons de St-ADRIEN, découverts à THÉROUANNE. — Leur description, par M. Albert LEGRAND, membre titulaire..... 38 à 45

ARCHIVES LOCALES. — Manifestes de FRANÇOIS 1er, de CHARLES-QUINT et d'HENRI VIII, publiés par M. COURTOIS, d'après un manuscrit contemporain..... 45 à 56

— Ancien compte du trésorier de l'hôpital St-JEAN à St-OMER, 1440. — Considérations à ce sujet, par M. DE LAPLANE... 56 à 62

BIBLIOGRAPHIE. — Manuscrit du XVe siècle provenant du chapitre de St-PIERRE d'AIRE. — Description, par M. E. LIOT DE NORTBÉCOURT, membre titulaire..... 62 à 67

MONUMENTS.—Ruines du château d'EPERLECQUES. — Découvertes archéologiques. — Note par M. DE LAPLANE..... 68 à 71

Table des matières..... 72

AVIS.

Les personnes qui n'auraient pas encore payé leur abonnement au Bulletin, sont priées de le faire parvenir au plus tôt à M. MALLET, *père, Trésorier de la Société.*

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

SECONDE ANNÉE.

3e LIVRAISON.

JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 1853.

Doctrina investigando restituet.

SAINT-OMER :

CHANVIN FILS, IMPRIMEUR, RUE DE L'ŒIL.

1853.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

2e ANNÉE. — 3e LIVRAISON.

PROCÈS-VERBAUX.

ANALYSE DES SÉANCES DE MARS, AVRIL ET MAI 1853.

Séance du 4 Mars.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

COMMUNICATIONS :

1° D'une lettre de la Société d'Emulation d'Abbeville annonçant l'envoi d'un bon pour retirer le volume récemment publié par cette compagnie savante;

2° D'une lettre de M. Molard fils, fabricant de carreaux émaillés à Mesnil-St-Père près Troyes (Aube). — M. Molard offre à la Société de lui adresser des échantillons de carreaux émaillés d'après les anciens modèles employés dans les cathédrales au moyen-âge, et en particulier d'après ceux qui ont été publiés dans le recueil de M. Didron sur les dessins de M. Le Deschamps, membre titulaire de la Société. Ces carreaux sont, en partie du moins, des imitations du carrelage dont on a retrouvé quelques vestiges dans la cathédrale de St-Omer. Cette offre est acceptée.

La Société écoute avec intérêt et reconnaissance la communication que lui fait M. le Président des témoignages flatteurs et des paroles de félicitation qu'il a recueillis de la bouche de S. G. Mgr.

l'Evêque d'Arras, dans une visite qu'il lui a faite en compagnie de quelques membres titulaires, lors du séjour de ce prélat à St-Omer.

Mgr. Parisis a renouvelé ses remerciements pour l'honneur que la Société avait bien voulu lui faire en l'admettant au nombre de ses membres honoraires. Il a lu avec infiniment d'intérêt ses mémoires, et il se propose de s'associer lui-même, si ses loisirs le lui permettent, à ses savants et utiles travaux. Il s'est entretenu avec M. le Président et ses collègues sur le projet de rétablissement du campanille de la cathédrale. Dans sa pensée, cet ornement n'est pas en harmonie avec l'architecture gothique de cette belle église, c'est pour cette raison qu'on l'a supprimé dans certaines cathédrales, comme celles de Chartres et d'Orléans. Toutefois, sur les observations qui lui ont été présentées quant à la cathédrale de St-Omer, où ce campanille avait moins pour objet l'ornementation qu'un but d'utilité indispensable pour protéger la toiture à la jonction des deux branches de la croix avec le corps principal de l'église, S. G. parait être revenue de sa manière de voir. Il s'engage à ce sujet et relativement à l'opportunité et à l'urgence même du rétablissement de ce campanille, une conversation à laquelle prennent part MM. Quenson, Hermand et L^{s} Deschamps.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Quenson sur l'ouvrage intitulé : *Archives de l'Art Français*, proposé par M. Dumoulin, de Paris, en échange de deux volumes des Mémoires de la Société. Suivant l'honorable rapporteur, ce livre ne manque pas d'intérêt, c'est un mélange assez curieux, ayant spécialement trait aux artistes en tous genres qui se sont le plus distingués. M. Quenson conclut à ce que l'échange soit accepté, mais seulement volume pour volume. Sa proposition est adoptée.

M. le Président donne ensuite lecture d'une notice de M. Dubois sur deux chandeliers trouvés à Villenauxe, département de l'Aube, dans un champ voisin de cette ville. L'auteur fait remonter l'origine de ces flambeaux au XIIIe siècle. Plusieurs membres, entre autres MM. Albert Legrand et Louis Deschamps émettent des doutes sur cette ancienneté. Néanmoins la Société décide que cette notice sera insérée dans la prochaine livraison du Bulletin historique.

L'ordre du jour appelle encore la lecture d'un travail de M. Labourt, sur l'étymologie du mot *Cronquelet*. La pensée de ce travail a été suggérée à l'auteur en lisant dans la 3e livraison du Bulletin

la notice de M. Pigault de Beaupré sur un *tumulus* découvert à Etaples et portant ce nom. La continuation de cette lecture qui soulève de la part de plusieurs membres une foule d'observations est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 1er Avril.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Communication d'une lettre de M. Souquet, correspondant à Etaples, lequel adresse une notice intitulée : *Histoire et description de l'Eglise d'*Etaples. L'honorable membre informe la Société qu'il s'occupe, en outre, d'un autre travail historique sur le même lieu, dans l'intention de lui en faire également hommage.

M. Molard fils, fabricant de carreaux émaillés à Mesnil-St-Père (Aube), avait offert à la Société des *spécimens* de carreaux émaillés d'après les anciens modèles employés autrefois dans les églises. Cette offre ayant été acceptée, M. Molard a fait parvenir à l'adresse de M. le Président une caisse contenant différents échantillons de carreaux de toutes grandeurs. L'examen de ces carreaux est l'objet de quelques observations, notamment de la part de M. l'ingénieur Deschamps, l'auteur des dessins et du travail publiés dans le recueil de M. Didron. Suivant l'honorable membre, le fabricant de ces carreaux plus grands que ceux qu'on fesait jusqu'ici et qui, dès-lors, diminuent la main-d'œuvre, mérite d'être encouragé. La Société a décidé, en conséquence, que les *spécimens* envoyés par lui seraient exposés dans son intérêt au musée de la ville de St-Omer.

L'ordre du jour appelle ensuite lâ lecture de la dissertation de M. Labourt sur l'étymologie du mot *Cronquelet*.

On sait que ce nom est celui d'un monticule situé à Etaples (1). Suivant M. Labourt, « *l'aridité absolue* et par conséquent *factice* qui » distingue ce tertre, est une allégorie dont il n'est pas impossible » de découvrir le sens ; et le monument religieux qui doit avoir » existé, dès l'antiquité la plus reculée sur ce monticule, se réfère » à un culte dont l'une des conséquences a été de donner à l'an- » tique Quantovic le nom d'Etaples. »

(1) Voir dans la 4e livraison du Bulletin historique, année 1852, une notice de M. Pigault de Beaupré, sur les fouilles qu'il a fait pratiquer en cet endroit.

La compagnie est unanime pour rendre hommage au talent et à l'érudition de M. Labourt, mais elle l'est aussi pour voir, dans cette savante dissertation, un paradoxe archéologique aussi hardi qu'il est ingénieux. Ce travail lui rappelle d'autres conceptions également paradoxales, également fondées sur des mots et avec lesquelles elle lui trouve beaucoup d'analogie. Sans parler de la fondation de Calais et de Sithiu (St-Omer) par deux héros de l'expédition des Argonautes, Calaïs et Zetès, ni du séjour du bon roi Laerte ou d'Ulysse, son fils, à St-Martin-au-Laert près de cette ville. Ce travail lui rappelle la *République des Champs-Elysées du monde ancien*, ouvrage en 3 vol. in-8° duquel il résulte, ainsi du moins que son auteur, M. Degrave, savant magistrat de la Belgique, s'est efforcé de le démontrer avec infiniment de recherches et d'érudition, que les Champs-Elysées des anciens étaient situés dans nos contrées et que notre ville dont le nom se trouve écrit Saint-Homer sur les monnaies royales du moyen-âge, a été la patrie du chantre de l'Illiade et de l'Odyssée, que les premiers missionnaires de la Morinie, par une pieuse fraude, ont canonisé pour approprier au christianisme le culte idolâtrique dont l'honorait nos ancêtres. Il leur rappelle encore l'ouvrage d'un médecin Suédois, le savant Brekius, lequel a démontré par tout ce qu'il y a d'auteurs, comme Herodote, Platon, Diodore de Sicile et autres, mais en s'appuyant avant tout sur des étymologies, que tous les dieux de la fable sont sortis de son pays et que c'est en Suède qu'il faut placer le jardin des Hespérides et les colonnes d'Hercule.

Sans prétendre discuter la question de savoir si le mot *Cronquelet* est d'origine phénicienne ou celtique, un membre, M. Delmotte, affirme que c'est un nom commun fort usité dans le patois de nos campagnes pour désigner toute espèce de monticules, sans aucune distinction entre ceux qui sont artificiels ou arides et ceux qui ne le sont pas. Un autre membre, M. Courtois, vient à l'appui de cette observation. Ce mot *Cronquelet*, s'il faut lui chercher une étymologie lui parait être le diminutif de *croc* qui, en patois, signifie, comme en français le mot *rideau*, une *ride*, une petite élévation de terre. Il fait remarquer que cette signification est aussi celle du mot flamand *kroke*, radical du verbe *kronckelen* qui veut dire *rider*, *crêper*, *bouffer*.

A la suite de ces observations, la Société décide que, eu égard aux savantes recherches dont M. Labourt a fait preuve dans ce tra-

vail, il en sera fait une analyse sommaire dans le procès-verbal de la séance (1).

L'ordre du jour appelle encore la lecture de *l'histoire et description de l'église d'*Etaples, par M. Souquet. Avant de rien statuer relativement à l'impression de ce travail qui a été accueilli avec faveur par la Société, il est décidé que des renseignements et des explications jugées nécessaires seront demandés à l'auteur.

Passant à un autre sujet, un membre, M. Hazard, rappelle à ses collègues que lors des fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'église St-Bertin, on a fait la découverte des restes mortels de plusieurs personnages illustres appartenant à la maison de Flandre ou aux dignitaires de l'abbaye. Ces restes sont actuellement en dépôt chez M. Albert Legrand. Or, continue M. Hazard, puisqu'il existe dans l'ancienne cathédrale une chapelle latérale dite des *Antiquaires de la Morinie*, spécialement destinée à recueillir toutes les antiquités qui intéressent la religion et l'église, ne serait-il pas convenable d'élever dans cette chapelle un monument pour y déposer ces reliques de l'histoire lesquelles ont droit assurément à une sépulture tout à la fois religieuse et honorifique.

M. Albert Legrand répond à cette observation que si ce monument n'est pas encore élevé, comme on a toujours eu le projet de le faire, c'est parce qu'il faut une autorisation expresse de l'évêque. Il en a parlé lui-même à Mgr. Parisis qui a favorablement accueilli sa demande; mais comme aucune instruction écrite n'a encore été donnée à cet égard à M. le doyen de la cathédrale, force est encore d'attendre.

Il s'engage à ce sujet une conversation à laquelle prennent part plusieurs membres.

La séance est levée à 9 heures.

COURTOIS,
Secrétaire-Archiviste..

Séance du 6 Mai.

Lecture du procès-verbal. — La rédaction en est adoptée.

A l'occasion des dernières lignes de ce procès-verbal, lignes relatives à la translation des restes mortels de quelques personnages illustres dans l'une des chapelles de l'ancienne cathédrale de St-Omer, M. Albert Legrand, jusqu'ici dépositaire de ces pieuses dépouilles et

(1) Voir le registre des procès-verbaux.

auquel on en doit la conservation intacte, demande à la Société à être autorisé à faire faire quatre petits coffrets en bois destinés à les recueillir, jusqu'à ce qu'elles puissent être renfermées dans un monument funéraire recouvert par un marbre qui en rappellerait le souvenir. Cette autorisation est accordée, toutefois la compagnie désirant connaître, d'une manière précise, l'étendue de ses engagements à cet égard et ne pas dépasser les limites restreintes de ses modestes ressources financières, émet le vœu d'obtenir préalablement un plan et un devis du cénotaphe à ériger, cénotaphe simple et élégant à la fois avec l'évaluation approximative de la dépense.

A la suite de la proposition de M. Legrand laquelle est unanimement appuyée, M. de Laplane informe ses collègues que déjà les ossements de Guillaume Fillastre, 64e abbé de St-Bertin, évêque de Verdun, de Toul et de Tournai, retrouvés dans les fouilles de 1844, ont été placés, par ses soins et ceux de MM. de Givenchy, sous l'autel de la chapelle dite des *Antiquaires de la Morinie*, à la cathédrale. Il propose de rappeler également cette translation dans l'inscription qui sera gravée sur le marbre. Cette proposition est acceptée.

L'honorable Secrétaire-Perpétuel a constamment présidé aux explorations en qualité de commissaire de la Société, il a été le témoin oculaire et continuel des exhumations, il offre de fournir les renseignements exacts sur les dates et les circonstances qui ont accompagné ces découvertes.

HOMMAGES :

M. le Secrétaire-Perpétuel dépose ensuite sur le bureau plusieurs ouvrages dont les uns fesant partie de la collection des documents inédits, ont été récemment retirés du ministère de l'instruction publique ; les autres ont été directement adressés en hommage à la Société. Voici la désignation de ces ouvrages :

L'éclaircissement de la langue française, par M. J. Palsgrave.

Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, par Ch. Weiss, t. IX.

Chronique du religieux de St-Denys, par M. L. Bellaguet, t. VI.

Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, par M. G.-B. Depping, t. III.

Architecture monastique, par M. Albt Lenoir, 1re partie.

Archives législatives de la ville de Reims, par M. P. Varin, seconde partie, t. III.

Journal des savants, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1852.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, mars 1853.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1851 et 1er trimestre 1853.

Mémoires de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, 2e livraison 1842.

Histoire de Mardick et de la Flandre maritime, vol. grand in-8° sur raisin, par M. Raimond de BERTRAND.

ETRETAT, son passé, son présent, son avenir, par M. l'abbé COCHET.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences de Belgique, t. XVIII 2e partie, t. XIX, 1re et 2e parties.

Annales de la Société royale des beaux-arts de GAND, 1851-1852.

Rapport sur l'état et les travaux de la Société royale des beaux-arts de GAND, par M. Edmond de BUSSCHER.

Histoire de l'architecture en Belgique, par M. A.-G.-B. SCHAYES.

Dagboek der Gentsche collatie gevolgd door de kronyk Van Vlaenderen, par le même.

Un denier de HENRI l'Oiseleur, frappé à ANVERS, par M. R. CHALON.

Un dépôt de monnaies du XIIe siècle, trouvé à ST-AYBERT, par le même.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, année 1852.

Le livre de la corporation des peintres et sculpteurs Gantois, par M. Edm. de BUSSCHER.

Rapport sur la situation de la Société Archéologique de NAMUR pendant l'année 1852, présenté par M. le Président dans l'assemblée générale du 30 janvier 1853.

Fables, par M. le baron de STASSART.

Notice sur quelques carrelages historiés, par M. BARTHÉLÉMY.

NOTRE-DAME-EN-VAUX de CHALONS-SUR-MARNE, par le même.

CORRESPONDANCE :

— M. le comte Max. de L'ESTOILLE, président de la Société d'Emulation, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Allier, à MOULINS, demande, au nom de ses collègues, à entrer en relations avec la compagnie ; il propose l'échange officiel des publications respectives.

Cette proposition est acceptée : le Bulletin sera exactement envoyé à la Société de MOULINS en réclamant un échange nécessairement utile en présence des glorieux souvenirs historiques et des nombreuses publications relatives à l'ancien Bourbonnais.

— M. Raymond de BERTRAND, membre correspondant à DUNKERQUE, fait hommage de son histoire de MARDICK. — Remercîments empressés, mention au procès-verbal.

— M. Durand, correspondant à Calais, annonce à la Société la découverte de quelques pièces de monnaie dans le voisinage de sa résidence, parmi ces pièces figurent : 1° *Un double Royal de* Philippe de Valois, trouvé à Guines ; — 2° *une pièce de* Louis XIV ; — 3° *un aureus de* Claudius, de belle conservation, trouvé à Oye. — Remercîments. — Cette communication est renvoyée à la commission du Bulletin, chargée de décider s'il y a lieu d'en ordonner l'insertion.

— M. le docteur Chotomspki, correspondant à Hardinghem, envoie un charmant *fac simile* d'un livre d'heures manuscrit illustré du XVIe siècle, livre dont il propose l'acquisition.

— M. de Girardot, sous-préfet de Montargis, membre correspondant, communique quelques passages d'un recueil de nouvelles à la main de l'année 1562, passages relatifs au siège de Gravelines. L'une de ces communications est en langue espagnole, les autres sont en français. — Remercîments et dépôt de ces pièces dans les archives.

— M. Boucher de Perthes, Président de la Société d'Emulation d'Abbeville, adresse un bon pour retirer le volume des mémoires de cette compagnie pour les années 1849, 1850, 1851 et 1852.

— M. de Haldar, Secrétaire de l'Académie de Stanislas, Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, envoie également un bon pour retirer un volume de ses mémoires.

— M. Redet, Trésorier de la Société des Antiquaires de l'Ouest, adresse le volume des Mémoires de cette Société pour les années 1850-1851. Il réclame en même temps le 4e volume des Mémoires de la Morinie qui manquait à la bibliothèque de la compagnie dont il est l'organe. — Il sera fait droit à cette réclamation.

— M. Souquet, membre correspondant à Etaples, répond aux questions qui lui avaient été posées au sujet d'une inscription conservée sur la petite et ancienne église de cette commune, dont l'honorable membre a récemment donné une intéressante description.

Cette inscription, dont un *fac-simile* passe sous les yeux de la Société parait être ainsi conçue : *Anno millesimo quarto hœc fuit ecclesia ab anglis edificata.....*

Ici plusieurs observations se présentent :

N'existerait-il pas une lacune entre l'abréviation du mot *millesimo* et celui de *quarto ?*

Ne pourrait-il pas y avoir eu quelque autre signe entre ces deux mots ?

Le dernier signe après *mill°* n'aurait-il pas été primitivement un C et n'y aurait-il pas eu encore une autre abréviation de manière à former 1104 ou 1204? Ces dates permettraient mieux d'expliquer le construction de l'édifice *par les Anglais*.

D'un autre côté, la gravure de l'inscription est-elle de la même époque que la maçonnerie? La forme des lettres n'est-elle pas une date à peu près certaine? En outre, le signe qui se trouve placé au milieu du mot *anglis* quel est-il? Est-ce bien un G? Ne signifierait-il pas une abréviation pouvant indiquer le mot *angelis* (par les anges) ou *angulis* (pierres angulaires) aussi bien que *anglis*, par les Anglais ou des ouvriers anglais?...

Une discussion longue, détaillée, s'engage à cet égard dans l'assemblée, presque tous les membres y prennent une part active, MM. Quenson, Alb^t^ Lægrand, Hermand, Hazard, Courtois, Clovis Bolard, Delmotte, Gosselin, Deschamps, de Laplane, sont successivement entendus dans leurs observations et les opinions diverses trouvent des défenseurs.

A la suite de cette discussion, la compagnie, avant de se prononcer, désirant s'éclaircir par elle-même, autant que faire se pourra, sur cette inscription curieuse à plus d'un titre, et rappelant l'origine de l'une des plus intéressantes églises de nos anciennes provinces, s'arrête à l'idée de désigner une commission de trois membres, laquelle se transportera sur les lieux, examinera de près le monument, émettra son avis sur l'inscription qu'il porte, puis sur le rapport de cette commission et sur un dessin fidèle, il sera statué plus tard au sujet de la notice de M. Souquet sur l'église d'Etaples. MM. Quenson, Deschamps et Gosselin consentent à accepter cette mission.

M. Courtois expose ensuite à la compagnie la crainte qu'il éprouve qu'à la suite de la construction d'une nouvelle église paroissiale à Lumbres, l'église actuelle ne soient démolie, il exprime le vœu que ce monument chrétien puisse être conservé ou, du moins, dessiné auparavant afin d'en garder la forme et le souvenir. — Cette proposition obtient l'assentiment de l'assemblée, l'honorable M. Quenson, membre du conseil général du canton, croit pouvoir donner, à cet égard, l'assurance que malgré la réédification d'une nouvelle église, l'ancienne sera conservée. Quoiqu'il en soit, on cherchera les moyens de la reproduire par un fidèle dessin.

M. l'abbé Clovis Bolard et M. Delmotte, informent la Société qu'une pierre portant une inscription, en caractères des XVe ou XVIe siècles,

a été retrouvée dans les travaux du lycée, ils demandent la translation de cette pierre au musée, afin d'en assurer la conservation.— Ce vœu a été prévenu.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président Quenson propose en qualité de membre titulaire de la Société, M. Parmentier, juge au tribunal de première instance de St-Omer, dont les connaissances et les travaux ont pu être appréciés par plusieurs membres. — Cette proposition est généralement appuyée, et l'élection, aux termes du réglement, est renvoyée à la prochaine séance.

M. le Secrétaire-Perpétuel, tant en son nom qu'au nom de plusieurs de ses collègues, propose comme membre honoraire Mgr. Irénée Depéry, évêque de Gap, savant archéologue, connu par de nombreux ouvrages sur l'hagiographie, et comme membres correspondants : MM. Bouchard-Chantereaux, vice-président du musée à Boulogne ; — le docteur Plée, à Montreuil ; — Ch. Blanc, bibliothécaire de la ville de Montpellier, membre de la Société d'Archéologie de cette ville; — Barthélémy, correspondant des Comités historiques.

Ces propositions étant appuyées, les élections sont renvoyées à la prochaine réunion.

Immédiatement après, il est fait remise à chaque membre présent de la 5e livraison du bulletin trimestriel ; cette livraison sera envoyée à domicile à tous les membres titulaires absents.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture des différentes questions qui doivent être discutées au 20e congrès scientifique de France, qui doit s'ouvrir à Arras le 23 août prochain.

La plupart des principales questions sont choisies ou assignées à plusieurs membres de la compagnie qui s'efforceront de les étudier afin de les traiter au besoin et de prouver, une fois de plus, en présence des notabilités de la science, que la Société des Antiquaires de la Morinie sait accomplir, en toute circonstance, son utile et laborieuse mission.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

trer quelque tombeau. On fouilla dès-lors avec plus de précaution et bientôt, à la suite de la pierre qui, comme un masque couvrait la tête, on aperçut, sous un faible remblai, voire aussi dans la direction de l'Orient, quatre autres grosses pierres brutes, ajustées sur les côtés pour former le couvercle, et taillées à plat à la face interne. Au-dessous et au milieu d'une légère couche d'*humus*, composée de débris du corps, se trouvaient, dans la disposition naturelle d'un squelette étendu sur le dos, des ossements d'homme à demi consommés par la pourriture; puis, sous ces restes, le plan inférieur du tombeau, taillé en creux dans la marne vive, pour y loger le corps et le derrière de la tête. Quant à la dimension du sarcophage, qui présentait, dans son ensemble, la forme d'un parallélogramme, elle était d'environ un mètre 80 centimètres de longueur sur 60 centimètres de largeur, et la pierre de la face avait 12 centimètres carrés.

Contre les parois de ce tombeau furent aussi retrouvés pèle-mêle quelques têtes, quelques ossements; mais plus loin et sur la pente du chemin qui conduisait à la ferme, la pioche détacha successivement encore un grand nombre de squelettes, moins régulièrement alignés, empilés, et dont les ossements plus petits étaient plus détériorés par la pourriture. Au même endroit, et parmi tous ces débris d'une ancienne génération, on retira une tête, complètement modelée en terre noirâtre, avec sa face. Celle-ci toutefois, étroite et anguleuse avait de la jeunesse dans les traits et derrière restaient attachées quelques portions de crâne, qui tombèrent au premier frottement. Il y avait eu là évidemment des corps de jeunes gens. Mais y avait-il eu des corps de femmes? C'est ce que nous ignorons. Aucun des ossements mis à jour n'en paraissait indiquer trace; et cependant, d'après le nombre de têtes extraites des premières fouilles, on peut évaluer à 150 déjà celui des squelettes, que renfermait cette faible partie du monticule. Quelle est donc l'origine de cet ossuaire ainsi que de cette tombe? Certes, la

ARCHÉOLOGIE.

A Messieurs les Membres de la Société des Antiquaires de la Morinie.

MESSIEURS,

Au centre du village de Vaudringhem (1), à quelques pas de la vieille et modeste chapelle qui lui sert aujourd'hui d'église, existe un tertre assez étendu, dont le sommet paraît avoir été baissé pour y loger, sur sa partie méridionale, une ferme avec ses dépendances ainsi que sa voie d'accès, et vers le nord une espèce de carrefour, planté d'arbres, couvert de gazon et appelé les *Bouloirs* ou *Bouleverts*.

Or, le 18 juin 1853, alors que travaillant à l'établissement d'un chemin vicinal, des ouvriers enlevaient, sur les *Bouloirs* et le long du cimetière qui entoure l'église, une portion de ce tertre, la pioche fit découvrir successivement, sous une couche de terre peu profonde, un nombre assez considérable de squelettes humains, rangés côte à côte, par lignes superposées, tournés, en grande partie, la face ainsi que les pieds vers l'Orient, et dont les ossemens à demi-pourris, détachés de leurs ligaments, avaient néanmoins conservé, pour la plupart, leur position distincte et primitive.

Vers le milieu de l'espace déblayé et au niveau de la dernière couche de squelettes, se trouvait appuyée par trois gros moëllons de calcaire, une pierre blanche carrée, taillée à plat et creusée à l'intérieur. Dans sa cavité était logée sur la face et adhérente aux parois, une tête d'homme, dont la partie postérieure du crâne sortait complètement.

Cette découverte donna tout aussitôt l'espoir d'y rencon-

(1) Canton de Lumbres.

circonstance qu'on n'a retrouvé parmi ces ossements ni dans ce tombeau surtout, aucun fragment d'armure, aucune pièce de monnaie, aucun objet d'époque, mais simplement, et parmi les restes humains de la couche supérieure, deux longs clous occidés, ne permet guères, pour le moment, de supposer que ce tertre soit un Tumulus gaulois, ni l'ossuaire de quelque horde sortie des invasions allemandes ou normandes, ni encore que cette tombe soit celle de quelque chef militaire de ces temps éloignés. Y verra-t on dès-lors l'ossuaire de quelques-unes de ces bandes de partisans, qui, à d'autres époques de notre histoire et principalement du 14e au 16e siècle, ont également ravagé ce pays; ou les restes d'une population par elles détruite ? Ce sont des questions, auxquelles il est impossible de répondre pour le moment et dont quelques fouilles nouvelles pourront faciliter la solution. Toujours est-il que ce tertre, assez développé, semble avoir subi plusieurs transformations à sa surface; qu'il est adossé au cimetière actuel de la commune; qu'il est élevé en regard d'un lieu où fut jadis une communauté de femmes, au dire des habitants ; que son église (qui a conservé la dénomination d'ancienne chapelle *St-Maur*), parait avoir été celle de la communauté ; que son cimetière, qui jadis s'étendait davantage vers le nord, était celui des religieuses, et qu'il n'aurait été même agrandi vers le sud, c'est-à-dire du côté de ce tertre, que depuis quelques années, et pour obvier aux ravages d'un torrent, qui en traverse la partie septentrionale.

Tels sont les documents par nous recueillis sur les lieux, et que nous nous empressons de livrer, avec le résultat tout fortuit de cette première exploration, à l'examen de la Société.

Quelles que soient, au demeurant, ses conjectures sur cette découverte, elle croira sans doute qu'il y a dans cet amas de cadavres d'hommes juxta-posés et dont les ossements, à leur état analogue de détérioration, dénotent une

même date d'enterrement, dans ce tombeau de même époque, érigé au centre de toute cette population de morts, l'histoire d'un grave événement qu'il importe de rechercher, un véritable intérêt pour la science et une nécessité par suite de procéder à de nouvelles explorations, pour fixer autant que possible son opinion sur l'origine de cet ossuaire, qui ne peut être évidemment un ancien cimetière délaissé.

Il nous suffit du reste, quant à nous, Messieurs, pour l'acquit de notre devoir envers la Société, d'avoir signalé le fait à son attention, à sa sagacité. Nous mettons au surplus notre dévouement à son entière discrétion pour toutes recherches ultérieures, et la prions d'agréer de nouveau l'hommage de notre profonde considération.

QUENSON.

St-Omer, le 21 Juin 1853.

ARCHIVES LOCALES.

TESTAMENT

DE JEHAN DE LANNOY,

ESCUIER, SIEUR DE HARDECOURT-LÈS-THÉROUANE, QUY EST ANCIEN; ON CROIT QUE C'EST DE L'AN MIL CINCQ CENT TRENTE-DEUX.

Ainsi côté au dos (XVIIe S.) (1).

In nomine Domini. Amen. Je Jehan de Lannoy, escuyer, Sgr. de Hardecourt, en mon bon sens, mémoire et entendement, considérant la fragilité de nature humaine et l'heure

(1) Nous devons cette intéressante communication à M. l'abbé Haigneré, professeur de rhétorique au pensionnat de M. Haffreingue, à Boulogne. Ce testament nous donne une idée du cérémonial observé lors de l'enterrement d'une personne riche dans l'ancienne ville épiscopale de Thérouanne. Il nous fait, pour ainsi dire, passer en revue les églises et les établissements religieux de cette vieille métropole de la Morinie, la cathédrale et l'église poroissiale de St-Nicolas, les deux couvents des sœurs de St-François et de St-Dominique, situés intrà-muros, ceux de St-Augustin et de St-Jean en dehors les murs, etc. Il y avait en outre dans la ville même l'église St-Martin et la chapelle de l'hôpital, et en dehors des murs, une autre église de St-Martin à peu de distance de l'abbaye de St-Augustin, et de l'autre côté, à l'ouest de la ville, une autre petite église appelée la Chapelle.

« J'ai transcris tout ce qui subsistait et se pouvait lire sur l'original ou » plutôt sur une ancienne copie que je possède de ce testament, nous écrit » M. Haigneré. Les points représentent les trous ou déchirures que le » document a subies. Je suis fondé à croire qu'il a fait partie des archives » du chapitre de Boulogne, car il porte au dos, de la main du dernier » receveur, la côte A 3, n° 34; cette côte représente « *les titres princi-*

de la mort incertaine, fay et ordonne, pour ma dernière volunté, mon testament, devis et ordonnance, des biens que Dieu m'a presté en ce mortel monde, en relevant povoir et auctorité de l'accroistre, diminuer, par codicille, apostille, ou aultrement, ou de tout adnichiller, toutes et quantes fois que bon me semblera, vœul, consens et acorde que cestuy sortisse son effect, jusques à mon rapel, en la manière qui s'enssuit.

Et primes, je donne et recommande mon âme, quant de mon corps partira, en la miséricorde de Dieu mon créateur, à la Vierge Marie à Monsgr. St-Michel l'Archangle, à Monsgr. St-Jehan-Baptiste, Monsgr. St Nicolas, mon patron, Marie Magdaleine, Marie, Marte, à Madame Ste-Barbe, et généralement à toutte la court céleste de paradis, et mon corps à estre inhumé et sépulturé en l'église de Dieu et Monsgr. St-Nicolas, mon patron, devant l'imaige de Monsgr. St-Jehan-Baptiste, à laquelle église je donne, pour une fois, la somme de cincquante solz, sans toucher au droict acoustumé paier en tel cas; et avecq ce, je y ordonne, pour my et pour mes bons amys, tant vivans que trespassés, ung obit, fondé à perpétuité, [pour] lequel je laisse xvijj solz de rente, à prendre en mes [biens], comme par mes exécuteurs sera conclud et ordonné.

Item, je vœul et ordonne, à porter mon corps en terre,

» *paux relatifs aux différents droits du chapitre.* » Toutefois l'inventaire » des archives ne mentionne sous A 3 que 33 pièces ou cartons. »

Quel était ce Jean de Lannoy, seigneur de Hardecourt, l'auteur de ce testament? Appartenait-il à la noble et ancienne famille des de Lannoy, qui a été honorée des premières charges et des plus grands emplois sous les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne, et plus tard sous les princes de la maison d'Autriche? C'est une question que je laisse à résoudre à ceux qu'elle pourrait intéresser. Toutefois, ce que je puis assurer, c'est que parmi les membres si nombreux de cette famille, connus des généalogistes, il n'en est aucun qui ait porté le titre de seigneur de Hardecourt.

A. COURTOIS.

[.....] à mon enterrement et à mon service, avoir cincq torses que porteront cincq povres personnes, ausquelz sera donné, à chacun d'iceulx, deux aunes de drap noir.

Item, je donne une torse pesant quatre livres à l'église d'Enguinegate, pour servir au sacrement, ou à la messe de paroisse, du dimenche. Avœucq ce, je donne x sols de rente, perpétuellement, pour y fonder ung obit pour moy et mes bons amis, tant vivans que trespassés, et pour ceulx que je suis tenu de prier.

Item, je donne à l'église paroissiale de Liettres, où est ma terre et seigneurie de Hardecourt, pareillement une torse pesant iiij livres, laquelle servira à la messe paroissiale des dimenches. Avecq ce, je donne x solz de rente pour avoir ung obit fondé à perpétuité à ladite église; et sera l'assination fecte par mes exécuteurs.

Item, je donne à ceulx quy me porteront en terre [.....], et pour leur ré (création) ensemble xl solz pour une fois.

Item, je vœul que à mon enterrement soient chantées trois haultes messes sollennelles à diacre et soubz-diacre, c'est assçavoir de St-Esperit, de Notre-Dame et des Trespassés, vigilles sur le corps à ix psalmes et à leçons et commendaces; et toute pareille office à mon service des octaves; je vœul et ordonne qu'il soit faict et ordonné que tous prebstres, quy se trouveront présent à aidier à dire vigilles, aront vi d., et pareillement vi d. à commendaces; et à tous prebstres quy vauldront célébrer à mon intencion lesd. deux jours, je vœul qu'il leur soit bailliet pour chacune messe ij solz; et touchant pour le luminaire, je m'en attends à mes exécuteurs.

Item, je donne aux deux couvens de hors la ville, c'est assçavoir : St-Jehan-du-Mont et de St-Augustin, pour affin de estre en leurs bonnes prières, et à celle fin que Dieu ayt pitié et miséricorde de mon âme, à chacun d'iceulx, pour une fois, xvi sols.

Item, je donne à la fabricque Notre-Dame de Thérouane; affin de estre participant ès prières, quy se font en icelles, chacun jour, xx solz, pour une fois.

Item, je donne aux deux couvens de ceste ville, c'est assçavoir aux sœurs de sainct Franchois et de St-Dominique, à chacun d'iceulx xx sols, pour une fois, en leur priant avoir mon âme pour recommander.

Item, je donne à Notre-Dame des Clers et à Notre-Dame de la Croix, à chacun viij solz.

Item, je donne au curé, qui me administrera mes sacremens xxx solz, aux aultres deux, à chacun xv sols, à leurs clers, à chacun xij d.

Item, je vœul que aprez mon trespas soit dit et célébré en l'église de St-Nicolas ung trentenaire, par un homme d'église honneste, comme sera regardé par mes exécuteurs.

Item, je vœul que au jour de mon service soit distribué aux povres deux rasières de blé converties en pain de iij ou iiij deniers, comme sera par mes exécuteurs regardé.

Item, je donne à l'Hostel-Dieu de Paris, et aux pardons du Hault-Pas, à chacun xij d.

Item, je donne aux messes de dévocion, dictes et célébrées en l'église de St-Nicolas, c'est assçavoir, à la messe des trespassés, St-Nicolay, St-Andrieu, St-Sébastien, sainct Rocq, la Conception et Ste-Barbe, à chacune xij d.

Item, je vœul et ordonne estre baillié en don d'aulmosne à mon page, pourveu qu'il soit en mon service au jour de mon trespas, la somme de xl solz.

Item, je donne à Margot Durelle, ma servante, pour les bons et agréables services que elle m'a fait, et que au plaisir de Dieu me fera, avecq ses sallaires bien et suffisamment paiez, quatre livres de rente, sa vye durant, pour en estre paiée par mesd. hoirs, et avecq ce une couchette et une paire de linchœulx, sans le bien que je suis bien délibéré de luy faire, au plaisir de Dieu.

Item, je donne à ma niepce Franchoise le Marchant touttes mes rentes, portées par [.....] et à rembours, sans riens excepter, par tel sy que elle sera tenue en aulcun de par luy paier à Iadite Margot Durelle, sa vye durant la somme

prédicte de iiij l. d'an en an, et à condition que si ladite Franchoise terminoit sans hoir de sa chair, né et procréé en léal mariaige, que lesdites rentes retourneront à ses frères et à ses sœurs, à partir entre eulx égallement, saouf que laisiné ne y aura aulcune chose.

Item, le résidu de tous mes biens, mes debtes et mon obseque bien et souffisamment accomply, c'est assçavoir mes bagues, joyaulx, chaines, anigniaulx, toutte ma vasselle d'argent, linges, langes, rentes, seigneuriez, et généralement tous biens mœubles et immœubles quelconcques, je les laisse à ma fille Péronne, femme à présent de Charles Le Marchant, saoulf ma robe de demy os : a : : : : [: : : : : : : :] je le donne à Jehan Hourdel, mon fillœul, par tel sy qu'il sera [tenu de paier?.....]; à Guillaume des Champs xl solz, et à Balthazar aux Annea [ulx?]..... Rozimbes; et à Notre-Dame de Boullogne xx solz. Et eslis [mes] exécuteurs, de mes bons et féables amis, Charles Le M [archant?], escuier, Monsgr. le chantre, Monsgr. maistre Jacques Redy, et de Monsgr. le gouverneur de Huqueliers, pour mettre à exécucion et acomplir mon testament selon la forme d'icelluy, en leur donnant povoir de le faire décréter et mectre de fait (1); par devant telle justice que bon leur semblera le mectre, et tout à despens de mes biens; en leur donnant pooir pareillement, s'il y avoit aulcune chose ambiguë, de le pooir interpréter conformément au plus près de vérité que faire se [porra], et par les deux entre eulx faire et acomplir ce que dit est. Fait par Me Jean Humières, prebstre, l'un des commis à la cure de St-Nicolas de Thérouane, présens Jehan des Essars et Olivier de Fromantel, tesmoings ad ce requis d'entendre.....

HUMIÈRES, *avec paraphe.*

(1) *Mettre de fait*, terme du droit coutumier qui signifie mettre en possession, délivrer les legs.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE D'ARTOIS.

Le commencement de l'année seize cents avait été salué joyeusement par les bons habitants de la ville de St-Omer. Le bruit s'était accrédité que leurs Altesses les Archiducs Albert et Isabelle viendraient prochainement en leur cité prêter, avec toutes les solennités requises, les serments qui sont accoutumés d'être faits à la réception et inauguration des Princes. Grande fut donc la déconvenue parmi les bourgeois et fidèles habitants, en apprenant que la première venue de leurs Altesses était ajournée jusqu'à *meilleur loisir* et en *meilleure conjoincture*. En effet, le dix-neufième jour du mois de janvier, pardevant le sieur de Blendecque, Maieur, ses confrères de l'an passé, Messieurs de l'an présent, comme aussi les dix Jurés représentés avoient esté communiquées les lettres de leurs Altezes sérénissimes, ce jour d'hier receus en date du douzième de ce mois, desquelles de mot à aultre la teneur s'ensuivait :

LES ARCHIDUCQS

CHIERS ET BIEN AMEZ,

« Désirant employer la prochaine saison d'esté en exploictz de guerre, nous sommes délibérez durant cest hiver aller faire et recepvoir en Arthois, Haynau et ailleurs, les sermens accoustumez d'estre faictz à la réception et inauguration des Princes, à l'exemple de ce qui a esté ja faict en nostre pays et duché de Brabant et à Malines.— Et pour y donner commenchement, nous acheminer vers nostre ville d'Arras pour le douzième du mois de febvrier prochain. D'ou paraprez eussions bien désiré poursuivre nostre chemin vers St-Omer à la meisme fin ; mais ayant considéré que pour la rigueur et incommodité du temps et la difficulté des

chemins malaysement le dict voyage de St-Omer, quant à présent se polroit faire. Et que pour nous excuser de travail et la dicte ville de frais, il seroit plus convenable et expédient (sy faire se povoit) que les députez de St-Omer vinssent en nombre compétent nous trouver au dict Arras avec ample povoir et procuration pour y recepvoir à part nostre serment et faire aussy réciproquement le leur à nous, au nom de tous ceulx de la dicte ville, non plus ni moins comme sy nous fussions allez veoir eulx au meisme lieu. Et que à cest effect, iceulx députez vinssent au dict Arras un peu en plus grand nombre qu'ilz ne sont accoustumez comparoir aux Estats d'Arthois. C'est pourquoy veuillez incontinent faire entendre ce que vous en semble et sy y trouvez quelque difficulté. Laquelle néant moings nous vauldrions que vaincquissiez, s'il fust possible, et vous accomodassiez à ceste nostre proposition, point moings fondée en raison que en nécessité, et qui faict aultant pour vous que pour nous. Le tout sans préjudice des priviléges ou coustumes que povez avoir au contraire. Espérant que Dieu, par sa saincte miséricorde, nous fera la grace de vous aller visiter quelque jour à meilleur loisir et en meilleure conjoincture, comme nous sommes d'intention de faire par aprez avecq vostre plus grande commodité et consolation. A tant chiers et bien aimez Nostre Seigneur vous ayt en sa saincte garde. De Bruxelles, le douzième de janvier 1600. »

« Après lecture desquelles lettres, et sur tout meurement advisé à este résolut descripre à leurs Altezes que l'on at receu très grand contentement et allégresse, entendant la bonne résolution d'icelles de venir en leur province d'Arthois y faire et recepvoir le serement de Princes souverains, mais extrême marissement d'estre privez du plus grand bien et consolation qu'une ville et tout le poeuple povoit attendre et espérer par la venue et entrée de ses souverains seigneurs et Princes naturels. Oultre que les contes d'Arthois de tout temps (et dernièrement nostre bon Prince le Roy catholique, d'éternelle mémoire, et que Dieu ayt en sa gloire) ont venu

en personne prester et recepvoir le serment particulier en ceste dicte ville, au grand contentement de ses très humbles subjectz et habitants du dict St-Omer. — Touttefois puysque leurs Altezes le treuvent ainzy convenir pour les raisons portées es dictes lettres, le tout sans préjudice aux priviléges acoustumez que povons avoir au contraire, a esté résolut de (non point en ceste réquisition seullement, mais en tout ce qu'il plaira à leurs Altezes commander pour leur service), nous rendre très humbles et très obéissans vassaulx et subjectz, et à ces fins envoyer députez souffisament auctorisez et en nombre compétent en la dicte ville d'Arras au jour reprins es dictes lettres. »

« Pour faire lesquels debvoirs ont este députez le sieur de Boyefle maieur avec Hangrue et Lespinoy eschevins de l'an présent, le sieur de Blendecque maieur, et le sieur de Bimont eschevin de l'an passé, avecq le conseiller principal, et sont auctorisez de ung tonneau ou tonneau et demi de vin sy avant que les villes d'Aire, Béthune et semblables, font quelque présent de leur part. »

RAPPORT *qui a esté faict le vingt et unième de febvrier mil et six cens, pardevant le sieur de Blendecque, Maïeur de la ville de St-Omer, et tous ses confrères de l'an passé, Messieurs de l'an présent, du voyage des députés aux Estats d'Arthois, ayant esté en la ville d'Arras à la réception du serment de Leurs Altezes, très haultz, très excellens et très puissans Princes* ALBERT *et* ISABEL, *archiducqs, nos souverains et naturels Seigneurs.*

«Assavoir questans partis de ceste ville de St-Omer, le jeudi dixième de ce mois, ils se seroient trouvez à l'assemblée des Estats d'Arthois, tenue le sabmedi douzième, à la salle eschevinale du dict Arras, obstant l'empeschement du lieu abbatial de St-Vaast, lieu ordinaire de l'assemblée des Estats, à

cause de la préparation y faicte pour recepvoir Leurs Altezes. En laquelle assemblée furent proposez par la bouche du révérendissime évesque d'Arras, aulcuns poinctz tels que de délibérer et résouldre quel ordre l'on tiendroit à la réception de leurs Altezes, sy les Estats en corps debvoyent aller au devant et jusques en quel lieu, ou sy l'on se contenteroit d'y envoyer députez de trois membres, représentant le corps des dits Estatz. Et secondement, quelle forme de serement Leurs Altezes debvoyent prester aux ditz Estatz. Et aprez plusieurs communications et conférences, fut résolut d'envoyer six députez de chascun membre, assavoir : Monsieur le prélat esleu de St-Vaast, les prélats du mont St-Eloy et de Clermaretz abbez, Monsieur Moulart chantre de l'église cathédrale d'Arras, maître Jehan Duployche doyen et chanoine de St-Omer, et maître Guillaume Gazet chanoine d'Aire, pour les ecclésiastiques ; le sieur de Marle gouverneur d'Arras, le seigneur de Bailleul, le sieur de Souastre grand bailly de St-Omer, le baron d'Auxi gouverneur de Lens, le sieur de Bolleu et le sieur de la Tramerie gouverneur d'Ayre, pour les nobles; — maître Nicolas du Val, maître.... Delevac procureurs du magistrat d'Arras, maître Adrien Doresmieulx conseiller principal de St-Omer, Mathieu de Vargelot greffier principal du dict St-Omer, maître Robert Segart eschevin de la ville de Béthune. et maître Alexandre Peplu eschevin de la ville d'Aire, pour les villes. — Lesquels députez debvoyent aller jusques et environ le village de Gavrelle, (distant deux lieuwes de la ville d'Arras thirant vers Douay.) Et au regard du serment fut advisé de requérir Leurs Altezes de prester le meisme serement que feue Sa Majesté catholicque avoit presté à sa réception, l'an mil cinq cent quarante-noeuf, au mois d'aoust, y ajoustant nommepment d'entretenir le traicté de ledict perpétuel faict en la ville d'Arras. »

« Auroit aussi esté advisé en la dicte assamblée que pour gratiffier à nostre Princesse souveraine, l'on feroit présent

à la caméra major d'icelle, de la somme de trois cens escus ensemble de effectuer au seigneur admiraul le présent que en précédente assemblée des Estatz avoit esté résolut luy faire d'une tasse de fin or en valeur de mil florins. Suyvant laquelle résolution, les ditz députez seroient partiz le dimenche treize, sur les douze heures du midi, ayans trouvé leurs Altezes plus advanchés en chemin que n'avoit esté donné à entendre qu'ilz debvoient estre. Les rencontrans au bas de la montagne de Hervam, près le village de St-Laurent (quy est une petite lieue de le ville d'Arras) ou les ditz députez meirent pied à terre, et allèrent salluer et recepvoir leurs dictes Altezes montez en coche, congratulant leur venue au dict pays d'Arthois par la bouche du dict sieur esleu prélat de St-Vaast. Ce faict, les dictz députez remontèrent à cheval, conduisant leurs Altezes avecq grand nombre de noblesse jusques au prioré de St-Michel, où icelles leurs Altezes entrèrent pour eulx raffreschir et tost après s'acheminèrent vers la ville d'Arras, ayant précédentement le magistrat de la ville d'Arras en corps avecq leurs officiers, tous à cheval, venus au-devant de leurs Altezes jusques au dict prioré de St-Michel, assavoir : les dicts eschevins, tous en houches de vlour, revestus chascun de robes de sattin noir garnies de vlour, les quatre commis aux ouvrages de robes de caffa noir, les sergeants machiers de robes de taffeta my party de noir et rouge, et les deux messagiers, aussy à cheval, avecq sayon de taffeta my party comme dessus. Le tout donné aux despens de la ville d'Arras. »

Conduisans leurs Altezes au devant l'anchiene porte d'icelle ville que l'on appelloit la porte St-Michel, présentement condempné. Auquel lieu estoit dressé ung pavillon de bois sur quatre pilliers ou leurs Altezes descendues à pied entrèrent et estanz assis en chayères garnies de vlour cramosy avecq frenches d'or, prestèrent le serment à la dicte ville et bourgeoisie d'Arras, comme feirent réciproquement ceulx du magistrat du dict Arras. Et furent présentez à leurs Altezes les clefz d'icelle ville par le Maieur, maistre Anthoine

le Merchier sieur de Boiry. Ce faict, leurs Altezes montèrent à cheval et feirent leur entrée en la dicte ville d'Arras par la porte de St-Nicolas, au-dedens de laquelle estoit préparé ung poille soustenu par maistres Jehan du Val, le Rycque, Lebrun et aultres eschevins de l'an passé de la dicte ville d'Arras, revestus de noir, au desoubz duquel leurs Altezes furent conduitz par le grand marché, descendans au devant l'église de Ste-Croix jusques à l'hotelerie de la Vignette et remonstans d'illecques vers le petit marché passans audevant de la maison de ville, puys retournans vers l'église St-Géry embas jusques en l'abbaye de St-Vaast, entrans par le grand portal de la dicte église, du costé de la chambre du conseil d'Arthois. Et estoyent dressez depuis la dicte porte de St-Nicolas jusques à la dicte chambre d'Arthois, plusieurs beaux théâtres, bien ornez et avecq belles représentations, signament du long la maison de ville ou estoient représentez au vif et selon la fachon d'accoustrer dont chascun avoit usé en son temps, tous les Comtes et Comtesses de Flandres et d'Arthois, Ducqs et Duchesses de Bourgoigne et de Brabant, depuis le Comte Loys de Male, includ, jusques et comprins les personnes de leurs dictes Altezes, Albert et Isabel d'Austrice, que icelles leurs Altezes regardèrent fort attentivement. Sy estoyent ardantes du long les rues d'ycelle entrée, jusques au nombre de six à sept cens torses, que la ville avoit faict livrer, et les rethiroit sur les bourgeois et habitans, audevant desquels avoit esté ordonné fixer les dictes torsses.

Le lendemain lundy, quatorzième du dict mois de febvrier, leurs Altezes furent oyr la messe en l'église cathédrale de Nostre-Dame en Cité-lez-Arras, et aprez y avoir presté le serment à Messieurs du clergé, furent conduictz sur le grand marchié du dict Arras, ou estoit dressé ung théâtre d'environ quatre-vingtz-dix pieds de longheur et environ trente piedz de largeur, couvert de toille bleue à forme d'ardoises, enrichi pardedens d'ung ciel semé d'estoiles d'or clicquant,

sur lequel téatre montèrent en premier les Estatz d'Arthois en corps avecq grand nombre de noblesse accompagnant leurs Altezes, quatre héraultz avecq les cottes d'armes de Bourgoigne, Brabant, Flandre et Arthois, et ung cincquième vestu de la coste d'armes de leurs Altezes. Auquel lieu estans, leurs dictes Altezes assises en trosne de Princes souverains, fut faicte une harengue par Monsieur le président Richardot, à haulte vois, à la louange du peuple du pays d'Arthois, de la fidélité d'yceulx, en droict Dieu la religion catholicque et leurs Princes souverains, les exhortant de continuer de bien en mieulx. Laquelle finie, Monsieur le révérendissime Evesque d'Arras, print la parolle au nom des Estatz d'Arthois, remerchiant Dieu de ce qu'ilz avoient le bonheur de veoir leurs Princes souverains et Seigneurs naturels au dict pays d'Arthois. Leur présentans la fidélité et tout le service que très humbles et très obéissans vassaux et subjectz doibvent à leurs dictz souverains Princes et naturelz segneurs.

Lesquelles harengues finies, fut présenté ung livre contenant les Saintes Evangiles, sur lequel leurs dictes Altezes, genoux flexis, tenans la main, fut faict lecture, par Monsieur l'audiencher Loys Verreyken, du serment de leurs Altezes, en langue latyne, et réciproquement icelluy des dicts Estatz à leurs dictes Altezes, en langue franchoise. Aprez fut crié à haulte voix par trois fois : vivent les Archiducqs ! vivent leurs Altezes Comtes d'Arthois ! vive le Roy ! et furent jectés plusieurs pièches d'or et d'argent au peuple estant sur le grand marché. Et tous ceulx estans sur le théatre de la part des Estatz, baisoient les mains ou fimbries de leurs dictes Altezes, lesquelles furent reconduites jusques au dict lieu de St-Vaast, après que les dictes cérémonies avoient duré jusques environ deux heures après-midi, quelque grande et extrême froidure et gelée qu'il faisoit.

RAPPORT *des députez de la ville de St-Omer touchant le serment particulier de leurs Altezes à la dicte ville et celluy réciproque des députez au nom de la ville et communaulté.*

« Le dimence treizième jour de febvrier mil et six cens, environ le soir, les conseiller et greffier principal de la ville de St-Omer, furent trouver Messieurs les président Richardot et l'audienchier Verreyken, aux quels ils communiquèrent la procure des députez du Magistrat de St-Omer, pour scavoir s'ils la trouvoient souffisante et au contentement de leurs Altezes, leur en délivrant copie avecq extrait du serement qui se trouve avoir esté presté par feue Sa Majesté catholicque d'immortelle mémoire, en la dicte ville de St-Omer, le second jour d'aoust qvinze cens quarante-noeuf, affin d'examiner le tout et en dire leur advys lendemain. Auquel jour de lendemain le dict s^r président, leur déclara qu'il trouvait la dicte procure bien faicte et que Leurs Altezes avoient résolu de mander à part les députez de St-Omer, le mardy aprez-midi en l'abaye de St-Vaast, pour y prester le serment à la ville de St-Omer et recepvoir celuy des dits députez, meismes délivra le dict s^r audiencier aus dicts conseiller et greffier principal, la minute dressée par ycelluy s^r audiencier du serment que leurs Altezes entendoient prester qui fut trouvé conforme à celluy de feu sa dicte Majesté. Et le mardy, quinzième du dict mois, les dicts députez de St-Omer, sortans de leur logis environ les quatre heures du soir, revestus chascun assavoir : les s^rs de Boyeffle, Blendecque, Hangrve, Lespinoy et Bymont, de robettes de vlour noir doublées de martes, et les dicts conseillers et greffier principal de robes, celle du conseiller longue et du dict greffiier courte, de caffa noir doublées et fourrées comme dessus, fuent conduictz par Martin Grain et Charles de Vargelot, sergeans à verge de la dicte ville de St-Omer, revestus de leurs robes ordinaires de drap de ville et garnis de leurs

verges jusques audict St-Vaast, en l'antichambre du quartier ou la sérénissime Infante estoit logée, Ou entrez trouvèrent leurs dictes Altezes assises en trosnes de princes souverains, prez desquels estoient deboult les Seigneurs admirauls d'Arragon conte de Solre chevalier de l'ordre, et grand escuier Conte de Berlaimont aussy chevalier de l'ordre gouverneur général d'Arthois, Messire Gérard de Croy chevalier seigneur de Fremensent maistre d'hostel de leurs Altezes gouverneur et chastelain de Binches, le s^r de Souastre, grand bailly et capitaine de St-Omer, avecq plusieurs aultres seigneurs et gentilshommes de qualité. Ensemble les dicts seigneurs, président et audiencier, lequel s^r président prendant la parolle, déclara que leurs Altezes n'avoient pas moindre volunté de venir au dict St-Omer pour y prester et recepvoir les sermens accoustumez estre faictz à la réception et inauguration des Princes souverains, mais que pour les causes reprinses es lettres par leurs Altezes escriptes, au Magistrat de St-Omer, et les urgentes affaires, empeschemens et nécessitez qu'elles avoyent de retourner à Bruxelles, elles avoient esté meues de mander les députez de St-Omer audit Arras, déclarant que leurs dictz Altezes scavoyent fort bon grey aus dictz de St-Omer de ce que sy voluntiers ilz avoyent compleu à leurs dictes Altezes en ce quelles leur avoyent requis. Tost aprez fut présenté et mys au devant de leurs Altezes ung bancq couvert d'un drap d'or et d'argent frisé sur lequel estoit le livre de Sainctes Evangiles, et le dict tapis desplié de part et d'aultre, icelles leurs dictes Altezes servies par le dict s^r admiraule, de deux coussins de drap d'or et d'argent frisé, et le dict sieur audiencher, le genoul en terre, prononcha haulte et cler le serment de leurs Altezes en la forme que cy après il se trouve inséré :

Nos Albertus et Elisabeth-Clara-Eugénia, hispaniarum infans, Dei gratia archiduces Austrie, duces Burgundie, Lotharingie, Brabantie, Limburgi, Luxemburgi et Geldrie, comites Habspurgi, Flandrie, Arthesie, Burgundie, Thirolie, Palatin

et Hanonie, Hollandie, Zelandie, Namurci et Zutphanie, Marchiones sacri imperii romani, domini Frisie, Salinarum et Mechlinie, civitatum oppidorum et territorii trajecti Transinsulanie et Groeninge. Videlicet ego Archidux, tanquam maritus et legitimus tutor prefate serenissime infantis et ego infans tanquam princeps proprietaria supranominatorum provinciarum, ut satisfaciamus atque exequamur ea, que vigesima prima augusti anni millesimi quingentesimi nonagesimi octavi per nos et ex nostra parte promissa et jurata fuere singulis ordinibus hujus belgii inferioris tunc Bruxellis existentibus et congregatis in majori aula nostri palatis ibidem, Promittimus et juramus ad hec sacro sancta evangelia, quod observabimus et observari faciemus, jura privilegia, antiquas consuetudines franchisias et libertates per nos et predecessores nostros concessas et concedendas civitati et civibus Sancti Odomari quatenus sunt in legitimo usu earum. Et quod observabimus et deffendemus eos ab omni oppressione et violentia sicut supremi et naturales domin[i] facere tenentur. Ita nos deus adjuvet et omnes sancti ejus.

«Ce faict, leurs dictes Altezes meirent le genoul sur les dictz coussins, et la main sur les dictes Sainctes Evangiles et fut commandé au sieur de Boyeffle Maieur d'aussy en genoulx, tenir la main sur icelles Sainctes Evangiles. Sy déclarèrent respectueusement leurs dictes Altezes en langue espaignolle, (je le jure ainsy)

« Par aprez leurs dictes Altezes estans assyses comme devant et les ditz députez tous debout, tenans la main droicte eslevée, le dict s[r] audiencier, en genoul, prononcha aussy le serment des dits députez de St-Omer, cy après semblablement inséré : »

« Nous, Antoine de Bergues escuier s[r] de Boyeffle Wenegem et Maieur, Gérard de Lens escuier s[r] de Hangreue, et Wallerand Decroix escuier s[r] de Lespinoy, premier et second eschevins regnans, Oudart de Lens escuier s[r] de Blendecques Maieur, Anthoine de Cayeu escuier s[r] de Bieu-

mont, premier eschevin de l'an passé, maistre Adrien Doresmieulx escuier licencié es loix, conseiller principal, et Mathieu de Vargelot, greffier principal de la ville et cité de St-Omer, à ce deuement et souffisament auctorisez par les Maieur et Eschevins de la dicte ville et cité de St-Omer, tant en leur nom que pour et au nom du Magistrat de l'an passé, jurez au conseil de la dicte ville et dix Eschevins pour la communaulté représentans touts le corps d'icelle ville, jurons en la qualité que dessus, à vous sérénissimes Princes Albert et Isabel-Clara-Eugénia, infante d'Espaigne, par la grace de Dieu Archiducqs d'Austrice, Ducqs de Bourgoigne, de Lothier, de Brabant, Contes de Habsbourgs, de Flandres, d'Arthois, que vous serons bons et loyaux subjectz et que vous obéirons et à voz officiers. Ainsy nous ayde Dieu et tous ses Sainctz. »

«Après lequel serement fut crié par les dictz députez : Vivent leurs Altezes nos Princes souverains et seigneurs naturelz ! Lesquelles solempnitez achevées, le dict Doremieulx, conseiller principal, print la parolle, remerchiant leurs dictes Altezes de ce que leur avoit pleu faire le dict serment, leur offrant au nom du magistrat et communaulté d'icelle ville de St-Omer, tout ce que Dieu leur a presté pour leur faire service comme très humbles très obéissans, très fidels subjectz, doibvent à leur Prince souverain et Seigneur naturel, et au meisme instant, avecq les révérences convenables, les dictz députez, par ordre, baisèrent les mains ou fimbries de leurs dictes Altezes respectivement. Et se rethirèrent de la dicte chambre aprez que le dict s^r^ président leur avoit déclaré qu'ilz se pouvoyent bien rethirer, exceptez les s^rs^ de Boyefle et de Blendecques qui furent retenus, et au meisme instant par Son Alteze créez et faictz chevaliers.

Extrait collationné « du registre aux délibérations faictes et tenues par Messeigneurs Mayeur et Eschevins de la ville et cité de Sainct-Omer » 1588 à 1601.

ALBERT LEGRAND.

BIBLIOGRAPHIE.

NOTICE

SUR UN MISSEL DE L'ANCIEN DIOCÈSE DES MORINS

DU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE (1).

Le musée de la ville de St-Omer possède parmi ses nombreuses collections, un missel de la Morinie, imprimé en 1516, par Martin Morin, imprimeur à Rouen devant St-Lô, pour et aux depens de Jean Lagache et Antoine son fils, libraires à Arras.

Ce missel, in-folio, est imprimé sur papier, à deux colonnes, en caractères gothiques rouges et noirs, il est orné de plusieurs vignettes gravées sur bois et de lettres historiées.

(1) Cette notice est extraite d'un manuscrit in-4° d'environ 1000 pages, commencé en 1851, intitulé :

Documents historiques, archéologiques, biographiques et bibliographiques, concernant principalement la ville de St-Omer, la Morinie, la ville de Beauvais et le Beauvoisis, recueillis par MALLET père (A.-L.), *membre titulaire et trésorier de la Société des Antiquaires de la Morinie, l'un des conservateurs du musée de la ville de St-Omer*, etc., etc.

Avec ces trois épigraphes :

« *Ex annalium monumentis testes*
» *Excitamus eos quorum omnis vita*
» *Consumpta est in gloriosis laboribus.* »
CICERO *de finibus.*

« Ne laissez rien échapper parmi les bons livres
» et les beaux morceaux d'antiquité. »
Le même à ATTICUS.

« L'homme ne se nourrit pas seulement de pain
» (dit la sagesse des nations), mais aussi des senti-
» ments généreux et des grandes vérités qu'il de-
» mande à la religion, à l'art et à l'histoire. »

On y voit en outre le titre gravé dont nous donnons ci-après la désignation, un almanach de 1517 à 1545, et un calendrier commençant au 1er janvier ; chaque mois est terminé par un quatrain hygiénique en vers latins rimés, le tout formant sept feuillets non chiffrés (1).

Viennent ensuite trois parties distinctes, chacune précédée d'une vignette :

La première comprend les offices à l'usage de la Morinie, elle a 144 feuillets chiffrés ;

La deuxième, contenant le Propre des Saints, a 64 feuillets chiffrés, précédés de la lettre A ;

La troisième enfin comprenant les messes votives et autres offices religieux, compte 57 feuillets chiffrés, précédés de la lettre B.

(1) Les calendriers et almanachs étaient en grand usage à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle pour les ouvrages religieux. Nous possédons dans notre bibliothèque un volume ayant pour titre : *Heures de Notre-Dame imprimé à Paris pour Guillaume Godard, libraire, demourant* (sic) *sur le Pont-au-Change, à l'enseigne de l'Homme Sauvage, devant l'horloge du palais.* Ce volume in-8° sur velin, sans date d'impression, orné de vignettes et bordures en bois représentant des sujets sacrés ou profanes et de lettres coloriées, relevées d'or, contient un almanach pour 17 années, 1514-1530 et un calendrier commençant au 1er janvier, quoiqu'à cette époque le renouvellement de l'année eut encore lieu à Pâques; au bas de chaque mois se trouve un quatrain en français rimé (je n'ose pas dire en vers) sur des sujets assez profanes, relatifs à chacun des douze mois de l'année, en tête de ce volume et après le titre et le calendrier, existe une gravure représentant une figure humaine dont chaque membre principal est marqué par un rapport avec les influences des planètes.

L'astrologie judiciaire était tellement en faveur aux XVe et XVIe siècles, que presque tous les psautiers qu'on nomme *Heures de Charles VIII*, ont en tête cette figure assez bizarre.

Enfin notre livre d'heures est terminé par une prière en rébus qui, dit le savant bibliographe Brunet, est si difficile à déchiffrer, qu'il a fallu en donner l'explication en toutes lettres.

Un exemplaire de ces heures existe dans la bibliothèque de Ste-Geneviève à Paris.

Voici la description du titre de ce missel :

MISSALE AD USUM INSIGNIS ECCLESIE MORINENSIS. Sur le jambage mitoyen de la lettre majuscule historiée M qui commence le titre, le mot MORIN est tracé en spirale du haut en bas. Cette lettre M. a environ 8 centimètres de hauteur.

Au-dessous de ce titre se trouve une vignette gravée sur bois, représentant St-Jean-Baptiste, au bas de cette vignette et dans le même encadrement sont les noms de Jean et Antoine Lagache figurés comme suit :

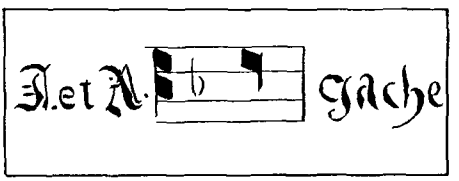

De chaque côté de la vignette et à l'extérieur de son encadrement, on lit ces mots :

JESUS	MARIA.
SANCTE	JOANES.
EVAN	GELISTA.
ORA	PRO NOBIS.

Au-dessous de cette vignette est tracé ce qui suit :

Venundantur Atribati in papiro et pergameno in edibus Johannis PICE *vel Anthonii filii ejusdem, in parvo foro, juxta carnarium, ad intersignum Sancti Joannis evangeliste comorum,* etc.

Sur le *recto* du dernier feuillet de ce missel on lit les mots ci-après imprimés en lettres rouges :

Ad laudem Dei omnipotentis ejusdem intemerate genitricis et Virginis Marie totius que curie celestis, in cujus honore intitulata est MORINENSIS ECCLESIE, *impressum est hoc opus novissime emendatum, anno Nostre Salutis millesimo quinquagentesimo decimo sexto, Die vero XII mensis septembris, impensis Johannis Lagache et Antonii filii ejus-*

dem bibliopolarum manentium Atrebati, in quadrivio parvi fori juxta domum ville et lanienas officinas, ad intersignum divi Joannis evangeliste ibidem que venale reperitur. Et sur le verso du même feuillet est la marque typographique de Me Martin Morin, imprimeur devant St-Lô à Rouen.

En marge de différentes pages de ce missel sont écrites plusieurs prières en latin, caractères du XVIe siècle, entre autres une prière particulière en faveur de l'Empereur Charles-Quint (B feuillet 23).

Ce missel, à quelques variantes près, est identique avec celui sur velin appartenant à la bibliothèque Mazarine, décrit par le savant bibliographe M. Van Praet; la différence existe seulement dans le titre, qui dans notre missel est, comme on l'a vu précédemment, *Missale ad usum insignis ecclesie Morinensis,* tandis que dans celui cité par M. Van Praet le titre porte : *Missale Atrebatense.* Il y a encore une différence de date et d'impression, le missel dont nous nous occupons est du 12 novembre 1516, et celui de la bibliothèque Mazarine porte l'année 1517. Ce dernier missel est probablement le même que celui dont parlent MM. le comte A. d'Héricourt et Caron, dans leurs savantes recherches sur les livres imprimés à Arras, lequel porte la date du dernier jour de mars avant Pâques 1517.

Nous avons aussi comparé le missel du musée avec celui qui existe dans la bibliothèque des Antiquaires de la Morinie, lequel a pour titre : *Missale ad usum ecclesie Morinensis,* très petit in-f°, sur papier, à deux colonnes, caractères gothiques, rouges et noirs, imprimé à Paris par Nicolas Dupré, le 11 septembre 1518, pour Jean de la Porte, libraire à Paris, à l'enseigne de la Chayre (*sic*) et nous avons reconnu que ce missel, quoique fort bien imprimé, mais manquant de gravures et autres illustrations, est loin d'approcher de la perfection typographique du missel du musée. (MM. Van Praet et Brunet qui ont mentionné, dans leurs laborieuses recherches, le missel que possède le musée ne parlent pas du missel de Nicolas Dupré).

Parmi les gravures qui ornent notre missel, il en est une placée au 29e feuillet en tête des préfaces qui est très-remarquable, en voici la désignation :

Dieu le père, la tête couverte de la tiare terminée par une croix, est assis sur son trône, adoré par quatre anges placés de chaque côté ; il appuie la main gauche sur la boule impériale surmontée de la croix, posée sur le genou gauche, et parait bénir de la main droite ; aux quatre coins de cette figure se trouvent les évangélistes indiqués par les emblêmes que les peintres ont coutume de leur assigner : aux pieds un bœuf et un lion nimbés, représentent St-Luc et St-Mathieu, dont les noms semblent se dérouler sur des cartouches; à la tête, un oiseau éployé et également nimbé, se trouve à la droite de Dieu; enfin à gauche, St-Marc se voit sous les traits d'un ange agenouillé (1).

Comme il n'existait pas encore d'imprimerie dans le nord de la France au commencement du XVIe siècle, nous pensons avec nos très-érudits collègues MM. d'Héricourt et Caron, que le premier imprimeur d'Arras connu est Jehan de Buyens, qui n'a commencé à imprimer qu'en 1528; nous croyons aussi que, contrairement à l'opinion émise par quelques bibliographes, Jean Lagache n'était pas imprimeur en cette ville en 1508, mais qu'il était libraire, demeurant dans la rue Waranche, vieux mot qui signifie Garance, maintenant rue du Miroir de Venise, et que sa maison située près des Boucheries portait pour enseigne l'image de St-Jean-Baptiste, c'est lui qui a fait imprimer, format in-4°, un missel de l'église d'Arras, à la louange de Dieu et à celle de la Ste-Vierge, portant la date du 23 septembre 1508, par Me Martin Morin, à Rouen, lequel à cette époque était l'un des plus célèbres typographes de France, peut-être même de l'Europe; aussi la ville de Rouen qui possédait alors plusieurs autres typographes, *Jacques*

(1) Voir recherches sur les livres imprimés à Arras depuis l'origine de l'imprimerie en cette ville jusqu'à nos jours, par MM. d'Héricourt et Caron, 1re partie, Arras 1851, p. 1re et suiv.

Leforestier, Jean Dumoulin et autres, citait-elle avec orgueil le nom de Me Martin Morin.

Voici la description de la marque ou blason typographique de cet homme célèbre, telle qu'elle existe sur les divers ouvrages sortis de ses presses :

Dans un cartouche une croix s'élève garnie de fleurs épanouies; un rond divisé par la base de la croix porte dans sa partie supérieure les initiales de Martin Morin; la partie inférieure renferme une tête grossière et deux fleurs épanouies; cette tête, même sur les cartouches en encre rouge (comme dans le missel du musée), est en noir; enfin on lit autour de ce cartouche : *Imprimé à Rouen devant St-Lô ;* et au-dessous : MAGISTER MARTINUS MORIN.

Nous terminerons cette notice en faisant remarquer que dès la seconde partie du XVe siècle et au commencement du XVIe, il existait dans différentes villes de France et principalement à Paris, des imprimeurs célèbres qui ont produit des ouvrages remarquables par leur exécution typographique ; nous citerons :

A PARIS. — Philippe Péguchet; Thielman Kerver et Yolande Bonhomme, sa veuve; Guillaume Anibat; Antoine Chapielle; Gilles Hardouin; Pierre Vidoue; Gilles Couteau; Nicolas Hygman; Thomas Englart; François Regnault; Jean Pychore; Remi Delaistre; Jean Bignon; Simphorian Barbier et Simon Dubois; Simon Vostre; Nicolas Desprez ou Dupré; Josse Bodins; André Bocard; J. Bouyer et Guil. Bouchet; Antoine Caillaut; L. Cyaneus; Simon de Colines; Jean Dupré; Guil. Godard; Gilles de Gourmont; Pierre Gromors; Jean Lambert; Michel Lenoir et son fils Philippe; P. Lerouge; Germain Bineant; Gui Marchand; Henri Estienne; Denis Meslier; Georges Mittelius, d'Allemagne; Conrard Neobart, mort en 1540; Jean Tripperel; G. Volf; J. Nyverd; Gaspard Philippe et Rimbolt (Bertholde).

Udalric Gering et ses deux associés furent les premiers qui introduisirent à Paris l'invention miraculeuse de Guttenberg, perfectionnée par Fust et Schoyffer.

A Troyes. — Pierre Androt; J. Lecocq.

A Nantes. — Etienne Larcher.

A Poitiers. — Jean Coussot.

A Rouen. — Martin Morin; Leforestier; J. Dumoulin; Michel Angier; Jean Lebourgeon et G. Letailleur.

A Orléans. — Mathieu Vivian.

A St-Dié. — Gautier Lud.

A Toulouse. — Jacques Colomiès.

A Rennes. — P. Billesculée et Josse.

A Lyon. — Michel et Topie de Pymont et Jacques Hérembert d'Allemagne et dix autres.

Il est bien entendu que nous ne parlons pas des villes d'Allemagne et de Flandre qui, depuis sont devenues françaises, nous dirons seulement qu'avant 1486, quatre-vingt-quatorze villes, tant françaises qu'étrangères, possédaient des imprimeries.

MALLET,

Trésorier, Membre Titulaire.

FONTS BAPTISMAUX DE SAMER.

J'appellerai l'attention de la Société sur une cuve en pierre, servant de fonts baptismaux dans l'église de Samer. Cette cuve est ornée de sculptures qui paraissent dater du Xe ou XIe siècle. On y trouve deux sujets distincts que je vais me contenter de décrire sans chercher à les interpréter.

Sur la partie qui regarde l'église on aperçoit d'abord le Christ, reconnaissable au *nimbe* crucifère et surmonté d'une colombe; à droite un personnage de profil, recouvert d'un vêtement qui m'a paru être une *stola*, tient le bras droit du Christ. Un ange tient le bras gauche, il est aussi vu de profil. A gauche de l'ange est un personnage revêtu d'un chasuble et tenant une crosse abbatiale, bénissant à la manière latine. Voilà la première partie du bas-relief. Deux tronc d'arbres la séparent de la seconde partie qui se tronve aujourd'hui tournée vers le mur. Deux hommes nus entourent d'un de leurs bras ces troncs d'arbres et tiennent, avec leur autre bras, une femme également fort peu vêtue. Ces sculptures sont assez grossières, d'autant plus que la cuve m'a parue creusée dans un bloc de grès. J'emploie cette expression parce qu'aujourd'hui ce curieux débris est odieusement badigeonné d'une peinture à l'huile imitant le marbre rouge, de sorte qu'il est impossible de bien savoir en quelle matière il est fait. Le bas des personnages a complètement disparu par l'usure. Quoiqu'il en soit c'est un rare *spécimen* de l'art à cette époque, et à ce titre, il mériterait une conservation plus intelligente, quand on ne ferait qu'enlever la peinture dont on l'a enduit. La cuve est circulaire, elle a environ un mètre de hauteur.

Je n'ai voulu, par ces quelques lignes, qu'attirer l'attention des archéologues sur ces fonts baptismaux, espérant que quelqu'un les décrira plus longuement et en interprêtera les dessins.

L. DESCHAMPS DE PAS,
Membre titulaire.

NUMISMATIQUE.

Dans le courant de l'été 1852, la drague a amené au jour, dans les marais de Salperwick, auprès du chemin de fer, une masse de médailles en petit bronze de l'époque dite des *Tyrans*. On n'a pu nous donner les renseignements exacts que nous aurions voulu avoir sur le lieu de la découverte.

Nous avons eu la patience de trier ces médailles qui étaient au nombre de 1636. Elles étaient réparties ainsi qu'il suit :

GORDIANUS III	1
TREBONIANUS GALLUS	1
VALERIANUS SENIOR	7
GALLIENUS	419
SALONINA	44
SALONINUS	8
POSTHUMUS SENIOR	124
VICTORINUS SENIOR	627
MARIUS	2
CLAUDIUS GOTHICUS	199
QUINTILLUS	20
Pièces entièrement mauvaises	184
TOTAL	1636

La presque totalité de ces pièces a des revers très-communs. Nous allons mentionner seulement ceux qui se trouvent dans Mionnet, quoiqu'il soit bien connu maintenant que ce n'est pas là un indice de rareté.

Citons d'abord le Gordien III, en petit bronze, dont le revers est SAECVLARES AVG., lion passant à droite. Les petits bronze de ce prince ne sont pas très communs, que nous sachions. Cette pièce parait avoir été frappée avec le coin de l'argent pour la tête, et du moyen bronze pour le revers.

Parmi les Gallien, il n'y a vraiment de curieux que le revers : VICTORIA GERMANICA.

Salonine fournit deux revers IVNO. AVG. Junon Lucine portant sur la main droite un enfant, et sur le bras gauche un autre enfant emmailloté, et VESTA FELIX, Vesta debout.

Posthume père a trois revers, savoir : FELICITAS AVG. la Félicité debout. COS. IIII ou V, Victoire debout, et le fameux revers SALVS PROVINCIARVM le Rhin couché, que l'on a attribué à Posthume fils.

Quatre revers moins communs se trouvent dans les Victorin, ce sont : FORT. REDVX. la Fortune assise; INVICTVS, le soleil marchant; SALVS. AVG. Hygiée debout, tenant un serpent et une patère; VIRTVS AUG. figure militaire debout.

Enfin les pièces de Claude nous fournissent les revers suivants : DIANAE. VICT., Diane debout, à ses pieds un cerf; et VIRTVS AVG. figure militaire debout.

Il est à remarquer que la découverte ne fournit aucune pièce des Tétricus. Nous citons le fait sans en tirer aucune conséquence, nous laisserons ce soin à d'autres. Nous nous abstiendrons également de faire aucune hypothèse sur l'époque et le motif de l'enfouissement. Toujours est-il que cela vient encore à l'appui de ce que nous avons dit ailleurs sur la probabilité qu'il y a, qu'à l'époque romaine, la rive gauche de la rivière d'Aa qui, au moyen-âge, était à l'état de marais, était alors au contraire complètement à l'abri des eaux et en pleine culture.

L. DESCHAMPS DE PAS,
Membre titulaire.

ERRATA :

Dans la livraison précédente (mars, avril, mai et juin 1853), page 61, ligne 5, après un mille de briques, *lisez* : 1 *au lieu de* : 7. — Cette simple erreur typographique pourrait donner lieu à des évaluations inexplicables.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

PROCÈS-VERBAUX. — Analyse des séances des mois de mars, avril et mai 1853, par MM. COURTOIS et DE LAPLANE..... 73 à 82

ARCHÉOLOGIE. — Lettre sur des ossements humains trouvés à Vaudringhem, par M. QUENSON..... 83 à 86

ARCHIVES LOCALES. — Testament de JEHAN DE LANNOY, escuier, sieur de HARDECOURT-LÈS-THÉROUANNE (1532 environ)..... 87 à 91

Documents inédits sur l'histoire d'Artois, par M. Albt LEGRAND. 92 à 102

BIBLIOGRAPHIE. — Notice sur un Missel de l'ancien diocèse des Morins du commencement du XVIe siècle, par M. MALLET. 103 à 109

Fonts baptismaux de Samer, par M. L. DESCHAMPS..... 110

NUMISMATIQUE. — Découverte de Médailles romaines, par le même..... 111 à 112

AVIS.

Les personnes qui n'auraient pas encore payé leur abonnement au Bulletin, sont priées de le faire parvenir au plus tôt à M. MALLET, *Trésorier de la Société.*

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

SECONDE ANNÉE.

4e LIVRAISON.

OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1853.

Doctrina investigando restituet.

SAINT-OMER :

CHANVIN FILS, IMPRIMEUR, RUE DE L'ŒIL.

1853.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

2e ANNÉE. — 4e LIVRAISON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 1853.

Séance du 3 Juin.

La Société a reçu en hommage les ouvrages suivants qui sont déposés sur le bureau :

Publications de la Société Archéologique de MONTPELLIER, nos 17, 18 et 19.

Mémoires de la Société Nationale Archéologique du Midi de la France, tome VII, 3e série, 1re livraison.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. IV, mars et avril 1853.

Revue Numismatique, mars et avril 1853.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, avril 1853.

Mémoires de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, 3e livraison 1852.

Mélanges pour servir à l'histoire de TOURNAI et du TOURNAISIS, recueillis et publiés par M. Fréd. HENNEBERT.

Histoire de ST-OMER. — Anciennes coutumes. — Le feu de malheur, par M. LACHEVRE-CHANVIN.

Essai sur la statistique de la population d'un département (Pas-de-Calais), par M. FAYET.

Essai sur la statistique de la population du département du Pas-de-Calais, par le même.

Annales archéologiques de DIDRON, t. XIIIe, 2e livraison.

CORRESPONDANCE. — En offrant à ses collègues trois publications de la Société Archéologique de Montpellier, M. le Secrétaire leur annonce que les membres de cette Compagnie lui ont témoigné le désir de resserrer les liens scientifiques qui existent entre eux et la Société des Antiquaires de la Morinie.

M. le comte d'Héricourt, Secrétaire Général du Congrès scientifique de France qui doit se tenir à Arras au mois d'août prochain, exprime le regret de n'avoir pu admettre dans le programme du Congrès toutes les questions proposées par la Société, et ce, à cause de la multiplicité des questions envoyées de tous les points de la France.

Des remerciements sont adressés à M. le comte d'Héricourt pour cette communication.

M. le Président entretient l'Assemblée du travail de M. Morey, relatif à la crypte de Boulogne, travail sur lequel, dit-il, il convient de prendre une décision. M. Courtois, chargé du rapport sur cette question, donne quelques explications conformes à celles déjà fournies et entendues.

M. de Laplane informe ses collègues qu'il a en sa possession un manuscrit du 17e siècle sous ce titre : *Chronique de l'abbaye de St-André-au-Bois, depuis sa fondation jusqu'en* 1736, *par le R. F. en Dieu Père* Antoine BOUBERT, *abbé de cette église et abbaye, continuée par le Frère* Ignace CRESPIN, *prêtre, religieux et procureur de cette même abbaye jusqu'en* 1739 ;

2° *Abrégé de l'origine de l'abbaye de St-Josce-au-Bois, transférée en* 1160 *et* 1161 *à Dommartin, par le bienheureux* ADAM, 2e *abbé dudit St-Josse et* 1er *de Dommartin, en conséquence de la donation de Eustache Colet et de ses parents, faite en* 1153, *avec les titres de fondation, manuscrit fini en* 1769, *par le Frère* J. HUMETZ, *religieux qui compte* 46 *ans de religion à Dommartin.*

La Société reçoit avec intérêt cette communication et exprime le désir qu'un de ses membres puisse faire un travail détaillé sur les manuscrits et les maisons religieuses dont il y est traité.

L'ordre du jour donne la parole à M. Courtois, rapporteur de la Commission permanente et chargé par elle de soumettre à la Société son avis sur l'un des ouvrages envoyés au concours, et qui a pour titre : *Notice historique sur le village et l'ancienne châtellenie d'Eperlecques.*

Tout en signalant dans cette œuvre de nombreuses lacunes, aux-

quelles M. Courtois supplée avec la science et avec la clarté d'exposition qu'on lui connait, tout en relevant les inégalités et les défauts, pour ne pas dire l'absence du style, le rapporteur conclut toutefois à la *Mention honorable, à titre d'encouragement*, car, à ses yeux, ce travail est, après tout, ce qu'on a écrit de plus complet sur la matière.

Le rapport de M. Courtois terminé, M. Parmentier, juge au tribunal de première instance de St-Omer est nommé membre titulaire ;

Mgr. Depéry, évêque de Gap, est élu membre honoraire ;

Sont admis enfin à titre de membres correspondants :

MM. Plée (le docteur), à Montreuil ;

Blanc, bibliothécaire à Montpellier ;

Barthélémy, membre des comités historiques.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 1er Juillet 1853.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants envoyés en hommage :

Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France, par M C. ROBERT.

Documents relatifs à la ville de Montargis et au siége de 1427, recueillis et publiés par M. le baron DE GIRARDOT, sous-préfet, et le docteur BALLOT, maire de Montargis.

Inauguration du musée de Montargis. (Extrait de l'*Indicateur* des 25 mai et 1er juin 1853).

A descriptive catalogue of the London traders, tavern, and coffee-house Tokens current in the seventeenth century, presented to the corporation library, by Henry-Benjamin HANBURY-BEAUFOY.

Collectanea antiqua, vol. III, part. I.

CORRESPONDANCE. — M. Robert, sous-intendant militaire, professeur à l'école d'application à Metz, fait hommage à la Société d'un magnifique in-4° intitulé : *Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France*. La Société admire l'exécution de ce beau livre et vote des remerciements à son auteur.

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy (Haute-Loire), annonce l'envoi du tome XVIe de ses mémoires. Elle demande la continuation de ses relations avec la Société des Antiquaires de la Morinie.

Accepté à l'unanimité.

Mgr. l'évêque de Gap, MM. Bouchard-Chantereaux et Blanc, remercient de leur nomination.

MM. Edm. de Coussemaecker, Louis de Baecker, Raymond de Bertrand, Auguste Ricour, Hippolyte Bernard et Pierre Meneboo, informent la Société de la fondation d'un comité flamand, en France, à Dunkerque, et envoient les statuts de ce comité. — La Société applaudit à cette utile création et en félicite les auteurs.

M. J. Lepreux, membre correspondant à Bergues, signale l'état ruineux de l'église de Bissezeele et réclame avec instances de promptes réparations. Cette communication favorablement accueillie est renvoyée par la Société à l'examen de son comité correspondant à Dunkerque.

M. Lepreux parle en outre d'une découverte récemment faite au village de Spicker, et où l'on croit reconnaître l'emplacement d'un ancien couvent de religieuses, établi au Xe siècle dans cette commune. Dédié à Ste-Elisabeth, ce couvent fut en 1248 transporté par ordre de Marguerite de Flandre, dans un lieu plus rapproché de la ville de Bergues et élevé au rang d'abbaye. —M. Lepreux pense que quelques fouilles sur le terrain signalé pourraient amener un résultat satisfaisant.

M. le docteur Chotomspky, membre correspondant à Hardinghem, donne communication d'un *Atlas paléographique* qu'il vient de dessiner lui-même avec la plus grande exactitude pour faciliter les recherches des savants. L'auteur annonce avoir copié avec soin un *spécimen* des manuscrits de chaque siècle avec leurs images, vignettes, initiales, encadrements, caractères, enluminures, jusqu'à l'invention de l'imprimerie.

D'après l'indication de ce sociétaire, il lui manque encore néanmoins quelques copies, notamment celle de l'évangile en lettres d'or, *Martini Paloni vitæ pontif. max. et imperatorum*, le chansonnier du XIVe siècle, des manuscrits du VIIIe siècle des bibliothèques de Boulogne et de St-Omer, etc., etc.

Le travail de M. Chotomspki est accueilli avec un vif intérêt. Les dessins paraissent surtout remarquables par le soin de l'exécution, par la finesse et la naïveté du trait et par la vérité du coloris. — Quant à l'écriture, il semble qu'elle n'aurait pas été littéralement calquée sur les originaux, et on le regrette.

Des remerciements unanimes sont votés à M. Chotomspki et on exprime le désir de le voir achever son utile travail.

Le même correspondant envoie aussi une empreinte d'un ancien sceau en cuivre du XVIe siècle, trouvé à Ellenghem, commune de Ferques. Cet objet qui semble rentrer dans la catégorie des scels ordinaires offre peu d'intérêt.

M. Chotomspki appelle enfin l'attention de la Société sur l'ancien château-fort de Bricon, commune de Rety et Locquinghem (canton de Marquise).

Remerciements pour ces communications.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport de la commission permanente sur un mémoire envoyé au concours et qui traite de l'*Eglise et du chapitre de St-Pierre d'Aire.*

Ce travail lu par M. Aug. Deschamps en l'absence de M. L. Deschamps, son frère, rapporteur, est écouté avec d'autant plus de plaisir qu'il signale les points les plus saillants du mémoire soumis à l'examen. M. le rapporteur, vu la bonté de l'œuvre dont il a à rendre compte exprime, au nom de la commission qu'il représente, que la médaille d'or de 250 fr. soit accordée à l'auteur du *Mémoire sur l'église et le chapitre de St-Pierre d'Aire.*

Ces conclusions sont adoptées.

La Société accorde aussi une mention honorable, à titre d'encouragement, à l'auteur du *Mémoire sur le village et le châtellenie d'Eperlecques* dont il a été parlé à la précédente séance.

La Société décide en outre que les rapports de MM. Courtois et L. Deschamps accompagneront dans le prochain volume la publication *in extenso* ou par extraits des œuvres couronnées.

Sur le vœu exprimé par M. Quenson de voir une commission nommée pour explorer de nouveau le territoire de Vaudringhem, afin d'assigner, s'il est possible, une origine à la découverte par lui signalée, et mentionnée dans le précédent bulletin. M. le Secrétaire annonce qu'une commission composée de MM. Quenson, de Laplane, Courtois, Edm. Liot, L. et Aug. Deschamps, s'est rendue sur les lieux, et il dépose sur le bureau le rapport de cette commission. — La Société en ordonne l'impression dans l'un des prochains bulletins.

La séance est levée à 10 heures moins un quart.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de la Commission du Bulletin,

L'abbé A.-Clovis BOGARD.

AGIOGRAPHIE.

La collégiale de St-Pierre d'Aire possédait autrefois, comme toutes les églises importantes, un trésor de grandes et de petites reliques. Nous avons trouvé aux archives de Notre-Dame de St-Omer un inventaire complet de ces pieuses richesses. Il nous a paru que la publication de ce document *officiel* de 1590 aurait de nos jours encore un intérêt véritable.

Outre que la paroisse d'Aire pourrait peut être, grâce à cette publication, voir rendre à la vénération de ses fidèles des reliques d'une authenticité jusqu'ici problématique, retrouver même quelques-unes de celles que la main du temps et plus encore la main de la révolution a dispersées;—notre découverte concordant avec l'apparition du nouveau Propre des Saints de ce diocèse, il sera facile d'en tirer une induction en faveur du culte que nous rendons à nos bienheureux protecteurs. La continuité de ce culte est une garantie de sa légitimité.

L'abbé A.-Clovis BOLARD,
Membre Titulaire.

INVENTORIUM RELIQUIARUM QUE REPOSITE SUNT IN THESAURARIA INSIGNIS ECCLESIE COLLEGIATE SANCTI PETRI ARIENSIS AUDOMARENSIS DIOCESIS.

Primo notabiles reliquiæ.

Anterior pars capitis S^ti^-Jacobi majoris.
Item insignis ac notabilis pars Ste-Crucis D. N. J. Chri.
Item unus ex dentibus Sancti Petri apostoli.

Item parvula quedam particula ex ossibus Sancti Pauli apostoli.
Item brachium Sancti Adriani.
Item mentum Sancti Lamberti.
Item tibia Sancti Victoris.
Item pars quedam capitis Sancti Joannis-Baptiste.

Item plurime particule reliquiarum sanctorum ac sanctarum sequentium videlicet:

De Sancta Anna;
Item de Sancto Eligio;
Item de Sancto Petro;
Item de Sancto Laurentio;
Item de Sancto Nicolao;
Item de Sancta Margareta;
Item de uno ex decem millibus martyribus;
Item de Sancta Martha;
Item de cruce et corpore Sancti Andree;
Item de undecim millibus virginibus;
Item de Sancto Sebastiano;
Item de Sancta Anastasia;
Item de Sancta Scolastica;
Item de Sancto Vincentio;
Item de Sancto Blasio;
Item de Sancto Nicasio;
Item de Sancta Barbara;
Item de Sancto Christophoro;
Item de undecim apostolis in una capsula;
Item de Sancta Catherina;
Item de Sancto Donato;
Item de Sancto Gentiano;
Item de Sancto Quintino;
Item de Sancto Cosma;
Item de Sancto Damiano;
Item de sancto Firmino;
Item de Sancto Egidio;

Item de Sancto Leonardo ;
Item de Sancto Fiacrio ;
Item de Sancto Leodegario ;
Item de sepulchro Domini ;
Item de Innocentibus ;
Item de Sancta Maria Magdalena ;
Item de Sancto Stephano papa et martyre ;
Item de Sancto Wulfrando ;
Item de Sancto Bertrando ;
Item de Sancto Venantio martyre ;
Item de Sancto Roberto ;
Item de Sancto Germano ;
Item de Sancto Maximo ;
Item de Sancto Moro ;

Ultra predictas reliquias inveniuntur adhuc plurime in capsulis recondite quarum nomina incerta sunt.

Hoc inventarium fuit renovatum die vigesima septima mensis aprilis anno domini millesimo quingentesimo nonagesimo et supra declarate sanctorum reliquie in sacrario predicte ecclesie reperte presentibus ibidem venerabilibus dominis decano, thesaurario, Nicolao de Vidime Adriano Lescot Antonio Petit canonicis ejusdem ecclesie et me infrascripto capituli ejusdem ecclesie scriba jurato.

De la Forge.
1590.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Franchois font attentat et faillent de surprendre la ville de St-Omer (1594).

La nuict entre le mercredy vingt et troixiesme (qui est le jour St-Clément) et jeudy vingt quatriesme de novembre 1594, furent receues lettres venues du sieur de Gomicourt, gouverneur de Hesdin, environ les trois heures demye après mynuit contenant advertance que le ducq de Longueville, le sieur de Rubenprey et aultres sieurs et capitaines franchois, marchoient à diligence avecq nombre de gens tant de cheval que de pied pour faire emprinse sur la ville de St-Aumer suyvant quoy, grand effroy et allarme fut faict tout aussi tost avant la ville, se trouvant chascun à la plache dalarme, tant sur le rampart que aultres endroictz jusques environ les cinq heures demye que lors le son de lalarme cessa quelque temps daultant que lon n'oyoit ny descouvroit rien pardehors. Mais environ les six heures, faisant encoires assez brun, l'ennemy se présenta à la porte de Ste-Croix, fonseant la barrière, tappecu, et pont levys, par moyen d'eschelles, meismes avecq pétartz abbatirent les feulletz premiers et deuxiesmes contre le rampart et soubz la vaulsure, et feirent enffort de forcher la grille tout fort hativement, mais l'alarme redoublant par toutte la ville, nostre bon Dieu qui garde et préserve son peuple donna telle forche et courrage aux bons bourgeois de résister par coups d'harquebousez, jectz de pierres, que aultres moyens, que l'ennemy fuct constrainct fuyr plus hastivement qu'il ne s'estoit présenté, quictant et abandonnant tant soubz la vaul-

sure que sur le pont et aultres lieux trois pettartz enthiers et encoires chargez, six eschelles, deux grandz hétaudz de bois, deux cognées de fer, deux barreaux de fer à pied de chièvre et siseau, une grande pièche de bois carrée et fort espesse et ferrée sur l'ung des costez en forme d'estoille ou moullette d'espron, et aultres instruments à leur très grande honte et confusion. Sy furent deschergez après eulx plusieurs coups de canons, tant de la motte chastelaine que boulwert d'Egmont qui les fit haster plus viste que le pas jusques à Ardre et Calais. Comme aussy en fut prins ung d'entre eulx, près des Chartreux, homme d'arme nommé Jehan de Noeufville, escuier sieur Delannoy, natif de Péronne, de la compagnie du s^r^ d'Estourmel, gouverneur du dict Péronne, lequel amené en ville aprez ouverture de la porte Boullizienne, et venu en la salle eschevinale ou estoient Monseigneur le comte du Reulx, grand bailly, avecq le magistrat de ceste ville de St-Omer, interrogué ce qu'il savoit de l'emprinse et quels chefz et gens de guerre il y avoit, déclara que passé six jours il estoit party avec la dicte compagnie de Péronne, et ayans prins chemin par Amiens, Abbeville et Monstreul, et que le soir, assez tard, devant l'emprinse ils étoient arrivez au buisson de may, ou il avoit orprimes entendu que l'entreprinse estoit sur la ville de St-Omer sans aultres sçavoir de particularitez, asseurant que pour faire l'emprinse estoit chef le duc de Longueville avecq le vidame d'Amiens, le s^r^ de Samel, frère du s^r^ de Minieu, gouverneur de Monstreul, le s^r^ de Rubemprey, gouverneur de Rue, le s^r^ de Rincheval, Charles d'Estourmel, s^r^ de Fouillu, lieutenant du gouverneur de Péronne, le s^r^ de Ronsoy, filz du s^r^ de Pienne, le s^r^ d'Argentlieu, lieutenant du comte de Chaveuse, sire Danebault, gouverneur d'Ardre, Lenclos, capitaine du Mont-Hullin, et plusieurs aultres ayans bonne trouppe de cavallerie, le régiment du s^r^ de St-Paul, celluy du s^r^ de Raly, les capitaines, bailly, lieutenans du s^r^ de Vidaussen, gouverneur de Calais, le capitaine Fouchault de la

garnison de Calais, et le lieutenant du s^r^ de Dewaltre, capitaine audict Calais.

Au Seigneur Dieu tout-puissant soit à jamais rendu louange et action de graces, qu'il ait voulu préserver les bourgeois et habitans de ceste ville de St-Omer du meurdre et effusion de sang innocent dont ces malheureux traistres franchois atéïstes qui ne cognoissent Dieu, nont foy, ny loy, pour adseurer à leur chef héréticque le Bearnois, avoyent emprins faire en ceste dicte ville. Il ne fault doupter que la tressainte Vierge mère, et noz bons patrons, sainct Audmer et St-Bertin, ont prié et intercédé pour nous.

En considération de quoy fut aussy tost faict assamblée solempnele en l'église cathédrale et chanté le Te Deum laudamus, ou tout le peuple assista fort dévotement comme il appartient.

Extrait du Registre aux délibérations commenchant au mois de May 1588 et finant au 3me de Janvier 1601.

Ce rapport officiel dont nous devons la communication à notre collègue, M. Albert Legrand, est parfaitement d'accord avec le récit beaucoup plus détaillé qu'un chroniqueur contemporain, Jean Hendricq, a tracé de cet événement dans son *Recueil historique,* manuscrit en trois volumes in-quarto, portant le numéro 808 (bibliothèque publique de St-Omer).

La joie qu'éprouvèrent les Audomarois d'avoir échappé aux Français est facile à concevoir. Les soldats qui combattaient pour la cause d'Henri IV étaient calvinistes. Ils firent la guerre en Artois en véritables vandales, marquant partout leur passage par la destruction, le carnage et l'incendie. Ils avaient pillé et détruit la cathédrale de Boulogne et une foule d'autres églises. On ne doutait pas que s'ils avaient réussi à prendre St-Omer, ils n'eussent fait subir le même

sort à la cathédrale et à l'abbaye de St-Bertin. Cet événement fut donc considéré comme une grande victoire.

On sait qu'à cette occasion, Jean de Vernois, évêque de St-Omer, institua une procession solennelle qui avait lieu chaque année le 24 novembre. Un sculpteur de l'époque représenta en un bas-relief exécuté sur la pierre tous les détails de cette attaque nocturne des Français contre la porte Ste-Croix. Ce bas-relief, on ne peut plus intéressant, se voit encore au musée.

De son côté un poète, aussi contemporain, Simon Ogier, né à St-Omer le 3 mai 1549, célébra dans ses odes latines cette victoire de ses concitoyens dont il s'attribuait en grande partie le mérite, pour avoir le premier averti le guetteur de Ste-Aldegonde et fait sonner le tocsin.

Nous croyons qu'à côté du rapport officiel qu'on vient de lire, on ne lira pas sans intérêt non plus l'une de ces odes que nous avons essayé de traduire. C'est la seconde des *Charisteria* ou actions de grâces ; elle est adressée à St-Chrysogon dont la fête se célèbre le 24 novembre, le jour où avait lieu la procession instituée par Jean de Vernois. Elle a été imprimée à Douai chez Jean Bogard, en 1600 (1).

CHARISTERION 2.

Saint, dont l'auguste nom rappelle à la pensée
Et l'Hermus aux flots d'or et l'antique Persée,
Illustre Chrysogon, protecteur immortel
Qui parmi les élus trônes au haut du ciel
D'où tu vois à tes pieds, poursuivant leur carrière,
Des flots d'astres brillants, des fleuves de lumière
Près desquels ne sont rien Gange, Indus, Eridan,
La mer dont s'enrichit l'arabe de l'Oman,.....
Le peuple Audomarois t'honore et te révère
Comme son bon génie et son Dieu tutélaire !
Les rives de l'Aa peuplé de cygnes blancs
Retentissent pour toi de nos pieux accens,

(1) Voir le texte latin ci-après.

Auxquels du haut des airs Saint Bertin, Notre-Dame
Mêlent de leurs bourdons l'harmonieuse gamme !
Comme les jours de fête au Seigneur consacrés
De leurs plus beaux décors les temples sont parés,
La rue en ton honneur, partout sur ton passage,
Se couvre d'un tapis de jonc et de feuillage
Et tout le peuple en chœur, avec solennité,
De l'antique Itius parcourant la cité,
Chante un hymne de joie et de reconnaissance !
Car c'est à toi, grand Saint, c'est à ton assistance
Comme à celle d'Omer, du bienheureux Bertin,
Aux apôtres sacrés du vieux peuple Morin
Que les fils de Sithiu doivent, avec leur vie,
D'avoir, à pareil jour, pu sauver la patrie !
C'est par toi que le ciel fut propice à leurs vœux,
Qu'ils conservent encor la foi de leurs aïeux
Soumis avec respect à l'église, au Saint-Siège,
Bravant des novateurs la secte sacrilège,
Vouant à l'infâmie et Calvin et Luther
Et Bèze et Mélancthon, ces suppôts de l'enfer,
Auxquels les noirs démons du Tartare applaudissent,
Mais que le ciel et Rome abhorrent et maudissent !
Et c'est aussi par toi que nos sacrés parvis
Furent à la ruine arrachés et ravis,
Que nous voyons debout ce noble sanctuaire
L'un des plus opulents que le soleil éclaire !

Tu déjouas leur plan, tu trompas leur effort
Lorsque nous préparant le carnage et la mort,
Les soldats Béarnais, conduits par Longueville,
Sont venus tout-à-coup s'abattre sur la ville ;
Lorsque guidés, la nuit, par un autre Sinon,
Foudroyant, bombardant, à grands coups de canon,
La porte Sainte-Croix qui cède à leur furie
Ils frayaient un passage à leur horde ennemie !

Comme le Capitole, en ce suprême instant,
Saint Omer eut aussi son cygne vigilant.
Simon donne aux guetteurs le signal des alarmes,
Sa voix appelle au loin les citoyens aux armes,

Animé qu'il était par les dieux bienfaisants
Qui daignent l'inspirer et sourire à ses chants.
La ville est en émoi; ses efforts héroïques
Ont bientôt écrasé ces brigands fanatiques
Qui des bords éloignés de la Loire et du Cher
Apportaient dans nos murs et la flamme et le fer.

C'est ainsi Chrysogon, sous ta divine égide,
Qu'échappés à la mort, au Huguenot perfide,
Nous respirons encore et jouissons en paix
D'un air libre, pour nous le plus grand des bienfaits!
Réjouissons-nous donc; que ce beau jour de fête
Célèbre avec le Saint la gloire du poète!

A. COURTOIS.

CHARISTERION 2 (1).

Gratias agit D. Chrysogono, quòd Audomaropolim hosti insidioso die sibi sacro eripuerit anno 1594. 24 Novemb. In quo tumultu maximè emicuit vigilantia, et diligentia Simonis Ogerii, qui tamen nihil aliud, quam sudorem, et recti conscientiam domum ad suos retulit.

Dive, metallifero longè pretiosior Hermo (2),
Longèque nobilior partu Danaeïo (3),
Chrysogone nomen aureum, numem inclytum,
Sedens sidereo cum Superis throno,
Et possidens plusquàm trecenta flumina
Latifluo cursu summo labentia cœlo,

(1) Cette ode, sous le rapport de la mesure, est un mélange de vers hexamètres, de grands iambiques, de scazons, d'asclépiades et d'Alexandrins de douze syllabes.

(2) Les premiers vers font allusion à la signification du mot *Chrysogon* qui veut dire *né de l'or*. — L'*Hermus*, fleuve de Lydie affluent du Pactole, roulant, comme ce dernier, des paillettes d'or.

(3) *Partu Danaeïo*, Persée, appelé aussi *Chrysogone* parce qu'il était né des embrassements de Jupiter, transformé en pluie d'or, et de Danaë, fille d'Acrise, roi d'Argos, que son père avait fait enfermer dans une tour d'airain.

Splendida chrysolithis, et aureis liquoribus :
Ad quæ comparatus nihil erit Ganges,
Nec Indus, nec Padus, nec Tagus, nec mare,
Quod gemmis populos Arabiæ beat,
Pulcrisque lapillis rubrum sternit litus ;
Te gens Romèriis cincta paludibus (1)
Nunquàm munifici numinis immemor
Ut carmen meritum voce pia canit,
Atque tuum resona resonat testudine nomen
Ad fluctus argutis fætos oloribus (2),
Tuìsque maximè studet honoribus,
Indicta per urbem supplicatione,
Latèque sparsis fronde festa compitis,
Delubrìsque sacro fulgentibus auro,
Atque ciente per auras Melpomene Baugesia
Una cum divina Nymphe Vedastina (3)
Cantus Temeseæ gratissimos Musæ,
Et versus Nolanis acceptos Camænis (4).
Totòque pectore tibi gratias agit
Prisca portuosi civitas Itii (5),

(1) *Romeriis paludibus*, les marais de l'Aa. « La rivière de Sainct-Omer, » dit ailleurs Simon Ogier, est appelée d'aucuns Aa, d'aucuns Agniona, » d'aucuns Romera. »

(2) Les cygnes de l'Aa ne sont pas une fiction. Les rois d'Espagne, l'abbaye de St-Bertin, les seigneurs de Ste-Aldegonde et la ville de St-Omer avaient chacun les leurs.

(3) Baugesia.... Vedastina, c'est-à-dire la Beaugeoise et la Vedastine. C'étaient les noms des deux plus grosses cloches, l'une de St-Bertin, l'autre de la cathédrale.

(4) Temeseæ.... Nolanis. Témèse, ville de Calabre, était célèbre par ses mines de cuivre, et Nole, ancienne ville de la Campanie, est le lieu où furent inventées les cloches, vers 431.

(5) ..... Portuosi civitas Itii. « *Portus Itius*, dit ailleurs Simon Ogier, » est appelé pour le jourd'huy Sainct Omer, si comme Gessoriacum, » *Soiecque*, anchien arsenal des Morinois, guères loin de la très-fameuse » ville de Tèroanne. »

« *Dicta est autem* Sitius (Sithiu) *quasi* Sinus Itius, *qui alias portus* » *Itius nuncupabatur*, » dit encore notre poète, dans un autre endroit.

Circumsepta pio Pasitheæ choro,
Et docta plausus gratificæ Dices,
Quòd se die tibi sacro servaveris,
Unà cum Bertino, Domitæque nato,
Et Divis Morinæ præsidibus scholæ,
Hoc impetrato sollicita prece
A magno Cœlicolûm principe miserante vicem
Indignam gentis nunquàm rationis egentis,
Sed quod Roma jubet genitrix pia semper agentis,
Et diligentis sacrificas manus,
Ac devoventis LUTERIAS anus,
Albìsque nigri frivola somnia,
Blasphemes Meliæ condita nænia,
Præstigiasque malas Vitenbergensis Erichthus,
Atque LEMANIACÆ violentos aspidis ictus,
BEZANOSQUE duces nefas amantes,
Fallacesque cætus, et Planos amentes,
Et pestilentum scita MELANCHTHONUM,
Quæ probat Eumenidum tumidus pater ater Avernus,
Improbat ætherei magnus dominator Olympi,
Et vitat Tiberis cum Polyhymnia,
Alta clavigeræ nitidis sub montibus oræ,
Ad flumen actum vertice Lydio,
Atque fluentisoni penetralibus Apennini;
Et à ruina vindicaveris templum
Nobile, magnificum, quo non opulentius ulli
Aspicit in terris oculus Phaëthontidos Ægles,
Ac vanos hominum reddideris dolos,
Cum cæptis fractâ cuspide Franciadum,
Qui meditabanbur nobis stragesque, necesque,
Audomari dives sceptrum, sedemque petentes,
Adjuti tenebris, ac dono noctis opacæ,
Saga Sinoniis favente fraudibus (1),

(1) Littérallement : *la saie favorisant les ruses de* SINON. C'est une allusion à l'officier du génie qui dirigea cette attaque contre la ville. « L'ayant » fait (le duc de Longueville), comme l'on sceut depuis, dit Hendricq, » recognoître par un habile et rusé ingénieur, lequel habillé en habit » simple et incognu logea plusieurs fois en quelqu'hostellerie en la rue » Sainte-Croix. »

Et jam sanctæ porta Crucis adaperta
Tormento Brontæum displodente Bombum (1),
Qui petit ardendo, quam vult evertere partem,
Ut fulmen, rapido prosternens obvia tela,
Unde rei fœdæ nomen fecere Petardi,
Fusi manibus Stygiis in fraudem mortalium,
Excitante cives ad arma Simone,
Cujus pro patria semper olor vigil (2),
Instinctu superum carmen amantium.
Nec sinente mollem molli lecto somnum
Fovere genitam Cerbero Panolethriam,
Sed urgente satam Gregorio Nympham,
Quam Graius fidicen vocat Agrypniam,
Ad salutem gentis Audomariginæ,
Cujus in exitium Ligerina machera ruebat,
Extinctura genus pietate clarum,
Et carum Superis labe carentibus.
Sic sospites, blandæque lucis hospites
Munere Chrysogoni, qui nos tegit ægide sacra,
Quo nihil est homini jucundius ætheris aura
Vescimur, erepti Libitinæ faucibus atris,
Invitis trucibus truculentæ fratribus Harpæ,

(1) Mot à mot : le canon produisant par son explosion un bruit gigantesque. Ce vers est aussi expressif qu'il peint admirablement le bruit causé par cette explosion.

(2) *Semper olor vigil.* Simon Ogier, dans son *Encomium V*, se compare en rappelant le même fait à l'oie du Capitole :

..... *Ceu candidus anser*
Defensor Romæ Capitolinique tonantis.

Ces oies, dit-il ailleurs, ont été plus heureuses, elles ont été récompensées; Simon, au contraire, n'a pas reçu le prix de sa vigilance et de sa courageuse initiative, *cùm ipse primus, cognitis insidiis, ære campano signum tumultus et adventus hostium è speculâ Aldegondid jussit dari : sed Achilles honorabitur à jove.* C'est depuis lors qu'il adopta sa devise : SOLOR OLOR, c'est-à-dire, cygne je me console. Cette exagération que mettait notre poète à faire valoir le service qu'il avait rendu à la ville en faisant sonner le tocsin fut sans doute la raison même de l'ingratitude qu'il reprochait à ses concitoyens.

Atque colubriferæ rabiosis anguibus Hydræ,
Totaque sævi Demogorgonis domo,
Habitata manibus horriferis, Demonibusque feris,
Et acerbissimo Arodosia monstro
Dolente piceos ad lacus Apateonis,
Geniti versutæ calido sanguine Pandoræ,
Monte sub Harpocratis, Sigesque fari nesciæ.
O lucem nobis celebrandam pectore læto,
O divum longi decorandum laudibus ævi,
O vatem non uno dignum Zoagrio !

LE PETIT CLOCHER SUR LA CROISÉE DE LA NEF ET DES TRANSSEPTS DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-OMER.

Au moment où l'on s'occupe de reconstruire le bas de la tourelle qui s'élevait au-dessus des toits à la croisée de la nef et des transsepts, de l'église Notre-Dame de St-Omer, nous croyons qu'il peut être intéressant de faire connaître au public en quoi consistait l'ancien clocher du 15e siècle, qu'avait remplacé la tourelle, vulgairement dite *réchaud*, que beaucoup ont connue. La description de ce clocher existe dans le devis et marché faits pour sa construction en 1486, dont nous allons donner la copie textuelle :

Pour faire et édiffier de nouveau (1) ung petit clochier et aguille en l'église collégial de Saint Omer, en Saint Omer, au dessus du cœur d'icelle église, entre les quatre pillers, aprez que veu et viseté

(1) Il est évident d'après cela que ce clocher remplaçait un autre plus ancien, ce qui du reste est encore dit plus bas.

a esté le lieu et fondement ou icellui clocquier serra fondé et édiffié et led. fondement avoir esté trouvé fort et puissant pour le y édiffier et aincoires plus puissant ouvraige se besoing estoit, et aussy que l'on a veu et visceté pluiseurs foys le petit clocher de l'église de Saint Bertin (1), et les lieures lanterne flesche et aguille, et que led. nouveau clocquier a esté figuré et mis en patron, a esté en résolution conclud de faire et parfaire ce que cy aprez s'ensuit, et à ceste fin soy aydier du bos, que Messrs doyen et chappitle ont venant de leur grant clocquier qu'ilz ont fait puis nagaires mettre jus (2), et aussy du petit clocquier qui est présentement édiffié, et lequel semblablement se mettera jus, le tout sy avant que led. bos, se porra extendre au bien de l'ouvrage.

ET PRIMES.

Est besoing d'avoir et mettre deux sommiers ouvrés de XVIII piez dedens oeuvre à queue d'aronde pour mettre à travers de ceux qui y sont.

Item contre lesd. deux sommiers deux banchs travers pour faire le quaré de semblable longheur de dix huit piez.

Item douze loyens croysiez et ablocquiez pour loyer le lanterne avoecq lesd. sommiers.

Item quatre bracons partis en huit coctés pour partir le fachon de le lanterne ouvrez dedens comme l'ouvraige le requerra.

Item en aprèz huit esteulx ou poteaux ouvrez dedens par mesure de huit coctés comme le lanterne le requerra, passant led. lanterne vingt piez deseure le nef, ou autre longheur en dessus sy avant que l'ouvrage le requerra au bien de l'église.

Item pour le premier estaige dessoubz le nef serra six piez ou environ en haulteur et y ara huit vaux pour ouvrer es bracons en faisant souffissamment la première reue comme l'ouvraige le requiert.

Item le premier estaige de le lanterne et les poteaux qui seront ouvrez deseure responderont de longheur selon les autres dessus déclaroiés.

Item le second estaige qui sera hors du comble sera fait et ouvré

(1) On voit encore ici la persistance du chapitre à vouloir imiter tout ce qui se faisait à Saint-Bertin.

(2) Voir pour la démolition de l'ancien *grand clocher*, mon travail sur la construction de la tour de la cathédrale.

de XVI banchs dedens seize poteaulx bracons et autres choses comme l'ouvraige le requiert et ou dit second estaige faire ung beffroy pour y pendre clocques selon l'intention de mesd. Srs de Cappitre, et quant bon leur samblera.

Item les arquettes seront ouvréez doubles en deux estaiges assavoir ou second et tiers ung banch à travers ou l'ouvraige sera mis, et doit estre party contre les poteaulx comme l'ouvraige le requiert.

Item ou IIIe et desrain estaige y ara VIII coulombes acordans à XVI poteaux ouvrez et partis ainsi que l'ouvraige le requiert.

Item le clervoye sera de deux piez de large et de IIII piez et demi de hault, et le creux party contre les posteaulx, ainsy que l'oeuvre le requiert et aussy y faisant ferlets à ce servant pour le bien de l'ouvraige.

Item le commenchement de le flesche sera party pour ouvrer en le Ve meseur qui est à entendre que led. flesche et aguille ara LXXV piez de hault et de carpentaige entre le croix et le fondement de lad. flesche desseure le lanterne.

Item quelque chose qu'il soit y cy advisé et escript, l'intencion de mesd. seigneurs de Chappitre, est de faire le fondement de l'ouvraige, de le byer, et asseurer en touttes faichons le hault le moyen et le bas miculx que l'ouvraige du petit clocquier de Saint Bertin, (1) aussy avant que l'ouvraige le requerra au bien de lad. église de Saint Omer.

Après laquelle devise veue et visetée a esté marchandé à maistre Rollant Roze carpentier de faire led. ouvraige de carpentaige. Aussy de mettre jus le petit clocquier, les clocques y estans le tout le plus proffitablement que faire se porra. Aussy de remettre et retirer le bos amont, faire descouvrer le nef et ce qui sera nécessaire pour faire led. ouvrage ; aussy de compasser tellement ledit ouvrage que cy après mesd. Srs porront sans diminuer icellui ouvrage faire ravaler le comble de leur coeur et de leur croysure, et le joindre et lyer avoecq led. clochier, et qu'il soit fait en telle fachon, que l'on puist entendre que le grant clochier se puist cy après estre consonné et accorder à ced. petit clocquier. Et avoecq ce que led. me Rollant sera tenus de rependre les clocques, que mesd. Srs ont aud. clochier et

(1) Il paraîtrait d'après cela que le clocher de Saint-Bertin n'était pas bien établi. Cependant cela ne prouve pas grand'chose, car dans leur jalousie les chanoines devaient chercher à déprécier ce que leurs rivaux avaient fait.

autres qu'ils porront faire de nouveau selon leur semble, jusques à VIII cloches et en dessoubz et les pendre ès deux beffrois dud. petit clochier et en touttes les choses dessusdites et des deppendances, faire tout ce qui appartient à faire et à livrer bien et léalment en faisant l'ouvrage en tout et partout tant en fondement en moyen et en hault comme le clocher de Saint Bertin et meilleur comme l'ouvraige le requerra, en telle manière que se cy après mesd. Srs trouvent aucune chose utille et prouffitable à leur ouvrage, que par inadvertance ilz avoyent obmis a exprimer que led. me Rollant le sera tenus à ses dépens faire et faire faire léalment et sans fraulde et aussy livrer tous harnas et cordailz servans à sond. ouvrage, sans y rien réserver ne retenir. Et se doit led. me Rollant delivrer tout le nouveau bos tant pour les faulses reues flesche comme pour le perfection de l'ouvrage en touttes choses qui sera nécessaire délivrer pour furnir led. ouvrage et clochier fait et parfait entièrement de tout carpentaige, en ayant par led. maistre Rollant à son prouffit tout le vielz bos que mesd. Srs avoyent sy avant que led. me Rollant livra de nouveau bos, et ce à compter pied pour pied paux pour paux, sans avoir regart à ce qu'il seroit moindre en valleur et priserie que led. nouveau bos : et pour touttes les choses dessusd. et chacune d'icelles faire furnir et parvenir de point en point par la manière dite bien et léalment par led. Rollant Rose ses hoirs ou ayans cause, mesd. Srs Doyen et Chappitre et leur maistre et recepveur de lad. fabricque de Saint Omer, seront tenus de paier aud. me Rollant la somme de vingte ung livres de gros, monnoie de Flandres IIs. sixd. au denier adieu, et XLs. au vin du marchié, et ce en deniers comptans à chacune foys que led. ouvrage se fera, et jusques au plain parfurnissement d'icelluy ouvrage lequel doit estre fait et parfait bien et léalment par dedens le jour Saint Micquiel prochain venant. Et de tout icellui Rollant Roze a promis estre et serra tenus de baillier et furnir bonne et seure caution et seureté de personne solvent pour reffonder tous dommages et intérectz que lad. église porroit avoir et soustenir pour cause dud. ouvrage qui ne seroit parvenu de point en point en la manière dessusdite, et réparer touttes choses qui serroyent préjudichables à lad. église, et au bien dud. ouvrage, sans y riens réserver ou retenir sy avant que à son mestier et stil de carpentier, et des deppendences appartenances à faire et à furnir et livrer selon que dessus est exprimé. Ce fu fait conclud promis et accepté par vénérables et discretz messrs maistres

Jehan de Hémond Chantre, Hues de Monchy, Walleran Pippin, Robert Pippin, et Philippe de le Bricque chanoines de lad. église, et led. maistre Robert comme substitue de mess^rs Simon de Villers maistre et recep^veur de lad. fabricque d'une part : et par ledit m^e Rollant Roze acompaigné de Willaume Longue maistre carpentier de lad. église d'autre part ; par devant et ès présences de Pierre de Saint Amand bailly de mesd. Srs de Chappitre, messire Mahieu Daustin vicaire en lad. église et de Fremin Martin plonnier, le XIX jour de mars l'an IIII ^x et six (1486).

Et sy a esté vendu par les dessusd. nommez aud. Fremin Martin, douze milliers de ploncq pour le prix de quarante solz, le cent, fait l'an et jours dessusd.

L. DESCHAMPS DE PAS.

Membre titulaire.

LISTE

DES SEIGNEURS DE RENESCURE.

Le village de Renescure ou Ruuschuere en flamand, situé dans le département du Nord, arrondissement d'Hazebrouck, a donné son nom à une ancienne famille dont on connait plusieurs membres.

En 1195, il y avait un Gérard de Renescure.

En 1332, on voit que Tartarin de Renescure se rendit, par lettres, caution envers le Roi, du bail des enfants de la dame de Cassel.

Nous ne trouvons aucune trace de l'époque où cette seigneurie a été créée, ni ce qu'elle était dans l'origine. Les premiers seigneurs que je connais sont de la maison de la Clite.

I. — 1380—1404. — Messire Colart de la Clite dit de

Commines, chevalier, seigneur de *Ruuschuere*, ou *Ravescure*, du Thieul et Buscheure, maître d'hôtel du bon duc Philippe de Bourgogne, épousa Jeanne de Waczières, dame de Commines.

II. — 1404. — Jean de la Clite, leur fils, fut seigneur de Commines et de *Ravescure*, il épousa dame Anne de Ghistelles.

III. — 1453. — Colart de la Clite, frère de Jean, fut seigneur de *Ruscheure*, Waetem, Saint Venant, Buscheure, etc., gouverneur de Cassel en 1429, bailli de Gand en 1531, et de Flandre en 1435, chambellan du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, avec lequel il avait été armé chevalier.

Il épousa : 1° Marguerite de Trasegnies, dite d'Arminden, qui le fit père de l'illustre historien Philippe de Commines ;

2° Catherine de Hourskercke, morte sans enfants.

L'église de Renescure est encore ornée d'une clef de voûte qui porte un écusson parti aux armes de la Clite et de Haveskercke. Cet écusson est supporté par un ange.

IV. — 1453—1509. — Philippe de la Clite, dit de Commines, fils de Colart, se qualifiait Monseigneur Philippe de Commines, chevalier, prince de Talmont, seigneur de *Ruschuere*, chambellan du Roy.

Le duc de Bourgogne fit saisir et vendre la seigneurie de Renescure pour se payer d'une dette que Colart, son père, lui devait, on trouva alors de l'artillerie dans le château pour la somme de 598 livres, elle fut aussitôt confiée à Pierre de Crécy, écuyer d'écurie du duc, qui la conduisit en Turquie. Les tuteurs de Philippe de Commines renoncèrent à cette succession et rachetèrent la terre et forteresse de Renescure. L'on voit encore maintenant les armes de ce seigneur au-dessus de la porte du château, l'écusson est soutenu par deux anges à genoux.

Il se maria en 1472 à Hélène de Jambes et en eut une fille unique.

Je ne sais comment la seigneurie de Renescure passa de la maison de la Clite dans celle de Dysve.

V. — En 1531, Messire Louis Dysve, chevalier, était seigneur de *Renescure*, Rebecque, fils de messire Louis d'Ive, seigneur dudit lieu, Neuville, et de dame Antoinette Boussu en Faigne; leur tombeau mutilé, sculpté en quart de ronde bosse, se voit encore dans l'église de Renescure, ce qui me fait croire qu'ils ont dû être aussi seigneurs de ce village.

Il épousa dame Marie de Hallewin, dame de Souverain Moulin.

VI. — Jacqueline d'Yve, sa fille, fut dame héritière de Souverain-Moulin, Wimille, Hesdigneul, Robecque, *Reneschure* ou Runeschuere, Scry, Bauchère, etc., épousa Jean de St-Omer, chevalier, seigneur de Moorbeque, la Boure, Dranontre, Bailly, Blessel, Oudenen, vicomte et gouverneur d'Aire, gouverneur, capitaine et souverain bailli du château de la Motte-aux-Bois en 1581.

VII. — Louis de St-Omer, l'un de ses fils, seigneur de Mourbeque, épousa Magdeleine de la Tramerie.

VIII. — 1617. — Robert de St-Omer, son fils, créé premier comte de Mourbeque, vicomte d'Aire, seigneur de Dranontre, de *Renescure*, de Robeque, de Boure, de Souverain Moulin, de Wimille, de Blesy, de Famechon, de St-Quentin, d'Oudenen, de Scry, etc. On voit dans l'église de Renescure un carreau de marbre blanc portant cette inscription : « Icy repose *très noble maison de St-Omer.* »

IX. — 1619. — François de Montmorency, son cousin germain, lui succéda ; il fut comte d'Esterre, de Morbecque, vicomte d'Aire. Il devint chanoine et haut doyen de la cathédrale de Liége, et depuis il quitta ses charges et ses biens pour se faire jésuite, et fonda pour la société un collége à Aire et un séminaire à Douai.

X. — 1619—1631. — Jean de Montmorenci, IIe du nom, son frère et héritier, prince de Robecque, comte d'Esterre, marquis de Morbecque, vicomte d'Aire, baron de Haveskerke, de Wastines, de Bersée et maître d'hôtel de l'infante gouvernante des Pays-Bas, chevalier de la Toison d'Or, gou-

verneur de la ville et du château d'Aire ; ambassadeur extraordinaire en Espagne, fit bâtir le couvent des Récollets d'Esterre.

Il avait épousé Magdelaine de Lens, dame d'Aix.

XI. — 1633. — François-Philippe de Montmorency, son fils lui succéda, il était prince de Robecque, comte d'Estaire, seigneur de *Renescure*.

XII. — 1683. — Eugène de Montmorenci, son frère et héritier, prince de Robecque, marquis de Morbecque, etc., chevalier de la Toison d'Or, avait épousé Marguerite-Alexandrine de Ligne-Aremberg.

XIII. — 1691. — Philippe-Marie de Montmorenci, son fils, prince de Robecque, marquis de Morbecque, etc., épousa Marie-Philippe de Croï.

XIV. — 1716. — Charles de Montmorenci, son fils prince de Robecque et de Morbecque, épousa Isabelle-Alexandrine de Croï; leur fils mourut en 1716.

XV. — 1745. — Anne-Auguste de Montmorenci, frère de Charles, prince de Robecque, comte d'Esterre, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, épousa Catherine-Félicité du Bellay, dame de Villarnoul.

La seigneurie de Renescure sortit de la maison de Montmorenci à une époque indéterminée ; elle appartenait en 1729 à :

XVI. — 1741. — Jean-Nicolas Taverne, écuier, seigneur de *Renescure ;* conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, qui fut enterré dans l'église de Renescure.

Allié : 1° à Julie-Ursule de La Derrière ;

2° A Marie-Anne-Albertine Vander Linde.

XVII. — 1786. — Jacques-Joseph-Nicolas Taverne, son fils, écuyer, seigneur de *Renescure*, Beauval, Mont d'Hiver, Zegerscappel, espiers de St-Omer et Swynlande. On voit aussi dans l'église de Renescure deux inscriptions funéraires pour la famille de ce seigneur.

Allié : 1° A Anne-Marie Coppens, elle mourut le 6 mai

1784 et fut enterrée dans l'église de Renescure où l'on voit encore deux inscriptions ;

2° A Rose-Marguerite-Joseph Bonnier du Metz.

Le 31 mars 1786, il vendit les seigneuries de *Renescure*, Beauval, Zegerscappel, espiers de St-Omer et Swinlande à

XVIII.—Edouard-Désiré-François-Joseph Lefebure, écuyer seigneur de Quembergue, de Basse-Boulogne, de l'Ecarnoye.

Allié à dame Albertine-Guilaine-Josèphe de Hoston. Ils furent les derniers seigneurs, le château appartient encore aujourd'hui à leur petit-fils, M. Benard de Renescure.

IMBERT DE LA PHALECQUE,
Membre correspondant.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

SUR LA CHRONOLOGIE DES SEIGNEURS DE RENESCURE.

Lambert de *Reinquenescura* apparait en 1096 ; il ne vivait plus sans doute lorsqu'en 1145, une donation faite par les chanoines de Térouanne à l'abbaye de Clairmarais, comprenait une dîme, située dans la paroisse de *Regenescura*.

Le nom de Gérard de *Ringwenscura, Rewenescura,* est très fréquent dans les diplômes, de 1180 à 1219, date de la fondation par lui d'un monastère de femmes au lieu nommé *Woëstine*. Homme du châtelain de St-Omer, Gérard est chargé d'apposer le scel de son suzerain, en l'année 1200.

Gui, fils et successeur du fondateur de Woëstine, souleva quelques difficultés, suivies d'un arrangement avec ce monastère, en 1237. Mais bientôt il fit subir aux religieuses de telles vexations que le Roi fut obligé d'envoyer des commissaires qui le condamnèrent à la prison. Revenu à des sentiments meilleurs, Gui, parfois surnommé *de Bilques*, obtint son pardon.

Eustache *Major*, époux de Mathilde, et chevalier, prend le titre de seigneur de Renescure de 1247 à 1279. C'est sans doute par erreur que Pierre dont la femme se nommait *Maba*, reçoit le même titre en l'année 1258.

Tarterin de Renescure est repris parmi les pairs de la châtellenie de St-Omer, dès l'année 1281; on le voit encore en 1332.

Colard ou Nicolas 1er de la Clite, avait établi un marché public à Renescure; il fut obligé de le faire cesser en 1393. Sous son petit fils du même nom, le château de Renescure fut pris par les Mutins qui en voulaient au seigneur.

Sous Philippe de Commines en l'année 1487, d'Esquerdes s'empara du château de Renescure. Jeanne, fille de Philippe, mort en 1509, fut mariée à Jean, seigneur de Hallewyn.

C'est par son mariage avec Marie de Hallewyn, sans doute que Louis d'Yve devint seigneur de Renescure.

Louis de St-Omer, seigneur de Robecque, ne parait pas avoir jamais possédé Renescure. Après Jacqueline d'Yve, épouse de Jean de St-Omer, la terre de Renescure appartint à Claude de St-Omer qui en était seigneur en 1581.

Guillain de St-Omer habitait le château de Renescure en 1594, au titre de Seigneur. Selon un terrier, sa succession était ouverte en janvier 1616. Enterré avec sa femme N. de Bailleul, à Renescure, un mausolée en marbre leur fut érigé dans l'église.

Après lui, la seigneurie de Renescure advint à son cousin germain François de Montmorency, fils de Louis et de Jeanne de St-Omer.

ALEX. HERMAND,
Vice-Président.

UNE PÊCHE ARCHÉOLOGIQUE.

Vers les derniers jours de janvier 1853, un patron de bâteau pêcheur du port d'Etaples me fit présent d'un vase qu'il avait, disait-il, pêché dans les bas-fonds du Vergoyer, à douze milles nord-ouest de la pointe de Hornez, à 40 brasses de profondeur.

Ce vase était entier et parfaitement conservé. Avant de me l'offrir, ce marin avait eu la malheureuse idée de le nettoyer et d'enlever avec la lame d'un couteau une infinité de petits coquillages dont il était couvert. J'ai bien regretté ce luxe de propreté qui détruisait l'authenticité du lieu où il avait séjourné pendant plusieurs siècles.

Cette première trouvaille n'était que l'annonce d'autres vases aussi précieux pour l'archéologie.

J'appris dernièrement que des marins avaient *pêché* dans les mêmes parages, trois vases très-anciens. Je me mis à leur recherche. L'un d'eux était déjà tombé dans les mains d'un collectionneur anglais ; mais je fus assez heureux pour pouvoir acheter les deux autres, qui font partie de ma collection d'antiquités.

Ces trois vases, d'origine romaine, sont en terre rouge et d'un grain très-fin.

N° 1. N° 2.

Échelle de 5 10 15 20 centimètres

Deux de ces vases figurés au n° 1 ont la même forme, la même dimension et portent le nom du fabricant GEMINM. Ils ont chacun dix centimètres de hauteur, sept centimètres de diamètre dans leurs bases et vingt centimètres d'ouverture. La partie inférieure, de forme sphérique, repose sur un pied et la partie supérieure forme un bord de cinq centimètres de hauteur, sur lequel une tête de lion fait saillie. La gueule est percée d'un trou par où s'échappe le liquide lorsqu'il atteint ce niveau.

J'ignore l'usage auquel ces vases étaient destinés.

Le troisième vase, figuré au n° 2, a la forme d'une jatte. Il a les dimensions suivantes :

Hauteur, 09 centimètres 05 millimètres ;
Diamètre de la base, 08 centimètres ;
Diamètre de l'ouverture, 17 centimètres.

Il est orné de figures allégoriques en relief. Il n'est pas entier, la partie cassée est couverte de coquillages, ce qui prouve que cette cassure est d'une date fort ancienne.

D'où peuvent provenir ces vases ? Ont-ils été emportés par la marée, du *Locus Hornensis*, où était stationnée une division romaine (1), et entraînés par les courants dans les bas-fonds du Vergoyer ? Faisaient-ils partie de la cargaison d'un navire romain naufragé dans la Manche, ou du butin emporté par des pirates Saxons qui auraient également fait naufrage ?

Ces vases sont tout-à-fait semblables à ceux qui furent découverts dans la garenne d'Etaples, sur l'emplacement des fouilles faites en 1841 et 1842 par la commission des Antiquaires de la Morinie.

M. Marguet, dans le rapport de cette commission, constate la découverte de médailles à l'effigie des Empereurs et Impératrices : Trajan, Adrien, Antonin-le-Pieux, Faustine, Marc-Aurèle, Faustine fille, Lucille, Commode, Crispine, Julie, Gallé et Posthume.

(1) Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne, par Henry, p. 81.

D'après ces indications, les vases dont je viens de faire la description ont dû être fabriqués entre le règne de Trajan et celui de Posthume, c'est-à-dire entre les années 101 et 262.

On pourrait donner une date plus précise, si l'on connaissait le temps où vivait le fabricant dont le nom se lit sur les vases.

G. SOUQUET,

Membre de la Commission des Antiquités départementales et des Antiquaires de la Morinie.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

PROCÈS-VERBAUX. — Analyse des séances des mois de juin et juillet 1853, par M. l'abbé Clovis BOLARD, membre titulaire et secrétaire de la commission du Bulletin..... 113 à 117

AGIOGRAPHIE. — Inventarium reliquiarum quæ reposite sunt in thesaurariâ insignis ecclesiæ collegiate sancti Petri Ariensis Audomarensis diocesis, par le même..... 118 à 120

DOCUMENTS HISTORIQUES. — Franchois font attentat et faillent de surprendre la ville de St-Omer, par M. Albert LEGRAND, membre titulaire..... 121 à 123

— Notes et traduction d'une ode latine de Simon Ogier, sur le même fait, par M. COURTOIS, secrétaire-archiviste..... 123 à 130

— Le petit clocher sur la croisée de la nef et des transsepts de la cathédrale de St-Omer, par M. DESCHAMPS DE PAS, membre titulaire..... 130 à 134

— Liste des seigneurs de Renescure, par M. IMBERT DE LA PHALECQUE, membre correspondant..... 134 à 138

— Note supplémentaire sur la chronologie des seigneurs de Renescure, par M. Alex. HERMAND, vice-président..... 138 à 139

Une pêche archéologique, par M. SOUQUET, membre correspondant, d'Etaple..... 140 à 142

Table des matières..... 143

AVIS.

Les Bulletins du premier et du second trimestre de 1854 paraîtront prochainement.

1017

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

TROISIÈME ANNÉE.

1re ET 2e LIVRAISONS.

JANVIER A JUIN 1854.

Doctrina investigando restituet.

SAINT-OMER :
CHANVIN FILS, IMPRIMEUR, RUE DE L'ŒIL.

1854.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 août 1853.

HOMMAGES :

Annales archéologiques de Didron, tome XIIIe, 3e livraison.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier, Mai, Juillet, Décembre 1851, Décembre 1852, Mars 1853.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, Mai et Juin 1853.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1853.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, n° 1er, 1853.

Société Archéologique de Béziers. — Séance publique du 5 Mai 1853 et programme du concours de 1854.

Annuaire de la Société Impériale des Antiquaires de France, 1853.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, tome XVIe, 1851.

Mémoires de l'Académie d'Arras, tome XXVIe, Juin 1853.

Travaux de l'Académie de Reims, tome XVIIe, n° 2.

Revue numismatique, Mai et Juin 1853.

Journal de Dom Gérard ROBERT, religieux de l'abbaye de St-VAAST d'ARRAS.

Un cachet de la famille de RAMBURE au XVIIe siècle, par M. DUFAITELLE.

Séance publique de l'Académie d'ARRAS. — Discours d'ouverture, par M. le vicaire général PARENTY, président, suivi d'une Notice nécrologique sur M. l'abbé FRÉCHON, ancien représentant du Pas-de-Calais.

Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du LIMBOURG, tome 1er, 3e fascicule.

Messager des Sciences Historiques de Belgique, 2e livraison, 1853.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tome X^e^, 3e livraison.

Mémoires de la Société Impériale de St-PÉTERSBOURG, vol. VI, n°s 1, 2, 3.

Tour et Eglise St-DENIS, par MM. L. DESCHAMPS et DE LINAS.

CORRESPONDANCE :

— M. POLENOFF, conseiller d'Etat de l'empire de Russie et secrétaire de la Société Impériale d'Archéologie de St-PÉTERSBOURG, annonce l'envoi des livraisons XVIe, XVIIe et XVIIIe des mémoires de cette compagnie.

— M. Louis COUSIN, président du comité de DUNKERQUE, répond au sujet de l'église de BISSEZEELE, qu'il fera, de concert avec ses collègues, auprès de l'administration, les demarches nécessaires à la conservation de cet intéressant édifice religieux et qu'il tiendra la compagnie au courant des mesures prises à cet égard.

— M. RICARD, secrétaire de la Société Archéologique de MONTPELLIER, remercie de la collection des Mémoires des Antiquaires de la Morinie qui a été adressée à la savante compagnie dont il est l'organe. Cet honorable confrère exprime la satisfaction de ses collègues d'avoir pu, à l'époque du passage de M. DE LAPLANE à MONTPELLIER, établir avec la Société des rapports de confraternité littéraire. Il annonce l'envoi des publications Montpelloises qui ne sont point épuisées, entr'autres un exemplaire du *Petit Thalamus*, manuscrit très-précieux, récemment imprimé d'après l'original conservé aux archives de la préfecture de l'Hérault.

M. le Président annonce ensuite qu'il a entretenu M. PAILLARD, sous-préfet de DUNKERQUE, de l'intérêt qui s'attache à l'église de BISSEZEELE; il assure que ce fonctionnaire dont les goûts archéologiques sont connus et le zèle administratif justement apprécié, ne négligera rien de ce qui dépendra de lui pour aider à la conservation de ce monument.

M. Albert LEGRAND déclare qu'il n'a pas perdu de vue la confec-

tion des petits coffrets destinés à recevoir les pieuses dépouilles des comtes de Flandre et des abbés de St-Bertin dont il a pu obtenir et garder les restes pour en faire le dépôt dans l'une des chapelles de l'église Notre-Dame.

Cet honorable membre appelle de nouveau l'attention de la compagnie sur la belle cathédrale de St-Omer. Cette église, dit-il, possède un superbe tableau de Rubens représentant la *Descente de Croix*, tableau dont l'authenticité ne saurait plus être suspectée aujourd'hui. Ce tableau est placé dans un endroit humide où il se détériore de jour en jour, la Société ne devrait-elle pas émettre le vœu que cette toile fut mieux placée et qu'elle fut soignée de manière à assurer sa conservation?

Une commission est désignée pour s'entendre à cet effet avec Messieurs de la fabrique.

La même commission avisera également à ce qu'il conviendra de faire à cet égard.

En même temps, M. Albert Legrand reproduit la question d'isolement de la cathédrale, cet éloquent témoin de l'architecture du XIVe siècle, qu'il importe d'arracher à tout prix aux injures du temps et des hommes. Cette question d'isolement, plusieurs fois agitée depuis plusieurs années, est de nouveau reproduite, il conviendrait de lui donner une solution. — Avis favorable et unanime de la compagnie.

Une assez longue discussion s'élève entre plusieurs membres sur le mode d'isolement. — Cette question est réservée.

M. Ls Deschamps donne lecture d'une note sur les fonts baptismaux de l'église de Samer. Cette communication est renvoyée à la commission du bulletin.

La séance est levée à 9 heures 1/2. — Avant de se séparer, la société décide que, d'après les usages ordinaires, elle ne se réunira pas avant le mois de novembre prochain, à cause des vacances.

Henri DE LAPLANE.
Secrétaire-Perpétuel Adjt.

Séance du 4 Novembre 1853.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Dépôt sur le bureau des ouvrages dont les titres suivent :

Coutumes locales du Baillage d'Amiens, par M. A. Bouthors, tome 2e.

Annales Archéologiques de Didron, tome 13e, 4e livraison.

Essai Historique et Monographique sur l'ancienne Cathédrale d'Arras, par M. Auguste Terninck.

Notre-Dame du Joyel ou Histoire Légendaire et Numismatique de la Chandelle d'Arras et des Cierges qui en ont été tirés, par le même.

Recherches sur les livres imprimés à Arras depuis l'origine de l'Imprimerie dans cette ville jusqu'à nos jours, par MM. d'Héricourt et Caron, 2e partie.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n° 8, août, septembre 1853.

Bulletin des Comités Historiques, Histoire, Sciences, Lettres, 1852.

Bulletin des Comités Historiques, Archéologie, Beaux Arts, 1852.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome 4e, 5e livraison.

Archives Historiques et Littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, tome 3e, 4e livraison.

Revue Agricole, Industrielle et Littéraire du Nord, 5e année, nos 1, 2, 3 et 4.

Notice sur la Bibliothèque communale de Bourbourg, par E. de Coussemaker.

Un poids de Toulouse de l'an 1239, par Rénier Chalon.

Jeton frappé pour Louvain sous la domination française, par le même.

Les Seigneurs d'Iever, par le même.

Messager des Sciences Historiques de Belgique, 3e liv. 1853.

Bulletin de la Société Historique et Littéraire de Tournai, tome 1er, n° 5.

Annales de l'Académie d'Archéologique de Belgique, tome X, 4e liv.

Catalogue of a collection of ancient et mediœval Rings and Personal Ornaments formed for lady Londesborough.

The Numismatic chronicle nos 61 et 62.

The forgeries of public Money, by John Yonge Akerman.

Proceedings of the numismatic society, session 1852-53.

CORRESPONDANCE :

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance dont voici la teneur :

— M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes annonce que sur la demande qui lui en a été adressée, il vient d'accorder à la compagnie une somme de 400 fr. à titre d'encouragement sur les fonds de l'Etat.

— Le même Ministre accuse réception des deux exemplaires du dernier bulletin de la Société lesquels lui ont été envoyés, l'un pour la Bibliothèque des Sociétés Savantes, l'autre pour le Comité Historique.

— Le Ministre de l'Intérieur informe M. le Président que sa lettre relative à la Cathédrale de St-Omer a été renvoyée à M. le Ministre d'État et de la maison de l'Empereur comme rentrant dans ses attributions.

— La Commission municipale déléguée pour la restauration de l'ancienne église des Jésuites de la ville d'Aire, demande au point de vue de l'art le concours et le patronage de la Société.

— Sir Akermann, secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres annonce l'envoi de la continuation des publications de cette compagnie. — Remercîments.

— M. Souquet, membre correspondant à Étaples, adresse l'extrait d'un compte de recettes et dépenses de 1641, contenant des renseignements curieux sur l'emploi qu'on fesait alors des revenus de la ville d'Étaples. — Remercîments et renvoi à la Commission du Bulletin.

— M. Durand, correspondant à Calais, qui jusqu'ici a bien voulu se charger de servir d'intermédiaire à la Société dans ses rapports avec l'Angleterre pour la transmission des publications respectives annonce qu'il a fait parvenir à Londres les derniers envois. Cet honorable Membre en envoyant une notice in-4° sur les bagues antiques formant la collection de lord Landesborough, informe la compagnie des difficultés qu'il éprouve depuis quelques temps pour opérer l'echange des divers mémoires à cause de la cessation de ses relations avec la Grande-Bretagne.

— M. L. Cousin, correspondant à Dunkerque, exprime le désir d'obtenir l'insertion des planches qu'il a fournies à la suite de son mémoire sur Quentovic, planches indispensables dit-il à l'intelligence de ce travail. — Cette demande est acceptée.

— M. Raymond de Bertrand, correspondant à Dunkerque, auquel la compagnie est déjà redevable d'un bel exemplaire de l'Histoire de Mardyck, fait également hommage d'une notice Historique sur la Chapelle de Notre-Dame des Dunes à Dunkerque. — Remercîments.

— M. O. Joly à Renais (Belgique), exprime le désir de recevoir exactement toutes les publications de la Société.

—Mgr de Pery, Evêque de Gap, accuse réception de son diplôme

et remercie de nouveau de son admission en qualité de membre honoraire.

— M. Blanc, bibliothécaire de la ville de Montpellier, écrit dans le même sens.

— M. Robert, Sous-Intendant militaire, professeur à l'Ecole d'application à Metz, exprime le désir de continuer à recevoir le Bulletin Historique de la Société.

— M. Jules Rouyer, correspondant, sous-inspecteur des postes à Bordeaux, désire recevoir désormais toutes les publications de la Compagnie, il annonce qu'il enverra pour être insérée au Bulletin, si la Commission le juge convenable, la copie d'une lettre inédite de Marguerite d'Autriche, datée du 2 août 1512. — Acceptation.

— M. Ternynck, correspondant à Arras, adresse deux ouvrages intitulés : 1° *Essai Historique et Monographique sur l'ancienne Cathédrale d'Arras ;* 2° *Notre-Dame du Joyel ou Histoire Legendaire et Numismatique de la Chandelle d'Arras et des Cierges qui en ont été tirés.* En échange, M. Ternynck demande à recevoir gratuitement le IXe volume des Mémoires de la Compagnie. — Cette proposition est acceptée en considération surtout des hommages importants et des nombreux travaux historiques de M. Ternynck.

— M. Louis Cousin en sa qualité de Président du Comité de la Société des Antiquaires de la Morinie à Dunkerque, envoie un Mémoire sur les *Invasions des Normands*, question posée pour le concours de 1853. — Ce Mémoire est déposé sur le bureau pour être remis à Messieurs de la Commission permanente chargée d'examiner le mérite des ouvrages envoyés.

Plusieurs membres, MM. Edmond de Liot, Delmotte, de Laplane demandent quelques renseignements sur la restauration du campanille de l'église cathédrale, ils réclament qu'on hâte les travaux pour ne pas exposer le monument aux nouvelles injures d'un hiver qui sera peut-être long et rigoureux. La Commission nommée par la Compagnie pour la surveillance des travaux de Notre-Dame, assure qu'elle veillera autant qu'il sera en elle à prévenir ces dangers.

M. le Secrétaire Perpétuel informe ses collègues que dans le cours de ses explorations dans le midi de la France, il a été assez heureux pour rencontrer huit lettres authographes de Lucas Holstenius, écrites en latin et en italien. On sait que le vénérable M. Boissonade, membre distingué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,

a publié en 1817 la collection épistolaire de ce savant auteur ecclésiastique de Hambourg. Dans la préface de son livre, écrite en latin, le docte helléniste rappelle que parmi les lettres d'Holstenius, huit manquent et qu'elles proviennent du séminaire de St-Magloire à Paris, ces lettres sont adressées à Mgr. Ch. de Monchals, archevêque de Toulouse : *Ad. Monchalium Tolose archiepiscopum, octo, e seminarii Ste-Maglorii tabulario erutas* (P. XIV.) Ce sont précisément celles dont les originaux authentiques se trouvent entre les mains de M. de Laplane, elles sont datées de Rome, sont écrites en latin et en italien, et portent, avec les cachets et les signatures, les dates de 1645, 1647, 1648, 1649, 1650, 1651. La Compagnie reçoit avec plaisir cette communication dont il sera fait mention dans le Procès-Verbal et dans le Bulletin Historique comme une nouvelle intéressante pour la science. — Ces lettres ne tarderont sans doute pas à être publiées.

Immédiatement après deux nouveaux membres sont proposés comme titulaires, le scrutin est renvoyé à la séance suivante aux termes du réglement.

Il en est de même de l'élection de M. Vincent, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), qui est présenté comme membre honoraire. M. Vincent appartient au département du Pas-de-Calais, la Compagnie s'estimera doublement heureuse de le compter dans ses rangs.

Quelques autres membres expriment ensuite la pensée qu'il y aurait avantage à rendre la souscription au Bulletin Historique obligatoire pour les membres correspondants, attendu que les abonnemens actuels ne peuvent suffire aux frais de cette publication et que d'ailleurs *une rétribution aussi minime serait loin d'être onéreuse* à ceux qui ont l'honneur de porter le titre de correspondant de la Société.

Ces deux propositions trouvent de l'écho dans l'Assemblée qui décide qu'elles seront confiées à l'examen d'une commission pour y être ultérieurement statué.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau un Mémoire envoyé pour le concours de 1853, il engage tous les membres présents à s'occuper de la préparation des questions à proposer pour le concours de 1854.

Et la Séance est levée à 9 heures 1/2.

Henri DE LAPLANE,
Secrétaire-Perpétuel Adj^t.

Séance du 2 Décembre 1853.

Lecture et adoption du Procès-Verbal, sauf une légère rectification.

Dépôt sur le bureau des Hommages suivants :

Archaeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of Antiquaries of LONDON, vol. 32, 33, 34, 35 (1re partie.

Publications de la Société Archéologique de MONTPELLIER, nos 12, 13, 14, 15, 16.

Le *Petit Thalamus* de MONTPELLIER, publié pour la 1re fois d'après les manuscrits originaux par la Société Archéologique de MONTPELLIER.

Le Journal des Savants, janvier à septembre 1853.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tomes 18 et 19.

Bulletin de la même Société, 3e trimestre 1853.

Mémoires de la Société Royale des Sciences, Lettres et Arts de NANCY, année 1851.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de DIJON, année 1851, 2e série, tome 1er,

Mémoires de la Société d'Emulation d'ABBEVILLE, 1849, 50, 51 et le 1er semestre 1852.

Mémoires de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, 1re livraison 1853.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, juillet et octobre 1853.

Revue Numismatique, no 4, juillet, août.

Annales de la Société Archéologique de NAMUR, tome 3e, 1re livraison.

Bulletin de la Société Historique et Littéraire de TOURNAI, tome 5, fascicule 2.

Les Trois Epoques, le Passé, le Présent et l'Avenir de la Société libre d'Emulation de LIEGE, par M. Alb. D'OTREPPE DE BOUVETTE.

Monnaies Historiques de Flandre, frappées pendant la captivité de GUI DE DAMPIERRE, par R. CHALON.

Notice sur M. DE CAUMONT, par M. Ch. RICHELET.

Proceedings of the Society of Antiquaries de LONDON, volume 2, nos 33, 34, 35, 36.

Catalogue of the Kerrich collection of roman coins.

Notice Historique sur la Chapelle de Notre-Dame des Dunes à DUNKERQUE, par M. RAYMOND DE BERTRAND.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, année 1853, no 2.

Considérations sur la position géographique du vicus Helena, par M. A. J.-H. Vincent, de l'Institut.

Discours prononcé à Hesdin, pour l'Inauguration du buste de l'Abbé Prevost, par le même.

Annales Archéologiques de Didron, tome 13e, 5e livraison.

Bibliothèque de l'Ecole de Chartes, juillet, août, septembre, octobre 1853.

CORRESPONDANCE :

—M. Imbert de la Phalecque, correspondant à Lille, adresse une note sur les Seigneurs de Renescure. — Renvoyé à la Commission du Bulletin.

— M. le Président de la Société Archéologique de l'Orléanais, demande à entrer en relations scientifiques avec la Compagnie. — Acceptation et échange de publications.

Elections de MM. Auguste Deschamps et A. de Cardevacque, en qualité de membres titulaires et de MM. Vincent de l'Institut (Inscriptions et Belles-Lettres) ainsi que de sir Francis Palsgrave, Garde des Archives de la Reine à Londres, comme membres honoraires.

Demande de quelques modifications à apporter au réglement relativement à la durée des fonctions de MM. les Président et Vice-Président, secrétaire et trésorier de la Compagnie. Cette proposition appuyée par plusieurs membres est renvoyée à une Commission élue séance tenante au scrutin secret. Cette Commission, composée de MM. Courtois, Alb. Legrand, Clovis Bolard, de Liot et Hazard, s'ajourne à quinzaine pour la communication de son travail à l'Assemblée. En conséquence les élections présidentielles sont renvoyées à la même époque ainsi que la nomination des diverses commissions annuellement renouvelées.

M. L'Abbé Toursel rappelle immédiatement après à la Société la proposition déjà adoptée par elle, de placer dans l'ancienne Eglise des Jésuites à St-Omer, une inscription mémorative rappelant le souvenir du Fondateur Gérard d'Hamericourt, et celui du dernier Restaurateur de cette Eglise, M. l'Abbé Joyez.

La Compagnie accueille avec empressement le *memorandum* de cet honorable membre, et nomme, sans désemparer, une commission nouvelle chargée de mettre ce projet à exécution. Cette Commission se compose de MM. Albert Legrand, Clovis Bolard et Toursel.

La Séance est levée à 9 heures 1/2.

Henri DE LAPLANE,
Secrétaire-Perpétuel Adjt.

Séance du 9 Janvier 1854.

Lecture et adoption du dernier Procès-Verbal.

HOMMAGES :

Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de TOULOUSE, 4e série, tome III.

Mémoires de la Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de LILLE, année 1852.

Mémoires de l'Académie de STANISLAS, Société Royale des Sciences, Lettres et Arts de NANCY, 1852.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, tomes, I, II, III.

Mémoires de la Société DUNKERQUOISE, pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, 1853.

Catalogue des Ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, etc., exposés au magasin de la Marine à DUNKERQUE.

Rapport du Secrétaire de la Commission de l'Exposition de Dunkerque.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 2e série, tome II.

Rapports sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, pendant les années 1851, 1852 et 1853, par M. J. GARNIER, Secrétaire Perpétuel.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1853, nos 2 et 3.

Catalogue des 170 Lots composant le 1er tirage de la Loterie Picarde.

Programme du Concours pour la construction du Musée NAPOLÉON à AMIENS.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, novembre 1853.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de France, 1853, nos 3 et 4.

Revue Numismatique, septembre et octobre 1853.

Mémoire et explication d'un Livre en bois, gravé en creux et en relief, par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Notice sur un ancien Bas-Relief trouvé à ORLÉANS, et mémoire sur des Monogrammes sculptés et peints à ORLÉANS, par le même.

Mémoires de RECKHAIM par M. RENIER-CHALON.

Ernest de MANSFELD, par le même.

Journal Général de l'Instruction Publique et des Cultes, 12 numéros.

Messager des Sciences Historiques de Belgique, 4e livraison, 1853.

Statistique de la France par M. FAYET.

CORRESPONDANCE :

— M. LECLERCQ DE LA PRAIRIE, Président de la Société Archéolo-

gique de Soissons, exprime le désir de voir fonder une Revue ou seraient analysées et résumées toutes les publications des Compagnies Savantes des provinces ; et comme moyen d'arriver plus tard à la réalisation de cette heureuse mais difficile entreprise, cet honorable correspondant propose l'échange des Mémoires de la Compagnie qu'il préside, avec les Publications de la Société des Antiquaires de la Morinie. — La Compagnie appuyant le vœu de M. de la Prairie, adopte avec empressement l'échange des publications respectives.

— M. A.-J.-H. Vincent, d'Hesdin, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, exprime à la Compagnie ses remercîmens pour son admission dans son sein en qualité de membre honoraire.

— M. le Vte Ed. de Barthélémy, à Chalons-Sur-Marne, remercie également de sa nomination, et accuse réception de son diplôme de correspondant, l'honorable membre envoie en même temps un mandat destiné à faire face au droit de diplôme et à l'abonnement au Bulletin pour les années 1852 et 1853.

— Même lettre de remercîments de la part de M. l'Abbé Martin, Curé de Courcelles, canton de Poix, ce membre se fait également l'organe de la gratitude de M. l'Abbé Pouillet, pour sa récente admission dans la Société des Antiquaires de la Morinie.

— M. Anquetil, Secrétaire Perpétuel de la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, à Versailles, annonce l'envoi des trois premiers volumes des Mémoires de cette Compagnie.

— M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, remercie de l'envoi qui lui a été fait de 2 exemplaires de la 7me livraison du Bulletin Historique, l'un destiné au Comité des Arts, et l'autre à la Bibliothèque centrale de ce ministère.

— Sir Akermann, Secrétaire de la Société Royale des Antiquaires de Londres, accuse réception de plusieurs livraisons du Bulletin.

— M. Garnier, Secrétaire Perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, envoie le 2me volume de la 2me série des Mémoires de cette Compagnie.

— M. l'Abbé Lefebvre, correspondant à Montreuil-Sur-Mer, envoie une notice sur les Fonts-Baptismaux de Wierre-Effroi. Cette notice est accompagnée de deux Desseins au crayon, représentant des bas relifs emblématiques. — La lecture de ce travail est renvoyée à une séance suivante.

Après ces divers hommages et la lecture de la correspondance que

l'on vient de rappeler, l'ordre du jour appelle l'élection annuelle de Messieurs les officiers de la Société.

Des scrutins sont ouverts, tous les membres présents y prennent part, les dépouillements donnent successivement les résultats suivants :

M. Quenson, Président du Tribunal est élu à l'unanimité Président de la Société pour 1854.

M. Hermand, est élu Vice-Président.

MM. de Laplane, Mallet et Courtois, obtiennent également le même nombre de suffrages et sont en conséquence maintenus dans leurs fonctions respectifs de Secrétaire, de Trésorier et d'Archiviste.

De nouveaux scrutins ont lieu pour la formation de la Commission permanente, de la Commission du Bullelin et de la Commission du Budget.

MM. Alb. Legrand, Courtois, Hermand, Clovis, L. Deschamps et Ed. de Liot sont proclamés membres de cette Commission dont le Chef de la Compagnie est Président de droit.

La Commission du Bulletin a été composée des membres dont les noms suivent. MM. Courtois, Alb. Legrand, Clovis, L. Deschamps et Hazard.

MM. Albert Legrand, Ed. de Liot et Delmotte sont maintenus dans leurs fonctions de membres de la Commission du budget.

A la suite de ces opérations, M. l'abbé Duval, vicaire général du diocèse d'Amiens, lequel avait été proposé à une précédente séance est élu membre correspondant.

Puis après les présentations de divers autres membres, et vu l'heure avancée, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Henri DE LAPLANE.
*Secrétaire-Perpétuel Adj*t.

Séance du 6 Février 1854.

En arrivant au fauteuil de la présidence, M. Quenson remercie ses collègues de l'honneur qu'il a reçu, il invite les autres fonctionnaires à prendre également place au bureau.

Immédiatement après, M. de Laplane donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans réclamation.

Ce fonctionnaire dépose également sur le bureau divers ouvrages offerts en hommage dont M. le Président annonce les titres ainsi qu'il suit :

Atlas de la Monographie de la Cathédrale de CHARTRES.

Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État, du cardinal de RICHELIEU, recueillis et publiés par Mr AVENEL, tome 1er.

Cartulaire de l'abbaye de SAVIGNY, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'AINAY, publiés par Aug. BERNARD, 1re et 2e parties.

Recueil des Monuments inédits de l'Histoire du Tiers-États, par Augtin THIERRY, tome 2e.

Négociations de la France dans le Levant, par E. CHARRIÈRE, tome 3e.

Recueil des Lettres missives de HENRI IV, publié par M. BERGER DE XIVREY, tome 6e.

NOTA. — Ces 6 premiers ouvrages font partie de la collection des Documents inédits sur l'Histoire de France.

Journal des Savants, octobre, novembre et décembre 1853.

Annales Archéologiques de DIDRON, tome 13e, 6e livraison.

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais, avec Atlas, tome second.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, décembre 1853.

Société DUNKERQUOISE, pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, installation du Bureau pour 1854.

Annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais, pour 1852, par M. Aug. PARENTY.

Annales de la Société Archéologique de NAMUR, tome 3e, 2e livraison.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome 11e, 1re livraison.

Bulletin de la Société Historique et Littéraire de TOURNAI, tome 3e.

Fictions et réalités ou Essai de Tablettes liégoises, par M. Albert D'OTREPPE DE BOUVETTE.

Extrait du mobiliaire de Belgique concernant la famille de KERCKHOVE-VARENT, et contenant la biographie du Vicomte Joseph-Romain-Louis DE KERCKHOVE-VARENT, par N.-J. VAN DER HEYDEN.

Journal général de l'Instruction Publique et des Cultes, 4 nos.

Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord, tome 4e.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, 1853, no 5.

Bulletin des Sociétés Savantes, Missions Scientifiques et Littéraires, Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, tome 1er, 1re liv.

Société des Antiquaires de Picardie. — Concours de 1854 et 1855. — Programme.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquaires de la France, par M. Berger de Xivrey.

Collectanea antiqua, vol. III, part II.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1853.

Revue du Nord de la France, n° 1, janvier 1854.

Concours ouverts par l'Académie d'Arras. — programme des sujets proposés. — Prix à donner en 1854.

Ces dépôts sont suivis de la lecture de la correspondance dont voici la teneur :

— M. le ministre de l'instruction publique annonce la réorganisation de la bibliothèque des Compagnies savantes formée à son ministère par les soins de ses prédécesseurs, il envoie la note des volumes qui manquent pour compléter la collection des mémoires de la Morinie. L'assemblée décide que les lacunes signalées seront immédiatement remplies.

— La Société des Antiquaires de Normandie envoie le programme des questions par elle soumises au concours pour 1856. Ces questions ont pour titre : *Des classes moyennes en Normandie pendant les IXe, X^e^, XIe et XIIe siècles.*

— Sir Francis Palsgrave, garde des archives de la Reine à Londres, répondant à une demande qui lui avait été adressée, indique les moyens à prendre pour obtenir quelques-unes des belles publications imprimées aux frais du gouvernement anglais.

— M. Souquet envoie un article intitulé : *Péche Archéologique*, relatif à la découverte et à la description de vases romains trouvés en pleine mer. — Renvoi à la Commission du Bulletin.

— M. Pierre Legrand, Président de la Commission historique du département du Nord, envoie le 4e volume du Bulletin de cette Compagnie et exprime pour elle le désir de recevoir les publications de la Société.

— M. Auguste Brullé, bibliothécaire de l'Académie de Dijon, annonce que depuis 1852 il a envoyé à la Société les Mémoires de l'Académie Dijonnaise comprenant les années 1805, 1821, 1828, 1838, 1841 et 1850, et qu'en 1853 il a fait suivre cet envoi d'un bon pour le volume de 1851.

Cet honorable collaborateur, écrivant au nom de la Compagnie

dont il est l'organe, exprime en même temps le désir d'obtenir à son tour les publications de la Société des Antiquaires de la Morinie à titre d'échange.

La Compagnie consultée accède avec plaisir à cette juste demande, et charge son secrétaire d'en assurer l'exécution.

— M. Derache, libraire, correspondant de la Société à Paris, écrit pour annoncer l'envoi d'un certain nombre de volumes qu'il a reçu ou retiré des ministères pour le compte de la Société.

Après ces lectures diverses, le Président, conformément à l'ordre du jour, donne la parole à M. Albert Legrand, rapporteur de la Commission du budget, lequel après avoir rendu à M. le trésorier la justice qu'il mérite pour l'exactitude et la bonne tenue de ses comptes, fait l'exposé détaillé de la situation financière de la Compagnie.

A la suite de l'état des recettes et dépenses de la Société, M. le Secrétaire présente l'état des impressions dont un exemplaire passe sous les yeux des assistants.

A la suite de cet exposé, M. le Président Quenson informe la Compagnie qu'il a eu l'occasion de voir M. le marquis de Godefroy Ménilglaise qui lui a soumis ainsi qu'à plusieurs autres membres le manuscrit de la nouvelle édition de Lambert d'Ardres qu'il se propose de mettre au jour. Cette nouvelle édition comprend, avec le texte une ancienne traduction française inédite, accompagnée de notes et suivie d'un *index* et d'un glossaire. Ce consciencieux et important travail a été offert dans le temps à la Société par M. de Godefroy, qui exprime de nouveau le désir de placer son œuvre sous les auspices de la Société. Cette proposition est acceptée avec empressement, attendu que le travail de M. de Godefroy, écrit avec la conscience qu'on connait à l'auteur, sera une bonne fortune historique.

De même suite, la Société consultée renvoie à la Commission du bulletin une note de M. Imbert de la Phalecque, correspondant à Lille, sur les *anciens Seigneurs de* Renescure et une *lettre de* Marguerite d'Autriche, envoyée par M. Rouyer.

Puis M. le Président donne la parole à M. Hector Parmentier, membre titulaire, pour la lecture d'un écrit intitulé : *Coup-d'Œil sur un Episode de la Guerre des Gaules.* Cet aperçu élégamment tracé par une main vigoureuse et sure, sera inséré dans les mémoires; on n'ose en rappeler l'analyse dans la crainte de l'affaiblir.

Immédiatement après, M. Anatole de Barthélemy, conseiller de préfecture à St-Brieuc, est proposé comme membre correspondant. Cette présentation étant appuyée est renvoyée à la séance suivante.

Puis un scrutin est ouvert pour l'élection de deux membres correspondants : M. Gimet, chef du cabinet du ministre de l'intérieur, et M. Prosper Tarbé, ancien magistrat, sont élus, à l'unanimité, membres correspondants.

Et la séance est levée à 9 heures 1/2.

Henri DE LAPLANE,
Secrétaire-Perpétuel Adj^t.

Séance du 6 Mai 1854.

Avant l'ouverture de la séance, M. Levert, Sous-Préfet de St-Omer et membre correspondant de la Société, dépose sur le bureau et fait hommage à la Compagnie de divers ouvrages intéressants parmi lesquels on distingue :

1° *Les Chansonniers de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles*, 1 vol.
2° *Œuvres de Guillaume Coquillart*, 2 vol.
3° *Poètes de Champagne. — Le Roman du Renard contrefait*, 1 vol.
4° *Le Roman de Girard de Viane*, 1 vol.
5° *Recherches sur l'histoire du langage et du patois de Champagne*, 2 vol.
6° *Le Tornoiement de l'Antechrist*, 1 vol.
7° *Vive Henri IV*, chanson historique en six couplets.
8° *Quant reviendra nostre Roy à Paris*, ballade d'Eusteche Deschamps, chantée en 1389.

Cet hommage est présenté au nom de M. Prosper Tarbé, ancien magistrat, auteur de plusieurs ouvrages, et président de la Société d'Archéologie Rémoise, auquel la Compagnie adresse tous ses remercîments.

L'honorable M. Levert s'excuse en même temps de ne pouvoir assister à cette séance, il consent, à la prière de ses collègues, à faire une lecture dans une des prochaines réunions.

Immédiatement après, la séance est ouverte sous la présidence de M. Albert Legrand, lequel, aux termes du réglement, occupe le fauteuil en qualité de doyen de l'assemblée, en l'absence de MM. le Président et le Vice-Président.

Adoption du dernier procès-verbal et dépôt sur le bureau, par M. le Secrétaire, des ouvrages suivants :

Archives Historiques et Littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, 3e série, tome 3, 5e livraison.

Bibliothèque de l'École des CHARTES, novembre, décembre 1853.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, janvier 1854.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1853.

Bulletin des Sociétés Savantes, Missions Scientifiques et Littéraires, tome 1er, 2e livraison.

Revue numismatique, novembre et décembre 1853.

Les Trois Époques, le Passé, le Présent et l'Avenir de la Société libre d'Émulation de LIÈGE, par M. Alb. D'OTREPPE DE BOUVETTE.

Improvisation Patriotique ou Reflet de nos fêtes nationales, à l'occasion du mariage de M. le Duc de Brabant, avec S. A. R. l'Archiduchesse Marie-Henriette D'AUTRICHE, par le même.

Essai de Tablettes Liégoises, nouvel Hommage à la Société libre d'Émulation de LIÈGE, par le même.

Journal général de l'Instruction Publique et des Cultes, 9 nos.

Le même fonctionnaire donne également lecture de la correspondance dont voici l'analyse :

— M. le ministre de l'instruction publique et des cultes accuse réception d'une livraison du bulletin qui lui avait été adressée pour compléter la collection des publications de la Compagnie dans la bibliothèque des Sociétés savantes au ministère.

— M. LECLERCQ DE LA PRAIRIE, Président de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de SOISSONS, annonce l'envoi des Publications de cette Compagnie.

— M. Charles GIMET, chef du Cabinet du Ministre de l'Intérieur, remercie de sa nomination en qualité de membre correspondant. Cet honorable membre se met à la disposition de la Compagnie, très-heureux, dit-il, de trouver une occasion de lui témoigner sa reconnaissance et son dévoûment.

— M. Prosper TARBÉ, à REIMS, accuse réception de son diplôme de correspondant, et annonce l'envoi successif de tous les ouvrages dont il est l'auteur, et de tous ceux dont il s'occupera à l'avenir.

— M. DE CAUMONT, Président du congrès des délégués des Sociétés Savantes des départements, et MM. les Secrétaires annoncent que le

congrès des délégués, ouvrira sa session de 1854, le 20 mars dans les salons de la Société d'encouragement; ils invitent la Compagnie à déléguer deux de ses membres pour la représenter à cette Assemblée, dont l'importance n'est pas douteuse, et qui tend à établir chaque année, de nouveaux rapports entre les Sociétés Académiques des départements, rapports qui ne peuvent qu'être utiles aux Sciences, aux Arts et aux Lettres.

L'ordre du jour appelle ensuite le rappel des questions à mettre au concours.

L'Honorable M. Alb. Legrand, répond à cet égard que la Commission permanente a pensé qu'il convenait de reprendre quelques-unes de celles envoyées dans le temps au Congrès d'Arras, qui n'ont pu y être traitées.

Sur cette observation adoptée par la Compagnie, la Commission permanente est invitée à vouloir bien faire elle-même le choix de ces questions, et à les soumettre à la Société à la prochaine séance.

M. le Secrétaire dépose un parchemin aux armes d'André Conrard Walleux, écuyer. Ce parchemin portant ces mots : *Généralité d'Amiens. — St-Omer, registre* 1er, *n°* 86, contient une ordonnance rendue le 8 août 1678, par les Commissaires-Généraux du conseil députés sur le fait des armoiries pour la concession des armes accordées audit sieur Conrard Walleux, en vertu d'un arrest du conseil du 20 novembre 1696.

Ce titre a la signature autographe de M. d'Hozier.

Il en est ordonné le dépôt aux archives de la Compagnie.

A la suite de cette décision, M. de Laplane donne à l'Assemblée l'état de situation exact de tous les volumes formant le fonds des publications de la Société. Ces volumes ou brochures, classés par ordre, sont actuellement déposés dans la bibliothèque de la Compagnie et confiés à la garde d'un agent spécial et responsable, chargé de fournir à chacun des membres les renseignements ou documents qu'il pourrait désirer.

Il résulte de ces informations que la Compagnie a actuellement en magasin 1,100 volumes, 599 atlas et 1,579 bulletins, dont le détail est donné dans la note déposée sur le bureau.

M. le Secrétaire promet également, pour la prochaine séance, le catalogue exact de tous les ouvrages ou brochures imprimés formant jusqu'à ce jour les collections réunies dans la bibliothèque de la

Société, dont l'importance toujours croissante, s'est notablement améliorée depuis la nouvelle réorganisation dont elle a été l'objet.

D'après l'ordre du jour, un membre devait rendre compte d'un ouvrage récemment adressé; vu l'absence du rapporteur, ce compte-rendu est renvoyé à une autre séance.

De même suite, M. l'abbé Toursel veut bien commencer à lire une notice de M. l'abbé Lefebvre, sur les fonts baptismaux de Wierre-Effroi (arrondissement de Montreuil).

Cette lecture ne pouvant être achevée, vu la longueur du travail, la suite est renvoyée à une séance suivante.

Et la séance est levée à 9 heures.

Henri DE LAPLANE,
Secrétaire-Perpétuel Adj^t.

ARCHÉOLOGIE.

UN MOT

SUR LES FOUILLES FAITES A VAUDRINGHEM PRÈS NIELLES-LEZ-BLÉQUIN, CANTON DE LUMBRES, EN JUIN 1853.

MESSIEURS,

La communication de notre honorable collègue, M. QUENSON, au sujet de la découverte d'un grand nombre de squelettes humains trouvés dans la terre, le 11 juin 1853, à peu de distance du cimetière de VAUDRINGHEM et de son église dédiée à ST-MAUR (WALDRINGAHEM au IXe siècle), a dû naturellement appeler l'attention et fixer la curiosité de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Une commission prise dans votre sein s'est spontanément formée dans le but d'interroger les lieux, de diriger *de visû* le fer du travailleur, dans l'espoir encore de pouvoir constater, compléter, préciser ou expliquer même une rencontre qui donne naissance à une foule de conjectures et ouvre un vaste champ aux interprétations des amateurs de notre histoire locale.

Cette commission s'est transportée sur les lieux le dimanche 19 juin et, grâce aux soins de son honorable président, dont l'accueil ne sera point oublié, elle a pu continuer les explorations commencées.

En présence de M. le Maire de la commune, le tertre ou carrefour des *Bouleuards* (1) a été de nouveau entamé par la

(1) D'après l'explication qui nous a été donnée sur les lieux, ces *Boulewards* étaient une levée de terre destinée à défendre l'approche de l'église. Plusieurs cimetières et notamment ceux de Surques et de Cormettes conservent encore les vestiges de ces sortes de remparts qu'on garnissait de pieux et d'une forte haie d'épines.

pioche, depuis le nouveau chemin jusqu'au chemin dit des *Dames*, ainsi appelé, dit-on, du nom d'une communauté située jadis dans le voisinage, ou mieux peut-être à cause d'une propriété appartenant à une ancienne maison religieuse. — Une vaste tranchée a été pratiquée dans la direction du nord au midi, une autre ouverture a été commencée dans un autre sens. Ces tranchées ont mis à jour une multitude de têtes de morts et d'ossements humains paraissant remonter à une assez haute antiquité. — Les squelettes avaient, selon l'usage général des chrétiens, les pieds tournés vers l'Orient. — Les corps resserrés côte à côte, entassés l'un sur l'autre, gisaient dans plusieurs couches d'une terre superposée.

Au dehors, on voyait çà et là dispersées quelques-unes des pierres blanches qui formèrent une tombe différente des autres et dont l'honorable M. Quenson a donné la description. — La première ligne de cadavres reposait sur une lit de *marne* ou craie blanche ; le reste était posé exactement en dessus sans solution de continuité.

Les ossements retrouvés étaient complètement desséchés, dépouillés, noircis sur les bords et consommés en partie ; la plupart étaient d'une dimension ordinaire, quelques-uns semblaient avoir une grandeur colossale rappelant la stature athlétique de ces indomptables guerriers qui, bien avant nous, foulèrent le sol de la Morinie, et que nous sommes fiers de compter parmi nos ancêtres.....

Rien n'a pu indiquer si quelques-uns de ces squelettes avaient appartenu à des femmes ou à des enfants; tous semblaient indiquer des hommes dans la force de l'âge.

Au milieu de cette agglomération funèbre de têtes de morts et d'ossements disloqués qui fourmillaient dans un étroit espace, nous avons vu divers fragments épars de poterie grossière en terre noire, sans vernis, portant évidemment l'empreinte *au pouce* du fabricant et autres caractères semblant annoncer une époque peu éloignée des XIIIe et XIVe siècles.

Un peu plus loin se trouvaient quelques projectiles, mais nulle part aucun vestige d'armes offensives ou défensives, aucun éclat d'armure, pas le plus léger débris de fer, de bronze ou d'airain, rien qui ait pu indiquer clairement que cet immense ossuaire se soit violemment formé à la suite d'une sanglante rencontre.

Toutefois, immédiatement au-dessus de ces monceaux d'ossements séculaires, était une toute petite pièce de monnaie au type de Philippe de Valois, ce chef de la branche royale de ce nom, dont le règne, fatalement malheureux, semble se lier presque toujours aux désastres de la France (1328-1350).

Cependant quels sont les morts qui dorment ignorés depuis tant de siècles sous la terre hospitalière que nous étudions ? D'où viennent-ils ? Depuis quelle époque sont-ils là ? Quelle cause les y a amenés ? Ont-ils été accidentellement ou naturellement enfouis ? Quelle peut être la date, l'origine de ce lugubre souvenir ?

C'est un problème, Messieurs, qu'il ne nous appartient pas de résoudre, à peine nous est-il permis de hasarder quelques hypothèses.

Au premier abord nous avons tous pensé que la terre qui reçut tant de dépouilles mortelles a dû faire partie d'un cimetière public. Le cimetière de la paroisse n'aurait-il pas été diminué, agrandi ou déplacé pendant le cours de plusieurs siècles ?

La tradition vivante et désintéressée des anciens affirme le contraire; de mémoire d'homme, d'après elle et d'après les souvenirs transmis de père en fils, le champ funèbre de Vaudringhem n'a pas changé de place, il a été rétréci plutôt qu'agrandi, jamais il n'a été adhérent, dit-on, au carrefour des *Boulewards*, jamais le lieu où on retrouve aujourd'hui tant d'ossements entassés n'a été destiné à une sépulture commune.

S'il en est ainsi et si cette donnée fugitive, basée sur la

mémoire de l'homme était exacte, deux causes alors pourraient peut-être seules, ce nous semble, fournir une explication à peu près satisfaisante à la découverte dont nous nous occupons : 1° les incessantes, les sanglantes luttes dont notre province fut fréquemment le théâtre surtout pendant l'occupation anglaise ; 2° l'une des épidémies violentes qui, par intervalles, dans les siècles derniers, désolèrent trop souvent notre contrée.

Avons-nous besoin de remonter aux époques gauloise, romaine ou aux invasions normandes ? Chaque siècle n'eut-il pas à subir d'affreuses tourmentes, de mortelles agitations ? On sait que la formation de VAUDRINGHEM en village ne remonte qu'à 1450, époque à laquelle un banneret du nom de JEHAN DE WABRINGHEM fit bâtir une église à clocher?

Quoiqu'il en soit, dans aucun cas, selon nous, ces sépultures ne sauraient s'appliquer à une époque aussi reculée. Elles sont toutes incontestablement postérieures au Xe siècle. Le niveau où gisaient les ossements, la forme, la direction, la nature de la tombe de pierre blanche évidemment contemporaine des autres, tout concourt à rapporter cette date à un temps moins éloigné de nous.

Les fragments de poterie sont pour nous d'un bien faible secours pour préciser l'époque de ces sépultures; d'une part ces débris étaient séparés les uns des autres, peut-être même n'appartenaient-ils pas tous au même vase, ensuite la terre où ils ont été trouvés était bien probablement de la terre rapportée. Quelle conséquence chronologique pourrions-nous dès-lors en tirer ?

Mais à défaut de preuve plus claire, l'obole de Philippe de Valois trouvée exactement au-dessus d'un squelette complet, ne pourrait-elle pas nous fournir une date probable et nous reporter à une époque beaucoup plus vraisemblable où les graves événements n'étaient pas rares dans nos provinces en général et en particulier sur les frontières de la Flandre, de l'Artois, du Boulonnais et du Calaisis.

Combien d'événements se rapportent à ce règne ? et combien se sont passées, tout près de nous, la prise de Calais en 1348 et l'occupation d'une partie de notre belle province par l'Angleterre.....

A cette époque aussi, un fléau plus terrible que la guerre, la peste, dite de *Florence*, envahit la France et l'Artois où à diverses reprises elle porta la misère, la dévastation et la mort.....

Ne peut-on pas sans invraisemblance considérer l'ossuaire de VAUDRINGHEM comme l'une des conséquences cruelles des graves événements qui, vers le milieu du XIVe siècle, se déroulèrent si près de nous dans ces villages frontières du Boulonnais ?

Ces cadavres ainsi entassés les uns sur les autres ne seraient-ils pas ceux d'une de ces bandes de pillards qui dans ces temps de triste mémoire portaient la désolation dans nos campagnes ? Repoussés par les habitants de VAUDRINGHEM dans une attaque contre le rempart en terre qui défendait l'église, ils auraient été enterrés sur les lieux mêmes exclus de la terre sainte comme les criminels exécutés par le pendeur de larrons et les excommuniés.

Nous soumettons modestement ces appréciations aux lumières de nos honorables collègues, avec l'espoir que les explorations commencées sur ce point par la Société des Antiquaires de la Morinie, pourront se continuer un jour (sous les auspices de M. le président QUENSON mieux en mesure que personne de les suivre), amener, nous l'espérons aussi, une nouvelle et plus heureuse rencontre donnant les moyens d'éclairer un intéressant épisode de notre histoire nationale.

En l'absence de documents plus précis et l'état d'incertitude où nous sommes, c'est le seul vœu que nous puissions émettre

H^ri^ DE LAPLANE,
Secrétaire-Perpétuel Adj^t^.

NOTE

SUR UN MANUSCRIT RELATIF A LA CONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DES MIRACLES.

Un amateur zélé d'archéologie de notre ville, M. Marois, a fait l'acquisition, il y a quelque temps, d'un manuscrit plein d'intérêt qu'il a bien voulu nous permettre de décrire dans le bulletin. Ce manuscrit concerne l'ancienne confrérie de Notre-Dame des Miracles, existant dans la chapelle sur la place du marché à St-Omer, jusqu'en 1785 époque de sa destruction. Il renferme les réglements de la confrérie, une liste de noms des confrères et de plus la mention de quelques-uns des revenus qui y étaient attachés. Nous allons transcrire les parties les plus intéressantes de ce manuscrit en commençant par le réglement (1).

El nom du père du fil et du St Esprit, amen. Che sont les ordenances de le confrarie de le messe du dimance (2) que on cante en le capelle Notre Dame ou markiet de St-Aumer qui fu commenchié par grant dévotion en l'oneur de le bénoite virgene Marie l'an de grace mil CCCXLIII le jour St-Pierre en..... qui a dont fu jours des brandons.

A la loenge et heneur de Notre S. Jhésus xprist (*sic*) et de la bénoite virge Marie, Nous compaignon chi apres nommé mut en grant dévotion pour nourrir amour fraternele entre nous et nos successeurs avons ordonné ceste confrarie en le manière qui s'ensieut

Premièrement est ordonné que cascun dimence et cascun jour

(1) Le titre est en rouge, les lettres initiales en rouge ou en bleu ; quelques mots sont effacés, on les a laissés en blanc.

Le manuscrit se compose de sept feuilles de parchemin.

(2) C'est le premier nom de la confrérie, mais il est incontestable par la suite du manuscrit, que cette confrérie s'est appelée par suite de *Notre-Dame des Miracles*.

de Notre-Dame au matin à soleil levant, une messe soit cantée solennelment à note en l'onneur de la bénoite virge Marie en ledite capielle Et cascun lundi del an à l'eure de le cloke des ouvriers au matin, on lira une messe de requiem pour les confrères trépassés.

Item ordené est que el prochain dimenche après le purification Notre-Dame, tout lé confrère sassanlent, et soient le samedi devotement as vespres, et le dimenche à le messe que on cantera solennelment à heure de grant messe à dyakene et à subdyakene. Et fera on 1 convive à le maison du doyen, ou ailleurs là ou il sera ordenés par le pourvéance des procureurs, et paiera cascun sen escot selonc ce que les cous se porteront (1).

Et après disner, on portera de renc en autre cest livre, le painture de Notre-Dame descouverte (2), et chil qui le rechevera sera doyens pour l'année avenir, liquels sera tenus à sen convive délivrer taules et napes et de donner fu davantage, et se plus en faut c'est de grace. Et après ce fait on par commun assent on eslira .II. nouviaus procureurs avoec .II. des viels de l'année passée, liquel .IIII. procureur prendront warde que nulle défaute ne soit des divins offices. Et après che on donra à cascun confrère .I. mérel (3) pour donner as povres, liquel povre iront len demain a le maison le doyen, et y arront .I. pain bis et une pièche de char.

Item il est ordenés, que après le disner du convive on doit mener le doyen à se maison (se le convive ni est) (4) Et tantost après che on doit aller à le devant dite capielle, et illuec canter vespres de Notre-Dame, et vigilles pour les confrères trespassés. Et lendemain à heure de le cloke des ouvriers on cantera à note une messe de requiem, et quiconques des confrères ni sera dedens l'épistle, il sera

(1) L'on doit voir dans ce repas l'origine de ceux qui ont lieu chaque année dans la confrérie actuelle de Notre-Dame des Miracles. Seulement, aujourd'hui, le repas composé d'un certain nombre de plats déterminés par le réglement, est entièrement à la charge du doyen.

(2) Ce passage prouve que le manuscrit n'est plus complet, puisque la peinture en question n'y est plus.

(3) Nouvel exemple de l'emploi des méraux. Jusques ici on n'en a pas encore retrouvé ; ils devaient certainement porter en empreinte l'image de Notre-Dame des Miracles,

(4) Les mots entre parenthèses sont barrés en rouge dans le manuscrit.

à amende de IIII deniers, et y doit on offrir .II livres de candeilles, Et puent li compaignon deswagier pour les dites amendes qui payer ne vaurront, et che est davantage pour les compaignons qui après ledite messe de requiem se doivent assembler en certain lieu pour compter des coses avenues en l'année passée.

Item ordonné est, que cascuns des confrères doit payer pour sannée une .O. d'or ou XIIII gros de Flandres.

Item ordené est, que on ne doit rechevoir nul confrère se n'est sour le jour du convive, et par l'assent de tous les compaignons.

Item ordené est, que nuls débas ne soit entre les confrères que li doyens n'en fache le pais avoec ses confrères, ou cils qui ne vaura pacifier soit privés de le confrarie.

La liste des confrères commence avec le second feuillet. Elle se compose de deux parties distinctes : la première s'arrête à l'année 1395 et la seconde commence en l'année 1515. Il est impossible de savoir à quoi attribuer la lacune considérable qui s'y trouve, et qui est d'autant plus difficile à expliquer que les premiers noms de la seconde liste commencent au haut du verso du feuillet sur le recto duquel se termine au bas de la page la première liste. Nous allons donner un extrait des deux, en choisissant les noms que nous croyons les plus propres à intéresser nos lecteurs (1).

Che sont li confrère de la confrarie de le messe de Notre-Dame du dimenche.

Monsigneur Jehan de Sainte Audegonde, sire de Norkelmes ; S. Willaume de Sainte Audegonde, sen frère ; S. Ghilebert de Sainte Audegonde, sen frère ; Monsigneur Jehan de Sainte Audegonde,

(1) Dans la première liste, plusieurs noms sont accompagnés d'une indication soit un *D*, une croix, ou un point. Quelques-uns ont toutes ces indications réunies. Nous les considérons comme voulant dire que ces personnes ont été doyens une ou plusieurs fois dans la confrérie. Ces marques accompagnent d'ailleurs aussi les noms de quelques femmes qui figurent parmi les confrères. Remarquons en outre que dans cette première liste, aucune année n'indique la date de réception des confrères, si ce n'est vers la fin.

sen filg ; Ghuilebert de Sainte Audegonde, sen filg ; Monsingeur Guichart de Norout ; S. Jehan Hangheboc ; S. Jehan David ; S. Andrien de Morcamp ; S. Jehan Wasselin ; S. Jehan Lescot, S. Nichole de Wissoc ; Jehan de Morcamp ; Stassart de Morcamp ; Pieres de Morcamp ; Pieres Canne ; Lambert de Bolloigne ; ..... Jehan de Bolloigne dit Camus ; Baudin Wasselin ; ..... Jehan del Estuve ; Leurent du Mont ; Willaumes de le Wakestraet ; ..... Jehan de Gyron ; Baudin Lescot ; Franchois Pile ; ..... Mons. Baudin sire de Bavelinghem ; Jakeme Lebon ; Jehan de Bouloigne fil sire Jehan ; ..... Clai Darde et Maroie se femme ; .... Jehan de Ste-Audegonde filg S. Willame ; ..... Margrie du Fossé ; le feme Jehan Godermach ; Katherine Martins ; le feme Jehan Nachtegale ; Demiselle Maroie veve S. Gille de Morcamp ; dame Katcline veve Wautier le Bart ; dame Kateline de Belval nonnain ; feme maistre Lambert le Beière ; ..... Mons. Jehan de Fienlez ; Jaquemes de Ste-Audegonde fil sire W. ; ..... Adenoufles Wasselin ; ..... Jehan de Watenes ; ..... sire Waultier d'Esquaves dit de Obigny prestres ; ..... Onoré Fouket Parmentier ; Maroie le Vine boullenghière ; le femme Jaquemon le Cuvellier ; Pieres tun Braseur ; Jehan Lamps et Jehan Lechoc, trompeurs (1) ; ..... Pieres de Saint Audegonde ; ..... Jakemart Meurisse, pissonnier ; Pierron de Warren, plonnier ; Mons. de Sangathe et medame se feme ; Henri de le Clef, courtier de blé ; ..... le feme Jehan le Bizère, taintelier ; Jehan Connoct, espissier ; ..... S. Mikiel Ficefaice en l'an IIIIˣˣ (2) ; ..... Wautier le Wint, carpentier ; Medemile Maroie Sprekens feme sire Wistasse de Morcamp entra l'an IIIIˣˣ et II ; Stas de Morcamp ; Wille Cas, l'an IIIIˣˣ et III ; ..... Clay de Wissoc ; .....

l'an IIIIˣˣ et six.

Jeh. Desque brasseur et femme ; ..... Jeh. del Drogheryeweze ; .... Lambert de Boulloinge fieux Kamus ; Mikiel de Lille, clers ; .....

L'an IIIIˣˣ IX a dont Dieu S. Ostasse de Morcamp, maieur.

(1) C'est-à-dire *sonneurs de trompe*. On voit par là et par les noms précédents, qu'on recevait dans la confrérie tous les individus, quelque fut leur position sociale, pourvu qu'ils en fussent dignes.

(2) Ici commencent à reparaître quelques dates dans cette première partie de la liste. Le Michel Ficeface dont il est question ici, est probablement le même qui fit une fondation en faveur des vicaires de la collégiale, à condition d'un *de profundis* chanté à sa mémoire.

..... Martin de Wissoc ; S. Jaque de Beutin ; Clay de Wissoc fil S. Jehan de Wissoc ;

S. Jaqueme Platel entra l'an IIIIxx et treize ; Baudin Ore filz Baudin et Juliene se femme entra l'an M CCC IIIIxx et quinze le XIXe jour de juing ; Jehan Hanelois, coutelier ; Denys le Ketelare filz Merisse Carpentier ; Lucas Boin entra en le carité au lieu Clay Fourdin.

Ainsi se termine la première partie de la liste comprise dans le manuscrit qui nous occupe. La fin offre beaucoup de négligence, et l'on pourrait peut-être attribuer à une nouvelle réorganisation de la confrérie, la seconde partie qui contient les noms de tous les doyens à partir de l'année 1515 jusqu'à l'année 1733 inclusivement. Nous allons continuer nos extraits pour cette seconde liste qui commence ainsi :

Ordre et liste des confrères qui ont estez doiens de la confrairie de Notre-Dame des Miracles (1), sur le marché de ceste ville de St-Omer depuis l'an 1515.

Nota que les ans ici notez estoient l'entrée de leur décanat lequel finissoit l'année subséquente.

Gilles Boucquin, l'an 1515 ; Jan Corbault, 1516 ; sire Arnould Schat, 1517 ; Guillebebert de Boulloingne, 1518 ; Guillebert le Pape, 1519 ; Simon de Frementel, 1520 ; Nicolas Andrieu, 1521 ; Oudart de Lattre, 1522 ; Nicolas de le Becque, 1523 ; Pierre de Haffrenghes, 1524 ; ..... Jan du Bois, 1536 ; Jacques Robert, 1537 ; Jean Perin, 1538 ; ..... Sire Jean Hannon, 1540 ; Louis le Clercq, argentier, 1541 ; Jean Robert, 1542 ; Aliamme de Wimille, 1543 ; Robert de Longuenesse, 1544 ; ..... Georges de Cassel, 1548 ; Olivier du Buis, 1549 ; Jean Bultel, 1549 ; .. .. Guillamme de Hamies, 1553 ; Clément de le Haye, 1554 ; Guillamme de Canteleu, 1555 ; Jacques de Gand, 1556 ; ..... Guillamme de Cassel, l'aisné, 1559 ; Wallerand de le Loe, 1560 ; François de Haffrenghes, 1561 ; Guillamme Boulloic, 1562 ; Philippe Cuvelier, 1563 ; Gilles de Marly, 1564 ; ..... Simon du Tielt, 1567 ;

(1) Ce nouveau titre donné à la confrérie vient à l'appui de ce que nous avons dit précédemment sur l'identité de la *confratrie de le messe Notre-Dame du dimenche* avec celle-ci.

Guillamme Danel, 1568; Jean Pecqueur, 1569;....Mre Martin le Clerq, 1577; Jan du Jardin, 1578; Lambert Buissot, 1579; Jean Dollin, 1580; ..... 1584, Alard Pruvost; 1585, Antoine Chocquel; ..... 1589, Thomas Hermel, receveur de ladite confrairie; 1590, Robert Nepveu; 1591, Jean de Holf; ..... 1595, Jacques des Granges; 1596, Denis de Waverans; 1597, George de Haffrenghes, depuis eschevin; 1598, sire Philippe Ogier, chapelain de ladte confrairie; 1599, Louys Rogier; 1600, Jean du Bur, depuis eschevin; 1601, Mre Jean Boiaval, prebtre; ..... 1604, Jacques Brunnet, depuis eschevin; 1605, Gilles de Walle; 1606, Hercules Pruvost, depuis eschevin; 1607, François du Mart; 1608, Eloy de Haulteſœuille; 1609, Michiel Desmons; ..... 1612, Guillamme de Cassel; 1613, Louys Titelouze; 1614, Pierre Hermel; 1615, Françoil Libert; ..... 1617, Pierre de Latre; ..... 1623, Mathieu du Buisson; 1624, Erasme Petquam; 1625, Pierre Desgrugiliers; 1626, Nouel Pasqual; 1627, Jean-Baptiste Sanvin; 1628, Eustache Vandenbosk; ..... 1633, Jean Tavernier; ..... 1636, Louis Desroussi; ..... 1643, Robert Descamps; 1644, Jacques Gailliot; 1645, François de Latre; 1646, Paul Bogaert; 1647, Guislain Prevost; 1648, Eloy Desannois; ..... 1650, François Girardot, not, royal; 1651, Pierre Haffringues filz; ..... 1655, Hubert Merlin; ..... 1668, Mr du Trieu, chan. et Mre de chant; ..... 1670, Lambert Courden; 1674, J. Pagart; 1672, Omer du Buisson; 1673, Jean Descamps; .... 1678, Lambert Courdens; 1679, Jacque Desgardins; 1680, Jacque Cousin; 1681, Robert Robins; ..... 1685, Jacque de Grave; ..... 1687, Michel Hovelt; 1688, sire Martin Moriencourt, eschevin; 1689, Guillaume Loiseau; ..... 1694, Jean-François Nicolle; 1695, Martin Morel; ..... 1697, Nicolas-Alexandre de Cléty, mayeur des dix; 1698, Nicolas Laurent; 1699, André Barbier; 1700, Louis Marcotte; 1701, Philippe-Alexandre Pruvost, eschevin à son tour; 1702, Robert Pagart; 1703, Maximilien Legrand; ..... 1715, Mr Michiel Kinte, 1716, Mr Thomas-Louis Liot, prebtre, chanoine; ..... 1726, Mr François Marcotte; ..... 1728, M. Liot, grand doyen; 1729, Mr Lefebvre; 1730, Mr Laurens, prestre; 1731, Mr Allexandre; 1732, Mr d'Aran; 1733, Mr Paschal.

La liste des confrères s'arrête à cette dernière année, pour quelle raison, il n'est pas plus facile de le deviner, que celle qui a causé la lacune entre les deux portions de ladite

liste. Les trois derniers noms sont écrits au bas du recto d'un feuillet portant en tête une charte de donation en faveur de la confrérie, que nous transcrivons ci-dessous :

Sachent tout chil qui ceste chartere partie verront, ou orront, que Jehan de Morcamp, taintelier, et Ysabele se femme ont donné et werpy bien et aloy â Jakeme le pape ou nom et comme doyen de le carité Nostre-Dame des Miracles de le Capelle, et à Baudin de Wolverdinghe comme recteur de le dite carité chuinc sols et trois deniers de parisis de rente par an héritaulement à payer à trois termes en l'an si comme on paye rentes héritaules en le ville de Saint Omer et sanlable rente qui vint de feu sire Baudin Wasselin, assennés sour le maison de le blanke Fleur de Lis sour le mazure d'icelle et sour tout l'iretage qui y affiert. Estans sour le grant marquiet entre l'iritage qui fu feu Gilles du Bilck d'une part, et l'iritage de le ville d'autre part (1), et ce pour cause que les dis doyen et recteur et les aultres qui après eulx le seront, sont et seront tenus de faire canter en le dite capelle, une messe pour les dis conjoins et pour tous leurs bienfaiteurs cascun an perpétuellement et à tousjours, la samedy prochain après le Ascention, et donront au prestre qui cantera le messe dix wyt deniers parisis, au diakène et subdiakène à cascun wyt deniers parisis, et as trois clers qui canteront, à cascun quatre deniers parisis. Et les dix-seept deniers parisis demeurent à le dite carité pour le mort et yssue des dis conjoins, et sur ce les dis conjoins ont enconvens de quitter et warandir audit doyen et recteur ou nom que dessus le dite rente par dessus werpy sour le abond dessus dit, en Lien et en pais envers tous à le loi de le dite ville parmi ce que le dicte rente serra et demoura taillable et justichiable à le loy de le dite ville comme hiretage de bourgois. Chou fu fait et cognut, et werpy bien et à loy pardevant esquevins de Saint Omeir Adenoffle Wasselin, Jehan de Nieles, Willaume Beyart, Jehan Ernoud et Jaquemart Lazuwel. En l'an de grace mil trois cens quatre vins et dix wyt, le penultisme jour de septembre.

(1) Cette maison de la *Blanke Fleur de Lis* qui tient d'un côté à l'héritage de la ville, ne serait-elle pas celle qui porta plus tard le nom du *Blanc Ours* attenante à l'hôtel-de-ville, et où logeait le conseiller pensionnaire ?

Le verso de ce feuillet est occupé par le détail des revenus de la confrérie et parait s'arrêter à la fin du quatorzième siècle, de même que la première partie de la liste. Nous copions ce détail :

Che sont les rentes héritaules qui appartiennent à le confrairie de le Notre-Dame Candellière (1) et as confreires de le dite confrairie qui font dire en l'amour de Notre-Dame en le capelle sour le markiet, les messes du dyemenche à note et les messes de requiem au lundi sans note.

Primes sour le maison con dist l'Esturjon, estans emprès le maison sire Jehan Dane par dessouz XL s. parisis de rente par an.

Item sour le maison qui estoit jadis à Jaqueme Sandre, estans en le Vakestraet lau demeure à présent Xpian de Cullam XXV s. par. par an.

Item sour les maisons qui font le touket devant S. Christofle, estans au boud par dessoubz de le rue de l'Escucherie, X s. parisis de rente par an, et sont ycheus maisons à sire Stassard de Morcamp à présent.

Item sour un maison à Haut-Pont devant le Musselbriggne..... XL^{s}

Item sour le maison Valentin Ellinc devant le Wincay. III^{s}

Item sour le maison le Blancq Fleur de Lis sous le marquiet..... V^{s} III^{d}

Là se termine le manuscrit; il renferme des renseignements curieux, c'est ce qui nous a engagé à donner les copies des pièces *in extenso*, et nous n'aurons qu'à nous féliciter de les avoir fait connaître, si l'on y retrouve l'intérêt que nous avons cru y découvrir.

L. DESCHAMPS DE PAS,
Membre titulaire.

(1) Cette dénomination de Notre-Dame Candellière appliquée à Notre-Dame des Miracles provient probablement de la coutume d'allumer des cierges en son honneur, pour implorer son intercession ; car on ne peut supposer qu'il s'agisse ici d'une parcelle de la Ste-Chandelle d'Arras, les auteurs ne faisant pas mention que la collégiale de St-Omer ait eu part à cette relique.

NOUVEAU CACHET D'OCULISTE ROMAIN.

M. Ch. Dufour, membre de la Société des Antiquaires de la Picardie, a publié dans le tome VIIIe des mémoires de cette Société, une intéressante notice sur les cachets d'oculistes romains connus jusqu'à ce jour ; dans le n° du bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, publié en mars 1852, M. Albert Legrand, notre honorable collègue, a décrit un nouveau cachet découvert à Thérouane ; nous venons appeler aujourd'hui l'attention des archéologues sur un nouveau monument sigillaire récemment trouvé en Belgique :

Sur la tranche d'un carré d'ardoise long de millimètres, large de millimères, se trouve cette inscription formée de petites capitales, gravée en creux, en deux lignes, et à rebours :

EVTYCETIS DIALEPDOS
AD ASPRT ET CICARCES (1).

Deux des autres tranches de l'ardoise présentent quelques vestiges de lettres effacées par la lime ; sur la 4e branche, non plus que sur les surfaces planes du cachet, on ne remarque aucun caractère.

Les lettres de l'inscription sont gravées avec la plus grande netteté ; elles sont parfaitement égales et se raccordent on ne peut mieux ; aussi, malgré la présence de l'*upsilon* dans le mot *Eutychetis*, ce cachet semble devoir être reporté à la belle époque de l'art antique ; le nom grec de l'oculiste ne peut-il pas d'ailleurs expliquer la présence d'un signe non compris dans l'alphabet romain ?

(1) C'est à-dire : *Eutychetis dialepidos*
Ad asprit(udinem) et cicatrices.

Quant à la copulation des lettres, il semble difficile d'en tirer une objection sérieuse contre l'antiquité de la pierre sigillaire ; en effet, les médailles consulaires antérieures à Auguste présentent souvent des exemples de lettres réunies.

Les recherches récentes auxquelles on s'est livré ont établi que le collyre appelé *dialepidos* par notre cachet, avait pour base la *squame,* c'est-à-dire la scorie ou l'oxide de cuivre ; cet onguent était, parait-il, ordonné par Eutychès pour guérir les cicatrices et les aspérités ou granulations des paupières ; dans les treize monuments sigillaires parvenus jusqu'à présent à ma connaissance dans lesquels le *dialepidos* est signalé, cet onguent n'était recommandé que pour l'une ou l'autre de ces affections de l'œil.

Il reste à faire observer que l'ardoise dont il est ici question est épaisse de millimètres ; elle a été trouvée à Fontaine-Valmont, village situé en Hainaut (Belgique) et qui faisait partie de l'ancien diocèse de Liège ; déjà de nombreuses monnaies romaines frappées depuis Auguste jusqu'à Julien ont été recueillies sur le terrain où le cachet a été découvert.

ALFRED HAZARD,
Membre Titulaire.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE D'ÉTAPLES.

Vers le milieu du 17e siècle, les revenus de la ville d'Etaples consistaient en rentes foncières sur maisons, jardins, terres, patis venelles (1) et en produits des locations de ses fermes.

Un procès-verbal d'adjudication des fermes et impôts du 15 mars 1641 en donne le détail :

« 1° La ferme de la rivière de Canche, dont la poise pour » chacun habitant, douze deniers, et aultres personnes pas- » santes et repassantes laditte rivière de Canche à plain mer, » deux sols, adjugé à Pierre Roux à 30l

» 2° Ferme de Thonlieu et droits de Licsons, quy se prend » sur tous chevaux, charrettes, portantes marchandises pas- » santes et repassantes, scavoir : sur chacun charriot VII solz, » sur chacune charrette VI deniers, sur chacun cheval III de- » niers, adjugé à François Luat. 10l

» 3° La ferme des poids et ballances dont l'on paie du tout » huit deniers par les forains, et par les bourgeois quatre de- » niers, mise à prix par Isidor Baudelicque audit prix. . . . .

» 4° La ferme du droict de siège des navires, que tout navire » paiera entrant en ce havre, dix solz, à la charge de bien et » duement balizer, à paine de tous despendz, dommages et » intéretz, adjugé à Lecas à. 30l

» 5° La ferme du forage, quy est de quatre solz pour ton- » neaux de vin que que doibvent les marchandz forains ame- » nant vins au port et havre de nostre ville, soient vendus ou » non vendus. Mise à. . . . . .

» Autres fermes audit Roy, nostre sire, pour son quart, les » aultres trois quarts appartenants à ladite ville, et est pour » chacun encher soixante solz.

(1) Venelle, veine de terre entre deux monts de sable.

» 6° Le droict et impost d'entrée en notre havre dont l'on » paie pour chacun tonneau de vin quatre solz par les mar- » chends, lors de l'arrivée desdits vins, soient vendus ou non » vendus, revenant à ladite ville pour chacun tonneau, trois » solz. Mise à prix par Guille Suin à 25 livres, et à luy adjugé. 25[l]

» 7° La ferme de l'antien impost quy est de vin vendu en » gros en nostre ville et banlieue, et on paiera douze solz pour » chacun thonneau de vin, moitié par le vendeur, moitié par » l'achepteur forain, adjudé à Jehan Lesne à . . . . . 6[l]

» 8° La ferme et impost quy est de douze solz par thonneau » de vin revenant en ladite ville et banlieue, et se paieront » lesdits droicts, moytié par le vendeur et l'autre moytié par » l'achepteur, adjugé à Jehan Lesne à . . . . . 18[l]

» 9° La ferme et impost quy est de quarante solz pour thon- » neau de vin vendu en barilz et en détail en ladite ville et » banlieue, adjugé à Marc Sempin à . . . . . 40[l]

» 10° La ferme des impots de cervoise qui est de trois solz » pour chacune tonne de bière qui se vend en ladite ville et » banlieue. Mise à prix. . . . . »

» 11° La ferme du mesurage du sel, charbon et grains, tant » de ce quy se vend à le mesure et estallon de nostre ville que » ceulx qui passent debout à Montroel, et se paie par le mar- » chand forain cincq[te] solz par un septier de grains par les » bourgeois, trente-six solz, et ceux en barils par les bourgeois » diz huict solz, et par les forains, trente-siz solz, adjugé à » Neufmanoir à. . . . . 82[l]

» 12° La ferme du courtage, dont se paient douze deniers » ponr chacun thonneau de vin, adjugé à Le Lesne à. . . . 2[l]

» 13° La ferme et impost quy est de vingt solz, six deniers » pour livre, et se prend ledit droict sur toutes sortes de mar- » chandises et denrées de quelques sortes et conditions qu'elles » soient, sauf sur vins et poissons fraiz. Mise à prix. . . . . »

» 14° La ferme des harangs fraiz et sallés et se paie quatre » deniers pour livre par le vendeur et quatre deniers pour » livre par l'achepteur, adjugée à Florent Passeteux à. . . . 20[l]

» 15° La ferme des esgards, adjugée à Jehan Blondin à. . . 2[l]

» 16° La ferme de l'aulnage et estallage et se paie pour » chacun estallage six deniers et un denier pour aulne, ad- » jugée à Neufmanoir à. . . . . 4[l]

» 17° La ferme du fayel quy se prend en tems de haran-
» gaison et caresme, huit solz par basteau, laquelle ferme n'a
» baillée ny mise à prix par aulcune personne et aurait été
» laissée entre les mains des maistres de nostre ville pour en
» recepvoir les droicts moyennant qu'ils sont obligés de faire
» la recepte à leurs despendz et de paier les rentes quy sont
» deubs à Monsieur l'abbé de St-Josse.

Le Roi nommait un receveur pour la perception de ces fermes.

Le jour de l'adjudication, il était d'usage de réunir dans un banquet donné aux frais de la ville, les Mayeur, Echevins, le procureur du Roi et les adjudicataires.

« Payé au sieur Passeteux, tavernier, pour cette dépense. . 18[l]

Les comptes de la ville pour les années 1641 et 1642 présentés par l'argentier en 1643, contiennent des renseignements très-curieux sur l'emploi qu'on faisait alors des revenus communaux.

Voici quels étaient les gages des fonctionnaires municipaux :

« Paié à Jehan Baudelicque, mayeur, pour ses gaiges
» ordinaires . . . . . 16[l] »
» Id. pour audition du compte . . . . . 4 »
» Id. au premier élu . . . . . 5 »
» Id. aux derniers élus . . . . . 6 »
» Id. aux quatre eschevins, chacun . . . . . 3 »
» Id. à Florent Passeteux, greffier, pour ses gaiges
» ordinaires . . . . . 4 »
» Id. pour avoir rédigé par escript le présent compte . . » 50[s]
» Id. pour la coppie qu'il conviendra lever . . . . . » 50
» Id. audit greffier qui a apostillé le présent compte . » 50
» Id. pour encre, papier, à la rédaction dudit compte. » 50
» Id. au procureur fiscal, pour ses gaiges ordinaires. 3 »
» Id. à Isidor Duquesne, advocat de ceste ville, pour
ses gaiges ordinaires . . . . . 6 »

» Id. à Flahaut Le Lesne, procureur de ladite ville, pour ses gaiges ordinaire. . . . . » 60s
» Id. à Guillaume Betart, chirurgien de ladite ville, pour ses gaiges ordinaires. . . . . 9 »
» Id. audit argentier, rendant compte, pour ses gaiges ordinaires. . . . . 16 »
» A esté paié à Royer Blondel et à Nicolas Gosselin, sergens à verges, chacun. . . . . 6 »
» Id. audit Roger Blondel, pour ses gaiges ordinaires, » comme conducteur de l'horloge . . . . . 24 »
» A esté paié à François Gressier, valet de marché, pour » ses gaiges . . . . . 6 »
» Id. à Nicollas Gosselin, sergent à Verge, pour paines » extraordinaires. . . . . 4 »
» Item paié à Florent Passeteux, tavernier, pour dépenses » faictes en sa maison pour Messieurs, à diverses fois pendant qu'ils ont travaillé et » vacqué à dresser le présent compte de la » ville. . . . . 1 »

Le carême et l'avent ayant été prêchés par un frère carme de Montreuil ; voici d'après le même compte, les dépenses faites en cette occasion :

« A esté paié audit Passeteux, tavernier, pour avoir » fourny des chaises et ustensiles de litz au père prédicateur pendant le saint caresme, y compris dix jours » de nourriture. . . . . 30l »
» A esté ledit comptable obligé de rembourser ce qu'il » a paié à Florent Passeteux la somme de dix livres » qu'il avoit advancée au père prédicateur carme de » Montreuil. . . . . 10 »
» A ledit comptable déboursé quarante solz pour emploier à l'achat de vingt-six harangs et treize pains » qui ont ésté donnés aux pauvres pour la Saine. . . . 2 »
» A esté paié à Florent Passeteux, hostelain, pour » avoir par luy donné logement au père prédicateur » durant les advants dernières. . . . . 6 »

A cette époque on consacrait une partie des revenus de la

ville à subvenir à certains frais en diverses circonstances, telles que les suivantes :

« Banquet donné aux ecclésiastiques, au prédicateur, » à l'ancien mayeur et au procureur du Roy au jour du » renouvellement de la loi. . . . . 18 »

» Dépenses faites chez le sieur Passeteux, tavernier, le » dernier jour de Pâques, par Messieurs les ecclésias- » tiques et le père prédicateur, pour remercier ce bon » père carme des prédications qu'il a faictes pendant » le caresme. . . . . 12 »

» Il est accordé à la jeunesse douze livres et aux brie- » mans six livres pour les régaler le jour des brandons. 18 »

» Vin d'honneur présenté à M. l'intendant de la jus- » tice et police des camps de l'armée du Roy. 7 10ˢ

» Vin d'honneur offert par les Eschevins au banquet » nuptial de Mˡˡᵉ Merieul avec M. Adrien Monocove. . . 6 »

» Vin d'honneur présenté à Mˡˡᵉ de Lanoy, fille du » gouverneur de Montreuil et comte d'Etaples, lors de » son arrivée en cette ville. 4 10

» Vin d'honneur présenté à M. Oudart de Fiennes du » Tréca, mayeur de la ville de Boulogne. . . . . 6 »

Etaples, 19 septembre 1853.

G. SOUQUET.

BATAILLE DE MARIGNAN,

LE JEUDI 13 SEPTEMBRE 1515.

La bataille de Marignan est une des pages les plus glorieuses de l'histoire de France ; c'est un de ces grands souvenirs que les siècles ne peuvent effacer. Il n'est guères dans nos annales de scène de combat plus émouvante. Tout, dans ce brillant fait d'armes, résume les plus belles prouesses, les plus nobles sentiments des temps héroïques de la chevalerie. Quelques lignes suffiront pour rappeler les diverses phases de cette mémorable victoire.

Les Suisses, sortis de Milan, avec leurs piques de dix-huit pieds et leurs espadons à deux mains, tombent à l'improviste sur les avant-postes du camp des Français (1). Dans le premier tumulte de l'action, *les aventuriers au service de France, et une partie de Lansquenets sont reboutés* et culbutés. Il en est de même de la cavalerie d'avant-garde qui se rejette en désordre sur l'infanterie. Aussitôt le Roi François 1er donne de sa personne ; à la tête de sa maison militaire, il dirige contre l'ennemi une charge terrible, arrête sa marche victorieuse, dégage, prend et ramène les canons tombés en son pouvoir, et partout rétablit vaillamment la bataille. A

(1) Henri Martin, t. 9, p. 17. — Mémoires de Fleuranges, Martin du Bellay, etc.

l'exemple du Roi, les gens d'armes et les lansquenets se battent avec une rage incroyable. Aucune bande, dans les deux armées, ne plie, et ne se laisse surpasser en bravoure. Le combat s'échauffe tellement que, sans laisser respirer, il se prolonge, depuis quatre heures du soir jusqu'à minuit. L'obscurité profonde, succédant au coucher de la lune, force les bataillons et les escadrons à rester inactifs au milieu de l'affreuse confusion de la bataille, Français parmi les Suisses, Suisses parmi les Français, tous, dans l'attente des premières lueurs du jour. Se reconnaissant alors, l'attaque recommence aussi furieuse que la veille ; enfin, vers neuf ou dix heures du matin, le cri de Saint Marc annonce l'arrivée de l'avant-garde vénitienne. Ce renfort pour l'armée française oblige à la retraite les débris de l'armée helvétique. Les Suisses abandonnent en bon ordre le terrain où gisaient morts plus de quinze mille de leurs combattants. Fier de son triomphe qu'il devait aussi en partie au Connétable Charles de Bourbon, le Roi qui avait failli tant de fois perdre la vie, reçut des mains du brave chevalier Messire Pierre de Bayart, les insignes de la chevalerie.

Telle est, en résumé, la description de cette grande journée que le vieux maréchal de Trivulce appelait *un combat de géants*. Cette appréciation d'un brave guerrier qui avait assisté à dix-huit batailles, n'était pas exagérée. L'intrépidité des Français avait passé tout entière dans le cœur de leurs alliés ; aussi les Lansquenets firent-ils, en cette occasion, des prodiges de valeur.

Il est précieux, pour l'histoire, de pouvoir recueillir des preuves authentiques, constatant les nobles sentiments dont ces fidèles auxiliaires étaient animés pour soutenir la cause du Roi de France.

Le document inédit que nous publions, est un testament écrit sur le champ de bataille de Marignan. C'est celui de Erich de Richoufz, fils de noble homme et d'honneur Guil

laume de Richoufz, magistrat de Magdebourg, seigneur de Minsbourg, enseigne d'un chef de trois cents Lansquenets venus au secours du Roi François 1er. Nous devons la communication de cette pièce intéressante à l'obligeance de M. Frédéric de Richoufftz, membre du conseil général du Pas-de-Calais, notre correspondant, qui compte Erich parmi ses ancêtres.

Cet acte écrit, dans un moment suprême, révèle la grandeur d'âme du testateur, fait connaître les usages suivis, lors de la sépulture de nobles gens de guerre ; il prouve, une fois de plus, que ces hommes d'élite étaient prêts à mourir en chrétiens sur les champs de bataille qu'ils avaient arrosés de leur sang. Nous transcrivons en entier ce précieux document.

TESTAMEN *de noble houme Erich de Richoufz, faict par luy au camp de Morignan, aprés la bataille contre les Suisses, le surlendemain Saincte Croix XVme septembre* 1515, *l'hors non marié et enseigne d'une compagnye de Lansquenetz, gisant blessé des coups receuz en la dicte bataille.*

Faict francois de mot aprés aultre, suivant qu'il est couché en langue allemande.

TESTAMANT ET DERNIÈRE VOLLONTÉ.

Au non de la Saincte Trinitté,

Je Erich de Richoufz, filz de noble houme et dhonneur Guillaume de Richoufz, magistrat de Magdebourg, seigneur de Minsbourg, mon bien aymé père, et de dame Anne Schlicken, ma bien aymée mère, enseigne de noble et vaillant sieur George Rapolstein, chef de trois cens Lensquenetz, gisant blessé en hazard de mort dune arquebuzade au travers du corps et le bras gaulche percé en la bataille advenu entre les Suisses et Francois, mon excellentissime seigneur le duc de Gueldre, combattant pour le party du Roy de France, lan mil cinq cens et quinze, le quinziesme septambre.

Premièrement, je crye mercy à Dieu de touttes mes offenses, le

prie qu'il me veuille misericordieusemant pardonner tous mes peschez pour ce pardonneraiz ci à tous ceux qui m'ont offensé et qui m'ont meffaict, remettant ma pauvre ame en ses misericordieuses mains, le remercye haultement de ce qui m'a tiré de la bataille, si blessé pour le moings avec honneur, mon enseigne saulve et les ennemiz chassés. Je prie mes amiz assistans de le réciter à monseigneur père, quand ils seront de retour à la maison, affin qu'il aye moings d'ennuy de ma mort.

Si je meurs au camp, je veux estre entéré à nostre mode et coustume et comme il appartient à nobles gens de guerres.

Je veux que en la plus prochaine esglise, l'on laisse pendre mon espée et poignard, et mon casque doré ou mes armes sont gravés à trois testes de serf d'or y demeure pour mémoire, et que lors l'on donne au prestre dix florins pour prier Dieu pour mon ame.

Le reste de mes armes et tout mon équipage, mes chevaux de scelles et de charriot et les centz florins que nostre chief me doibt tant de moy que de mes compagnons, je les donne à mon bien aymé cousin noble sieur Frédérich de Richoufz, gentilhomme à Hanstofend, reite maistre du seigneur priuce, et qu'il paye tout ce qui coustera à mon enterremant et despence de bouche de mes amiz.

Je veux aussi, aussi tost que je seray enterré, qu'il alle visiter mon chef et luy reporte mon enseigne, le remerciant et lui offrant le service à mon occasion.

Pour ce qui regarde mes valletz, ce qu'ils ont eu par cy devant et leurs ai donné qu'il leur deveront aussi l'être XX florins que me doibt Jehan Didier par cédule.

Je veulx et commande toutes ces choses advenir, à ceste fin est ma dernière vollonté fortifié de l'assiette de mon non à icelle, affin que touttes ces choses se fassent.—Escript par Jehan houme d'avoine (1), nostre prestre, en présence du sieur Claude Rastock, nostre barbier (2), et de Jehan Pleffer, mon fidelle valet qui ont aussi apposé

(1) Le traducteur du testament, écrit en allemand, a cru devoir aussi traduire en français le nom propre du prêtre qui, dans le titre original, s'appelle HABURMAN (homme d'avoine).

(2) L'on sait qu'au commencement du 16e siècle, les barbiers remplissaient encore les fonctions de chirurgiens. Ils pratiquaient les saignées, appliquaient les ventouses, etc., etc., se considéraient même, trop souvent, comme docteur en médecine.

leurs noms l'an et jour que dessuz, au camp, le sur lamdemain d'après la bataille advenue à Morignan sur le chemain de Millan.— Signé : Erich Richoufz, Jehan houme d'avoine, Claude Rastock et Jehan Pleffer, avec parafe.

Nous devons ajouter qu'Erich de Richoufz ne mourut pas de ses blessures. Il se maria en France, en 1520, et ses descendants s'y étant fixés et imitant le noble exemple qu'il leur avait donné, rendirent, en bien des circonstances, de bons et loyaux services à leur nouvelle patrie adoptive.

ALBERT LEGRAND,
Membre Titulaire.

LETTRE

DE MARGUERITE D'AUTRICHE,

GOUVERNANTE DES PAYS-BAS,

INTÉRESSANT L'HISTOIRE DE THÉROUANNE.

« *A Mons*r DE LA GRUTHUSE, *Lieutenant et Capitaine Général de Picardie.*

» Monsr de la Gruthuse, les ambassadeurs du Roy d'Angleterre » estans icy se sont présentement doluz à moy de ce que les gens » d'armes tenans garnison à Therouenne, Bouloingne et autres » lieux de leur frontière, courrent journellement es limites de » Guisnes, Calais et autres lieux subgetz au Roy leur maistre, y » prendent, pillent et destroussent les marchans et subgetz d'icel- » lui Sr, et pour ce faire passent et rapassent par les pays et des- » troiz de Monsr mon neveu, esquels les gens dudit Sr Roy leur » maistre ne vouldroient entreprendre aucune chose sy ce n'est » que par continuacion desdits exploits ilz feussent à ce contrains. » Et pour ce que le Roy vostre maistre m'a nagaires fait dire et » avertir par l'ambassadeur de l'Empereur mon Sr et père estant » lors vers lui, qu'il n'entendoit souffrir ne parmectre que aucunes » entreprinses ne exploix se feissent par ses gens es pays de mondit » Sr, et que, se lesdites coursses se continuent, fait à craindre que » l'on ne saura garder ceulx du parti d'Angleterre de faire le sem- » blable, meismement de poursuyr leurs ennemis partout, je vous » prie ordonner aux capitaines et gens de guerre desdites garnisons » de Therouenne, Bouloingne et autres de ladite frontière, qu'ilz se » départent de plus faire lesdites coursses et entreprinses par le » pays de mondit Sr, afin que les Engloiz n'ayent cause de les pour- » suyr et faire semblables entreprinses sur les gens et subgetz du

» Roy es pays de pardeça, dont grant inconvénient pouroit avenir, » à mon grant regret et desplaisir. Ce sect Dieu, qui, Monsr de la » Gruthuse, vous ait en sa garde.

» Escript à Bruxelles le second jour d'aoust l'an XVc douze.

» MARGUERITE. »

La lettre missive dont le texte précède existe en original dans la collection Dupuy, au dépôt des manuscrits de la bibliothèque impériale. Elle est sur papier, et d'une belle écriture ronde. La signature seule est de la main de Marguerite d'Autriche.

Ce document n'ayant pas été utilisé par les auteurs qui se sont le plus particulièrement occupés de l'histoire de l'ancienne capitale des Morins, nous avons pensé qu'il pourrait n'être pas complètement sans intérêt de le publier ici et de lui consacrer quelques lignes.

On sait que les avertissements et les demi-menaces que renferme la lettre de la Gouvernante des Pays-Bas n'eurent qu'une suite trop prompte et trop funeste pour ce qui concerne Thérouanne. Cette lettre est datée du 2 août 1512, et c'est dans le mois correspondant de l'année suivante que le Roi d'Angleterre Henri VIII, aidé de l'Empereur Maximilien, s'emparait de Thérouanne après un siège de neuf semaines, faisait évacuer la ville et la réduisait en ruines, ne laissant debout que les édifices religieux.

« Estans donques sortis, les habitans d'icelle ville, dit Brenis dans » ses chroniques manuscrites de Flandres et d'Artois, l'Empereur et » le Roi y entrèrent. Et estans en l'église cathédralle de Nostre- » Dame, chef-lieu épiscopal du païs, saçant l'Empereur le naturel » de l'Anglois enclin à la rapine, fit par ses genz et halebardiers » prendre tous les aornements, cappes, calices et autres biens » d'icelle église avec tous les reliquaires et corps saintz, et les en- » voia en la ville d'Aire avec ung chapellain d'icelle église qui en » avoit la garde, et les fit mettre en son palais, audit Aire, où elles » furent bien gardées jusques la paix se fit entre ces princes. » Il résulte de ce qu'ajoute Brenis, à la suite de ce passage, qu'Henri VIII

trouva trop onéreux d'occuper Thérouanne ; « pour donner crainte » aux autres villes, fut conclud la démolir et brusler, excepte les » églises, ce que tost fut accomply ; car l'ayans saccagée et pillée, » fut embrasée et du tout consommée par feu, excepté l'église et les » sœurs, puis démolie et ruinée, y estans appellez à la destruire » céulx de Saint-Omer, Aire et païs alentour. »

Le témoignage de Brenis, joint à ce que nous apprend la lettre de Marguerite, donne lieu de penser que c'est de son propre mouvement et dans l'intérêt de sa politique, bien plutôt que pour se rendre aux sollicitations de Maximilien, comme l'a avancé M. Piers (1), que le monarque anglais a fait procéder en 1513 à la destruction de Thérouanne.

J. ROUYER,

Membre correspondant.

(1) Histoire de Thérouanne, p. 34.

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

SUR LES SEIGNEURS DE RENESCURE.

La Société a admis dans son Bulletin historique une note supplémentaire sur la chronologie des Seigneurs de Renescure. Je me fais un devoir, n'ayant pas eu préalablement communication de ce travail, d'en rendre compte en suivant l'ordre de l'article.

M. Hermand signale trois nouveaux noms de la famille de Renescure différemment écrits *Reinquenescura*, *Regenescura*, *Ringwenscura*, *Rewenescura*, l'un d'eux Eustache *major* est le premier connu qui prit le titre de Seigneur de Renescure de 1247 à 1279.

Pierre était aussi Seigneur de Renescure en 1258.

Eustache et Pierre peuvent avoir été tous deux Seigneurs en partie de la même seigneurie. J'ai vu plusieurs seigneuries démembrées (éclissées) comme les terres.

Parmi quelques notes intéressantes je trouve ce passage : « Jeanne, fille de Philippe, mort en 1509, fut mariée à Jean, » seigneur de Hallewyn. »

Il n'est pas certain que Philippe mourut en 1509, les auteurs ne sont pas d'accord à cet égard ; et, l'auteur qui s'est, en dernier lieu, le plus occupé de la vie de cet historien, le fait mourir en 1511. Cependant j'ai adopté, comme M. Hermand, faute de preuves suffisantes, l'ancienne opinion.

Jeanne, fille de Philippe, n'a jamais épousé Jean, Seigneur de Hallewyn. Je trouve bien une Jeanne de la Clite, dame de Comines, morte en 1512, fille de Jean, sire de Commines, et de Jeanne d'Estouteville, ou d'après le manuscrit publié

par St-Genois, de Bonne de Fosseux, alliée à Jean IIe du nom, seigneur de Hallewin mort en 1473; mais elle était cousine issu-germaine de Jeanne, fille de Philippe.

Quant à Jeanne de Commines, fille du célèbre historien, seigneur de Renescure, on ne la qualifie nulle part de dame de Renescure, et elle mourut en 1514. On a conservé son épitaphe, qui se trouvait dans la chapelle des Grands-Augustins à Paris, dans la chapelle dite de Commines. Elle avait épousé, en août 1504, René de Brosse dit de Bretagne, comte de Penthièvre, de qui sont descendus, dit-on, des Rois de Savoie, de France, d'Espagne et de Portugal.

M. Hermand ajoute : « C'est par son mariage avec Marie » de Hallewyn, *sans doute*, que Louis d'Yve devint seigneur » de Renescure. »

Permettez-moi de douter un peu ; Marie ou Marguerite de Hallewin ne prenait pas la qualité de dame de Renescure, elle se contentait de celles de dame de Souverain-Moulin, de Robecque ; elle était veuve de Philippe de la Viefville, seigneur de la Frestoy.

Ni son père, ni sa mère, ne se qualifiaient seigneur ou dame de Renescure; en effet, elle était fille de Charles de Hallewin, seigneur de Nieurlet, et de sa seconde femme, Antoinette de Saveuse, dame de Robecque en Artois.

Je pense donc, qu'en rapprochant les dates et les généalogies de Commines, de Hallewin et de leurs alliés, qu'il y a lieu de croire que, les descendants de Philippe de Commines s'étant éloignés du pays, c'est par achat que Louis d'Yve ou son père sont devenus seigneurs de Renescure.

« Louis de St-Omer, seigneur de Robecque, dit-on encore, » ne parait pas avoir jamais possédé Renescure. »

Louis de St-Omer, fils d'une dame, et père d'un seigneur de Renescure, devait nécessairement être mentionné pour établir les positions respectives des différents seigneurs. Je ne lui donne pas, du reste, la qualité de seigneur de Renes-

cure. Louis de St-Omer avait six frères et une sœur dont voici les noms :

1° Adrien de St-Omer, mourut jeune ;
2° Antoine de St-Omer, mourut, sans lignée, en 1581 ;
3° Jean de St-Omer, mourut aussi sans postérité ;
4° Claude de St-Omer, mourut aussi sans hoirs. Je n'avais pas eu la preuve qu'il possédait la seigneurie de Renescure, et je me suis abstenu ;
5° Pierre de St-Omer, mourut sans postérité ;
6° Guislain de St-Omer, mourut sans hoirs, l'auteur qui le cite ne le qualifie pas ;
7° Louis, cité plus haut.
8° Jeanne de St-Omer, alliée, en 1577, à Louis de Montmorenci, seigneur de Beuvry, d'où descendent les seigneurs de Renescure du nom de Montmorenci.

IMBERT DE LA PHALECQUE,

Membre Correspondant.

Lille, le 4 juillet 1854.

NOTE SUR LE MÊME SUJET.

Je dois rectifier une inattention que m'a fait commettre le désir d'expliquer le passage de la seigneurie de Renescure, de la famille de la Clite dans celle d'Yves. Deux Jeanne de la Clite ont épousé, au 15e siècle, des seigneurs du nom de Hallewyn ; ni l'une, ni l'autre n'était la fille de Philippe de Comines. Celle qui eut pour époux Jean d'Hallewyn, était fille de Jean, seigneur de Comines, et de Jeanne d'Estouteville ; elle mourut en 1512, dame de Comines et vicomtesse

de Nieuport. Jeanne, fille unique de Philippe de Cemines, fut mariée à René de Brosse, comte de Penthièvre, et sa fille et héritière, Charlotte de Brosse, à François de Luxembourg, vicomte de Martigues. Cette dernière fut mère de Sébastien de Luxembourg et aïeule de Marie, épouse de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Aucun de ces noms ne m'est connu jusqu'à présent dans la chronologie des seigneurs de Renescure, et il ne m'est pas possible de dire comment cette seigneurie advint à la famille de Dysve.

ALEX. HERMAND,
Vice-Président.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX. — Séances des mois d'Août, Novembre, Décembre 1853, Janvier, Février, Mars 1854, par M. Hri DE LAPLANE, Secrétaire-Perpétuel Adjt, ... 145 à 163

ARCHÉOLOGIE — Un mot sur les fouilles faites à Vaudringhem près Nielles-lez-Bléquin, en juin 1853, par le même .... 164 à 168

— Note sur un manuscrit relatif à la confrérie de Notre-Dame des Miracles, par M. L. DESCHAMPS DE PAS, membre titulaire..... 169 à 174

— Nouveau cachet d'oculiste romain, par M. Alfred HAZARD, membre titulaire..... 175 à 176

— Documents pour servir à l'histoire d'Etaples, par M. SOUQUET, membre correspondant..... 177 à 181

DOCUMENTS INÉDITS. — Bataille de Marignan, le jeudi 13 septembre 1515, par M. Albt LEGRAND, membre titulaire... 182 à 186

— Lettre de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, intéressant l'histoire de Thérouanne, par M. J. ROUYER, membre correspondant..... 187 à 189

— Observations complémentaires sur les seigneurs de Renescure, par M. IMBERT DE LA PHALECQUE, membre correspondant..... 190 à 192

— Note sur le même sujet, par M. Alex. HERMAND, vice-président..... 192 à 193

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

TROISIÈME ANNÉE.

3me LIVRAISON.

JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 1854.

Doctrina investigando restituet.

SAINT-OMER,

IMPRIMERIE DE FLEURY-LEMAIRE, LITTE-RUE, 28.

1855

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 3 *Avril* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES :

Immédiatement après, M. de Laplane dépose sur le bureau les ouvrages dont voici les titres :

Annales archéologiques de Didron, tome XIVe, 1re livraison.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tomes Ier, IIe, IIIe, IVe, V^e^, VIe.

Bulletin de la Société de l'histoire de France, Janvier 1854.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, 1853, n° 6.

Bulletin des Sociétés savantes, tome Ier, 3e livraison.

Bulletin des Antiquaires de Picardie, 1853, n° 4.

BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord, 5e année, nos 5, 6, 7 et 8.

Discours prononcé à l'ouverture de la XXe session du Congrès scientifique de France, par M. le Cte Achmet d'Héricourt, secrétaire général.

Revue Numismatique, Janvier et Février 1854.

Conseil général du Pas-de-Calais, session de 1853.

Du rétablissement en Algérie des dames Sœurs Hospitalières de St.-Jean de Jérusalem.

Épitaphe de la ville de Calais,« faicte par Anthoine Fauquel, natif de « la ville et cité d'Amiens, plus une chanson sur la prinse dudict « Calais. »

Journal général de l'Instruction publique et des Cultes, 8 nos.

Georges Dandin, de Molière, traduit en vers par M. Esnault, ancien député du Pas-de-Calais.

CORRESPONDANCE :

— M. le Sous-Préfet et M. le Maire de la ville de St.-Omer, envoient copie d'une circulaire relative à l'Exposition universelle de 1855. Aux termes de cette circulaire, l'administration réclame l'avis des Chambres de Commerce, des Chambres consultatives des Arts et Manufactures, des Chambres d'Agriculture, des Conseils académiques et Sociétés savantes, sur la manière la plus efficace, la plus prompte d'établir des Comités locaux qui seront chargés, dans toute la France, des opérations préliminaires de l'Exposition. La Société, appelée d'abord à se prononcer sur la question de savoir s'il doit exister un ou plusieurs de ces Comités dans le département ou dans l'arrondissement, décide qu'il n'y a lieu d'en établir qu'un seul pour l'arrondissement de St-Omer. Répondant ensuite au vœu exprimé, elle désigne cinq candidats parmi ceux de ses membres qui lui paraissent réunir le mieux les conditions de spécialité généralement exigées pour faire partie du Comité, dont la formation s'opère en ce moment. — Leurs noms seront envoyés à M. le Préfet du Pas-de-Calais.

— M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, adresse une circulaire concernant à la récente publication d'un Bulletin des Sociétés savantes. Ce Bulletin, dans la pensée de M. le Ministre, doit

présenter le compte-rendu aussi complet que possible des Mémoires publiés par les Compagnies scientifiques, il doit être le centre où viendront aboutir les résultats divers de toutes les recherches qui ainsi réunies, s'éclairciront et se complèteront les unes par les autres.

Pour atteindre ce but, le ministre demande des communications régulières, fréquentes et notamment l'envoi de deux exemplaires des Bulletins, Mémoires, Comptes-Rendus, Programmes des prix et autres publications de la Compagnie, conformément à l'art. 2 de l'ordonnance dn 27 juillet 1845. Ces documents seront classés dans la bibliothèque des Sociétés savantes, qui vient d'être réorganisée sous la direction de M. Vincent, membre de l'Institut ; là, ils formeront une collection précieuse que les Sociétés pourront elles-mêmes consulter.

M. le ministre exprime également le vœu qu'à défaut des ouvrages eux-mêmes, s'ils sont épuisés, on envoie une note exacte des différents travaux publiés depuis l'origine avec un catalogue détaillé des objets qui y sont traités; et comme moyen propre à faciliter les recherches, on cite à cet égard l'exemple de quelques Sociétés qui font imprimer des tables de matières par ordre alphabétique à la suite de chaque série de publications.

La circulaire recommande, en outre, à l'attention de la Compagnie la louable coutume de quelques Sociétés qui adressent régulièrement les procès-verbaux manuscrits de leurs séances ; ce moyen devant fournir bien des renseignements utiles au Comité de l'histoire et des arts de la France.

Après la lecture de cette circulaire, M. le secrétaire expose que la Société des Antiquaires de la Morinie a constamment été dans l'usage d'envoyer exactement ses publications au ministère de l'Instruction publique, et que dès-lors la collection des publications y étant complète, le but proposé est rempli.

Quant à l'envoi successif de tous les procès-verbaux manuscrits des séances, la Compagnie pense que la transmission régulière du Bulletin contenant le compte-rendu sommaire de chaque réunion, doit suffire pour répondre au vœu exprimé.

— M Ducas, membre correspondant de la Société depuis sa fondation, actuellement fixé à St.-Leu-d'Esserent (*esserentum*), commune du département de l'Oise, faisant partie de l'ancienne Picardie, exprime le désir de reprendre avec la Compagnie des relations quel-

que temps interrompues. Cet honorable membre donne des détails historiques sur l'ancien prieuré qu'il habite. Cette maison, dit-il, fondée en 1081 par Hugues de Dammartin en faveur des religieux de Cluny, s'accrut considérablement par la protection des comtes de Boulogne et des sires, seigneurs de Clermont. Il ne reste plus rien du couvent occupé autrefois par des moines bénédictins; l'église seule qui est magnifique et quelques parties des cloîtres annexés au prieuré, devenu propriété privée, ont survécu; le reste a disparu.

Ce prieuré est entouré de débris d'antiquités féodales ou de la Renaissance. M. Ducas se propose de recueillir sur ces fondations religieuses des documents historiques dignes d'être conservés. En attendant, cet honorable membre envoie en hommage à la Compagnie deux brochures intitulées :

1° *Du rétablissement en Algérie des Dames Sœurs Hospitalières de St.-Jean de Jérusalem.* Paris 1852, in-8°;

2° Un autre opuscule très intéressant pour notre histoire locale. Cette rareté bibliographique a pour titre : *Épitaphe de la ville de Calais, etc.*, plus une *Chanson sur la prinse dudict Calais*, réimpression d'un petit poème de l'an 1558, composé par Anthoine Fauquel, prêtre et poète amiennois.

Des remerciements sont adressés par la Compagnie à M. Ducas pour ses hommages et ses renseignements historiques.

— M. Derheims, membre correspondant à Calais, envoie à la Société les comptes de dépenses des fouilles faites, il y a quelques années, par le comité établi dans cette ville; il joint à ces comptes les mémoires des dessins lithographiés, représentant les objets trouvés dans ces fouilles. — Ces comptes sont approuvés et des remerciements sont offerts à M. Derheims.

— M. Jules Lepreux, membre correspondant, récemment appelé aux fonctions d'archiviste à Valenciennes, offre ses services à la Compagnie, se félicitant de ce que sa nouvelle position pourra peut-être lui permettre d'être plus utile que par le passé.

— Election de M. Anatole de Barthélémy, conseiller de préfecture des Côtes-du-Nord, en qualité de membre correspondant.

— Proposition de M. Esnault, ancien député du Pas-de-Calais, ancien capitaine du génie, en la même qualité.

Conformément à l'ordre du jour et à la prière de M. le président, M. Levert, sous-préfet de St. Omer, membre correspondant de la

Société, donne lecture d'un travail fort curieux sur l'*Origine de quelques fêtes religieuses au moyen âge.* Parmi ces fêtes, on distingue celle de l'*Ane* et celle des *Fous.* Croirait-on aujourd'hui, dit M. Levert, que l'âne, ce vieux type de l'entêtement et de l'ignorance, cet éternel sujet des quolibets populaires, avait encore en France, il y a trois cents ans à peine, un culte et des autels?... C'était dans les plus grandes villes de France, à Rouen, à Beauvais, à Sens, à Évreux, à Dieppe, à Nîmes, que se célébraient ces fêtes, c'était dans le chœur de nos antiques cathédrales, au son religieux des orgues que, malgré l'opposition presque générale du clergé, le peuple le plus spirituel du monde s'agenouillait et récitait les cantiques de l'âne, revêtu de magnifiques ornements : *asinum vestiebant aureo panno* (Ducange). C'est là que, sous la présidence d'un pape nommé à cet effet, au tintement des cloches ébranlées, au bruit des hurrahs de la foule, et au milieu des comiques saturnales des cérémonies de l'église, burlesques et travesties, se faisait la fête des fous ou des innocents dont, selon l'expression de l'inimitable La Fontaine, « le ciel semble avoir béni l'engeance. » (1)

L'honorable M. Levert rappelle, l'un après l'autre, avec esprit, précision et clarté, tous les détails pleins d'intérêts, de ces singulières cérémonies, dont le nombre et la bizarrerie échappent à l'analyse; il y ajoute le mérite d'une heureuse diction. Sa lecture est écoutée avec un grand plaisir par l'assemblée, qui vote des

(1) Les détails de ces fêtes sont puisés à des sources sérieuses, telles que Dutillet (Mémoires pour le roi de la fête des fous. Genève, 1751, in-12). — Mercure de France, 1726, décembre, p. 2670.—Ducange. — Lobineau, hist. de Paris. — Marlot *(Metropolis remensis historia).* — Floegel, Lepsig, in-8°, p. 159). — Bibl. royale, m^s^, n° 1351.

On les retrouve surtout consignées dans un manuscrit authentique de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, mort en 1222. Ce livre intitulé : *Officium stultorum ad usum metropolitanæ ac primatialis ecclesiæ senonensis,* est encore conservé à Sens dans un dyptique en ivoire, encadré de lames d'argent, portant sur la reliure les scènes principales des saturnales, le triomphe de Bacchus, des Satyres, des Centaures, etc.; le chant y est noté correctement par une main attribuée au XIVe siècle.

remerciements unanimes à l'auteur, en exprimant le vœu que ce travail, attrayant à plus d'un titre, soit livré à l'impression dans l'une des prochaines publications de la Compagnie.

M. de Laplane présente ensuite à ses collègues le catalogue alphabétique et complet de tous les volumes ou brochures imprimés, formant la collection de la Société des Antiquaires de la Morinie, au 1er avril 1854, catalogue qu'il vient de faire terminer, avec indication du format de chaque volume. M. le secrétaire annonce qu'il a l'espoir de pouvoir joindre sous peu à ce tableau, l'état des manuscrits appartenant à la Compagnie. A l'aide de cet inventaire complet, facile et sûr de nos richesses bibliographiques, chaque membre sera désormais en mesure de compulser à son aise et sans peine, tous les documents historiques, imprimés ou manuscrits, dont il pourrait avoir besoin.

La Compagnie adresse des remercîments à M. le secrétaire pour cette communication, et les soins qu'il a bien voulu apporter à la composition de ce catalogue.

Et la séance est levée à 9 heures 1/2.

HENRI DE LAPLANE,

Secrétaire - Perpétuel adj.t

Séance du 1er Mai.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance,

HOMMAGES :

Recherches sur les Monnaies et les Jetons des Maîtres Echevins de Metz et description de Jetons divers, par M. Ch. Robert.

Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne, 2e série, tomes IXe et Xe.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, mars 1854.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1854.

Bulletin des Sociétés Savantes, tome 1er, 4e livraison.

Messager des sciences historiques de Belgique, 1re livraison 1854.

Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Emulation de Liège, tenue le 12 mars 1854.

Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, tome 1er, 4e fascicule.

Rapport sur la situation de la Société Archéologique de Namur en 1853.

Monnaies de l'abbesse d'Essen, par M. R. Chalon, de Bruxelles.

Un mot sur les écrivains actuels du Pas-de-Calais, allocution prononcée au Congrès scientifique d'Arras, par M. Leglay.

Catalogue d'une très-belle et très-nombreuses collection de médailles grecques, romaines, byzantines, françaises, etc.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1854, nº 1.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier, mars 1853, janvier 1854.

Journal général de l'Instruction publique et des Cultes.

CORRESPONDANCE :

M. de Laplane donne lecture de la correspondance qui peut se résumer ainsi :

— M. A. de Barthélémy, conseiller de préfecture des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc, récemment nommé membre correspondant, remercie de son admission. Il annonce avoir enrichi sa collection particulière de numismatique d'une pièce nouvelle d'Éléonor, dame de Fauquembergue, pièce d'un module et d'une variété différentes de celles qui ont été signalées jusqu'ici.

— M. le marquis de Godefroy de Menilglaise, correspondant à Paris, remercie la compagnie de la décision prise par elle de souscrire à 100 exemplaires de la nouvelle édition de Lambert d'Ardres, publiée sous les auspices de la Compagnie. Ce travail dans la pensée du plus grand nombre est une véritable bonne fortune pour l'histoire de notre province. — Remercîments.

— M. le vicomte de Juillac, secrétaire-archiviste de la Société Archéologique du midi de la France, à Toulouse, envoie l'état des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie qui ont été successivement envoyées à la compagnie dont il est l'organe, il demande les suites. En même temps, cet honorable membre annonce les titres des numéros des publications toulousaines qui ont été envoyées par lui et mises à la disposition de la Société pour compléter ce qui pourrait manquer.

La Compagnie remercie M. de Juillac auquel elle annonce que les mémoires de la Morinie, sauf un bulletin, sont au complet dans la bibliothèque de la Société Archéologique de Toulouse. Ce bulletin lui sera adressé ainsi que tout ce qui pourrait paraître à l'avenir.

— M. Charles Gimet, chef du cabinet du ministre de l'intérieur, informe le secrétaire, par l'entremise du sous-préfet, qu'il secondera de son mieux auprès des ministres compétents les demandes de livres qui ont été formées au nom de la Société.

Dépôt sur le bureau d'une brochure de M. Philippe Salmon sur un denier inédit. — Cet honorable écrivain est proposé en qualité de membre correspondant.

M. de Poucques d'Herbinghem, ancien procureur du roi à Boulogne, conseiller à la cour d'Amiens, est également présenté. — Ces deux propositions étant appuyées sont renvoyées, selon l'usage, à une séance suivante.

M. le secrétaire dépose également sur le bureau de la part de M. Souquet, correspondant à Etaples, le *fac simile* d'un monolythe trouvé non loin de cette ancienne cité. Ce *fac simile* dont le donateur garantit l'exacte ressemblance est accompagné de l'indication des proportions.

Le dépôt au musée en est ordonné, toutefois avant de se prononcer sur l'attribution de ce monument archéologique, la Société décide que de nouveaux renseignements plus précis seront réclamés à M. Souquet, auquel des remercîments sont adressés.

M. le président Quenson appelle en même tems l'attention de la Compagnie sur la nécessité d'une séance publique, qu'il devient impossible d'ajourner encore. Après une discussion à laquelle prennent part la presque totalité des membres présents, cette séance est définitivement fixée, pour cette année, au mardi 20 du mois de juin, à onze heures du matin, troisième jour de la fête de St-Omer.

Le bureau reste chargé de fixer le lieu où cette séance devra se tenir.

M. de Laplane dépose ensuite sur le bureau les registres de la comptabilité de la Société, pièces qui ont été remises à M. le trésorier par Mme Mallet, veuve de l'honorable et très-regrettable trésorier dont la Compagnie déplore la perte récente. Sur la proposition de M. le président, il est à l'instant donné décharge de ces pièces à Mme Mallet qui a déclaré tenir à la disposition du nouveau trésorier

les fonds restant dans la caisse de la Compagnie au moment du décès de son mari.

La séance se termine par un rapport de M. Hazard qui rend compte du premier volume des mémoires de la Société Dunkerquoise. Entrant dans les détails de cette utile et intéressante publication, cet honorable membre examine avec soin toutes les matières qui y sont traitées, s'arrêtant principalement sur celles qui rentrent d'une manière plus particulière dans les études de la Compagnie. Il rend un juste tribut d'éloges aux différents articles qu'il renferme. Ce premier volume des publications de nos voisins assure à la naissante Société de Dunkerque une place choisie parmi les compagnies savantes du nord de la France.

Et la séance est levée à 10 heures moins 1/4.

HENRI DE LAPLANE,

Secrétaire-Perpétuel adj.t

INCENDIE DE THÉROUANNE

PAR LES ANGLAIS.

1513.

Communication de M. le Président Quenson.

Le manuscrit historique et inédit d'Anthoine d'Affrengues ou Affreingues, ancien procureur de la ville (et non de Robert comme par erreur l'indique le titre), a été copié et ainsi conservé par Messire Maximilien-Joseph-Xavier Le François, écuyer, secrétaire du roi et petit-fils de Guillaume Le François, conseiller principal de la ville de St-Omer, et de Jeanne d'Affrengues.

Ce livre, formant deux gros volumes, (1) écrits sur papier en caractères du 18me siècle, renferme, par ordre chronologique, une foule de documents précieux pour notre histoire locale ; nous y puiserons successivement quelques pièces de vers ou plutôt quelques *bouts rimés* rappelant, d'après la tradition, les épreuves diverses qu'eurent à subir à différentes époques nos vieilles cités artésiennes.

Ces pièces, en langue vulgaire et dont une petite collection est sous nos yeux, sont pour la plupart peu connues;

(1) Le premier volume, séparé du second par diverses circonstances, fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. le président Quenson.

Le second n'est pas sorti de la famille Le François : il appartient à notre excellent ami M. Augustin Le François de Drionville, l'un des descendants d'Anthoine Affrengues, auquel nous en devons la toute obligeante communication.

elles sont curieuses par leur naïveté, leur simplicité, aussi bien que par la négligence du style : le genre de versification qui y domine porte le cachet particulier, caractéristique de l'époque et du pays qui les vit naître. Ne doivent-elles pas offrir quelque intérêt, au moment surtout où le comité historique des arts et de la langue recueille avec soin, pour les arracher à l'oubli, les poésies, les chansons populaires, dont, comme peinture de mœurs, chaque province en France et la nôtre en particulier peut offrir de nombreux specimens ?... (2) Hⁱ DE L.

Voici la complainte que les Franchois firent de la ville de Thérouenne, que les Anglois ardirent en l'an 1513.

Moi Thérouenne, cité très renommée,
La plus gastée qui soit soubz le climat ;
Las de tout mal je suis environnée,
Habandonnée aux Anglois desloiaux.
Il n'est cheval, ne montagne, ne val,
Qui le total portast de ma misère,
Qui mon coeur serre plus fort que riagal :
Rien n'est égal à mon mal sur la terre.

Las vous Franchois ayez de moy pitié !
Et lamentez ma perte douloureuse,
Si angoiseuse que ne l'ay point porté,
Mais supporté, car trop est rigoreuse.
France amoureuse, en tout bien vertueuse
Et somptueuse, ayez en vo mémore,
Prendez victoire de ma perte honteuse,
Soiez soigneuse de me ravoir encore.

(2) Voyez manuscrit de d'Affrengues, tom. 1, page 177.

Loys, franc roy, regardez mes tourments :
Mes fondements ont esté démolis,
Oste mes licts et tous mes paremens,
Chevaux, jumens, tous mes biens sont pris,
Filles et fils et mes trésors ravitz ;
Le pris vous est noble et digne,
Ils sont indignes pour mes partistz
Par appétis et me mettre en ruine.

Ils ont pilliet églises et moustiers,
Les faux londiers remplis de tiranie,
Filles ravies, ornements, candeliers,
Rompu céliers et chambre bien garnie,
Fait vilainie à l'église Marie ;
Car despouilliet du tout le sanctuaire,
Porte-arière aussi le trésorier,
Toute souillyé on n'en porroit plus faire.

Las Saint-Omer tu en ritz et en danse,
De ma meschance tu t'en repentiras,
Car tu verras bien retourner la chance :
Le roi de France te serra en ses latz,
Dont les esbas seront mis au bas ;
Tu me combat à mauvaise querelle
Dont j'en appelle, car ce seront faux baras,
Tu en auras enfin mayse cotelle.

Secourez-moi bon seigneur de Heylly,
Qui nuit et jour avez si bien veilliet,
A la muraille vous n'avez point failly,
De gros canons vous estiz revilliet.
Monstrer vous fault coment vaillant chevalier,
Pour moi vengier prie humblement à tous,
Frappes mailliés, affolés de tranchiés,
Ces faux godons faudriez de vos coups.

Le Tilly gay voeuilliez moy tost vengier,
Et vous Bastard du Tel, du tout à la raison,
Il m'a tenu que n'avoir que mengier
Pour soutenir ma gentil garnison,
Qui plus souffrit que jamais fit Jason
Quand il alla combatre pour Médée,
Lequel concquist par forche le thoyson
De sa machue et au fer de l'espée.

De ceux d'Arras à vous je me complainets,
Mes ennemis ils ont ravitailliet
De pain et vins dont il estoient tout plains;
Par leur confort ils m'ont fort travailliet,
Je vous requiers que vous les resvelliez
A che printems, car vous estes le maitre,
A moy grever il ont toujours veilliet,
Par leur moien je suis ainsi qu'à naistre.

Noble Doffin, ayez en souvenanche
La grant souffranche qu'il me convient soufrir;
Ceux qui me font celle griefve soufranche
Et qui me veulent faire che deplaisir;
Je vous veu bien du tout advertir,
Car pour mourir endurer ne porrois,
Se on y pourvoie il me faulra gésir,
Aux champs périr, sans jamais avoir joye.

Où estes vous noble coeur vertueux,
Pont de Remy qui avez hardiesse?
Tenu vous êtes comme l'un des neuf proeulx,
A moi ravoir monstrez votre noblesse;
Ne craindez poinct ces anglois ne leurs flesches;
Venez monstrer votre cœur de lion:
Je scay assez que ma prinse vous blesse,
Je vous connois vray léal champion.

Point n'a tenu à vous, n'a l'assemblée,
Que ne sois demourez en vos mains ;
Craindre n'avez n'artillerie, ne espée,
Vaillant vous estes autant que les Romains.
Sonner ouy avez clyquetis maintz
Et grand famine vous fallut endurer,
Venés combattre les anglois main à main,
Contre vos coups ils ne porront durer.

Monstrer vous fault Monsieur du Corrus
Et vous aussi Monsieur du Fresnoy,
Prendés vos lanches, aherdés vos escus
Pour vous trouver quelque jour à l'effroy,
Car ces matins abatent tour et beffroy
Et les fossez sont plus platz que punaises.
Montez vous bien et prendez vo harnoy
Pour ces Anglois festoyer à votre aise.

Si j'eusse eu bien bonne venoyson
Dedans mon clos pour moy refaire,
Pour soubtenir ma gentil garnison,
Point je ne fusse en la subjection
Des faulz Anglois ni crémir leur affaire.
Mangier chevaux il m'a falut faire,
En attendant tous les jours mes amis ;
Quant est à toi tu n'en avois que faire
Car tu avois la rivière du Lys.

Hellas Tournay ! tu as bien lasche coraige ;
Pour ton vray Roy eussiez bien peult tenir ;
Tu as bientost retourné ton visage
Pour un godon qui s'est nouveau venu.
Roy des Romains qui est Empereur tenu
Si en aura de l'or ung million,
Comme ung belistre te rongera tout nud
Et tessillera comme fit Ilyon.

Il est sa tamps sieur de Bournoville
Que amenez vos veaux de Bollenois,
Afin que qui ne demeure ny en bourg ny en ville
De ces infames paillards villains Anglois.
Est-il trouvé en droit ny en loix
Que tels drunears doivent régner en Franche?
Gentils volez, soubtenez la balanche,
Si leur frappez vos piques en leur panche.

Je prie à Dieu, à sa benoite mère
D'avoir regard à mon affliction;
Sans leur confort la chose est trop amère
Si de par eux n'ay consolation.
Le roi Louis a bonne intention
De en brief y mettre bon remède,
Je congnoi bien sa vraye oppinion,
A che besoin il faut que checun mede.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

A SAINT-OMER,

En 1657. (1).

Communication de M. l'abbé Toursel, membre titulaire

Au retour du printemps un nouveau bruit de guerre épouvanta la ville. Une élite de six mille Anglais fut envoyée par le tyran Cromwell à Turenne, qui commandait les troupes françaises. L'armée de France était nombreuse, et campait à trois milles de Saint-Omer. Le bruit courait qu'elle allait assiéger ou Saint-Omer, ou Gravelines, ou Dunkerque. Ce qu'il y avait de certain, c'est qu'une des conditions du traité conclu entre Cromwell et les Français, était que ces derniers attaquassent une ville maritime pour la livrer à l'Angleterre.

Nous nous attendions donc à voir encôre une fois le siège autour de nos remparts, lorsque tout-à-coup Turenne se tourna vers Cambrai et l'attaqua, mais sans succès; car ses efforts furent paralysés par le prince de Condé, accouru à la hâte. Turenne détacha une partie de ses forces qu'il envoya au Roi avec un autre général, La Ferté-Senneterre, pour presser le siège de Montmédy, où devait bientôt couler tant de sang français. Ce siège commença le 16 juin de cette même année 1657.

Toute l'armée belge fut aussitôt conduite à marches

(1) D'après le *Diarium* des Jésuites Wallons de St-Omer, manuscrit original et inédit fesant partie de la bibliothèque de M.de Laplane. Voyez « anno 1657. »

forcées vers la province de Luxembourg par don Juan d'Autriche et Condé. Il ne restait aucun espoir de faire lever le siège, et toutes les troupes étaient concentrées à Givet près de la Meuse, sur laquelle déjà l'on avait jeté un pont, lorsque, par un mouvement d'incroyable vitesse qui les transporta en sept jours à travers un si grand espace, nous vîmes les troupes belges, contre toute attente et sans pouvoir en croire nos yeux, se montrer aux portes de Saint-Omer le 1er juillet. Elles n'y étaient pas toutes, car une partie avaient traversé la Flandre et atteint Gravelines.

L'ardeur des soldats était grande, bien que, jusqu'à ce jour, le parti qu'on allait enfin prendre ne fût guère connu que des généraux. Un chef espagnol, qui était à la tête de la Cavalerie, fit appeler le P. Recteur du *Collège français*, se confessa, et, après-midi, se hâta d'aller rejoindre ses troupes qui avaient pris les devants. Vers le soir, don Juan d'Autriche et Condé, avec la fleur de la noblesse, firent leur entrée dans la ville, pour passer la nuit dans l'abbaye de Saint-Bertin ; mais, dès minuit, Condé partit pour regagner l'armée en toute hâte.

Le lendemain, fête de la Visitation de la Sainte-Vierge, le marquis Caracena, généralissime des Espagnols, entra dans l'église des Jésuites, accompagné du Recteur, assista aux offices, et avec sa bienveillance ordinaire pour ces Religieux, il recommanda à leurs prières le succès de l'expédition.

Dès lors tout était accompli. Différents corps et des escadrons d'élite avaient occupé les environs de Calais et semé partout l'épouvante ; mais les troupes, accourues de Gravelines, ne purent leur venir en aide, à cause du reflux de la mer ; et, soit irrésolution, soit mauvaise fortune, tous rebroussèrent chemin. On ne saurait dire l'étonnement de don Juan d'Autriche, quand, parti pour Calais, il rencontra les premiers rangs de l'armée qui revenait

sans avoir livré l'assaut ; car personne ne douta que deux jours n'eussent été plus que suffisants pour prendre Calais, où étaient restés à peine deux cents soldats, quatre cents ayant été jetés dans Ardres, qui semblait devoir être le principal théâtre de la bataille.

L'armée se répandit bientôt dans toutes les campagnes voisines, dont elle ravagea les moissons; mais, grâce à la merveilleuse protection *des Dieux*, dit le P. Jésuite à qui nous empruntons ce récit, les nôtres furent épargnées, bien que toute la cavalerie n'eût cessé de les côtoyer.

Après leur retraite dans le Hainaut, tout resta quelque temps paisible autour de Saint-Omer; et, comme le prince don Juan avait demandé qu'on célébrât dans toutes les églises de la Belgique une grande fête votive en l'honneur de l'*Immaculée Conception* de la Sainte-Vierge, le 29 juillet, les Pères du Collège français commencèrent une neuvaine solennelle à cet effet.

On suspendit aux piliers de l'église dix emblèmes d'une grandeur démesurée, avec de savantes inscriptions relatives au mystère de la fête. Le chœur, recouvert dans toute sa largeur et sa hauteur d'étoffes rouges et blanches parsemées de fleurs, offrait un spectacle qui charmait les yeux. Vingt-cinq drapeaux, portant chacun une lettre d'une grande dimension, couronnaient la corniche du temple, et leur ensemble présentait la devise : B. MARIÆ IMMACULATA CONCEPTIO. — Les autres parties de l'église étaient décorées avec une égale magnificence.

Pendant les neuf jours, on chanta les litanies vers le soir et on donna la bénédiction du Très Saint-Sacrement à une foule nombreuse, qu'attirait le pompeux appareil des cérémonies. Les plus jeunes enfants du Collége, élégamment costumés, tenaient d'une main des étendards et de l'autre des torches allumées. Ces étendards, sur

chacun desquels une lettre avait aussi été dessinée, montraient chaque jour de nouveaux chronogrammes à la louange de la Vierge. Celui du premier jour était ainsi conçu :

DeIpara sIne MaCVLa.
MDCLVII.

Z. TOURSEL,

MEMBRE TITULAIRE.

DEUXIÈME

PÊCHE ARCHÉOLOGIQUE.

Communication de M. Souquet, membre correspondant à Étaples.

Le patron du bateau pêcheur N° 163, du port d'Étaples, vient de pêcher un vase romain dans les bas-fonds de la Roche. Cet écueil est situé dans le détroit du Pas-de-Calais, à six milles de Douvres et à 12 milles environ du Vergoyer. On se rappelle qu'en 1854, des vases de la même origine ont été découverts dans ce dernier lieu, ce qui pourrait faire présumer que ces vases proviennent de cargaisons de navires romains qui ont fait naufrage en se rendant dans la Bretagne.

Il serait intéressant de savoir si les marins des ports de Boulogne, Calais et Dunkerque trouvent en mer de semblables poteries. Il appartient à la Société des Antiquaires de la Morinie de faire un appel aux membres correspondants de ces villes, à prendre des renseignements à ce sujet auprès des pêcheurs.

Voici la description de ce vase qui fait partie de ma collection:

Lorsqu'il me fut offert, il était entièrement recouvert d'une couche de débris de coquillages. Cette enveloppe se détacha naturellement par l'action de l'air, et il ne resta dans l'intérieur que plusieurs empreintes d'écailles d'huîtres, qui, d'après leurs petites dimensions semblent y avoir pris naissance.

Ce vase est parfaitement conservé et a les dimensions suivantes :

Hauteur.....	11	centimètres.
Diamètre de l'ouverture.	22	id.
Diamètre de la base.....	08	id.

Il est en terre rouge, d'un grain très fin, et orné de dessins en relief. (1)

Les deux moitiés représentent chacune le même sujet. Il suffit donc de décrire une des deux :

Un chasseur à cheval, lancé au galop, tient un arc de la main gauche, ayant le bras droit rejeté en arrière, comme s'il venait de décocher une flèche. Un sanglier, sur la défensive, assailli de tous côtés par six chiens, fait face au chasseur. Plus loin on aperçoit un second sanglier sur son train de derrière, faisant également face au chasseur. Cet animal est attaqué par trois autres chiens.

Étaples, 30 janvier 1855.

G. SOUQUET.

(1) La poterie rouge d'un grain très fin est désignée, on le sait, sous le nom de poterie en terre de Samos. Le vase ressemble à un bol légèrement aplati.

CATALOGUE INÉDIT

DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE CLAIRMARAIS.

Communication de M. H^ri de Laplane.

Le monastère de N.-D. de Clairmarais, *Clairmarest*, d'autres ont dit *Clomeres, Clarus Mariscus, Claromariscensis vel de Claro Marisco et Sæpius de Claromarech*, ordre de Citeaux sous Clairveaux, ainsi appelé à cause des nombreux marais qui l'environnaient, fut commencé en 1128 par Foulques, abbé des Dunes, pour des moines de l'ordre de St-Benoit, qui embrassèrent la règle de Citeaux en 1137.

Thierry d'Alsace, comte de Flandre, de concert avec Sibylle, son auguste compagne, accorda, en 1140, à ces religieux, un terrain pour reconstruire leur pieuse solitude au point même où, aujourd'hui encore, on en aperçoit les vestiges, à peu de distance de la ville de St-Omer.

Cette abbaye était taxée 850 florins et valait 55,000 livres selon les uns et 45,000 livres d'après d'autres. (1)

Elle compta cinquante-neuf abbés dont nous donnerons ailleurs la nomenclature chronologique et biographique.

Le premier de ces prélats fut Gunfrid *(Guntfridus)*, Gonfroi, Geoffroi ou Godefroi, désigné par saint Bernard lui-même, en 1148. Le dernier était dom de Schodt, élu

(1) *État des Bénéfices*, exemplaire provenant de St-Bertin, tomes I et II, p. 361 et 91.—*Hist. du Clergé de France*, t. 1, p. 227.—*Gallia Christiana.*

le 29 avril 1787 et expulsé violemment de son siège par les mugissements révolutionnaires de 1791. (1)

La bibliothèque de cette antique maison était remplie, disent les écrivains contemporains, (2) d'un grand nombre de manuscrits dont la plupart « sont des pères de l'église ou des auteurs ecclésiastiques. »

Longtemps le catalogue de cette collection avait été égaré. Dom Bertin de Wissery eut la bonne pensée de le recopier, mot pour mot, dans son histoire restée manuscrite, (3) d'après le parchemin original, vermoulu et presque illisible. Plus tard, à la suppression du monastère, ce livre disparut pour la seconde fois ; un heureux hasard le fit rencontrer, de nouveau, au milieu de quelques papiers et de divers objets précieux emportés précipitamment dans la fuite du dernier abbé et laissés par lui en dépôt dans une maison de la rue Royale, à Saint-Omer. (4)

Parmi ces objets se trouvaient le manuscrit de Bertin de Wissery (5) avec la précieuse croix de Thierry d'Alsace et de Sibylle, croix qui, après avoir passé entre les mains de notre honorable collègue M. Lefebvre, (6) membre du corps-législatif, fait aujourd'hui partie du trésor de la cathédrale de Saint-Omer et vient d'être magnifiquement

(1) *Histoire manuscrite de Clairmarais*, par dom Bertin de Wissery, de St-Omer, 2 vol., 1748-1751.

(2) Dutems, *Hist. du Clergé de France*, t. IV, p. 227. — *Recueil des Abbayes*, t. 1, p. 361.

(3) *Historia domestica Claromarisci.*

(4) Dans la maison de M. de Facieu, appartenant aujourd'hui à à Mme veuve Tavernier.

(5) 3 vol. in-8° rel. veau fauve, écrits sur papier ; le 1er vol. est en latin, il a été acquis depuis peu par la bibliothèque de St-Omer. Le second, écrit en français, appartient encore à M. Lefebvre. Le 3e nous est inconnu, mais il ne paraît pas être le plus intéressant.

(6) M. Lefebvre a fait hommage de cette croix à l'église cathédrale de St-Omer.

reproduite par M. Didron, dans ses intéressantes *Annales archéologiques.* (1)

Les anciens catalogues de nos vieux monastères détruits sont devenus rares, aussi sont-ils recherchés des bibliophiles. Celui de la bibliothèque de Clairmarais a paru récemment une bonne fortune à l'une des sommités bibliographiques de Paris, (2) qui s'occupe avec beaucoup de succès de la rédaction des catalogues. Nous avons été invité à publier ce document, nous nous rendons volontiers à ce désir.

S'il est utile, en effet, de connaître les richesses bibliographiques des siècles passés et de pouvoir constater quelle était leur nature, leur importance, il ne l'est pas moins de savoir dans quel ordre étaient classées autrefois ces richesses.

Voici ce catalogue que nous reproduisons exactement d'après la copie inédite faite en 1751 par dom de Wissery; nous y joignons le texte de quelques lignes dont ce religieux le fait précéder. Ces lignes seront, si nous pouvons nous exprimer ainsi, l'*authentique* de notre publication.

H^i. DE LAPLANE.

EXTRAIT DU MANUSCRIT DE CLAIRMARAIS.
Tom. II, pag. 459 à 473.

N. B.

« Le hazar m'aïant fait trouver l'ancien catalogue de nos manu-scripts inséré à la fin de celui qui a pour titre : *Magister hugo super Ecclesiastem*, j'ay travaillé à le réparer autant qu'il m'a été possible, car il étoit en si triste état que

(1) Tome XIV, 6e livrais., 1854. Tome XV, 1re liv. 1855.

(2) M. R. Merlin, le digne fils de son excellent père, est actuellement bibliothécaire au ministère de l'intérieur. On a de lui divers ouvrages et des catalogues très estimés.

l'encre des lettres étoit sauté en quantité d'endroits et menaceoit une entière et prochaine ruine. Il y avoit beaucoup de place où l'ancre avoit mangé et troué le velin, et lorsque je voulois réparer la moitié d'une lettre, l'ancre de l'autre moitié s'élevoit du velin.

« Ce catalogue me paroit très ancien, tant par sa défectuosité, que par les différents caractères de plusieurs écrivains qui l'ont rempli à mesure que le nombre des m.s augmentoit.

« J'ai cru cette pièce assés importante pour être réparé et copié pour perpétuer sa conservation, et devoir la placer ici pour l'utilité du lecteur. »

Suit la copie de l'ancien catalogue des m.s de l'abbaye de Clairmarais.

BIBLIOTHECA.

Novum testamentum, in 1° vol.

Eptateucum. Job cum libris regum, in 1° vol.

Parabolæ Salomonis, ecclesiastes cum libris sapientiæ, Jesu.—Sirac filii, Hester, Judith, Tobiæ, Machabeorum, Paralipomenon, et Esdras, in 1° vol.

Ysaias, Jeremias, Ezechiel, Daniel et 12... pp., in 1° vol.

Historia Flavii Josephi, in 2 v.—Historia ecclesiastica Rufini, in 1° v.

Historia Evangelica, 1 v.—Historia scolastica, in 1° vol.—Historia britorum, in 1° vol.

Sanctorum passiones et vitœ, in 9 vol.

Primum, incipit in festo sti Jois evang.—2dum, in Purificatione, b. v. m.—3um, in calendis may.—4um, in fest. aplorum Petri et Pauli.—5um, in fest. S. Germani.—6um, in fest. S. Matthæi.—7um, in fest. SS. Simonis et Judæ aplorum.—8um, in fest. S. Bartholomæi apli.—9um, in fest. S. Andræ apli. (1)

(1) N. B. Ce 9me tome de la *Vie des Saints*, qui devroit être mis le premier à cause du commencement de l'année ecclésiastique, n'est point un grand comme les huit autres, mais quasi un in-8° et est intitulé: « *Legenda sanctorum, F. Jacobi de Voragine genuensis ordinis predicatorum;* à la fin duquel je lisois: « Explicit le-

S. AMBROSII OPERA.

Ambrosius super beati immaculati , in 1° vol.

Ambrosius de officiis. Ad sororem suam de virginite (sic).—De viduis. Explanatio super orationem dominicam, in 1° vol.

Exceptiones in.... ex libris S. Ambrosii quædam sententiæ magistri hugonis , in 1° vol.

Exameron S. Ambrosii. Lib. baruc in exameron basilii. Liber Gregorii ad fratrem suum p., in 1° vol.

De imagine, id est, de hominis conditione , in 1° vol.

S. HIERONIMI OPERA.

Epistolæ Ieronimi, in 2 vol.—Ier. super 12 prophetas, in 1° vol.

Ier. super Matthæum, Didimus episcopus , in 1° vol.

Ier. de interpretatione hebraicarum litterarum. Liber locorum anglo, in 1° vol.—Ier super Marcum , in 1° vol.

EX OPERIBUS STI AUGUSTINI.

Augustinus super psalmos , in 4 vol.—Florus , in 3 vol.

ITEM.

S. Augustinus de trinitate , in 1° vol.

S. Augustinus de civitate dei , in 1° vol.

Augustinus super Joannem, in 2 vol.

Augustinus de academicis. De Ordine rerum. Soliloquia de immortalitate animæ. De libero arbitrio. De magistro. De utilitate credendi. De natura boni, in 1° vol.

Augustinus contra Faustum. Contra 5que hereses. De diversis heresibus, in 1° vol.

Augustini libri 14. De consensu evangelistarum , in 1° vol.

Libri duo de questionibus Evangeliorum. Liber 80 questionum. Argumentum de gratia et libero arbitrio, 1 v.

Augustinus de correctione et gracia. — De voluntate Dei.— De pre-

genda sanctorum deo gratias , ann. D. 1290, die sabbati post translationem S. Nicolai perfectum fuit opus istud Deo gratias!... Amen.

« Nomen scriptoris Guillelmus Sit ejus amicorum , plurima si merui, veniam peto tribui.»

destinatione sanctorum.— De initio fidei.— De predestinatione. — De professione SSmæ Trinitatis.—De gen... contra manic.., in 1° v.

Augustinus de sermone Dei in monte.—De fide.—De vera religione. — Epistola de eodem contra parmenianum. — Responsiones ad osium.—De obedientia,. —De... — Augustinus de moribus ecclesiæ et moribus manicheorum contra epistolam fundamenti.—De baptismo parvulorum. — De spiritu et littera. — Definitio fidei, in 1° vol.—Confessiones Augustini, in 1° vol.

Augustinus de laude et utilitate spiritualium canticorum.—De disciplina.— De pœnitentia.—De bello carnis et spiritus. — De pastoribus.— De ovibus.— Retractationes ejusdem.— De vita beata. —De immortalitate animæ. — De duabus animabus contra fortunatum.—De fide ac symbolo, in 1 vol.

Sermones Augustini numero 64. — Secundum Mathæum , 23.— Sdm. Lucam,14.—Sdm. Joannem,27.—Sermo unus contra arianos. —De verbis apostoli,25.—De actibus apostolorum sermo unicus.— De epistola Petri apostoli sermo.—De epistola Joannis sermo , 1ª. —Sermo 1ª contra Plagianos.—Sermo 1° de parabolis.— Regula S. Augustini. — Augustinus super epistolam Joannis de decem plagis. — De symbolo. — De oratione Dominica. — De virtutibus charitatis. — De cantico novo , in 1° vol.

Augustinus super genesim ad litteram, in 1° vol.

Augustinus de opere chistiano. — De opere monachorum. — De perfectione justitiæ hominis. — De baptismo contra donatistas. — De divinatione demonum , 1° vol.

Quæsdam quæstiones Augustini. — Libri ejusdem de musica sex. — Liber unus de gratia.—Novi testamenti—Liber unus contra sex questiones paganorum. — Liber unus de octo dulci... quæstionibus.—Liber unus quæstionum in epistolam ad romanos.—Expositio epistolæ ad galatas. — Tractatus de fide rerum invisibilium. Tractatus contra manicheos, in 1° vol.

Augustinus de doctrina christiana.—Ad hieronimum enchiridion.— De bono conjugali.—De nuptiis et concupiscentia, in 1° vol.

Augustinus ad januarium.— De correctione donatistarum.— De videndo deo.—De eodem.—De presentia Dei.—Contra adversarium legis et prophetarum.—De origine animæ contra sermonem arrii. —Epistolæ augustini, in 2bus vol.

Augustinus de qualitate animæ, in 2bus vol.

Soliloquia, in 1° vol.

Augustinus de doctrina christiania, in 1° vol.

Enchiridion de cura pro mortuis agenda, in 1° vol.

Angustinus super orationem dominicam. — De symbolo.—S. Joannes Chrisostomus super miserere mei deus. — S. Bernardus de gradibus. — Idem de diligendo deo : epistola ad Innocentium papam, in 8° vol.

Moralia Sti. Gregorii, in 3bus vol.

Gregorialis de novo testamento, in 1° vol.

Omeliæ Gregorii super Ezequielem, in 1° vol.

Gregorius super evangelia, in 2bus vol.

Pastorale Gregorii.—S. Prosper de vita contemplativa.—Ysidorus de summo bono, in 1° vol.—Dialogus Gregorii, in 1° vol.

Gregorius super cantic. cant. et Beda, in 1° vol.

OPERA V. BEDA.

Beda super Lucam et Marcum, in 2bus vol.

Beda de tabernaculo. — De templo, in 2bus vol.

Beda super canonicas epistolas.—Super apocalipsim.—De locis sacris et de...—Epistola Ysaac, quomodo sacerdos intendere debet in oratione.— Liber sintillarum ab Alcuino compositus.—Libellus Ysidori de conflictu vitiorum atque eventuum. — Epistola Bedæ omnium opusculorum illius numerum comprehendens, in 1° v.

Beda super parabolas. Super actis apostolorum, in 1° vol.

HUGONIS OPERA.

Hugo de vanitate rerum mundanarum.—De tribus diebus et de scientia et disciplina.—De... obedientiâ et charitate.— De laude charitatis. —Hugo de edificatione claustri materialis.— De virtute orandi.— De septem....—De septem petitionibus.—De sapientia.— De...— De virginitate.—Libellus quæstionum.—De prima prevaricatione, in 1° vol.

Prima pars hugonis de Sacramentis.—Diversi tractatus magistri hugonis.—2° pars hugonis. Cronica ejusdem, in 1° v.—Hugo de archa Noë, in 1° vol. Hugo de V septinis.

Hugo de institutione, in 1° vol.

De edificatione, et epistola cujusdem heremitæ.—Epistolæ Senecæ, ad Paulum et Paulus ad Senecam.—Liber Senecæ de verborum copia Alexandri regis bragmanorum. — De philosophia per litteras ficta

collatio.—Ysagoge in moralibus philosophorum, in 1° vol.

Sententiæ m. h... quæ est... dicuntur.—Item, in 1° vol.

Theodolphus de sacramentis.—Glossæ divinorum. — Laurentius de veteri ac novo testamento. — Honorius super canticum cant.— Rupertus de divinis officiis. — Radbertus super lamentationes Jeremiæ.—Glossæ super Joannem.—Item repositio fidei apostolorum. — Fides... expositio fidei. — Retractationes Augustini. Idem de diversis heresibus, in 1° v.

Sermones S. Petri, in 4or v.—S. Bernardus super canticum cant., in 3bus v.

Parabolæ S. Bernardi, in 1° vol.—Diversi tractatus, in 3bus vol.

Sermones Leonis papæ, in 1° vol.

Defloratione ex libris S. Augustini, Ambrosii et aliorum diversorum doctorum, in 1° vol.

Vita Patrum. — Vita Pauli primi hermitæ. — Vita Sti. Antonii et aliorum patrum.—Jois clemosinarii.—Vita Sti. Malachiæ, in 2bus v. Collationes patrum, in 2bus vol.

Cassianus de institutione patrum, in 1° vol.

Hilarius super Matthæum. — Regulæ tichonii. — Libri Gennadii, Ysidori.—De illustribus viris.—Liber pronosticorum futuri seculi. Joes scotus de visione Dei, in 1° vol.

Expositio super Matthæum. — Fulgentius de predestinatione. — De verbo Dei.—De spiritu sancto.— Responsiones ejusdem contra hereticos.—De misterio mediatoris.— De divinitatis filii Dei.— De sacramento dominicæ passionis.—Epistolæ ejusdem 7, in 1° v.

Ambrosius super apocalip, in 2 v.—Flores psalterii, in 2bus vol.

Explanatio super leviticum, in 2bus vol.

Sententiarum magistri Petri, in 5 vol.

Sermones Hugeirs de Casleto.— Gregorius de generibus illusionum. — Augustinus de reverentia dominici corporis. — Capitula quædam de negligentia altaris.—Sermones Yvonis carnotensis episcopi, de sacramentis neophitorum.— De excellentia sacrorum ordinum, et vita ordinandorum.— De significationibus indumentorum sacerdotalium.—De convenientia veteris ac novi testamenti. — De eadem re.— Quare dominus natus et passus sit.— Quid ecclesiæ designet edificatio et dedicatio. — Liber Amalarii de usibus ecclesiasticis.—De 12 m. lapidibus civitatis, cum tractatu Ysaac de anima.—Tractatus de symbolo, in 1° vol.

Liber etymologiarum Isidori.—Isidorus super vetus testamentum. Joannes Chrisostomus super epistolam ad hebræos. — Joannes Chrisostomus de reparatione lapsi.—De componctione cordis.— Synonima Isidori. — Exhortatio pœnitendi. — Vita et passio S. Firmini, in 1° v.

Sermones Fausti, Cesarii, Usebii, Macharii ad monachos, cum suis diversorum patrum.—Liber sintillarum.—Albinus de virtutibus. —De natura animæ, in 1° vol.

Item sermones fausti ad monachos.— Parabolæ Salominis.— Ecclesiastes.—Canticum canticorum.— Liber sapientiæ. — Liber Jesu filii syrach.—Liber Jobi, in 1° vol.

Evangelium *Missus* est ritmice digestum cum aliis versibus diversarum rerum, in 1° vol.

Glossa... cum psalmorum...—Supplementa glossarum, in 1° vol.

Effrem sermones... et alia opuscula abusiva... cum aliis diversis sectionibus.— Exceptiones legum. — Actus apostolorum. — Ysagoge brevarium messis.—In parvo vol. coque grosso.—Meditationes Anselmi.—Glossariata de modo orandi.—De variis virtutibus. —Vita et miracula S. Thomæ martiris.— Libri glossati Matthæi, 3 vol.—Marci, 2 v.—Lucæ, 2 v.—Joannis, 3 vol.

Actus apostolorum.—Canonicarum epistolarum, 4 vol.

Apocalipsis.—Epistolarum Pauli, 9 vol.

Psalterii, 7.—Genesis, 2.—Exodi, 3.—Glossata vol.—Levitici, 1.— Deuteronomii, 1.—Ysaïæ, 2 vol.—Jeremiæ, 2.— Lamentationes, in 1° vol.

Ezechiel, 1 v.—Duodecim prophetarum, 3 vol.

Libri regum. — Parabolæ Salomonis. — Glossæ super psalmos. — Glossa super Mathæum.— Quatuor magna psalteria seu glossa.— Decem minora. — Sermones magistri Petri manducatoris et alia opuscula, in 1° vol.—Gemma animæ, in 1° vol. (1)

N. On distingue mieux la différence des écritures dans le reste, que ci avant.

Liber de diversis significationibus, in 1° v.

Liber miraculorum S. Mariæ, et purgatorium Sanctitii Patrii, in 1° v.

Verbum abbreviatum mysterii Petri cantoris Paris, in 1° v.

(1) N. Ce dernier contient : De officiis ecclesiasticis.

Liber qui vocatur aurora, et liber domini Innocentii papæ.—Item, Liber Bonifacii de temp., in 1° v.

Zacharias super unum ex..., in 1° v.

Hugo de medicina animæ.— De volucribus.— De vota religionis.— De pastoribus.—Item, sermones Avlredi, in 1° v.

Summa magistri, Jnis. Belen, in 1° vol.

Omeliæ de quadragesima, in 1° vol.

Un autre écriture.

Papias, in 1° vol.—Liber ordinari, in 1° vol. — Sex psalteria sive glossæ

Item un autre écriture.

Bruno super pentateucum.—Libri sapientiæ, Josué, Judith, Hester, Esdræs, glossati, 1° v.

Liber diversarum sermonum super psalmos.—Daniel glossatus.— Sermones mysterii Petri manducatoris.— Sermones Mauricii.—Job glossatus.

Dernier écrivain, en mauvais caractère.

Summa mysterii Willelmi autissiodorensis, in 2 v.

Summa, in 1° vol.—Summa, in 1° vol. — Martyrium Clementis papæ, in 1° vol.—Summa Alexandri, in 3bus vol.

Summa Thomæ de Aquino, in 1° vol.

Diversi tractatus Aristotelis.—Summa Gaufridi, in 1° vol.

Concordantiæ bibliæ, in 1° vol.—Sermones transpositi, in 1° vol.

Augustinus de origine animæ, in 1° vol.—Liber musicæ, in 1° vol.

Hugo super Lucam, in 2bus vol.—Hugonis Postillæ, in 3bus vol.

Summa magistri Joannis de repullæ (sic) hugo super psalmos, in 2bus v. — Idem. super Ysaiam, in 1° vol.

Fin de l'ancien catalogue des manuscrits de l'abbaye de Clairmarais.(1)

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM IN SECULA.

V° AUGUSTI 1751.

(1) Au moment où nous imprimions ces lignes, nous avons été

Nous trouvons à la fin de ce catalogue la note suivante :

« Le 15 de juin 1757, un R. P. Dominiquain, nommé P. Thomas-Archange Zucchini, noble vénitien d'extraction et docteur en théologie de son ordre, venu ici, accompagné du R. P. Prieur de Saint-Omer, à dessein de prendre connaissance de ce qu'il y a de curieux en ce monastère, pour l'insérer dans l'itinérair qu'il se propose de donner au publique ; cause pourquoi il me demanda à examiner ce que j'ay écrit ci devant touchant les reliques des SS. et la bibliothèque, desquels traitais il prit quelques extraits et fit un précis de quelques autres choses concernantes la même maison. »

Certifié conforme à la copie autographe de Dom de Wissery,

HENRI DE LAPLANE.

assez heureux pour retrouver une copie authentique du dernier catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Clairmarais en 1789.

Ce catalogue, qui est sous nos yeux, contient 262 numéros ; il ne sera pas sans intérêt de le comparer avec celui que nous publions ici et qui remonte à plusieurs siècles.

Nous avons également rencontré, depuis peu, le catalogue des livres imprimés appartenant à cette ancienne maison religieuse.

H^ri DE L.

CHRONIQUE

DE GUINES ET D'ARDRES

PAR LAMBERT, CURÉ D'ARDRES,

revue sur huit manuscrits, avec variantes, notes, glossaires, tables et cartes,

par M. le Marquis de Godefroy-Menilglaise,

Membre de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Textes latins et français en regard.

Publiée sous les auspices de la dite Société.

Dans le courant du dixième siècle, une bande de ces hommes du Nord qui avaient si longtemps désolé nos malheureuses contrées avaient pris terre sur la côte sablonneuse du Calaisis. Mais cette fois ces Normands, ces payens ou plutôt ces *Sarrasins*, comme on les appelait dans nos campagnes, étaient venus avec des intentions plus pacifiques. Appelés, suivant toutes les vraisemblances, par le comte héréditaire de la Marche française du Nord, par Arnould-le-Vieux, ce prince des Morins, ainsi que le qualifie Flodoard, ils avaient à leur tête un *Vicking* ou roi de mer, nommé Sifrid. Ce jeune aventurier s'établit, avec le consentement d'Arnould, lui et ses compagnons, à quelques lieues de la côte, au centre d'une des colonies de l'abbaye de St.-Bertin et devint le chef d'un petit comté qu'il transmit à ses descendants. Ce comté, c'est celui de Guines dont cette ville était le chef-lieu, ayant sous elle Ardres,

fondé environ un siècle après par Arnould de Selnesse, Audruicq, Tournehem et leurs dépendances.

A la fin du douzième siècle le comté de Guînes avait atteint son apogée. Il s'étendait du nord au sud, depuis le pont de Nieulay, Sangate et Escalles jusqu'à Westbécourt et Cormettes, où il venait joindre la banlieue de St.-Omer et, du levant au couchant, depuis Éperlecques, Ruminghem et le canal actuel de Calais jusqu'à Escœuilles, Le Wast et Hardinghem. Ses Comtes devinrent aussi, depuis Arnould II, châtelains de Bourbourg et du pays de Langle. Ils avaient en outre un pied en Angleterre où ils possédaient plusieurs fiefs et seigneuries.

C'est à cette époque, où il était le plus florissant, que le comté de Guînes trouva un historien dans la personne de Lambert, alors curé d'Ardres.

Les circonstances qui ont fait naître cet historien et ont exercé sur lui une certaine influence, tant sous le rapport de la pensée même de cette entreprise que sous celui de sa manière d'écrire, de la forme et du style de sa composition, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire littéraire de nos contrées; on me permettra de les rappeler en peu de mots.

Le douzième siècle fut, on le sait, l'ère des romans de chevalerie. Les grandes figures de Charlemagne et de ses pairs, du roi Arthur et de ses chevaliers de la Table-Ronde, de Godefroy de Bouillon et des princes croisés avaient été comme autant de centres d'une foule de traditions et de récits populaires qui s'étaient transformés en épopées sous la plume des trouvères et des romanciers.

Parti de la cour des princes Anglo-Normands, ce mouvement littéraire de la langue wallonne encore enveloppée jusque-là, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans les langes de sa première enfance, n'avait pas tardé à se propager de l'autre côté du détroit, dans nos provinces du Nord, où cette langue, si elle n'avait pas encore remplacé partout le thiois, commençait néanmoins à être connue de

la plupart des nobles, des clercs et des hommes d'église. Ce mouvement avait exercé une action d'autant plus immédiate dans nos contrées que les trouvères, expulsés d'abord de la cour de France par Philippe-Auguste, avaient été favorablement accueillis par Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

La petite cour de Baudouin II, comte de Guînes, et le septième successeur de Sifrid, se ressentit naturellement de cette influence, placée qu'elle était entre les deux cours de Flandre et d'Angleterre, avec lesquelles elle entretenait également des rapports d'hommage et de vassalité. A l'exemple de ses deux suzerains, Baudouin se piquait d'aimer les sciences, les lettres et ceux qui les cultivaient. Il avait formé une bibliothèque et son château de Guînes était comme une petite académie, où il avait réuni une foule de clercs dont les uns, comme Landericq de Waben, Alfred, Godefroy, Simon de Boulogne et Hasard d'Audrehem lui traduisaient des livres, et les autres, comme Gautier Silens ou le Siléatique, composaient en son honneur et gloire des ouvrages de leur propre fond.

Son fils Arnould, qui avait hérité la seigneurie d'Ardres de Chrétienne, sa mère, avait des goûts analogues, quoiqu'un peu différents. Passionné pour les joûtes et les tournois, il ne l'était pas moins pour l'histoire des grands capitaines et les romans de chevalerie. Pendant les longues soirées d'hiver il partageait son temps, enfermé dans ses châteaux d'Ardres ou de Colwide, entre de joyeux ébats avec ses compagnons de plaisirs et les récits vrais ou fictifs de ses vieux barons. C'est ainsi que Robert de Constance, Philippe de Montgardin et Gautier de Cluse, son parent, lui racontaient à tour de rôle, le premier, l'histoire des empereurs romains, de Charlemagne, de Roland, d'Olivier et du roi Arthur; le second, la conquête de Jérusalem par les Croisés, le siège d'Antioche et une foule d'anecdotes concernant les Arabes et les Babyloniens; et Gautier

de Cluse, les histoires d'Isembart et Gurmond, de Tristan et Yseul, de Merlin et de Mercolphe.

C'est particulièrement à ce goût si prononcé d'Arnould pour les récits que nous devons l'histoire des comtes de Guînes. Du moins Lambert nous affirme qu'il ne l'a entreprise que pour complaire à ce jeune seigneur et mériter ses bonnes grâces. Mais nous avons tout lieu de croire que ce ne fut pas là son seul mobile ; que doué, comme il l'était, d'une certaine dose d'imagination et d'une assez grande facilité pour écrire, même en vers, il n'a fait que céder aussi à ses propres inspirations.

Les détails que nous venons de lui emprunter, concernant les divers sujets de narration qui faisaient les délices d'Arnould, nous prouvent combien la littérature contemporaine était en honneur dans les deux cours d'Ardres et de Guînes. Lambert parait en avoir subi lui-même toute l'influence. Car si les romans des trouvères puisés non-seulement dans les récits populaires qui couraient le monde, mais encore dans les chroniques latines, telles que celle attribuée à l'archevêque Turpin, la chronique de Jumièges, l'histoire des Bretons de Geoffrey Monmouth et autres, tenaient tout à la fois de l'histoire et de la fiction ; de son côté, l'histoire des comtes de Guînes parait avoir emprunté, du moins sous le rapport de la composition et du style, la couleur de haut ton qui la distingue à cette atmosphère épique au milieu de laquelle son auteur a vécu. Et c'est tant mieux. Car nous le croyons, c'est grâce à cette influence qu'au lieu d'une sèche et froide chronologie, Lambert nous a légué une véritable histoire, qu'il nous a sculpté non un squelette, mais une statue revêtue de chair, aux formes mêmes replètes et rebondies. Si cette exubérance poétique qui le caractérise pèche quelquefois, soit dans les discours qu'il prête à ses personnages, soit dans ses descriptions et ses tableaux, par l'emphase des exclamations et des apostrophes, ou l'hyperbolisme des méta-

phores et de l'expression, c'est un défaut sans doute ; mais comme au fond de tout cela il y a toujours ou un fait ou un trait de mœurs ou une idée ou enfin une appréciation quelconque, nous ne pouvons nous en plaindre et nous devons, au contraire, nous en féliciter.

Tel qu'il est, notre Lambert d'Ardres est pour nous un historien d'autant plus précieux qu'il est en réalité le premier qui se soit spécialement occupé de l'histoire de notre pays. Car à part quelques faits parmi les plus saillants, les chroniqueurs de St.-Bertin qui l'ont précédé ont complètement laissé dans l'ombre tout ce qui était en dehors des intérêts de leur abbaye. Lambert, au contraire, non-seulement nous raconte des faits, mais il nous initie, en outre, à la connaissance des institutions, des mœurs et des usages de nos aïeux. Comme le fait judicieusement observer son savant éditeur, dont nous aurons à parler dans un instant : « Avec lui, nous pénétrons dans les châteaux des « seigneurs et dans les chaumières des serfs ; nous entendons leur langage, nous saisissons leurs idées ; la « chevalerie, les tournois, les guerres de voisinage, « les conditions sociales, les usages domestiques, l'architecture civile et militaire, la littérature du temps sont « là sous nos yeux. »

Jusqu'ici cependant cet historien, si intéressant sous tous les rapports, pouvait être considéré comme étant encore entièrement inédit pour le public. Car l'*Histoire généalogique de la maison de Guines* d'André Duchesne et la *Collection des historiens français*, où une grande partie de Lambert d'Ardres a été imprimée, ne sont connues que d'un petit nombre de lecteurs, et quant au recueil du savant jurisconsulte hanovrien Ludewig, où il a été imprimé en entier, en 1727, mais d'une manière peu correcte, il est excessivement rare en France.

Depuis longtemps déjà la Société des Antiquaires de la Morinie avait formé le projet de combler cette lacune.

Quelques-uns de ses membres s'en étaient sérieusement occupés, lorsqu'un autre de leurs collègues est venu leur annoncer qu'il prenait cette charge sur lui. Cette communication faite par M. le marquis de Godefroy Ménilglaise, le descendant de cette longue lignée de savants qui, à partir de Denys Godefroy de Guignecourt, l'un des grands jurisconsultes du XVIe siècle, l'auteur du *Corpus juris civilis*, grand bailly de Gex et conseiller au parlement de Paris, jusqu'au célèbre archiviste à qui nous devons l'*Inventaire des chartes d'Artois* et dont M. de Godefroy s'honore d'être le fils, cette communication, disons-nous, ne pouvait manquer d'être chaleureusement accueillie. La Société était sûre désormais de voir ses vœux accomplis. Ils l'ont été, en effet, et beaucoup au-delà de ce qu'elle aurait osé espérer.

Plus que personne nous avons été à même d'apprécier les labeurs et les sacrifices que cette édition de Lambert d'Ardres a coûtés à son auteur. Nous ne pensons pas que les Bénédictins, eux-mêmes, aient jamais mis dans leurs recherches plus de patience, plus de soins, de scrupuleuse exactitude et surtout plus de dévouement.

Il lui a fallu d'abord faire, en quelque sorte, un pélérinage à toutes les bibliothèques, où il savait qu'il existait une copie ; il lui a fallu lire, étudier, déchiffrer, confronter et collationner entre eux ces divers manuscrits, tels que celui de la bibliothèque de Thou dont s'est servi Duchesne et qui est aujourd'hui à la bibliothèque impériale ; celui de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, ceux de Bruges, de St.-Omer, de Boulogne et d'Amiens. On savait qu'il existait à Rome, dans la bibliothèque de la reine Christine, au Vatican, un manuscrit beaucoup plus ancien que tous les autres. M. de Godefroy n'a pas reculé devant la dépense ; il s'en est procuré, à grands frais, une copie et un *fac-simile*. Enfin, il n'a pas négligé non plus le manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbuttel (duché de Brunswick),

celui qu'avait publié Ludewig dont M. de Godefroy s'était procuré le recueil.

Ces patientes et dispendieuses recherches terminées, restait non-seulement à épurer le texte au moyen de toutes ces variantes, mais encore à l'élucider. Cette partie de son travail à laquelle M. de Godefroy a dû consacrer plusieurs années, a exigé de lui plus de patience encore et de labeurs que la première. On le concevra facilement lorsqu'on saura qu'il n'a pas laissé passer un seul mot latin barbare sans le commenter, pas un seul nom de personne ou de lieux sans chercher à y jeter quelques lumières et à fournir des indications précises. Il y a tels de ces noms qui lui ont coûté des peines infinies. Nous avons été heureux de pouvoir l'aider nous-mêmes dans ce travail, en ce qui concerne le comté de Guines; mais combien d'autres noms en dehors de ce cercle n'a-t-il pas dû aller rechercher sur les lieux, soit en France, soit en Angleterre.

Non-seulement, M. de Godefroy a enrichi son édition de notes, de glossaires, de tables et de cartes géographiques, qui en facilitent singulièrement l'intelligence et la lecture, mais il a eu aussi l'heureuse idée de faire imprimer en regard du texte une traduction française du XVIe siècle, dont le style naïf nous semble, dans son genre, presque aussi piquant que celui de l'original même. Cette traduction est sans doute la seule qui ait jamais été faite, et la copie manuscrite que possède M. de Godefroy est peut-être aussi la seule qui existe.

Nous croyons donc pouvoir le dire, cette édition de Lambert d'Ardres, où rien n'a été omis, est aussi complète qu'il était humainement possible de la faire. C'est véritablement une œuvre de science et de patiente érudition, une œuvre qui honore infiniment son auteur et associera dignement son nom à celui de son père et de ses savants aïeux, une œuvre, enfin, dont la Société des Antiquaires de la Morinie, dont M. de Godefroy est membre, et sous les auspices

de laquelle il a publié son livre, est justement fière et croit pouvoir se féliciter. Si l'absence de cette publication était à ses yeux une lacune, cette lacune ne pouvait être plus heureusement comblée.

A. COURTOIS.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Analyses des procès-verbaux. — Séances des mois d'avril et mai 1854, par M. Hri DE LAPLANE, Secrétaire-Perpétuel adjt.....	195 à 203
Incendie de Thérouane par les Anglais en 1513; communication de M. QUENSON, président.....	204 à 209
L'Immaculée Conception à St-Omer en 1657, par M. l'abbé TOURSEL, membre titulaire.....	210 à 213
Seconde pêche archéologique, par M. SOUQUET, correspondant à Étaples.....	214 à 215
Ancien catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Abbaye de Clairmarais; communication de M. Hri DE LAPLANE.....	216 à 226
Un mot sur la chronique de Lambert d'Ardres, récemment publiée par M. le marquis de GODEFROY-MENILGLAISE; communication de M. COURTOIS...	227 à 237

AVIS.

Messieurs les Correspondants de la Société ou toutes autres personnes qui croiraient avoir à faire quelques communications scientifiques, historiques, artistiques, bibliographiques, etc., de quelque intérêt et dignes de figurer utilement dans le bulletin, sont priés d'en donner connaissance à M. le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

TROISIÈME ANNÉE.

4me LIVRAISON.

OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1854.

Doctrina investigando restituet.

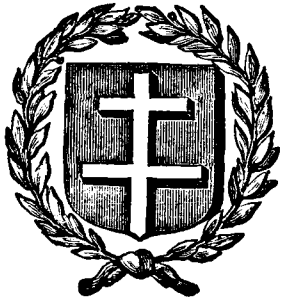

SAINT-OMER,

IMPRIMERIE DE FLEURY-LEMAIRE, LITTE-RUE, 28.

1855

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 29 *mai* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

HOMMAGES :

Annales archéologiques de Didron, tome XIVe, 2e livraison.
Bulletin de la Société de l'histoire de France, avril 1854.
Bibliothèque de l'École des Chartes, Janvier, Février, Mars et Avril 1845.
Revue Numismatique, Mars et Avril 1854.
Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome XIe, 2e liv.
Recherches sur l'origine des ladreries, maladreries et leproseries, par M. L.-A. Labourt.
Lettres archéologiques sur la château de Lucheux, adressées à M. le duc de Luynes, par le même.
Rapport sur un Recueil de fables, contes et poésies diverses de M. Derbigny, par M. Delalleau, recteur de l'Académie du Pas-de-Calais.

...TION PUBLIQUE
...THÈQUE
...ES

Séance de prestation de serment des magistrats de la cour impériale de Poitiers.

Compte des recettes et dépenses municipales de la ville de St.-Omer.—Budget de 1854.

Journal Général de l'Instruction publique et des Cultes, 8 nos.

Programme des Prix proposés par la Société Impériale des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille.

CORRESPONDANCE :

— M. Seurre, médecin à Suippes (Marne), annonce la mort de M. Onesyme Seurre, son frère, membre correspondant, récemment décédé, président de l'Athénée à Paris.

— M. l'abbé Parenty, président de l'Académie d'Arras, annonce l'envoi d'un exemplaire du rapport de M. Delalleau, recteur de l'Académie, sur les fables de M. Derbigny.

— M. Labourt, correspondant à Doullens, envoie deux volumes intitulés : ***Recherches sur l'origine des Ladreries, Maladreries et Leprosies,*** et ***Lettres archéologiques sur le château de Lucheux.*** — L'honorable membre annonce l'envoi d'une légende picarde.

M. le président accorde ensuite la parole à M. Courtois, rapporteur de la Commission permanente. Cet honorable membre donne lecture des questions admises par cette Commission, pour être soumises au concours de 1855.—Ces questions sont ainsi conçues :

« 1° Les Saxons ont-ils étendu leurs établissements jusque dans la « Morinie ? Dans le cas d'une solution affirmative, indiquer à quelle « époque ils auraient envahi cette contrée, dans quelle partie ils se « seraient fixés, quelle influence ils y auraient exercée sur les « mœurs, sur la langue et sur les institutions. »

Nota.—Il est certain que les Saxons unis aux Francs ont infesté les côtes de la Morinie dans le cours du quatrième siècle ; que dans le siècle suivant ces mêmes côtes étaient habitées tout à la fois par des indigènes et des étrangers qui se livraient ensemble au brigandage ; qu'à cette même époque une partie du littoral soit de la Morinie, soit de la Ménapie, ce qu'il faudrait déterminer, était désignée par les Romains sous le nom de ***Littus Saxonicum.*** Mais à la même époque aussi une partie du littoral de la Morinie portait le nom de ***Ruthen.*** D'autre part, tandis que les Morins envoient eux-mêmes

des colonies dans d'autres contrées, nous trouvons, sur plusieurs points de leur ancien territoire, des peuplades désignées sous le nom de *laeti,* quelquefois même sous celui de *laeti Batavorum* ou *Cattorum.* Ce sont ces diverses données et une foule d'autres encore qu'une étude consciencieuse du sujet pourra faire connaître qui doivent être discutées et conciliées entr'elles pour arriver à une solution en rapport avec les faits et l'état des lieux tels qu'ils nous apparaissent à compter du 7e siècle.

« 2° Les représentations des mystères furent très nombreuses dans « les provinces de Flandre et d'Artois, pendant les 15e et 16e siècles.

« Composer une notice historique sur l'origine et les progrès de « l'art théâtral dans le nord de la France, en utilisant les documents « manuscrits déposés dans les archives communales et dans les an- « ciens chapitres. »

De même suite l'Assemblée prend les mesures nécessaires pour la séance publique qui doit avoir lieu le 20 juin.

Immédiatement après, M. le Président Quenson, également au nom de la Commission permanente, soumet à ses collègues le rapport sur le Mémoire relatif à l'invasion des Normands dans la Morinie. Ce mémoire, dit M. le rapporteur, est une magnifique page détachée d'un grand travail, où rien n'a été oublié. Sous tous les points de vue, dit l'honorable rapporteur, il mérite la récompense promise.

Ces conclusions sont adoptées ; la médaille d'or de 500 fr. est accordée à l'auteur de ce Mémoire : la remise et sera faite à la séance publique.

HENRI DE LAPLANE.

Secrétaire-Perpétuel adj.t

Séance publique du 20 *Juin* 1854.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.—SECRÉTAIRE, M. Hi DE LAPLANE.

Reprenant le cours de ses séances publiques, suspendues pendant plusieurs années, la Société des Antiquaires de la Morinie a tenu le

20 juin 1854, à onze heures du matin, dans la Salle des Concerts, une réunion solennelle depuis quelque temps annoncée.

Cette réunion à laquelle avait été convoquée l'élite de la cité, a été nombreuse, tous les membres étaient présents. On y voyait les premières autorités locales entourées des notabilités civiles et ecclésiastiques. Malgré le mauvais temps qui n'a cessé de régner à cette heure, les dames n'y faisaient pas défaut ; la musique communale en uniforme avait bien voulu ajouter à la solennité de cette fête historique, en exécutant quelques-uns de ces grands morceaux qui font sa juste renommée.

Des membres honoraires et correspondants des villes voisines étaient venus s'associer aux travaux de la Compagnie, les uns par leur présence, les autres par l'appui de leur parole. On distinguait parmi ces honorables collaborateurs M. Levert, sous-préfet de St-Omer, — M. Arthur Dinaux, de Valenciennes, — M. l'abbé Parenty, chanoine vicaire-général du diocèse, président de l'Académie d'Arras, — M. Tailliar, conseiller à la cour de Douai, — M. le docteur Escallier, de Douai, — M. Gentil-Descamps, adjoint au maire de Lille, et possesseur d'une magnifique collection archéologique.— M. Pigault de Beaupré, de Calais, — M. E. de Coussemaker, de Dunkerque, — M. Labourt, de Doullens, — M. Quenson, d'Hazebrouck, — M. de Baecker, de Bergues-St-Winoc, — M. de Neufville, de Surques, — MM. Narcisse Cavrois et de Linas, d'Arras, — MM. Saint-Amour, ancien représentant à la Constituante, et Jean Derheims, membre de l'Académie de médecine, à St-Omer, etc., etc.

M. le comte Duhamel, préfet du Pas-de-Calais, s'excuse de ce que des affaires imprévues l'empêchent d'assister à la séance.

A onze heures et demie on entre en séance, MM. le président, le vice-président et le secrétaire prennent place au bureau. MM. les associés étrangers, placés sur l'estrade avec les membres titulaires, occupent des fauteuils qui leur sont spécialement réservés. — M. le Président Quenson déclare la séance ouverte, il prend aussitôt la parole au milieu d'un profond silence de l'assemblée attentive. Ce fonctionnaire résume en quelques pages élégamment écrites, heureusement accentuées, le but de la Société, sa naissance, ses progrès. Après avoir rappelé à la hâte les souvenirs les plus glorieux du pays, l'honorable président jette quelques fleurs sur la tombe de ses prédécesseurs, il termine par des remercîments adressés aux membres

de l'assemblée qui ont bien voulu accourir du dehors pour ajouter par leur présence à l'éclat de la réunion. Le discours de M. le président est accompagné et suivi de nombreux applaudissements.

M. de Laplane, secrétaire-perpétuel adjt prend ensuite la parole et expose le compte-rendu des travaux de la Compagnie depuis la dernière séance publique. Cette lecture nécessairement un peu longue dure une demi-heure, vu les nombreux détails dans lesquels M. le secrétaire, entrainé par son sujet, a été forcé d'entrer.

Après M. le secrétaire, M. Alex. Hermand fait le rapport des mémoires couronnés depuis la même époque. Après avoir rappelé qu'une médaille d'or de 250 fr. a été accordée à M. Jules Rouyer, sous-inspecteur des postes à Bordeaux, pour son histoire complète de l'église collégiale d'Aire, et une médaille d'argent du prix de 50 francs à M. Delozière, ancien infirmier à l'hôpital militaire de St-Omer pour une notice, assez imparfaite pourtant, sur le village et l'ancienne châtellenie d'Eperlecques, l'honorable membre rend compte d'un autre mémoire du plus haut intérêt relatif aux invasions des Normands dans la Morinie, mémoire auquel la Société a cru devoir décerner la médaille de 500 fr. promise. — A son rapport, M. le vice-président a ajouté quelques appréciations personnelles en ce qui concerne l'histoire de la malheureuse époque que nous rappelons, époque qui pesa si durement aux VIIe, IXe et Xe siècles sur notre malheureuse contrée.

M. de Linas succède à M. le vice-président, il lit une notice biographique sur Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison-d'Or (1550-1561).

Vient enfin M. l'abbé Toursel qui clot noblement la première partie de la séance en reproduisant avec cette grâce et cette élocution facile qui le distingue, quelques pastorales du P. Guillaume Grumsel, ancien professeur du collége des Jésuites-Wallons de St-Omer en 1662. On voit dans ces pastorales si heureusement rappelées par l'honorable M. Toursel, de véritables tours de force. Ainsi l'auteur a trouvé le moyen, sans nuire en rien à la latinité, ni à la poésie, de construire en vers élégants, 348 acrostiches rappelant tous avec des comparaisons bizarres et un éloquent mélange de sacré et de profane, le nom de Ladislas Jonard, Xe évêque de St-Omer, ainsi que l'année de la prise de possession de ce prélat, avec celle de sa naissance. Au milieu de ce petit chef-d'œuvre poétique adressé à cet évêque, en forme de

compliment, à l'occasion de son intronisation sur le siège de St-Omer, on voit successivement apparaître sur la table du pontife nos délicieux et magnifiques légumes des faubourgs, qui, alors comme aujourd'hui, avaient une réputation méritée.

Le récit de M. Toursel excite les sympathies générales.

La séance est ensuite suspendue pendant un quart d'heure, puis après un air de musique brillamment exécuté, M. le président donne la parole à M. Arthur Dinaux, membre correspondant à Valenciennes, le docte rédacteur des Archives Littéraires du Nord de la France et du midi de la Belgique.

L'honorable membre entretient l'assemblée des ***Anciennes Modes Flamandes;*** ce sujet, attrayant par lui-même, le devient plus encore sous la plume spirituelle et facile de M. Dinaux qui tour à tour passe en revue les vieilles toilettes de nos grand'mères, depuis les ***souliers à la poulaine*** jusqu'aux ***hennins***, ces coiffures à étage auprès desquels les bonnets à la cauchoise sont peu de chose. Cet honorable membre a fort heureusement démontré la puissance de la mode dans ces robes décolletées dont les dames flamandes étaient ou plutôt ***n'étaient pas*** vêtues au XVIe siècle, modes contre lesquelles le clergé fulminait ouvertement l'anathême...

Ecoutée avec un grand intérêt, la lecture de M. Dinaux a reçu de justes applaudissements.

Succédant à M. Dinaux, M. l'abbé Parenty, chanoine vicaire-général d'Arras, a lu ensuite un aperçu sur Guillaume, abbé d'Andres au XIIIe siècle.

Cette lecture est suivie d'une biographie de Simon Ogier, poète latin, né à St-Omer en 1549, décrite par lui-même dans de charmants vers latins. Cette biographie, élégamment traduite en vers français par M. Courtois, a été écoutée avec le plus grand plaisir et a été vivement applaudie.

M. Louis Deschamps a terminé ces lectures par une notice sur une attaque de St-Omer par la porte Ste-Croix en 1594.

Ces différents travaux dont un simple procès-verbal ne peut entreprendre l'analyse, seront imprimés dans les mémoires de la Société.

Avant de terminer la séance qui a duré plus de deux heures, M. le président, conformément à l'ordre du jour, ouvre le billet cacheté accompagnant le ***Mémoire sur les Invasions des Normands.*** Ce billet indique que l'auteur, pour des raisons personnelles, désire garder

l'anonyme, et la médaille est en conséquence remise à M. le président du comité de la Société à Dunkerque, par les mains desquelles le mémoire était parvenu.—Deux autres médailles de 250 fr. et de 50 fr. seront envoyées à MM. Rouhier et De Lozière, absents de la séance.

Immédiatement après, M. le secrétaire-archiviste donne lecture des questions mises au concours pour 1855.

Avant de se séparer, l'assemblée exprime ses regrets de ne pouvoir, à cause du mauvais temps, offrir à MM. les étrangers une promenade historique, puis les membres de la Société sont invités par M. le président Quenson à se réunir chez lui à 6 heures afin de terminer dignement par un banquet et par une soirée cette fête archéologique dont l'honorable chef de la compagnie a fait noblement les honneurs.

La séance est levée à 3 heures.

HENRI DE LAPLANE,

Secrétaire-Perpétuel adj.t

Séance du 10 juillet 1854.

HOMMAGES :

Bulletin des Sociétés savantes, tome Ier, 5e livraison.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome IIe, 1re livraison.

Discours de réception prononcé à l'Académie d'Arras, dans la séance publique du 19 mai 1853, par M. de Linas.

La Bête Canteraine, légende picarde, par M. A. Labourt.

Notice sur deux manuscrits flamands, un calendrier et un livre d'heures du XVIe siècle, par M. Le de Baecker.

Idem sur des ossements humains découverts dans une caverne de la province de Namur, par M. A. Spring.

Littérature dramatique.—De l'absence de principe dans le théâtre moderne au point de vue littéraire et moral, par M. François Driesen.

Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord, 5e année, nos 9 et 10, Mars et Avril 1854.

Annales archéologiques de Didron, tome XIVe, 3e livraison.

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, tome VIIe, 2e livraison, 3e série.

Bulletin du Comité de la langue de l'histoire et des arts de la France, n° 7, 1853.

Bulletin de la Société de l'histoire de France, Mai 1854.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du mid^i^ de la Belgique, 3e série, tome IV, 1re livraison.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, tome Ier, 2e série.

Œuvres complètes du baron de Stassart.

Essai sur l'histoire des institutions du Nord de la France, ère celtique, par M. Tailliar, conseiller à Douai.

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Douai, par M. Duthillœul, bibliothécaire.

Annales du Comité flamand de France, 1853.

Trois chants historiques, publiés par E. de Coussemaker.

Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Dunkerque, par M. R. de Bertrand.

Dissertation sur la naissance de Pierre l'Hermite, par Léon Paulet.

Notice sur un écu d'or, au soleil, frappé à Arras en 1644 au nom de Louis XIV, par M. le docteur Al. Colson.

Maladies de la vigne chez les anciens, et moyens employés par eux pour les combattre, par M. Albert Legrand.

Programme des questions qui seront soumises au Congrès scientifique de France, le 10 août 1854.

Bibliothèque de l'École des Chartes, tome V, 5e livraison.

Journal général de l'Instruction publique.

CORRESPONDANCE :

Dans laquelle on voit deux lettres de M. le ministre de l'Instruction publique, qui accuse réception et remercie de l'envoi du IXe volume ainsi que du programme des questions mises au concours, qui lui ont été adressées par M. le secrétaire.

Élection de M. Delmotte en qualité de trésorier, en remplacement de M. Mallet, décédé.

M. Albert Legrand entretient de nouveau l'Assemblée de la nécessité de l'isolement de la cathédrale, projet depuis longtemps en question comme moyen d'assainissement. Une discussion longue,

animée, s'engage sur ce point intéressant pour la conservation de l'un des plus beaux monuments de notre ville; plusieurs membres y prennent part, et après le résumé de la question par M. le président, la Compagnie consultée émet un nouveau vœu pour la prompte mise à exécution du plan qui paraîtra le plus convenable et le plus facile à exécuter.

On procède aussitôt après au scrutin pour l'élection de divers membres proposés aux séances précédentes. En conséquence,

M. Constantin, professeur d'histoire au Lycée de St.-Omer, est élu membre titulaire;

Mgr Malou, évêque de Bruges, est élu membre honoraire;

MM. Ph. Salmon, de Sens;

Auguste Parenty, chef de division à la préfecture du Pas-de-Calais;

D'Herbinghem, conseiller à la cour d'Amiens;

J.-Bte. Béthune d'Idewalle, archéologue à Bruges;

sont élus membres correspondants.

La séance est levée à 9 heures.

HENRI DE LAPLANE,

Secrétaire-Perpétuel adj.t

OBITUAIRE

DE L'ÉGLISE DE SAINTE-ALDEGONDE.

Communication de M. Liot de Nortbécourt,
membre titulaire.

Un manuscrit, assez intéressant pour l'histoire religieuse de la ville de Saint-Omer, a été trouvé depuis peu dans une bibliothèque privée. Après avoir espéré un instant pouvoir en faire hommage à la Société des Antiquaires de la Morinie et mettre ceux de nos collègues qui s'occupent de l'histoire de nos églises à portée de le consulter à loisir ; il ne nous a été permis que d'en faire connaître l'existence et d'en prendre des extraits.

Nous sommes au regret d'usurper une si grande place dans une publication déjà surchargée, mais la crainte de voir disparaître pour toujours un livre unique et précieux, nous a déterminé à y puiser le plus de renseignements possible.

Le manuscrit dont nous allons faire la description et l'analyse est couvert d'une reliure en chêne bien conservée ; il comprend 67 feuillets d'une écriture de la fin du XVme siècle ; plusieurs additions y ont été faites plus tard ; nous indiquons donc les plus importantes.

Et tête et sous les monogrammes J H S M J P H est écrit : « Ce livre appartient à la table des pouvres de » Sainte-Aldegonde en la ville de Saint-Omer. »

A la droite des dates des mois, des noms des saints ou de l'indication des fêtes, on a ménagé un espace parfois laissé en blanc, mais plus souvent rempli par les noms des fonda-

teurs, les désignations des offices et cérémonies imposées par les titres et le rappel des distributions à faire.

Les charges sont à peu près les mêmes pour toutes les fondations qui remontent aux XVe et XVIe siècles. Celles faites plus tard présentent parfois des différences ; nous les ferons connaître quand elles auront quelque importance.

Les passages ci-après transcrits nous ont paru offrir de l'intérêt et propres à donner une idée des usages et cérémonies funéraires usitées à Saint-Omer à une époque déjà bien éloignée ; on nous pardonnera, nous l'espérons, la longueur de ces extraits.

«Mémore de l'anniversaire sire Symon de le Nesse, lequel on doibt faire douze fois en l'an, est assavoir le premier merquedi de chacun mois, à une basse messe, et ara le curé 18 deniers. Item, les tabliers doivent faire offrir par six poures 6 candelles d'un denier et 6 deniers, et ara chacun pouvre qui offera à le messe 1 d. Item, les dits tabliers donront à l'Église de Ste-Auldegonde 4 den. pour chaque. Les *mareglisiers* (1) seront tenus de laissier mettre et oster ung drap noir sur le terre, entinent que on fera le service. Item, les dits tabliers

(1) Contre les murs de certaines églises, il existait anciennement des bâtiments qui servaient de retraites à un certain nombre de pauvres, et dans lesquels on leur donnait des aliments achetés du produit de rentes ou de locations d'immeubles provenant de fondations pieuses. Ces établissements sont nommés *matriculæ* dans plusieurs titres très anciens cités par Ducange. Plus tard, ce nom aurait été donné par extension à toutes les églises pourvues de ces lieux de refuge, et c'est de là, suivant le même auteur, que le nom de Marguilliers, *Matricularii*, fut donné aux gardiens des églises.

On assigne encore à ce nom une autre origine. Une charte citée par Ducange contient ce qui suit : « Il sera nommé temporairement » parmi les chapelains ou autres ministres, un marrelier qui, tous » les jours, distribuera des mereaux (ou jetons de présence) et ins» crira les noms des chapelains célébrants.

» L'on doibt chacun an au dit marlier, le jour de Pâques commu» naulx, chacune personne qui reçoit *Corpus Domini*... son marclage, » c'est assavoir du moins ung double. »

Au surplus, voir Ducange aux mots *matricula, matricularius, marcaclarius* et les renvois indiqués.

donront au luminaire d'icelle Église 4 d. pour ce que les ministres du dit luminaire livreront deux candelles de cire, de 2 d., pour les mettre sur deux candelers, à chacun bout du drap mis à terre sur feure. Item, les dits tabliers donront au fossier 4 d. pour sonner et pour mettre le dit drap sur le tombe et oster à chacun anniversaire. Item, seront tenus les dits tabliers, à chacun anniversaise, de partir une rasière de forment ou cent pains rebutes à pouvres, dont les rentes sont assignées sur le maison du Tilleul, en le rue du Cange, de douze livres par an Et se commencha le dit anniversaire en l'an de grâce 1418, le premier merquedi du mois d'avril. »

«Mémore de l'anniversaire de Mr le mayeur sire Baudin de le Desverne, et Mlle Aelis de le Motte, sa femme, père et mère, Mr le mayeur sire Jacques de le Desverne, auquel on doit canter par les ministres de l'Eglise, vegilles et commendasses et messe solennelle à diaque et soubs diaque. Est assavoir vegilles après vespres le dimenche, à trois psalmes et à trois lichons, entre Pasques et le jour de le Trinité, et à 9 psalmes et 9 lichons du jour de le Trinité jusques à Pasques. Et le lendemain du dit dimenche, commandasses et messe selon l'usage de le dite Église de St-Aumer. Pourvu que touttefois que le dit lendemain sera feste commandée en l'Église, che sera poroguié jusques au prochain jour ouvrant en sievant, et seront dites vegilles, comme dessus, après vespres de la dite feste précédente le dit jour ouvrant. Et pour les divins offices faire bien et suffisamment, les tabliers de Saincte Audegonde seront tenus de baillier et distribuer à chacune quinzaine 9 livres 6 deniers parisis (2). Est assavoir pour vegilles, à chacun curé 10 deniers, à chacun grand coustre 8 deniers, et pour commandasses et messe, à celui qui dira le messe, 2 l., à chacun curé 10 d. qui partant trouveront diacre et subdiacre; à chacun grand coustre (3), 8 d. à chacun petit coustre 2 deniers, et au cloqueman,

(2) La livre parisis est de 20 sols *parisis*, valant 15 deniers tournois, ce qui est un quart en sus plus que la livre tournois ; le mot *parisis* se dit par opposition à tournois, à cause du prix de la mounaie qui valait un quart de plus à Paris qu'à Tours.

ABOT DE BAZINGHEM.

(3) *Coutre* ou *cousteur*, *cousturarius*, et *coulter*, *custos*, gardien de l'église, chargé des ornements; Ducange cite des titres de 1317 où ces mots sont employés dans ce sens ; et entre autres ce passage : « Incontinant sordit lengaige entre Jehan Nelet et le suppliant tou-

pour sonner, 2 d., et à le dite messe offeront les dits tabliers 6 candelles de chire, chacune d'un denier, et 6 d. tout parisis. »

« Demoiselle Katherine de le Pierre, vefve de feu Clay Leclercq, a donné à le table des pouvres de l'Église de Saincte Audegonde les parties de rentes qui s'ensievent. 9 quartiers de blé de rente héritable. Item, douze livres courant de rente héritable à rachat du denier douze deniers. Et deux sols parisis assignés sur une maison en cette ville. Les tabliers donataires seront chargés de faire célébrer et chanter, chaque année, en l'Église Ste Audegonde, chinq obits à diaque et soubs diaque, pour les âmes de feu Clay Leclercq, de ses père et mère et tous ses parens et amis trespassés.

«En oultre seront tenus les dits tabliers doner aux pouvres, à chacun jour des dits obits, une rasière de blé converti en pain blanc, qui font 5 rasières dont les dits auront pour leur salaire de distribuer le dit blé et argent pour les dits obits à chacun fois 12 d., et si ont promis les d tabliers qu'ils sont et seront tenus, et leurs successeurs, livrer par chacun an, en la dite Église Ste Audegonde, dix lots de vin (4), assavoir le jeudi absolut 2 lots, etc. »

Nous allons parcourir maintenant les fondations annotées en regard des dates de chaque mois.

« 1er JANVIER. Pour Mahieu de St Pol et pour Agnès se femme, 12 obits l'an, pour les curés 5 l., pour les coustres 16 d., pour sonner 4 d., as sous coustres 2 d., et assavoir est que on les doibt foire tous les mois une fois, c'est assavoir les premiers lundis des 12 mois, et tous les mardis en sievant pour la dite femme.

» chant le fait de la coustrerie de l'église du dit lieu de Cristot. A quoi » le suppliant dlt : Jehan, vous fustes autreffois cousteur de l'église » de ceste paroisse, et vous vy venir servir à l'autel le prestre, nulz » piez et nues jambes. » — Les fonctions des coutres et celles des marguilliers étaient les mêmes.

(4) Lots de vin. Le lot contient 4 pintes. Ducange a trouvé cette expression dans une charte de Guillaume Châtelain de St-Omer, dans une charte du seigneur de Renti, datée de 1225, dans le cartulaire de St-Vaast d'Arras; dans les lettres de 1217; d'Agnès, abbesse d'Estrun, etc. Cette mesure était surtout en usage en Artois et en Picardie.

« 5 JANVIER. David de Radinghem et se femme, et le dame des Lindes, alloué pour le dit anniversaire 6 l. 10 d.

7 JANVIER. Pour sire Mikiel Fiteface, capelain et vicaire en l'Église de monsieur Saint-Aumer, messe de saint Esprit et après son décès de Requiem auquel le tablier doivent donner au prestre qui dira le messe 2 sols, au diacre et sub diacre à chacun 12 d., à chacun grand coustre 6 d., à chacun petit coustre III d., au fossier, pour sonner, 6 d., et seront 6 candeilles de 6 d. et en chacune candeille ung d. offertes par l'un de tabliers. — si 7 l.

11 JANVIER. Herry de Brabant, Folke de le Neisse et se femme.

13 JANVIER. Sire Jehan de Octizele—fondation à peu près comme les précédentes avec cette addition et qui n'est présent il n'ara riens ains demourront les defaultes aux poures.

17 JANVIER. Georges Bultel, Jehenne Blade, se 2me femme, le sieur Simon Audei, chantre de St Aumer, et Sire Christien Folke.

21 JANVIER. Christienne du Lokin et Lauy Le Rous.

23 JANVIER. Noble homme Mr Jean de Wissoc (5), chevalier. seigneur de le Hollande, après avoir indiqué ce qui revient aux prêtres, coustres, sous coustres et fossier, on ajoute : — Et ossi trois poures personnes iront offrir à le dite messe, et les tabliers donront à chacun des dits trois poures 4 deniers, et doibt on faire le dit anniversaire en le capelle que le dit seigneur fist fonder en ledite Église, et autel lendemain pour Mme que fut se femme.

24 JANVIER. Maistre Nichase Le Cuvelier, jadis clercq de la ville de St Aumer. 30 livres sont csnsacrées à cette fondation, 20 livres restent net à table, prélèvement fait des frais des service et du salaire des tabliers.

26 JANVIER. Julien Travers, en son vivant tablier de Ste Audegonde ;—27, Jehenne Hanclart, sa femme.

30 JANVJER. Addition écrite à la fin du 16me siècle :

Le dict jour, solemnité de la feste de Mme sainte Aldegonde, auquel jour l'on distribue aux pauvres deux razières de blé converti en pain et 25 fleurins.....

(5) La chapelle fondée par M. Wissocq était dédiée à saint Jean. L'historien de la ville de St-Omer, M. Jean Derheims, désigne messire Jean de Wissocq, seigneur de Bomy, comme fondateur de l'hôpital de St-Jean-Baptiste. Voir *Hist. de Saint-Omer,* page 606.

.... Ordonnance testamentaire de feu Mgr. Philippe de Ste Aldegonde, seigneur de Norcarme. »

Il est à remarquer qu'à partir de la fin du 16e siècle, les dénominations des monnaies changent. Dans toutes les additions faites à cette époque, les redevances en argent sont exprimées en florins et en patards. Les changements des monnaies en usage à Saint-Omer coïncident sans doute avec ceux des gouvernements sous lesquels cette ville a été successivement placée.

« 2 FÉVRIER. Mémoire que on doibt porter le jour de le purification Notre Dame 1 rasière de blancq pain, 40 pains de le rasière, et sur chacun pain 4 œfs et une candeille de chire bénite, de 16 en le livre, et autant à St Denis et le donna Jehan le Kuel (6).

4 FÉVRIER. Lambert Bosquillion auquel obit doibt être distribué à quart capellains bénéficiers en l'Église Ste Audegonde, se ils sont présents ou dit obit, à chacun 4 d. parisis.

7 FÉVRIER. Sire Antoine Ravenich, sire Jehan de Ste Auldegonde, fondeur des Cartreux, Mabille, femme de Jehan de Blandecques, et Clara Dangis.

9 FÉVRIER. Sire Edmond Denle, escuier, et Marie de Wancourt, sa femme, office du St Esprit pendant la vie des fondateurs, obits les 9 et 18 février, après leur mort.

Mémore que on doibt portir, le jour des Cendres, une rasière de blanc pain (40) et sur chacun pain deux herens. Item, autant à Saint-Denis. Et les donna sire Jehan d'Esquerdes.

12 FÉVRIER. Demiselle Maroie, qui fut femme Jehan de Harlettes, et Delle Betris Bonnenfaut.

15 FÉVRIER. Willem Craye, Maroie Lemay et Jehan Obert. » ·

On a ajouté, à cette date, les lignes suivantes :

«Ung obit à vigilles et commandasses pour l'âme de défunt sire Herrenles Le Pruvost, en son temps eschevin de cette ville, et à son trespas tablier de ceste table, fondé par icellui par son testament du 20 octobre 1630, assigné sur sa maison de la rue des Cuisiniers,

(6) Beaucoup de fondations étaient partagées entre les églises de Sainte-Aldegonde et Saint-Denis.

nommée la Chaspelle, tenant d'ung côté à l'hostellerie où pend pour enseigne le tambourin, et d'autre costé à l'hostellerie du Tambour, vulgairement dict le Loup-Garou.... à charge de faire sonner ung coup du second son la veille du jour du dit obict, et le lendemain deux coups de pareil son et que soit adverti le plus prochain parent, et que lui soit distribué allant à l'offrande II p., et à chacun tablier allant aussi à l'offrande II d., fondation faite suivant acte notarié du 18 juin 1644, par Anthoine de Boncourt, Dlle Marie Le Pruvost, se compaigne, et Jossine Le Pruvost.

16 FÉVRIER. Marie Lenoir, femme du précédent, mêmes dispositions qui sont encore transcrites à la date du 8 septembre.

19.—Demiselle Larre, femme Jehan Le Bels.

21.—Adèle Grave, première femme de George Bultel, Marguerite Obert, Maroie Mauquart et Jacques de Quelmes.

22.—Jacques Malbrancq, tablier de Ste Audegonde.

25.—Coline Tadrelau, veuve Simon Tadrelau.

27.—Demiselle Marguerite Crouch, et Marguerite, femme de Willame de Staples.

28.—Addition en écriture plus moderne : « L'anniversaire de maistre Christien Levasseur, en son temps prestre et chanoine de l'Église collégiale cathédrale de St-Omer, lequel se dict et célèbre en la dicte Église, derrière le grand autel, auquel obit se distribue certain nombre de pains que fournissent Mrs du chapitre.

2 MARCH.—Demiselle d'Octizelle, qui fut femme sire Jehan d'Octizelle.

Les tabliers doivent partir aux poures gisant au lict en la parroche XI l. parisis au commenchement de quaresme, du don et ordonnanche Baudin Folque et se femme.

Autre fondation des mêmes : 5 livres pis aux pauvres malades, à l'entrée du quaresme et à la Toussaint.

5.—Distribution, pour le jour du *jeudi absolut*, d'une rasière de blé converti en 40 blancs pains, et sur chacun pain deux herens, autant à St-Denis et les douna Mr de Nortquelmes.

6.—Coline Terdelants et Baudin Folke, 4 obits par an : les 6 mars, 6 juin, 6 septembre et 6 décembre, en outre des émoluments et gratifications d'usage, il est fait don à l'Église, pour les vestemens et luminaire, de 4 livres, et partiront les dits tabliers, à chacun anniversaire, ung quartier de blanc pain de 20 pains au quartier et le char d'ung mouton de quoi on fera 20 pièches, sur chacun pain une

pièche, et au lieu de le char on donra 2 herens au 6me jour de march.

8.—Marie Deule, femme Jehan de Ste-Audegonde.

10.—Pierre Hudebourcque, maistre charpentier.

11.—Marie Bonningue, veuve du précédent.

14.—Sire Denis Normand, en son temps vicare de l'Église de Sainct-Aumer. Toutes les fois qu'il s'agit d'un prêtre, les offices se font derrière le grand autel et il en est fait mention dans le livre.

15.—Sire Jehan Gabry, en son vivant vicaire de l'Église Sainct-Aumer : Distribution de 100 pains et de ung denier sur chacun pain, lequel bley se prend sur le revenu de ceste table et l'argent au bachin, pour l'offrande 12 deniers parisis que le valet de cette dite table est accoustumé présenter le jour du dit anniversaire.

17.—Les père et mère sire Nicole Levos.

18.—Sire Martin Wilmot.

21.—Sire Jacques de Landrethun et ses parents. En sus des charges ordinaires, il est dit qu'une candelle d'ung quarteron sera placée sur l'autel. Che que demourra de le dicte candelle doibt être au luminaire et offrir trois aultres candelles pesant ung quarteron que offeront trois noires sœurs, lesquelles aront chacune 4 deniers.

24.—Jehan Lefevre.—25, Baudin Folke.—29, Demizelle Betru, qui fut femme Jehan Dausque.

31.—Mme Catherine de Sempy, femme de messire Jehan Bournel, chevalier, seigneur de Becoud. Se doit dire l'office en la cappelle de St-Jehan.

Le lundi de le sepmaine peneuse doivent les tabliers faire l'anniversaire de Jehenne, qui fut femme Jacques de le Vaestraet.

1er AVRIL.—Sire Jacques de Heuchin, jadis curé de Ste-Audegonde.

2.—Le prochain jeudi après le Pasques doivent les tabliers faire l'anniversaire Vautier de Lisques, et l'un des curés canter le messe de *Requiem* à note.

6.—Pasquin Leroy et Peronne Zeghers.

9.—Marguerite Wasselins.

Il est ici fait mention d'un fonctionnaire qui n'est désigné que cette seule fois, c'est le *viseteur ;* on lui alloue 6 deniers. En quoi consistait cette charge ? Les explications données par Ducange aux mots *visitator, visitatio*, ne nous ont pas paru applicables ici.

13.—Pierre Duboys et Antoinette Delattre, sa femme.

10.—Mahieu Pol et Coline Hanoque, se première femme, prédécesseurs et bienfaiteurs... pour lequel obit les héritiers dudit Mahieu et se femme ont transporté à le table des poures de Ste-Audegonde et St-Denis, 8 livres parisis à prendre en 24 livres parisis, acquise sur Sohier de le Drogherieuse et assinee sur trois mesures de terre en une pièche tenue des francs aleux, en la paroisse de Salperwick, listant oest et west aux religieux et à Mme Guilbert Dausque, zut au quemin qui maine de Leauline au dit lieu de Salperwick, et nort à Colart Lemol, dont les titres ont été baillés ausdits tabliers en date du 10me jour de février 1458.

17.—Ledit Mahieu Pol et Marguerite Leman, sa seconde femme.

19.—Ancore ung obit pour les mêmes.

22.—Maroie de Wissocq, qui fut femme de Jacques Lemay.—Jean de Wissocq.—Georges Bultel.

24.—Sire Simon Bonnenfant.—25, Peronne Zegquiers, et est le rente assignée dedans les Jacopins, 8 livres sur 2 maisons.

26.—Jehan Folque de le Natte.

2 MAI.—Doivent les tabliers faire dire une simple messe à l'ospital du Soleil, et doit on offrir 3 candelles de 5 d. et 1 d. en argent, et doit on doner 12 d. aux poures gisant au dit hospital.

12 MAI. Obit fondé par Pierre Brunet à vigilles et commendaces et doibvent avoir huit noires sœurs chacune un pain et ung den., aux quatre tabliers chacun 12 d., au vallet 8 d., etc.

23.—Jehan Bournel, chevalier, seigneur de Boncourd.

26.—Jehan Staboin. En sus des charges ordinaires, distribution d'un quartier de blé converti en vingt-deux pains, et de le char d'un mouton divisé en vingt deux pièches.

31.—Sire Jacques Lemay.

A la même date on a ajouté, à la fin du 16me siècle, un obit pour Marie Matiffas.

2 JUIN.—Baudin Folke et Maroie, se femme, et Guilbert Dufrenne.

3 JUIN.—Jehan Caillette.

4 JUIN.—Et je, Jehan Caillette dessus nommé, vœul que chacun tablier de Ste-Audegonde et Sainct-Denis ait ledit jour chacun 12 d., et *leurs femmes* 6 d. à l'offrande, le jour dudit obit, afin qu'ils prient Dieu pour mon âme, et s'il y a acuns défaillans ou défaillantes, je vœul qu'il soit but en bon convive.

C'est ici le seul passage où il soit fait mention de l'obligation pour les femmes des tabliers d'aller à l'offrande.

6 JUIN.—Coline Terdelants.—8, Jacques Stroem, Jehan Alond et Logier Agenette.—13, Pierre Baue et Marguerite Pecor dite Laboursière, se femme.

16.—Maistre Jehan Caudel, chanoine de l'Église de St-Aumer.

20.—Maistre Guillaume de Ste-Audegonde et Clare Dangi.

21 JUIN.—Allart Poisson.

22 IUIN,—Demiselle Maroie, qui fut femme sire Gillon de Morcamp auquel on doit offrir 2 los de vin et 4 blancs pains chacun d'un denier, et 12 candeilles chacune d'ung denier et en chacune ung denier.

25.—Wilfe Le Kauen.

29 JUIN.—L'anniversaire dame Jehenne Delecourt, jadis femme Jehan Mantel, auquel li tabliers doivent donner as curés 6 l., et sur che seront tenus les curés de canter une messe de *Requiem* auec commendaces et livrer candeilles à tous cheulx qui vouront offrir et doivent donner à l'Église 3 livres, et as coustres 18 d., et sur che seront tenus les coustres de dénunchier le dit anniversaire à plus prochains amis et sonner bien et souffisamment et à le lampère, 6 d.

4 JUILLET.—Gilles Lepetit, tablier, et Marie Lenglet, sa femme.

5.—Sire Jehan Knimin, vicaire et capelain de St-Aumer, et Maroie du Bloc.

6.—Vincent de Wissocq, en le cappelle de M^r^ son père.

Un feuillet a été coupé ; il comprenait les dates depuis le 9 jusqu'au 16 juillet.

17 JUILLET.—Sire Jehan Le Parmentier. Distribution d'une rasière de *pain rivette*.

18.—Sire Martin Willemot.

21.—Jehan Delehaie et ses père et mère. Et est le rente assignée sur toutes les revenues des tables de St-Denis et Ste-Audegonde.

25.—Jehan Leport et Jacqueline Pruvost, sa femme.

28.—Bordine, veuve de Cristien Levilde.

21.—Marguerite Koquerel et Enlart Lobout.

1er AOUT.—Sire Pierre Duboys. — 4, Demizelle Nichault, femme sire Gilles Rawecoel.—7, Maroie, femme Willame Deletour, et Pierre Delwague.—9, Willame de Ste-Audegonde, dit de Nort-Kelmes, jadis

maire de St-Aumer. — 11 AOUT, obit de Pierre de le Creuse, et est celui obit qui se fallait dire aux frères mineurs et y a pareille distribution, comme au 2me d'aoust cy devant.

16—Isabelle Damtoing, femme Monseigneur Gilbert de Saincte-Audegonde.—22, Demiselle Aelis Le Couvreur, première femme sire Pierre de Mussem. — 23, Martine Lehap, 2me femme sire Pierre de Mussem.

25.—Un obit à vigilles et commandaces, pour l'âme de feu Mr Jacques Le Petit, en son temps tablier de cette Église, auquel obit se doibt distribuer une razière de bley converty en pain blanc de ung cent à la razière, dont en seront tirés 13 pains pour être distribués à 13 sœurs noires allant à l'offrande, et vingt mereaulx (1) y doibvent être délivrés aux deulx plus proces parens du défunt pour les distribuer à leur dévotion. Sy auront les deux plus proces parens et aussi les administrateurs de la dite table allant tous à l'offrande chacun 4 d. Sy aurat le serviteur de la dite table pour advertir les dits parens, religieuses, etc.

26 AULT.—Ung obit fondé par Marie Doutreau pour l'âme de Jehan Petquam, (2) à vigilles et commendaces, à diacre et soubs-diacre, à la charge de payer par les tabliers des pauvres, aux deulx hospitaulx de cette ville chacun 15 s., et aux pauvres Clairis aussy quinze soubz, à condition que chacun d'iceulx hospitaulx seront tenus assister et comparoir au dict obit quattre religieuses et par lesquels clairis l'une de leurs religieuses converses allant hors de leur cloistre, à paine que sy elles estioute défaillantes, leur distribution demourera au prouffict des pauvres de la dicte table, aulx quatre tabliers de laquelle table allant à l'offrande à chacun deulx soubz, au R^r^ de la dite table p^t^ au dict obit 2 s., au serviteur pour advertir les dictes religieuses, 2 soubs, pour lequel obit se payera au curé, diacre et soub-diacre chantant le

(1) Mereaulx. La longueur de cette note nous oblige à supprimer les quelques mots que nous nous proposions de dire au sujet des meraux et à renvoyer le lecteur à Ducange. V. *merallus*, et aux intéressantes recherches de notre collègue M. Alex. Hermant.

(2) La famille Petquam est originaire du Haut-Pont ; un de ses membres, nommé Georges Petquam, fut abbé de Clairmarais. D'après M. Piers (*Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel*, page 186), il fit de grands travaux à ce monastère et mourut le 25 février 1688.

dit obit, livrant la cire 18 soubz, aux deux grans coustres 6 sols, aux petits coustres 2 s., au cloqueman 3 s.

7 SEPTEMBRE.—Herry Le Sauvage.—Xristienne de Bergues, Williame Anghus et Jacquemine, sa femme. — 15, Jehenne de Guisnes, femme à messire Eugienne Baillet, docteur en médecine.

17 SEPTEMBRE. — La fondation de Jehan Delattre et de Damoiselle Barbe Duval, sa femme, au curé 24 s., à chacun grand coustre 4 s., aulx petits coustres chacun 12 d., au cloqueman, pour ses peines et vagabons, 6 s. Item, à treize sœurs noires, chacune 18 deniers. Item, à treize poures vefves assistans à l'offrande à chacune 18 d. Et pour subvenir, ils ont donné 7 l. 10 s. de rente assignez à Esquerdes.

18.—Jehan de Alquines—21, noble homme sire Emond Deule, en son temps eschevin de la ville de St-Aumer.—23, Jehan de Hallettes. —25, Williame Coquerel.—28, d^lle^ Jehenne Obert, Estevene du Loquin et Marguerite Marquant.

8 OCTOBRE.—Clai de le Mine et Willem, se femme, et Jacques de Westonderne.—11, Éloi le Reude et Maroie Dufresne, se femme.

12.—Sire Pol Herenc, jadis curé de Ste-Audegonde.

13.—Ung obit solemnel pour feu Bernard de Cuolar à être célébré chacun un an au couvent des frères mineurs, pour lequel se poie 20 florins aux dits frères mineurs par le recepveur de la table.

15.—Maroie, qui fut femme Robert Folie.

16.—Marguerite de Mouchi.—18, Agnès, femme de sire Jehan de Linde.—20, Jacques-Jaques Couders, dit Du Camp, en son vivant curé de cette Église, et est le rente assignée à Bouddinghem, sur frans aleux.—21, D^lle^ de Jouys.—26, Maroie, femme sire Georges Marau.—27, syre Symon Bonnenfant.—28, Pierre Duboys et Anthoynette Delattre, sa femme.—29, Mehault de Nielles, jadis femme de Julien Lemay, escuier.—30, D^lle^ Toffie de Wolveringhem. On doibt donner à chacun curé 15 d., à chascun des cinq capelains, plus anchiens rentés en l'Église s'ils y sont présents, 9 deniers, à chacun coustre, etc.

31.—Catherine Putal.

1er NOVEMBRE. — Un obit fondé pour les âmes de feus Jacques de Calonne, greffier des Vierscaires (8), et damoiselle Jenne Hourdel,

(8) Vierscaires, tribunal où se jugeaient en dernier ressort les affaires civiles et criminelles ; ce nom, suivant Ducange, n'était en

sa femme, et de ceulx de surnom de Fertin de Senicourt, au lendemain du jour des âmes, pourquoi ceste table à cinquante deux sols de rente assignés et arrentis sur 6 quartiers de manoir à Tatinghem, aboutant nort à la cimentière, zud à la rue appartenant à Jean Houzet, à commencher la première fois ceste année 1631, pour lequel se payera vingt sols pour tout le clergé, y compris 2 s. pour le cloqueman.

2 NOTEMBRE.—Guillard Taillefer.—3, Marie de le Foc, femme sire Jehan Dubur.—6, Guerard Le Merchier et Marguerite de Mussem, sa femme.

11.—Marguerite de le Marlière, Catherine Folque, première femme de sire Jehan Folke de le Nate, et Jehan de Koiecque.

12.—Marie de Wancourt, femme Emond Deule.—16, Willem Deletour.

2 DÉCEMBRE.—Symon de le Vacquerie.—11, dame Aelis d'Oxelare, femme de sire Adenoffle de Ste-Audegonde, Jacques de Landrethun et se femme.

Addition faite à la fin du 16e siècle :

14.—Obit du seigneur de Tatinghem. Toutes les personnes qui concouraient à la cérémonie recevaient, en sus de leur émolument en argent, du vin et du pain ; ainsi on donnait au curé chantant la messe 8 s., ung lot de vin et deux pains blancs ; à l'autre curé qui assistait à chanter la messe, 4 sols et 2 pains blancs ; aux diacre et sous-diacre, etc. 13 sœurs noires assistaient à cet obit et recevaient chacune 7 s. 4 d. et 1 pain.

15.—Firmin Fasqnel.—18, Marguerite, première femme de Jehan Du Camp, et Jehan Dey.

28.—Demoiselle Marie Vanroure, veuve d'Estienne Lepor. A distribuer à 13 pauvres vefves assistant audit obit chacune deux sols.

29,—Jeanne Adrien, veuve de sire Pierre Du Boys, eschevin. C'est l'ordonnanche de feu Eloi Le Reude et demiselle Maroie Dufrenne, se femme, que on doibt dire au samedi chacune sepmaine une messe, commenchant, le première, le samedi en décembre l'an 28 (1428), et

usage qu'en Belgique et en Flandre ; il serait formé du mot flamand *schare*. Voir au surplus le glossaire aux mots *viescara, virchurnia, viscara*.

ainsi d'an en an , et chelui qui dira le messe ara 4 livres parisis, et le capellain sera eslut par les tabliers, à leur volonté et plaisir.

Au verso de ce feuillet est la minute d'une convention en date du 18 juillet 1587 entre maistre Nicaize de Journy , Mathieu du Bloc , curés, propriétaires de l'Église paroissiale de Mme Ste-Audegonde , d'une part, et Jehan Willem , Jehan Delattre , Eschoppier, Antoine Pruvost et Jehan Delattre de Faucquemberghes , tous tabliers et administrateurs de la table des poures de la dite Église , d'autre part ; pour parvenir à certaine réduction de plusieurs et grand nombre d'obits décliné en che présent matrologe des dits tabliers, fondés passé longues années à bien petit sallaire, déclairiés au dit matrologe pour lesquels ils ne soloient recepvoir que la somme de 49 livres 16 sols... Moiennant che présent accord , ils auront chinquante-quatre livres qui est à chacun 27 livres, et pour les recepvoir , ils seront tenus de chanter toutes les semaines de l'an un obit à vigilles et commendaches jusqu'à au nombre de 52... et un petit obit de quinzaine à autre, jusques au nombre de 28 par chacun an, qu'ils se chanteront tant au grand ostel qu'en la chapelle St-Jehan, et dans le cas où les curés n'auraient pas rempli les conditions ci-dessus imposées, il leur sera déduyct et défalcqué 14 s. par chacun grand obit et 8 sols par chacun petit obit , sellon et en conformité de l'ordonnanche de feu bonne mémoire messire Jehan six, évêque de St-Omer , ici-jointe , en date du 27me jour de mars 1586. Après avoir fixé les termes de payement à la St-J.-Bte et à la Noël, les six contractans ont signé avec paraphe.

L'ordonnance épiscopale qui devait être annexée n'existe plus.

Une table des 52 obits à vigilles et commendaches et des 28 petits obits selon la réduction faicte et accord chy deuant dont les noms s'ensuyvent.

Les additions postérieures à l'année 1586 n'ont pas été relevées à cette table.

Note en écriture moderne :

Au jour de Sainte-Aldegonde, le receveur de Monseigneur le comte de Ste-Aldegonde doit livrer 2 rasières de blé , converties en 200 pains, et 5 florins en argent pour être distribués comme s'ensuit :

Au sieur curé de la dite Église 12 pains, 6 sols; au sieur visce-curé 6 pains, 3 sols; au sieur grand Bailly de Monseigneur de Ste-Aldegonde, 12 pains, 6 sols; au receveur du dit seigneur, 12 pains, 6 sols; aux religieuses du Soleil (9), 8 pains, 4 sols; au concierge, 6 pains, 3 sols; à chacun des poures de la table de Ste-Aldegonde, 1 pain, 6 d., en tout 28 pains, 10 sols; aux deux hôpitaux de cette ville chacun 6 p. et 3 s.; au cloqueman de ladite Église, 4 p., 2 s.

Noms d'aucuns tabliers commis à ceste table paravant l'an 1596, qui ont été cognus à Robert de Hafringues, eschevin de ceste ville commis tablier la dite année. — Bernard du Chocquel, argentier de ceste ville.—Nicolas de Hafringue, eschevin.—Pierre Brunet, eschevin.—Jean de Lattre, eschevin.—Jean Delattre de Faulquemberghe, idem.

Noms des tabliers de la table des poures de l'Église paroissiale de Ste-Aldegonde, en la ville de St-Omer, commenchant l'an 1596 :

Le titre d'Eschevin sera désigné par un E. Il est à remarquer qu'il y avait des Eschevins des dix jurés et des Eschevins des douze. Le défaut d'espace nous oblige encore à renvoyer pour plus amples détails Ducange. V. Scabini.

Antoine Pruvost, Eschevin.
Antoine de Senicourt, E.
Me Jacques Petit.
Pierre de la Pierre, greffier de la comté d'Arcq.
Robert de Hafringues, E.
Jacques Dubois, E.
Jehan du Bois. E.
François Pigouce, E.
Jean Caucheteur, fils Eugène, E.
Guillaume Caucheteur, E.
Mre Charles Desmons, E. et depuis greffier principal de la ville.
Estienne Lepor, E.
Hercules Le Prevost, E.
François Le Prevost, maieur des dix jurés et depuis Eschevin.
François de Lattre, E.
Antoine Le Witre, receveur de la Madeleine et des pauvres, E. et depuis argentier de la ville.
Gilles Le Petit, orphèvre, E.
Inglebert Vandenbossche, E. et

(9) Nous nous proposons de faire connaître, dans une prochaine communication, des documents inédits sur l'histoire de cette maison religiense.

depuis lieutenant du mayeur.
Christophe Desmons, E.
Antoine de Lattre, E.
J.-Bte Hendrick, E.
Jean Deschamps, E.
Pierre Carton, recepveur de l'Évêché de St-Omer et de l'hospital de St-Jean. Eschevin des dix jurés et depuis Eschevin des douze de la vile de St-Omer.
Pierre Genbels, E. 1688.
Inglebert Le Por.
Michel Queval, mayeur des dix jurés, mort en 1718.
Guillaume Loiseau, E. 1704.
Nicolas Chrestien de Lattre, advocat 1710, mort le 1er novembre 1718.
Lavocat Jubert, E. en remplacement de Mr Queval.
Goler, mayeur des dix jurés en remplacemt de Mr de Lattre.
Louis Marcotte.
Bart, E.
Leleu, advocat et depuis marguillier, 1737.
De le Forge, E.
Carette.
De Vissery, advocat, 1737.
De Lahaie, apoticaire, mayeur des dix et eschevin des douze, 1738.
Ghuys, Echev. des douze, 1739.
Marcotte de Roquetoire, 1740.

E. LIOT DE NORTBÉCOURT,

Membre titulaire.

COMPLAINTE DE THÉROUENE. [1]

Communication de M. le Président Quenson.

O noble cité jollie
Qui Morine eut à nom,
Tu estoit belle et jollie
Jadis et de grand regnon;
Et se les coups de canon
Te ont détruit par feu et flamme
Point n'en devez recevoir blasme.

Morinens fugitifs
Descendu du Troien rocq
Te donna nom primitif
Ains que France n'eut Rois ne rocq.
Rome n'avoit chiefs ne crocq
Quand tu estoit renommée
Et Morien nommée.

Tu fus faite très puissante
Par Aganipus ton Roy,
Grande et belle et triomphante
Et myse en très bel arroy.
Paris n'avoit quelque couroys
Tu estois cité regalle
Et du pays capitalle.

(1) Extrait du manuscrit inédit de d'Affrengues, tome 1, page 179 verso.

Aganipus que je dits
Maint coups d'espée rua ;
Luy estant josne et hardis
Tellement s'esvertua
Que ung fort grant monstre tua
Qui avoit au front un oeuil,
Dont le lieu nommé on Monstreuil.

Ebrancus ung Roy, appres
Pardecha la mer passa,
Qui se logea en tes preys,
Tes tours et tes murs cassa.
Brunehau te compassa,
Te donnant bruit cler et nect
Ainsi que dit molinet.

Tu eus depuis plusieurs Roys
Couronnés en ton giron,
Tant que César grand des Roys
Te fist par son naviron
Cinquante ans ou environ
Ains que Dieu prinst cher humaine
Vint détruire ta domayne.

Luy estant dela la mer
Pour concquester Angleterre
Que Bretaigne on folloit nommer ;
Tu lui fit très forte guerre,
Tes tours et murs mist par terre,
Par luy fus toute pilliée
Et terre vane appellée.

Depuis fut remise sus
Au moien des Roys de Franche,
Longtemps après que Jésus

Recheut en la croix souffranche.
La foy de vollonté franche
Te preschèrent pour ton bien
Victorien et Fuscien.

L'an cinq cent cinq doulcement
Rechups la foy salutaire,
Sans faire quelque tourment
Aux saints; puis le Roy Clotaire
Second, fist l'église faire
Et donnant le principal
Fief du lieu épiscopal.

Saint Audmer évêque digne
Fut son troisième pasteur,
Dieu par luy monstrant grant signe
Pour oster partout l'erreur
Du peuple. Apprès sa labeur
Trépassa saint, comme l'on scet,
L'an cinq cent nonante-sept.

Sept ans apprès les Dannois
Bruslèrent cette cité
Et y firent tant dennoys
Que saint Honfroy par pitié
Volloit estre rebouté,
Comme moysne au monastère
Si n'eust esté le Saint Père.

Doubtant la folle besoigne
De guerre, on va regarder
De porter dedans Boulogne
Le corps saint Maxins à garder (1);
On le rendit sans tarder;
Mais il retindrent le chief
Du saint, qui fut grand mechief.

(1) Voir maxime.

L'an onze cent trente et quatre
Fut rapporté en son lieu,
Dont l'on se vollus combattre
Et de sang faire un grand rieu.
Puis à l'aide de Dieu
Un checun se rapaysa,
Où il plait à Dieu passa.

L'an onze cent trente et huit
Ton église fut bruslée,
Comme l'on treuve par escrit;
Puis apprès toute gastée,
Arse fut et dérobée
Par les Flamens estourdis
L'an mil et trois et dix.

Deux évêques renfermèrent
La cité entièrement;
Les princes s'y accordèrent
Par un tel appointement,
Que soubs excommuniment
Papal, nul fort n'en feroit
Mais au pasteur demourroit.

En l'an quatre vingt et six
Pardessus mil deux cens,
Le vaisseau fut bien assis;
Là où saint Maxins est dedans,
D'or et d'argent refulgens.
Herry des murs le fit faire
Un évêque débonnaire.

Mais la fierte saint Honfroy
La croisir et le clochier,
La grand clocq et son befroy,
Noisocq fist faire et forgier,

Et donnant pour abrégier
Comme apert par codicile
Un don de dix mille.

Depuis l'an soixante et seize
Le Roy Loys et ses gens
Te mirent à très grant malaige,
Quant ils entrêrent dedans
Nonobstant les mandemens
Papal, te fortifia,
Ne scay en quoy se fia.

Tost après le duc d'Austrisse
Vint la cité assiéger;
Le Roi ne se monstra mis
De le faire deslogier,
Son ost y vint sans targier,
Mais bien peu il y gaigna
A tel jeu peu de gain a.

Car auprès d'Enghinegatte,
Qu'on appelle Viezenille,
Par guerre quy tous biens gaste,
Rechurent mort hors et ville
Francs archiers plus de dix mille,
L'an soixante et dix et neuf
Quant l'on soioit les bleds noeufs.

En l'an quatre vingt et deux
Fut la paix faite et comblés,
Mais par aucun maulvais gheux
Quatre ans apprès fut troublés.
Théroanne fut emblés
Par un petit salizart
Qui se mist en grand hazart.

D'Esquerdes le marissal,
Par deux fois y mist le siège;
En che temps ledit vassal
Print Saint-Omer mieux qu'au piège;
Depuis, sans plomb et sans liège,
Therouene fut reprise
Par sa subtille entreprise.

En l'an treize et quinze cent,
Lenglés avec l'Empereur
Vindrent avec tant de gens
Que che fust grand horreur,
Démonstrant là leur fureur,
Tant cette cité battirent
Que plusieurs tours abbatirent.

Franchois venants secourir
La cité, furent battus
En faisant chevaux courir,
Furent prins et desvestus,
Sept estandars abattus
Perdirent sans les pénons,
A che jour des espérons.

Ceux de la ville estonnez
Se trouvèrent grandement,
Se voiant abandonnez
De secours totalement
Firent leur apointement,
Leurs corps et leurs biens sauvèrent
Et aux Anglois se livrèrent.

Adonc fut porté à Aire
Tout le trésor de l'église,
Fiertes et reliquaires,
Che fut en tresponce guise,

La main du prince y fut mise,
Mais tout fut après rendu
Rien n'y a esté perdu.

Quant les fiertes et saints corps
De la cité ja nommée
Et les Anglois furent hors,
Fut pilliez et bien bruslée,
Abatus et désolée,
Par gens malvais que Juifs
Dignes sont d'estre mauldits.

Cincq pasteurs de son église
Sont lassus en paradis,
Que checun ichi fort prise
Par oraisons et beaux dits;
Son beau serviche toudis
A esté continué
Et en rien diminué.

Par les intercessions
De la mère Dieu Marie
Et de ces nobles patrons,
L'église fut garantie
D'estre arse ou d'estre abolie,
Qui eut esté grand dommaige
De détruire un tel ouvraige.

Et par la bonté de Dieu
On lui rechange sa face,
Pour l'honneur du digne lieu
Qui vault bien qu'on le refache;
Prions à Dieu qu'il effache
Tretous nos péchés passez
Ains que soyons trepassez. (1)

(1) On a suivi dans cette pièce l'orthographe du manuscrit.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Analyses des procès-verbaux. — Séances des mois de mai, juin et juillet 1854, par M. Hri DE LAPLANE, Secrétaire-Perpétuel adjt	235 à 243
Obituaire de l'église de Ste-Aldegonde, communication de M. LIOT DE NORTBÉCOURT, membre titulaire	244 à 259
Complainte de Thérouene, communication de M. le président QUENSON	260 à 266

AVIS.

Messieurs les Correspondants de la Société ou toutes autres personnes qui croiraient avoir à faire quelques communications scientifiques, historiques, artistiques, bibliographiques, etc., de quelque intérêt et dignes de figurer utilement dans le bulletin, sont priés d'en donner connaissance à M. le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

QUATRIÈME ANNÉE.

1re LIVRAISON. — JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1855.

13

2me VOLUME.

Doctrina investigando restituet.

SAINT-OMER,

IMPRIMERIE DE FLEURY-LEMAIRE, LITTE-RUE, 26 et 28.

1855

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 7 août 1854.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.—SECRÉTAIRE, M. DE LAPLANE.

M. le Président ouvre la séance en félicitant la compagnie de compter dans ses rangs M. Constantin, professeur d'histoire au lycée. Cet honorable membre adresse ses remercîments à la Société.

— Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

— Dépôt sur le bureau des hommages suivants :

HOMMAGES :

1° Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône, tome 3me, 1re partie.

2° Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de Douai, tome 2me, 2me série.

3° Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy, tome XVII.

4° Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2me trim. 1854.
5° Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, du département de la Marne, tenue à Châlons, le 19 novembre 1853.
6° Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord, Nos 11 et 12.
7° Revue numismatique, mai et juin 1854.
8° Messager des sciences historiques de Belgique, 2e livrais. 1854.
9° Encore deux monnaies d'Iever, par M. R. Chalon.
10° Société Dunkerquoise. — Programme des prix à décerner dans la séance publique de 1855.
11° Catalogue des livres de la librairie ancienne et moderne d'Auguste Aubry.
12° Journal général de l'instruction publique, 8 Nos.
13° Numismatique senonaise, par M. Ph. Salmon, in-8°.
14° Numismatic chronicle, april 1854. July, id. 2 v.
15° Collectanea antiqua. Vol. III.
16° The Faussett collection of anglo-saxon antiquities.
17° Some account of the roman villa. London 1854, in-4°.
18° Anglo-saxon antiquities (programme.)

Immédiatement après, M. de Laplane donne communication à l'assemblée de la correspondance, qui peut se résumer ainsi :

— M. E. de Coussemaker, président du comité flamand de France, constitué dans le but de rechercher, de conserver et d'étudier tout ce qui est relatif à l'histoire et aux traditions de la partie du nord de la France où la langue flamande était jadis et est encore parlée, envoie le 1er volume des Annales publiées par ce comité, exprimant en même temps le désir d'entrer en relations avec la Société des antiquaires de la Morinie.—Adopté avec empressement.

— L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (Côte-d'Or), réclame le complément des publications de la Société, en échange des nombreux volumes que cette compagnie a adressés.—Adopté.

— La Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône, envoie la 1re partie du 3e volume de ses mémoires et réclame deux livraisons du bulletin qui lui manquent.—Adopté.

— La Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy, annonce le tome XVII, année 1852, des annales de la Société académique du Puy.

—M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, envoie un bon pour retirer le 13e volume des mémoires de cette Société.

— M. Louis Cousin, président du Comité de Dunkerque, au nom de l'auteur du mémoire couronné sur les Normands, auteur qui, pour de graves raisons, désire garder l'anonyme, demande que la médaille d'or de 500 fr. accordée à ce mémoire lui soit directement adressée.

— M. Delozière fait la même demande pour la médaille de bronze accordée à sa notice sur Éperlecques. Ces deux réclamations sont renvoyées à M. le trésorier, dans les attributions duquel reste le soin d'envoyer les médailles.

— M. le marquis de Godefroy Ménilglaize annonce que l'impression de son travail sur Lambert d'Ardres avance. Il espère que sous peu il sera terminé; le texte aura environ 360 pages, les appendices, dit-il, ne porteront guère le volume au-delà de 500.

— M. le docteur Chotompski, correspondant à Hardinghem, envoie une note détaillée sur les nations qui habitaient jadis la Morinie et les bords de la Manche. Cet honorable membre annonce en même temps que l'atlas paléographique manuscrit, qui déjà a fait l'admiration de la compagnie, est bientôt fini et qu'il ne lui manque plus qu'une feuille d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Omer pour le terminer.

— M. Auguste Parenty, chef de division à la préfecture du Pas-de-Calais, et M. d'Herbinghem, conseiller à la cour d'Amiens, remercient de leur nomination de membres correspondants.

— La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, envoie son programme de prix à décerner dans la séance publique de 1855.

—M. Kervyn de Lettenhove, à Bruges, félicite la Société d'avoir mis au concours la grande et belle question des Saxons fixés sur nos rivages, sujet merveilleusement traité par l'honorable membre de l'Académie royale de Bruxelles au congrès scientifique d'Arras, en 1855; investigateur des plus zélés de l'histoire des colonies saxonnes, M. Kervyn est heureux de voir la lumière se répandre chaque jour de plus en plus sur nos origines; selon lui, en appelant l'attention sur ces études, la Société doit lui imprimer un nouveau progrès, et il retrouve avec bonheur dans cette communauté de races, de lois et de mœurs, un lien qui longtemps a uni et longtemps encore unira

la Flandre à l'Artois. La compagnie adresse unanimement des remerciments à M. de Lettenhove pour sa grâcieuse lettre. Il est à l'instant proposé comme membre honoraire de la Société.

—A la suite de ces communications diverses,M.de Laplane entretient l'assemblée d'une autre lettre qu'il a reçue de M. le baron de Stassart, ministre de Belgique et membre de la Société à Bruxelles. M. de Stassart avait été prié par M. le secrétaire de vouloir bien accorder le précieux concours de son influence auprès du gouvernement belge à l'effet de faire obtenir à la compagnie un exemplaire des documents inédits de la Belgique. Cet honorable membre répond de la manière la plus aimable qu'il vient d'adresser au ministre compétent à Bruxelles, avec une bonne recommandation, la demande qui lui a été envoyée et qu'il la secondera de son mieux, heureux de voir le désir de la Société couronné de succès.

— Des remerciments empressés seront offerts à M. le baron de Stassart (1).

— M. le secrétaire rappelle également à ses collègues l'intérêt qui s'attache à la continuation prompte, immédiate, continue, des coutumes de Guines. L'impression de ce livre est depuis longtemps attendue ; M. Tailliar, à Douai,et M. Marnier, à Paris, ont récemment témoigné leur étonnement de la suspension de cette publication ; il serait important de ne plus la différer ; la chose est d'autant plus facile que c'est maintenant la seule impression dont la Société ait à s'occuper.

La compagnie prend cette observation en considération. M. le Président est prié d'adopter les mesures nécessaires pour que l'impression de cet ouvrage ne soit plus différé.

— L'ordre du jour appelait le rapport de M. Albert Legrand sur l'isolement de la cathédrale ; l'absence momentanée de l'honorable membre fait ajourner ce compte rendu.

— Plusieurs membres sont ensuite proposés comme membres honoraires et correspondants.

Ces propositions sont appuyées et renvoyées à une autre séance.

— Et la séance est levée. On ajourne, selon l'usage, la séance prochaine au mois de novembre, à cause des vacances.

(1) Depuis lors, la Société a eu à déplorer la perte de M. le baron de Stassart. H^i DE L.

Séance du 4 décembre.

HOMMAGES:

Congrès scientifique de France, 20e session ouverte à Arras le 23 août 1853, tomes 1er et 2e.

Mémoires de l'Académie d'Arras, tome 27e.

Table des matières des mémoires de l'Académie d'Arras, et autres documents.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1854, N° 2.

Id. de la commission des antiquités départementales, N° 3.

Id. du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, tome 2e, N° 1.

Id. de la Société d'émulation du département de l'Allier, juin et août 1834.

Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par Renier Chalon, 2e supplément.

Société de statistique de Marseille.—Procès verbal de la séance publique tenue en 1853 et compte-rendu des travaux pendant les années 1852 et 1853, par le dr P. M. Roux.

Seigneurs de Longvilliers, ascendants de l'impératrice Joséphine Jehan, seigneur d'Angoudessent, par M. L. de Barmon.

Mémoire sur les fausses Jeannes d'Arc, par M. Vergnaud Romagnési.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.—Catalogue des espèces et principales variétés de mollusques terrestres et d'eau douce, observés jusqu'à ce jour à l'état vivant dans le département de la Creuse.

Revue agricole, industrielle et littéraire, Nos 1 et 2.

Journal général de l'instruction publique et des cultes, 15 numéros

Annales archéologiques de Didron, tome 14e 4e et 5e livraisons.

Attaque de la ville de Saint-Omer, par la porte Ste-Croix, en 1594, par M. L. Deschamps de Pas.

Bibliothèque de l'école des Chartes, tome 5e, juillet, août 1854.

Notice nécrologique sur la vie et les travaux de M. J.-B.-A. U. Duchalais, par M. C.-F. Vergnaud Romagnési.

M. le Président fait ensuite donner lecture de la correspondance.

Elle comprend :

1° Une lettre de M. Barmion, de Cherbourg, annonçant une notice sur la famille de Rouvillier, alliée à d'anciens châtelains de Saint-Omer. Des remercîments sont votés à M. Barmion.

2° Une lettre du ministre de l'instruction publique et des cultes. Son Excellence, après avoir exprimé à la Société tout l'intérêt qu'elle attache à ses travaux, informe M. le Président de l'envoi qu'elle lui adresse d'une subvention de trois cents francs. M. le Président veut bien se charger de répondre à cette lettre et de remercier M. le ministre au nom de la Société.

3° Une lettre de M. Brassart, de Douai. M. Brassart rappelle qu'il a reçu le diplôme de membre correspondant, que cependant il ne voit pas son nom figurer sur la liste de la Société; il en demande le motif : Est-ce de sa part une erreur ou de la part de la Société un oubli?—Décidé qu'il sera fait droit à cette réclamation qui, après vérification, est reconnue fondée. M. Brassart est, en effet, membre correspondant; c'est par erreur que son nom a été omis sur la liste.

L'ordre du jour appelle ensuite:

1° La reddition de compte du trésorier.

2° Le renouvellement du bureau et des diverses commissions par la voie du scrutin.

2° L'élection de plusieurs correspondants comme membres honoraires et correspondants de la Société.

Ces élections sont renvoyées à la prochaine séance, qui, afin que l'année ne se termine pas sans que la Société soit régulièrement reconstituée, aura lieu extraordinairement le 18 décembre prochain.

Il est décidé, en outre, qu'avant de livrer le nouveau règlement à l'impression, il en sera fait une nouvelle lecture dans l'une des prochaines réunions, afin de le réviser une dernière fois et d'en arrêter définitivement la rédaction par un vote article par article et sur l'ensemble de ses dispositions.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du **18** *décembre.*

HOMMAGES :

Journal des Savants, janvier à novembre 1854.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, tome 3, 2e série.

Id. id. id. de l'Ouest, année 1853.

Bulletin de la même Société, 3e trimestre 1854.

Id. des Sociétés savantes, tome 1er, 9e livraison.

Revue numismatique, Juillet et août 1854.

Une monnaie des Scheiffard de Mérode, seigneurs de Limbricht, par M. Renier Chalon.

Archeologia : or, Miscellaneous tracts relating to antiquity, vol. 35.

Proceedings of the Society of antiquitaries of London, vol. 3, Nos 37, 38, 39, 40.

List of the Society of antiquitaries of London.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, tomes XIX, 3e partie ; XX, 2e et 3e parties ; XXI, 1re partie. — Annexe aux bulletins 1853-1854.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1853, 1854.

Bulletin de la Société scientique et littéraire du Limbourg, tome 2, 1er fascicule.

Messager des sciences historiques de Belgique, 1854, 3e livraison.

Essai de tablettes liégeoises par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette, 11e et 12e livraisons.

Rapport adressé à M. le ministre de l'intérieur sur l'état et les travaux de l'Observatoire royal pendant l'année 1853, par Mr A. Quetelet.

Pierre l'Hermite et les Croisades, ou la civilisation chrétienne au moyen-âge, par M. Michel Vion.

Cantate pour la fête de l'inauguration de la statue de Pierre l'Hermite, par le même.

Notice sur Pierre l'Hermite, par un membre de la Société des antiquaires de Picardie.

S'église Saint-Germain d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet.

Études historiques sur la ville de Manosque au moyen âge, par Mr Damase Arbaud.

Revue agricole, industrielle et littéraire, septembre, octobre et novembre 1854.

Catalogue des monnaies françaises et étrangères de la collection de Mr ***.

Journal général de l'instruction publique et des cultes.

L'église de Fauquemberg, arrondt de St Omer, par M. Hi de Laplane.

Table alphabétique des matières contenues dans les seize premiers tomes des Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, suivie de la table générale des auteurs.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome 3e, 3e liv.

M. Martin, curé de Courcelles-lez-Poix (Somme), membre de la Société des Antiquaires de Picardie et correspondant de la Société, en remerciant de son admission récente, s'excuse de n'avoir pu encore offrir aucun travail à la compagnie; il annonce l'hommage d'un parchemin contenant une bulle d'indulgence relative à une petite église du Boulonnais. L'honorable membre envoie, en attendant, une copie textuelle de cette pièce, dont lecture est donnée et qui est renvoyée à la commission du Bulletin.—Remercîments.

Cette lecture étant terminée, on procède à l'élection du bureau de la Société; des scrutins sont ouverts: M. Quenson, président du tribunal, est réélu à l'unanimité président de la compagnie pour 1855; — M. Albert Legrand, à la même majorité, est nommé vice-président; — MM. de Laplane, Courtois et Delmotte, sont maintenus dans les fonctions de secrétaire, d'archiviste et de trésorier.

Le bureau ainsi constitué, la pluralité des suffrages reforme également les diverses commissions chargées de fonctionner pendant l'année qui va s'ouvrir.

—La commission permanente à laquelle est réservé l'examen des ouvrages envoyés au concours, se compose de MM. Quenson, Albert Legrand, de Laplane, Courtois, A. Hermand, Clovis Bolard et L. Deschamps.

— La commission du Bulletin, spécialement chargée, ainsi que le titre l'indique, des publications trimestrielles de la compagnie, est formée de MM. Albert Legrand, de Laplane, Courtois, L. Deschamps, Clovis Bolard et Hazard

Celle du Budget, particulièrement destinée à déterminer et contrôler l'emploi des ressources de la Société, se compose de MM. Albert Legrand, Liot de Nortbécourt et Gosselin.

— Il est ensuite procédé à l'élection de plusieurs membres honoraires et correspondants, lesquels avaient été régulièrement proposés aux séances précédentes.

M. Wallon, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur à la Faculté des Lettres à Paris ;

Et M. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, sont nommés membres honoraires.

MM. Cahier, conseiller à la cour royale de Douai, secrétaire-général de l'Académie des sciences et arts de cette ville ; — et Vion, membre de la Société des antiquaires de Picardie, auteur de l'histoire de Pierre l'Hermite, sont nommés correspondants.

— De même suite, M. Delmotte, trésorier, présente le compte des recettes et dépenses de la compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler. Cette présentation est suivi d'un aperçu de budget pour l'exercice suivant. Ce compte et cet aperçu sont renvoyés à l'examen de la commission du budget, chargée de faire à cet égard les propositions relatives à l'exercice de 1855, ce budget sera ultérieurement discuté et voté.

— M. de Laplane informe ses collègues que dernièrement il a eu l'honneur de rencontrer à Amiens le célèbre statuaire M. de Forceville, auquel est due la belle reproduction de Gresset, de Ducange et de Pierre l'Hermite, et que cet honorable et tout obligeant artiste a bien voulu mettre grâcieusement son habile ciseau à la disposition de la Société pour le cas où la ville de Saint-Omer songerait un jour, à l'instar des villes voisines, à payer également son tribut à l'un de ses plus illustres enfants, en élevant une statue à Suger, abbé de Saint-Denis, régent du royaume de France. Le prix d'une statue en bronze, ajoute M. le secrétaire, peut s'évaluer en général à 1,000 fr. par pied, de telle sorte que, sans compter le modèle, dont la valeur peut être à peu près égale et qui est généreusement offerte par M. de Forceville, l'exécution pourrait coûter environ 12,000 fr., ce qui ne serait pas exorbitant pour une souscription qui, sans se borner aux étroites limites locales, soulèverait vraisemblablement les sympathies générales de la patrie tout entière.

Cette communication est accueillie avec le plus vif intérêt; la

compagnie vote des remerciements à M. de Forceville qui est immédiatement présenté en qualité de membre correspondant.

—M. Alb.t Legrand, vice-président de la Société, appelle aussitôt l'attention de ses collègues sur la nécessité de remettre sérieusement en vigueur quelques articles du règlement dont l'exacte application, dit l'honorable membre, est pour ainsi dire la vie d'une Société.

D'après ces observations justement appréciées, la compagnie décide qu'une nouvelle lecture du règlement aura lieu à la prochaine séance, qu'à la suite de cette lecture les points douteux recevront les explications convenables et qu'immédiatement après, ce règlement sera livré à l'impression. Cette lecture sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

— Un autre membre parle de la nécessité de prendre une détermination au sujet des impressions ; la publication des coutumes de Guînes est depuis trop longtemps en retard ; elle estgénéralement attendue, il y a urgence à ne plus la différer ; il convient aussi de commencer l'impression du Xme volume des Mémoires de la Société et de continuer activement le Bulletin.

Entrant dans la pensée du préopinant, la Société décide que dans sa prochaine réunion il sera également et définitivement statué sur ces diverses questions dont la solution, depuis longtemps attendue, ne saurait plus être ajournée.

La séance est close par une communication de M. le marquis de Godefroy Ménilglaise, qui annonce que la publication de Lambert d'Ardres touche à son terme et que le prospectus va être mis immédiatement en circulation.

La Société apprend cette nouvelle avec intérêt ; elle émet de nouveau le vœu de souscrire à prix de *revient* pour 100 exemplaires de cet intéressant et consciencieux travail qui, publié sous son patronage et enrichi de notes curieuses dues à la plume exercée de M. Courtois, son honorable secrétaire-archiviste, est destiné à jeter la lumière sur une intéressante partie de nos annales. — Une somme de 500 fr. sera portée à cet effet au prochain budget.

De même, sur la demande de M. Albert Legrand, un chiffre de 25 fr. sera également porté au budget pour la confection des petits coffrets destinés à recevoir les pieux ossements du jeune comte de Flandres et des abbés de Saint-Bertin, qui ont été recueillis dans les fouilles exécutées sur le sol de cette antique abbaye.

Henri De Laplane.

LA COMPLAINTE

DU POURE PAYS D'ARTHOIS.[1]

Communication de M. G. Dufeutrel, employé à la bibliothèque de Lille (Nord).

Pour recréation donner
A tous lysans et escoutans,
Ichy ay volut composer
Quelque chose de fort plaisans.
La complainte se va nommant
De ce poure pays d'Arthois.
Chacun de vous soit entendant
Pour Dieu et si vous tenés coys.

Nobles seigneurs de Flandres et de Brabant,
Et de Haynault, Allemans et Clevois,
Frisons, Liégeois soyés tost accourans,
Pour secourir ce bon pays d'Arthois.
Entreprins sus de ces villains Franchois,
Qui destruisant vont villes et forteresse,
Mes habitans ont mis en piteux plois
Dieu que doleur à voir telle rudesse.

---

(1) Cette pièce de vers est extraite du manuscrit n° 52, venant de l'abbaye de Cysoing; elle a rapport aux malheurs de l'Artois lors des guerres de 1536-1537, entre Charles-Quint et François 1er. Nous avons pensé qu'elle pourrait intéresser les lecteurs du bulletin et c'est à ce titre que nous en avons demandé la copie.

L. Ds. de P.

Ne suy je pas le fleur des Pays-Bas ?
A l'Empereur suis de son patrimonne ;
Se me perdet bien polres dire hélas !
Flandre nourris jusques à la mer profonde
De mes bons bledz. De moy ont mainte somme,
Mains cars chergiet et mainte grande manie.
Pour Dieu vous prie ducz, chevaliers et comte
Que mes clameurs de par vous soient ouye.

De quatre Roys, (1) sans les comtes et les ducz,
Suis assaillis à tout grosse puissanche ;
En plusieurs lieux ont ja bouttez les feux
En moy ny a que doeul et desplaisanche.
Se me ont osté par leur oultrecuidanche
Ma forte clefz, ce casteau de Hesdin,
En mon pays enteront sans doubtance
Dedens briefz temps jusques au pont à Wendin.

Le plat pays ont fustet et pilliet,
Levez la proie, recoeuillit grand butin,
Viole filles et femmes ensorchiet,
Petis enffans mettre à piteuse fin,
Bruslez ardoir et tout mectre à déclin,
Sans espargnier cure ny chappellain.
Nobles seigneurs vers moy soiés enclin,
Hastez vous tost sans attendre à demain.

---

(1) Noms de quatre roix assiégeant Hesdin :

Assçavoir le roi Franchois,
Le roy d'Eschosse,
Le roi de Navarre,
Et le roy de Divetot, Yvetot faict en halte,
Lequel menoit ces long cheveulx.
Gens barbares çi-devant Turcqs.

Sur ce basse Flandres tout ces chiens rouissant
Faisant maint maulx aux poures labouriers ;
Ilz ont pilliet Lilers et Sainct Venant,
Ars et bruslet maint villages à clochiers,
Maint paisant ocys, ars et noiet ;
Dont c'est pitié, à Dieu je me en complain.
Francq Bourguignons de moy prendes pitiet,
Hatet vous tost sans attendre à demain.

Ceulx de Sainct Paul cuidant y estre asseurez,
Ne ont riens bougiet de toute la contée,
Eulz confiant en leurs neutralitez ;
Mais ilz ont faict pour eulx malle journée,
Franchois ravis celle gens foursenée
Ont tout pilliet, raviz et emmenet ;
Quant ils ont eult de tout bien décimée
La blanche croix ilz leurs ont faict portez.

Or voiez messieurs de Lille et de Douay,
Tornisiens et tous voz appendans,
Ne vees vous point l'Arthois en grand esmay
Ayez pitié de ces poures fuyans,
Car paradis de ce jour en avant
Vos est ouvert de ce ne vous doubtez.
Tel vous va huy lausmonne demandant
Qui puis naguerre estoit riche à plentez.

Las que ne sont Roland et Olivier,
Dedens Arras avecq le fort Sampson,
Hector de Troie avecq le duc Ogier,
Et Hercules, qui tant eulx de renom,
Pour secourir Flamengz et Bourguignons
Contre Franchois, Lansquenet et Lombart ;
Hors je seroie de tribulation,
Je doubte et crains qu'on y prenne trop tart.

A Lyon noir, au couraige hardys,
Sorte bien tost de ta grand tanière,
A grand puissanche marchant sur les laris
En desploiant estandart et banière,
Venez bien tost deffendre ma frontière
Ou se non, le pays est perdut;
Noble seigneur je vous fais la prière
Que de par vous soit bien tost secourut.

Ce Roy franchois a entreprins de faict
Ains son voyage parfaict ny accompli
De conquester la ville de Tournay;
S'il plaist à Dieu il en aura menty,
Car jay veult comtes, ducqs et marquis
Dedans Douay prendre conclusion,
De assembler maint sauldoyer hardis
Pour ces Franchois mectre à destruction,

Jay veult venir à elles estendues
L'aigle de sable amenant grand effort
Pour deffendre toutes mes frummetures;
Flandres et Haynault pour Dieu soies d'accort
Chescun de vous assemble son effort.
Laissiés ces dames prendes lanches et armures,
Payes gendarmes, ouvres ces grands trésors,
A guerroier chescun mette sa cure.

Noble Ganthois, fleur de gendarmerie,
Fortes wydies hors de vo puissant fort,
Venez vers moy bannière desployée
Car en vous gist trestout mon rescomfort;
N'espargniet point vostre puissant trésors,
Payés sauldars hardis et courageux,
Dessus Franchois esprouvés vostre corps
Tant que sur eulx soyés victorieux.

A roy pervers plus que ne fust Néron
Je te demande à quoy tu va pensant
Quant tu permes telle destruction
Dedans Arthois tu vaulx pis que tirant;
Le chien Rabby règne ung petit de temps,
Mais en la fin meurt malheureusement.
Aussy sera selon mon ensient
Pugnis seras assez prochainement.

Tu griefve et poings saincte sapience
Contre raison, contre Dieu et l'église,
Par ton pourchas le Grand-Turcq foursene
A assamble des Turcq quatre cent mille
Pour l'Empereur et son pays destruire;
Mais Jesucrist la voulut preserver,
Car à ces Turcqs a faict pour foy promise
Trois ans de treues pour mettre et accorder.

Fort je me doubte de quelque trahison,
Raison pour quoy par ces felons matin,
Que sans partir font si longue saison,
Ne dessiégiet de ce parcq de Hesdin.
Entre eulx y a de six maulvais connins
Qui, sans couchier ne de nuict ne de jours,
Sont sautillant en la manière et engin
Pour dessus moy jouer quelque faulx tours.

Or est ce Roy partist hors de Hesdin
Et touttes ses gens, que pendre les puist on
Devers Dorlens acoeullent leurs chemin,
On dict pour vray qu'ilz vont de là lès Mons;
Mais nonobstant jay au coeur suspechon
Qu'ilz ne s'en vient par dessus le Haynault
Car à Cambray ont grand affection
Fort désirant de leur livrer l'assault.

Roy des Franchois tu es ung sault marchant,
Tu as séduict maint poures malheureux,
Ville et casteau leur aloys achetant
Dont ilz en sont triste et doloreux.
Pensoit tu point que Dieu le créateur
Me garderoit de cheoir en tes mains,
Je croy qu'il escoute les clameur
Du poure peuple lamentant soir et main.

Par tes marchiés, achatz et tromperies
Que tu as faict passer à demi an
Tous tes vendeurs en ont perdut la vie,
En grand tourment comme traistres meschans.
Par tes achat tes poures paisans
En sont detruis et mis en poureste
Taille sur taille tu leurs va asséant
Dont ils en sont de tout bien décime.

Bien doibt avoir en toi doeul et vergogne
Quant tu perchois que ne poeulx advenir,
A ton emprinse trop mal va ta besogne
En cest estez perderas tes pays;
Ne voit tu point qu'il te fault rencourir
De là les mons ou tout habandonner,
Et maintenant prince, ducqs et marquis
Me vengeront de la cruaulté.

Louenge à Dieu qui huy ma délivret
Du roy Franchois et de sa grande armée,
Francq Bourguignons penses de vous haster,
Marchiés sur Franche à banière levée,
Gaigniés chasteaux, villes et cités frummées,
Roy, ducz et comtes chachiés hors du pays,
Vostre puissanche soit sur Franchois monstrée
Gaigniés Péronne, Quentin, Pol et Paris.

Or est ainsi que Franchois se retire
Sestoient lautrier par dedens leur pays,
De vray pensoie qu'ilz se en estoient alez
De là les mons sans jamais revenir.
Sont retirez devers le Cambresi
Pour cuydier faire comme ont faict de St-Pol,
Mais ceulx qui sont en le terre Doysi
Assez briefvement changeront leurs propos.

Flamengs couards plains de mutation
Gave criant quant vient au cop donner
Dont vous procède telle obstination
Que me voulés en tout habandonner,
Se une fois puis en ma grande liberté
Suppéditer du tout mes ennemis
De moy norés orge, soille, ne bled,
Se tout deviés de famine mourir.

Qui ce dittier a faict et composes
Sachiés de vray que Franchois il n'est mye
Vous tous lisans et ceulx qui escoutés
Priés à Dieu qui lui doint saincte vie.
Souvent n'a point ce que son coeur désire,
Raison pourquoy trop lui fault labourer,
Tout pour gaignier honnestement sa vie
Car poure gens ont du mal à plenté.

Lamant en Dieu de cœur begnin
Riens tant je ne doibt désirer
Que de complaire au Roy divin
Et à toute la trinitée.
Si nous vivons trois mois passés
Vous en aurez encoires ung mot

A ce vouldray estudier
En choppinant le demi lot.

FIN.

Sensuit ung petit dittier que aulcuns Franchois
Pour monstrer leurs braghes ont gravez
En ung village qui s'appelle
Leawette :
Franche flourit,
Arthois se pert,
Flandres s'ensuyt,
Haynault se meurt
Et le Roy en a doeul.

Certifié conforme à l'original.

J. DUFFEUTREL.

COMPTE MUNICIPAL

RENDU A ÉTAPLES EN 1621 (1),

Et faisant connaître à cette époque les frais de procédure, les honoraires des avocats et procureurs, ainsi que la valeur des substances alimentaires.

Communication de M. Souquet, correspondant à Étaples.

Le XXme jour de mars 1621, estant à Boullongne, j'ay comuniqué à M. Ducrat, advocat en la ville, lasignation et saizie que a faict donner Anthoine Bertin, à la cour de Parlement à Paris, à Messieurs maïeur et eschevins de ceste ville d'Estappes. Paié pour son avis. xx^s^

Et aultant de tems au cousin Jehan Flahault qui m'a assisté. xvj^s^

Item le xxvij^me^ mars 1621, le jour mesme que j'ai baillé trente livres à Fourcroy-Vasseur, pour les criées et subhastations des immeubles appartenants à mon frère Sarton, j'ay paié estant en son logis, deux pots de vin. . . . . xx^s^

Item xxme avril 1621, Sanson Gudon a apporté deux lettres pour Messieurs, venant de Paris, sçavoir : l'unne de M. de Salanne, et unne de M. de La Roche, dont j'ai paié le desjeuner avecq luy au logis du cousin Cocquet, paié. . . . . xxiij^s^

Item, paié du vj^me^ jour de may 1621, à Fiéry Sanier, sergent, demeurant à Monstreuil, pour faire de nouveau ung commandement à mon frère Sarton de paier la somme portée pour larest. . . xxx^s^

Du xvme may 1621, javons allé trouver M. Landrethun, sçavoir : Wyart, le compère Miot et moy, pour luy prier de fairre travailler au pont d'Enocq, ce qu'il a promis faire, dont Wyart lui a paié trois

(1) Ce compte est transcrit aux minutes de Me Meignot, notaire à Étaples à cette époque.

années de sa rente, comme argentier de la ville, dont j'ay paié pour le desjeuner, en la basse ville de Monstreuil, la somme de. , xiij s

Item, du vij^me juin 1621, je suis allé à Monstreuil par l'avis de Messieurs, expres, trouver deux sergents de la cour quy avoient estés à Estappes, en tant que jetois à Boullongne, dont ils ont donné asignation à Paris en la chambre des Comptes comme il se voira sur leur exploit en date du iiij^me juin 1621. Paié et deboursé tant à eux que despense faicte, à quoy ils ont mis au bas de leur exploit, qu'ils ont signé ensamble unne quitance de Sobigeois assistant, montant à . . . . . xxix l xviij s

Du viij^me juin 1621, Fourcy-Vasseur estant en ceste ville, après avoir donné de rechef ung nouveau commandement à mon frère Sarton, j'ai esté en mon logis luy donner à desjeuner avecq ses deux tesmoings quy estoient Mondon et Claude Geudon, dont ils n'ont rien pour leur salaire, compris le cheval, paié . . . . . xxx s

Du xxme juin, j'ay esté à Boullongne, le cousin Charles, Flahault et moy, pour les affaires de la ville, dont j'ai payé à M. Drucat la somme de. . . . . xxviiij s

Item, au cousin Charles Flahault. . . . . xxx s

Plus pour despenses faictes au logis, de circonstance, tant pour le diner que pour nos chevaux. . . . . iiij l viij s

Item, à Gaudefroy, pour unne journée de sa quevalle. . xiij s

---

Du xiij^me juillet 1621, javons esté à Boullongne, le cousin Charles Flahault et moy, pour délibération faicte de corps de ville pour scavoir en quel estat estoient les affaires de la ville à l'encontre de M. Houzet et pour unne requeste que j'ay faict dresser contre Marc Sarton. Paié pour nostre despense au logis, de circonstance, tant pour nous que pour nos chevaux. . . . . c l xxij s

Item, le mesme jour xiij^me juillet 1621, paié à M. Drucat, pour avoir dressé nostre requeste, plus au fils du cousin Jehan Flahault . . . . . xiiij s

---

Monte ce voyage à. . . . . vii l vij s

Du vviij^me septembre 1621, il a esté delibéré et résollu en la muette, par messieurs de la ville, de aller à Boullongne pour estre à lencontre de Mr Houzet, autant qu'il luy avoit esté sentence donnée, dont a esté nommé pour faire ce voyage le maïeur et moy, dont il m'auroit convenu debourser pour ledict voyage :

1° Au greffier, pour l'acte d'apel et cout, icelle avecq commission requisitoire pour faire certifier. . . . . xiij s

Item, audict greffier, pour de la sentence retiré les acqs de alencontre de icelui, paié. . . . . x l viij s

Plus, pour l'estraict des conclusions, paié . . . . . xvj s

Item, pour les despenses au *Cerf-Vollant*. . . . . lx s

Au paié. . . . . xviij s

Plus pour les despends faicts en ceste ville lors de la résolution que au retour du dict lieu, y compris la journée d'ung cheval, en tout . . . . . cviij s

Somme pour ceste partie. . . xxi l iij s

Du xxii septembre 1621, a esté resollu en la muette de aller encore trouver M.de Landrethun pour faire acomoder le pont d'Esnocq, dont a esté paié par moy au logis de la veufve Passeleu, au partir un pot de vin et ung pain. . . . . xi s

Item, à Esnocq un pot de cidre. . . . . iij s vi d

Plus a esté despensé au retour avecq messieurs, au logis du cousin Cocquet, la somme de . . . . . liij s

Du vj octobre 1621, a esté despensé au souper en mon logis, avecq messieurs de Feursy-Vasseur, le cousin Flahault, Wyart, Miot et moy, compris la journée de son cheval. . . . . iiij l »»

Au lendemain au desjeuner, avec ledict Vasseur, le cousin Flahault, second maïeur, et moy, au logis du cousin Bocquet, a esté despensé . . . . . xxxiij s

Du vij^me^ d'octobre 1621, j'ay paié à M. de La Roche, pour avoir nostre relief d'apel contre Houzé. . . . . c s

Item, ce dict jour j'ay paié au compère Robert Durieu, sur la somme de quinze livres quinze soubz, y compris deux pots de vin que l'on a esté quérir hors de la maison pour la dépense que l'on a faict cheu luy à l'arrivée de M. de La Roche, nostre procureur en parlement, paié. . . . . iiij l »»

Plus et sy est à noter que ce que l'on a pris pour les despenses faictes ce mesme jour en la compagnie de M. de La Roche, en nostre logis, quy est pain, bière, bois et chandelles et aultres choses. xxiiij s

Du mercredy xiij^me^ jour d'octobre 1621, j'ay envoyé par Gery Margollé deux asignations à Serveur, nostre procureur à Boullongne, quy ont esté donné au maïeur eschevins de ceste ville d'Estappe, par

Mr Longuino de Massey, escrivain en ceste ville d'Estappes. . xx*

— Du XVme octobre 1621, nous avons allé à Montcavrel trouver Monseigneur (1) sur le commandement que nous en a faict Monsieur de Soubruy (2), dont il estoit party pour aller à la casse et, estant de retour à Estappes, j'ay paié pour le soupper avec M. de Soubruy et le cousin Charles Flahault, au logis du compère Cocquet. xxxiij*

Du xvijme jour d'octobre 1621, il a esté délibéré et resollu au corps de ville, par Messieurs de la ville, pour aller à Boullongne pour se trouver à deux asignations, savoir : unne pour M. Massey, escrivain, et le comisaire Sadet, dont aiant trouvé M. de La Roche, nostre procureur pour la ville en la cour de parlement à Paris, dont j'ay esté nommé pour faire le voyage pour aviser des affaires à lencontre de M. Houzé, dont il a convenu sejourner quatre jours.

Premièrement, estant au logis de Ducrocq, maistre de La Samppe, pour le diner tant pour moy que pour mon fils, que j'ay amené pour ramener ma quevalle, compris la demie journée de sa quevalle, payé . . . . . xiij*

Item, le lendemain pour le diner avecq M. de La Roche et M. Seveur, avecq Guerard et son compaignon, mesager de Paris, paié à l'ostesse du *Cerf-Vollant*. . . . . x[l] iiij*

Item pour faire anquiner . . . . . xxij*

Item, paié pour la présentation de sa det. . . . . v*

Plus au lendemain au desjeuner avecq M. de la Roche et M. Sevour, paié. . . . . xxv*

Au anquinier. . . . . viij*

Item, du lendemain XXme de octobre 1621, à l'arrivée de Vallentin et Philippe Ramet, appellés pour tesmoigner contre Massey, a esté despensé en la compaignie de M. de La Roche, au *Cerf-Vollant*. xxxiiij*

A Ferry, anquier. . . . . xij*

Paié au greffier pour avoir leu la sentence contre François de Massey, escrivain. . . . . xviij*

Au sergent, pour avoirssuré les tesmoings. . . . . vj*

A M. de Drucat, pour avoir plaidé tant pour la cause Sarton et

---

(1) Jean de Monchy, seigneur de Montcavrel, baron de Sempy et d'Aubempré, était alors gouverneur de la ville et du château d'Étaples.

(2) M. de Soubruy était commandant du château sous les ordres de M. de Montcavrel.

Massey, paié. . . . . xvj s

Item, au greffier, pour l'acte que jay levé pour François de Massey, paié. . . . . iiij s

Item, à M. Lamiran pour la présence de M. de Drucat qui a plaidé la cause contre Massey, le xj^me de octobre 1621, paié. . . viij s

Plus paié à M. Seveur, nostre procureur, deux jestons en pièces de. . . . . xxxj s

Item, paié à Ducrocq, maistre de la Lamppe, de compte faict tant pour le soupper avecq M. de La Roche et Vallentin et Philippe Ramet, que pour le lendemain au desjeuner que pour la jour la journée de ma quevalle. . . . . ciij s

Sommes pour ces voiages. . . xxv l iiij s

Du xxiij^me d'octobre 1621, M. de La Roche estant de retour de Boullongne, estant en nostre logis à diner en la compaignie de Messieurs Wiart et aultres.

Premièrement, quatre pots et demy de vin à douze soubz le pot Liiij s

Quatre pains de. . . . . iiij s

Ung collet de mouton. . . . . x s

Deux gros bécaces et unne perdry que jay paié au compère Robert Durieu. . . . . xviij s

Trois pots de bière. . . . . iiij s vj d

Item, en desert. . . . . xvij s

Somme de ceste partie au retour de M. de La Roche. v l ij s vj d

Étaples, 14 *février* 1855.

G. SOUQUET.

DÉPENSE DE VIN,

POUR LES MYSTÈRES REPRÉSENTÉS A BÉTHUNE

en 1561. (1)

Communication de M. de la Fons, baron de Melicocq.

Les comédiens du moyen-âge étaient les acteurs des mystères, les clercs de la basoche, les enfants sans-souci, les coquelnchers de Rouen (2), les cornuyaux de Douai (3), les farceurs ambulants, les farceurs de folies moralisées, les farceurs de pure folie, les théâtres des collèges et les processions du duc d'Anjou (4).

On pouvait alors compter en France 5,000 personnes jouant sur les théâtres profanes ou sur les places et aux carrefours des villes, et 5,000 autres qui représentaient les saints mystères.

Il est a croire qu'on chantait les paroles des mystères,

---

(1) Ce document, fort curieux et plein d'intérêt pour l'histoire de notre province, avait été quelque temps égaré par suite de diverses circonstances indépendantes de notre volonté. Nous réclamons l'indulgence de notre honorable correspondant pour le retard involontairement apporté à la publication de son utile communication.

H[t] DE LAPLANE, secrétaire-général.

(2) Antiquités et singularités de la ville de Rouen, par Taillepied.

(3) Hist. de la ville de Lille.

(4) Hist. d'Aix,

car ces représentations n'ont d'abord été et n'ont d'abord pu être que de longs cantiques mis en scène.

Le xxvie du mois de may 1651 (1), jour de la procession de Saint-Vaast, à ceulx quy ont fet la remonstrance de *l'Annonciation et Visitation de la Vierge Marie*, trois canes de vin de Rin (2) au pris de vii ^s^ le lot, est xxxi ^s^ vi ^d^.

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *la Nativité du Fils de Dieu*, deux canes de vin de Rin aud. pris est xxi ^s^.

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *la Chirconcision*, deux canes de vin de Rin, aud. pris est xxi ^s^

A ceulx qui ont fet la remonstrance de *l'Adoration des trois rois au Fils de Dieu*, trois canes de vin de Rin, aud. pris xxxi ^s^ vi ^d^.

A ceulx quy ont fait la remonstrance de *la Purification*, quatre canes de vin aud. pris de vi ^s^ vi ^d^ le lot, est xxxix ^s^.

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *la Vierge Marie allant en Égypte*, deux canes de vin aud. pris de vi ^s^ vi ^d^. le lot, est xix ^s^ vi ^d^.

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *Nostre Seigneur disputant au Temple entre les docteurs*, trois canes de vin aud. pris, est xxix ^s^ iii ^d^.

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *Satan temptant Nostre Seigneur au désert*, aussi de *la Samaritaine*, et ceulx qui ont fet *voller la nuée aportant le chapeau de fleurs* (3) *au vénérable St-Sacrement*, et ensamble quatre canes de vin au pris que dessus, est xxxix ^s^.

A ceulx aiant fet la remonstrance représentant *le logis Simon le lepreux*, trois canes de vin aud. pris, est xxix ^s^ iii ^d^.

---

(1) Pâques tomba en 1561 le 6 avril; le 26 mai était donc le lundi de la Pentecôte.

(2) Les bans de Béthune, des XIVe et XVe siècles, ordonnent que « nulz tavernier ne mette en hostel ne en chelier, pour vendre à » broque en le ville, vin de Rochelle, ne autres vins estrangiers, si » come vin d'Espagne, de Rin, de Poitou, s'en aient veu justice et » eschevins, se bons le veullent, sur amende de xxx ^s^. »

(3) Dans le moyen-âge, on se servait à la Fête-Dieu, pour porter le Saint Sacrement, d'une arche de vermeil, appelée le *Gran Joyau*. On couvrait cette arche d'un *notable chapeau de roses vermeilles bien doré*. (Hist. crit. de Nicolas Flamel, p. 243.)

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *la resuscitation du Lazare*, deux canes de vin, est aud. pris XIX^{s} VI^{d}.

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *l'entrée de Nostre Seigneur en Jérusalem*, deux canes aud. pris, est XIX^{s} VI^{d}.

A ceux aiant fet la remonstrance de *la chesne de Nostre Seigneur*, cinq canes de vin aud. pris, est XLVIII^{s} IX^{d}.

A ceulx quy ont fet la remonstrance du *Jardin d'ollivier*, deux canes de vin aud. pris de VI^{s} VI^{d} le lot, est XIX^{s} VI^{d}.

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *la prinse de Nostre Seigneur*, six canes de vin aud. pris, est LVIII^{s} XI^{d}.

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *Joab; aussy le jugement de Salomon et de la royne de Saba*, six canes de vin aud. pris, est LVIII^{s} VI^{d}.

A ceulx quy ont fet la remonstrance *comment Jhésus-Crist fut mené devant Pilate*, deux canes de vin aud. pris, est XIX^{s} VI^{d}.

A ceulx qui ont fet la remonstrance du *couronnement de Nostre Seigneur*, deux canes de vin au pris que dessus, est XIX^{s} VI^{d}.

A ceulx quy ont fet pluisseurs remonstrances de *Salomon et de David*, six canes de vin aud. pris, est LVIII^{s} VI^{d}.

A celluy quy a fet la remonstrance de *Judas qui se pendit*, une cane de vin aud. pris, est IX^{s} IX^{d}.

A ceux quy ont fet la remonstrance de *Ysaulde quy forgoit les cloux pour ataschier Nostre Seigneur en l'arbre de la croix*, deux canes de vin aud. pris de VI^{s} VI^{d} le lot, est XIX^{s} VI^{d}.

A ceulx aiant fet la remonstrance *comment Nostre Seigneur portoit sa croix au mont de Calvaire*, trois canes de vin au pris que dessus XXIX^{s} III^{d}.

A ceulx quy ont fet la remonstrance *du crucifiement de Nostre Seigneur Jhésus Crist*, huyt canes de vin, est aud. pris LXXVIII^{s}

A ceulx quy ont fait leur *personnaige de l'angle et du diable pour emporter les âmes du bon et mauvais laron*, deux canes de vin aud pris est XIX^{s} VI^{d}.

A celuy aiant fet *la rembrance de Nostre Seigneur pendant en la croix*, deux canes de vin, est au pris que dessus XIX^{s} VI^{d}.

A ceulx quy ont fet la remonstrance *coniment Nostre Seigneur estait au limbre visitant les sainctz pères*, deux canes de vin aud. pris, est XIX^{s} VI^{d}.

A ceulx quy ont fet la remonstrance *comment Nostre Seigneur*

fut descendu de la croix, deux canes de vin aud. pris, est XIX^{s} VI^{d}.

A ceulx quy ont fet la remontrance de *Nostre Seigneur estant au sepulchre,* deux canes de vin de XIX^{s} VI^{d}.

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *la Résurrection de Nostre Seigneur,* deux canes de vin de XIX^{s} VI^{d}.

A ceulx quy ont fet la remonstrance de *l'aparission de Nostre Seigneur à Marie-Magdelaine et aux trois Maries qui furent au monument,* quatre canes de vin, est aud. pris de VI^{s} VI^{d}, le lot est XXXIX^{s}.

Aux vicaires, lendemain de lad. procession *pour par eulx avoir joué une histoire, ainsy que la farche,* au-devant de la halle de ceste ville, quatre canes de vin aud. pris de VI^{s} VI^{d} le lot, est XXXIX^{s}.

MYSTÈRES REPRÉSENTÉS A LA PROCESSION DE 1562.

PREMIER HOURT. L'ANNONCIATION.

La première figure : Ève et le serpent seulz. La seconde figure : Gedeon armé, à genoulx, l'angle devant luy, vestu de blancq, et la peau d'ung agneau au mittant. *Que feront les tondeliers ?*

SECOND HOURT. LA NATIVITÉ.

La première figure : Dieu au buisson ardant ; Moïse en bergier, deschaussaut ses soliers au milieu des brebys ; la seconde figure, la verge de Aron fleurie sur ung autel entre plusseurs aultres non flouries : Moïse et Aron aux deux boutz de l'autel ; et doibt Aron quelquefois prendre ung ensensoir de la main de Moïse, et ensenser led. autel. *Que feront les sayeteurs ?*

IIIe HOURT. LA CIRCONCISION.

La première figure : la circoncision de Isaach par Abraham. La seconde : la circoncision de Éliezer, second fils de Moïse, par la femme de Moïse, nommé Zephora, Morienne. Moïse en pelerin, l'angle au-devant de luy, tenant une épée nue, comme le vollant tuer ; Zephora, en morienne, assise au milieu des deux, tenant son enfant nud sur son giron, ayant une pierre ague à la main. *Que feront les cuisiniers et cabaretiers ?*

IIIIe HOURT. L'ADORATION DES TROIS ROIS.

La Ire figure : le couronnement de David. La IIe figure : la royne de Saba. *Que feront les cordonniers ?*

Ve HOURT. LA PURIFICATION.

La Ire figure : l'oblation de Samuel, petit enfant, au temple par sa mère Anne, *au pbre Elye.* La IIe figure : la réduction de l'arche du testament en la maison de Obeddedon : l'arche sur ung chariot mené par deux vaches ; David devant, vestu de linge blancq, jouant de la harpe, avecq pluisseurs joueurs d'instrumens. *Que feront les cordonniers ?*

VIe HOURT. LA FUITE DE JHUS-CRIST EN ÉGIPTE.

La Ire figure : David avalle par une corde deux soldartz armez frappantz à la porte. La IIe figure : l'envoy de Jacob en Mesopothamie pour la fureur de Esau. *Que feront les cousturiers ?* (1)

VIIe HOURT. LES INNOCENTS.

La Ire figure qui servira aussy de seconde pour sa grandeur : La nativité de Moïse avecq la submersion des petitz Hébreux en Égipte. *Que feront les seilliers, gorliers et brasseurs ?*

VIIIe HOURT. LA DISPUTE AU TEMPLE.

La Ire figure : le retour de Jacob avecq ses femmes et enffants de Mesopothamie. La IIe figure : le jugement de Salomon. *Que feront les chametiers ?* (Sic.)

IXe HOURT. LA CONVERSION DE LA MAGDELAINE.

La Ire figure : la conversion de David par Natham. La IIe figure : la conversion de Ninive par Jonas. *Que feront les poissonnyers ?*

Xe HOURT. LA SUSCITATION DE LAZARE.

La Ire figure : la suscitation de l'enffant par Helie. La IIe figure : la suscitation du mort jecté au sepulchre du prophète Helisée. *Que feront les pelerins de S. Jacques ?*

---

(1) Tailleurs. Les cousturiers, suivant Henri Estienne, ne prirent le nom de tailleurs qu'en 1518. Le passage que nous citons prouve le contraire.

XIe HOURT. L'ENTRÉE DE NOSTRE SEIGNEUR EN JHERUSALEM.

La Ire figure : l'assigement de la tour de Sichem par Abimelech : Des capitaines et ses soldars avecq chascun une branche de may. La IIe figure : l'entrée de David après la victoire de Goliad. *Que feront les marchans de grains?*

XIIe HOURT. EXPULSION DES MARCHANS DU TEMPLE.

La Ire figure : l'expulsion de tous les aveugles et boiteux hors du temple, par l'ordonnance de David. IIe figure : la flagellation de Héliodore quy butinoit, par ung angle tout armé, à cheval, et deux aultres tous vestus de blancq, à tout chacun ung fouet en la main. *Que feront les drappiers?*

XIIIe HOURT. LA VENDITION DE JHUS-CRIST.

La Ire figure : la vendition de Joseph par ses frères. La IIe figure : la trahison de Sanson par d'Alida. *Que feront les cousturiers?*

XIIIIe HOURT. LA CÈNE.

La Ire figure : le sacrifice de Melchisedech pour la victoire de Abraham. La IIe figure : la manne du ciel. *Que feront les machons?*

XVe HOURT. L'ORAISON DE NOSTRE SEIGNEUR AU JARDIN D'OLIVET.

La Ire figure : la prière de Moïse en la montagne, les bras estendus, soubstenus par deux aultres, cependant que aultres se combattront au pied du mont. La IIe : l'humilité du prophète Hélie au mont de Sinay, priant Dieu la hache (fache) en terre contre la tiranie de Jesabel. *Que feront les porteurs au sacq?*

XVIe HOURT. LA PRINSE DE NOSTRE SEIGNEUR.

La Ire figure : le murdre de Amasa par Joab, avecq un baisier. La IIe figure : le murdre de Misiboz, et sur son lict, cependant que sa suivante vannait le bled. *Que feront les porteurs au sacq?* Scituée devant les pastureaulx.

La nuée qui sera mise en la maison de Michel Brongnart et de Jehan Descamps, drappiers, coing de la rue de *le Vigne*, quy apportera ung chapeau de fleurs au vénérable St Sacrement passant par illecq.

XVIIe HOURT. JHUS MENÉ DEVANT ANNE.

La Ire figure : Noël (Noë) mocquié de son fils Cham. La IIe figure : Helisée mocquié par les petitz enffans mengiés par les lions et ours.

Que feront cordiers, tailleurs et fromegiers? Scituée *devant la Vignette.*

XVIIIe HOURT. JHUS MENÉ DEVANT CAÏPHE, BUFFETÉ ET CRACHIÉE.

La Ire figure : Daniel en sa paillardie quy le soufflette, luy ostant et remettant sa couronne. La IIe figure : Micheus soufflété en la présence de Josaphat et Achab. *Que feront les barbiers?*

JUDAS PENDU.

Pour figure : le pendement de Artophel. *Que feront les couvreurs de thieulles?*

XIXe HOURT. JHUS DEVANT PILATE.

La Ire figure : l'accusation de Joseph par sa maîtresse devant le roy Pharaon, icelluy Joseph estant lié de cordes. La IIe figure : comment Jonathas voeut pluisseurs foys délivrer David des mains de son père Saul. *Que feront les bouchiers?*

XXe HOURT. JHUS DEVANT HÉRODE, DESPITÉ ET MOQUIÉ.

La Ire figure : Hanon, le fils du roy Amon, se mocquant des serviteurs de David, lesquels luy avait envoyé David pour le consoler sur la mort de Amon, son père, leur fit raser la barbe d'une part, et copper leurs robes jusques aux fesses (1). *Que feront les bouchiers?*

XXIe HOURT. JHUS A LA STACE, BATU DE VERGES ET COURONNÉ.

La Ire figure : les Machabéens batus par Anthiocus avecq des nerfz de bœufz. La IIe figure : de la royne Bersabée couronne Salomon. *Que feront les feroniers, caudreliers, orphèvres, estammiers, taillandiers, armereeurs?*

XXIIe HOURT. ECCE HOMO.

La Ire figure : les frères de Joseph le monstrant au doibt, disant vocy le songeur. La IIe figure : le prophète Hieremie assis et enchaîné par le col, bras et jambes, et aulcuns juifz quy le monstrent au doigt par dérision. *Que feront les feroniers avecq les susd.*

---

(1) Par co li reis Anon fist prendre les messages le rei David, è rère la meite des barbes, e colper lur vesture tres par les nages, sis cungéa datants.

XXIIIe HOURT. LA FIGURE DE PILATE, LE LAVEMENT DES MAINS, LE PORTEMENT DE CROIX.

La Ire figure : Isaach portant son bois. La IIe figure : la femme rassamblant deux pièces de boys pour cuire ung gateau à Hélye. *Que feront les merchiers?* Ysaude: *Que feront les couvreurs de thieulles?* (1) Scituée entre le portement de la croix et le crucifiment.

Lataceament de Dieu en croix, estant au pied du crucifiment. *Figuré par ceux de le rue de le Poterne.*

XXIIIIe HOURT. LE CRUCIFIMENT.

La Ire figure : imolation d'Isaach. La IIe figure : le serpent de Airain. *Que feront les calendreaux* (2) *et marchantz de satins?*

XXVe HOURT. LE LIMBE.

La Ire figure : Sanson quy rompt les portes de Gaza. La IIe figure: Joseph quy fut constitué le geolier de sa prison. *Que feront les taverniers?*

XXVIe HOURT. LA DESPENTE DE LA CROIX.

La Ire figure : la despente du corps de Saul par ses subietz, avecq son fils Jonathas, de quoy les envoye remerchier David. *Que feront les lingiers?*

XXVIIe HOURT. LE SEPULCHRE.

Pa Ire figure : Jonas mis en la ballaine. La IIe figure : Joseph jecté au puis à marle. *Que feront les fourniers et maniers?* (3)

XXVIIIe HOURT. LA RESURECTION.

La Ire figure : l'exaltion de Joseph en Egypte. La IIe figure : Jonas hors de la ballaine. *Que feront les foullons de drap, tisserans et pegneurs de laine?* Quy sera scitué *devant la grande escolle.*

XXIXe HOURT.

La figure des pelerins.... avec la Magdelaine. *Que feront Jehan Castelain, Mahieu Meurisse et aultres leurs consorts, pelerins de sainct Jacques?*

---

(1) Tuiles.
(2) Sans doute oiseleurs. Calendre, oiseau, espèce d'alouette.
(3) Meuniers.

XXXe HOURT. ASCENSION.

La Ire figure : Enoc prins de par Dieu au ciel. La IIe figure : Hélie ravy en ung chariot de feu, eslevé en l'air : Helisée prenant son manteau. *Que feront les marchantz de bois, carpentiers et hugiers ?*

XXXIe HOURT. SAINCT ESPRIT.

La Ire figure : la dation de la loy à Moïse sur la montaigne avecq le feu et tonnere ; le peuple à l'environ à genoulx, les mains joinctes. *Que feront les Eswarts de satins, etc. ?*

XXXIIe HOURT. (1) LE JUGEMENT.

La Ire figure : le roy quy compte avec ses serviteurs. La IIe figure : du bancquet et de celuy quy n'avait poinct de robe nuptiale. *Que feront les wantiers ?* (2)

Parmi les ordonnances de police faites à cette époque, on remarque celles qui suivent :

Que chacun assistant à lad. procession ayt à partir au son de la cloche de S. Betremieu, et aller à lad. procession en toutte reverence, sans foulle, ny soy arrester audevant des jours et histoires. Lesquelles histoires commencheront dès le commenchement du son de lad. cloche, et se continueront jusques lad. procession sera passée, adfin qu'il n'y ayt sy grand foulle.

Interdit à toutz *brimbeurs*, vaccabondz de non converser en lad. ville et banllieue, à paine d'estre batu et fastigué par les carrefours de ceste ville.

Que les estrangiers n'ayent à aller sur les murailles de ceste ville, ny avant la ville de nuict, après la cloche *du wigneron* sonnée.

A. DE LA FONS, baron DE MELICOCQ.

---

(1) Le manuscrit porte *Jourlx* : nous avons pensé qu'il y avait erreur.

(2) Gantiers.

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

QUATRIÈME ANNÉE.

2me VOLUME.

14-15

2e et 3e Livraisons.—Avril, Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre 1855.

Doctrina investigando restituet.

SAINT-OMER,

IMPRIMERIE DE FLEURY-LEMAIRE, LITTE-RUE, 26 et 28.

1856

DÉPÔT LÉGAL
Pas de Calais
N.° 13
185

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 8 *Janvier* 1855.

M. QUENSON, président. — M. DE LAPLANE, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

HOMMAGES.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 4e série, tome IV.

Bulletin du comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, tome II, nos 2 et 3.

Archives Historiques et Littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, 3e série, tome IV, 2e et 3e livraisons.

Revue Numismatique, septembre et octobre 1854.

Conseil général du Pas-de-Calais, session de 1854.

Journal général de l'instruction publique et des cultes.

Notice sur les comtes de Lalaing, par M. Brassart, membre correspondant à Douai.

3
BIBLIOTHÈQUE

Médaille en bronze frappée en Angleterre en l'honneur de la Bourse de St-Georges à Liverpool. Cette médaille, offerte par M. Joseph Meyer, sera déposée au nom de la Société, dans la collection de numismatique au musée de la ville de St-Omer.

RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE :

— M. Brassart, correspondant à Douai, envoie en hommage un exemplaire d'une seconde édition de son travail sur les comtes de Lalaing. — Remercîments.

— M. Aug. Cahier, secrétaire général de la Société des Sciences et Arts de la même ville, remercie de sa nomination.

— M. Béthune d'Idewalle, correspondant à Bruges, écrit dans le même sens. Cet honorable membre s'occupe à recueillir, dit-il, des renseignements très-précis sur la fabrication des vitraux peints en Angleterre, en France et en Belgique ; il se propose de faire lui-même des expériences dont il espère des épreuves meilleures, moins imparfaites que celles des produits modernes. Il fera part de ses résultats à la compagnie aussitôt qu'il les aura obtenus.

— M. Henri Derheims, correspondant et bibliothécaire de la ville de Calais, envoie un duplicata de la note relative aux frais des fouilles effectuées à Calais aux frais de la Compagnie. Il demande un abonnement au bulletin pour la bibliothèque de Calais.

— M. Paillard, ancien sous-préfet de Dunkerque, actuellement préfet du Cantal, lauréat de la Société pour ses recherches sur les invasions des Normands dans la Morinie, remercie la compagnie de la flatteuse distinction qui a été accordée à son mémoire, il demande l'autorisation d'en faire prendre, à ses frais, une copie accompagnée de celle du travail du rapporteur, afin de pouvoir revoir son œuvre avant l'impression. — Cet honorable lauréat prie M. le président de lui faire adresser la médaille d'or promise, à sa nouvelle résidence.

A la suite de la correspondance et conformément à l'ordre du jour, M. le président donne la parole à M. Albert Legrand, rapporteur de la commission du budget, lequel, après avoir adressé des éloges mérités à M. Delmotte, trésorier, pour l'exactitude et la régularité de ses comptes, exactitude qui ne le cède en rien à celle de son regrettable devancier (M. Mallet), soumet à l'approbation de la compagnie le budget de l'exercice écoulé, et lit article par article les propositions budgétaires de l'année 1855.

Sur ce rapport, le compte de 1854 est approuvé, l'actif de cet exercice s'élève à 3,765 fr. 38 c. et le passif à 2,332 fr. 43 c., différence en plus 1,432 fr. 95 c. Le budget de 1855 est ensuite adopté après discussion ; les recettes pour ce dernier exercice sont prévues pour un chiffre de 3,624 fr. 95 c. et les dépenses pour celui de 3,625 fr. 43 c.

La séance est levée.

H^ri DE LAPLANE,
Secrétaire-Perpétuel Adj^t.

Séance du 13 *Février* 1855.

Le procès-verbal de la séance dernière est adopté sans réclamation.

HOMMAGES :

Annales archéologiques de Didron, tome XIVe, 6e livraison.

Annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais pour 1855, par M. Auguste Parenty, chef de division à la préfecture.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome XIe, 4e liv.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 4e trimestre 1854.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1854.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1854, 4e livraison.

Mémoire sur les Archives de l'abbaye de Vicogne, par M. Le Glay.

La Picardie, revue littéraire et scientifique, n° 1er.

Observations recueillies dans le chartrier de l'abbaye de Cisoing, par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise.

Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1854.

De la liturgie des cloches à propos d'une bénédiction de cloches à St-Germain d'Amiens, par M. l'abbé Jules Corblet.

Essai de Tablettes Liégeoises : Nécrologe ou une Fleur pour trois tombes ; Corbeille vide, par M. Alb^t d'Otreppe de Bouvette.

Notes on Saxon sepulcral Remains found at Fairford, Glowcestershire. By C. Roach Smith, F. S. A. In a letter addressed to J. Y. Akerman, Esq. resident secretary.

Bulle papale adressée à la Société par M. Martin, curé de Courcelles.

Vitrail de la Charité, composé par M. Didron aîné.

Journal de l'instruction publique et des cultes.

CORRESPONDANCE.

M. le président donne communication de la correspondance qui peut se résumer ainsi :

— M. L. de Baecker, correspondant à Bergues, soumet quelques réflexions au sujet des notices insérées au dernier n° du Bulletin historique concernant les seigneurs de Renescure. Cet honorable membre s'étonne que dans cette chronologie seigneuriale on ait omis le nom de Jacques Drieux, chevalier de Jérusalem, qui trépassa le 6 octobre 1436 et fut enterré à côté de son épouse Catherine Van Steenbecque, dans le chœur de l'église de Renescure, sous une pierre ornée de leurs armoiries (d'or au lion de sable à la face brochante d'azur, chargées de trois étoiles à six raies d'or) et portant cette inscription flamande : *Sepulture Van m'her Jacob Drieux, Rudder, van Jerusalem, die overleet den* 6 *october* 1436 *en Joeffrauwe Catherine van Stenbeke syne Weltelycke geselnede die overleet anno* 1428. On voyait, dit M. de Baecker, les armoiries de cette famille peintes sur une verrière donnée par Jacques Drieux et sa compagne, à l'église de Renescure.

Jacques Drieux, ajoute-t-il, fut le trisaïeul du célèbre Michel Driutius, fondateur du collège de son nom, et de Remi Driutius, conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines, successivement évêque de Lewaerde et de Bruges.

Dans la pensée de M. de Baecker, ces deux derniers vécurent au XVIe siècle et seraient nés à Volkerinkhove, arrondissement de Dunkerque, village à trois lieues de St-Omer.

Le même et honorable correspondant donne communication d'un manuscrit intitulé : *Catalogus reverendorum abbatum monasterii S^ti^-Winnocci cum quibusdam rerum commentariis*, petit in-4° de 251 pages avec la date de 1694. Il exprime le désir de voir la Société publier ce livre pour continuer, dit-il, l'histoire des abbés de St-Bertin dont descendaient ceux de St-Winnox.

La Société écoute ces communications avec intérêt, toutefois, avant de se prononcer, elle émet le vœu qu'il soit demandé à leur auteur la source où il a puisé ses documents relatifs à l'établissement d'un nom nouveau dans les familles seigneuriales de Renescure. Elle désirerait savoir aussi sur quelle autorité repose l'opinion que Jacques Drieux serait le trisaïeul du célèbre Michel Driutius et de Remi Driutius, évêque de Bruges, qui eut de fréquents rapports avec les moines de St-Bertin.

Quant au manuscrit de St-Winnox, la compagnie en apprend également l'existence avec plaisir, mais avant de prendre un engagement positif au sujet de la publication, elle désirerait avoir connaissance de ce livre, et connaître au moins les titres dont il se compose. M. le Secrétaire est chargé d'écrire en ce sens à l'honorable correspondant de Bergues, en lui adressant, en attendant, les remercîments de la Société pour sa communication.

— Le directeur de la *Revue Picarde*, publication nouvelle qui parait à Amiens, exprime le désir d'entrer en relation avec la Société des Antiquaires de la Morinie. Il demande un exemplaire des questions mises au concours afin de pouvoir les reproduire,

La Société décide que le dernier volume des mémoires, les bulletins ainsi que les questions seront immédiatement adressés en échange à l'auteur de la lettre avec prière de rendre compte des travaux de la Compagnie.

— M. Aug^te^ Parenty, chef de division à la préfecture du Pas-de-Calais, membre correspondant à Arras, annonce l'envoi d'un exemplaire de l'Annuaire du département, livre dont il fait hommage à la Compagnie. — Remercîments.

— M. Wallon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, remercie de sa nomination en qualité de membre honoraire de la Société, en remplacement de M. Guérard, titre auquel cet honorable membre de l'Institut attache, dit-il, un double prix, soit par le souvenir de l'homme éminent sous le patronage duquel il est entré à l'Académie, soit par les liens nouveaux qui vont l'attacher au pays dont il est originaire.

— M. Raymond de Bertrand, correspondant à Dunkerque, exprime le désir d'obtenir le IXe volume des mémoires, en échange des publications qu'il a envoyées. Cette demande est acceptée.

— M. Le Glay, correspondant de l'Institut, conservateur général des archives du Nord et membre de la Société, demande si le délai pour l'envoi des ouvrages à adresser au concours n'est pas encore expiré et si les concurrents peuvent se servir dans leurs travaux des pièces jusque-là inédites qu'ils auraient déjà publiées. — La Société donne une réponse affirmative sur les deux questions.

L'ordre du jour appelle la lecture du réglement. M. le président donne la parole à M. Albert Legrand, vice-président, rapporteur. Cet honorable membre relit le réglement de la Compagnie article par

article, tel qu'il a été révisé par la commission. Ces articles, successivement discutés, sont votés et adoptés.

Au milieu de la discussion et à propos de l'article relatif aux fonctions du secrétaire-perpétuel, M. le président tant en son nom qu'au nom de la commission dont il est l'organe, exprime les sentiments du profond chagrin éprouvé par l'unanimité de ses collègues à la vue de la persistance du mal qui, depuis bien des années, retient éloigné M. le secrétaire-perpétuel, à qui la Compagnie doit tant de reconnaissance.... M. le président Quenson fait ressortir en même temps les inconvénients de la perpétuité dans le secrétariat et pour y remédier à l'avenir, il émet le vœu que le titre de secrétaire-perpétuel soit désormais remplacé par celui de secrétaire-général ; il propose également que ce fonctionnaire soit nommé pour six années consécutives, sans cesser toutefois d'être rééligible au-delà de ce terme, en conférant, dès aujourd'hui, le titre de secrétaire-perpétuel honoraire à M. Louis de Givenchy, auquel une santé chancelante et délabrée, à la suite des plus affreux chagrins, ne permet plus aujourd'hui de s'occuper des intérêts de la Société.

Cette proposition de la commission est généralement accueillie par l'assemblée avec toute la sympathie qu'inspire le nom de son estimable secrétaire-perpétuel ; en même temps, notre honorable collègue, M. Charles de Givenchy, en remerciant la Compagnie des paroles prononcées par M. le président, croit devoir offrir la démission de son estimable père dont malheureusement le mal lui paraît offrir peu d'espoir de guérison.

Mais la Société avant de se décider à se séparer définitivement et sans retour de celui qui fut l'un de ses membres les plus distingués, les plus utiles et le meilleur des collègues, proclame à l'unanimité et par acclamation, M. Louis de Givenchy secrétaire-perpétuel honoraire, en témoignage de sa haute estime et de sa profonde gratitude.

Immédiatement après et afin que les changements ci-dessus n'amènent aucune interruption dans la correspondance et dans les travaux de la Compagnie, à la demande de M. le président et de quelques autres membres, il est procédé, sans désemparer, à la nomination d'un secrétaire-général en vertu de la proposition qui vient d'être adoptée.

M. de Laplane qui, depuis plusieurs années, pendant la longue

maladie de M. de Givenchy, a provisoirement rempli les fonctions de secrétaire-perpétuel, en qualité de secrétaire-perpétuel adjoint, est élu et proclamé, pour *six années*, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Cet honorable membre remercie ses collègues d'avoir bien voulu lui continuer leur confiance ; dans l'avenir comme pour le passé, il s'efforcera de son mieux de répondre à l'attente de la Compagnie à laquelle son zèle et son dévouement n'ont cessé d'appartenir.

La séance est levée.

H^ri DE LAPLANE,
Secrétaire - Général.

Séance du 5 Mars 1855.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

HOMMAGES :

Archives historiques et littéraires du Nord, 3e série, tome IV, 4e liv.
Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 2e trimestre 1855.
Coup-d'œil sur quelques parties du musée de Douai, par M. A. Cahier.
Rapport présenté à la commission des sciences morales et historiques le 22 juin 1852, par M. A. Cahier.
Notices sur les conférences tenues à Lille en 1716, à la suite du traité de Bade, par M. Le Glay.
La Picardie, revue littéraire et scientifique, n° 2.
A catalogue of the drawings, miniatures, cameos, and other objects of art, illustrative of the Bonaparte family, and the principal persons connected with the republic and empire of France, by Joseph Mayer F. S. A. F. R. A. S.
Journal général de l'instruction publique et des cultes.
Recherches sur la forme des autels, par M. l'abbé Parenty.

ANALYSE DE LA CORRESPONDANCE :

— M. L. de Baecker, correspondant à Bergues, répondant à la demande qui lui avait été adressée par M. le secrétaire, dit que les renseignements par lui envoyés à une précédente séance au sujet de Messire Jacques Drieux, sont tirés « d'un abrégé généalogique de la

« parenté de Messire Michel Drieux, dit *Driutius*, docteur ès-droits,
« et accompagné de plusieurs belles remarques et tables généalo-
« giques avec figures, par le baron de Croeser, de Bergues. Bruges
« 1785, vol. in-8°, ouvrage assez rare, fait par un membre de la fa-
« mille de Driutius, et dont l'honorable M. de Baecker possède,
« dit-il, un exemplaire à ce titre. »

Au sujet de l'inscription tumulaire de Jacques Drieux, chevalier de Jérusalem, laquelle aurait été placée dans le chœur de l'église de Renescure, et quant à la verrière portant les armes de cette famille, M. de Baecker ignore si elles existent encore ; mais du lieu de la sépulture il croit pouvoir tirer la conséquence que le chœur étant exclusivement réservé aux seigneurs et aux curés, la pierre funèbre dont il s'agit a dû vraisemblablement recouvrir les derniers restes d'un haut et puissant seigneur de cette ancienne maison.

L'honorable membre émet en même temps l'idée que Renescure aurait pu avoir deux seigneuries, comme par exemple Westcappel dans le canton de Bergues ; il croit avoir vu quelque part que cette terre eut également deux châteaux.

Le livre du baron de Croezer, continue M. de Baecker, dit que Jacques Drieux a été le père du trisaïeul de Remi Drieux, né à Volkerinkhove, près St-Omer, lequel fut professeur de droit civil à l'âge de 25 ans à l'Université de Louvain, conseiller au grand conseil de Malines, prévôt de Notre-Dame à Bruges, évêque de Lewarde en 1560, assistant en cette qualité au concile provincial d'Utrecht en 1565 et évêque de Bruges en 1569, il gouverna ce dernier diocèse pendant 24 ans et demi et mourut le 12 mai 1594, âgé de 75 ans ; il fut inhumé dans la cathédrale où l'on voyait son épitaphe avec ses armoiries au milieu du chœur. M. de Baecker possède une lettre autographe adressée par ce prélat à l'abbé des Dunes. L'honorable et infatigable correspondant de Bergues met cette pièce à la disposition de la Société pour en avoir un *fac-simile* si elle le juge convenable.

Quant au manuscrit intitulé *Catalogus reverendorum abbatum S^ti-Winnoci*, ce livre se trouve en Belgique chez un curé de campagne, il contient un abrégé de ce que chaque prélat a fait de remarquable et de ce qui s'est passé dans l'abbaye, il pourrait comprendre 300 pages d'impression in-8° avec les notes à y ajouter.

Si la Société avait le projet de publier ce manuscrit, M. de Baecker

se ferait un plaisir, dit-il, d'aller le demander pour en donner communication.

La Compagnie, après avoir ouï la lettre ci-dessus et rappelé les travaux d'un membre de la famille Driutius qui brilla dans les sociétés de réthorique, décide que les communications qu'elle renferme seront mentionnées au procès-verbal en laissant, toutefois, la responsabilité de ses opinions à leur auteur.

En ce qui concerne le *Catalogus abbatum S^ti-Winnoci*, la Compagnie ne croit pas pouvoir s'engager à la publication de ce livre sans l'avoir préalablement examiné et sans avoir constaté son importance. — Elle adresse des remercîments à M. de Baecker.

— M. Souquet, correspondant à Etaples, donne communication d'une nouvelle pêche archéologique faite dans les environs de cette ville.

— M. le président et MM. les secrétaires-généraux du congrès des délégués des sociétés savantes départementales (VIe session), informent la Compagnie de l'ouverture du congrès pour le 20 mars 1855, à deux heures, dans les salons de la Société d'Encouragement, rue Bonaparte, 44, à Paris. Ces honorables collaborateurs expriment le désir que deux antiquaires de la Morinie y soient délégués, dans le but de resserrer les rapports de confraternité existant entre les Compagnies savantes, rapports qui ne peuvent qu'être utiles aux sciences, aux arts et aux lettres.

— M. Cahier, conseiller, membre correspondant à Douai, fait hommage d'un livre intitulé : *Coup d'œil sur quelques parties du Musée de Douai*, et d'un rapport présenté par cet honorable membre à la commission des sciences morales et historiques, le 22 juillet 1852. — Remercîments.

— M. Henneguier, correspondant à Montreuil, réclame la suite des publications de la Société auxquelles il attache, dit-il, beaucoup d'intérêt. Il demande le chiffre de ce dont il est redevable à la Compagnie.

— M. l'abbé Robert, curé et correspondant au Transloy, exprime le désir de recevoir gratuitement le IXe volume des mémoires de la Compagnie en échange des belles et importantes chartes offertes par lui, il y a quelques années. Cette demande est accueillie.

— M. le marquis de Godefroy-Menilglaise, à Paris, annonce que l'impression de Lambert d'Ardres est achevée et que sous peu de jours il en sera fait envoi à la Société.

La correspondance terminée et conformément à l'ordre du jour, M. le président donne la parole à M. le rapporteur de la commission chargée de préparer et de faire replacer dans l'église des Jésuites Wallons, une inscription mémorative du fondateur, du continuateur et du restaurateur de cet ancien monument architectonique, qui passe avec juste raison pour l'un des derniers types complets de l'architecture espagnole dans le nord de la France.

La première église des PP. de la Compagnie de Jésus, à St-Omer, fut fondée par les soins et grâce aux libéralités de Gérard d'Haméricourt, 69e abbé de St-Bertin, 1er évêque de St Omer. C'est là que ce prélat, mort en 1577, reçut la sépulture.

Un autre édifice, plus vaste, plus grandiose, celui que nous admirons aujourd'hui, fut élevé un peu plus tard à la place du premier, par la sollicitude de Guillaume Loëmel, 72e abbé, l'un des successeurs de Gérard. La première pierre en fut posée par lui en 1615. Le monument fut terminé en 1629, ainsi que l'indique la date qui demeure inscrite sur le fronton.

Après avoir subi bien des vicissitudes, cette église, longtemps oubliée, a été restaurée en 1828 par les soins de M. l'abbé Joyez, l'un des fondateurs du nouveau collège de St-Bertin, si heureusement ressuscité dans ses traditions classiques, à la place de l'ancien établissement de ce nom.

L'inscription dont il s'agit doit rappeler la fondation, l'agrandissement et la restauration du monument.

MM, Toursel, Quenson, Albert Legrand, Alex. Hermand, Courtois et de Laplane, soumettent successivement des observations à la suite desquelles le projet soumis reçoit l'approbation de l'assemblée qui renvoie toutefois à la commission la révision définitive et entière ainsi que l'exécution et la pose du marbre commémoratif.

La séance est levée.

Hri DE LAPLANE,

Secrétaire-Général.

CHANSON ANCIENNE

SUR LA DESTRUCTION DE LA VILLE DE TÉROUANE

EN 1553.

Communication de M. Pigault de Beaupré, correspondant à Calais.(1)

Il y a trois mille ans et plus
Et cent avec je fus fondée,
Peu après mon nom j'ai perdu
Quand ce lieu fut institué ;
Par plusieurs fois je fus gatée
D'Anglois et d'autres nations,
Tant qu'à la fin je suis rasée,
De Morie j'ai perdu le nom.

De Morie j'ai perdu le nom ;
Quand César vint conquéter la France
Contre sa puissance je tins bon,
Il abattit mon arrogance,
Me fit raser par sa puissance,
Du feu sur moi il fit jetter,
Pour en avoir la souvenance
Térouane me fit nommer.

---

(1) Depuis que cette communication nous a été adressée, la Société a eu le malheur de perdre le vénérable M. de Beaupré, qui a emporté avec lui dans la tombe l'estime générale de ses collègues et les regrets les mieux sentis de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier. H. DE L.

Térouane me fit nommer ;
Le roi Clotaire me fit refaire,
Mon Évêché a fait fonder
Et mes églises fit refaire ,
Ce fut œuvre de grande affaire,
Envie en eurent les Flamands,
Grand peine ont eu à me défaire
Bouté ils ont le feu dedans.

Bouté ils ont le feu dedans ;
Pour cette fois je fus gatée ,
De Flandre ont fait venir leurs gens,
Et me couvert de la moitié
De tous biens je fus enchérie ,
Plus fort je fus cette fois
Qu'aucun ne m'avait fait songer,
Reconquie fut par les Anglois.

Reconquie fut par les Anglois
En l'an mil cinq cent et treize,
Et puis le roi eut nom François
Me fit refaire tout à son aise,
Mettre me fit en équipage
De gros murs et de gros bastions ,
Qu'en Artois faisoit grand dommage
Ceindre me vint le Bourguignon.

Ceindre me vint le Bourguignon
L'an trente-sept, à grande puissance
J'endurois tant de horion
Que de me rendre fut en balance ;
Le Roi en eut la connoissance ,
Avec le Bourgogne il s'accorda ,
Il y eut telle joie en France
A Bommy la paix on traita.

A Bommy la paix on traita,
Pour cette fois je fus sauvée,
Le roi François me visita,
Ma brêche me fit réparer,
Il me fit refaire cette année
Une plate-forme à mes fossés
Qu'il étoit haute et bien carrée
Qui me servoit de tous côtés.

Qui me servoit de tous côtés
Pour abattre au long de la muraille,
Approfondir fit mes fossés
Qu'en France il n'y a ville qui vaille,
Toujours pourvu de bons vitailles
Et de bon vin, soit guerre ou non,
Brebis, moutons ou grand bétail
J'en avois suivant la saison.

J'en avois suivant la saison
De tous ces biens en abondance,
Mourut le roy François de nom,
Son fils Henri fut roi de France;
Il me fit dedans sa présence
Mettre dans un si bel arroy
Que par tout le pays de France
Fut nommé l'oreiller du Roi.

Fut nommé l'oreiller du Roi,
Les Flamands en ont mal à la tête,
Écrivent à l'Empereur de moi
Le leur vouloir faire conquête;
L'Empereur accorda leur requête
Ayant entendu leur raison,
Leurs gendarmes étoient déjà prêts
Fit rendre tentes et pavillons.

Fit rendre tentes et pavillons ;
Alentour de ma grande largesse
Jamais ne vit tant de piétons,
Tant de cavalerie et noblesse,
A mes remparts firent une brèche,
De six cents pieds sans plus tarder,
Et par une grande hardiesse
Par un lundi l'assaut donner.

Par un lundi l'assaut donner
Qui dura une heure et demie,
Il falloit alors voir résister
Mes gens contre l'artillerie ;
Il y eut grande boucherie
Qu'à chaque coup cent hommes tua,
De mes soldats bien la moitié
Dans cet assaut il demeura.

Dans cet assaut il demeura
Plusieurs vaillans bons capitaines,
Le Bourguignon se retira
Mes gens reprirent leur haleine,
D'attendre secours je perds mes peines
Et d'y tenir si long propos
Mes gens tentez si longue demaine
Que rien ne fut conclu pour lors.

Que rien ne fut conclu pour lors,
Ensemble un matin se trouvèrent
Mes gens tiennent un si long propos
Que les Bourguignons se fachèrent,
Et par ma brèche ils ont entré.
Les Espagnols et Allemands
A cette entrée tout saccagèrent,
Tuer je vis mes habitants.

Tuer je vis mes habitants
Et tous leurs biens mis au pillage,
Les Espagnols et Allemands
A mon église ont fait outrage ;
Brulée, ils m'ont, ce fut dommage,
Pour venger Flandre et Artois ;
De me voir en esclavage
Que dira le Roi des François?

Que dira le Roi des François,
Las ! que dans la Picardie
De me voir mis en désaroi,
Bourgogne, hélas ! qu'il me chérie,
Besoin en a la Picardie ;
O roi Henri, éveille-toi !
N'entends-tu pas le chant qui crie :
Perdu est l'oreiller du Roi !

Perdu est l'oreiller du Roi !
Poitiers est fort mal à son aise,
Ma foi tout est en désaroi,
Bourgogne la tient en servage,
Picardie a perdu courage,
Aire, Hesdin tiennent encore bon,
S'ils ne se rendent seront que sage,
Mortiers attends et les canons.

Mortiers attends et les canons,
Comme de moi on fera d'elle,
J'ai bien du tout perdu mon nom ;
François plus n'aura de nouvelles,
J'ai pourtant porté la querelle
Du roi Henri, mais bien je vois
Que les Flamands voulant me perdre
Ne laissèrent pierre sur moi.

Ne laissèrent pierre sur moi,
De m'abolir ils ont envie,
Dites adieu l'oreiller du Roi,
Adieu Boulogne et Picardie,
Adieu Bretagne et Normandie,
Adieu Rouen, adieu Lyon,
Adieu Térouane la jolie,
Comment as-tu perdu ton nom ?

Certifié conforme à l'original déposé dans mes archives,

Calais, 15 juin 1854.

PIGAULT DE BEAUPRÉ.

NOTE SUR UN MANUSCRIT

RELATIF

A LA HANSE DE SAINT-OMER,

par M. L. Deschamps de Pas, membre titulaire.

La bibliothèque de M. Maroy, si riche en livres intéressant le pays, et qu'il communique avec tant de complaisance, contient aussi quelques manuscrits qui ne manquent pas d'importance. Nous avons décrit dans un des derniers numéros de ce recueil, celui qui concernait l'ancienne confrérie de N.-D.-des-Miracles. Aujourd'hui, M. Marois nous permet de faire connaître un manuscrit bien autrement intéressant, puisqu'il concerne la hanse commerciale de St.-Omer (1).

On sait que les bourgeois de St.-Omer étaient agrégés dès le XIIe siècle à la hanse de Londres. Une charte de Henri II, roi d'Angleterre, les mettait sous le rapport du commerce sur le même rang que les habitants de Bruges et de Gand. Ce simple fait suffit pour donner une haute idée de l'importance commerciale de notre ville à cette époque. Ce fut probablement dans la vue d'augmenter cette importance, que les bourgeois eurent l'idée de se réunir en corporation semblable à celles qui existaient ailleurs. Il est assez difficile de dire exactement la date où la hanse de St.-

(1) Ce manuscrit contient 23 feuillets de parchemin ayant 0,36 c. de hauteur sur 0,26 de largeur. Il est écrit à l'encre noire, les titres sont en rouge et quelques lettres sont ornées.

Omer fut organisée. Le manuscrit que nous avons sous les yeux, qui paraît bien être la pièce originale, tant par l'écriture que par d'autres caractères, ne porte point de date. Dans le commencement, la première qu'il indique est 1244, mais on pourrait déduire de la manière dont il est composé, que la hanse fut instituée vers 1240. Après le règlement qui se trouve en tête, nous trouvons une longue liste de 550 noms qui paraît de la même écriture que le règlement. Nous pensons qu'on peut y voir la composition première de la compagnie. A la suite de cette première liste, sont inscrits année par année, les noms de ceux qui sont admis successivement dans la hanse; ils figurent sous le titre de *recettes* faites par les receveurs annuels de la confrérie. Trois listes de recette précèdent ainsi celle de l'année 1244; mais comme les premières listes datées sont pour plusieurs années, et que ce n'est que vers 1261 que l'on trouve des listes annuelles, ces diverses circonstances nous empêchent de pouvoir affirmer que la date de 1240 que nous avons indiquée plus haut soit la véritable. Quoiqu'il en soit, il est certain que le manuscrit dont nous nous occupons a été commencé dans la première moitié du XIIIe siècle, et qu'il servait de registre aux receveurs de la hanse pour inscrire les membres aggrégés. Ce n'est d'ailleurs qu'un fragment d'un manuscrit plus considérable, car il s'arrête brusquement à l'année 1368. Quoiqu'il en soit, nous devons nous estimer heureux d'avoir ce qui nous en reste.

Nous allons procéder maintenant à l'examen du manuscrit. Nous n'avons pas l'intention de donner la liste de cette multitude de noms qui le composent, et qui d'ailleurs n'étant accompagnés d'aucune indication, n'ont aucun intérêt véritable. Nous nous contenterons d'appeler l'attention sur quelques-uns qui peuvent donner matière à quelques observations; d'ailleurs nous croyons devoir donner textuellement la liste de tous les receveurs annuels.

En tête du manuscrit se trouve le règlement de la hanse,

document excessivement important, écrit en langue vulgaire, et que nous transcrivons en entier.

Sachent tout chil ki sunt et ki à venir sunt, que li anchisour (1) de Saint-Omer, ont establi pour le franchise et pour le honeur des marcheans, une confrarie ke on apele hanse. En tele manière ke nus marcheans ne doit marcheander en Engleterre, ne en Escoche ne en Irlande ne de la Somme, ke il n'a se hanse, et chil ki vient acater se hanse cui peres a eu se hanse, il doit doner à le hanse VI^{s} (et VIII^{d}) (2) de esterlins, et XL^{d} à le hopringhe (3). Et cil cui pères n'ot nule hanse, si doit doner X ms. de esterlins à le hanse et VI^{s} et VIII^{d} à le hopringhe de esterlins. Et quant li hom doit entrer en le confrarie de le hanse, si doit jurer à garder les drois de le hanse loiaument aussi que li anchisour l'unt gardé : che est à savoir ke il doit tout laissier manouvrage de se main et à brokerie et regraterie, et à peser de trosnel. Et nus ne doit marcheander de avoir de home se il n'est hansés. Et se on seust ke aucuns confrères fesist aucunes choses deffendues, on le doit monstrer au doiien et as confrères de le hanse. Et se li confrère pueent entendre ke aucuns de leur confrères ouvrast contre les drois de le hanse, il li doivent fors jugier se hanse. Et se aucuns fust ki n'eust mie se hanse et marcheandast en aucun deches regnes, li confrère le pueent constraindre à doner se hopringhe et se hanse. Et si le hom constrains desist ke il n'eust mie tant de catel que le assise monte de le hanse, il doit paiier se hopringhe as confrères et forsjurer les règnes de si adonc ke il ait tant de catel ke il puist acater se hanse. Et se aucuns fust ki n'eust mie se hanse, il puet marcheander de le avoir à un des confrères sans calenge de le hanse de si adonc ke il puist acater se hanse. Ne nus confrères ne doit marcheander de autrui avoir nient hanse. Et se li confrère entendent ke aucuns confrères marcheandast de autrui avoir nient hanse, li confrère le doivent hanser. Et toute le hopringhe doit estre au doiien et as confrères pour faire leur volenté.

---

(1) Le mot *anchisour* signifie anciens et ancêtres; il est employé avec cette dernière acception dans une charte de 1280 passée entre le châtelain et la ville de St.-Omer. Ici, il signifie évidemment les *anciens*, comme si l'on voulait dire les *premiers*.

(2) Ces mots interlignés en écriture plus récente.

(3) *Hop*, dans les langues germaniques signifie chef, tête. Peut-être *hopringhe* veut-il signifier le bureau dirigeant. Nous proposons, avec toute réserve, cette étymologie qui nous a été communiquée de même par notre savant collègue, M. Courtois.

La liste des confrères de la hanse commence au verso de la page où se trouvent les statuts précédents. Nous y voyons figurer tous les noms que nous retrouvons à chaque instant dans l'histoire de St.-Omer, soit dans la composition du magistrat comme mayeur ou échevins, soit dans d'autres circonstances. Ainsi les Saint-Aldegonde, les Wasselin, les Deledeverne, les de Bouloigne, les Wissoc, et beaucoup d'autres s'y trouvent repris; ce qui prouverait suffisamment, à défaut d'autres renseignements, l'origine toute commerciale de ces anciennes familles. Mais non-seulement les bourgeois de St.-Omer figurent dans la composition de cette liste, on y voit en foule des étrangers de tous les pays des environs, d'Arras, de Gravelines, de Bergues, d'Aire, de Boulogne, et d'une quantité d'autres points de l'Artois et même de la Flandre. Des Anglais (*Jehans li Engles*), des Écossais (*Noèl de Escoche)* et autres s'y rencontrent également. Tout cela montre l'importance immense qu'avait cette organisation, puisque des étrangers tenaient à y être agrégés, afin de pouvoir profiter des avantages qu'elle rapportait. Quelques noms sont effacés dans cette première liste; probablement les personnes ont cessé de faire partie de la hanse par une cause quelconque; mais à côté de trois de ces noms effacés se trouve écrit le mot *fuitieus* : cette mention se retrouve plus fréquemment dans le reste du manuscrit. Nous croyons que cela veut dire que l'individu au nom duquel ce mot est accolé, a pris la fuite pour mauvaises affaires et qu'il a mérité par là d'être rayé de la liste de la confrérie. Un autre nom également barré, porte en regard le mot *coretier ;* nous avouons ne pas savoir ce que veut dire cette désignation, le manuscrit ne nous donnant aucun renseignement à cet égard (1).

Nous allons transcrire maintenant les noms des receveurs

(1) Les observations que nous venons de faire sont applicables à tout le manuscrit; nous ne les reproduirons pas.

annuels de la hanse. Ainsi que nous le disions en commençant, les premières recettes ne portent pas de date. Ce sont celles de :

Fouke de Sainte-Audegonde et Wautier-le-Wale.
Lambert Woluric (2).
Hellin Mantel et Wautiers Mars.

Viennent maintenant les recettes datées :

1244 Fouke de S. Aldegunde (3).
1244 Fouke de Sainte Aldegunde et Symon Wasselin.
1247 Flourent Aubert et Ghis de le Deverne.
1248 Symon Wasselin et Willaume Aubert.
1250 Ghis de le Deverne (4).
1251 Ghis de le Deverne, Willaume Aubert, Jehan Aubert et Wautier le Wale (5).

Pour la première fois, nous voyons à côté d'un nom barré, *Jakèmes li Coustres*, ces mots *hanse frainte*. L'indication est suffisamment claire, et on peut en toute sûreté en conclure que cet individu a été rayé des listes de la confrérie pour avoir enfreint les règlements de la hanse, ainsi que le prévoyaient les statuts.

1253 Aubert le fill. Henri, Ghis de le Deverne et Jakemon, Mainabourse le jouene (6).
1261 Jakemon Wascelin et Baudewin Bollart, et Jehan, bon enfant, et Gilles Drugbrot.
1263 Jehan Florent, fil. Willaume et Jehan Bollart.

---

(2) (3) et (4) Ce sont les seuls exemples d'un seul receveur de la hanse; toutes les autres années il y a deux receveurs. Remarquons d'ailleurs que jamais ce ne sont les mêmes individus qui sont receveurs deux ans de suite ; il y a toujours au moins un an d'intervalle.

(5) La recette suivante étant de 1253, peut-être a-t-on réuni les deux recettes successives et les quatre receveurs dans un même article.

(6) La recette suivante est de 1261; aussi la liste de noms est-elle fort longue. C'est pour cela peut-être qu'il y a trois receveurs indiqués.

A côté de l'entête de la liste pour cette année, se trouve écrit aussi à l'encre rouge :

A chest tans ala li hanse à X mars.

En effet, dans les statuts primitifs le droit à payer à la hanse était de 10 sous d'esterlins, la lettre *s* a été barrée, et le mot *mars* a été ajouté à côté. Il faut peut-être attribuer à cette augmentation qu'il n'y eut que trois nouveaux membres admis dans la confrérie, dans le cours de cette année. La diminution se fait, au reste, encore sentir dans la recette suivante, où l'on ne trouve que quatre individus inscrits.

1264 Baudewin Bolard et Jakemon Mainebourse.
1265 Jehan Aubert le fil Henri Aubert et Jehan Florens le fil Willame Florens.
1266 Pieres Florent fieus Willame Florent, et Baudewin Bollart fieus Huon Bollart.
1267 Jehan Bollart et Eantone Renvise.
1268 Jehan de Bodinghem le fieu Willame, et Jakemon Mainabourse li jouene.

Une remarque en passant. Les statuts font une différence pour les droits entre ceux qui sont fils de membres de la hanse et ceux qui ne le sont pas. Aussi, voit-on mentionné avec soin la filiation des nouveaux admis; il est probable que l'individu qui avait épousé la fille d'un membre de la hanse, jouissait de la même prérogative ; sans cela on ne comprendrait guère la raison qui aurait fait indiquer les aillances à côté du nom des nouveaux agrégés (1).

1269 Pieres Florens fieus Willame et Bertelmieu de le Deverne fieus Ghis.

Cette année on remarque deux noms effacés avec cette

(1) Il faut ajouter d'ailleurs, que les femmes figurent aussi dans les listes annuelles et jouissaient des mêmes prérogatives que les autres membres de la hanse, lorsqu'elles y étaient admises.

mention en regard : *porche kil ala manoir heurs de le vile.* Ainsi le fait d'aller demeurer hors de St.-Omer, faisait perdre les prérogatives de la hanse. On doit en conclure que cette quantité d'étrangers qu'on voit faire partie de la confrérie des marchands, devait, sinon venir habiter la ville, du moins y avoir un commerce important et peut être même leur principal établissement.

1270 Bauduin Bollart et Andriu Aubert,
1271 Pieron Florens et Bertelot de le Deverne.
1272 Andriu Aubert et Gillon de seint Audegond.
1273 Pierron Florent et Pierron de sainte Audegonde.
1274 Andrieu Aubert et Berthelemieu de le Deverne.
1275 Peront Florent et Nicole de Sainte-Aldegonde.
1276 Pierron de Sainte-Audegonde et Andrieu Aubert.
1277 Bertelot de le Deverne et Gillon de Sainte-Audegont.
1278 Pierron de Sainte-Audegunde et Andriu Aubert.
1279 Gerard Mainaborse et Jehan de Saint-Audegonde fil Jehan.
1280 Jehan Wolveric et Gillon de Saint-Audegond.

Cette année fournit une remarque qui vient à l'appui des statuts, et du soin qu'on apportait à les exécuter. C'est la mention suivante :

Jehans de Wischoc fieus hue Babel; et est a savoir ke si fill le doivent acater comme estrainge.

Citons encore le nom suivant à cause de la phrase qui l'accompagne :

Jehans de le Deverne qui fu au roy de Cicile fiex mon seigneur Lambert.

1281 Nicholum de Sainte-Audegunde et Andriu Aubert.
1282 Sing[r] Jehan Wolveric et Jehan de Saint-Audegonde fil Sing[r] Jehan.
1283 Jehan de Saint-Audegonde fix sire Nicole et Jehan Aubert fix Aubert.
1284 Singneur Andrieu Aubert et Jehan fieus signeur Jehan de Saint-Audeghonde.
1285 Jehan de le Deverne et Gillebert Daire.
1286 Andrien Aubert et Jehan fieus signeur Jehan de Saint-Audegonde.

1287 Gillebert d'Aire et Jean Aubert.
1288 Jehan de S.-Audegonde et Andrieu Aubert.
1289 Nicole Aubert et Symon Wasselin,
1290 Jehan Bette et Ghis Florens.
1291 Clai de S.-Audegonde et Woulveric.
1292 Simon de S.-Audegonde et Aubert fil Aubert.
1293 Clai de S.-Audegonde fil Nicole et Ghis Florens.

On trouve dans cette recette une exception aux droits qu'on exigeait d'habitude, car on trouve cette mention :

Clai le castickère acala se hanse cinquante ? vies eskeuus.
1294 Simon de S.-Audegonde et Lambert Wolveric.
1295 Gillon de S.-Audegonde et Ghis Florent.
1296 Andrieu Aubert et Jehan de Sainte-Audegonde filg. Jehan.
1297 Ghilebert Daire et Simon Wasselin.
1298 et 1299 Phelipe de le Deverne et Phelipe Bollart.
1300 Jehan Florens et Baude Daire fil signeur Ghilebert.

Au bas de la liste de cette année, on voit l'observation suivante :

Jehan de Dickemne fieus Pieron Scinkebier de Dickemne ne puet jamais avoir se hanse ne estre frans.

On ne comprend pas trop le motif de cette observation, car si Jehan de Dickemne ne peut jamais être agrégé à la hanse, à quoi bon l'inscrire ; à moins toutefois que cette note ne soit un avertissement pour les successeurs dans le cas où il se représenterait de nouveau.

1301 Jehan Florens et Gillon Bollart.

Cette année n'est remarquable que par l'admission de deux marchands florentins, savoir : *Bernars de le Caponaye et Martin de Monteleu,* indiqués comme étant de *Florenche.*

1302 Nicole Aubert et Baudin de le Deverne.
1303 Phelipe de le Deverne et Baude d'Ayre.
1304 Jehan Florent, et Antoine de Sainte-Audegonde.
1305 Thomais le Bon et Laurens Drugbrot.

1311 (1) Andrié Lebon et Jehan Bateman.
1312 Gérart Aubert fils Jehan et Jehan Bateman, maieur de le hanse (2).
1313 Baudin de le Deverne et Andrieu de le Wale.
1315 Brisse Dane et Jehan Bateman (3).
1316 Jehan Bollart et Jacquemon Machue.
1317 Jehan Sandre et Lambert Lezac.
1318 Baudin de le Deverne et Simon le Bels.
1319 Jacquemon de le Piere et Brisse Cane.

On commence à voir, à partir de cette année, ajouter à côté de certains noms, la mention *X marcs,* que devaient payer ceux qui voulaient se faire agréger à la hanse, suivant les statuts; peut être pour distinguer plus facilement les membres de cette catégorie,ou bien parce qu'ils n'avaient pas encore payé leur redevance.

1320 Piéron de Hallines et Fouke Hanebart.
1321 Jakeme de Piere et Baude d'Aire.
1322 Simon le Bels et Ghuy Florens.
1323 Jakeme de le Piere et Jakeme de Bailly.
1324 Simon le Bels et Guy Florens.
1325 Simon Bonnenfant et Willaume Sandre.
1326 Jakemon de Bailli et Ghuy Florent.
1327 Simon Bonnenfant et Jehan Drubroet.
1328 Jehan Aubert et Esteven de Lindes.
1329 Jake de le Piere et Andrieu Delatre.
1330 Guy Florent et Simon le Bels.
1331 Willame Toursel et Jehan Hanghebouc.
1332 Guy Florent et Simon le Bels.
1333 Baude d'Aire et Baudin de Bolloingne.
1334 Guy Florent et Jehan Drubroet.
1335 Estevene du Loquin et Jehan Hangheboc.

---

(1) Il y a ici une nouvelle lacune dans les inscriptions, quoiqu'il n'y en ait pas dans le manuscrit. Désormais tous les titres sont écrits en noir. La liste de cette année 1311 est du reste assez longue.

(2) Cette distinction accolée au nom de Jehan Bateman, prouve que d'habitude le mayeur de la hanse était différent des receveurs, mais que ces deux fonctions n'étaient pas incompatibles.

(3) Encore interruption d'une année; on peut supposer d'ailleurs qu'en 1314, il ne s'est pas présenté de nouveaux aspirants.

Depuis la recette de l'année 1319, les mentions de *X marcs* à côté des noms des nouveaux agrégés, ne font qu'augmenter de nombre, ce qui prouve que la nécessité forçait à avoir beaucoup de tolérance, bien que les statuts disent positivement que, tant que les aspirants n'auront pas l'argent nécessaire pour payer les droits, ils ne pourront être agrégés à la hanse. L'année 1335, nous montre une nouvelle dérogation encore plus grave à ces statuts. On trouve en effet dans la liste de cette année :

Gille du Vimer, X mars, à paier dedens X ans, une marc par an.

Il est probable qu'on voulut ainsi faciliter l'entrée dans la confrérie de personnes qui n'auraient pu y aspirer autrement, et par suite en augmenter les revenus. Au reste, ce terme du paiement a été quelquefois réduit à cinq ans, mais la dérogation aux statuts primitifs existait toujours.

1336 Jehan Dubroet et Simon le Bels.
1337 Jehan Hangheboc et Sandre Slabertin.
1338 Jakeme le Boskillon et Jakeme de le Deverne.

C'est la première fois que nous trouvons mentionnée dans le manuscrit l'époque où se faisait le renouvellement des receveurs, car il est indiqué que la recette commence à la *tiephaingne* (Epiphanie) de l'année, pour aller jusqu'à pareille date de l'année suivante.

1339 Baudin de Bouloingne et Henri Aubert.
1340 Sandre Slavertin et Jehan Davit.
1341 Baudin de Bouloingne et Henri Aubert.
1342 Simon le Bels et Mahieu le Roy.
1343 Baudin de Bouloigne et Andrieu de Morcamp.

Remarquons l'inscription de *Monsr Jehan de S.-Audegonde, chevalier, seigneur de Nortkelmes*, qui certes ne faisait pas de commerce, mais qui tenait à honneur d'être agrégé à la hanse de St.-Omer, et ne trouvait pas qu'il dérogeait en mettant son nom à côté des marchands et des bourgeois honorables qui en faisaient partie.

1344 Jehan David et Jaqueme de le Scaghe.

En tête de la liste de cette année, il y a un nom barré, celui de *Willame de le Bègue*, à la suite est écrite la mention *osté pour chou que il fait main ouvrage contre les estatus de le hanse*. C'est l'application formelle d'un paragraphe des statuts, ce qui prouve le soin qu'on mettait à en faire observer les dispositions essentielles.

1345 Baudin de Bolloingne et Andrien de Morcamp.
1346 Jehan Davit et Jaquême de le Scaghe (1).
1347 Jakeme le Boin et Jehan de Lindes.
1348 Jacquemart de le Scaghe et Vincent Bollart.
1349 Jakeme le Boin et Jehan de Lindes.
1350 Vinchent Bollard et Jaquemard de le Scaghe.
1351 Jehan Maran d'Audines et Clay de Wyssoc fils Symon.
1352 Jacquemard de le Scaghe et Stassard de Morcamp.
1353 Symon de Wyssoc ou Brulle et Jehan Bette (2).
1354 Jacqueme de le Scaghe et Jehan de Boulloingne.
1355 Jehan Bette et Jehan Wichart.
1356 Jaquemard de le Scaghe et Jehan de Boulloigne le Camus.
1357 Jehan Bette et Jehan Wichart.
1358 Jacquemard de le Scaghe et Jehan de Boulloingne le Camus.
1359 Jehan Bette et Jehan Wichart.
1360 Jacquemard de le Scaghe et Willamme Langardin.
1361 Jehan Wychard et Florens Malin.
1362 (3) Jacquemard de le Scaghe et Stassart de Culam.
1363 Flourent Malin et Jehan Batheman, F. singneur Willaume.
1364 Baudin Wasselin, F^r. sire Baudin, et Stassard de Culam.

Un nom est effacé dans la liste de cette année, celui de *Jehan de Troismarkers dit Cauwelier*. Il y a à côté cette

(1) Il y a encore un nom effacé dans cette liste; mais on ne dit pas pour quel motif. Ce fait se reproduit du reste plusieurs fois.

(2) Puisque nous avons fait remarquer précédemment le S^gr de Nortkelme, nous devons mentionner dans la liste actuelle *Coppin le May*, broueteur, ce qui prouve qu'il suffisait d'être honorable pour être admis dans la confrérie.

(3) On trouve encore dans la liste de cette année *S^m. Jehan de Sainte-Audegonde, F^r. Meris^r de Nortkelmes*, ce qui montre que le fait cité plus haut n'est point une exception.

mention : *osté par nosingneur,* mais on ne dit pas le motif de la radiation.

1365 Jehan Bateman et Florens Malin.
1366 Baudin Wasselin, F^{s}.-S^{re} Baudin et Willamme de Wissoc, F^{s} Aubert.
1367 Jehan Batheman et Pieres de Culam.

Deux étrangers se trouvent dans la liste de cette année, ce sont *Angelin de ducs de le rivière de Genneve* (*Génes*), *et Berthelmieu chinnin, lombard.*

1368 Willamme de Wissoc et Baudin Wasselin fil Sr Baudin.

Le manuscrit est interrompu ici brusquement. Nous espérons en avoir fait comprendre toute l'importance histoque pour la ville de St.-Omer. La perte de la fin de ce document, nous empêche de savoir l'époque où la hanse se transforma en simple communauté des marchands, connue sous le nom de confrérie de St.-Nicolas. C'est du reste à cette communauté, quel que fut son nom, qu'appartiennent les sceaux dont les matrices en cuivre reposent au musée de St.-Omer. Le plus ancien paraît dater du treizième ou quatorzième siècle; il représente saint Omer debout, bénissant de la main droite, et a pour légende :

S. MERCATORVM. BEATI, AVDOMARI.

Le second porte sa date avec lui, 1594; il représente aussi saint Omer debout, bénissant de la main droite. Il est accosté de deux fleurs de lys ; la légende est ainsi conçue :

S. MERCATORVM SANCTI AVDOMARI 1594.

Il a pour contre-scel une grande fleur de lys avec cette légende :

SIGILLVM SECRETI 1594.

DESCHAMPS DE PAS,
Membre titulaire.

LE PRIEURÉ DE NIEPPE.

Lettre à MM. les Membres de la Société des Antiquaires de la Morinie.

MESSIEURS,

Conformément au désir que m'en a témoigné votre Secrétaire-Général, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie du petit manuscrit sur le Prieuré de Nieppe. Il me paraît que ce document est assez intéressant pour mériter d'être communiqué aux lecteurs du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Sanderus, dans sa *Flandria Illustrata*, nous donne quelques renseignements sur *Nieppe* ou *Niepkerke*, mais notre manuscrit en donne plusieurs (entre autres sur son organisation civile), qui ne se trouvent pas dans l'excellent travail du célèbre investigateur du XVIIe siècle.

Il résulte de cet écrit que le prieuré de Nieppe fut fondé longtemps avant Marguerite de Constantinople, que cette comtesse de Flandre le prit sous sa protection et sauvegarde, et ordonna à tous ses officiers et justiciers de poursuivre et de punir tous les délits et méfaits qui leur seraient signalés par le prieur, ses religieux ou ses procureurs.

La même comtesse fit don audit prieuré du manoir où elle faisait sa résidence à Nieppe, avec toutes ses appartenances et appendances, terres, rentes, possessions et autres revenus. — Elle lui accorda la haute, moyenne et basse justice, et tous les droits, prééminences et prérogatives dont elle jouissait à Nieppe.

Notre manuscrit fait ensuite mention de l'organisation spirituelle dudit prieuré ; ainsi nous y voyons que pour le spirituel il ne dépendait que du Saint-Père et de son abbé de Marmoutiers, près de Tours, et que ni l'évêque de Térouanne, ni aucun autre prélat, n'avaient le

droit d'inspecter ou de contrôler le prieuré ou ses religieux. Ceux-ci ne devaient obéissance qu'au Saint-Père et à leur abbé de Marmoutier.

Vient ensuite l'énumération des services divins obligatoires — la collation de la cure — les obligations du curé — ses bénéfices — les oblations et offrandes — *la clergie*, *cousterie et escholle dud^t Nieppe*.

La seigneurie de Nieppe, quant au temporel, relevait du comte de Flandre et ressortissait de la chambre du même comté. — Elle possédait un bailli et sept échevins, dont la juridiction s'étendait également sur une partie de Steenwerke et de Bailleul, d'après les limites de la seigneurie. La justice, en matière criminelle, se rendait par les hommes de fief de la seigneurie ; en matière civile, par les échevins.

Viennent ensuite quelques détails sur les coutumes locales, qui ne sont pas sans intérêt et qui caractérisent les mœurs de l'époque ; telles sont les mesures prises contre les querelles et les voies de fait, les prescriptions pour la vente du vin et de la bière ou cervoise, — les foires ou marchés aux jours de fête, — le droit d'étalage, etc.

Enfin, une route pavée fut construite par Marguerite de Constantinople, ou au moins sous son règne ; ce pavé s'étendait à la place et aux quatre rues qui y venaient aboutir, un tarif ou *droit de cauchie* fut établi pour l'entretien de cette route ; ce tarif nous mentionne les espèces de voitures dont on se servait, nous y remarquons des chariots à roues non ferrées.

Le dernier article contient les prescriptions pour la vérification des poids et des mesures et l'expertise du pain, du vin et de la bière. Il mentionne enfin les droits que perçoit le bailli sur les nôces, les assemblées de nuit, les ventes *(vendues)* et la confection des inventaires.

Vous le voyez, Messieurs, c'est toute l'organisation spirituelle, civile et judiciaire de la seigneurie de Nieppe au moyen-âge (1220 à 1375).

Le document se termine par un *vidimus* de quelques chartes relatives audit prieuré ; vidimus donné par le garde des sceaux *nouvellement estably à Tours*, et portant la date du 10 mai 1375 ; il contient la copie des chartes suivantes :

1° Charte de Baudouin de Commines, de 1220.

2° Charte de Pierre, évêque de Térouanne, de 1247.

3° Charte d'Amauri, dit Bouchard, et de Mathilde de Nieppe-Église, son épouse, de 1247.

4° Charte de Mahaut ou Mathilde, fille de Robert, avoué d'Arras, et épouse de Gui de Dampierre, comte de Flandre, de 1254.

5° Charte, sans date, de Philippe d'Alsace *(Philippus Flandriæ et Viromandiæ comes)*.

Voilà en peu de mots, Messieurs, le contenu du petit manuscrit en question; je laisse à votre appréciation de décider si la copie mérite ou non de trouver place dans votre Bulletin historique.

J. Diegerick.

Bruges, ce 24 septembre 1855.

RECUEIL DES CHARTRES, ETC.,

DE LA FONDATION DE LA PRIORYE DE NIEPPE EN L'AN 1245 A 1375.

Communication de **M.** Diegerick, correspondant à Bruges (Belgique).

RECUEIL *et esclaircissement des chartes et chartulaires d'aulcunes parties des fondations et augmentations de la priorée de Nypes en Flandres, donné par feu très chière dame, Madame Margerite, comptesse dud^t^ Flandres, en l'an mille deux cens quarante et cincq; néantmoings lad^te^ priorée fut longtamps paravant fondé, laquelle dame fut fondatresse et augmentatresse de plusieurs biens et donna toute la prééminence et haulteur de la justice de lad^te^ priorée. Lesquelz chartes sont reposant au ferme du monastère près Tours en Touraine, et aussi aulcunes parties d'icelles en la chambre du Conseil provincial de Flandres.*

1° Premièrement, appert par le contenu desd^tes^ chartres, que lad^te^ comptesse at mis et mict lad^te^ priorée en sa protection et sauvegarde, commandant aux officiers touttes fois que par led^t^ prieur, ses religieux ou procureurs ilz seront requys, clameur ou plaincte qui leur sera faicte de par quelque effort, violence, empeschement, extortion

ou moleste à ladicte maison et biens appartenans à icelle, que incontinent et sans délay, sans aulcune figure de procure imposer en les contraignant virilement par leurs biens et prinse de corps (si besoing est), incontinent et sans délay ; satisfaire des choses et attentats ainsi faicts et perpétrez, et les punissent selon l'exigence du cas jusques à condigne satisfaction, en maintenant les dessusdictz en leurs possessions et saisines des choses ainsi malversées.

2° Item que ensuyvant lad^te^ fondation et sauvegarde de lad^te^ princesse, Madame Margriete, comptesse de Flandres et de Haynault, laquelle fut en partie fondatresse et augmentatresse de lad^te^ priorée de Niepes en l'an mil deux cens quarante et cincq, donna à Dieu et Monsr St-Martin le manoir, mayson, lieu et pourpris là où elle demeuroit et faysoit sa résidence aud^t^ lieu de Niepes, ensemble toutes appartenances et appendances, terres, rentes, possessions et aultres revenus, la haulte justice, moyenne et basse, et aultres prééminences et prérogatives, et généralement toutte aultre mesme revenu, émoluments à elle appartenant aud^t^ lieu de Niepes, comme dame dud^t^ lieu, donne pour augmenter lad^te^ fondation et ce que dessus, pour édifier et fonder ung monastère en l'amour de Dieu et Monsr St-Martin, là où il auroit deux religieux de l'ordre de St-Benoit, lequel despendroit et seroit subject au monastère de Marmoustier, près Tours, duquel monastère led^t^ seigneur et amy de Dieu St-Martin auroist esté fondateur et premier abbé. Laquelle dame donna pour augmenter lad^te^ fondation et entretenir le prieur et religieux qui seront mis audict lieu par led^t^ abbé, et feront le service divin et tout ce que dessus, en mectant lesd^ts^ religieux en sa première sauvegarde de toute la fondation de ladicte prieurée.

3° Item par lad^te^ charte et fondation ladicte dame commanda à tous justiciers et officiers du pays de Flandre qu'ilz gardent, deffendent et entretiennent led^t^ prieur, religieux, leurs familles et domestiques, leurs biens meubles et immeubles, rentes revenus et fondations et aultres dismes despendants dud^t^ priorée, et qu'ilz deffendent, gardent de tous troubles et empeschements, rebellions et aultres empeschementz envers tous et leurs imposer perpétuelle silence en les maintenant en leurs franchissement et liberté.

4° Lesquelz maysons, rentes, revenus et aultres fondations dessusdites ont esté et sont par les dessusd^ts^ nommés princes et dames, amortisez et exempts de tous actions, demaines, tailles et subsides, en déclarant par lad^te^ dame que du toult dessusd^ts^ biens

et appartenances ne vouloit et n'entendoit riens avoir dud^t priorée, fors qu'elle recommandoit son ame à Dieu et aux bonnes pryères, oraysons, jeusnes, abstinences et suffraiges, tant dud^t abbé de Marmoutier que des despendances d'icelluy dud^t Niepes, en accordant le service institué et ordonné par lad^te dame comptesse.

5° Mémoire que tout le reste (comme dict est) du contenu desd^ts chartres et aultres fondations de lad^te dame Margriete comptesse, et aultres comtes de Flandres sont en la ferme dud^t monastaire de Marmoutier près Tours en Touraine en France, et plusieurs aultres priviléges et muniments de lad^te priorée dud^t Niepes sont reposants en la chambre de Flandres, dessoubz laquelle chambre la signourie dud^t Niepes est sortissant.

6° Item led^t bénefice et priorie de Niepes est tenu en spiritualité soubz le Sainct Père le pape de Rome, et son abbé de Marmoutier ; et l'évesque de Terrouanne ne aultres prélats quelconques doibvent avoir procuration ne visitation sur led^t prieur, ses religieux, ni aussi ses serviteurs ; et ledict prieur ne doibt obéissance sinoncq tant seulement au pape de Rome et à son abbé de l'abbaïe de Marmoutier-lez-Tours en Touraine ; tellement que luy et ses religieux seront exemptz de toutz prélatz, saulf dud^t pape de Rome et de sondict prélat

7° Item la fondation dud^t bénéfice et priorie dud^t Niepes est tenu et obligé de faire célébrer, tous les jours, à son grand ou haut choeur de l'esglise dud^t Niepes, une basse messe, et aux festes et dimenches la grande messe et vespres à note et aussy chanter les vespres la nuict desd^ts festes et dimenches.

8° Item led^t prieur est collateur de la cure dud^t Niepes, et ledit curé est vicaire perpétuel de lad^te priorée et doibt servir aud^t chueur de lad^te priorée comme religieux, et faire devant son serment, es-mains dud^t prieur, de bien garder et observer touts les droictz de lad^te priorée et généralement faire tout ce que ung bon curé et vidaire est tenu. Et doibt servir aud^t cueur comme diacre aux jours solenels et processions, là où led^t prieur luy doibt le disner. Et à cause de cest service lad^te priorée luy doibt annuellement les gros ce sa cure six rasières de bled froment, et pareilles six rasières d'avoynnes, grande mesure de Bailloeul, ou selon la prisie dud^t prieur et aussy le VIme part de la disme vive, tellement qu'elle sera bailliée par led^t prieur. Et au cas que led^t vicaire delaissoit sond^t service, comme dessus, par obstination et sans cause raysonnable, polra

celuy vicaire estre effectuellement puny par led^t^ prieur, par les substractions de ses fruicts, ou du gros desd^ts^ fruicts.

9° Item toutes les oblations et offrandes qu'ilz se font en l'esglise dud^t^ Niepes se partirent la moictié aud^t^ prieur et l'aultre part aud^t^ vicaire ou curé. Et quant aux naturelz les offrandes d'iceulx, led^t^ prieur et led^t^ vicaire font quelque gratuité, selon leur bénévolence, au coustre, pour la bonne garde et clameur desd^ts^ offrandes. Et touttes les torsses, chierges ou chandelles quy se présentent et donnent par dévotion ou aultrement à lad^te^ esglise de Niepes, à touttes services, obbytz ou aultres dévotions, elles se partiront en trois, à sçavoir led^t^ prieur, l'esglise et led^t^ curé, chascun sa part et contingent.

10° Item, quant à la clergie, coustrerie et escholle dud^t^ Niepes, led^t^ ne peult estre admys au service de lad^te^ esglise sans congié ou licence dud^t^ prieur, et doibvent faire serment es-mains d'officier et eschevins de lad^te^ priorie, et aussy mectre caution souffisante au contentement dud^t^ prieur, vicaire ou curé, et les marglisieurs dud^t^ esglise et pareillement de l'escholle.

11° Item. Lad^te^ esglise dud^t^ Niepes est adjoincte au grand cueur de lad^te^ priorie et est fondée en l'honneur de Dieu et Monsr St-Amect, soubz la signourie de la dicte priorie. Le prieur a toute la haulteur dud^t^ esglise parochiale tant en temporalité qu'en spiritualité selon la coustume des fondations des comtes et comtesses de Flandre.

12° Item. La dicte priorie a en charge seulement de entretenir led^t^ grand cueur des ornements, libvres, charges, torsses, et qui est nécessaire pour célébrer le sainct service divin ordinairement, sans avoir aultre charge de entretenement.

13° Item. Lad^te^ signourie dud^t^ Niepes, quant au temporalité, est tenn et subject soubs le comté de Flandre, et est amorty à son resort soubz la chambre dud^t^ Flandre, et à nulle subjection sinoncq que en lad^te^ chambre.

14° Item. La susd^te^ signourie ast haulte justice, moyenne et basse; est constitué en sad^te^ signourie grand baillyf, lieutenant et sergeant avecq un plein bancq de sept eschevins en led^t^ Niepes formés en Steenwercke et en Bailleul, si avant que sa signourie se extent aud^t^ Bailleul et Steenwercke, et change et remue iceulx quant il luy plaist, et a confiscations, amendes par deux fois soixante livres parisis et en dessoubz, et généralement touts tels droicts que ung hault justicier et vassal doibt avoir, sans rien réserver.

15° Item. La justice se faict en matières criminèles par hommes de fiefs tenus soubs la signourie, et en cas civil par eschevins. Et lesd^ts^ fiefs sont tenus de servir toutes et quantesfois qu'ilz seront sommez et mandez par ld^t^ baillyf de lad^te^ signourie, sur peine de X sols parisis d'amende chascune fois, à recouvrer lad^te^ amende sur leurs susd^ts^ fiefz avec les despenz, et aussy touts consultations, advys ou charge desd^ts^ hommes de fiefz touchant lad^se^ signourie, jusques à la sentence définitive et au jour de lad^te^ sentence, alors led^t^ sig^r^ leur doibt le disner.

16° Item. Lesd^ts^ hommes de fiefz qui ne résident en la ville et paroïsche de Niepes, sont tenuz de commectre en leur nom résident en lad^se^ ville dud^s^ Niepes, ung homme responsible au contentement du sig^r^, sur peine de lad^te^ amende.

17° Item. La court de lad^te^ signourie quant aux fiefvés, et pareillement en civil, est en costume de user des droicts de Flandres et les costumes de Cassel.y octroyez. Et en lad^te^ signourie on peult arrest de corps en matière criminèle et pareillement en matière civil, soit debtes ou condamnations.

18° Item, selon les anchiennes coustumes de lad^te^ signourie de lon temps usez, premièrement est deffendu en assemblées soubs lad^te^ signourie sur les jours des dédicasses, premières messes, de nuepces, la nuict, lendemain, le jour du candeleux, enterrement, de commectre quelque débats. Celluy qui commencera le premier sera mis à l'amende de soixante livres parisis, et aultres deffendeurs desgaingnant leurs espées, seront mis à l'amende de dix livres parisis, preuves souffisantes.

19° Item. On ne peut vendre du vin, ne tenir hostellerie ou taverne soubz lad^te^ jurisdiction, sans premièrement avoir congié dud^t^ officier de lad^te^ signourie. Et quelques seront trouvez faysant le contraire, seront mis à l'amende de dix livres parisis, chascune fois. Et quiconque vend du vin, bierre ou cervoise, soubz lad^te^ signourie ou jurisdiction, ilz seront tenuz et doibvent aud^t^ sig^r^ de chascune pièche de vin et tonneau de bierre ou cervoise, deulx lots de afforaige, soient lesd^ts^ pièches grandes ou petites. Et lesd^ts^ hostes, taverniers ou vendeurs de cestes, sont tenuz de bailler à cognoistre et faire la sceute aud^t^ officier, avant que lesd^ts^ vins, bierres ou cervoises soient mis en caves ; et en faute de ce sera à l'amende de trois livres deux gros parisis chascune fois qu'ilz seront trouvez au contraire et en faute de ce que dessus.

20° Item. Aux dédicasses on ne peult mectre nulz hayons ou tables pour mectre en avant en vente quelque marchandise de quelque sorte que ce soit, sans premièrement avoir congié dud^t baillyf et payer son droict, sur l'amende de trois livres deulx soulz parisis. A scavoir ung hayon de six pieds de long, couvert ou sans couverture, deulx gros parisis, et en dessous à l'advenant de quatre deniers de pied et aultres qui vendent sur tables, ou aultrement un gros parisis pour le jour des dédicasses et lendemain.

21° Item. Il y a soubz la dicte signourie chaucié laquelle a été mis et assis du temps de ma très chère dame Margriete, comtesse de Flandres et de Haynault, laquelle se extend à quatre grandes rues et à la place. Lad^te chaucié at francq des costés cincq pied largement et d'aultre costé dix à douze pieds ; et en icelle chaucie tous passantz quy passeront par chariots, charettes ou chevaulx chargyé de pennyers, mande, sacq ou aultres marchandises, exceptez ceulx qui sont au service de notre sire le comte de Flandres, à scavoir : ung chariot ayant quatre roues ferrez, doibvent quatre deniers de Flandres ; et aultres ayant deulx roues ferrez, trois deniers de Flandres. Et une charette à deulx roues et aultres sans estre ferrez deulx deniers ; et ung cheval chargé de paniers ou aultre marchandise doibvent ung denier monnoye dicte. Et lesd^ts chauciés seront bailliés annuellement par la loy, par hausse, au prouffit et entretennement dud^t chaussiés. Et si aulcuns passans passèrent sans vouloir payer lesd^ts droicts et de les emporter, ce sera chascune fois l'amende de vingt gros parisis, et l'officier dud^t sig^r pourra lesd^ts refusants chascune fois les contraindre par arrest et prise de corps, leurs biens, chevaulx ou chariots, pour lesd^ts amendes et despens qu'il y pourroit procéder.

22° Item. Led^t baillyf peult prendre visitation, quant bon luy semble, avecq deulx de ses eschevins et le greffier, et warander et jaugier soubz lad^te signourie, touttes mesures et poix, et aussy les vin, bierre et pain, avant que lesd^ts vins et bierres soient mis en cave, ou entammés, et les mettre à tel pris que raison doibt ; et ceulx qui font au contraire, seront mis à l'amende de trois livres deux gros parisis, à scavoir messire le baillyf. Et on ne peult tenir soubz lad^te signourie quelques nuepces ou aultres assamblées par nuicts, ne aussy vendues et inventoires, sans congié dud^t baillyf, sur l'amende de dix livres parisis ; et le droict dud^t baillyf est de chacune nuepce, inventoire ou vendue, xxiiij gros parisis sans plus;

et le greffier sermenté de ladᵗᵉ signourie est tenu d'escrire lesdᵗᵉ vendues ou inventoires, et crier ou faire crier par les sergents sermentés sans aultres, en payant leur salaire raysonnablement ; et celuy qui fera le contraire sera mis à l'amende de trois livres deux gros parisis et dommage et intérest de parties.

A TOUS CEULX qui oyront et verront ces présentes lettres, le garde des seaulx royaulx, nouvellement establys à Tours, salut. Scavoir faysons que nous avons leu et veu de mot à mot plusieurs pieches et lettres scellées de plusieurs sceaux, c'est assavoir unes lettres seellées du seel de feu Balduyn de Comynes, item unes aultres lettres seellées du seel de feuz Pierre, jadis évesque de Terrouane, item unes aultres lettres seellées des seaulx de feuz Almauri dict Bouchars et de Mehaus de Niepe-Esglise sa femme, Item unes aultres lettres seelées du seel de feue Mahaus femme au noble homme feu Guyon comte de Flandres, item unes aultres lettres seelées du seel de feu Philippe jadis comte de Flandre et de Viromandue, lesquelles lettres et chascune d'icelles estoient et sont saines et entières, non viciées, non corrompues, non cancellées, sans aulcun vice au suspicion, desquelles les teneurs s'ensuyvent cy après successivement ; et premièrement la teneur des lettres dudᵗ Balduin de Comynes est telle :

« Ego, Balduinus de Comynes, notum facio omnibus praesentes « litteras inspecturis, quod ego in terra monachorum de Niepe- « Esglise nullam justiciam postulabo nec exercebo, cum non credam « ad me de jure pertinere, nec faciam per alium exerceri, et quod « contra eos vel res eorum admodo non foresfaciam pro posse meo « securiter, et hoc juravi me firmiter observaturum, coram episcopo « Morinensi, promisi etiam quod filium meum Balduinum compel- « lerem ad tale sacramentum eisdem monachis faciendum. Actum « anno domini millesimo ducentesimo vicesimo, mense aprilis. »

Item la teneur des lettres de feu évesque de Térouanne, ci-après s'ensuyt :

« P. Dei gratia Morinensis episcopus universis presentes litteras « inspecturis, salutem in domino. Universitati vestrae tenori pre- « senti volumus esse notum, quod Almauricus, dictus Boussars, et « Machtildis de Niepe-Esglise, ejus uxor, in nostram propter hoc « presentiam constituti, recognoverunt quod cum contentio orta « esset inter ipsos, ex una parte, et priorem de Niepe-Esglise,

« ordinis majoris monasterii ex altera, super hoc quod ipsi dice-
« bant quod pro majori decima de Niepe-Esglise, quam tenet dictus
« prior qualibet septimania in domo ipsorum A. et M. de Niepe-
« Esglise ter missam facere celebrari tenebatur, et etiam super hoc
« quod ipsi dicebant castellaniam dicti prioratus de Niepe-Esglise
« et ipsorum castellanium et prioratus altam justiciam ad ipsos A. et
« M. pertinere, et eis debere interesse cognitioni placitorum dicti
« prioris et scabinorum suorum, ita quod sine ipsorum presentia
« non poterant placitare nec etiam judicare, nec non super id quod
« ipsi dicebant se debere habere etiam partem in omnibus emendis
« et forefactis ad dictos priorum et prioratum pertinentibus per
« ipsos A. et M. et antedictos scabinos predictorum prioris et prio-
« ratus adjudicatis ; ipsi, de consilio proborum virorum, poenitentia
« ducti, ad cor revertentes et attendentes, quod dictus prioratus,
« ipsis procurantibus, damna quam plurima per premissa sustinuerit
« et per eos nihil juris habebant vel habere debebant in praemissis;
« recognoverunt etiam dicti A. et M. quod dictam contentionem
« contra dictum priorem moverant animo calaumniandi et omnia
« promissa ad ipsum priorem et prioratum de Niepe-Esglise omnium
« pertinere debebant. Et sciendum est quod dicti A. et M. quod
« quicquid juris habebant vel habere potuerant, sive ambo, sive
« alter ipsorum in praemissis, sive esset ratione hereditatis, sive
« successione paterna vel materna, vel ratione dotis ex parte dictae
« Machtildis, aut aliqua alia rationi, totum illud dicto prioratui de
« Niepe-Esglise in puram eleemosynam et perpetuam, spontanei,
« non coacti contulerant fide et juramento corporaliter praestitis ;
« promittentes quod contra haec in aliquo non veniant nec in prae-
« missis aliquacumque ratione per se vel per alium ex parte eorum
« aliquid de cetero reclamabant, nec facient reclamare. Quod si
« contigerit ipsos A. et M. vel aliquem ipsorum per se vel per alium
« venire contra aliquid praemissorum, ipsi ambo vel alter qui con-
« traveniret teneretur dicto prioratui de Niepe-Esglise in centum
« libras parisis nomine paenae, ad quam poenam si convinsentur
« solvendam ipsi A. et E. si astrinxerunt et supposuerunt se foro
« ecclesiastico et inter vicarios curiae nostrae Morinensis in qua-
« cumque ipsos contigerit commorari regione, vel etiam potestate ;
« promiserunt etiam dicti A. et M. quod cum heredes eorum ad le-
« gitimam aetatem pervenerint, sub dicta poena concident eleemo-
« synam et concessionem supradictam et per quitationem supradic-

« tam dictas partes super damnis, expensis et castibus factis occa-
« sione praemissorum usque in hodiernam diem sese ad invicem
« quitaverunt, in cujus rei testimonium praesentes litteras ad instan-
« tiam dictorum A. et M. priori de Niepe-Esglise tradidimus sigilli
« nostri munimine roboratas. Actum anno domini millesimo ducen-
« tesimo quadragesimo septimo, mense februario, vigilia purifica-
« tionis beatae Mariae Virginis. »

Item, la teneur des aultres lettres séelées des seaulx desd[ts] Almauri et Mehaus est telle :

« Universis presentes litteras inspecturis nos Almaricus, dictus
« Bouchars, et Mathildis de Niepe-Esglise, ejus uxor, salutem in
« domino. Notum facimus quod cum inter nos, ex una parte, et
« priorum de Niepe-Esglise ex altera, contentis moveretur super
« hoc quod eos dicebamus quod pro majori decima de Niepe-Esglise,
« quam tenet dictus prior, qualibet septimana in domo nostra de
« Niepe-Esglise ter missam facere celebrari tenebatur, et etiam
« super hoc quod nos dicebamus catellaniam dicti prioratus de
« Niepe Esglise et ipsorum castellaniae et prioratus altam justiciam
« ad nos pertinere, et nos debere interesse cognitioni placitorum
« dicti prioris et scabinorum suorum, itaque sine nostra praesentia
« non poterant placitare, nec etiam judicare, ac esse super ea quod
« nos dicebamus nos debere habere tertiam partem in omnibus
« emendis et forrefactis ad dictos priorem et prioratum pertinentibus
« per nos et antedictos scabinos praedicti prioratus adjudicatis. Nos
« de consilio praedictorum virorum, poenitentia ducti, ad cor rever-
« tentes et attendentes quod prioratus antedictus, nobis procuran-
« tibus, damna quam plurima per praemissa sustinuerit, ac scientes
« nos nihil juris habere in praemissis, praemissa etiam ad ipsum
« priorem et prioratum de Nieppe-Esglise recognoscimus plenarie
« pertinere, et nos dictam contentionem contra dictum priorum
« animo calumniandi movisse. Quod si nos vel alter nostrum habe-
« bamus vel habere poteramus aliquid juris in praemissis, totum
« illud dicto prioratui de Niepe-Esglise in puram et perpetuam
« eleemosynam spontanei conferimus non coacti. Promittentes, fide
« et juramento a nobis corporaliter praestitis, quod nihil in prae-
« missis ratione hereditatis sive successione paterna vel materna,
« vel ego Mathildis ratione dotis aut aliqua ratione alia de cetero
« reclamabimus, vel procurabimus reclamari. Si vero contigerit nos
« vel aliquem nostrum per se vel per alium venire contra aliquid

« praemissorum, nos ambo, vel ille qui contra hoc veniret, teneremur « dicto prioratui de Niepe-Esglise in centum libras paris : pro « poena, qua taliter committentur erga ipsum prioratum. Ad quam « poenam solvendam, si esset commissa, nos astringimur et suppo- « nimur foro ecclesiastico et jurisdictioni curiae Morinensis, in qua- « cumque nos contigerit commorari regione vel etiam potestate. « Promittimus etiam quod cum heredes nostri ad legitimam aetatem « pervenerint, sub dicta poena concedent eleemosynam et conces- « sionem supradictam, et per quitationem supradictam nos, ex una « parte, et predictus prior de Niepe-Esglise ex alterâ, super damnis « expensis et custibus factis occasione praemissarum usque in ho- « diernam diem ad invicem nos quytamus. In cujus rei testimonium « presentes litteras sigillorum nostrorum fecimus munimine robo- « rari. Actum anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo « septimo mense februario. »

Item la teneur des lettres sellées du seel de Méhaus, femme au « noble homme Guyon, conte de Flandres, cy-après s'ensuyt :

« Nous Méhaus, femme au noble homme Guyon, conte de Flan- « dres, faysons scavoir à tous céans qui ces lettres verront ou oyront, « comme il fut ainsi qu'il eust contence entre le prieur de Niepe- « Esglise d'une part, et monsig^r Boussart de celle mesme ville « d'aultre part, sour partie qu'il demandoit la chatelanie et la haulte « justice d'icelle ville et prieuré de Niepe-Esglise et partie ses for- « faicts des dismes et des aultres choses ; et pour contrepoix et « concorde en fut faicte des parties devant dictes par le gré et « par lassoussement ma chère dame Margarite contesse de Flandres « qui adoncq en estoit dame, nous le gréons par le commandement « nostre chière dame, Margarite contesse de Flandres, devant nom- « mée, et voulons que la paix soit tenue viruellement pour nous et « pour nos héritiers. Et pour contre ce soit ferme et estable nous « avons ces lettres seellées de nostre seel. Ce fu faict l'an de l'in- « carnation notre S^r M CC L et iiij, el mois de mars. »

Item la teneur des lettres dud^t feu Philippe, jadis conte de Flandres est telle :

« Phls. Flandriae et Viromandiae comes, omnibus servientibus « suis ad quos praesentes litteras pervenerint. Noverit universitas « vestra quod domus de Niepe et universa quae ad ipsam spectan^t « in custodia mea sunt ; unde mando vobis et praecipio ut et domui « et omnibus qui ipsius sunt, pacem omnium dam teneri faciatis et

« de omnibus de quibus prior vel fratres ejusdem domus vobis con-
« questi fuerint, plenam eis absque dilatione satisfactionem exhi-
« beatis, jura quoque domus ipsius promovere ubique et manutenere
« diligenter studiatis. »

Donné ceste présente copie au concept soubz les seaulx royals nouvellement estably à Tours, le dixiesme jour du mois de may l'an de grace mil trois cens soixante et quinze.

Collation faicte à la susdicte autenticque copies et recueilz concordé par moy.

(Signé) CHARON-VETZ.

UNE ÉMEUTE A BOULOGNE

en 1656 et 1657,

A PROPOS DE LA GABELLE (1).

Le Boulonnais était une des anciennes provinces de France les plus favorisées au point de vue des immunités et des privilèges locaux. De temps immémorial « la ville de Boulogne avait été franche de toutes tailles, subsides et gabelles. » (Art. 4 des coutumes rédigées en 1550). Les anciens comtes lui avaient accordé ces exemptions « parce que le pays limitrophe de l'Angleterre, plus abondant en guerriers qu'en aucunes commodités de la vie, ne pouvait porter aucunes charges. » (2) Les rois de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIII, s'étaient empressés de leur confirmer ces privilèges en considération des nombreux services que les habitants de Boulogne rendirent à la cause royale dans les guerres avec l'Espagne ou dans celles de la ligue. On sait combien nos pères tenaient à leurs libertés locales. C'était pour eux moins une question d'intérêt que de patriotisme, et ils eussent été honteux de ne pas transmettre à leurs enfants les privilèges dont ils avaient eux-mêmes hérité. Mais, autant les Boulonnais montraient d'énergie pour maintenir leurs franchises,

(1) Extrait de deux manuscrits de famille appartenant à M. de la Fresnoye, juge-suppléant à Montreuil-sur-Mer. L'un d'eux est écrit par un témoin oculaire, l'autre est postérieur de quelques années.

(2) M. de Bazinghem, *Recherches historiques sur le Boulonnais*.

autant les agents du fisc mettaient de soins à les leur enlever. Louis XIII, comme les rois ses prédécesseurs, avait, par lettres patentes de janvier 1611, confirmé les franchises, immunités et exemptions dont le pays jouissait, et cependant, dès l'année 1612, les Boulonnais étaient obligés de recourir à l'autorité du conseil du roi pour repousser les entreprises des agents de la gabelle. En 1627, un nouvel arrêt dut être rendu pour exempter le pays de nouvelles prétentions des mêmes agents.

Jusqu'en 1656, les Boulonnais ne furent plus inquiétés, mais à cette époque leurs privilèges, qu'on n'avait point songé à faire renouveler depuis l'avènement de Louis XIV, furent sérieusement menacés. Le Maréchal d'Aumont, (1) gouverneur du Boulonnais, croyant que son autorité suffirait pour établir la gabelle, s'entendit avec les fermiers généraux et reçut d'eux un pot-de-vin de 50,000 livres. Mais ses desseins avaient transpiré. Le maire de la ville, nommé Hibon, avait courageusement résisté à ses promesses et annoncé une résistance énergique. Il avait fait proclamer à son de trompe « que si les habitants voulaient se défendre, ils empêcheraient le succès de cette entreprise. » (2) Aussi lorsque Douliez, agent des traites foraines, et quatorze soldats allemands du régiment d'Aumont arrivèrent à Boulogne, le 14 juin 1656, ils n'osèrent entrer en ville que déguisés : « Ils se débottèrent au pont de Briques, y laissèrent leurs chevaux et entrèrent en ville montés sur la charrette d'un chasse-marée. » Le

(1) Antoine d'Aumont, duc d'Aumont et d'Estrabonne, marquis de Villequier, pair de France, chevalier des ordres du roi, capitaine des gardes-du-corps et maréchal de France, fut nommé au gouvernement du Boulonnais en 1635, à la mort de son oncle, le maréchal Antoine d'Aumont. Cette charge resta, dans cette illustre famille jusqu'en 1790.

(2) Les passages entre guillemets sont extraits littéralement des manuscrits dont nous avons parlé plus haut et que leur longueur nous oblige à analyser.

peuple les reconnut et les poursuivit en criant *cari!* (1) jusqu'aux hôtels du *Heaume* et du *Cornet-d'Or*, où ils allèrent se loger. Bientôt l'hôtel du *Heaume* fut forcé par le peuple et l'un des employés de la gabelle fut frappé et laissé pour mort sur la place. A cette nouvelle, Douliez, logé au *Cornet-d'Or*, fit prévenir M. de Colembert, commandant du château et lieutenant du duc d'Aumont, que la populace voulait l'assassiner. Il demanda également le maire, le sieur Hibon, mais celui-ci « n'était pas au logis et soupait chez M. Abot, en la haute ville. » De Colembert monta immédiatement à cheval avec tous les gens qu'il put assembler et courut dégager Douliez et son escorte. Il les ramenait dans la haute ville lorsque, sous la porte, il rencontra le maire. Une querelle ne tarda pas à s'élever entre eux. De Colembert demanda à Hibon s'il n'avait pas caché dans sa maison une femme nommée Ridubois, arrêtée dans la journée par les agents des traites foraines et tirée de leurs mains par le peuple. Hibon répondit qu'il l'ignorait. Cette réponse ne fit qu'irriter l'officier qui leva la canne sur le maire, mais sans pouvoir l'atteindre. Il mit alors le pistolet à la main et l'arma ; mais Hibon saisit vigoureusement la croupe de son cheval, derrière lequel il s'abrita. « De Colembert ne pouvant tirer, le fit arrêter par ses domestiques et conduire par eux dans les prisons du château. Il y en eut un qui lui bailla deux coups de plat d'épée dessus les épaules. »

Ces violences ne firent qu'accroître le tumulte. Le peuple se porta sur le château et força de Colembert à relâcher son prisonnier. (2)

---

(1) Cri dont on se servait dans les charivaris.

(2) Il existait ici une contradiction entre les deux manuscrits. Selon le plus récent, Hibon serait resté en prison jusqu'au mois de mars 1657. J'ai préféré le récit du manuscrit le plus ancien qui, ainsi que le prouve le passage cité dans le texte, est l'œuvre du fils du

« Le lendemain 15 juin, dit l'auteur du récit, je fus voir ledit Colembert et me plaindre de ce que son valet avait frappé ledit Hibon; il me fit réponse qu'il avait réprimandé son valet. »

L'agitation ne tarda pas à s'étendre dans tout le Boulonnais. La noblesse, aussi attachée que la bourgeoisie aux libertés et franchises du pays, se réunit et se rendit chez M. Osemond pour empêcher la réalisation des projets du maréchal d'Aumont et l'établissement de la gabelle dans les campagnes. Cette démarche parut faire céder le maréchal et l'obligea à renoncer à la gabelle, mais il ne se tint pas pour battu. Le Boulonnais ne jouissait des privilèges et des franchises réservés ordinairement aux fiefs et aux terres nobles, qu'en considération du service militaire dont les habitants étaient tenus. Les lettres patentes données par Charles IX, en 1575, en exemptant les Boulonnais d'un impôt nouvellemet établi, portent, en effet, « que cette faveur leur est accordée parce qu'ils sont astreints et assujettis à prendre les armes à toute heure qu'il leur est commandé pour le service du roi, et principalement de se tenir sur leurs gardes lorsqu'il y a à craindre quelque descente, et armer à leurs dépens tel nombre des habitants qu'il est requis, tant pour la conservation du pays que pour celle des ports et hâvres. » (1) Le service était personnel. Il était dû par le possesseur de certaines terres. On pouvait néanmoins s'en racheter en se soumettant à l'impôt que notre manuscrit appelle le *quartier d'hiver*.

Le maréchal d'Aumont ne pouvant établir de nouveaux

---

maire, contemporain des évènements auxquels il paraît avoir pris une part active.

(1) Le Boulonnais, dit M. de Bazinghem, se gardait lui-même par les troupes levées parmi les habitants, naturellement guerriers. Ces troupes, nommées troupes boulonnaises, étaient composées de six régiments d'infanterie, de cinq de cavalerie, de deux compagnies de dragons et d'une compagnie de carabiniers.

impôts voulut augmenter ceux qui étaient établis. Il ordonna une très grande levée dans le pays et voulut astreindre au paiement du quartier d'hiver, et les habitants qui faisaient personnellement leur service pour exonérer leurs biens de cet impôt, et les gentilshommes qui n'y étaient point soumis.

Ces exactions obligèrent la noblesse à faire cause commune avec la bourgeoisie. Des députés furent envoyés en cour pour obtenir le renouvellement des privilèges. Par lettres patentes, datées du mois de novembre 1656, ces privilèges furent en effet confirmés par le roi, mais, pendant que ces lettres étaient aux sceaux, le maréchal d'Aumont arriva à Paris, les prit des mains du comte de Brienne et les envoya dans le pays; « mais on n'en fit pas beaucoup de cas, » soit parce que ces lettres n'ayant pas été enregistrées on pouvait craindre qu'elles ne restassent sans effet, soit que la présence des troupes du duc d'Aumont et ses intentions bien connues ne donnassent de sérieuses inquiétudes aux Boulonnais.

Le maréchal d'Aumont, dans l'espoir d'arriver par l'intimidation à la réalisation de ses projets, avait, en effet, envoyé sans les ordres du roi, le régiment d'Arbouville, qui vint occuper militairement le pays et y vécut à discrétion comme en pays conquis. Mais MM. de Montbrun et de W...., que la noblesse avait envoyés pour offrir au roi 100,000 livres données par le Boulonnais pour l'entretien du régiment de Villequier, réussirent à obtenir, à l'insu du maréchal, l'ordre de faire partir le régiment d'Arbouville, et l'envoi d'un sieur Pielle, trésorier en la généralité d'Amiens, pour procéder à l'assiette du quartier d'hiver. Cet officier vint à Boulogne et, après une conférence avec de Colembert, d'Audogan et le mayeur, en l'absence du clergé, il réduisit l'impôt de 150,000 à 81,796 livres; en confia la répartition aux comtes de Bournonville et de Moncavrel et la recette au sénéchal et à son lieutenant.

Cet arrangement et les démarches des députés à la cour avaient rendu la confiance aux habitants et calmé l'inquiétude et l'effervescence des premiers jours ; mais l'indiscipline des soldats du duc d'Aumont ne tarda pas à amener de nouvelles luttes.

Le 12 février 1657, le jour du mardi gras, vers neuf heures du soir, dix soldats allemands du régiment d'Aumont, logés à la *Fleur-de-Lys*, se couvrirent la figure de masques et parcoururent la ville, frappant aux portes des habitants qui leur avaient été signalés comme les chefs de la résistance. Ils étaient armés de fusils, de pistolets et de mousquetons qui faisaient deviner leurs intentions, aussi ne leur ouvrit-on aucune porte. Ils vinrent frapper à celle du sieur Hibon et essayèrent d'arracher la lanterne des mains de la servante qui avait répondu à leur appel, mais celle-ci sut se défendre et leur interdire le passage. Ils se rendirent alors sur la place et se mirent à crier : à moi bourgeoisie ! On sait la puissance de cet appel, qui obligeait tous ceux qui l'entendaient à porter secours à leur compatriote attaqué. Cette ruse réussit. Un sieur Maréchal, l'un des principaux de la ville, sortit de chez lui ; il fut à l'instant entouré par les soldats allemands et atteint de trois coups de pistolet qui l'étendirent raide mort.

A la nouvelle de ce meurtre, les habitants s'assemblèrent et coururent au logement des cavaliers allemands, mais ils furent reçus à coups de fusil. Nicolas Masson fut tué dans la rue de la Fleur-de-Lys, et la femme de Charles Dupont ainsi qu'une vingtaine d'autres personnes furent grièvement blessées. On remarqua que, pendant ces évènements, la porte de la haute-ville avait été ouverte par trois fois et que des coups de fusil avaient été tirés des remparts sur le peuple. Lecanillé, le baron de Busca et autres officiers du château descendirent dans la basse-ville et donnèrent aux Allemands «le conseil de gagner les champs;» mais, le lendemain, dès six heures du matin, il se prome-

naient derrière les Cordeliers, insultant les bourgeois et « en leur disant qu'ils étaient de beaux *pagnos*. » Au même instant, les bourgeois de cette partie de la ville, qui ignoraient encore les évènements de la soirée précédente, se réunirent et les attaquèrent. Un de ces soldats allemands fut tué près de la porte du Hâvre. » C'était un homme de haut nom, » qui, après avoir été atteint de plusieurs coups de feu, fut achevé à coups de poignard et de stylet. Cet évènement fut le signal d'une insurrection générale. Toute la ville fut sur pied en un instant, « le peuple tout entier se souleva et résolut de tout faire. » Un des Allemands, trouvé près du couvent des Anglaises, fut immédiatement massacré. Le peuple se porta ensuite à la *Fleur-de-Lys*, où logeaient les soldats. Mais les portes étaient barricadées avec tant de soin qu'on ne put y pénétrer. Un d'eux voulut sortir, probablement pour aller chercher du secours à la haute ville, « mais il fut au même instant tué. » Du côté de la haute-ville on ne restait cependant pas inactif. « Le mayeur et le major étaient descendus pour tâcher d'apaiser le peuple et l'alarme qui redoublait de plus en plus. » Leur entreprise ayant échoué, M. de Colembert offrit de faire juger et examiner tous les soldats allemands, promettant bonne justice. Mais cette offre n'eut guère plus de succès. Le père prédicateur vint haranguer le peuple et lui demanda la vie des Allemands. Raimond Mirecourt et quelques autres officiers du château montèrent à cheval pour charger les Boulonnais, mais ils n'osèrent s'approcher en voyant la contenance de ces derniers, qui les attendaient de pied ferme retranchés derrière une petite muraille. Les allemands, s'apercevant qu'ils ne pouvaient être secourus, demandèrent bientôt quartier et se rendirent. La fureur populaire était telle, que trois entre eux furent tués et six autres grièvement blessés, et que l'escorte qui en conduisait un autre à M. de Colembert ne put l'empêcher de recevoir diverses blessures. Les autres fu-

rent faits prisonniers et conduits à la Boucherie, où l'on avait déjà mené leurs chevaux.

Lorsque la première effervescence fut passée et qu'on eût pris la précaution de placer une très forte garde à la boucherie, on pensa qu'il était prudent d'envoyer en cour pour assurer le roi de la fidélité des habitants de Boulogne. On députa à cet effet M. de Closeville qui partit le jour même, vers les quatre heures du soir, pendant que la justice de la ville informait des évènements et procédait aux interrogatoires des prisonniers. La noblesse députa de son côté M. de Canchy, pour aviser le roi, et M. de Colembert envoya un courrier au duc d'Aumont.

Ces actives et prudentes démarches n'inspirèrent pas aux bourgeois une trop grande sécurité. Les prisonniers, au nombre de 19, furent enfermés dans une cave et gardés par un poste de 100 hommes. « La garde se faisait volontiers, sans contrainte ; une compagnie montait tous les jours à douze heures précises, tambours battants et ceux qui sortaient de garde faisaient leur décharge, » suivant la coutume militaire de l'époque. Les rues restèrent barricadées par les bourgeois prêts à prendre les armes pour repousser les entreprises des officiers du château qui menaçaient d'enlever les prisonniers. Aussi la nouvelle s'étant répandue pendant la nuit du 15 février que trente cavaliers étaient entrés dans la haute-ville, plus de 1,500 hommes se trouvèrent en un instant réunis sous les armes. Les Boulonnais avaient cependant refusé un secours de 1,800 hommes environ qui leur avait été amené la veille par la noblesse, croyant bien qu'ils auraient suffi à se protéger eux-mêmes.

Les sollicitations des députés à la cour avaient réussi, grâce au maréchal d'Ocquincourt qui les avait appuyées de son crédit. Ils rentrèrent à Boulogne le 27 février, en annonçant que M. d'Ormesson, intendant de Picardie, était

chargé d'informer des crimes et délits commis les 13 et 14 février. M. d'Ormesson appartenait à une des plus illustres familles du parlement de Paris. C'était un magistrat ferme et impartial, qui, dès son arrivée à Boulogne, se rendit chez M. de Colembert et assura ses officiers « que s'ils apportaient le moindre obstacle à la mission de justice qu'il avait à remplir, il saurait les punir. » Il fit conduire les soldats allemands dans les prisons de la ville et cesser la garde de la place. Il passa neuf jours à procéder aux informations et aux interrogatoires. Cette procédure active et intelligente fut suivie d'un arrêt souverain, en date du 15 mars 1657, qui condamna un individu nommé le diable de Samer, à être pendu et étranglé sur le marché, près du puits ; les autres prisonniers furent remis en liberté « à la charge par eux de se présenter toutes et quantes fois que par justice il serait ordonné. L'arrêt se terminait par ces mots qui intéressaient probablement d'une manière particulière l'auteur de notre manuscrit : « Et, pour tout ce qui s'est passé dans la basse-ville de Boulogne, nous déclarons que iceux ne sont en rien coupables et ne pourront jamais être recherchés ni punis à l'avenir pour quelque cause ou occasion que ce soit, ni pour tout ce qui s'est passé les mardi et mercredi 13 et 14 juin 1856. »

Cet arrêt fut ponctuellement exécuté. L'individu qui avait reçu le singulier surnom de *Diable de Samer,* fut en effet pendu. Quant au maréchal d'Aumont, il « reçut aussi son paquet ; lui seul a su ce qu'il contenait, mais tout le monde a su dire que ce n'était pas une lettre de compliments. »

Le calme paraissait rétabli dans la ville lorsqu'un évènement, en apparence peu important, faillit amener de nouveaux troubles. Le sénéchal ayant reçu l'ordre de percevoir les 81,700 livres auxquels le pays avait été taxé pour le quartier d'hiver, se fit accompagner de quelque noblesse que l'on ne voulut pas laisser entrer. Les Boulonnais, qui se

rappelaient les faits et gestes de Douliez et de ses Allemands, craignaient que la perception du quartier d'hiver ne déguisât d'autres desseins. On envoya de part et d'autre en cour, et il fut enjoint au sénéchal de n'entrer dans la ville que lui douzième.

A partir de cette époque, les Boulonnais paraissent n'avoir plus été troublés dans la jouissance de leurs privilèges. Les lettres-patentes de Louis XIV, en date du mois de novembre 1656, avaient confirmé les anciens privilèges des Boulonnais « pour en jouir et en user par eux et leurs successeurs à l'avenir, pleinement, paisiblement et perpétuellement, tout ainsi qu'ils en ont joui et usé, jouissent « et usent encore. » Cet édit avait été enregistré à la cour des Comptes le 13 novembre 1656, mais il ne le fut que le 12 mars 1682 à la cour des Aides, après de nouvelles lettres-patentes en date du 8 du même mois. Un édit de Louis XV, rendu en 1716, assure aux Boulonnais les mêmes privilèges qui leur furent conservés jusqu'en 1789.

B. GOSSELIN.

DESCRIPTION DE LA VILLA SITHIU

en vers latins,

PAR A. TASSARD.

On nous pardonnera de consigner ici quelques vers latins tracés de la main de notre compatriote Dom Alard Tassard, historien distingué et moine de St-Bertin au XVIIe siècle. Ces vers inédits ont été recueillis dans un manuscrit ori-

ginal et autographe de Dom André Loman, religieux du même monastère, auquel on en doit la conservation (1).

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de jeter les yeux sur cette brève description poétique de l'ancienne terre d'Adroald.

La villa Sithiu n'est-elle pas aujourd'hui comprise dans le territoire de St-Omer ?

En faisant d'ailleurs une large part à l'imagination du poète, n'est-il pas intéressant aussi de pouvoir comparer l'état actuellement si fertile de notre belle et riante contrée avec les sombres couleurs sous lesquelles, en se rapportant aux premiers siècles, les auteurs dépeignent le sol que nous foulons aujourd'hui ?.... On appréciera :

Hri DE LAPLANE.

DESCRIPTIO VILLÆ SITHIU EX TASSARDO CÆNOBITA BERTINIANO (2).

« Non procul à Morinis, locus est, prosensus in agros
« Undique fæcunda, completur uligine tellus ;
« Et gregibus pastum et populo bona pabula gignit
« Nomen huic Sithiu, prisci scripsere parentes :
« Hinc virides, densam junii obduxere paludem ;
« Illinc arboribus, longè horrida sylva coruscat
« Multo circuitu longè latè que virescit,
« Et licet incultis fuerit situatus in arvis ;
« Undaque putrescens circumdaret undique portum
« Haud tamen indignum credebat julius amplis
« Quæ dùdum Cæsar, construxit templa Minervæ. »

---

(1) Extrait d'un manuscrit original, inédit et autographe de Dom André Loman, p. 4 (XVIIIe siècle). — Arch. de M. Le Glay, à Lille. Nous avons parlé ailleurs de ce livre et de son auteur.

(2) Nous avons également donné ailleurs (les Abbés de St-Bertin, tome II), la biographie de Dom Alard Tassard, de St-Omer, et auteur de plusieurs manuscrits historiques.

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

QUATRIÈME ANNÉE.

2me VOLUME.

4e LIVRAISON.—OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1855.

Doctrina investigando restituet.

SAINT-OMER,

IMPRIMERIE DE FLEURY-LEMAIRE, LITTE-RUE, 26 et 28.

1856

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 2 Avril 1855.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON. — M. DE LAPLANE, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

HOMMAGES :

Dépôt sur le bureau des ouvrages suivants :

Annales archéologiques de Didron, tome XVe, 1re livraison.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 2e série, tome IIe, 1852-1853.

Travaux de l'Académie de Reims, tome XX, n° 2, 1853-1854.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, tome IIe, n° 4.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n°s 3 et 4, 1854.

Revue Numismatique, novembre et décembre 1854.

Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Ste-Waudru à Mons, par M. R. CHALON.

Un Gros de Thibaut de Bar, évêque de Liège, frappé à Thuin, par le même.

Obsèques du docteur Rigollot, membre correspondant, décédé à Amiens, le 29 décembre 1854 (extrait du *Mémorial d'Amiens).*

La Picardie, revue littéraire et scientifique, n° 3, mars 1855.

Revue Agricole, Industrielle et Littéraire, 6e année, nos 6 et 7.

Immédiatement après, M. le Président remet à chaque membre présent un exemplaire du bel ouvrage de Lambert d'Ardres que vient de publier M. le marquis de Godefroy Ménilglaise, sous les auspices de la Société. Le même volume sera adressé à chacun des membres *titulaires* absents.

Il est également distribué à chaque membre la 3e livraison (3e année) du Bulletin historique.

CORRESPONDANCE.

Lecture de la correspondance dont suit le résumé :

— M. le marquis de Godefroy Ménilglaise, correspondant à Paris, avait été prié de représenter la Société au Congrès des Délégués des Sociétés Savantes. Cet honorable membre annonce qu'il y a rendu un compte détaillé des opérations et des travaux de la Compagnie depuis le mois de mars 1854 — Des remercîments seront adressés à cet honorable collaborateur.

— M. Cahier, conseiller à la cour de Douai, remercie de l'envoi de son diplôme de correspondant, auquel il attache, dit-il, un double prix comme souvenir précieux du titre qu'il lui confère et comme objet d'art.

—MM. les Président et Secrétaire-Perpétuel de l'Académie d'Arras, envoient le programme des prix proposés par cette Compagnie pour 1855. On y voit : 1° qu'une médaille d'or de 300 fr. est promise à l'auteur d'une histoire de l'une des villes de l'ancienne province d'Artois ; — 2° une médaille d'or de 200 fr. est également offerte à l'éloge historique de Victor Jacquemont, naturaliste, né à Hesdin, mort à Bombay le 7 décembre 1832 ; — 3° et une médaille de même valeur à l'auteur de la meilleure pièce de vers laissée au choix des concurrents.

— M. le baron d'Anvin de Hardenthun, à Amiens, transmet une note extraite de l'inventaire des archives d'Artois, par M. de Godefroy (tome 1er, p. 493). Cette note est ainsi conçue :

« 1279, à Paris, le samedi après Ste-Luce (16 décembre).

« Le comte Robert d'Artois reconnaît devoir aux Mayeur et Eche-
« vins de la ville de St-Omer, 200 livres parisis qu'ils ont données
« pour lui *à son amé et féal escuyer Willaume Danvin* (sire de
« Hardenthun) qui les lui porta en Brabant où il était à l'armée de
« son cousin le duc de Brabant, et promet de les leur payer avec les
« 2,600 livres qu'il leur devait précédemment. »

(Extrait d'une charte originale en parchemin, nº 626, dont copie a été régulièrement délivrée au baron Frédéric Danvin de Hardenthun).

Remercîments de cette communication.

— M. Constantin, professeur d'histoire au lycée d'Alençon (Orne), accuse réception de son diplôme de correspondant de la Société et remercie ses collègues de l'honneur qui lui a été accordé. Cet honorable membre exprime en même temps l'espoir de pouvoir, de loin comme de près, concourir aux travaux de la Compagnie..... Il n'y a plus aujourd'hui, grâce à Dieu, dit-il, de patries distinctes et ennemies sur le sol de la France ; les chroniques du Nord intéressent le cœur du pays comme celles de l'Est et du Sud. L'histoire générale n'est qu'à la condition des annales locales complètement élucidées,.. L'honorable membre termine en se félicitant de pouvoir apprécier un jour, dans leurs manifestations diverses, les vicissitudes de ces hommes du Nord, énergiques et persévérants, noyau vivace de notre France morale, vrais pères de ceux qui, aujourd'hui, étudient, avec une invincible curiosité leur gloire, leurs souffrances et leurs œuvres.

En terminant la lecture de la correspondance, M. le Président expose les avantages que pourrait retirer la Société en se mettant en rapport avec la Société Archéologique récemment établie à Beauvais, et propose en conséquence d'établir des relations scientifiques et littéraires avec cette Compagnie savante. Cette proposition est acceptée.

Immédiatement après, M. Hamel, juge au tribunal de Beauvais, et archéologue distingué, est proposé par M. Quenson et Hazard, comme membre correspondant de la Société. — Cette proposition est appuyée et l'élection renvoyée à une prochaine réunion.

Cette proposition est suivie de l'élection de M. le comte de Melano, chancelier de l'Institut archéologique d'Edimbourg, etc., etc., en qualité de membre correspondant. Cet honorable membre

avait été présenté à une réunion précédente, et aux termes du règlement, le scrutin, pour sa nomination, renvoyé à la séance de ce jour.

L'ordre du jour appelle un rapport de la commission du bulletin. M. de Laplane prenant la parole, mentionne les matières insérées dans la 11e livraison (3e année) du bulletin historique et expose les sujets qui, d'après l'avis de ses collègues, doivent faire partie des livraisons suivantes.

La Société consultée déclare accepter les conclusions du rapporteur et s'en réfère pleinement à ce qui sera décidé par la commission dans laquelle elle a placé sa confiance.

M. le Président engage ensuite M. Albt Legrand, Vice-Président de la Compagnie, à soumettre à l'assemblée un compte-rendu relatif à l'isolement de la cathédrale.

L'honorable rapporteur énumère d'abord textuellement les documents à consulter pour le projet d'isolement de cette ancienne église du XVe siècle, l'un des plus beaux on pourrait même dire le seul monument gothique complet qui soit resté debout dans le Nord de la France, et dont, dans l'intérêt de la ville et des arts, il faut à tout prix assurer la conservation.

Cette énumération où l'on entrevoit à chaque page les infructueuses tentatives essayées jusqu'à ce jour pour arriver à un isolement entier est suivie de la proposition d'un nouveau projet approuvé par les architectes du gouvernement, projet plus simple, moins onéreux, à l'aide duquel on pourrait plus facilement atteindre le but proposé, en obtenant dans toute son étendue un espace de six mètres aux alentours de l'édifice. L'honorable rapporteur rappelle en même temps, en cherchant à les concilier avec les intérêts des propriétaires voisins, les droits qu'en vertu des réserves authentiques par elles faites, la ville, ou la fabrique peuvent avoir sur les terrains environnants.

Après la lecture de ce rapport, la Compagnie consultée, adoptant à l'unanimité le principe de l'isolement, admet en même temps l'ensemble des propositions faites; elle émet le vœu que l'autorité compétente parvienne enfin à trancher, sans délai, les difficultés qui trop longtemps jusqu'ici ont retardé l'exécution d'un travail devenu indispensable.

L'honorable membre ajoute que malgré ses efforts, il n'avait pu encore être donné aucune suite aux propositions d'isolement; mais

que cette année le conseil général en a accepté et voté le principe, en attendant une décision nouvelle relative à une prochaine exécution.

L'assemblée renouvelle ses vœux pour que la solution de cette question ne se fasse plus attendre.

Ensuite M. le Président entretient ses collègues de l'importance qu'il y aurait à se procurer les cartons, papiers et dessins de notre regrettable collègue M. Wallet, ceux du moins qui concernent l'histoire de St-Omer. Cette proposition est unanimement admise. M. le Président et M. de Cardevacque sont priés de s'entendre avec les héritiers du défunt pour tâcher, s'il est possible, d'assurer à notre cité, par donation ou acquisition, comme souvenir contemporain, quelques-unes de ces pages instructives, péniblement recueillies pendant le cours de plus d'un demi-siècle et conservées à l'histoire locale par l'habile crayon de notre vénérable concitoyen.

Ces honorables membres sont priés de rendre compte de leurs démarches à une prochaine réunion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et l'assemblée se sépare à 10 heures.

Séance du 7 Mai 1855.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON. — M. DE LAPLANE, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Adoption du procès-verbal de la réunion précédente.

Nouvelles observations de MM. Quenson, Président, Alb[t] Legrand, Vice-Président, Romain et Charles de Givenchy, membres titulaires, au sujet de l'isolement de la cathédrale.

Elles sont suivies de la nomination d'une commission pour examiner quelques points de fait en litige. MM. Louis Deschamps et Alph. de Cardevacque sont élus ; ils apporteront leur rapport à la prochaine séance.

HOMMAGES :

Archives historiques du Nord, 3e série, tome IV, 5e livraison.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, janvier-février 1855.

Revue Numismatique, janvier-février 1855.

Annales de la Société Archéologique de Namur, tome IIIe, 4e liv.

Rapport de la même Société, par M. Eug. DEL MARMOL.

Mémoires de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, 2e série, tome IIe.

Bulletin historique et littéraire de Tournai, tome IV.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich.

Die Keltischen Pfahlbauten in den Schweizerseen beschrieben van Dr. Ferdinand Keller.

The numismatic chronicle, no 67.

Collectanea antiqua, part. 1 vol. IV.

La Picardie, avril 1855, no 4.

Essai sur la statistique du département du Pas-de-Calais, par M. Fayet.

Compte-rendu de la Chronique de Guînes et d'Ardre, par Lambert, curé d'Ardre, nouv. édit. de M. le marquis de Godefroy Menilglaise, par M. Louis de Baecker.

Notice nécrologique sur Benoit Cortyl, par M. le docteur GERMAIN.

Essai de Tablettes Liégeoises (Prélude — Eclosion), par Albert D'OTREPPE DE BOUVETTE.

CORRESPONDANCE :

A la prière de M. le Président, M. le Secrétaire-Général donne ensuite communication de la correspondance ainsi analysée :

— M. Ferdinand Keller, Président de la Société Archéologique de Zurich (Suisse), et M. J. Siegfried, Secrétaire de la même Compagnie, envoient des livraisons de leurs publications intitulées : *Inscriptiones Helveticæ ;* 2o et *Constructions sur pilotis*, lesquelles forment la suite des 14 cahiers du 2e volume des publications suisses déjà reçues. Ces honorables collaborateurs demandent ce que la Compagnie possède des Mémoires Suisses afin de pouvoir compléter ce qui lui manque ; ils expriment également la pensée de savoir quelle est la voie la plus facile, la plus avantageuse d'opérer les échanges de librairie afin de pouvoir faire parvenir leurs publications futures, heureux, disent-ils, de renouveler et de multiplier des relations scientifiques avec la Société des Antiquaires de la Morinie ; mais en échange ils espérent aussi que la Compagnie consentira à leur adresser aussi ses collections entières passées et futures.

La Société accepte avec empressement la proposition qui lui est faite, d'autant que déjà des négociations avaient été précédemment tentées dans le même but.

M. le Secrétaire-Général est chargé de répondre et de remercier MM. les Président et Secrétaire de la Société de Zurich et en leur envoyant les publications de la Compagnie de leur exprimer au nom de ses collègues, combien ils s'estiment heureux de former et de cimenter par un échange mutuel de publications respectives les liens de confraternité littéraire qui unissent la Société des Antiquaires de la Morinie avec les doctes enfants de l'Helvétie.

— M. Dutilleux, directeur de la revue littéraire et scientifique la *Picardie*, écrit et envoie une circulaire adressée à MM. les Présidents des Compagnies savantes circonvoisines, dans le but de les engager à concourir par les échanges de leurs publications mutuelles dont il sera immédiatement rendu fidèle compte, aux travaux littéraires qu'il est chargé de diriger. Cet honorable collaborateur espère que la Société des Antiquaires de la Morinie qui, l'une des premières, a encouragé cette publication, ne sera pas sourde à sa prière. La Revue Picarde s'engage en même temps à donner de la publicité à toutes les productions scientifiques qui lui seront adressées. — Remercîments.

— M. Rivier, Agent-Comptable de la Société des Sciences et Arts du Puy (Haute-Loire), annonce l'envoi du 18e volume des Annales de la Société Académique du Puy. — Remercîments.

— M le comte de Vignereul, de l'Institut des Provinces, envoie avec une lettre de M. de Caumont, le programme des questions à discuter par les Assises Scientifiques de Picardie, dont la 3e session doit s'ouvrir à Amiens les 22 et 23 juin 1855.

Dans ces questions on distingue les suivantes qui sont plus particulièrement relatives à l'histoire, aux beaux-arts et à la littérature :

1° Quelles ont été, en 1854, les publications les plus importantes dans la circonscription ?

2° La presse départementale a-t-elle compris sa mission ? Qu'a-t-elle fait jusqu'ici dans les diverses localités, pour occuper l'esprit public de choses sérieuses ?

3° Les Sociétés savantes ont-elles secondé la presse dans le développement de ces tendances ?

4° Quels moyens peut on indiquer pour associer les efforts des Sociétés savantes à ceux de la presse départementale ?

5° Quelle part les Sociétés savantes de la circonscription ont-elles prise dans la direction du goût en ce qui touche l'architecture, la sculpture et la peinture décorative ? Ont-elles publié de courtes instructions appropriées aux besoins de la localité ?

6° Cette mission des Sociétés savantes, dans le but de contribuer à l'assainissement du goût, ne serait-elle pas un moyen d'obtenir une plus grande popularité et de nouveaux titres à la reconnaissance publique :

7° Les Sociétés de la circonscription se sont-elles préoccupées des questions relatives aux moyens de relever les études littéraires, et d'assurer la correction de la forme ?

8° Quels efforts ont été faits, dans la circonscription, pour augmenter la mise en circulation des publications académiques ?

9° A-t-on étudié les anciennes coutumes dans la circonscription ?

10° Même question concernant les pouillés des diocèses et les aveux des biens et droits des temporalités ?

11° Faire connaître les traditions, les légendes, les jeux, les fêtes sacrées ou profanes, qui se sont conservés dans les campagnes et qui tendent peu à peu à s'effacer et à tomber en désuétude.

12° Les anciens almanachs contiennent souvent des notices curieuses pour l'histoire des diverses localités où ces publications paraissaient. Indiquer ceux qui ont pu être publiés dans la circonscription, ainsi que les principaux documents qu'ils renferment.

13° Etudier les moyens de parvenir à publier, avec le concours des Sociétés savantes, un dictionnaire général de l'ancienne langue vulgaire parlée en deçà de la Loire, dès le XIIe siècle, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans quelques-uns des patois des campagnes.

Rechercher quelles études ont déjà été faites, dans la circonscription, sur le patois et la langue écrite.

Discuter et poser les bases du dictionnaire, en tracer le plan et indiquer les moyens d'exécution.

14° A-t-il été trouvé, dans la circonscription, des armes ou instruments en *silex* grossièrement ébauchés ? A quelle profondeur et dans quels terrains géologiques ? Présenter, autant que possible, des coupes de ces terrains, côtées et mesurées.

15° Les grandes associations jurées de la paix et de la *Trève de Dieu* ont-elles eu quelque part au mouvement communal et consulaire ?

16° Est-ce un véritable progrès que l'invasion croissante du réalisme dans les nouveaux systèmes d'éducation de la jeunesse ?

— M. le Président donne ensuite connaissance du programme du concours des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Entre autres sujets on voit dans ce programme qu'une médaille sera accordée à l'éloge du chroniqueur Froissard et à un bon travail : 1° sur la part que les chevaliers du Hainaut ont prise aux croisades : 2° sur l'étymologie historique et l'orthographe des noms des villes, communes et hameaux qui composent la province du Hainaut ; 3° une étude du français dans le Hainaut au XIIIe siècle en indiquant les règles grammaticales qui y étaient admises.

— M. le comte de Melano, chancelier de l'Institut royal archéologique d'Edimbourg, etc., etc., accuse réception de la lettre d'avis de sa nomination comme membre correspondant, et adresse tous ses remercîments à la Compagnie. Cet honorable membre s'efforcera, dit-il, de justifier le choix dont il a été honoré.

— M. l'abbé Cochet, correspondant à Dieppe, demande d'échanger son ouvrage intitulé *la Normandie Souterraine* avec deux annuités de l'abonnement au bulletin. — Adopté.

Le même membre demande à obtenir les clichés représentant les objets faisant partie de la *Pêche archéologique* publiée par M. Souquet, l'honorable membre ignore sans doute, est-il dit, que les poteries ont été lithographiées et que dès lors il n'y a pas de clichés. — Il sera répondu en ce sens.

M. Louis Deschamps communique un article de la *Revue du Nord*, publiée à Lille par M. Brun-Lavainne, rendant compte en détail de la dernière séance de la Société. — Des remercîments sont adressés à l'auteur de cette intéressante notice, dont les lignes, trop flatteuses peut-être, sont pourtant une fidèle image de ce qui s'est passé.

De même suite, M. le Président donne la parole à M. de Cardevacque qui rend compte de ses démarches auprès des héritiers de M. Wallet, dans le but d'obtenir d'eux, à titre gratuit ou onéreux, la cession des nombreux dessins historiques qui formaient la belle collection de leur oncle.

Des remercîments empressés sont adressés à M. de Cardevacque pour son zèle obligeant et éclairé en cette circonstance.

Avant de clore la séance, M. l'abbé Toursel propose M. de Laroyère, le Dunkerque, comme membre correspondant. Cet honorable candidat est auteur de plusieurs études manuscrites sur la langue flamande, travail dont l'examen est renvoyé à M. Courtois.

M. Libersalle, architecte de la ville de St-Omer, est également proposé en qualité de membre titulaire.

M. Natalis de Wailly, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur des manuscrits à la bibliothèque impériale, et M. Paulin Paris, également de l'Institut, sont proposés comme membres honoraires.

Ces propositions étant appuyées, les élections sont renvoyées, aux termes du règlement, à la prochaine séance.

Avant de se séparer, l'assemblée nomme au scrutin, en qualité de correspondant, M. Hamel, juge à Beauvais, et président de la Société Archéologique de cette même ville. En annonçant cette nomination à l'honorable membre, la Société émet le vœu qu'il soit exprimé à la Société Archéologique de Beauvais combien la Société des Antiquaires de la Morinie sera heureuse d'entretenir avec elle des liens de bonne confraternité littéraire avec échange de publications respectives.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 2 Juillet 1855.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON. — M. DE LAPLANE, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Carte manuscrite des anciens diocèses d'Arras, de Boulogne et de St-Omer en 1789, avec les divisions actuelles du diocèse d'Arras, 1855, par M. A. LIPSIN.

Annales Archéologiques de Didron, tome XVe, 2e livraison.

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais, tome IIIe.

Bulletin de la même Société, 1er trimestre 1855.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1855.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1855, n° 1er.

Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier, janvier 1855.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, tome IIe, n° 5.

Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, t. IIe, 2e fascicule.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, t. XIIe, 1re liv.

Revue numismatique, mars et avril 1855.

Revue Agricole, Industrielle et Littéraire, nos 8, 9, 10 et 11.

La Picardie, nos 5 et 6.

Charles-le-Bon, causes de sa mort, ses vrais meurtriers, par M. le comte F. Van der Straten Ponthoz.

Les Hues ! par le même.

Des progrès de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger depuis 1848, par M. l'abbé Jules Corblet.

Fête de Jeanne d'Arc à Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési.

Mémoire sur les archives du chapitre des chanoinesses de Bourbourg, par M Leglay.

Études sur quelques parties des archives conservées à St-Amand, par M. V. Courmaceul.

Programme des questions qui seront soumises au Congrès scientifique de France qui s'ouvrira au Puy le 10 septembre 1855.

Programme des prix proposés par la Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, pour être décernés dans sa séance solennelle de 1856.

Essai de Tablettes Liégeoises (Epanouissement), par M. Albert d'Otreppe de Bouvette.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, janvier, février, mars, avril 1855.

Exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, 1855.— Catalogue officiel publié par ordre de la Commission Impériale, offert par M. de Laplane, secrétaire du Comité de l'arr. de St-Omer.

Notice historique sur le scel communal, les armoiries et les cachets municipaux de la ville de Dunkerque, par M. J.-J. Carlier.

CORRESPONDANCE :

— M. le ministre de l'instruction publique et des cultes annonce

une allocation de 300 fr. sur les fonds destinés aux encouragements littéraires. Cette subvention est donnée, dit M. le ministre, comme une preuve nouvelle de l'intérêt qu'inspirent les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie.

L'envoi d'un mandat de 300 fr. suit de près la lettre d'avis.

— M. le marquis de Godefroy envoie une quittance de la somme qui lui a été adressée par M. le Trésorier, pour solde de la souscription à 100 exemplaires de la nouvelle édition de Lambert d'Ardres.

— M. le Président de la Société Dunkerquoise adresse un bon pour faire retirer un volume des mémoires de cette Compagnie savante.

— M. Souquet, correspondant à Etaples, exprime la pensée de continuer son abonnement au bulletin historique ; il envoie le prix de sa cotisation pour 1855.

— L'Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, envoie les sujets des prix proposés par elle pour les années 1856, 1857, 1858. Parmi les questions posées se trouve celle-ci : « Rechercher quels sont en dehors du latin les éléments « qui ont concouru à la formation de la langue romane ? » Le prix sera une médaille d'or de 500 fr.

— M. Victor Courmaceul, juge-de-paix de St-Amand (Nord), adresse une intéressante notice insérée dans le bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes. — Remercîments.

— M. le comte F. Van der Straten Ponthoz, à Metz, envoie par l'entremise de M. de Godefroy, deux brochures intitulées : *Le Hues !* et *Charles le-Bon, causes de sa mort, ses vrais meurtriers, Thierry d'Alsace, des comtes de Metz, comte de Flandre.*

— M. Robaut fils, à Douai, avait été chargé par M. le Président Quenson, de négocier, pour la Compagnie, l'acquisition des dessins de M. Wallet ; il écrit que malgré son désir il n'a pas réussi.

La Société témoigne ses regrets de n'avoir pu obtenir ces précieux dessins et remercie M. Robaut.

— M. Hercule Bourdon, juge à Lille, ancien membre titulaire et actuellement correspondant de la Compagnie, avait été prié de rechercher une notice qu'il avait préparée, il y a quelques années, sur l'ancien établissement du *Bon-Pasteur* à St-Omer, afin d'en confier l'impression à la Société. Cet honorable membre répond que ce travail n'a pas été par lui conservé, il exprime ses regrets de ne pou-

voir quant à ce répondre au vœu de ses collègues auxquels il adresse ses offres de service et ses remercîments.

En même temps, M. H. Bourdon envoie quelques aperçus linguistiques dont il est l'auteur. Ce travail plein d'intérêt sera gardé aux archives.

A la suite de la correspondance, M. le Président étale en la déposant sur le bureau une magnifique carte manuscrite des trois anciens diocèses d'Arras, de Boulogne et de St-Omer, par M. Lipsin, correspondant à Boulogne, lequel a bien voulu en faire hommage à la Compagnie. Cette carte composée à l'aide des anciennes cartes et des vieux pouillés comprend tous les éléments que son patient auteur a pu se procurer. Elle est renvoyée à l'examen de M. Octave Hermand, chargé de soumettre à la Société le résultat de ses observations à cet égard. En attendant, la Compagnie adresse à l'auteur de cette précieuse table géographique, ses félicitations unanimes avec les remercîments les plus vifs et les plus empressés.

Immédiatement après, M. le Secrétaire-Général fait hommage de deux plombs provenant de l'ancienne église St-Jean à St-Omer, ainsi que d'un teston de François 1er, lequel a été trouvé récemment dans les environs du château de Fiennes. Ce fonctionnaire soumet en même temps à l'assemblée une inscription rencontrée depuis peu dans des constructions, là où était jadis la chapelle des dames religieuses dites de Ste-Marguerite à St-Omer. Cette inscription, trouvée par M. Thubeauville, vérificateur des poids et mesures, dans un terrain appartenant à M. Fainne, est gravée sur bois ciselé sur les coins, et en caractères modernes ; elle a 58 centimètres de hauteur sur 38 de largeur, et est ainsi conçue :

SOUS CETTE SÉPULTURE
REPOSE NOBLE ET PUISSANT SEIGNEUR
MONSEIGNEUR JEAN DE SAINTE-ALDEGONDE
CHEVALIER SEIGNEUR DE NOIRCARMES CONSEILLER
D'ÉTAT CHAMBELLAN ET PREMIER SOMELIER DE CORPS
DU TRÈS SACRÉ EMPEREUR CHARLES LE QUINT
EN SON TEMPS COMMISSAIRE DE FLANDRE GRAND
BAILLI DES VILLES ET CHATELLENIES DE
St-OMER ET CASSELLES ETC.
TERMINA LE XIe JOUR DU MOIS
DE JANVIER MDXXXVIII.

D'où vient cette épitaphe, se rapportant à une époque mémorable pour la ville, l'année 1638 rappelle le siège de St-Omer ? C'est sans doute, dit un membre, une inscription tumulaire ayant fait partie du cénotaphe existant jadis dans la chapelle des dames de Ste-Marguerite, congrégation dont l'origine remonte au XIVe siècle, vers 1350.

On sait que les membres de la famille Ste Aldegonde, seigneurs de Noircarmes, comme les Trassignies, les Pardieu et les Valbelle, ont attaché leur nom à presque toutes les fondations bienfaisantes du pays. Jean, dont il s'agit ici, après avoir rendu service à la communauté de Ste-Marguerite, aurait-il reçu dans son enceinte une sépulture marquée par le monument dont la planche, aujourd'hui retrouvée rappelle le souvenir ? Quoiqu'il en soit, cette inscription historique n'est pas sans intérêt par sa date aussi bien que par le nom qu'elle porte, elle sera déposée au musée de St-Omer par les soins de la Société des Antiquaires de la Morinie, qui s'empresse d'offrir ses remercîments à M. Thubeauville, qui a eu l'heureuse pensée de la lui offrir afin d'en assurer la conservation, dans un dépôt public.

Immédiatement après, M. le Trésorier, conformément à l'ordre du jour, rend compte de la situation des finances de la Compagnie.

D'après ce rapport, il restait en caisse au 22 janvier 1855 ..... 1432 fr. 95 c.

Recettes effectuées depuis	219	65
TOTAL	1652	60
Dépenses	866	08
RESTE	786	52

A RECEVOIR INCESSAMMENT :

Allocation du ministre	300 fr.	»»
Id. du conseil général	1000	»»
Cotisation des membres	460	»»
TOTAL	1760	»»

M. de Cardevacque obtient ensuite la parole pour soumettre le rapport de la commission chargée de l'examen des lieux au sujet de l'isolement de la cathédrale. Cet honorable membre expose clairement en peu de mots la pensée de MM. les commissaires.

A la suite de ce compte rendu, quelques réflexions sont échangées entre plusieurs membres ; le plan proposé par M Alb[t] Legrand est adopté, et dans l'intérêt du monument, la Société entend avec plaisir l'assurance des généreuses dispositions qui viennent d'être de nouveau manifestées au nom du principal propriétaire des environs de l'église Notre-Dame.

M. Aug[te] Deschamps expose ensuite un plan figuratif pour le placement des coffrets destinés à recevoir, avec des inscriptions funéraires, les cendres de quelques abbés de St-Bertin et de quelques comtes de Flandre, lesquelles soigneusement conservées depuis leur exhumation dans les fouilles de l'ancien monastère, doivent être transportées et pieusement gardées dans l'église cathédrale, en vertu d'une autorisation de Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Arras, de Boulogne et de St-Omer.

Le projet de M. Deschamps est heureusement conçu, le dessin présenté en donne une idée exacte, il comprend le rappel des inscriptions tumulaires retrouvées dans la terre avec le mode de placement. L'exécution du travail est renvoyée à une commission dont l'auteur du projet fait partie.

Immédiatement après, M. le Président propose quelques mesures pour hâter l'impression des coutumes de Guînes qui sont depuis longtemps attendues. Ce fonctionnaire distribue en même temps, à chaque membre un exemplaire de la 4e livraison du bulletin historique, année 1854.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une notice sur une monnaie de Fauquembergues, par M. Salmon ; mais cette notice ayantété imprimée dans la Revue Numismatique Belge, la Société déclare n'avoir lieu de s'en occuper quant à présent elle en ordonne simplement le dépôt aux archives.

Passant aussitôt à un autre mémoire relatif à des troubles survenus à Boulogne au XVIe siècle, il est également sursis à cette lecture à cause de l'absence de l'auteur M. Gosselin.

Avant de clore la séance, on procède par la voie du scrutin à l'élection de plusieurs membres :

M. Libersalle, architecte de la ville de St-Omer, est élu membre titulaire.

MM. Natalis de Wailly et Paulin Paris, membres de l'Institut,

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sont proclamés membres honoraires.

M. de Laroyère, de Dunkerque, est élu membre correspondant.

M. Carlier, auteur d'une notice historique sur le scel communal de Dunkerque, et M. Beneyton, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de plusieurs ouvrages, sont proposés en qualité de membres correspondants. Ces propositions étant appuyées, l'élection est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 10 heures.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire-Général,

H^ri^ DE LAPLANE.

THÉROENNE DÉTRUITE.

20 JUIN 1553. (1)

Communication de M. le président Quenson.

L'an quinze cent avec chinquante trois
Se tu m'en crois en juin le jour vingt,
Fut Theroenne par rigoreux destrois
En griefs des Rois mis en estat infime
De par l'Empreur puissant et magnanime
Et gens d'estime, chevalier de son ordre,
Prinche puissant met à fin tout désordre.

Che dicties feit ung petit compaignon
Vray Bourguignon d'Artois conter jolys
Portant ne het nullement Jan Vignon
Soit d'Avignon, de Franche ou d'Ytallye,
Pour la saveur du bon vin sur la Lye
Souvent desloye à sa bourse l'oreille
Faute d'argent maint buveur travaille.

(1) Extrait des manuscrits de Robert d'Affrengues, pages 182 à 189.

LE *IN MANUS* DE THEROUENE

FAIT EN L'AN 1553.

In manus noble imperateur
Charles-Quint, du monde monarque,
Je me rends soubz ta grant haulteur
Craindant que autre main ne m'embrache,
Je ne voirai plus face à fache
Ayre, la très bien maintenue,
Car je crois que le Roi pourchasse
Que soie retz pied abbatue.

Tu as mis en obeyssanche
En moins de deux mois tout completz,
Mon orgueuil aussi ma bonbanche
Qui m'est un piteux entremetz,
Oncques Empereur ne mist james
Le Roy en aussi basse lame
Et croy pour son mesus de Metz
Qu'il en mourra à honte ou blame.

Domine, je n'ay vollu croire
Ton siège estre sy très puissant,
Si m'en convient le brassin boire
Qui m'est amer et fort cuysant;
Je doy le Roi estre blasmant
Car par lui je suis abusée,
Mais je crois qu'en mes ville et champs
A beaucoup d'estrange fuzée.

Commendo mon corps et mes biens
En ta main et l'église,
Quant à moy n'y attends plus riens
Par toy soit dessus la main mise ;
Que mauldicte soit la devise
Que oncques soutint la morte paye,
Mieux m'eult vallut du vent de bize
Mourir au plus près d'une haye.

Spiritum meum, je rends
Paris dicte adieu Thérouene,
Car tel douleur au cœur je sens
Qu'il me convient respirer lame,
Tours, donjons, portes, barbacanes,
Remparts dont je suis renforchie
Seront comme une terre vanne
Par Flamencqs bientost démolys.

Redemisti me, sans touchier
A ma grosse munition
Nonobstant ne vœuil empechier
L'Empreur de son intention,
Laisser je vœuil ambition
Comme celle quy va mourir
Affin d'avoir remission
Pour lassus au Ciel parvenir.

Domine, Cesar très auguste,
Magnanime princhе puissant,
Fait tant que Ardre la robuste
Puist comme moy estre abbatant,
Elle a esté toujours raylland
Du bon pays de Bredenardre

Et croy qu'elle soit consentant
De mon mal saint Anthoine lârde.

Deus, père puissant et fort
Confortez les desconfortez,
Afin d'arriver à bon port
Une messe luy soit chantée.
Souventefois me suis mocquée
Des Flamencqs et leur nation,
Mais par eulx seray écrasée
Car c'est tout leur intention.

Veritatis, maintz vasselaiges,
Sans moiens causes et sans raisons,
Jay faict par bois, hameaulx, villaiges
Bruslant églises et maisons ;
Jay fait aussi maintz gentilshommes
Mendier à leur deshonneur
Et détourner maintes saysons
Bons sensiers faire leur labeur.

Jésus, amen, au départir
Je dis pour dernière parolle
Adieu Monstreul, je voy mourir,
Retenez bien che que recolle,
Prinses seront à tour de rolle
Saint-Requier, Bouloigne et Hesdin,
Abbeville aussi sans frivolle,
Dourlens, Péronne et Saint-Quentin.

De rethorique telle quelle
Me voulut paindre un aprentis,
En lieu d'ouvrer de sa troyelle

Devant Therouene aux tranchis,
Si poinct n'est à vostre appetis
N'en prendes rien que la farine,
Car point n'a tant de sens acquis
De le mettre en plus riche rithme.

Par le tout je vous en respons
Votre bon amy Jean Despons. (1)

(1) Cette pièce est textuellement imprimée d'après le manuscrit cité.—Jean Despons est vraisemblablement le nom de l'auteur de ces vers.

LA BIBLIOTHÈQUE

DE L'ANCIEN MONASTÈRE DE CLAIRMARAIS.

Communication de M. de Laplane.

Nous avons publié dans une précédente livraison du *Bulletin historique*, (1) d'après un manuscrit du 18me siècle, le catalogue des manuscrits de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Clairmarais, tel qu'il fut textuellement copié en 1751 par D. Bertin de Wissery, religieux de ce monastère, sur un vieux registre original aujourd'hui perdu. Ce catalogue, l'un des plus anciens catalogues connus, est accompagné de quelques pages instructives sur l'origine de la bibliothèque dont jadis il faisait partie, sur la manière dont fut formée cette collection, sur son accroissement successif, sur les richesses qu'elle renfermait, sur son mode de conservation, sur la date des manuscrits qu'on y voyait, sur leur signalement, sur le nom de leurs auteurs, etc., etc., et autres documents qui ont paru offrir de l'intérêt aux amateurs de bibliographie.

---

(1) Année 1854, 3e livraison, juillet, août et septembre, pages 216 à 226.—St-Omer, imp. de Fleury-Lemaire, Litte-Rue, 26 et 28.

Nous consignons ici *mot pour mot*, en y ajoutant quelques rares annotations, ces utiles documents, complétement inédits et inconnus, tels qu'ils nous ont été transmis, dans le but d'en assurer la conservation et avec la confiance qu'ils ne seront pas sans attrait pour nos lecteurs.

HENRI DE LAPLANE.

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CLAIRMARAIS

ET PREMIÈREMENT DE SES MANU-SCRIPTS.

« La bibliothèque de cette abbaye prit pour ainsi dire naissance avec la maison, tant par le travail des religieux, que par le soin que les supérieurs successivement prirent pour l'augmenter de plus en plus. L'impression des livres n'étant point encor en usage dans les premiers siècles de la fondation de l'abbaye, les livres étoient fort rares & précieux & de grande valeure, & les bibliothèques de ces tems contenoient peu de volumes. Nos pères, qui partageoient leur tems tant par la prière que par le travail de mains, selon la règle, se faisoient aussi un principal devoir de s'instruire de la science du salut & de la chercher dans sa source qui est les saintes écritures & l'exemple des saints. Ceux qui manquoient de force pour les rudes travaux, s'occupoient à écrire des livres & le travail qui nous reste de leurs mains nous sont des preuves de leur dextérité en cet art. La propreté, l'exacti-

tude, la netteté & l'égalité des caractères qui reigne dans tous leurs livres, depuis le commencement jusqu'à la fin, la délicatesse du travail dans les vignettes, la beauté des lettres initiales & l'éclat de leur or, &c., sont tout choses qui font encor l'admiration des curieux : ces livres manu-scripts coustant un grand travail, on n'épargnoit rien pour leur duré & leur conservation, on les écrivoit tous sur le velin, & avant d'écrir un livre, la distribution de chaque ligne ainsi que celles des marges, étoit marquée avec beaucoup d'égalité & de propreté par des lignes d'un crayon bien délié. Quant à ce qui concerne leur conservation, on les relioit d'une façon si solide que ces livres se trouvent encor dans leur entier, & peuvent encor passer plusieurs siècles au delà de ceux qu'ils ont durés. (1)

« Les couvercles des dits livres sont : deux planches de bon chesne, couvertes d'une peau de sanglier ou de loup, même avec leur poile, ou de quelque autre paux plus solides. De fortes agraphes de cuivres au bout de deux fortes courroies d'un double cuire embrassent l'ouver-ture du livre pour le fermer, et 5 gros cloux de cuivre aux 4 coins et au milieu de chaque couvercle, servent à empêcher que les dits couvercles ne frotent à aucune chose.

« Les titres de ces manu-scripts sont placez le plus communément sur un des couvercles. C'est une petite bende de velin sur laquelle est écrit le titre du livre, couverte d'une corne transparante pour lire aisément,

---

(1) La bibliothèque publique de St-Omer possède encore maintenant environ 120 manuscrits provenant de l'abbaye de Clairmarais ; les autres sont détruits et dispersés.

et une petite lame de cuivre cloué autour de la dite corne sert conserver le titre.

« Les écrivains des manu-scripts avoient toujours soin de marquer au commencement ou à la fin de leur livre: « *Liber sanctæ mariæ de Claromarech* , » nom de ce monastère qui posé de la sorte ressent le flamand qui étoit anciennement plus commun qu'à présent, & il est rare de trouver *de Claro Marisco.* Ils avaient aussi soin ordinairement de recommander au lecteur de se servir de leur livre avec beaucoup de précaution et de descence, cause pourquoi ils mettoient souvent ce distique :

Qui servare libris pretiosis nescit honorem,
Illius a manibus sit procul iste liber.

« De plus les mêmes écrivains vomissoient anathême contre quiconque auroit été assés téméraire d'enlever leur livre, ce qu'ils déclaroient en ces termes : *liber s. m. de Claromaresch, si quis eum abstulerit anathama sit.* Quelques fois même ils réiteroient le mot *anathema* jusqu'à trois fois, & quelques fois ajoutoient à ce mot celui d'*amen* jusqu'à trois fois, & encor : *dicant universa quæ in cœlo et terra anath :* Quelques écrivains nous font aussi connoître à la fin de leur livre que c'estoit la coutume en ce temps, de donner quelque portion de vin aux éditeurs de manu-scripts. Voici ce qu'ils marquoient : *en S. Bonaventure, vinum scriptori detur quod consonet ori.* et allieurs : *si vina debentur, bona dentur.* Un autre à la fin du livre : *concordant. biblior.,* marque cette galanterie : *explicit, expliceat, scriptor ludere eat. Amen.* Son travail avoit été assés pénible.

«Ces manu-scripts se travailloient dans la place(1)qui est

(1) *Place* dans l'idiôme vulgaire audomarois signifie *salle.* Cette

au bas du dortoire exposé au midy, que l'on nommoit l'écritoire & où chaque écrivain avoit sa table & une armoire ménagé dans la muraille & tout autre chose convenable à son travail. Quelques écrivains relioient leur ouvrage par eux-mêmes, & quelquefois on les faisait relier en quelqu'autre monastère. En voici un exemple :

« A la fin de notre 3me tome de la vie des SS. il est écrit : « *Iste liber pertinet abbatie de Claromarisco cister-* « *ciensis ordinis juxta sanctum audomarum in Arthesia* « *diocesis Morinensis, quem dom. Ingerand. Abbas* 34. « *ejusdem, fecit religare p. fratres Willelmitas in Peene*(1) « *anno D. M. CCCC. LXXI°.*

« Nous pouvons opiner que ce m. s. fut fait sous la date précédente, & il seroit à souhaiter que chaque éditeur de ces livres nous auroit laissé une pareille époque de son travail, mais nous avons à regretter qu'aucun d'eux pour ainsi dire n'a marqué l'année de son travail, non plus que son nom.

« Le m. s. qui a pour titre : *Magister Richardus a sancto Laurentio, de charitate et aliis virtutibus*, désigne assés que ce livre fut écrit par Robert de Béthune, 14e abbé de ce lieu, duquel le portrait est au commencement représenté avec un livre en mains qu'il présente à la Vierge, et son nom au-dessous de lui ; mais il ne dit point en quel anné il écrivoit son livre.

« Ce qu'il y a de certain, Robert de Béthune fut institué abbé le 13 des cal. de novembre 1256 & abdiqua 8

---

locution est encore assez fréquemment employée aujourd'hui : on dit *place à manger* pour *salle à manger*, *petite place* au lieu de *petite salle*, etc

(1) Peene, village des environs de Cassel (Flandre).

jours après(1). Je trouve encor deux plus anciens écrivains, l'un nommé D. Pierre, mort vers 1175, avant le 4me abbé, et l'autre, D. Williaume, mort vers 1196, avant le 7me abbé.(2)

« Je ne connoit point de livres que ces religieux écrivirent dans le premier siècle de notre fondation, notre nécrologe m'apprend simplement qu'ils écrivirent, se contentant de marquer : *Petrus scriptor et Willelmus scriptor.*

« Un autre de nos m. s. ayant pour titre : *Distinctiones magistri logobardi,*(3) 3me vol., porte à la fin : *Nicolaus scriptor scripsit, et orate pro anima ejus,* sans faire mention s'il étoit religieux de Clairmarais, non plus que de l'anné qu'il écrivit. Un autre de même : *In legenda sanctorum nn. scriptoris Guillelmus, an.* 1290. Un autre m. s. qui a pour titre : *S. Augustinus de civitate dei,* porte à la fin le nom de l'écrivain en énigme, c'est à dire compris dans quelques lettres d'une grande colonne de vers commenceant par celui-ci : « *Versus scriptoris finem* « *signate laboris,* » (que je n'ai pu développer, non plus que d'autres). (4) (5). Je trouve encor dans le 2me vol.

---

(1) D'après les auteurs de la *Gallia Christiana* et l'historien du clergé de France, Robert se serait démis le 29 juin 1266.—Le manuscrit dont il est ici question se garde encore à la bibliothèque communale de St-Omer, où nous avons pu examiner la figure de l'auteur offrant son livre à la Ste-Vierge.—Ce livre enluminé porte le nº 174.

(2) Guillaume ne serait-il pas le 2me abbé nommé par St-Bernard en 1149, le même qui en 1166 transféra le monastère à l'endroit où il fut définitivement établi et qui mourut en 1169 ?...

(3) Ne serait-ce pas Menier Lombard, 12me abbé, mort à Rome, le 6 mars 1225 ?....

(4) N. Le lendemain en consultant ce m. s. et commenceant au 6me vers, par chaque première lettre de chaque vers, 47 vers en tout, je lisois : *Huic ab alexandro, manus, arsque vigent data libro,* et cela jusqu'au dernier vers inclusivement, qui est : *Amen perpetuum me sonet esse tuum.* (Note de Bertin de Wissery).

(5) Le mots entre parenthèses sont biffés dans le manuscrit.

intitulé : *Magistri hugonis super lucam*, le signe d'un de nos abbés tel qu'il est sur la voute de l'église JS, Jean Serlans, 33e abbé, mais il est équivoque s'il a écrit ce livre ou s'il l'a achepté.

« En dernier lieu, touchant nos anciens écrivains, je donnerai ici une copie d'un avant propos qu'un vénérable père bénédictin réformé écrivit au sujet d'un m.s. que fit D. Bernard, anciennement religieux de Clairmarais, (mais comme ce témoignage est séparé du livre duquel il deveroit être inséparable, j'ignore jusqu'à présent dans lequel il doit être placé. Ceci écrit :) (1)

ADMONITIO PRÆVIA R. P. MARTENE.

De sequenti opere, quod ex optimæ notæ m. s. codice monasterii Clarimarisci ordinis cisterciensis prope Audomaropolim eruimus, quem nobis pro sua humanitate utendum concessivi ejusdem monasterii R. abbas Mailliart pauca præmonere habeo.

Auctoris, nomen codex non prodit, quem non unum fuisse, sed tres saltem demonstrari videntur et stili et caractheris ipsius diversitas.

Primus, scripsit statim post bovinum prælium, in quo fusis flandrensium copiis, comes ipse Fernandus a Philippo rege captivus abductus est. Id certè produnt et codicis caracther ; qui ætatem illam representat et verba ipsius auctoris qui de Loëvensis obitu anno 1172 defuncti agens scripsit : « Multaque de facultatibus suis ut ipsi vidimus « ecclesys ac pauperibus largiens apud castrum suum quod « dicitur lo, *plenus dierum hominem exuit ;* » — *quisquis*

(1) Les trois lignes ci-dessus entre parenthèse sont également biffées dans le manuscrit.

autem sit ille auctor, is certè optimi scriptoris partes implevit : de rebus remotissimis parcissi me loquens, fusius gesta suo tempore prosecutus, ablegatis omninò fabulosis narrationibus, quibus delectati fuisse videntur Flandrenses.

Secundus auctor inceptum opus continuavit ad annum 1328 *quo ipse scribebat, ut patet tum ex codicis caracthere, tum ex ipsius verbis : quippe describens popularium rebellionem quæ illo tempore accidit, sic loquitur : « Tan- « tus que et tam periculosus factus est tumultus, quod talis « a sæculis non est auditus; et qui vidit hæc prœscripsit ea « fideliter perhibendo testimonium veritati. » Hinc conjicies quanto apud omnes hæc continuatio habenda sit in pretio ab auctore coævo scripta, vel minutissimas eventuum circumstantias referente, ac multa etiam prosequente, quæ apud alios auctores facilè non reperies, in fine autem hujus continuationis hæc lego.*

« Hæc præscripsit F. Bernardus monachus Clarimarisci die B. Nicolai episcopi, anno 29 et CCC, *an vero Bernardus ille auctor ipsius libri, an vero tantum scriptor, aliis judicandum permitto quæ sequntur alio caracthere scripta, sed ejusdem fere antiquitatis alium etiam produnt auctorem, quia a se visa scriptis commendavit.*

« Cet avant-propos appartient au m. s. qui a pour titre *Vita S. Petri Tharantasiensis. Vita B. M. de Ognyaco* (Oignies) *et genealogia comitum Flandriæ,* vers la fin duquel j'ai lu le témoignage de l'écrivain tel qu'il est ci-dessus : *Hoc prescripsit F. Bernardus, etc.*

« La plus part de nos m. s. sont la bible à la lettre ou commenté par différens aucteurs en quantité de volumes. Les œuvres des quatre docteurs de l'église, de plusieurs autres pères et docteurs, de Flave Josephe, et les vies des Saints, etc. Ces m. s. sont des copies de ceux

de plusieurs monastères et principalement de celui de St-Bertin qui nous rendit grand service à ce sujet. Le R. P. J. Malbrancq (jésuite) se servit autrefois très utilement des vies de SS. de notre abbaye pour écrir son histoire *de Morinis*, et rapportant les principaux auteurs dont il se servit pour cette fin, il dit dans sa sudite histoire, t. 1, p. 685 :

« *Tertium (chronicon) sæpissimé videbit lector ad mar-*
« *ginem ad notari hoc et hujus modi titulo : M. S. Claro-*
« *mariscense...., in eo (monasterio) prostant octo codices*
« *multum ab antiquo in grandiore membrana exarati; plu-*
« *rium illic divorum vitam legere est, et historias, quas*
« *editi in lucem libri necdum tulerunt. præfatio in non*
« *nullis auctorum fidem facit : in aliis pendet auctoritas*
« *tum à manu-scriptis aliarum partium cum illo Claro-*
« *mariscensi congruentibus, tum ab eo quod traditur istos*
« *codices é membranis Bertinensium, quos diximus suprâ*
« *cætera monasteria a normanorum excidio sua scripta*
« *vindicasse; ex scriptis certissima autem illa habentur, quæ*
« *educem istam rerum antiquarum tempestatem evasere,*
« *quas vero ex iis tomis historias excerpsi, non minùs tuto*
« *lucem videre posse existimo, nec minori auctoritate ful-*
« *ciri, quam quæ à Laurentio Surio edita sunt é paribus*
« *omnino eruta thesauris.* »

La plus part de nos m. s. proviennent des copies que firent les religieux de ce monastère; plusieurs autres nous viennent d'achapt, je trouve 1^ment^ le m. s. intitulé *S. Hieronimus contra Pelagium*, sur lequel il est écrit : *Liber S. Quintini in monte.* (1)

Item. *S. Augustini pluręs*, à la fin duquel il est écrit :

(1) L'abbaye de St-Quentin-au-Mont.

Magistrum Arnulphum suscepimus in orationibus nostris et anima patris ejus magistri Widonis, mais ce livre paroît plustôt être d'achapt que de don.

Item. *Opuscula S. Hieronimi exemptione Godefridi prioris,* lequel mourut vers l'an 1216.

Item. *Lucas glossatus ex emptione adæ prioris. Glossa in 12, pptas. ex emptione adæ prioris. Glossa in librum regum ex emptione adæ prioris. Glossa in ezequ. pptam. ex emptione Petri prioris circa 1172.*

« Comme je ne trouve point d'Adam mort prieur repris dans le nécrologue, il me semble que ce doit être celui du même nom qui mourut le 7me abbé, le 27 de février 1198. *Psal. gloss. a : Ego galterus clericus magistri Roberti de Atrebato accepi IV. libras a Joe Steminio, etc.,* sans doute pour le prix du manuscrit achepté par D. J. Steme.

Entre ceux qui sont de pur don, je trouve :

Glossæ in evangel. Lucæ et Joannis, ex dono magistri Gerardi de Brugis.

Item. *Glossæ super 12im. pplas, ex dono ejusdem. collationes diversorum abbatum ex dono abbatis dunensis.*(1)

Item. *Exceptiones legum ex corpore juris, ex dono D. Petris Quondam abbatis de Clarocampo.* (2)

Item. *Epistolæ Sancti Pauli glossatæ, ex dono magistri Thomæ Audomarensis.*

Item. *Glossæ in lib. Salomonis, modo fratris M. Lawers de Claromarisco, ei dedit Rogerus de Peene in die veneris post annuntiationem B. V. Mariæ.*

Item. *Glossæ in Mathæum et apocalipsim,* à la fin duquel

---

(1) L'abbé des Dunes.
(2) Claircamp.

il est écrit : *Istum librum dedit abbas de Camberone* (1) *ad usum conventus armarii de Claromarisco, ut fiat specialis oratio pro anima illius pro quo datus est.*

« De cette dernière inscription il s'ensuit qu'il y avoit une armoire particulière dans laquelle on conservoit les livres de la communauté. Effectivement, quand je réfléchit sur quelques armoires qui se trouvent dans notre dortoire & la trésorerie qui lui est contigu, que je considère leur ancienneté, leur solidité, leur forme, la façon étudié avec laquelle leurs cerures & leurs clefs sont faites, les lames de ferre qui passent en serpentant du haut en bas de ces meubles, j'ay tout sujet de croire qu'elles ont été faites pour renfermer ce qu'il y avoit de plus précieux dans le monastère, qui étoit les livres m. s. et les archives; il y a une de ces armoires dans le dortoire contre la cheminée du chauffoire et une autre dans la trésorerie, divisée l'une et l'autre de haut en bas et subdivisée en trois étages qui font six petites loges ou armoires à chaques, d'une hauteur proportionnée pour les livres.

« Il y avoit une 3me de ces grandes armoires vis-à-vis la porte des archives, à hauteure du coffre, s'étendant à peu près en forme de triangle aïant aussi plusieurs petites portes d'un travail semblable aux ouvrages que ci dessus. Elle fut détruite l'an 1744 pour y placer une armoire d'antipandes (2) d'autel.

« Il y a encor une armoire dans la muraille du cloitre à côté de la porte du chauffoire avec des portes du même

(1) L'abbaye Cambron près d'Ath (Belgique). Cette abbaye valait 40 mille livres, celle de Clairmarais en dépendait.

travail que dessû, ou on dit qu'on renfermoit autrefois les m. s. qui se lisoit dans le cloitre de lecture & au réfectoire.

Il y a une 5me armoire dans la sus dite trésorerie, couverte en forme de tombeau où il y a apparence qu'on concervoit anciennement les reliquaires lesquells comme jay dit étoient de cuivre doré, excepté la ste et vraie croix qui est d'argent doré, etc.

Il y a apparence que ce furent ces deux choses qui donnèrent lieu à la trésorerie comme étant ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'abbaye, et encor aujourd'hui il n'y a dans ce lieu que des reliques et des livres, ainsi que les cierges de l'église.

Ce qui me persuade cela, c'est qu'avant Mr Bloume, 43me abbé (1), je ne trouve pas qu'il y avoit de l'argenterie pour l'église, sauve les vases sacrez, & ce ne fut que vers l'an 1614 que ce dit abbé fit faire deux chandelliers & un bénitier d'argent, lorsqu'il conçut le dessein de se faire mitrer.

Toutes les bibliothèques furent restreintes à un certain nombre de livres m. s. jusqu'au tems qu'on trouva le secret de l'imprimerie, & ce fut seulement l'an 1462 que Schoeffer de Mayence la trouva. Il falut une certaine distance de temps pour que cet art si important & précieux s'étendit dans les différentes capitales des royaumes & se communiquea de là dans chaques provinces, & de villes en villes; mais dès qu'il commencea de prendre établissement de part & d'autres, les livres commencèrent à se multiplier avec succès, & on désista insensi-

(1) Dom Morand Bloume, né à Renescure en 1547, fut élu abbé de Clairmarais en 1598 et mourut en 1615.

blement de se donner la peine de copier des livres sur le velin. Cela diminua aussi la crainte qu'on avoit de perdre les m. s. & dans l'espérance qu'on conçut de voire paroître dans peu tout ce qu'il y avoit de plus important d'entre eux imprimez, on ne craignit plus de les confondres avec les livres imprimez & d'exposer l'un & l'autre dans un même lieu à l'utilité & la commodité d'un chacun.

A peine y avoit il un demis siècle que l'art de l'impression des livres étoit en usage, que Mr Hertault, 38me abbé de ce monastère (1), se trouvant déjà munie d'un certain nombre de livres imprimez, songea à en accumuler le nombre par de nouveaux pour commencer une bibliothèque en forme. Cet fut (comme le lecteur l'a pu remarquer) l'an 1527 que cet abbé donna ordre à D. J. Anocq d'écrire à Paris à D. Daniel Lavende, son neveux, pour lui achepter les nouveaux livres qui paroissoient. D. J. Anocq lui aiant marqué dans sa lettre les titres des livres qu'il faisoit achepter, convenables à ceux qui étudioient en théologie, ajoute: *Cupit enim R. P. D. Abbas, his theologiæ proceribus, novam quam struit bibliothecam adornari.* Dès ce temps on commencea à écrire & imprimer toutes sortes de livres curieux d'histoire sacré & profane pour en peupler les bibliothèques; & notre dit abbé commencea à en tirer quelques uns de Paris par le moyen du susdit. Ces premiers livres, au reste, étoient imprimez de caractères semblables à ceux des m. s., c'est-à-dire de livres gothiques, mais par la suite les caractères modernes leurs furent immuablement substituez.

(1) Dom Louis Heurtaut, né à St-Omer, confesseur de l'impératrice, prit possession en 1525 et mourut en 1544.

Les abbez, successeurs du susdit, se portèrent successivement à l'envie à enrichir notre bibliothèque de livres utiles & curieux, selon que le temps & les moïens le permirent, et Mr Blomme, qui fut le 43e abbé, se trouvant en état, établit une rente de 50 florins sur les états d'Artois pour enrichir cette bibliothèque chaque année de livres les plus convenables à l'utilité des religieux. Enfin le nombre des livres s'accrut tellement, qu'à présent la bibliothèque ne peut en contenir le nombre; que si on en batissoit une autre une fois aussi grande, il ne seroit pas fort difficile (pour le peu qu'on en achepta de nouveaux) de la compléter en peu de temps.

Quant au nombre de volumes que contient présentement notre bibliothèque, quiconque voudroit le scavoir, pourra se contenter aisément en prenant la peine d'en faire l'énumération selon le contenu du catalogue.

Quoique les livres imprimez diminuèrent l'usage des m. s., ces livres ne perdirent point pour cela leur prix, mais restèrent, comme ils resteront toujours, très respectables et utiles aux sçavans. Outre le P. Malbrancq, les continuateurs de l'œuvre de *Bollandus* se servirent utilement autrefois de nos m. s. de la vie des Saints, pour les aider dans leur ouvrage. Le sçavant P. Mabillon, benédic. réfor. (à ce qu'on m'a dit), se fit autrefois un plaisir de visiter ces mêmes livres, & d'en corriger un en particulier.

Les Rs PPs Martène & Durand, en parlent aussi avantageusement dans leur livre intitulé : *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégat. de S. Maure,* imprimé à Paris l'an 1717. Ils y parlent de cette abbaye et de notre bibliothèque dans la seconde partie, p. 184, 185 & 186, & entre autres choses disent : « Avant de

« partir de St-Omer, nous fûmes voire M^r^ l'abbé de « Clairmarais (Mr Mailliart),(1) dans son refuge; c'estoit un « vénérable vieillard qui nous reçut avec une bonté « vraiement paternelle, & pour nous faire plaisir il ren- « voya à son abbaye tous ses m. s. qui avoient été réfu- « gié pendant la guerre (le siège d'Aire).... (2) La biblio- « thèque est remplie d'un grand nombre de livres, en « grande partie des pères de l'église et auteurs ecclé- « siastiques, dans l'un desquels nous trouvames ces vers « faits à la louange des principaux pères de l'église : »

Ils citent ces 13 distiques, et continuant disent :

« Nous trouvames aussi un manu-script qui contient « plusieurs traités de Richard de St-Laurent, dans lequel « est Robert de Béthune, 14me abbé de Clairmarais, re- « présenté avec l'ancien habit des religieux de Cisteaux ; « un autre de Guillaume de Alcona, de l'ordre de S. « Dominique. Tous ces m. s., comme nous avons dit, « étoient à St-Omer lorsque nous arrivâmes à Clairma- « rais.... On nous fit même la grâce de nous en prêter « un, dont nous avons tiré *la Généalogie des Comtes de « Flandre,* que nous avons imprimés dans notre 3me *tome « de nos anecdotes.* » Ce dit m. s. de généalogie est un de nos plus curieux & rare, & contient aussi les vies de S. Pierre-de-Tharentese, de Ste Marie-Dognie & quelque récit d'une guerre en Flandre.

Passé 6 ou 7 ans, 3 jésuites (d'Anvers), continuateurs du *Bollandus,* vinrent de nouveau consulter nos vies des

---

(1) Ce prélat, né à Lille, fut élu le 14 mai 1688; il décora l'église, augmenta les revenus, paya les dettes et mourut en 1718.— Il avait remplacé dom Georges Petquam et eut pour successeur dom Antoine de la Houssaye, 52e abbé.

(2) Le siège de 1710.

SS. M. S^tes^, & firent quelques notes qu'ils emportèrent, touchant les SS. du mois de septembre & s'en allant, dirent de revenir encor à ce sujet par la suite.

Passé 3 ans, M. Le Bœuf, chanoine d'Auxerre, membre de l'académie de Paris, & fort sçavant en ce qui concerne les rites ecclésiastiques, vint visiter nos m. s. et en tira quantité de notes pour lui servir d'éclaircissement.

Vers ce même tems, Mr Fasseau, rel. de l'abbaye de Ste-Larme-les-Senincourt, en Picardie, qui a écrit 10 volumes sur les conciles, etc., passant par cette abbaye, prit inspection de nos manu-scripts et tira une copie du catalogue des dits livres.

Au mois de mars de l'année courante 1751, D. Jossio de Cléty, rel. de St-Bertin, m'occasiona la connoissance d'un de nos manu-scripts des plus curieux et respectables. C'est celui qui a (mal à propos) ce titre : *Super prologos totius bibliæ et sermones diversorum.* Ce livre contient principalement 129 sermons de Jacques de Furnes, 47e abbé de St-Bertin, qu'il composa avant de quitter son abbaye pour se rendre en celle ci & y consommer le reste de ses jours. Les observations justes & savantes que D. Jossio fit sur ce manu-script se trouvent dans ce livre, page IX.

Touchant le R. P. Mabillon duquel j'ay parlé ci avant je trouve récemment qu'il est écrit à la fin du m. s. qui a pour titre : *Athanasius de fide chatolica contra sabellium, arrium et fortunatum,* in 4°. Ce livre... a été donné à D. Jean Gillotin, prieur de St-Josse sur mer, pour être mis entre les mains du R. P. Mabillon.

Certifié conforme à l'original.

H^ri^ DE LAPLANE.

PIÈCES HISTORIQUES

EXTRAITES D'UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE LILLE.

Communication de M. L[s] Deschamps de Pas, membre titulaire.

Le manuscrit n° 52 de la bibliothèque de Lille d'où sont extraites les pièces ci-après, est un recueil historique, provenant de l'abbaye de Cysoing, et composé probablement par un moine de cette abbaye, grand amateur de nouvelles. Indépendamment des copies de chartes et de bulles relatives à l'abbaye, notre auteur a fait dans son recueil des transcriptions textuelles de lettres particulières, pourvu qu'elles continssent des nouvelles. C'est à cette catégorie qu'appartient la première des pièces ci-dessous. Elle est relative aux maux causés dans le Boulonnais par les guerres entre la France et l'Angleterre, et peut donner une idée de la cruauté déployée par les deux partis dans cette occasion. La seconde pièce contient la narration du siège de Térouanne en 1537. C'est une espèce de journal, ou de narré des évènements jour par jour. Quoique ce journal n'ait point été écrit sur les lieux, on voit que notre homme est d'habitude bien informé. Au reste, il se borne au simple narré des faits, laissant en

blanc les jours où il n'a pas de nouvelles, fait très-peu de réflexions, et quoique espagnol, raconte avec assez d'impartialité. Ces pièces nous ont paru curieuses, et c'est à ce titre que nous les donnons.

L. Deschamps de Pas.
Membre titulaire.

N° 1.

St-Omer, vendredi 7 mars 1543. — Pour nouvelles ne vous sçauroie faire savoir sinon belliqueuses et destruction des pays tant d'Arthois que Boullenois, le roy d'Engleterre a faict publier par touttes les frontières de decha la mer de non permectre les franchois porter vivres à Ardres sur peine de la hart, et de tout tuer hommes, femmes et enfants, ce fut faict environ le Noel, tellement que les Anglois trouvèrent cinq hommes boullenisiens ausquels ils ont tiréz les langues hors des corps, dedens le chasteau de Guingnes, puis les ont renvoyez sur une charette en Boullenois, depuis trouvèrent xiiii femmes et les ont touttes tuéez, saulf une, laquelle estoit enchainte, l'Englois qui l'avoit saulvé fut pendut sur le marchié de Guingnes. Les Anglois sont ung jour allet environ deux mille hommes de pied, et trois ou quatre cent chevaulx avecq artillerie assiéget l'église de Audinghem, en laquelle y avoit environ quatre-vingtz et huyct hommes boullenisiens, laboureurs et gens du village, et est entre Boullongne et Callais, à trois liewes de Boullongnes : ils se sont vaillamment deffendu plus de six heures, tellement qu'ils tuèrent ung gentilhomme anglois, et plusieurs aultres : en la fin ils se rendirent la vie saulve, les Anglois les ont pilliés et tous despouilliés, puis les cappittainnes ont dit : Messrs, quant à nous, qui vous avons prins à merchi, nous vous laissons la vie saulve, mais quant aux gens de guerre nous ne nous en meslons point. Tellement que le bruict court en ceste ville de St-Omer, que les piettons entrèrent dedens icelle église et tuèrent tous ces povres paisans sans en eschapper ung seul ; aulcunes femmes entrèrent par une verrière pensant saulver leurs maris, et enffans, mais autant qu'il y en entra furent touttes tuées ; quatre prebstres estans la dedens, ils leurs coppèrent les doibz sacrés et les coronnes, puis après les gorges. La fureur est si grande les ungz contre les aultres que c'est hor-

reur d'en ouyr parler. Ung jour estoient alléz en Boullenois environ six vingtz piettons anglois tous chevaucheurs, et ung traistre qui avoit intelligence avecq les Franchois tellement que la garnison de Boullongne les attendoit, et tuèrent tous les Anglois : ung chevaucheur qui s'en fuioit fut reprins des paysans et remenez dedens Boulloigne, l'on dit que les pages lui donnèrent plusieurs copz après sa mort. Depuis cela, les Anglois ont faict crier de prendre nulz Franchois à ranchon, mais tout tuer et sur peine de la hart. Depuis huyt jours, assçavoir la sepmaine devant le quaresme, fut mené en la ville de Callais ung homme d'arme de la bende Monsr le marissal du Bies, l'Anglès qui l'avoit prins fut pendu sur le marchiet, et le Franchois eult la teste coppée ; sa renchon venue, fut dit à la trompette et deffendu de plus retourner sur sa vie, pour quelque cas que ce soit. C'est grand pittié de la désolation du povre pays. Les villages allentour d'Ardre sont tous brusléz, environ la moictié de Boullegnois est bruslé et habandonné, jusques aux portes de Boullongnes, du costé vers Callais et de l'autre costé jusques une petitte demi-liewe de Monstreul; en plusieurs lieux les povres gens ont esté brusléz en leurs clochiers : cinq monastères ont estéz par lesd. Anglois du tout ruinéz, le monastère de Beaulieu, Liques, Samer o Bos, Dondianville, et St-Inglebert, lesquelz sont brusléz et les murailles abbatues. Autant de gens de guerre d'Arthois qui veullent estre au souldre des Anglois, le roy leur donne paye et demie, et leur faict faire serment et deffence sur le hart, de ne prendre aulcuns Franchois à merchy, mais tout tuer hommes, femmes et enffans, plusieurs y sont de cette ville de St.-Omer et du pais à l'environ. qui est la cause par quoy en avons souvent nouvelles. Pour les dernières nouvelles, lundi dernier, IIIe de march, deux hommes de guerre avecq un marchant de drap de St-Omer, sont venus de la ville de Callais, lesquelz ont veult touttes munitions de guerre, si comme artilleries, pouldre, boulles, harnas, bastons, victualles, instrument de pionniers, venant de Londres et de Douvres par navires et basteaulx à Callais, meismes une maison estoffée toute de ploncq, qu'on dit que le roy d'Engleterre a envoiet, l'on estime que c'est pour veoir la basterie de Ardre et aultres villes à son plaisir.

De St.-Omer, ce vendredi, VIIe de march, XVe XLIII.

N° 2.

LE SIÈGE MIS DEVANT TÉROWANE,

1537, LE 27 JUING.

Le merquedi XXVIIe de juing, le siège fut mis devant la ville de Térowane. Le jœudi Monsr le comte du Rœulx, eult ung groz alarme contre les Franchois dudit Terowane, lesquelz sortirent hors par deux portes, et les notres pensoient qu'ilz ne sortiroient que par une, dont led. s^r du Rœulx fust enclos des Franchois, et en vint ung desd. Franchois, lequel passa à travers de toutte l'armée, et venoit pour tuer Monsr du Rœulx, lequel l'avoit *(sic)* tuéz, sans ung allemant, lequel d'une picque puisa led. Franchois par desoubz l'archon de sa selle, par ainssi eschappa led. s^r.

Le sabmedi dernier de juing noz gens estans devant Terowane...

Le dimence premier de jullet...

Le lundi ensuivant sont venues nouvelles par ung serviteur de Monsr de Singhin, lequel disoit qu'il s'estoit partit dudit camp devant Terowane le jour précédent, pour nouvelles estoient arrivés en nostre camp soixante Anglés. Pareillement vinrent nouvelles que ce dit jour, le feu s'estoit prins en Terowane de meschief par une brasserie, ou que eult environ dix à XII maisons bruslée, et se misrent tous les gendarmes sur les murailles, car ilz pensoient estre trahiz.

Le mardi, troisiesme dud., Madame s'est partist de Lille environ quatre heures du matin, pour aler à Ypres, et Monsr le cardinal se partist ledit jour de l'après-disner.

Le merquedi, quatrième dudit, environ cincq heures du soir, les Franchois, en nombre de XX ou XXV, feirent une salie sur les nostres, ou que vindrent à rencontrer Monsr le seneschal, lequel fut bléchié à ung bras, et est perchiet, aussi fut menez prisonnier dedens Terowane et avecq lui ung maistre cannonier. Là fut aussi Anthoime de Landas tuez, et menez dedens Terowane, et est ensepveli, et en l'église Notre-Dame de Terowane; fut aussi en la meisme heure tuéz le capitaine Havet. Depuis l'on a trouvé encoires mort es fossez le lacquay du comte de Burre, et furent tuéz de six à sept hommes en tout. Anthoine de Landas avant sa mort fut confessé et vescut environ une heure. Les Franchois sont fort inhumains. Ils ont gehinet le

cannonier qui fut prins avecq Monsr le séneschal, et l'ont pendut par les génitoires et faict beaucop d'aultre maulx.

Depuis la prinse dud. sr Séneschal, l'en a faict touttes les nuict groz ghuet huyt ou IX chevaulx, de paour que les Franchois ne le menissent en Franche.

Le jœudi ve dudit...

Le vendredi 6e dudit, environ deux heures après minuict, les Franchois en nombre de environ VIII à IX cens chevaulx, et comme les prisonniers Franchois disoient aux notres, XV cens piétons sont venus à Guignegat, ou que avoit environ LV ou IIIIxx des nostres au ghuet, lesquels Franchois arrivéz aux nostres, les notres pensèrent que ce fuissent Bourguignons demandèrent qui vive, respondirent les Franchois, Bourgongne, soubit après ruèrent sur les nostres, quoy voiant feirent du mieulx qu'ils peurent, tant que aulcuns vinrent jusques en notre camp, les sievant lesd. Franchois. Incontinent chacun dud. camp se mist en armes et en bel ordre, et estoit environ trois ou quatre heures du matin. Et furent bien les notres en nombre de trois à quatre mil chevaulx et environ de six à sept enseignes d'allemans, lesquelz tous se sont tiréz sur le chocque desd. François qui estoient du costé de Guignegat; eulx estans arrivéz et voians leurs ennemis, de bonne poulze ont ruéz sur eulx, de telle sorte que lesd. Franchois commenchèrent à prendre la fuite, eulx tirant en un village. Néantmoins, lesd. Franchois eurent du pire, et en y eult beaucoup de tuéz, pluisieurs noyés, lesquels furent pourchassés des notres jusques au Pont-à-Blancq. En eult aussi des nostres aucuns prins et tuéz. Mais nos gens gaignèrent le camp. Entre aultres furent prins Monsr le capitaine Hennebant, prisonnier, grand marischal de Franche, Monsr de Piennes, Monsr de Castillon, Monsr de Oultre-Leawe, Monsr George, et encoires nng aultre, tous deux capitaines des Albanois; Monsr de Rennecourt, filz du sr de Sercu, le capne Bernardin, le baron d'Allenghen, porteur de guidon du sr de Hummière; et pluisieurs aultres capnes et gentilz hommes en nombre de environ deux cens cincquante, et la plupart de leurs chevaulx tuéz. Et comme la voix est, y avoit environ deux cens Turcqz, lesquelz furent tous tuéz et leurs chevaulx aussi. Pareillement y ont estéz tuéz le filz aisné de l'admiral de France Monsr Brion, comme aussi Monsr de Miraumont.

Des nostrez fust tuéz le bailli Hennu, gentilz rustre de ghuerre et vaillant homme fort plains.

Sabmedi VIIe dud.

Dimenche VIIIe dud. Nouvelles vindrent à Tournay au chasteau à Monsr le gouverneur que Barberosse estoit noyéz, dont en ruèrent aulx dud. casteau, de joye aucunnes pièches d'artillerie sur le soir, ne scay qu'en est.

Lundi IX dud.

Mardi X[e] d.

Mercredi XIe dud.

Joeudi XIIe dud. L'on ruat fort du matin et de l'après-disner, et grosses pièches d'artillerie.

Led. jour du matin, nosd. gens eulrent ung rencontre des Franchois, et vindrent sur les notres environs cent chevaulx franchois, lesquelz furent deffais et leur capitainne prins et menéz à Airre.

Vendredi XIIIe dud. Le cappitainne Hennebault, grand marissal de Franche, *passit au pont à Tressin, que l'on menoit comme on disoit* à chievre, et portoit l'ordre de St-Michiel, estoit montéz sur ung mulet, avoit vestu une robbe de velour : Monsr d'Oultre-Leawe fut aussi mené au chasteau de Tournay; le prévost de Paris est à Gravelinne, le cap[ne] Bernardin est au Biez.

Dimenche XVe dud.

Le XVII de Jullet.

Le prévost de Paris estant à Gravelinne entour le Magdelaine a cuidiet baillier le casteau de Gravelinne, lui estant en sa liberté a mandet aux Franchois qu'ilz amenissent quelque nombre de chevaucheurs et de piettons, et qu'il leurs livroit led. casteau, ce qui a ésté scent par les nostres, et est pour l'heure bouttéz en une fosse.

Le XXI ou XXIIe de Jullet, noz gens assçavoir Monsr de Likerke, Monsr de Molenbais, Monsr de Praet, et Monsr de Noircarmes, avec quelques seigneurs de France, se sont trouvés ensembles pour parlementer et trouver quelque bon appoinctement, à une plache nommée Bomy; les Franchois entre aultres choses ont présenté aux notres de rendre Hesdin, se l'on vouloit partir pour lever le siège de Terowane, ce que les notres ont refuset. Et sur ce se sont partis l'ung de l'aultre.

De rechief le dimence, 29e jour dud. environ, sept heures du matin, est venuz ung hérault de Franche, requérir le susd. députés, asscavoir Monsr de Likertke, Monsr de Molenbais, Monsr de Praet, pour aler par Lemeuter à Blangi, avecq les députéz de France, les-

quelz attendoient audit lieu les nostres, lesquelz se sont trouvez ensemble, et ont faict et accordé une tresve telle quelle l'espasse de dix mois, tout n'en vault rien. (Nota bene.)

Led. dimence du soir XXIX de Jullet revindrent les notres aians accordéz lesd. trèves.

Led. jour du soir, environ les dix heures, Monsr le Seneschal Pierre de Werchin fust délivret et rendut au camp devant Terowane et en la meisme heure fut aussi rendu Monsr de Piennes.

Led. jour, tous nos gensdarmes, Allemans et Clevois, furent tous en armes tout led. dimanche, à cause que on disoit que les Franchois estans en bon nombre venoient baillier bataille aux nostres, ce que ne feistes *(sic)*, et estoient les nostres tous en très bel ordre, et arenghiés tous en bataille, ou que ne vindrent les Franchois.

Lad. treves ou abstinences de guerrez a estéz seullement scellée par Madame la régente, Monsr le comte de Beurre, Monsr de Molembais, et Monsr de Likerke et non par aultre *(ergo tace)*.

Le lundi XXXe, le camp se commenchea du tout à deffaire, et fut en brief du tout deffaict, car l'avons bien sceu par les gens d'armes que avons eult, etc. Led. lundi furent à six heures du matin lesd. tresves publiée au camp des nostres estans devant Terowane; et incontinent led. camp se commencha à deffaire *(cum confusione nostrâ ac nostrorum)*.

Ce qui s'ensuit vient de maistre Jan Warenghuion, s^r de la chambre des comptes

Le mardi dernier dud. mois, l'on disoit pour nouvelles que l'appoinctement des Franchois estoit faict, et estoit que lesd. Franchois, rendoient Hesdin et avecq ce deux cens mil escus au soleil, et en ce faisant seroit abstinence de ghuerre l'espace de dix mois ou trèves. L'on dit aussi que le mariage du second filz du roy Franchois, se faict et est comme accordé à la vesve de Milan; en faisant ce traictié de paix se on peult à condition qu'ilz se tiendront en Espaigne, tant et si longhement qu'ilz aueront enffans.

Le joeudi IIe d'aoust fust lad^e abstinence de guerre publiée à Lille à le Bretesque en la manière que s'en suit, dont chacun en murmuroit, posible sans cause.

Ledit jour, Monsr le Séneschal, revenant du camp devant Terowane, après avoir esté délibvré de prison dud. Terowane, revint a Lille.

(Extrait du recueil historique, manuscrit 52 de la bibliothèque de Lille, venant de l'abbaye de Cysoing.)

UN PLOMB

DES ÉVÊQUES DES INNOCENTS.

M. Diegerick a fait hommage à la Société des Antiquaires de la Morinie d'une pièce de plomb trouvée en Belgique. En voici la description :

Écusson portant une mitre accostée de deux étoiles; Il est surmonté de deux crosses en sautoir et a pour supports, si l'on peut s'exprimer ainsi, deux lézards. La légende est indéchiffrable.

℟. Deux crosses en sautoir, la volute tournée en dedans. Dans l'espace laissé libre par les queues des crosses, une croix à branches égales du genre de celles dites *croix de Malte*. Aux deux côtés, aussi dans le champ et séparés par les crosses, les deux mots ET VIT. La légende circulaire qui commence par une + est aussi indéchiffrable.

Diamètre $0^{m},039$.

L'aspect de ce plomb suffit pour en faire connaître la destination. Évidemment il a été frappé pour un évêque des innocents dont le nom est peut-être Étienne Vit, comme peuvent le faire supposer les caractères plus grands qui se trouvent dans le champ du revers. A quelle église doit-on l'attribuer, la question est plus difficile à résoudre. M. Hermand a, dans sa belle collection numismatique, des plombs trouvés à Thérouane, qui ont avec

celui-ci un air de famille incontestable. Ceux-ci peuvent être, presque sans incertitude, donnés à l'ancienne capitale des Morins, vu le nombre assez grand des exemplaires qu'on y a rencontrés. Doit-on donner à notre plomb la même attribution ? Nous ne le pensons pas. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'imitation est flagrante et que ce fait ne peut venir que d'églises peu éloignées l'une de l'autre et en outre situées dans la région du nord de la France (en comprenant sous ce titre l'ancien comté de Flandre); car nous savons par l'ouvrage de Rigollot, sur les monnaies des évêques des fous, de quelle nature étaient celles usitées en Picardie, qui ont des types entièrement différents des plombs dont il est ici question.

On peut assigner à la pièce donnée par M. Diegerick, la date du 15me siècle.

L. Deschamps de Pas,

membre titulaire.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Indépendamment de la publication de son Bulletin historique trimestriel, la Société des Antiquaires de la Morinie a commencé l'impression du Xe volume de ses Mémoires.—Elle mettra en circulation sous peu de jours l'*Ancien Coutumier de Guînes,* publié, avec une introduction de M. Taillard et un aperçu historique de M. Courtois, d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque impériale; on y a joint un plan de la ville et du château de Guisnes au XVe siècle, d'après une copie contemporaine extraite des cartons déposés à la tour de Londres.

Le 2e et dernier volume de la biographie des abbés de St-Bertin, par M. Henri de Laplane, vient également de paraître sous les auspices de cette compagnie savante. Ce second volume contient, avec un appendice, de nombreuses planches lithographiques, l'histoire des vingt derniers prélats qui furent successivement appelés à gouverner cet illustre monastère de 1450 à 1792. On y remarque une belle vue photographique prise à vol d'oiseau d'après des dessins de 1660–1756.

Le 1er volume (460 pages) renferme la vie des soixante-trois premiers abbés, de 648 à 1450; le second, fort de 725 pages, continue la longue et intéressante histoire du monastère jusqu'à son dernier jour. (1792).

On trouve ces ouvrages chez les principaux libraires, à Paris, à St-Omer et à Lille, ainsi qu'au dépôt de la Société, rue du Poirier, 11, à St-Omer. (Pas-de-Calais).

AVIS.

Messieurs les Correspondants de la Société ou toutes autres personnes qui croiraient avoir à faire quelques communications scientifiques, historiques, artistiques, bibliographiques, etc., de quelque intérêt et dignes de figurer utilement dans le bulletin, sont priés d'en donner connaissance à M. le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

CINQUIÈME ANNÉE.

17e & 18e LIVRAISONS.

JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI, JUIN ET JUILLET 1856.

Doctrina investigando restituet.

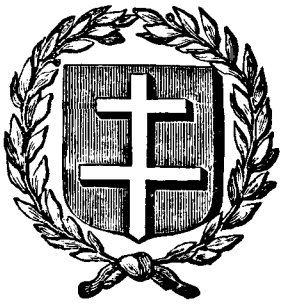

SAINT-OMER,

IMPRIMERIE DE FLEURY-LEMAIRE, LITTE-RUE, 26 et 28.

1856

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 6 Août 1855.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

M. DE LAPLANE, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

M. le Secrétaire-Général donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Ce procès-verbal est unanimement approuvé.

HOMMAGES :

Journal des savants, décembre 1854 à juin 1855.
Annales Archéologiques de Didron, tome XV, 3e livraison.
Bulletin de la Société de l'Histoire de France, juin 1855.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1855.
Archives historiques du Nord, 3e série, tome V, 1re livraison.
Revue Numismatique, mai et juin 1855.
Revue Agricole du Nord, juin 1855.
La Picardie, juillet 1855.
Chroniques, Contes et Légendes, par M. C. Beneyton.
Notice historique sur Zuydcoote, par M. R. de Bertrand.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

De la Notation Musicale attribuée à Boëce, par M. A.-J.-H. Vincent.

Archaeologia or Miscellaneous tracts relating to antiquity, vol. XXXVI.

Remains of Pagan Saxondom.

List of the Society of Antiquaries of London.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, nos 41 et 42, vol. III.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome XII, 2e liv.

Lettres sur l'histoire d'Audenarde, par M. Edouard Vancauwenberghe.

Extraits des registres des consaux de Tournay, par M. Gachard.

Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur la situation des archives générales du royaume et des archives de l'Etat à Gand, Mons et Tournai, par M. Fréd. Hennebert.

Inventaire des manuscrits de l'ancienne bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, 3 vol. petit in-folio.

Bulletin de la Commission centrale de Statistique de Belgique, t. 1er.

Analectes Yprois ou recueil de documents inédits concernant la ville d'Ypres, par M. I.-L.-A. Diegerick.

Correspondance des magistrats d'Ypres députés à Gand et à Bruges pendant les troubles de Flandre sous Maximilien, par le même.

Quelques lettres et autres documents inédits concernant l'Empereur Charles-Quint, par le même.

Joyeuse entrée de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, dans sa bonne ville d'Ypres, par le même.

Lettres inédites de Pierre de Meleun, prince d'Espinoi, publiées par le même.

Documents historique concernant la ville de Tournai sous la domination anglaise et pendant le siège de 1518 par Charles-Quint, publiés par le même.

Notice sur l'entrée solennelle du duc d'Anjou dans la ville d'Anvers, par J. Diegerick.

Simon Faber, poète Yprois, par le même.

P.-D. Craes, auteur d'un poème latin sur la mort de l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, par le même.

Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas 1757-1784, par MM. Kervyn de Volkaersbeke et J. Diegerick, 7 livraisons.

Divæ Virgini philosophia dedicatur (manuscrit).

In librum proverbiorum.

Compendium præloquiorum in scripturam sacram.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 2e livraison, 1855.
Notice sur quelques méreaux de l'église métropolitaine de Sens, par M. Alex. Hermand, hommage de l'auteur.

CORRESPONDANCE.

— M. Chrétien, bibliothécaire de la Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts à Lille, envoie un bon pour retirer le volume des mémoires de cette Compagnie pour l'année 1854. — Remercîments.

— M. le Président de la Société Dunkerquoise fait le même envoi pour le 2e volume de cette Société, années 1853-1854. — Remercîments.

— M. Diegerick, membre correspondant, archiviste à Ypres, et professeur d'histoire à l'Athénée Royal de Bruges, se rappelle au souvenir de la Société et lui annonce l'envoi prochain de quelques bons ouvrages historiques parmi lesquels on distingue : 1° *les documents inédits sur les troubles des Pays-Bas*, 1577-1584 ; — 2° *le Catalogue complet des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne* (3 vol. in-folio) avec trois manuscrits d'origine audomaroise écrits par deux anciens professeurs du collège des Jésuites Français, les RR. PP. Thomas Merlin et de Vissery, le premier contenant environ 360 pages in-4°, jolie écriture de 1672, est illustré d'un grand nombre de vignettes ou culs-de-lampe tracés à la plume ; les deux autres, l'un de 280, l'autre de 380 pages, est en écriture du XVIIe siècle: l'un d'eux a pour titre : *Philosophia rationalis seu logica.* Les deux derniers sont des paraphrases de la bible.

En annonçant ces ouvrages, l'honorable correspondant ajoute qu'en mettant en ordre les précieuses archives de la ville d'Ypres, il a rencontré beaucoup de documents intéressants pour notre histoire locale et qu'il met ces documents à la disposition de la Société. Parmi eux il cite, concernant Térouanne : 1° Quelques lettres des magistrats de cette ville avant le siège et l'incendie de 1513 ; — 2° Quelques lettres d'Adrien de Croy, écrites pendant le siège de 1553, — une idem des seigneurs de Courteville, écrite au moment même de la prise de la ville ; — 3° Des documents nombreux concernant la destruction de cette cité ; — Lettre de l'Empereur et de la Reine Marie concernant le même objet, etc, etc.

Sur St-Omer. M. Diegerick indique : des lettres des magistrats de cette ville écrites en 1516, avec une lettre remarquable ou plutôt un mémoire du seigneur de Licques aux magistrats de St-Omer pour les engager à rentrer sous l'obéissance du Roi d'Espagne (1577).

En outre, une pièce sur Notre-Dame de Watten (Watène), ainsi que plusieurs documents relatifs à Gravelines, fortifications, matériel, démolitions ; — lettres concernant la bataille de Gravelines ; — plus un manuscrit fort curieux sur le prieuré de Nieppe. Ce manuscrit, écrit sur papier en dix feuillets, écriture très petite, très serrée, porte ces mots à l'extérieur : *Recueil des chartes, etc., de la fondation de la priorye de Nieppe, en l'an* 1245 et 1375. (Ce recueil a été inséré dans un des précédents bulletins).

Vient ensuite un mémoire en 22 articles contenant la fondation et l'augmentation du prieuré, ses droits, privilèges, etc. Ce mémoire est suivi des titres suivants : 1° Une charte de Baudouin de Commines de 1220 ; — 2° de Pierre de Doca, évêque de la Morinie, de 1247 ; — 3° de Bouchard et de Mathilde de Niepe-Eglise, de 1247 ; — 4° de Marguerite de Constantinople, de 1254 ; — de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, sans date ; — et 6° le *vidimus* de toutes ces chartes donné par le garde des sceaux royaux à Tours en 1375.

La communication de ces pièces est offerte avec la plus grande obligeance pour être insérées au bulletin historique. La Société accepte avec empressement cette proposition en adressant ses remercîments les plus vifs et les mieux sentis avec l'expression de sa reconnaissance à l'honorable et savant archiviste d'Ypres.

4° M. Ferdinand de Keller, Président de la Société des Antiquaires de Zurich, informe la Compagie de ce qu'une circonstance imprévue l'a privé de recevoir les mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, en même temps, cet honorable collaborateur demande de nouveau quelles sont les livraisons de la collection des mémoires suisses qui manquent à la bibliothèque de la Société, afin d'en combler les lacunes. — Il sera immédiatement fait droit à la réclamation de M. le Président de la Société Archéologique de Zurich.

5° M. Benjamin Duprat, libraire de l'Institut et des Sociétés savantes étrangères, à Paris, annonce un envoi provenant de la Société Royale d'Archéologie de Londres.

6° M. Derache, libraire à Paris, dépositaire de la Société, annonce

l'envoi de dix numéros du Journal des Savants et demande des exemplaires du bulletin.

7° M. Diegerick, à Bruges, adresse en hommage de nouveaux ouvrages, tels que : 1° *Rerum Flandricarum, auctore Jacobo Meyerio Baillonano,* tome X, gr. in 4°.

3° 1er bulletin de la Société centrale de Statistique de Belgique (les autres volumes sont annoncés).

3° Lettres sur l'histoire de la ville d'Audenarde, 1 vol. in-8°.

4° Extrait des registres des Consaux de Tournay, de 1472 à 1581.

5° Rapport sur la situation des archives générales du royaume de Belgique et des archives de l'Etat à Mons, Gand et Tournai.

Nouveaux remercîments à l'honorable M. Diegerick qui renouvelle sa promesse d'envoyer d'intéressantes communications pour le bulletin historique.

8° M, de Laroyère, à Bergues, membre correspondant nouvellement élu, remercie de sa nomination et envoie quelques explications complémentaires à son travail sur l'origine de la langue flamande.

Ces explications sont renvoyées à l'examen de M. Courtois.

Après la lecture de la correspondance, M. O. Hermand, correspondant, soumet en quelques mots le rapport qu'il était chargé de faire sur la carte des anciens diocèses d'Arras, de Boulogne et de St-Omer, carte récemment dressée et envoyée en hommage à la Société par M. Lipsin, correspondant à Boulogne. Il résulte de ce rapport que le travail de M. Lipsin est remarquable à bien des titres, toutefois, l'examen approfondi qui en a été fait semble y laisser entrevoir quelques légères lacunes qui paraissent avoir besoin d'explication. Ainsi le rapporteur se demande sur quoi l'auteur s'est basé pour opérer la division des diocèses en 34 doyennés, lorsqu'il parait constant que cette division n'a pas toujours été la même.

L'honorable M. Courtois, qui a les meilleures relations avec M. Lipsin est chargé de s'informer du motif de cette division. Mais en attendant, sur la proposition du rapporteur, la Compagnie vote des remerciments et adresse ses félicitations au savant et patient auteur de la carte dont il s'agit.

Lorsque les explications demandées seront parvenues, un compte-rendu complet sera réclamé de l'obligeance de l'honorable rapporteur.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président distribue ensuite à chaque membre un exemplaire de la XIIIe livraison du bulletin,

4e année, janvier, février, mars 1855.

A ce sujet, quelques explications sont fournies par M. le Secrétaire-Général qui annonce en même temps les matières qui devront faire partie de la livraison prochaine.

La Société devait entendre ensuite la lecture d'une notice sur une émeute à Boulogne en 1656 et 1657, par M. Gosselin, mais vu l'heure avancée et d'après la proposition de l'honorable M. Courtois, secrétaire-Archiviste, la Société décide que cet intéressant travail sera inséré dans la prochaine livraison du bulletin.

Avant de se séparer, la Compagnie procède à l'élection de plusieurs membres proposés à la précédente séance.

M. Paulin Paris, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à Paris, est élu membre honoraire.

M. A. Beneyton, chevalier de l'ordre du St-Sépulcre, membre de plusieurs société savantes, auteur de plusieurs ouvrages, à Bensfeld (Bas-Rhin), et M. Carlier, auteur de plusieurs ouvrages, à Dunkerque, sont élus membres correspondants.

Puis la Compagnie se sépare à dix heures en déclarant s'ajourner jusqu'à nouvel ordre à cause des vacances.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-Général,

Hri DE LAPLANE.

Séance du 5 Novembre 1855.

PRÉSIDENT : M. QUENSON. — SECRÉTAIRE : M. COURTOIS.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance, lu par M. Courtois, Secrétaire-Archiviste, remplaçant M. le Secrétaire-général en voyage dans le midi de la France.

HOMMAGES.

M. le Secrétaire-Archiviste dépose sur le bureau les hommages et ouvrages suivants, adressés à la Société pendant le mois qui vient de s'écouler :

Mémoires de la Société Impériale des Antiquaires de France, t. XXII.
Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXVIII.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1853-54.

Annales de la Société Académique de St-Quentin, 2e série, t. XI.

Revue Numismatique, juillet-août 1855.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. Berger de Xivrey (1855).

En déposant ce rapport, M. le président fait remarquer qu'on y voit deux mentions *très-honorables* accordées par l'Académie à deux ouvrages récemment publiés sous les auspices de la Société des Antiquaires de la Morinie, l'une à M. Hri de Laplane, pour le premier volume de la Biographie des abbés de St-Bertin ; l'autre à M, le marquis de Godefroy, pour son édition de Lambert d'Ardres.

Notice historique sur le Beffroi et l'Hôtel de-Ville d'Arras, par MM. Maurice Colin et Alexandre Godin.

Annuaire de la Société Impériale des Antiquaires de France, 1855.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, juillet, août, septembre 1855.

Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier, avril 1855.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, n° 1er.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, n° 21.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, 4e livraison.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 2, 1855.

La Picardie, août, septembre, octobre 1855.

Notice sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, de couleuvriniers et d'arquebusiers des villes de Picardie, par M. Auguste Janvier.

Histoire et description des églises d'Etaples, par M. G. Souquet.

Promenade archéologique au Rozel près Cherbourg, par M. de Pontaumont.

Neuve-Eglise, notes sur sa draperie et ses chambres de rhétorique, par I. Diegerick.

Analectes historiques concernant la ville de Dunkerque, par J. Diegerick.

Recherches historiques sur l'ancien Capitoulat de la ville de Toulouse, suivies de la liste de ces magistrats depuis l'année 1147

jusqu'en 1790, par M. le vicomte Gustave de Juillac.
Un Jeton tournaisien, par M. R. Chalon.
Jeanne de Wesemaele et Jeanne de Merwede, par le même.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 4e, 5e et 6e livraison.

CORRESPONDANCE :

M. le Président donne ensuite lecture de la correspondance comprenant :

— Une lettre par laquelle M. le Sous-Préfet de St-Omer réclame, comme lui étant demandés par M. le Préfet, les bulletins historiques de 1852, 2e livraison ; — ceux de 1853, livraisons 2 et 3 ; ceux de 1854, 1re et 2e livraisons. M. le Secrétaire informe la Société qu'il a déjà été fait droit à cette demande.

— Une lettre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Le Secrétaire adresse, de la part de cette Société, un numéro de son bulletin et demande un échange de publications. — Décidé qu'on lui enverra une collection des bulletins déjà parus.

— M. A. Comarmond, conservateur des musées archéologiques de Lyon, informe la Société qu'auteur d'un long travail sur la description du riche musée lapidaire de Lyon et sur l'épigraphie antique du département du Rhône, édité aux frais de la caisse municipale de la ville de Lyon, il est chargé par la ville d'offrir cet ouvrage aux principales villes de France, de l'étranger, et à leurs sociétés savantes. « Je n'ai pu, ajoute M. Comarmond, oublier la Société des « Antiquaires de la Morinie de St-Omer, mais j'ai vainement attendu « une occasion particulière pour vous faire parvenir ce volume grand « in-4°. » Il prie la Société de lui faire connaître le moyen de transport qu'il pourrait employer à cet effet. — Des remercîments sont votés à la ville de Lyon et à M. Comarmond. — Répondu que M. de Laplane, Secrétaire-Général, prendra ce volume à son prochain passage à Lyon.

— Une lettre de M. Janvier, membre titulaire de la Société des Antiquaires de Picardie, accompagnant l'envoi qu'il fait à titre d'hommage, d'une notice dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Les anciennes Corporations d'Archers, d'Arbalêtriers, de Couleuvriniers et d'Arquebusiers des villes de Picardie*, notice qui doit être insérée dans le tome XV des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Il sollicite le titre de membre correspondant. — Remer-

cîments à l'auteur, son travail est confié à M. Albert Legrand, Vice-Président, pour être examiné.

— Lettre de M. Beneyton, il remercie la Société du titre de membre correspondant qu'elle lui a conféré. Demande du diplôme et des publications de la Société, demande à laquelle il a déjà été répondu.

— Lettre de M. Carlier, remercîment de sa nomination de membre correspondant.

— M. Gédéon de Forceville, statuaire à Amiens, adresse à la Société une lettre qui a le même objet.

— Lettre par laquelle M. Souquet informe la Société qu'il vient de lui adresser 20 exemplaires de son *Histoire des Eglises d'Etaples*, pour être distribués entre ses membres. — Remercîments.

— Lettre accompagnant un mémoire sur la question relative à l'établissement des Saxons dans la Morinie.

— Bons pour retirer les volumes des Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, tome IIIe de la 2e série, — et le 4e vol. des documents inédits que la Société des Antiquaires de Picardie vient de faire paraître.

Après cette lecture, un membre propose M. Comarmond comme membre correspondant. Cette proposition est appuyée par plusieurs membres. En conséquence, il sera ouvert un scrutin à la prochaine séance pour soumettre cette nomination à la voie de l'élection.

M. Albert Legrand fait remarquer qu'il est à regretter que l'administration n'ait pas sous sa main un ouvrier spécial pour procéder aux réparations et à l'entretien des églises. Il croit que s'il en était ainsi, ce serait sous tous les rapports une excellente garantie pour la confection des ouvrages à faire et pour remédier aux défauts qui pourraient s'y faire remarquer. Cet avis étant partagé, M. le Président ou M. le Vice-Président sont priés de vouloir bien communiquer à M. le Maire cette idée à laquelle la Société donne tout son assentiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 3 Décembre 1855.

PRÉSIDENT : M. QUENSON. — SECRÉTAIRE : M. COURTOIS.

Le procés-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

HOMMAGES.

Dépôt sur le bureau des hommages et ouvrages suivants :

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, septembre-octobre 1855.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, octobre 1855.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 3, 1855.

Revue Agricole, Industrielle et Littéraire, n°s 3 et 4.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. IV, 1re livraison.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 3e livraison 1855.

La Picardie, novembre 1855.

Observations nouvelles sur les Cimmériens et les Cimbres, par M. Schayes.

Recherches sur la population de la Sicile ancienne, par le même.

M. le Président dit que parmi les ouvrages offerts à la Société, il en est un qui a particulièrement attiré son attention. C'est une petite brochure de M. Schayes intitulée : *Observations nouvelles sur les Cimmériens et les Cimbres.* Cette dissertation dont l'auteur a fait un tirage à part, est extraite du tome XXII, n° 9, du *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique.* M. Schayes s'attache à établir avec la profonde érudition que nous rencontrons dans tous les travaux historiques sortis de sa plume, que les Cimmériens sont des peuples fabuleux comme les Lestrygores, les Cyclopes, les Arimaspes, les Riphéens et tant d'autres ; que c'est, en un mot, un être idéal, un mythe enfanté par l'imagination des poètes. Cette opinion, suivant M. le Président, a, sans contredit, un côté vrai. C'est en ce sens qu'il n'y a jamais eu de peuples dont le véritable nom, le nom national ait été celui de Cimmériens. On peut en dire autant des Ethiopiens, des Serres et d'autres peuples situés aux extrémités du monde ancien et dont le véritable nom était inconnu aux Grecs. A ce point de vue, l'opinion du savant académicien belge est à ses yeux parfaitement fondée; mais il n'en est plus ainsi lorsqu'il en conclut que le nom de Cimmériens ne correspondait pas à des peuples réels.

Cette distinction parait d'autant mieux fondée à M. Courtois que Festus, au mot *Cimmerii*, dit qu'on donnait ce nom à des peuples qui habitaient des pays froids et sombres. C'est en effet le sens de l'adjectif grec *kheimerios* qui, appliquée à une contrée, signifie *pays de l'hiver* ou *des frimas.* C'est ce qui explique pourquoi nous voyons les Cimmériens placés d'abord au nord de la grande Grèce, puis au nord de l'Asie mineure et du Pont-Euxin, s'éloignant tou-

jours davantage et voyageant de compagnie avec les colonnes d'Hercule vers le septentrion à mesure que les connaissances géographiques des Grecs s'étendaient de ce côté. Il en a été de même du nom d'*Hespérie* appliquée d'abord à l'Epire et successivement ensuite à l'Italie, au nord de l'Afrique et à l'Espagne. L'opinant pense donc que le nom de *Cimmériens* était synonime chez les anciens Grecs du nom d'*Hyperboréens* et l'équivalent exact du nom de *North-mans* que les peuples de l'Occident donnaient indistinctement au neuvième siècle à tous les pirates qui venaient les envahir du côté de la mer du Nord et de la Baltique. Il faut remarquer que le mot *Kœlte* dans l'ancien teuton avait identiquement la même signification qu'a, en grec, celui de *Khemerios* et que dans cette dernière langue même, le mot Kêlas, *Kêlatos* signifie jour d'hiver, brume. Or, ne voyons-nous pas la *Celtique*, comme la Cimmerie, reculer sans cesse vers le Nord, du pied des Alpes et des Pyrénées d'abord à la Gaule du centre, puis à la Belgique (1) et à la Germanie, et enfin jusque sous le pôle où la Celtique se confondait avec la Cimmérie et la *Celto-Scythie*. L'opinant pense donc que ces divers noms n'étaient originairement que de simples dénominations géographiques.

L'honorable M. Courtois ajoute qu'il a lu aussi la dissertation de M. Schayes, et qu'à ses yeux c'est avec raison que le savant académicien belge fait observer que si l'on a d'abord confondu les Cimbres avec les Cimmériens à cause de la ressemblance des noms, à une époque où la Germanie n'était pas encore connue, il est devenu constant plus tard que les Cimbres étaient une tribu germaine et qu'il est probable que les Cimbres et les Teutons qu'a vaincus Marius étaient à la tête d'une vaste confédération des peuples germains voisins de la Baltique. M. Schayes informe ses lecteurs que ce travail n'est qu'un préambule d'un autre travail où il se propose de passer en revue le système de M. Amédée Thierry sur les origines belges et gauloises. Ce système, aux yeux de l'opinant, ne repose en réalité que sur ces trois mots : *Cynneri*, *Cimmériens* et *Cimbres*, à l'aide desquels l'ingénieux auteur de l'histoire des Gaulois a créé sa nation géante mais purement imaginaire des *Kimris*.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport de M. Delmotte sur di-

---

(1) Dion Cassius ne désigne jamais les Belges que sous le nom de *Keltikoi*, et les Germains sous celui de *Keltai*.

verses publications également envoyés à la Société. Cet honorable membre résume ainsi, en quelques mots, le résultat de ses observations :

Revue Agricole, Industrielle et Littéraire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes.

Les livraisons des mois de juillet, août, septembre et octobre 1855, contiennent, dit-il, des documents intéressants mais étrangers pour la plupart à l'histoire et à l'archéologie.

Il ajoute qu'on y voit aussi un rapport sur les objets d'art reposant dans les églises Notre-Dame et St-Waast, au faubourg de Paris, à Valenciennes, et une notice sur la pierre tumulaire de Henri de Hainaut. Dans son premier travail l'auteur raconte les vicissitudes de la Maison-Dieu, fondée en 1432, maison dont la chapelle est devenue l'église actuelle sous le vocable de Notre-Dame.

La pierre tumulaire de Henri de Hainaut, sire de Sebourg, décédé en 1176, se trouve dans l'église de Sebourg, près Valenciennes; le monument et l'inscription qui y est gravée sont, paraît-il, du XIIe siècle. C'est dans cette même église de Sebourg que se trouve le tombeau de St-Druon qui vivait vers la même époque.

Résumé analytique des travaux de la Société Havraise pendant les années 1842 *et* 1843, *par M. Paravey, Secrétaire de la Société.*

Ces travaux sont très divers : ils traitent des chemins de fer, question vitale en 1842, — des dangers du café au lait dans l'alimentation, — de la fabrication du sucre des colonies, — de l'abolition du duel en France, — de l'hydostrat, — de l'action de l'électricité. — L'auteur passe ensuite en revue un ouvrage sur un voyage autour du monde, — une notice sur la musique vocale au Hâvre, — une dissertation sur le suicide, — un calendrier des fêtes patronales de divers corps de métiers, — un essai sur Bernardin de St-Pierre, né au Hâvre, — un roman ayant pour titre : *Jean sans Nom*, qui débute par quelques scènes, passées en 1347, devant Calais, dans les camps de Philippe de Valois et d'Edouard III. — On y signale encore un ouvrage de M. l'abbé Cochet, intitulé : *Croisade monumentale en Normandie au XIIe siècle*, et deux autres du même auteur, l'une sur les anciennes industries de la Normandie, salines, etc., l'autre sur les fouilles exécutées à Etretat et au château Gaillard.

Il est à remarquer que la Société Havraise fait faire, par l'un de ses membres, un rapport sur toutes les publications qui lui sont

offertes et qu'il en ait tenu note au procès-verbal.

Recherches sur la population de la Sicile ancienne, par M. Schayes.

L'honorable membre de l'Académie de Belgique combat les idées généralement reçues sur la population de la Sicile antérieurement à la domination romaine. On sait que les historiens modernes donnent à Syracuse plus d'un million d'habitants, à Agrigente 800,000, à Gela, Selinente, Panormus, 100 à 200,000. Ce sont là, d'après M. Schayes des exagérations que vient détruire une analyse consciencieuse des passages des auteurs anciens qui ont traité cette matière. La circonférence de Syracuse, les forces militaires dont on la voit disposer dans les guerres offensives et défensives qu'elle soutient, ne permettent pas de lui accorder, à l'époque de sa plus haute splendeur, plus de 80 à 100,000 habitants. Ces considérations sont applicables aux autres cités et doivent réduire leur population dans la même proportion.

Les conclusions de M. Schayes ne sont peut-être pas à l'abri de toute critique, mais sa brochure révèle des recherches sérieuses et d'une haute et véritable portée.

Ce rapport terminé, M. le président propose comme membre correspondant M. Lecesne, adjoint au maire d'Arras, ancien conseiller de préfecture, et M. Janvier, membre de la Société des Antiquaires de Picardie. Ces propositions étant appuyées, l'ouverture du scrutin pour procéder à l'élection de ces honorables candidats est renvoyée, suivant l'usage, à la prochaine assemblée.

La séance est levée à 9 heures.

A. COURTOIS,

Secrétaire-Archiviste.

AUTRE COMPLAINTE DE THÉROUENE (1).

Moy Théroenne cité épiscopale
Quy chambre et palais eut jadis aornez
Et aujourdhuy voy ma beauté totable —
Souillye et gattée de doeuil advironnée ,
Jay prosperé en honneur maint année ;
Mais ruynée est ma salle et pourpris
Fort mys maint quy point ne la apris.

Par les Troyens dune antique noblesse
Pleins de proesse eulx nom Morinienne
Par les Vaudois ausquels eult hardiesse
Port et richesse fut dite Theroenne
Et maintenant en ma vielesse anchienne
Comme dos dane je suis rasée et pelée
Terre sans fruit par l'Empreur désolée.

Long tems je fus dite chambre de Roi
En gent arroy des Franchois chier temië
Et a present l'on voit en quel desroy
Par dur effroy suis dechirez et cour
Il n'y a ville tant poure sous la nuë

---

(1) Cette pièce de vers, extraite mot pour mot, comme les précédentes, du manuscrit inédit d'Antoine d'Affreingues (p. 184), est la dernière de ce livre qui concerne la destruction de l'ancienne capitale de la Morinie. Au milieu d'une singulière bizarrerie de vieux langage et d'une orthographe passablement négligée, on y remarque presqu'à chaque strophe ou couplet, des sentences qui dénotent sinon le talent poétique, du moins le bon sens de l'auteur.

H^ri DE L.

Qui soit venu a si dure inpropere
Quy fait le mal y fault quy le coopere.

O Roi Henri tres chretien litigère
Qui te suggere que par toy nay secours
Au tour de moy tout malheur s'exagere
Checun se ingere pour faire mes gitz cours,
Sauldars Franchois sortes palais et cours
Venez grans cours pour moy tost asister
Pour saner playe coment le cieux tenter.

Se ton secours en brief ne me transmetz
Mon dernier metz je voy tout apresté
Les Bourguignons jay renvoiez a Metz
Pourtant jamais n'auront de moi pitié
Par ma jactance et ma loquacité;
Jay irrité che grant Cesar Auguste
Qui tost pugnit ne fait que rayson juste.

Mes bolvers mes murs et mes rampars
En plusieurs pars sont tres fort demollys
Par Bourguignons corageux que leopars
Sont mes forts pareys de tous les assaillys
Peu me profite d'avoir harnas pollis
Si mes pallis me faut finer a honte
Soit tempre ou tard à tout faut rendre compte.

De tous lez voy mon pourpris desballez
Mes gens foullez qui me sont durs esbas
Enfans et femmes tres fort leur desoler
Au piet choler je me voy hault et bas
Bourgogne voulx me master par combat,
Festes, sabats, de tous suis hutinez
Chacun na pas passé sa destinée.

Noble et villain grand, moyen povre et riche
Me ont pour mon vice en inimicité,
De toutes pars on het mon maléfice
Nul n'est propice a ma calamité
Checun sur moy dit crucifigisé,
Sans nul pitié tout malheur m'anticipe
Meschante fin vient de maulvais principe.

De tous costez on crye sur moy venganche
Checun savanche pour mon bruit jus bouter
Depuis que eulx estre ne fers a nul avanche,
Plutost nuysanche dont suis a détester
Si aujourdhuy me voy suppediter
Batre et matter il faut que je l'endure
Plaisir mondain souvente fois peu dure.

Petits enfans alaitans la mamelle
D'un ardant zele monstrent évidament
Par leur indice que, en hayne mortelle
Checun martelle sur mon dos rudement
Nul ne promet pour mon advanchement
Dont temprement je viendray a jubé
Le moisne doit danser au piet de l'abbé.

Je me disoys cité inexpugnable
Lieu impregnable en meprisant checun
Maintenant voy que mon orgueil damnable
Et reprochable me fait grief importun,
Blasmer aucun nullement ne debvois
Point ne se pert quy va la droite voye.

Quant jay mon faict de tout premedité
Nécessité me vient fort oppressé
Comme un mallade a la mort allité

Jay decreté mes forfaits confesser,
Je vaulx jadis ceux d'Arthois cavasser
Et enverser mes plus prochains voysins,
Il n'est dangier que de maulvais cousins.

Dire on me peut la grosse larronière,
Treù et mynière des grands pillards de Franche
Quant prosperois checun cherchoit maniere,
Sen ma taniere il auroient acointanche
Les gros larrons confits en malveillanche
Trouvoient finanche par ma faveur en hate
Le pain est tel que on prestry la paste.

Plus chier tenoys un tas de larronceaux
De paillardeaux que gens d'honeur et pris
Ma part aux pacquets et fardeaux,
De tels hardeaux frequentant mon pourpris
Mes citoyens dont doibvent estre repris
Avoient apris cette lichon sans lettre
Un escollier doit ensuivre son maistre.

Jay faict ravir par tout vaches et veaux
Juments, chevaux, boeufs et moutons cornus,
Chievres, cabris, vellots et gras agneaux
Poullains pourchaux sans y espargner nuls
En depouillans grands moiens et menus
Enfants tout nuds predant sayon et cotte,
Avant partir fault compter a son hoste.

Jay faict partout de grans fus allumer
Pour consomer maint manoir tout récent,
Sil est besoin tous mes faicts résumer
Faict affamer jay des ménages cent
Si ay fait occir maint povre home innocent

Dont est decent que j'en fine a mechanche
Quant le di voeult tost retourne la chanche.

Moy qui doit estre du tout spirituelle
Non temporelle mais pure sans fainctize
Ay consentu par mode telle quelle
D'un méchant zele ruiner maint eglise ;
Je les debvois par bonne et juste guyse
En leur franchise garder de travailler
Cheval galleux ne het que l'estrillier.

Je voy la mienne en un pareil dangier
Fort domagiés dont ay au coeur vergoigne
Dieu le permet pour mon tort corrigier
Et pour purgier mon infecte caroigne,
Par quelque jour que mon sens y besoigne
Contre Bourgoigne je ne me puis defendre
Telle que on baille il faut mesure prendre.

Mon jolly temple qui tant fut decoré
Et bien paré et de beauté demis,
Par gros canons on la tout déchiré
Et lacéré, puis mon clocher bas mis
Par mon bon guet pensois avoir submis
Mes ennemis mais j'etois abuzez,
Commenchement n'est poinct sitost fuzez.

Jay englouty a mon grant detriment
Maint ornement des temples de villages
Fussent sacrés prophane ou autrement,
Couvertement y prendrois advantage
Et a present pardessus mon maisnage,
Dont vins esrage on me fait la pareille,
A cler soleil ne faut poinct de candeille.

Las moy chetive de doeuil advironnez
Ma destinée puis bien aperchevoir,
Le Roy mon mestre sy ma habandonné
Donte a minnes sales a mon cas prevoir
Promis m'avoit de faire tout debvoir,
Mais on peut voir que sa promesse vaine
Mal advisé a souvent doeuil et paine.

Puisque secours ne puis avoir de nulz
Mon *In Manus* diray devant ma fin
Et mes saudars grans moiens et menus
Tous les chiefs nuds mayderont de coeur fin,
Puisque navons amy parent ni affin,
Roi ne Dauphin ne faut a merchy mettre
Celluy est fol quy estrive a son mestre.

Puissant monarchque illustre impérateur
Dominateur en Europe et Affrique
Aujourdhuy voy que par forche et haulteur,
Es correcteur de mon dol et trafique,
Jay ambulé par un sentier oblique
Faulx et duplique dont sens ton dur baston
Les fors bouteurs en boutant reboute on.

Vayllans Cesar Charles toujours Auguste,
La glave auguste tu as entre tes mains,
Pour corrigier ma maulvaissier injuste,
Le plus robuste es de tous les humains
Ne permetz point que Espagnols et Germains
Soient inhumains pour me causer oultrage
Envis chet on de franchise en servage.

Se ton corps noble est de ton camp absent
Tu es présent par pouvoir sans désordre

Chy et ailleurs checun a toy consent
Nul n'est exempt de me griffer ou mordre
Les nobles prinches chevaliers de ton ordre
Me font détordre bras et mains bien souvent
Les mal vestus assiet on pres du vent.

Checun te dit invincible monarchque
Bastille et arche pour ennemis repeller
Regarde moy d'une amoureuse fache,
Quoy que de grace tu me doitz expeller
Aulcun ne voeult pour moy interpeller
Trop rebeller jay vers toy prétendu
Quant le chief fault tout le corps est perdu.

Prinches puissants chevaliers du Thoyson
Mon orayson faictes tost exaulcier
Combien que jay passé mainte saison
Contre rayson me vollut advanchier
Pour un subgetz en mes filles lancher
Leurs biens suuier mais de moy sont vengiez
Par guerre sont plusieurs gens mal logiez.

Je n'ay de nuls auxiliation
Daffliction mon povre coeur tressault
Je voy que on faict la preparation
Sans fiction pour me livrer l'assault
Riens n'y vault de reculer long sault
Car en soursault on veut mon fort saisir
De coeur dolent ne peut grant joie issir.

Che sont pour moi des estranges nouvelles
Car mes querelles lempreur veut extirper
De toutes parts je voi dessus mes esles
Porter esquelles pour aux murs ramper.

Mes ennemis voy prests pour me happer
Dont eschapper je ne puis de leurs mains
Qui meurt soubit on dit qui languit moins
Sauldars franchois montes de toutes pars
Sur mes rampars sans redouter la torche
Car Bourguignons corageux que leopars
En mes fors paroys font un cruel aproche.

Las je voy bien que n'avez assez forche
Plus grant reproche je veulx depuis oracle
On croit aulx saints sy tost qui font miracle.

Se dun assault je ne me vois happez
Point eschappé ne suis de tout dangier
Mes ennemis ma muraille ont coppé
Dont attrapé par eux seroy de logier
Car les saudars comis pour me vengier
Par mort rengiez je voy devant ma face
La guerre tout comme un torrent arrache.

Las que je sens au coeur d'anxiété
Grant quantité de mes gens sont occis
Les uns esclaves car peu ont résisté
O quel pitié la plus part sont transis
Par Atropos Clobto et Lachesis
Estoit déchu il faut donc qu'il adviengne
De vivre mal il faut que mal en viengne.

On met au plat mes tours et mes murailles
Pour mes entrailles ahenner et fouir,
Doresnavant lièvres perdrix et cailles
Gays et cornailles poront de moy jouir.
Je n'ay matiere de che me rejouir

Bien doy hayr ma maulvaistie perverse,
Qui charie droit jamais son car ne verse.

Le Roi aura de ma ruyne doeuil
Puisqua son voeuil n'est tourné ma besoigne
Je conseilleroys a Ardre et a Monstroeul
De prendre accueil aux prinches de Bourgoigne
Vo fiere troigne ne vous poeult garandir
Le fort rueur faict la pierre bondir.

Certifié conforme à la copie donnée dans le
Mˢ d'Antoine d'Affreingues.

Hᵗʳⁱ DE LAPLANE.

LOTERIES

EN FAVEUR DE LA CONFRÉRIE DE SAINT-GEORGES

EN LA VILLE DE MALINES,

ET DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE DE LOUVAIN.

1519 ET 1520.

Ce fut dans la première période du 16me siècle qu'on vit paraître en Flandre cette institution nouvelle, si répandue de nos jours, et qui alors comme aujourd'hui était connue sous la désignation modeste de *loteria* la loterie. L'étymologie de ce nom, passé tout entier dans notre langue, accuse son origine flamande. En effet, le mot *lot* en flamand et en bas allemand signifie le *sort* (1), cet arbitre souverain qui donne ou refuse, en promettant toujours, et dont les arrêts se subissent sans appel.

Cette invention n'était pas, à vrai dire, une découverte entièrement moderne. Déjà, dès les premiers temps de l'empire, on se servait chez les Romains des caprices du sort, pour distribuer d'une manière inégale les lots auxquels pouvaient prétendre ceux qui venaient tenter les

---

(1) Dictionnaire étymologique ou origine de la langue française, par M. Ménage, page 455.

chances de la fortune. Suétone (1) nous montre l'empereur Auguste se livrant à ce genre de divertissement avec ses convives, et excitant chez eux, à l'aide de lots splendides, mesquins ou bizarres, la verve satyrique et les folles joies des saturnales (2). Lampride nous apprend que cet exemple fut suivi par Héliogabale. Ainsi donc la pensée qui a donné naissance à nos loteries modernes s'était déjà fait jour à travers le vieux monde romain. Mais elle n'avait alors aucune portée morale, aucun caractère d'utilité publique. L'institution, au contraire, qui nous occupe, la loterie du 16me siècle, fut féconde en heureux résultats dont nous recueillons encore aujourd'hui les bienfaits.

La conquête du Milanais par François 1er venait de s'accomplir (1515), c'était ainsi que continuait à se révéler à la France un siècle qui devait offrir à son émulation des palais bâtis par Bramante, Michel-Ange, Palladio, des tableaux immortalisés par le pinceau du Titien, de Raphaël, de Léonard de Vinci, des statues rappelant les plus grands souvenirs de l'antiquité, enfin les admirables ciselures de Cellini, et tous ces beaux verres de Venise, et toutes ces bagatelles de la mode, ces bijoux en or, en émail, en ivoire, si souvent façonnés par la main du génie.

Sous l'irrésistible empire de cette domination qu'exerçait alors l'Italie, une révolution s'opéra nécessairement au loin dans les habitudes de simplicité et d'économie qui régnaient dans les familles. L'élégance des formes, la richesse des détails poursuivirent dans les maisons les

(1) Histoire des douze Césars. — Vie d'Auguste.
(2) *Historiæ Augustæ scriptores.* — Vie d'Héliogabale.

ameublements, les costumes, l'invasion artistique déjà tentée avec succès dans le courant du 15me siècle. Le luxe précédé par l'or que mettait à sa disposition la découverte de l'Amérique, avait fait son entrée dans ce monde moyen-âge qui touchait à sa fin.

Sur ces gros meubles en chêne, dont la solidité séculaire faisait autrefois le principal mérite, vint s'implanter la civilisation italienne avec son essaim gracieux et fantasque de cariatides, d'arabesques, de mascarons. Les habitations de nos ancêtres si incommodes et si modestes, changèrent de face. Alors commença, au milieu d'élégantes sculptures, le véritable règne des crédences, des dressoirs, des bahuts. Ces meubles furent admirablement disposés pour recevoir le couronnement de l'œuvre, le complément de leur destination. C'était sur leurs gradins à teinte sombre que devait s'étager ce luxe brillant de jolies choses que l'on appelait les *vacelles d'argent*. Ainsi le voulait la grande mode du jour, et les personnes riches s'inclinaient devant des exigences d'aussi bon goût.

Toutefois, le prix élevé qu'il fallait payer ces objets à cause de la finesse du travail ou de la valeur intrinsèque du métal, dut faire recourir à certaines combinaisons permettant de les acquérir sans se soumettre à d'aussi grands sacrifices.

Le moyen proposé fut l'établissement de loteries où, moyennant le versement d'une somme déterminée, on pouvait prétendre au gain des plus gros lots, à cette belle vacelle, point de mire de toutes les convoitises.

L'entraînement vers cette nouveauté fut d'autant plus grand qu'une fiche de consolation était toujours assurée. Votre mise vous donnait droit au gain d'un objet quelconque d'étagère qui vous empêchait de retourner les

mains vides. La vogue de la loterie fut dès lors assurée.

Cette nouvelle invention aléatoire (1), écrivait le célèbre Christophe de Longueil, né à Malines en 1490, et mort à Padoue en 1522, date de nos jours. Nous la nommons loterie, comme si vous disiez vassellerie, car son institution a pour but de nous faire gagner, par la voie du sort tous ces vases d'argent que nos destinons à l'ornement de nos bahuts.

Nova ista aleæ ratio, plane nostra est : et a nobis loteria *quasi* vascularium *dicas, appellatur : ab argenteo scilicet vasorum ad abaci ornamentum apparatu : qui ita inter eos, quorum in sortem conjecta sunt nomina, distribuitur, ut cuique aliquod vas obtigerit.*

Ce mode nouveau de tenter la fortune ne fut pas défendu par les lois de l'église qui proscrivait les jeux de hasard, et plus tard un savant canoniste, Simon de Maiolo (2), affirmait que la loterie, entourée de toutes les précautions propres à prévenir la fraude, résumait les caractères d'un véritable contrat.

Ainsi débarrassée des objections qui pouvaient nuire à son développement, cette institution patronée par les classes riches, établit sur des bases solides sa prospérité toujours croissante. Bientôt on comprit qu'en maintes circonstances, elle pouvait rendre d'importants services au pays. Au milieu de cette grande activité artistique, que nous appellons la Renaissance, elle fut mise à contribution comme de nos jours, pour aider à l'achèvement d'utiles entreprises, encourager et soutenir des corporations qui vivifiaient les villes et les défendaient.

---

(1) Lettres de Longueil, Paris, 1533, liv. 3, lettre 33e.

(2) Simon Maiolo, *Dies Caniculares*, p. 2, colloq. 2, traduction de Rosset. Paris, 1610.

C'est cette généreuse et noble pensée qui déjà en 1519 et 1520 animait les habitants des villes de Malines et de Louvain.

Les loteries formées alors au bénéfice de *la grande confrarie de Monsieur St-George et de l'église de St-Pierre*, et dont la date nous est certifiée par des documents authentiques, sont les mêmes que celles annoncées de nos jours en faveur de nos artistes, de nos hospices, de nos églises. Chose remarquable ! ces dispositions tendantes à entourer de toutes les garanties désirables nos loteries, à leur faire rapporter, dans l'intérêt de l'œuvre, tout ce que l'on est en droit d'espérer, ne sont que des emprunts faits à l'organisation des loteries du 16me siècle.

En effet nous procédons toujours, premièrement avec l'autorisation du gouvernement. Puis, nous annonçons de gros lots d'argenterie à gagner. Nous continuons ensuite en écrivant au loin, pour obtenir le patronage de personnes notables, des correspondants actifs et sûrs chargés de recueillir des lots et de placer des billets. Nous affichons aussi dans nos villes de grandes pancartes. Nous faisons annoncer partout où besoin en est, enfin nous tenons des registres et employons comme contrôle toutes les ressources de la bureaucratie.

Certes, si après trois siècles de sommeil les habitants de Malines et de Louvain revenaient à la lumière, ils pourraient, en lisant nos programmes et nos statuts modernes, dire cette fois avec vérité : Tout siècle est plagiaire d'un autre siècle (de Lamartine).

La preuve en est dans les documents précieux faisant partie des archives de la ville de St-Omer.

Ce sont deux lettres adressées aux autorités administratives, pour leur annoncer officiellement les loteries de

la confrérie de St-Georges de Malines, et de St-Pierre de Louvain. Nous transcrivons la première :

Très chiers et très honnorez seigneurs, nous nos recommandons de bon ceur à vous. Comme noz très chiers et bien amez les chief et gouverneurs de la grande confrarie de Monsieur Saint George, en ceste ville de Malines, pour subvenir aux grans affaires d'icelle confrarie, ont de nostre advis obtenu du roy catholique, nostre très redoubté seigneur, certaines ses lettres d'octroy, pour povoir mectre sus une belle loterie, en laquelle seront à gaigner certains beaulx riches pris et vacelles d'argent, comme vous pourra apparoir, par la carte sur ce faicte, sy vous requérons très instamment que vostre bon plaisir soit, à ceste nostre requeste et en faveur de la dicte confrarie commectre certaine noble personne ou personnes de voz subgetz pour recevoir les lotz et l'argent de ceulx qui vouldront avanturer en la dicte lotterie et d'en tenir registre, à leur salaire, et aussy de faire publier la dicte carte et affiger devant les portes et egglises en vostre ville, ou bon vous semblera. Requerons en oultre qu'il vous plaise donner à ceulx que vous commecterez à la dicte entremise et recepte des ditz lotz, et en advanchement de leur affaire tout conseil, aide et assistence. En quoy faisant noz ferez et aussy à la dicte confrarie plaisir très aggréable, et serons en telz ou semblables cas vers vous obligez. Ce scet Dieu auquel très chiers très honnorez seigneurs, prions qu'il vous ait en sa saincte garde. — Escript à Malines le XIIII[e] jour de septembre anno XV[c] XIX.

Les tous vostres, commun, maistres, eschevins
et conseil de la ville de Malines,
Signé : INGELBERT, notaire.

Et pour suscription : A nos très chiers et très honorez seigneurs les bailly et conseil de la ville de Sainct Omer, nos spéciaulx amiz.

Nous n'avons pu découvrir, malgré nos recherches, dans quelles circonstances particulières cette loterie fut organisée en faveur de la confrérie de St-Georges, patron des arbalètriers.

Nous ne pensons pas devoir nous livrer à des conjectures, nous préférons reproduire la seconde lettre concernant l'église de St-Pierre de Louvain. Cette missive

contient moins de détails que la première. Elle s'en réfère pour les conditions particulières de la loterie *au contenu de la carte sur ce expédié* aux mayeurs et échevins de la ville, pièce qui n'existe plus dans nos archives.

Voici le texte de la lettre :

Très chiers saiges et bons amiz, nous noz recoumandons humble-à vous et pourtant que les gouverneurs et maistres de Nostre Dame en l'esglise de Sainct Pierre en ceste ville, ont impétré par octroy de nostre très redoubté sire le roy de Castille, une lotherie pour icelle église, laquelle nous désirons estre avanchié. A quoy besoing est d'avoir ung homme de bien, bourgeois de vostre ville, pour recepvoir de chascun les los et deniers d'iceulx qui vouldront mectre en la dicte lotherie. Et pour le sallaire deu et convenable en ensuyvant le contenu de la carte sur ce expédié, s'est il que nous en escripvons à vous, désirant le plus que poons qu'il vous plaise de ordonner et commectre ung homme de bien de voz bourgois et inhabitans ad ce ydoisne, pour recepvoir les diz loz et deniers et les apporter ou envoier sceurement aux dicts maistres et gouvernères de Nostre Dame en dedens le tamps deu avec ce que yl appartiendra, le tout en ensuyvant le contenu de la dicte carte. Lesquelz maistres luy feront telle raison qu'il sera bien content d'eulx. Très chiers et saiges nos bons amis, en ce faisant comme en vous avons la parfaicte confidence. Et s'il est choze que pour vous faire puissions en ce, nous trouverez prests et appareillez. Ce scet Dieu nostre sire qui vous ait en sa saincte garde. — Escript ce samedi XIIIIe jour de juillet l'an XVc XX.

LA VILLE DE LOUVAIN.

Et plus bas : A noz bons amis les mayeur et eschevins de la ville de Sainct Omer et à chascun d'eulx.

D'après le contenu de cette lettre, nous voyons que cette loterie était faite à la demande des gouverneurs et maîtres de Notre-Dame, si célèbre en l'église de St-Pierre de Louvain.

Cette vierge miraculeuse, nous dit M. Piot dans une intéressante notice qui a paru dans le *Messager des sciences*

historiques de Belgique (1), existe encore aujourd'hui. Sa renommée, ajoute-t-il, était tellement répandue, que nos princes et même des souverains étrangers ne dédaignaient pas de se faire inscrire parmi les membres de sa confrérie. On la désignait sous le nom de Notre-Dame-sous-la-Tour. La chapelle où reposait son image vénérée subit souvent des modifications tendantes à son embellissement.

Ce fut sans doute pour subvenir à ces dépenses que les gouverneurs et maîtres de Notre-Dame en l'église de St-Pierre obtinrent d'organiser la loterie dont nous venons de parler.

Ainsi dès son origine la loterie fut une institution éminemment utile. Elle propagea le goût des arts, vint en aide aux monuments, et rendit productifs les appels faits à la générosité publique.

De nos jours ne l'appelons-nous pas encore à notre secours pour mener à bonne fin tant d'utiles entreprises, tant de vastes projets, dont la réalisation serait impossible dans bien des villes, si elle n'apportait son riche tribut pour suppléer à l'insuffisance des ressources municipales.

Quant à nous, nous n'oublierons jamais que c'est une loterie, honorable initiative de la générosité audomaroise, qui a sauvé d'une ruine complète l'un des orgues les plus magnifiques de la France, qu'on admire à St-Omer dans notre belle cathédrale gothique.

Nous aimons à rappeler ce souvenir comme un hommage de reconnaissance envers les loteries artistiques imitées du 16me siècle.

ALBERT LEGRAND.

---

(1) Année 1844, 2me livraison, p. 190.

LA MALICE DES FEMMES

ADVENUE EN 1532 A ARRAS.

Communication de M. QUENSON. Président.

C'est sous un titre analogue, sous celui d'*Alphabet de l'Imperfection et Malice des Femmes*, qu'un certain philosophe, *Jacques Olivier*, publiait en 1617, à Paris, sous format petit in-12, un volume devenu rare aujourd'hui, bien que réimprimé, et contenant par ordre alphabétique la série des vices qu'il reproche, en style très original, au sexe féminin et dont il prouve l'existence à l'aide de documents historiques, puisés surtout aux temps de la Grèce et de Rome.

Le fait ci-dessous raconté et que nous avons extrait littéralement d'un manuscrit sur la ville d'Arras, a moins de portée. Ce n'est, au demeurant qu'un acte de *Malice* ou mieux de mutinerie populaire, dont les annales de nos cités d'Artois ont dû nous offrir plus d'un exemple. C'est assez l'image de ce qui se passait à St-Omer au commencement de 1794, lorsque *la colonel Vandembosch*, à la tête de son bataillon de femmes armées, se précipitait, hors la porte du *Haut-Pont*, pour y piller des bateaux de grains qui passaient le long du canal. Vainement l'autorité municipale chercha-t-elle, par son intervention et celle de ses agents, à arrêter le pillage. L'émeute fut plus forte qu'elle, et durant plusieurs mois,

on vit *la* susdite *colonel* (car ainsi se dénommait-elle), parcourir les rues de St-Omer, le bonnet empanaché, le sabre et les pistolets au côté, suivie d'une nombreuse escorte, et imposant successivement à toutes les femmes de la cité, aux plus riches principalement, l'obligation d'une garde que, moyennant rétribution personnelle de trente sols, elle faisait monter par sa troupe sur différents points de la ville.

Il ne fallait rien moins, pour étouffer l'insurrection, que l'arrestation de son chef, et pour opérer celle-ci, que l'habileté d'un sieur Bugat qui, se rendant de très grand matin dans la rue du *Lion-Blanc*, attendit que *la Vandembosch* sortit de sa cave pour l'attirer adroitement dans un cabaret voisin, où l'on pût l'entourer et s'en saisir désarmée..... Mais retournons à Arras pour y revoir, en la cité et à St-Vast, cette œuvre de malice de 1532, dont parle le manuscrit précité.

QUENSON.

Soit à perpétuelle mémoire que le jour de Saint Avis, lundi dix-septième jour de juin de l'an 1532, a été fait en la ville d'Arras en Citée, à St-Vaast et aux prisons de la cour *Le Comte* ce que s'en suit :

A scavoir : que led. jour certaine quantité de bled vendu par ceux de St-Vaast, selon l'ordonnance et mandement de l'Empereur contenant qu'en chacun pays et ville pour l'entretenement de bonne amitié et vraie union, seroit distribuées marchandises et autres choses pour subvenir les uns aux autres et signament du bled qu'ils distribueroient à tous ceux du païs ; et il soit ainsi que ceux de St-Vaast eussent vendus quelques portions de bled à aucuns officiers de l'Empereur demeurans à Lens, pour distribuer et fornir là où ils verroient être convenable. Ce nonobstant faisoient assemblées plusieurs femmes de la ville d'Arras et de diverses rues, lesquelles se sont ingérées de battre et mutiler aucuns marchands et les chartons qui menoient les d. bleds et les d. bleds prins forciblement l'empor-

tant et en fait ce que bon leur auroit semblé, sans d'icelui en payer maille ni denier, même emporter les sacs des marchands et voituriers.

Ce fait, les d. femmes se sont assemblées en plus grand nombre que devant et toutes en bandes, l'une avoit un bachin en sa main au lieu de tambour, et allèrent en Citée au quel trouvèrent aucuns chanoines qu'elles poursuivirent tous à forches d'hières jusqu'à l'église de Notre-Dame d'Arras, auquel lieu étoit un marchand vulgairement nomé *Manette*, réfugié en la trésorerie de la d. église, qu'elles cherchoient pour le tuer si elles l'eussent trouvées. Ce fait, allèrent en plusieurs lieux et maisons des chanoines, esquelles elles firent plusieurs violences et opprobres aux d. chanoines, et en leur retournant des d. lieux, trouvèrent aucuns chariots en la grande rue de Citée et battirent très inhumainement les cartons, disant qu'elles vouloient emmener du bled, ce que ne pensoient et ne vouloient faire.

Icelles retournées dans Arras en plus grand nombre que dessus, vinrent aux d. de St-Vaast sans rien demander ni aucune chose dire, sinon que l'on ouvrit les portes et qu'elles vouloient avoir du bled, combien que plus de deux heures auparavant le prévot du d. St-Vaast oïant la plainte d'aucunes, leurs promit en faire bailler à condition qu'elles ne viendroient qu'une vingtaine au coup, et non de plus, et entreroient par un huys et sortiroient par l'autre, ce pour obvier à la foule : ce que aucunes acceptèrent et aucunes ne dirent rien, et s'en allèrent avec la d. grande foule qui étoit au devant la d. porte. Lors les autres, par un commun accord, et du consentement des autres qui vinrent fondre et crièrent toutes : nous voulons avoir du bled ; et sy en avoir en notre plaisir en dépit de l'abbé et des moines ; et estoit environ l'heure de neuf heures pendant que l'on chantoit la grande messe au d. St-Vaast, lequel temps elles se sont assemblées en grande et longue énumération, et l'espace du temps de lad. messe continuellement crians et frappans avec marteaux et autres instruments, rompirent la d. porte de forche, y entrèrent, auquel temps, en la fin de la dite grande messe, fut M. de Hebarcq, gouverneur d'Arras, accompagné de certain nombre de ses gens familiers et domestiques avec trois ou quatre sergeants. Lors oyant par le dit prévost la venue du d. seigneur gouverneur, alla saluer et bien caresser le d. sieur, lequel prévost oyant les forches, violences

et injures et opprobres qu'elles disoient aux d. religieux et leurs officiers, et incontinent à grande diligence après que led. seigneur eut salué le crucifix, accompagné du procureur général d'Artois et de ses d. officiers et familiers, présent le prévost, vint en la court où étoient plus de mille femmes en nombre, auxquelles il demanda ce qui les mouvoit de faire telles forces et insolences, auquel fut répondu par icelles qu'elles vouloient avoir du bled et qu'elles en auroient, lequel leur répondit qu'elles se retirassent et qu'il leur en feroit bailler à tel prix qu'il valoit au marché et à bonne monnoye. A ce répondirent les d. femmes qu'elles en auroient et à seize sols monnoye de roy, lui disant qu'il alla querre de la monnoye de Flandre, comme auparavant elles avoient dit à son lieutenant ; et adoncq pour ce que aucuns sergeans du d, s[r] en disoient aucunes choses hors de leurs plaisirs, eurent des coups de poing et des soufflets, présent led. s[r] gouverneur. Lors oyant les d. propos d'icelles femme, le d. prévost se retira vers le d. s[r] gouverneur, lequel s'en alloit et le procureur général avec lui, auxquels il demanda ce qu'il étoit convenable de faire des d. monnoyes à raison que c'estoit contre l'édit et l'intention de l'Empereur et qu'il ne oseroit les recevoir, lesquels seigneur et procureur répondirent au d. prévost que attendu la force et violence, que comme enforché ils prinssent ce qu'on leur bailleroit ou autrement il faudroit laisser tout perdre. Ce oyans les d. religieux s'assemblèrent trois ou quatre des principaux officiers qui ordonnèrent que l'on feroit des billets pour bailler à chacune d'elles un billet pour leur faire avoir du bled comme elles disoient, et pour ce faire commirent quatre ou cinq clercs avec aucuns officiers pour faire les d. billets et les distribuer comme dit est. Ce voyant par icelles que lon prétendoit y mettre ordre, violentement efforcèrent le lieu où se faisoient les d. billets et oppressèrent si tellement iceux officiers et clercs, qu'il convint à aucuns descendre par les fenêtres et les autres se sauvèrent au moins mal que purent, et n'étoit que pour parvenir à la confusion qui s'en étoit ensuivi, ascavoir pour avoir aucuns les dits billets et les faire contrefaire par aucuns qui étoient venus avec les d. femmes au d. monastère. Connoissans par les mesureurs la fausseté des d. billets et qu'ils n'étoient tels que l'on a accoutumés de les bailler, convint cesser un petit jusqu'à ce qu'on eut parlé à ceux qui étoient commis pour bailler les dits billets, et pendant lequel temps se assemblèrent quatre ou cinq cens

femmes, enforchèrent la montée et les premières d'icelles montées, s'approchèrent du grenier ayant piques, hoyaux, marteaux de fer et autres instruments pour rompre les dits huys. Ce voyant par le d. prévot monta la dite montée au milieu des dites femmes, les priant qu'elles ne fissent aultres violences, et que l'on leur feroit avoir autant de bled qu'elles voudroient ; et estimant que le d. prévost eut les clefs du d. grenier, ce qu'il n'avoit. le vouloient contraindre à lui bailler, à quoi répondit le d. prévost que ce n'étoit son état de porter les clefs. Cependant déroboient l'argent du d. prévost et finallement le ruèrent just des montées et n'eut été la grande multitude de femmes étants sur la dite montée, eut été en danger de sa vie. Et estoient les d. femmes si esmeutées en faisant les dittes violences et oppressions que incontinent que quelques relligieux disoient quelques mots, il lui convenoit s'en sauver pour les opprobres et faits qu'elles leur inféroient et violences, menaces et paroles exécrables, de sorte qu'il convint à un relligieux officier, de se sauver en la chambre du sous prévost. Voyans qu'il étoit illec réfugié, elles épautrèrent le huys et le poursuivant partout, pendant que d'aucunes cherchoient le d. marchand nomé *Manette* pour le tuer, au lieu de quoy elles déroboient chez ledit sous prévost où elles prinrent un scapulaire et plusieurs autres biens et illec, s'en allèrent eu plusieurs autres chambres enfondrer huys et fenestres et faire ce que bon leurs sembloit pendant qu'on abbattoit les huys des hreniers. Après qu'elles eurent rompus les dits huys qui étoit environ à onze heures devant midy, entrèrent au d. grenier en si grand nombre que on n'y scavoit aborder pour voir le désordre qu'elles faisoient qui dura environ jusqu'à deux heures après disner. Voyans par les dits religieux les dits désordres continuer et que déjà on avoit emporté plus de quatre cens mencaux de bled sans mesurer, payer, ni parler à aucuns des d. officiers religieux, ils envoyèrent un huissier de la chambre d'Artois, lequel voyant le grand intérêt et dommage qu'elles faisoient fit commandement de par l'Empereur notre souverain seigneur qu'elles cessassent à faire telles insolences et dégâts, auquel commandement les aucunes cessèrent et commenchèrent à payer et prendre par mesure, et les autres contiuuèrent leur malice, ne voulant aucunement cesser nonobstant le commandement fait par le dict huissier et conséquemment que leurs fit le d. s[r] gouverneur, ni par paroles ni remontrances qu'ils leurs fist. Et combien qu'il fut venu par trois ou

quatre fois réytérer les d. commandemens et persuasions nonobstant n'y voulurent cesser jusques à environ sept heures du soir que le d. s^r^ gouverneur estant venu de rechief ; petit à petit chascun se retira et n'est à oublier que les trois quarts de ceux qui vinrent tous ensemble le d. jour n'avoient point d'argent pour payer un mincaud de bled, car ils ne venoient que pour piller et dérober le d. bled et autres choses si elles eussent trouvées.

Et combien que tout ce que dessus soit déclaré et de si grande importance, que par telles monopoles, invasions et séditions qu'en telle et si grosse ville que la ville d'Arras qui est courtière et *quasi primaculum totius patriæ imperatoris* et que la punition seroit fort grande et pesée qui seroit de fort grosse importance et contristation à ceux qui guerreroient le fait et de leurs bons parents et amis, ce nonobstant n'ont été contens si elles ne se sont ingérées à aller invader les prisons du d. s^r^ Empereur, icelles rompre et enfondrer violentement et en contemnans le d. s^r^ Empereur et ses d. officiers, amenés et tirés hors des d. prisons cent autres prisonniers détenus pour avoir violé les ordonnances du d. s^r^ Empereur pour la monnoye, et ne leurs suffit les mettre hors les d. prisons mais les ont menés *in indespectum justiciæ ipsius Imperatoris* à travers de la ville d'Arras tant qu'ils ont été là où bon leurs a semblé les mener.

Néantmoins de tout ce que dessus dit est, n'a été punition condigne faite telle que l'on sait qu'il se doit faire par droit écrit ou autrement, ne même demander aux parties intéressées de faire quelques demandes pour les forches invasions, injures, intérêts et autres, parquoy les dits s^rs^ de St-Vaast causent d'avoir suspicion de tolérance, ce que dit est, car il est tout notoire que les d. échevins ont mandés à iceux de St-Vaast qu'ils envoyassent le lendemain du jour des d. troubles quarante ou cinquante mencauds de bled au marché, auquel marché les d. de St-Vaast ne peuvent user de leur mesure qui est trop peu grande que celle de la ville, laquelle grandeur est au profit des bonnes gens, étant que les seize mencauds de St-Vaast vaillent les dix-sept à la mesure de la d. ville et à un même prix, et quand il a été parlé de la monnoye du prix du bled craindans par les d. s^rs^ de St-Vaast transgresser l'édit du s^r^ Empereur, ont demandés quelle monnoye il conviendroit recevoir au d. marché, à quoi les d. de la ville ont répondu, mettant prix au bled à leur plaisir que le d. bled

seroit vendu vingt sols monnoye impérialle , ou vingt-quatre sols monnoye royalle contre l'intérêt et l'édit de l'Empereur.

Combien que les d. s^rs de St-Vaast désiroient plutôt avoir les vingt sols monnoye impérialle plutôt que les vingt-quatre sols royaux, parquoy appert que tout ce que dessus est dit est tolérance, qui peut avoir été aux cousteurs des involutions pour le pays que les échevins et aucuns officiers de l'Empereur par indignation auroient tolérés et soufferts faire telles insolences aux d. relligieux et principalement en l'absence de leur abbé , laquelle absence ils ont prétendu les surprendre par telles quelles lettres par eux obtenues en l'absence dudit s^r abbé, en quoi ne se sont condescendus ne voulant laisser entamer en rien non plus qu'auparavant à cause que toutes les lettres persuasions auroient été obtenues sous telles quelles donnent à entendre par les dits échevins, estimant surprendre les d. relligieux par persuesions en partie comminatoires, à quoy non acquiescèrent pour montrer les faits de involutions de procès, il appert clairement que les dits échevins ont procès par entreprise contre les droits, lequel procès a été accomodé par la suite entre les dits s^r et échevins et les d. s^rs de St-Vaast.

Certifié conforme au manuscrit.

LA CONJURATION DES RAMBURES.

SIÈGE D'ARDRES DE 1657 (1).

DOCUMENT

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA VILLE D'ARDRES.

Nous devons à l'obligeance de Me Hamy, notaire à Audruicq, la communication d'un manuscrit qui ne manque pas d'intérêt. Il est intitulé : *Dialogue Criti-Comique.*

La scène se passe sur les bords du Styx, entre Bernard, l'auteur de l'histoire de Calais, et l'un de ses voisins nommé La Roche, qui l'a suivi de près dans l'autre monde.

Ce La Roche est un rude critique qui entreprend l'ancien maïeur de Calais dans une conversation où il le tourne lui et son histoire en ridicule. Bien qu'il se dise Calaisien et malgré la forme plaisante et badine sous laquelle il cherche à déguiser ses sarcasmes les plus amers et les traits imprégnés de fiel qu'il se plaît à lancer à ce pauvre Bernard, il est facile de voir que ce La Roche n'est autre qu'un Ardrésien qui a pris à cœur de venger ses compatriotes de l'injure qu'ils croyaient avoir reçue de l'historien de Calais dans le passage où celui-ci, par suite d'une mauvaise interprétation de Lambert d'Ardres,

---

(1) Ces deux faits sont rappelés dans le *Précis historique sur Ardres,* par M. Deschamps (Mémoires des Antiquaires de la Morinie, t. V). — *La Conjuration des Rambures* ou *Ardres sauvée,* a été le sujet d'un petit drame composé par un auteur dont le nom nous échappe en ce moment.

avait avancé que cette ville n'avait été originairement peuplée que par des bannis.

A part les personnalités un peu crues dont il use, l'auteur de ce dialogue qui ne se donne à connaître que sous les initiales M. D. B., est un homme qui connait parfaitement son histoire, et dont la critique, sous ce rapport, ne manque pas de finesse et de solidité.

Son principal grief contre Bernard c'est qu'ayant tant fait que de sortir de son sujet en mêlant l'histoire d'Ardres à celle de Calais, il se soit attaché à faire ressortir tous les faits qui pouvaient être désavantageux à cette première ville, en se faisant même un malin plaisir d'altérer à cet égard la vérité, et qu'il ait laissé dans l'oubli tout ce qui pouvait faire honneur aux Ardrésiens.

La Roche prend de là occasion, sur la demande même de Bernard, qui feint d'ignorer ces faits, de les lui raconter. Tels sont entre autres *la Conjuration des Rambures* et *le Siège d'Ardres en* 1657, par l'armée espagnole, ayant à sa tête le grand Condé.

L'époque à laquelle remonte cet opuscule est, comme on le verra, presque contemporaine de celle où se sont passés les événements qu'il décrit. C'est à ce titre et comme documents historiques que nous croyons devoir reproduire ici ces deux extraits du *Dialogue Criti-Comique* de M. D. B.

A. Courtois.

En 1653, Ardres avoit pour garnison le régiment de Rambures, composé de plus de 1200 hommes, tous bandits et les plus grands scélérats de l'armée. La suite vous fera connoitre que les officiers valoit encore moins que les soldats : Car lorsqu'il étoit question d'aller en détachement, les amis comme les ennemis étoient également exposés au brigandage. Le bourgeois mesme n'étoit pas à l'abry de l'insulte au coin de son foyer, ce qui causoit de temps en

temps du tumulte qui ne finissoit guère que par quelqu'effusion de sang de part ou d'autre. Les plaintes fréquentes qui en furent portées à la cour dans ces temps malheureux ou le royaume étoit en combustion, ou en sortoit tout récemment, se trouvèrent étouffées par le crédit du marquis de Rambures, qui pour lors étoit au Bureau, d'où il revint quelque temps après pour commander à Calais. Il auroit été à souhaiter pour les pauvres habitants d'Ardres que son régiment l'eut suivy ; mais soit qu'il ne fut pas amy du marquis de Rouville, gouverneur d'Ardres, lieutenant-général des armées, soit que luy mesme ne fut pas plus humain que sa trouppe, et qu'il craignit de ne pouvoir tolérer dans Calais les licences qu'elle prenoit à Ardres, les habitants de cette petite ville eurent pendant deux ans ces mauvais hères sur les bras. Enfin, le marquis de Rouville, ennuyé de la nonchalance du ministre qui ne se pressoit pas de rendre justice et autant indigné du mépris visible que le militaire insolent faisoit de son autorité, que sensible aux persécutions que souffroient les malheureuses victimes des excez de ces brutaux, prit une résolution digne de luy et de son employ, quoiqu'un peu tard. Ce fut d'assembler tous les officiers, et de les exorter, non seulement à contenir la soldatesque dans le devoir, mais encore de réformer eux mesmes leur propre conduite, protestant de sa part que sans plus attendre les réponses de la cour, il mettroit tout en usage pour rétablir le bon ordre de la discipline, et que le premier quy se trouveroit en faute, sans nulle exception, serviroit d'exemple, suivant la qualité du fait.

Ces Messieurs, étourdis du compliment auquel l'apparente foiblesse du marquis ne leur avoit pas jusques là donné lieu de s'attendre, baissèrent la teste et se retirèrent. S'ils connoissoient le marquis pour homme fort lent à prendre ses résolutions, ils ne le connoissoient pas moins pour être ferme dans l'exécution. Il pouvoit d'un seul coup de canon faire en moins de quatre heures de temps, accourir toutes les milices du pays, et les mutins devoient s'attendre que le bourgeois fortifié de ce secours, ne les épargneroit pas. Voyant donc que pour le coup la chose devenoit sérieuse, et que le marquis, après une patience qui n'avoit que trop duré, étoit véritablement piqué au jeu, les principaux d'entr'eux s'assemblèrent dez le soir du mesme jour, chez le nommé Roze, aubergiste de l'enseigne du Dauphin, qui fait aujourd'huy partie du préau du couvent des

Bénédictines du coté du midy, attenant l'hôtel du gouverneur. Leur lieutenant-colonel y étoit logé, et la plupart y mangeoient. Ils tinrent conseil après souper, et délibérèrent sur les moyens les plus efficaces et les plus prompts de rabattre ce qu'ils appelloient les hauteurs du marquis ; ils n'en trouvèrent pas de plus propre et de plus court que celuy de livrer la place à la garnison espagnole de Saint-Omer. Ils prirent pour l'exécution de ce noir projet les plus justes mesures, et commencèrent dès le lendemain par tacher d'endormir le marquis par les soumissions les plus respectueuses et les promesses les plus positives qu'ils lui firent d'écarter à l'avenir jusqu'au moindre sujet de plainte. Mais le soir mesme qui précédoit le jour que devoit éclater la conspiration, et qui étoit le premier juillet 1653, elle fut découverte, voici comment :

Roze, entr'autres enfants, avoit une fille fort aimable nommée Françoise. Le lieutenant de la colonelle de Rambures, en étant fort amoureux, l'avoit à l'ynscu des autres officiers, demandée en mariage, l'avoit obtenue, et en attendant que la commodité lui permit de l'épouser sans essuyer les reproches de ses camarades, il vivoit chez Roze et mangeoit avec luy et sa famille à table d'hôte, sans que cette conduite, qui avoit un air d'indifférence, fut suspecte aux conjurez. Le trente juin, ce jeune officier, qui prévoyoit que les personnes qui devoient dans peu luy appartenir de si près, ne seroient pas, dans le désordre, plus privilégiées que le reste des habitans, trouva moyen le soir de tirer Roze à quartier, et luy déclara sans détour que son régiment devoit le lendemain égorger l'état-major de la place, faire main basse sur une demie compagnie suisse de cent hommes, qui composoit le surplus de la garnison, passer au fil de l'épée tous les bourgeois sans exception, déshonorer les femmes et les filles, jusqu'aux religieuses mesme, piller toutes les maisons et les églises, et ensuite livrer la ville aux Espagnols. Roze épouvanté de cet horrible récit, ne perdit pas une minute, et courut chez le marquis, qui étant occupé au jeu pour lequel il étoit passionné, ne consentit à lui donner audience qu'après les instances les plus pressantes. On peut juger de la perplexité du marquis à une nouvelle si peu attendue. Il ne pouvoit opposer à deux bataillons complets de soldats déterminez. que les cent suisses qui demeuroient fidelles, mais dont le petit nombre ne pouvoit manquer de succomber. Avoir recours à la garnison de Calais, c'étoit à quoy il étoit inutile de son-

ger, car outre que le marquis de Rambures qui y commandoit, fermoit depuis longtemps les yeux sur les excez de son régiment, et qu'il étoit son ennemy particulier, c'est qu'il n'étoit guerre possible d'en faire venir du secours à temps, non plus que d'appeller les milices ; attendu le péril pressant, et que le signal qu'on leur donneroit, en pourroit servir aux conjurez pour avancer l'heure de l'entreprise. Dans cette inquiétude, qui devoit être d'autant plus cruelle, que chaque instant devenoit précieux, le marquis manda à petit bruit quelques unes des meilleures testes et des plus accréditées d'entre les habitans, et après leur avoir témoigné son embarras qui ne les intéressoit pas moins que lui, il tint conseil avec eux et les officiers suisses. Il y fut résolu de joüer à quitte ou double, puisque dans l'extrémité où l'on étoit réduit, on ne voyoit pas d'autre parti à prendre. Mais pour ne rien négliger de la prudence, et prévenir autant que faire se pourroit les plus facheux accidens, on fit avant toutes choses et avec toute la circonspection imaginable retirer dans la tour de la paroisse les vieillards, les femmes et les enfans, et généralement tous ceux qu'on jugea trop foibles pour pouvoir se servir de l'épée et de la pertuisane. On donna des armes à feu à ceux d'entr'eux qui pouvoient s'en aider, et on leur assigna leurs postes aux fenêtres et le long de la gallerie de la tour pour faire feu quand il en seroit temps. Tout cela fut exécuté peu après la fermeture des portes avec autant de promptitude et avec un secret si heureusement gardé, qu'après Dieu, c'est à ces sages précautions que la ville dut son salut. Plusieurs femmes d'entre le peuple refusèrent généreusement d'entrer dans la tour et demandèrent des armes, pour vaincre ou mourir à côté de leurs maris, ce qu'on ne put leur refuser.

Cependant les Rambures, qui comptoient sur leur réconciliation platrée avec le gouverneur, s'étoient retirez de fort bonne heure dans leurs quartiers pour être en état le lendemain d'agir avec plus de vigueur, et cette fatale circonspection fut justement la cause de leur perte, parce qu'elle les empêcha de s'apercevoir du moindre des mouvements qui se faisoient dans la ville. Aussy s'étant mis sur les quatre à cinq heures du matin en devoir de défiler par pelottons de leurs casernes pour se réunir sur la place et s'y mettre en bataille, et de là, commencer par envoyer débusquer les suisses, à qui la garde de la porte avoit été confiée, ils furent fort surpris de se voir, à mesure qu'ils arrivoient, canarder du haut de la tour à grands

coups de mousquet, et de voir fondre de tous cotez sur eux des détachements de bourgeois, qui les ayant enveloppés, les attaquèrent si brusquement la bayonnette au bout du fuzil, après leur première décharge et se comportèrent avec tant de bravoure et de vigueur, secondez par les suisses, qu'il ne se sauva pas un seul officier du carnage ; le pauvre amant de Françoise Roze qui sans doute n'avoit pas voulu se rendre suspect à ses camarades, dans la crainte apparemment d'être la première victime de leur fureur, fut trouvé parmi les morts. Je n'entreprendrai pas de vous faire un détail de cette action à jamais mémorable. Tout ce que je vous en dirai, c'est que si pareil événement étoit arrivé à Calais, vous n'auriez pu trouver à votre fantaisie dans notre langue de termes propres à le célébrer. Quoiqu'il en soit, et pour en parler avec désintéressement, pour peu qu'on y reffléchisse, et qu'on se mette devant les yeux qu'en ce temps là, comme en celuy-cy, l'enceinte d'Ardres ne contenoit qu'aux environs de cent feux, il est aisé de concevoir, que cette affaire, proportion gardée, n'est pas moins glorieuse que celle de Crémone, si mesme elle ne la surpasse dans ses circonstances. Quelques bourgeois peu considérables restèrent sur le carreau, mais une perte irréparable fut celle du généreux Antoine du Bosc de Tassencourt, lieutenant de Roy, qui voulant s'opposer à ce qu'un détachement de conjurez s'emparât de la porte pour y introduire les ennemis qui commençoient à descendre du bois de la Montoire où ils étoient embusquez, reçut d'un sergent, dans le bas-ventre, un coup de hallebarde dont il mourut le lendemain. Sa veuve extrêmement aagée vit encore actuellement en la présente année 1717, et nous l'avons vue à Calais il n'y a pas plus de trois ans. Ce brave officier est enterré au milieu du chœur de la parroisse d'Ardres, entre la balustrade et le lutrin, et l'on voit son épitaphe en lettres d'or sur un marbre noir cramponné contre la muraille du sanctuaire du côté de l'épitre. On voit encore le portail et les murs de la tour du côté du midy criblez de mousquetades, parce que les rebelles, qui se sentoient fort incommodez de ce côté là, y tournèrent leurs armes pendant quelque temps. Les Espagnols n'eurent que la peine d'être venus à faux et la honte de s'en retourner de mesme. Une partie des soldats, qui étoient restez de la défaite, finit par la corde, le reste fut envoyé aux galères, et nous ne nous souvenons pas que depuis ce temps-là aucun régiment en France ait porté le nom de Rambures. Marie Magdeleine

Roze, sœur cadette de Françoise, étoit alors aagée de seize à dix-sept ans. Elle existe encore, veuve du sieur Alexandre-Marie (1), dit Parmezan, médecin de l'hôpital militaire d'Ardres. C'est d'elle et de plusieurs autres de ses contemporains, dont tous les récits se sont trouvez uniformes, qu'on a appris toutes les circonstances de cette malheureuse affaire, aussi bien que celle du siège dont nous parlerons bientôt.

Le marquis de Rouville voulut solemniser la feste du Roy et la sienne le 25 d'août 1657, et pour cet effet, il invita les officiers de la garnison à souper avec les principaux de la ville et leurs femmes. Le repas fut suivi d'un bal, au milieu duquel, le sr Philippe Mallet, commandant de la basse-ville, luy fit annoncer que les ennemis commençoient à paroitre sur les hauteurs du côté de Saint-Omer, et qu'ils pourroient bien se rendre dans peu au pié de la palissade. C'étoit la grande armée d'Espagne commandée par le grand Condé et par dom Jean d'Autriche en personnes. Il fallut faire cesser les violons et songer à une autre danse. Les dehors de la place n'étoient alors revétus que d'un simple gazonnage, et, come vous le remarquez vous mesme, la garnison étoit très foible. L'entrée de de Baures, d'Artagnan et de Moncornet n'étoit pas d'un grand secours. Trois testes de plus dans une ville assiégée n'en augmentent guère les forces, et ne peuvent tout au plus payer que d'exemple. Il falloit donc ajouter à votre relation un trait de vérité, qui est que si les bourgeois n'avoient pas suppléé au petit nombre des militaires avec toute l'intrépidité qu'ils avoient fait paroitre quatre ans auparavant contre les Rambures, la garnison n'auroit jamais pu pousser la résistance jusqu'à l'arrivée de M. de Turenne qui fit lever le siège. La ville étoit perdüe, et le marquis couroit risque de porter sa teste sur un échaffaut, parce qu'en ce temps-là, au moyen des contributions que le Roy abandonnoit entièrement aux gouverneurs des places frontières, ils étoient obligez d'entretenir et de payer une garnison

---

(1) Cette femme n'est morte qu'en avril 1722, agée d'environ 85 à 86 ans.

suffisante, devoir auquel la cupidité les faisoit souvent manquer. Dans cette crise délicate, on vit la marquise elle-mesme, avec les comtesses d'Estoges et d'Henneveux, ses deux filles, suivies des dames et des autres femmes de la ville, porter ou broüetter les armes, les instrumens, la nourriture et les rafraichissemens dont avoient besoin le soldat et le bourgeois qui étoient en action. On y perdit quelques habitants, mais pas un seul militaire. D'entre les notables, le s^{r} de Martigny fut tué à l'attaque du chemin couvert.

LE CHATEAU DE RIHOULT.

SA DESTRUCTION

DÉCRITE EN VERS LATINS PAR UN MOINE DE CLAIRMARAIS.

Communication de M. H^ri^ DE LAPLANE.

Rihoult ou Ruhout est diversement désigné par les chroniqueurs sous l'orthographe de *Ruholt*, *Rehou*, *Roffiold*, *Rohout*, etc., selon les variantes; d'après quelques modernes étymologistes, ce mot aurait une origine germanique ou teutonique et se composerait de ces deux monosyllabes, *Ruh* inégal, et *holt*, *holz* ou *hout*, bois, forêt, ou terrain accidenté complanté en bois (1).

Quoiqu'il en soit, Rihoult dont une vaste et épaisse forêt (2) garde jusqu'ici le nom et le souvenir, était situé près du lieu où, au XIIe siècle (1140–1148), à la voix de St-Bernard s'élevait, par la libéralité des princes, un riche monastère cistercien (3) dans les eaux de Clairmarais, à peu de distance de la ville de St-Omer.

Cet antique manoir, résidence des comtes de Flandre

---

(1) Grand cartul. de St-Bertin. — Mémorial du Pas-de-Calais, t. II. — Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. IV et V. — Voir aussi les divers chroniqueurs.

(2) Cette forêt, appartenant à l'Etat, est encore désignée aujourd'hui sous le nom de *Forêt de Rihoult* ou *Forêt du Roi*.

(3) Anciennes archives de Clairmarais. — M^rs^ inédit de Dom Bertin de Wissery, t. I, bibliothèque de St-Omer, n° 850.

(Domus, Manerium) (1), que quelques-uns, un peu légèrement peut-être, ont cru pouvoir faire remonter au temps de *Sulpitius Rufus*, lieutenant de Jules-César; ce VIEL CHATEAU *(Castrum, Castellum)* (2), avec ses creneaux, ses ponts-levis et ses grosses tours, là où vinrent successivement s'abriter, tour à tour, Baudouin de Lille, Charles-le-Bon, Arnould le Malheureux, Philippe et Thierry d'Alsace, avec leurs augustes compagnes, Rihoult a complètement disparu.... ; la trace d'un large et double fossé de circumvallation, fossé presque entièrement comblé, un tertre quadrangulaire aux angles émoussés, en rappellent seuls aujourd'hui l'emplacement et le dernier vestige, sur une surface approximative de deux hectares de gazon nivelé.

Le château de Rihoult, adossé à la lisière méridionale de la forêt, formait jadis sur ce point la ligne divisoire de la Flandre et de l'Artois. Sentinelle avancée, il gardait la clef de ces deux belles provinces si longtemps armées l'une contre l'autre.

Pendant une existence continue de cinq à six siècles, ce château fut, par sa position même, soumis à bien des vicissitudes. Souvent assailli, pris, repris, cerné, envahi, assiégé, endommagé, rétabli, démantelé, ce vieux château-fort, aux larges et hautes murailles, dut fréquemment subir l'impitoyable loi du vainqueur.

Maintes fois, au XIVe siècle, il sert de point de mire à la jalouse convoitise de ses voisins de Flandre, toujours en éveil; constamment il est en but aux bandes ennemies

---

(1) Ypérius et autres écrivains.

(2) Historiens des Gaules, chronique d'Ardres — Grand cartul. — Mémoires des Antiquaires. — *Manerium de Ruholt, domum de Rehout*

qui se disputent le territoire, et finit par succomber aux rudes atteintes portées par les Flamands (1346).

Au XVe siècle, moins exposé à la suite de la réunion des deux provinces, Rihoult doit encore se résigner pourtant à d'autres épreuves sans cesse ravivées par la chatouilleuse, mais juste inquiétude de l'Espagne, luttant, résistant, pied à pied, contre les envahissements successifs de la puissance française.....

Au XVIe siècle, les hostilités se ralentissent naturellement sur ce point et comme conséquence des modifications apportées dans le système de défense, le château de Rihoult commence à être négligé au point de vue stratégique. Les écrivains nous disent qu'au XVIIe siècle lorsqu'en 1638, St-Omer fut assiégé par les Français, les fortifications de Rihoult étaient déjà d'un utile secours pour la défense de cette place, le *vieil castel* se trouve alors presque imperceptiblement mentionné dans les plans contemporains de cette époque.

Dès lors, insensiblement amoindri, annihilé, abandonné, bientôt il n'en restera plus une pierre. En 1650, on avait eu un instant la pensée de rétablir, au nom du gouvernement espagnol, sur les murs écroulés du château de Rihoult un nouveau fort royal, pour veiller à la sûreté du pays; mais ce projet mort-né ne put se réaliser.—Dès 1771, le lieu où fut le manoir des comtes et le boulevard de la province, ne laissait plus entrevoir que quelques rares débris de son ancienne importance.....

La destruction de cette royale et historique demeure est ainsi rappelée en vers latins par un moine de Clairmarais dont le nom ne nous est pas parvenu (1). Nous reproduisons ici ces quelques lignes inédites, pour en assurer la conservation.

H^ri^ DE LAPLANE.

CASTRI RUHAULTANI OCCASUS.

Omnia mutantur : nec vestris optima mater (1),
Tempus edax, rerum templis mutabile parcit.
Ruhaulti nemoris, per grandia, castra vetustas
Suspexit, veteres arces (2) dixere moderni
Ædibus in mediis comites sacraria Flandri
Excitarant Ruhaultanæ devota Mariæ ;
Illic prima sedes, multos servata per annos.
Eximium hoc pietatis opus, vestigia patrum
Ingenita virtute tenens Balduine (3) colebas,
Justum quid memorem Carolum (4) quem celica tecta
Accipiunt ; quid Guillelmum, quem Neustria mundo
Edidit et comitem dedignans Flandria sensit,
Vota soluturus Solimis (5) aut inde regressus
Illic insignis pietate (6) Theodricus orat
Alzates solito haud contentus honore Philippus

---

(1) Cette pièce de vers est extraite du manuscrit inédit de Dom Bertin de Vissery, t. I ; elle a été conservée par les soins de Dom C. Martel, religieux de Clairmarais, ancien bibliothécaire et historiographe de l'abbaye, dont il est dit :

« *Dom Carolus* MARTEL, *quondam bibliothecarius noster, me-* « *lius omnium et accuratius omnium abbatum, encomia gallicè* « *scripsit et ea misit ad capitulum generale celebratum anno* « 1738 ; *præterea librum confecit in quo notulæ universi ferè* « *archivi nostri continentur.* »

On ignore dans quel auteur et dans quelle partie des archives ces vers ont été puisés.

(1) Le poète adresse cette invocation à la Ste-Vierge, en l'honneur de laquelle un oratoire était élevé au milieu de la forêt de Rihoult. Le monastère de Clairmarais était également placé sous l'invocation de la Mère de Dieu.

(2) En dernier lieu, la forteresse de Rihoult était désignée sous le nom de Vieux Château *(Veteres Arces)*.

(3) Baudouin à la Hache *(Hapkin dictus)*.

(4) Charles le-Bon *(dictus Bonus)*.

(5) Ce prince avait fait quatre fois le voyage de la Terre-Sainte pour l'accomplissement d'un vœu *(quater ivit)*.

(6) Thierry d'Alsace, le troisième fondateur du monastère avec Sybille sa femme *(3us monasteriorum fundator)*.

Audomareis altaribus ipse ministrum (1)
Associat cætu omni, decano que probante
Pacis adactenses, Burgundi, foedere facti (2)
Arcis hujus proceres, parili servastis honore.
Cum ecce ferox belli que discordia Flandros
Separat a Francis, animi ardent martis amore.
Ruhaultanam arcem conducto claudere vallo
Attentant Flandri, summa que evertere opum vi
Certabant, sternit vallatos machina muros ;
Fit via, discedit custos, tum que arce potiti,
Omnia diripiunt, victoque et hoste relatas,
Prophanas cumulant gasas pariter que lucratas :
Nec satis ; ultrices franget quis militis iras ?
Mensa dejiciunt ruit ars ruit ara vetusta.

On lit à la suite : *Hoc invenit D. C. Martel nescio ubi ?*.....

Certifié conforme au manuscrit, p. V et VI.

H^ri DE LAPLANE.

(1) *Canonicatus regius, anno* 1180. — Un membre du chapitre de St-Omer était chapelain de Rihoult. (Mémoires des Antiquaires de la Morinie, t. V, p. 267, notice de M. Hermand).

(2) Vers 1192.

INVENTAIRE DE L'ARGENTERIE

QUI SE TROUVAIT DANS LES ÉGLISES DE SAINT-OMER EN 1792.

Le hasard nous a fait mettre la main aux archives municipales sur les procès-verbaux constatant la remise à la nation de l'argenterie des églises de St-Omer, ainsi que de quelques autres églises des environs, en 1792 et 1793. Nous avons cru intéressant de donner très sommairement, l'aperçu de ce que contiennent ces pièces officielles. Les objets n'étant pas décrits d'une manière détaillée, on comprend que ce n'est qu'à titre d'indication de ceux qui existaient à l'époque de la révolution qu'on peut les consulter.

Dans ce résumé, nous suivrons à peu près l'ordre de date des procès-verbaux. Le premier qui se présente est celui relatif à l'église de St-Bertin. Il a été fait à deux dates différentes, le 18 octobre 1792 et le 6 novembre de la même année. Voici ce qui fut trouvé :

Deux chandeliers, à usage des enfants de chœur, en argent au nouveau titre (1), pesant six marcs sept onces.

Un bénitier, aussi au nouveau titre, pesant 18 marcs.

Six chandeliers d'autel, id. id. 54 marcs.

Deux encensoirs, une navette, au vieux titre (2), pesant 10 marcs 4 onces.

---

(1) et (2) Ces mots *argenterie au nouveau titre* et *argenterie au vieux titre*, n'indiqueraient-ils point, les premiers des objets faits récemment, et les seconds des objets plus anciens. On pourrait donc par ces inventaires, connaître ce qui restait d'ancien dans les églises en 1792.

Un autre encensoir et sa navette, au vieux titre, pesant 4 marcs 5 onces.

Un autre encensoir, aussi au vieux titre, pesant 3 marcs 1 once.

Deux bâtons de chantre, dont un avec une tête (1), au vieux titre, pesant 10 marcs 4 onces.

Une croix, pesant 8 marcs 4 onces, déduction faite du cuivre doré.

Une autre croix d'argent, au nouveau titre, pesant 9 marcs 1 once.

Un gouspillon, au nouveau titre, pesant 1 marc 5 onces.

Un plat et deux burettes, au vieux titre, pesant 2 marcs 3 onces.

Un christ et ses fleurons, au vieux titre, pesant 2 marcs, 4 onces et 4 gros.

Un pied de saint ciselé et ses garnitures, au vieux titre, pesant 16 marcs 4 gros.

Une lampe et ses chaînes, au vieux titre, pesant 7 marcs 4 gros.

Deux couronnes et une partie de garnitures de reliquaire, au vieux titre, pesant 10 marcs 6 onces.

Une petite lampe et ses chaînes, au vieux titre, pesant 2 marcs 4 onces.

Six chandeliers, aussi au vieux titre, pesant 28 marcs 3 onces.

Une vierge représentant Ste-Marguerite, au vieux titre, pesant 19 marcs 6 onces.

Le chef de St-Bertin (2), en argent doré, tous ses attributs consistant en piédestal et garniture, au vieux titre, pesant 87 marcs, 6 onces 4 gros.

Le tabernacle, sa croix et toutes ses garnitures, en argent doré, et plusieurs vis, au nouveau titre, pesant 196 mars 2 onces et 1 gros (3).

La garniture de la châsse de St-Bertin, en argent doré, au vieux titre, pesant 44 marcs 5 onces.

Deux autres vieilles châsses d'argent doré, au vieux titre, pesant 6 marcs 6 onces.

---

(1) C'était la tête de St-Bertin qui surmontait ce bâton, à ce qui nous a été rapporté.

(2) Le chef de St Bertin est suffisamment connu par le dessin qu'en a donné M Wallet.

(3) Ce tabernacle et tous ses accessoires dataient du 17e ou du 18e siècle. La désignation d'argent au nouveau titre vient à l'appui de l'opinion que nous émettions plus haut. (V. notes 1 et 2).

Un carcan (collier) en or garni de diamants, pesant ensemble 1 once 5 gros 1/2, faisant partie du chef dudit St-Bertin.

20 Octobre 1792. — Chapelle de l'Hôpital de St-Louis.

Six chandeliers d'argent, au vieux titre, pesant 6 onces.

Un encensoir et sa navette	id.	3 marcs.
Une lampe et ses attributs,	id.	23 marcs 4 onces.
Une petite boîte aux hosties,	id.	3 onces 2 gros.
Un plat et deux burettes,	id.	3 marcs 4 onces et 4 gros.

Une partie de garniture de reliquaire, au même titre, pesant 8 marcs 4 onces et 4 gros.

24 Octobre 1792. — Chapelle du Séminaire Épiscopal.

Une croix, son christ et son pied d'argent, au nouveau titre, pesant 8 marcs 2 onces et 2 gros.

Un christ et ses fleurons d'argent, au vieux titre, pesant 1 marc 4 onces et 2 gros.

Quatre chandeliers d'argent, au nouveau titre, pesant 22 marcs 4 onces.

Un encensoir et sa navette, au nouveau titre, pesant 7 marcs 2 onces.

Deux burettes d'argent, au nouveau titre, pesant 1 marc 3 onces 2 gros.

Un plat, au vieux titre, pesant 2 marcs 3 onces.

24 Octobre 1792. — Hôpital de la Maladrerie.

Quatre chandeliers d'argent, au vieux titre, pesant 6 marcs 4 onces 6 gros.

Une lampe et ses chaînes, au nouveau titre, pesant 9 marcs 7 onces.

Un plat et deux burettes d'argent, au nouveau titre, pesant 3 marcs 3 onces.

Un encensoir et sa navette d'argent, au nouveau titre, pesant 4 marcs 2 onces 4 gros.

20 Octobre 1792. — Hôpital Général.

Un christ et ses fleurons, au nouveau titre, pesant 1 marc 1 once.

Même date. — Hôpital Saint-Jean-Baptiste.

Une lampe d'argent, au vieux titre, pesant 2 marcs 3 onces 4 gros.

Un devant de reposoir, au vieux titre, pesant un marc.

Quatre chandeliers, au vieux titre, pesant 11 marcs 3 onces.

Un plat et deux burettes, au nouveau titre, pesant 3 marcs 4 onces et 6 gros (1).

19 Octobre 1792. — Le Bon-Pasteur.

Un encensoir et sa navette, au nouveau titre, pesant 6 marcs 6 onces.

Un plat et deux burettes, au même titre, pesant 3 marcs 3 onces 4 gros.

Deux flambeaux, au vieux titre, pesant 2 marcs 5 onces et 4 gros.

25 Octobre 1792. — Collège Français.

Deux parties de garniture de tabernacle pesant ensemble 64 marcs 1 once.

19 Octobre 1792. — Paroisse du Saint-Sépulchre, dans l'église.

Une lampe et ses chaînes d'argent, au vieux titre, pesant 13 marcs 4 onces.

Deux encensoirs, au nouveau titre, pesant 12 marcs 4 onces.

Une croix, son bâton et le christ d'argent doré, au nouveau titre, pesant 11 marcs 2 onces.

Six devantures de chandeliers qui étaient montés sur bois, divisés en plusieurs morceaux, au nouveau titre, pesant 52 marcs 5 onces 4 gros.

Un bénitier et son manche de goupillon, au nouveau titre, pesant 6 marcs 7 onces.

Un plat et deux burettes, au nouveau titre, pesant 4 marcs 1 once.

Une navette et un bâton de bédeau, au nouveau titre, pesant 2 marcs 4 onces.

Un christ et ses fleurons, au nouveau titre, pesant 3 marcs 2 onces 6 gros.

---

(1) Ce plat et les burettes furent réclamés aux commissaires par Marie-Françoise Beauriche, religieuse audit hôpital, comme ayant été faits de ses propres deniers et ne servant qu'aux jours solennels. Ce dire fut attesté des autres religieuses ; et néanmoins l'on transporta ces objets avec les autres à la maison commune ; ont-ils été rendus, c'est impossible à savoir.

Le doyen de la confrérie de Jésus-Flagellé a remis ce qui suit :

Deux couronnes, quatre cœurs, deux roseaux, une plaque représentant Jésus flagellé, deux agrafes et un bout de bâton représentant aussi Jésus flagellé, au nouveau titre, pesant 5 marcs, 7 onces 6 gros.

Dans la sacristie, le doyen de la confrérie du Saint-Viatique a remis :

Deux bouts de bâton de bédeau, deux plaques de robes et leurs crochets d'argent, au nouveau titre, pesant 2 marcs.

2 et 29 Octobre, 7 Novembre 1792. — La Cathédrale.

Une vierge représentant Sainte-Aldegonde et sa châsse, le tout d'argent au vieux titre, pesant 39 marcs 2 onces.

Une partie de garnitures de reliquaires d'argent, au vieux titre, pesant 16 marcs 3 onces 6 gros.

Une croix d'argent, au vieux titre, pesant 29 marcs 3 onces 4 gros.

Une autre croix, au même titre, pesant 3 marcs 3 onces 4 gros.

Une autre petite croix, au même titre, pesant 2 marcs 2 onces et 4 gros.

Un buste d'argent, au nouveau titre, pesant 35 marcs 4 gros.

Un buste d'argent doré, au nouveau titre, garni de pierres, pesant 26 marcs 4 gros.

Deux petits chandeliers d'argent, au vieux titre, pesant 1 marc 5 onces.

Deux candéla *(sic)* à trois branches, au nouveau titre, pesant 163 marcs 1 once et 4 gros.

Deux chandeliers d'enfants de chœur, au nouveau titre, pesant 13 marcs 6 onces.

Deux encensoirs et une navette, au nouveau titre, pesant 17 marcs 5 onces 4 gros.

Un bénitier et son gouspillon, au nouveau titre, pesant 9 marcs 5 onces.

Un bâton de chantre, au vieux titre, pesant 9 marcs 4 onces.

Deux autres bâtons, au vieux titre, pesant 5 marcs.

Une croix et son bâton, au vieux titre, pesant 9 marcs 4 onces.

Une vierge représentant Sainte-Aldegonde, au vieux titre, pesant 1 marc 6 onces.

Une masse, au vieux titre, pesant 6 marcs.

Deux encensoirs et leurs navettes, au vieux titre, pesant 15 marcs 5 onces.

Un plat et deux burettes, au nouveau titre, pesant 4 marcs 2 onces et 4 gros.

Une lampe platte et ses chaînes, au vieux titre, pesant 12 marcs 6 onces.

Trois paix et deux reliquaires, au vieux titre, pesant 2 marcs 1 gros.

Deux chandeliers, au vieux titre, pesant 9 marcs 1 once 6 gros.

Deux christs, un pied de reliquaire et une garniture de livre, au vieux titre, pesant 3 marcs 2 gros.

Deux calices et leurs patènes et une couronne d'argent doré, au vieux titre, pesant 12 marcs.

Un ostensoir en argent doré, au vieux titre, pesant 17 marcs 5 onces 4 gros.

Chapelle de Notre-Dame des Miracles en ladite église.

Une partie de garnitures de reliquaires, au vieux titre, pesant 4 marcs 2 onces.

Une lampe et ses chaînes, au vieux titre, pesant 6 marcs 3 onces.

Une petite lampe, au vieux titre, pesant 3 marcs 4 gros.

Une partie de cœurs d'enfants, armoiries, etc, au vieux titre, pesant 17 marcs 1 once 4 gros.

La châsse de St-Omer et sa croix d'argent, au vieux titre, pesant 360 marcs.

Le buste dudit Saint-Omer, ses supports en argent doré, au vieux titre, pesant 94 marcs 6 onces et 2 gros (1).

S'est trouvé en outre à ladite chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, un cœur d'or, au titre de vingt karats, pesant 1 once 7 gros.

---

(1) Plus tard on ajoute encore quelques menues parties d'argenterie provenant de cette châsse, des vis, viroles, etc. Cette châsse et le buste dataient seulement du 17e siècle.

Dans ladite cathédrale a encore été trouvé ce qui suit :

Les garnitures de deux châsses qui étaient dessous l'autel, pesant 9 marcs 4 onces, au vieux titre.

L'effigie de St-Job, au nouveau titre, pesant 8 marcs 6 onces.

Une petite croix d'or émaillée, aussi au titre de vingt karats, pesant 1 once 7 gros.

20 Octobre 1792. — Paroisse de Saint-Denis.

Six chandeliers d'argent, au nouveau titre, pesant 52 marcs.

Une lampe et ses chaînes, au vieux titre, pesant 21 mars 4 onces.

Deux encensoirs, au nouveau titre, pesant 9 marcs 4 onces.

Deux flambeaux, au vieux titre, pesant 3 marcs 5 onces.

Trois reliquaires, au vieux titre, pesant 5 marcs, 2 onces 4 gros.

Une vierge avec une figure émaillée, au vieux titre, pesant 8 marcs.

Un autre vierge, son enfant Jésus, au nouveau titre, pesant 24 marcs.

Une figure représentant St-Denis, enrichie de rubis et de perles, au vieux titre, pesant 14 marcs 4 onces 4 gros.

Une croix, son christ et son bâton, au nouveau titre, pesant 13 marcs 7 onces.

Un plat, deux burettes et une navette, au vieux titre, pesant 4 marcs 6 onces.

Item un petit St-Denis qui était à la tête du bâton du bédeau, au nouveau titre, pesant 1 marc 6 onces et 2 gros.

Un petit christ, un goupillon et quelques petites pièces, au vieux titre, pesant 2 marcs 3 onces et 2 gros.

Une plaque et un bout de bâton de bédeau, au nouveau titre, pesant 1 marc, 2 onces et 3 gros.

La garniture de deux reliquaires d'argent, au nouveau titre, pesant 9 marcs 3 onces.

26 Octobre 1792. — Chapelle du faubourg du Haut-Pont.

On ne trouva dans cette chapelle qu'une couronne, une bulle, un christ et ses fleurons d'argent, au vieux titre, pesant 1 marc, 6 onces et 6 gros.

25 Octobre 1792. — Couvent du Jardin Notre-Dame.

Six chandeliers d'argent, au vieux titre, pesant 25 marcs 3 gros.

Un christ et ses fleurons, au vieux titre, pesant 1 marc, 6 onces 6 gros.

Un plat, au vieux titre, pesant 1 marc 6 onces 4 gros.

Deux burettes, au nouveau titre, pesant un marc 4 onces.

25 Octobre 1792. — Collège Saint-Bertin.

On n'y a trouvé qu'une partie de fleurons d'un christ, au nouveau titre, pesant 1 once 6 gros.

L'opération ne pouvait être complètement finie, il y avait certainement eu des pièces cachées et que la peur n'avait pu encore faire rendre, aussi voit-on dans le cours de l'année 1793 de nouveaux procès-verbaux constater la remise d'autres objets. Nous allons continuer à transcrire.

20 Mars 1793.

Un reliquaire provenant de l'église d'Aire, pesant 4 marcs 3 onces.

18 Septembre 1793. — Collège Français.

Un calice avec sa patène, pesant 4 marcs 2 onces 7 gros.

Un ciboire surmonté de son couvercle, pesant 5 marcs 4 gros.

Une remontrance en entier, pesant 14 marcs 3 onces 3 gros.

14 Septembre 1793. — La Chapelle du Séminaire.

Un soleil, pesant avec sa broche de cuivre et écrou, 11 marcs 4 onces 3 gros, au vieux titre.

Un ciboire, argent doré, au vieux titre, avec sa broche de cuivre, pesant 3 marcs 4 onces 5 gros.

Un calice et sa patène, au nouveau titre, pesant 2 marcs 7 onces 1 gros.

Enfin une boîte aux saintes huiles, pesant 1 once 2 gros.

28 Septembre 1793. — Ce procès-verbal constate la pesée de différentes menues pièces provenant de l'intérieur de la châsse de St-Omer, tels qu'écroux, vis, etc.

Même date.

Une coupe en forme de gondole sur un pied et une plaque en

forme ovale, représentant Job sur son fumier, provenant de la confrérie de St-Job dans la cathédrale, pesant ensemble 1 marc 4 onces 4 gros 1/2.

6 Octobre 1793. — Provenant de l'Église de St-Sépulchre.

Une vierge d'argent, au vieux titre, et son enfant dit *Jésus*, garni d'un reliquaire et de plusieurs pierres de verre, pesant 8 marcs 4 onces 3 gros.

Deux couronnes d'argent, au vieux titre, pesant 4 marcs, 2 onces 3 gros.

Un christ d'argent, au vieux titre, trois fleurons et son inscription, pesant ensemble 1 marc 4 onces 1 gros.

Deux cœurs d'argent pesant ensemble 1 once.

11 Octobre 1793.

Une lampe d'argent, au vieux titre, et ses chaînes, provenant de l'église d'Eperlecques, pesant 3 marcs 2 onces 1 gros.

18 Octobre 1793.

Une partie de cœurs, couronnes et reliquaires, au nombre de 96 petites pièces d'argent, pesant 6 marcs 7 onces, provenant de la chapelle de Seninghem.

Deux couronnes, pesant 4 marcs 7 onces 6 gros, provenant de la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles.

Une autre partie de cœurs, couronnes, bras et jambes d'argent, au nombre de 82 petites pièces, provenant de l'église de Zudausque, pesant 4 marcs 4 onces.

22 Octobre 1793. — Objets provenant de la Confrérie de la Sainte-Famille.

Une statue d'argent, au vieux titre, représentant une vierge et son pied, pesant 9 marcs 7 onces.

Une lampe et ses chaînes, pesant 1 marc 2 onces 1 gros.

Six cœurs, deux petites figures et une couronne, pesant 2 marcs 7 oces 6 gros.

Un christ, une petite vierge et les attributs du christ, pesant 2 marcs 7 onces.

5 Novembre 1792.

Treize cœurs, 5 couronnes et deux globes d'argent, au vieux titre, pesant 2 marcs 5 onces 4 gros, provenant de la commune de Saint-Liévin.

Deux reliquaires, quatre globes d'argent, pesant 2 marcs 7 onces, provenant de la commune d'Eperlecques.

12 Novembre 1793. — Église de Salperwicq.

Quatre devantures de chandeliers avec leurs vis en cuivre, au nouveau titre, pesant ensemble 16 marcs 6 onces.

Un encensoir, aussi au nouveau titre, pesant 6 marcs 7 onces.

Un plat et deux burettes, vieux titre, pesant ensemble 2 marcs 7 onces 6 gros.

Quinze cœurs, un bâton ci-devant royal, deux branches de lustre, deux globes et deux couronnes, pesant ensemble 4 marcs, 4 onces et 4 gros.

Église de Tilques.

Un cy-devant bâton royal, deux couronnes, un globe et trois petits cœurs, pesant ensemble 1 marc 2 onces et deux gros.

Une étoile en or pesant un grain.

Objets déposés au District.

Un christ et ses fleurons, pesant 4 marcs 2 onces et 2 gros.

Une tête avec sa mitre garnie de fausses parures, pesant ensemble 2 marcs 3 onces 6 gros.

29 Décembre 1793. — Église de Blessy.

Une remontrance, pesant 8 marcs 3 onces 1/2.

Un ciboire, pesant 1 marc 6 onces 1/4.

Un calice, une patène et une cuillère, pesant 2 marcs 7 onces 1/4.

Cinq balles d'argent, deux cœurs, deux boîtes à l'huile, pesant 2 marcs 1/4.

Nous n'avons pas mentionné parmi les objets pesés les broderies, les franges, etc., non plus que la désignation des ornements où ces dernières se trouvaient, désignation qui n'offre rien de particulier. Disons seulement que

dans l'inventaire des objets de cette nature provenant d'Aire (1), on trouve mentionnées des « parties de figures brodées en or et argent » provenant probablement d'anciens orfrois. Signalons encore « un calice, sa patène, deux burettes, une croix, une boîte à l'huile, le tout en argent, provenant du 19me régiment ci-devant de Flandres. »

La loi du 10 septembre 1792 n'avait ordonné que la remise des objets en argent et or provenant des chapelles et couvents supprimés, réservant ceux qui étaient encore nécessaires au culte conservé. Un autre décret de la Convention du 24 octobre suivant, ordonnait la mise en vente du mobilier qui se trouvait dans les maisons royales et religieuses supprimées. Mais presqu'en même temps, une lettre du ministre de l'intérieur en date du 3 novembre de la même année, avait ordonné aux administrations de distraire de la vente les objets qui pourraient être conservés, afin, disait-il, *de servir de modèle au perfectionnement des arts*. Que de choses on eût pu sauver de cette manière ! Malheureusement le gout du moment ne pouvait pas être aux objets anciens et la prescription du ministre de l'intérieur n'eût servi à rien pour leur conservation. Quoiqu'il en soit, voici tout ce que l'on trouva à réserver dans toute cette masse d'objets. Les morceaux choisis provenaient de St-Bertin, ce sont :

1° Un christ en argent doré de la hauteur de vingt pouces, à prendre de la pointe des pieds jusqu'au sommet de la tête, pesant 7 marcs 1 once.

2° Un bas-relief représentant une descente de croix y compris le cartouche portant le nom de l'artiste, hauteur : dix-sept pouces trois

(1) En date du 12 janvier 1794.

lignes ; largeur moyenne : dix pouces ; pesant 6 marcs 4 onces.

3° Un autre bas relief représentant l'Assomption, hauteur : vingt pouces ; largeur moyenne : douze pouces ; pesant 7 marcs 6 onces 4 gros.

4° Deux médaillons ovales avec leurs rubans d'attache, l'un représentant St-Pierre, l'autre St-Paul, l'un et l'autre de la hauteur chacun de dix pouces neuf lignes sur huit pouces de largeur ; pesant 5 marcs 7 onces 4 gros.

5° Enfin un carcan (collier) en or garni de diamants, pesant ensemble 1 once 5 gros 1/2, faisant partie du chef de St-Bertin.

A cela il faut joindre quelques menus objets, tels que pierres de fantaisie, gravures d'agathe, de cornaline, cristaux, et perles détachées aussi du chef de St-Bertin.

Que sont devenus les objets ci-dessus ? Ont-ils eu la destination qu'on se proposait de leur donner, ou bien ont-ils aussi été fondus en lingots pendant la tourmente révolutionnaire ? Espérons, dans l'intérêt de l'art, qu'ils se retrouveront un jour ou l'autre dans quelque coin de musée d'Europe, sans attribution. Ce que nous venons de dire pourra servir à les déterminer.

Avant de finir, nous croyons devoir donner copie d'un certificat qui prouve que les agents employés à cette époque par le gouvernement pour l'opération dont nous avons parlé, ne se faisaient pas scrupule de distraire ce qui paraissait pouvoir leur convenir. Voici le certificat :

Je soussigné Philippe Pruvost, ex-sacristain de la paroisse de St-Bertin, responsable des effets restés en l'armoire du ci-devant trésor, notamment de la relique de St-Bertin, déclare pour ma décharge que le citoyen Duplouy y a enlevé un bouquet de diamant monté en or tenant à ladite relique, et l'a retenu entre ses mains depuis le jeudy 18 de ce mois, et qu'aujourd'huy, il a réservé soit disant pour ses peines une petite croix dorée d'un côté d'un christ de l'autre de l'image de la Sainte-Vierge. Fait à St-Omer le 26 octobre 1792. Signé, Philippe Pruvost.

Le citoyen Duplouy était officier municipal et avait, en cette qualité, assisté à toutes les visites faites dans les églises et les communautés. Le bouquet en diamant qui décorait le chef de St-Bertin, l'avait peut-être tenté; mais lorsqu'on se fut aperçu que ce bouquet était composé seulement de pierres fausses (1), il aura jugé qu'il était plus convenable de se nantir de quelque chose de plus solide, ainsi que le constate le certificat du sacristain.

L. Deschamps de Pas,

Membre titulaire.

(1) Ce bouquet était effectivement composé de diamants véritables dans le principe. Mais par suite des besoins successifs de l'abbaye, les parties intégrantes en avaient été changées successivement et remplacées par du cristal, en sorte qu'en 1792, ce bouquet était sans nulle valeur sauf la monture.

DEMANDE

Formée par les habitans des communes d'Éperlecques, Ruminghem, Muncq-Nieurlet, Recques, Nordausque et Bayenghem-lez-Éperlecques,

POUR LA DESTRUCTION DES CERFS

QUI DÉVASTAIENT LES RÉCOLTES DU VOISINAGE.

Communication de M. H^ri^ DE LAPLANE.

On sait que les environs de St-Omer étaient jadis, comme la Flandre, ombragés de vastes forêts dont plusieurs subsistent encore. Qui ne connait aujourd'hui les bois de Rihoult, de Clairmarais, de Watten, de Tournehem, de la Montoire, de Licques, d'Euringhem, d'Ilesdin, de Nieppe, de Crécy, de Ruminghem, d'Éperlecques?... etc., etc. Mais ce que savent un peu moins, peut-être, nos modernes *Nemrods,* c'est que ces épaisses forêts, dépeuplées maintenant et sillonnées de nombreuses clairières, furent jusqu'à ces derniers jours, à l'instar des forêts royales des environs de Paris, l'asile des bêtes fauves et du gibier des princes; le loup dévorant, l'astucieux renard, l'agile cerf, le daim au pied léger, la timide gazelle aux élégantes cornes branchues, palmées ou en forme de lyre, abondaient en ces parages; ils y régnaient en maîtres, portant la dévastation dans les campagnes. On retrouve souvent, sur les lieux, dans les explorations souterraines, à une certaine

profondeur, des fragments de bois de cerf, parfois conservés, parfois pétrifiés, parfois en poussière ; on en a rencontré surtout en notable quantité dans les ruines du vieux château d'Eperlecques. Ce fait, digne de remarque, et dont nous avons pu nous assurer, était déjà pour nous un indice de l'ancienne existence de ces animaux dans le voisinage, lorsque nous avons mis la main sur la pièce suivante, échappée par hasard à la destruction des archives malheureusement perdues ou dispersées de l'humble et riche paroisse d'Éperlecques (1). Cette pièce, que nous donnons textuellement est peu connue, elle n'a pas besoin de commentaire. C'est une supplique adressée, peu avant la révolution de 1789, à *Nosseigneurs les députés généraux et ordinaires des Etats d'Artois, pour obtenir la destruction ou l'*EXTIRPATION *des cerfs qui causaient des* intérêts *considérables aux récoltes*, la voici :

« A Nosseigneurs

« Nosseigneurs les députés généraux et ordinaires des États d'Artois.

« Suplient et remontrent très humblement les Baillis, Lieutenants, Gens de Loi et principaux habitants des paroisses d'Éperlecque, Ruminghem, Muncqnieurlet, Recques, Nordausque et Bayenghem-lez-Éperlecque.

« Disants que leurs paroisses étant adjacentes aux bois et forests tant d'Éperlecque dit de Beaulo, de Rumenghem, de Muncqnieurlet,

---

(1) Il y a peu d'années, à la mort d'un ancien administrateur de cette commune, sa veuve vendit, à son profit, tous les papiers déposés chez son mari. Ces papiers étaient presque tous des papiers publics; nous avons pu en recueillir des fragments de correspondances officielles, un livre-terrier, un registre de confrérie et autres actes utiles, etc., etc. Il serait à désirer que des abus aussi regrettables ne puissent plus se renouveler. Nous avons la confiance que l'administration supérieure avisera.....

H^ri DE L.

de la Hollande dit de Recques et autres parties de bois tenantes ensemble et formantes une étendue plus de deux lieües. Elles sont les plus exposées aux dommages qu'occasionne la grande quantité de cerfs qui réside depuis quelques années dans lesdits bois où il y a quelques fontaines que ces animaux ne trouvent pas dans d'autres bois.

« Outre les dommages que ces animaux font au bois à coupe, ils en causent encore bien plus dans les campagnes ; les cultivateurs qui espèrent, après des soins continuels, de recueillir les fruits de leurs pénibles travaux, ont la douleur de voir chaque année leurs dépouilles ravagées. Les plaintes et représentations portées à ce sujet furent sans succès ; les remontrants persuadés que les dépouilles sont sous la protection du Roi, osent s'assurer, Nosseigneurs, que ce ne sera pas en vain qu'ils implorent le secours de vos seigneuries pour parvenir à l'*extirpation* de ces animaux qui causent des *intérests* si considérables ; c'est pourquoi ils ont l'honneur de se retirer vers vous.

« Nosseigneurs,

« Vû les pertes et dommages occasionnés par le grand nombre de cerfs qui réside esdits bois, il vous plaise protéger les remontrants, afin que par votre entremise il soit ordonné la destruction ou l'extirpation de ces animaux. Ce qu'espérant de vos bontés et justices ordinaires, les supliants ne cesseront de redoubler leurs vœux vers le ciel pour la conservation et prospérité de vos seigneuries. »

(Suivent les signatures).

CONCOURS DES ANTIQUITÉS NATIONALES

1856.

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA COMMISSION.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ayant, dans sa séance solennelle du 8 Août 1856, décerné la *première Médaille d'or* à l'HISTOIRE DES ABBÉS DE SAINT-BERTIN récemment publiée, sous les auspices de la Société des Antiquaires de la Morinie, la Commission du Bulletin Historique a pensé que cette éminente distinction, aussi glorieuse pour la Compagnie que flatteuse pour l'auteur du livre couronné, devait être mentionnée ici, et, à cet effet, elle a décidé l'insertion, par extrait, du compte-rendu soumis à l'Académie, par M. Adrien de Longpérier, l'un de ses membres, en ce qui concerne les Abbés de Saint-Bertin (1).

A. COURTOIS,
Secrétaire-Archiviste.

---

(1) La commission élue par l'Institut pour examiner les travaux envoyés au grand Concours des Antiquités nationales, se composait de MM. Jomard, Haze, P. Paris, L. Vitet, P. Mérimée, Magnin, Littré et A. de Longpérier.

A ces honorables membres étaient naturellement adjoints MM. E. Laboulaye, président, F. Ravaisson, vice-président, et M. Naudet, ecrétaire-perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Voici, à cet égard, les paroles de M. le Rapporteur :

« C'est à l'ouvrage inscrit sous le n° 38, intitulé *les « Abbés de Saint-Bertin d'après les anciens monuments de « ce monastère*, par M. Henri de Laplane, que la com- « mission décerne, au nom de l'Académie, la première des « trois médailles d'or dont elle dispose. L'auteur, qui « se recommandait déjà à l'attention de l'Académie par « les publications estimables qu'il avait adressées anté- « rieurement, a mis, cette fois, la dernière main à une « œuvre qui l'occupait depuis longtemps. Pendant le « cours d'explorations archéologiques sur le sol de l'an- « cienne église de Saint-Bertin, fouilles qu'il était chargé « de diriger au nom de la Société des Antiquaires de la « Morinie, M. de Laplane avait dû bien souvent ana- « lyser les documents manuscrits ou imprimés relatifs au « vieux monastère, et divisés aujourd'hui entre les biblio- « thèques de Boulogne et de Saint-Omer. Ces recher- « ches l'avaient conduit à dresser un tableau chronolo- « gique et biographique de tous les abbés de Saint- « Bertin depuis l'an 648 jusqu'en 1791. Il y ajouta « l'énumération des chartes relatives à chaque adminis- « tration abbatiale; et le nombre de ces titres s'élève à « près de cinq mille; puis encore il enrichit cette collec- « tion de la liste des religieux successivement admis dans « la communauté; il donna enfin à son livre tous les « développements que comportait le cadre qu'il avait « tracé. Cette chronique, ainsi restituée, qui embrasse « un espace de 1143 ans, touche par bien des points « à l'histoire générale; et il faut savoir gré à l'auteur de « la discrétion courageuse avec laquelle il a écarté de « son travail des récits historiques qu'il devait si souvent « être tenté d'y introduire. Car l'abbaye de Saint-Bertin,

« d'abord nommée *Sithiu*, fut une des plus puissantes « maisons de l'ordre de Saint-Benoît ; ses domaines s'éten- « daient en Flandres, en Allemagne et même en Angle- « terre.

« Bien des souverains et des personnages célèbres l'ont « visitée ou y ont reçu la sépulture. C'est là qu'une dy- « nastie s'est éteinte avec Childeric III, le dernier Méro- « vingien ; c'est là que Charlemagne recevait l'hommage « de la Bible d'Alcuin et qu'Alfred le Grand venait cher- « cher des instituteurs pour adoucir les mœurs de ses « peuples. C'est là encore que vinrent prier et se recueillir « le moine Dunstan, Thomas de Canterbury, saint « Anselme et saint Bernard ; là qu'Érasme, établi chez « son ami l'abbé Antoine de Berghes, composa son traité « intitulé : le Manuel du soldat chrétien, *Militis christiani* « *Enchiridion*. Tant d'hôtes illustres, parmi lesquels figu- « rent Philippe-Auguste et saint Louis, Bertrand du « Guesclin et Olivier de Clisson ; Charles le Téméraire, « qui arriva à Saint-Bertin au lendemain d'une bataille, « et Charles d'Orléans, qui y présida de superbes tour- « nois ; le pape Léon X (Jean de Médicis), alors dans « l'exil ; Louis XIV venant rendre grâce à Dieu après la « conquête des Flandres, et Jacques II banni de son « royaume, M. de Laplane les connaît et les cite ; mais « il se garde bien, à propos de ces noms éclatants, de « découper l'histoire de France ou la biographie univer- « selle pour grossir inutilement son livre. Ce qu'il a « voulu faire, c'était l'histoire des abbés de Saint-Bertin, « et il a accompli cette tâche avec un soin irréprochable ; « on doit louer en lui un profond respect pour les sources « et une exactitude dans la reproduction des noms et des « textes qui indique une érudition spéciale. L'Académie

« n'a qu'à se féliciter d'avoir à plusieurs reprises encou-
« ragé les travaux consciencieux de M. de Laplane. »

Les Membres de la Commission des Antiquités Nationales,

Signé à la minute : JOMARD, HAZE, L. VITET, P. PARIS, MAGNIN, LITTRÉ, P. MÉRIMÉE et AD. DE LONGPÉRIER, rapporteur.

L'Académie adopte les conclusions ci-dessus.

Le Secrétaire-Perpétuel de l'Académie,
NAUDET.

A la Bibliothèque des Sociétés
le Secrétaire Général
Mr de Laplane

SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE.

CINQUIÈME ANNÉE.

19e & 20e LIVRAISONS.

AOUT, SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1856.

Doctrina investigando restituet.

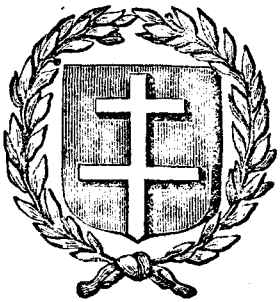

SAINT-OMER,
IMPRIMERIE DE FLEURY-LEMAIRE, LITTE-RUE, 26 et 28.
1857

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 14 Janvier 1856.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

M. DE LAPLANE, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

L'honorable M. Legrand, vice-président, ouvre la séance en l'absence momentanée de M. le président Quenson, et donne la parole à M. Courtois, secrétaire-archiviste, lequel fait la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal étant unanimement approuvé sans observation ainsi que le rapport de M. Delmotte sur quelques ouvrages envoyés (ce rapport est textuellement inséré au procès-verbal), M. le président arrive au fauteuil et communique à l'assemblée les titres des ouvrages adressés à la Compagnie pendant le mois qui vient de s'écouler. Ces ouvrages sont :

Mémoires de l'Académie du Gard, 1854-1855.

Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, tome VIII[illegible]

Archives Historiques et Littéraires du nord de la France, 3e série, tome Ve, 2e livraison.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, novembre 1855.

Revue Agricole, Insdustrielle et Littéraire, nov. et déc. 1855.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome XIIe, 3e liv.

Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, t. II, 3e fascicule.

The Numismatic Chronicle. avril-juin, 1855.

Collectanea Antiqua, part. II, vol. IV.

A lecture on the Antiquities of the Anglo-Saxon cemeteries of the ages of paganisme, by Thomas Wright, esq., M. A. F. S. A. Hon. M. R. S. L. etc.

History of the art of pottery in Liverpool, by Jos. Mayer, F. S. A.

The Archaeological Mine, décembre 1855 et janvier 1856.

Monnaies de métal prétendûment produit par les procédés occultes de l'alchimie, par M. Renier Chalon.

Le baron de Blanche et sa monnaie de Schonau, par le même.

La Picardie, décembre 1855.

Table des manuscrits de D. Fonteneau, conservés à la bibliothèque de Poitiers.

Rapport sur la chappe arabe de Chinon, par M. Reinaud.

Association Lilloise, séance d'ouverture du 12 décembre 1855.

Le Deux Décembre 1855, poésie par P. Loisel aîné.

A la suite de cette communication, M. de Laplane fait personnellement hommage d'une notice sur l'église de Fauquembergue, exemplaire in-4° avec planches, imprimé à Arras par les soins de la commission historique des monuments historiques. — Remercîments.

Vient ensuite la lecture de la correspondance qui se résume ainsi :

— M. le sous-préfet de St Omer réclame, au nom de M. le préfet, pour M. le ministre de l'intérieur, d'autres exemplaires des Bulletins de la Société ; le dépôt légal, dit ce fonctionnaire, devant posséder plusieurs exemplaires de chaque publication. — Il est répondu que déjà plusieurs fois des exemplaires semblables ont été demandés et envoyés sans préjudice de ceux que les imprimeurs ont personnellement fournis, conformément à la loi avant la mise en circulation de l'ouvrage. Les exemplaires envoyés, dit-on, ont dû s'égarer dans les bureaux où on les retrouvera sans doute. En attendant, néanmoins, la Société pense qu'il y a lieu, en soumettant ces observations à qui de droit, d'en faire un nouvel envoi à M. le sous-préfet.

— M. Réder, trésorier de la Société des Antiquaires de l'Ouest, envoie un bon pour faire retirer un exemplaire du dernier volume des mémoires de cette Compagnie, année 1854.

— M. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de

Belgique, et correspondant à Bruges, annonce l'envoi d'un exemplaire de son Histoire de Flandre.

— M. Ch. Henneguier, correspondant à Montreuil, et dont l'utile concours avait été réclamé par la commission du Bulletin, annonce qu'il veut bien tenir à la disposition de la Société un document très intéressant sur certains usages observés en l'échevinage de Montreuil, document qui semble être peu ou pas connu.

La communication de l'honorable membre est acceptée avec empressement et reconnaissance. Le document dont il s'agit sera imprimé dans le Bulletin aussitôt qu'il sera parvenu.

— M. Constantin, ancien membre titulaire et correspondant à Alençon, se rappelle au souvenir de la Société à laquelle il demande l'autorisation d'envoyer quelques pages sur la biographie de Suger, si quelque membre n'a déjà entrepris un travail semblable sur le grand ministre de Louis VII.

La Compagnie accepte l'offre de M. Constantin auquel, des remercîments anticipés seront adressés en son nom.

— M. le ministre de l'intérieur du royaume de Belgique écrit de Bruxelles en date du 5 janvier 1856 (5e division 1re section n° 1801-1137), qu'après avoir pris connaissance de la lettre qui lui a été adressée par M. le secrétaire-général à l'effet d'obtenir en échange des publications de la Société la collection des *Chroniques Belges inédites*, publiée sous les auspices du gouvernement par la Commission royale d'Histoire, ce haut fonctionnaire se montre disposé à accueillir, autant qu'il est en lui, la demande qui lui est faite. Toutefois, ajoute le ministre, pour pouvoir prendre une décision à cet égard, il serait nécessaire de connaître les ouvrages que la Société des Antiquaires de la Morinie pourrait offrir à la Commission royale d'Histoire, ainsi que les travaux qu'elle prépare. Pour ce qui est des travaux de la Commission royale d'Histoire du gouvernement belge, ils comprennent à l'heure actuelle 17 volumes in-4° et 27 volumes in-8°. Cette collection s'accroît d'année en année de plusieurs volumes.

La Compagnie entend avec plaisir cette communication et charge son secrétaire de continuer la négociation si heureusement commencée, avec l'espoir qu'elle pourra aboutir : l'échange dont il s'agit devant être une bonne fortune pour la bibliothèque de la Société.

La lecture de la correspondance étant terminée, M. le président dépose sur le bureau, au nom de M. Roach-Smith, membre corres-

pondant à Londres, une belle médaille en bronze qui vient d'être frappée en Angleterre, à la mémoire de Richard Sainthill, numismatiste distingué, né en 1787,

Cette médaille porte l'effigie de Richard avec ces mots : RICHARD SAINTHILL OF TOPSAM DEVONSCHIRE NUMISMATIC. BORN. JAN. 28 1787. — 1855. — Sur le revers, au-dessus d'une figure soulevant le voile du Temps, on lit ces mots : IRRADIATING PRESENT RESTAURING THE PAST ; et au-dessous : NUMISMATA. — Cette pièce admirablement exécutée a été gravée par L.-C. Wyon. Elle a été adressée en hommage à la Société des Antiquaires de la Morinie qui, à son tour, après avoir offert tous ses remercîments au donateur, en a ordonné le dépôt, en son nom, au musée de la ville de St-Omer, où elle est dans l'habitude de déposer ses collections archéologiques.

Une autre médaille est également offerte à la Compagnie par M. de Laplane, au nom de M. Diegerick, membre correspondant à Bruges. Cette pièce, moins moderne que la précédente, est en plomb; c'est une espèce de méreau dont l'attribution ni l'usage ne paraissent pas encore bien fixés. Elle a été récemment trouvée à Bruges.

La Société remercie M. Diegerick et confie cette pièce à M. Louis Deschamps avec prière d'en faire la description. Ce plomb sera plus tard déposé au musée de St-Omer.

M. le Président expose ensuite que l'impression des coutumes de Guînes sera bientôt terminée : qu'en l'état le texte est fini et que l'introduction et les notes seules restent à faire. La Société satisfaite de cette communication, invite l'honorable M. Delmotte, chargé de la correction des épreuves, à hâter ce travail autant que possible, afin de pouvoir entreprendre immédiatement l'impression du Xe volume des Mémoires.

En même temps M. le secrétaire-général met sous les yeux de l'assemblée un *specimen* des deux nouvelles livraisons du bulletin trimestriel, lesquelles seront distribuées à la séance prochaine.

M. le président accorde ensuite la parole à M. de Laplane. Cet honorable membre expose que dans un assez long voyage qu'il vient de faire à Paris, à Lyon et dans le midi de la France, il a eu l'occasion de rencontrer bon nombre de savants qui tous lui ont témoigné l'estime qu'ils portent à la Société des Antiquaires de la Morinie. Il a reçu, pour la Compagnie, de M. le docteur Comarmond, conservateur des musées de Lyon, un magnifique volume grand in-4° contenant la description des antiquités romaines, avec l'assurance que le

second volume actuellement sous presse, volume qui ne comptera pas moins de 800 pages, sera également adressé comme hommage de la ville de Lyon, par la bienveillante entremise de M. le général du Terrail, chef d'état-major de la 8e division militaire.

M. le secrétaire-général a reçu, également pour la Société, de M. Reinaud, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une intéressante notice, récemment publiée, sur une chape arabe conservée dans l'église de Chinon (Indre-et-Loire).

Et de M. le marquis de Lagoy, correspondant de l'Institut à Aix-en-Provence, divers travaux concernant la numismatique.

M, de Laplane termine en proposant d'admettre comme membres honoraires de la Compagnie MM. Comarmond, à Lyon ; — le marquis de Lagoy, à Aix ; — MM. Reinaud, — de Laboulaye, — comte Beugnot, — comte de Laborde, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, — et M. Naudet, secrétaire-perpétuel de cette Académie. Il propose encore de conférer le même titre à M. Tack, membre de la chambre des députés de Belgique, en reconnaissance du zèle que cet honorable représentant met à seconder la demande adressée à M. le ministre de l'intérieur à Bruxelles, dans le but d'obtenir la collection des documents inédits publiés par la Commission royale d'Histoire.

Ces présentations sont unanimement acceptées et les élections renvoyées à la séance suivante, aux termes du règlement.

Sur la proposition de M. le président, des remercîments sont adressés à M. de Laplane pour sa communication et pour les démarches par lui faites dans l'intérêt de la Société des antiquaires de la Morinie.

L'ordre du jour appelle divers scrutins pour le renouvellement du bureau de la Compagnie pendant l'année 1856, ainsi que pour la composition des diverses commissions.

M. Quenson est unanimement réélu président, — M. Albert Legrand, à la même unanimité est renommé vice-président, — MM. Courtois et Delmotte sont également maintenus dans les fonctions de secrétaire-archiviste et de trésorier pendant la même période.

M. de Laplane, secrétaire-général, élu pour six années, n'était pas soumis à la réélection.

Par suite des scrutins qui ont successivement lieu, la commission du bulletin se compose de MM. Albt Legrand, Courtois, Liot de Norbécourt, Le Deschamps et Delmotte, non compris MM. Quenson

et de Laplane qui en font partie de droit vu leur qualité de président et de secrétaire.

La commission permanente est formée de MM. Albt Legrand, Courtois, Alex. Hermand, Ls Deschamps, Clovis Bolard, y compris M. le président et M. le secrétaire qui en font également partie de droit.

La commission du budget se compose de MM. Albt Legrand, Ed. Liot et Gosselin.

A la suite de ces divers scrutins, M. Albt Legrand, vice-président, informe l'assemblée que d'après une décision récente de l'administration municipale, désormais un ouvrier spécial, en ce qui concerne les travaux de restauration et d'entretien de la cathédrale sera attaché à chaque partie de l'édifice.

L'honorable M. Libersalle, architecte municipal, membre de la Société, confirme cette décision à laquelle la Compagnie applaudit.

Cette sage mesure, due à l'heureuse initiative de l'administration, en faisant revivre les anciens usages, est-il dit, assurera un meilleur entretien et une restauration plus suivie, plus régulière du superbe monument qui en est l'objet, monument religieux des XIVe et XVe siècles le plus complet, le seul resté debout dans le nord de la France.

La Société décide ensuite que la commission permanente se réunira chez M. le président le vendredi 25 de ce mois, à sept heures du soir, pour donner son avis sur les mémoires envoyés au concours et préparer de nouvelles questions pour l'année qui s'ouvre.

De plus, elle invite M. le trésorier à préparer ses comptes pour la séance prochaine.

Après avoir remis à une prochaine réunion une proposition relative à la séance publique, la Société élit, à l'unanimité, comme membres correspondants, MM Lecesne, ancien conseiller de préfecture, à Arras, et Janvier, membre de la Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 13 *Février* 1856.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

M. DE LAPLANE, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Dépôt par M. le président des ouvrages suivants envoyés en hommages :

Description du musée lapidaire de la ville de Lyon, par M. le docteur A. Comarmond.

Essai sur les médailles antiques de Cunobelinus, roi de la Grande-Bretagne, et description d'une médaille inédite de ce prince, par M. le marquis de Lagoy, correspondant de l'Institut à Aix (Bouches-du-Rhône).

Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules inédites ou incertaines, par le même.

Description de quelques monnaies mérovingiennes découvertes en Provence, par le même.

Explication de quelques médailles à monogramme des rois Goths d'Italie, etc., découvertes dans le midi de la France, par le même.

Mélanges de numismatique, médailles inédites grecques, gauloises, romaines et du moyen-âge, par le même.

Essai de monagraphie d'une série de médailles gauloises d'argent imitées des deniers consulaires au type des Dioscures et description d'une médaille gauloise de bronze inédite, par le même.

Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois, par le même.

Supplément à l'essai de monographie d'une série de médailles gauloises, etc., par le même.

Annales Archéologiques de Didron, t. XVe, 6e livraison.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, t. V^e^ 4e série.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des arts de la France, t. IIe, n°s 6 et 7, t. IIIe, n° 1.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, décembre 1855.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XXIe, 2e partie, t. XXIIe, 1re partie.

Bibliographie académique ou liste des ouvrages publiés par les membres de l'Académie royale de Belgique.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1855.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. IVe, 2e livraison.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 4e livraison, 1855.

Annuaire Administratif et Statistique du Pas-de-Calais, année 1855, par M. Auguste Parenty.

Histoire et description du château d'Étaples, par M. G. Souquet.

Notice biographique sur M. Nell de Bréauté, par M. l'abbé Cochet.
The archaeological mine, part. XXX.
Bibliothèque de l'École des chartes, novembre-décembre 1855.

En même temps M. Delmotte offre à la Société, au nom de son auteur, une notice sur l'église de Wierre-Effroy, par M. l'abbé Blaquart, et M. Courtois présente, au nom de M. l'abbé Barbe, de Boulogne, un travail plein de recherches critiques et d'érudition sur le lieu de naissance de Godefroi de Bouillon. — Remercîments aux donateurs.

M. l'abbé Blaquart et M. l'abbé Barbe sont, à cette occasion, présentés en qualité de membres correspondants.

A la suite du dépôt de ces ouvrages dont plusieurs sont pleins d'intérêt et viennent chaque jour grossir les collections déjà bien remplies de la Société des Antiquaires de la Morinie, M. le président et M. le secrétaire général résument ainsi la correspondance mensuelle :

— M. le maire de Roubaix annonce qu'étant dans l'intention de fonder dans cette ville une bibliothèque publique et un musée industriel, il prie la Société de lui accorder en don les volumes de ses publications et autres ouvrages dont il serait possible de disposer.

La Compagnie exprime le regret de ne pouvoir se rendre au vœu qui lui est adressé, attendu que ses ressources ne le lui permettent pas, et que d'ailleurs les volumes qui sont à sa disposition ne sont point destinés à être offerts aux villes des environs, lorsque surtout ces villes n'appartiennent point au département du Pas-de-Calais. Ces regrets seront adressés par M. le secrétaire-général à M. le maire de Roubaix.

— L'Académie d'Arras, par l'obligeante entremise de son président, M. le chanoine Parenty, et de son secrétaire perpétuel, M. Cornille, envoie le programme des sujets mis au Concours pour l'année 1856. Parmi ces sujets, nous remarquons qu'une médaille de 300 fr. est offerte à la meilleure étude biographique sur Monseigneur de Pressy, ancien évêque de Boulogne-sur-Mer, sur la vie et les ouvrages de ce prélat.

— M. Tack, membre du congrès belge, exprime à M. le secrétaire général l'espoir fondé de voir réussir les démarches entamées auprès du gouvernement belge dans le but d'obtenir, pour la bibliothèque de la Compagnie, un exemplaire des belles collections inédites actuellement publiées à Bruxelles par la Commission royale d'Histoire.

M. Tack a vu M. le ministre de l'intérieur, il lui a chaudement recommandé la demande formée par le secrétaire-général de la Société. Cette demande va, aux termes des règlements, être soumise à la Commission royale, et cette formalité accomplie, il y sera statué. On a tout lieu de penser qu'elle sera couronnée de succès.

Des remercîments et un profond témoignage de reconnaissance seront transmis, au nom de la Société, à l'honorable M, Tack avec prière de continuer l'œuvre d'obligeance que cet estimable représentant a si heureusement commencée.

Immédiatement après, M. le président remet à chacun des membres présents un exemplaire des 2e et 3e livraisons du bulletin historique, correspondant aux mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1855.

Ces livraisons complètent la 15e depuis l'utile et récente création d'un bulletin historique. Elles seront envoyées à domicile aux membres absents de la séance et la commission s'ajourne au vendredi 15 février pour déterminer les matières qui devront figurer dans la livraison suivante.

De même suite, M. Delmotte, chargé de la surveillance des épreuves du *Coutumier de Guisnes*, annonce que le texte et la table de cette publication, depuis si longtemps attendue, touchent à leur terme, l'introduction seule reste à imprimer. Dans un mois on espère, dit l'honorable trésorier, que ce volume pourra être entièrement terminé.

A l'appui des paroles prononcées par le préopinant, l'honorable M. Courtois ajoute que l'introduction qui reste à faire n'est pas très longue, bien qu'elle se compose de deux parties. L'une écrite par M. Taillard, correspondant à Douai, concerne principalement le droit ; c'est une appréciation de jurisconsulte. L'autre est plutôt un travail ou appréciation historique dont M. le secrétaire-archiviste a bien voulu se charger. Ces deux parties seront prêtes à être livrées à l'impression après que la table sera finie.

Au sujet de l'impression des coutumes de Guînes, M. de Laplane demande qu'une lithographie, copie réduite de l'ancienne ville et du château de Guînes soit jointe au volume ; la Société a en main un de ces vieux plans qui lui a été confié par l'obligeance de M. Maroy. Ce plan figurerait convenablement en tête du livre. Cette proposition est unanimement adoptée. M. Courtois est prié de s'entendre avec le

lithographe pour une prompte et bonne exécution du dessin. Des fonds spéciaux seront appliqués à couvrir cette dépense.

Conformément à l'ordre du jour, M. Albert Legrand, vice-président, demande et obtient la parole en qualité de rapporteur de la commission du budget. Cet honorable membre commence par rendre un éclatant témoignage à l'exactitude, à la régularité et à la bonne tenue des comptes de M. le trésorier Delmotte, dont le zèle, dans l'exercice de ses fonctions, est digne des plus grands éloges que l'assemblée unanime est heureuse de lui décerner.

M. le rapporteur passe ensuite en revue, article par article, toutes les parties du budget qui donnent le résultat suivant :

Restant en caisse au 1er janvier 1855	1432 fr.	95 c.
Recettes	2186	65
TOTAL	3619	60
Dépenses	2167	34
RESTE	1452	26

Les comptes ci-dessus sont successivement approuvés après discussion sur plusieurs points à l'occasion desquels quelques débats sont soulevés ; ainsi au sujet des dépenses de l'exercice 1856, un membre, M. Liot de Norbécourt, désirerait qu'une somme fût prévue pour rechercher et replacer convenablement les dalles du XIIIe siècle qui se trouvent encore éparses dans l'église cathédrale après le classement qui déjà en a été fait il y a quelques années dans la chapelle dite des *Antiquaires*. L'honorable membre pense que le nombre de ces pierres historiées qui restent oubliées et vont se détériorant chaque jour, pourrait être assez considérable encore.

Un autre membre, M. Deschamps, croit au contraire que ce qu'il en reste maintenant ne vaut guère la peine.

Pour vider ce débat, un troisième membre, M. Albert Legrand, serait d'avis de confier à une commission le soin d'opérer la recherche et le classement dont il s'agit. Cette proposition est adoptée. Trois membres sont élus à cette fin, ce sont MM. Albert Legrand, Liot de Norbécourt et L. Deschamps. Toutefois, comme le travail des honorables commissaires pourrait donner lieu à quelques dépenses, M. le président Quenson émet le vœu d'augmenter le chiffre porté au budget à l'article *dépenses imprévues*, afin de se trouver en

mesure de faire face, le cas échéant, à ce qui serait jugé nécessaire ou opportun.

L'ordre du jour appelait ensuite le rapport de la commission permanente au sujet des ouvrages envoyés au concours. Un rapport verbal et provisoire est soumis à la Société par M. le président sur les conclusions prises ; mais MM. les honorables rapporteurs spéciaux n'ayant pu encore compléter leur compte-rendu, on surseoit à statuer sur les conclusions de la commission jusqu'à ce que les rapports définitifs soient entendus.

M. Hazard demande ensuite, au nom de M. l'abbé Clovis Bolard, absent de la séance, que tous les membres qui auraient quelques documents sur les diverses chapelles qui furent dédiées à la Vierge dans l'arrondissement de St-Omer, veuillent bien lui en donner connaissance afin que ces divers renseignements puissent trouver leur place dans un travail spécial réclamé par Mgr l'évêque et patroné par le gouvernement.

Chacun des membres présents s'efforcera de seconder, à cet égard, les recherches auxquelles M. l'abbé Clovis veut bien se livrer.

Avant de se séparer, l'assemblée confère le titre de membre honoraire à MM. Naudet, le comte Beugnot, de Laboulaye, Reinaud, comte de Laborde, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le marquis de Lagoy, correspondant de cette Académie, et Comarmond, conservateur des musées de la ville de Lyon ; le même titre est décerné à M. Tack, membre du congrès belge, en reconnaissance des démarches actives et gracieuses que cet honorable député a bien voulu faire dans le but de faire obtenir à la Société les collections inédites publiées par le royaume de Belgique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 17 *Mars* 1856.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

M. DE LAPLANE, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion précédente.

HOMMAGES :

Histoire de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, 6 vol. et une table analytique.

Journal des Savants, juillet à décembre 1855 et janvier 1856.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. IVe.

Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, 2e série, 1er volume.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 2e série, t. IIIe.

Annuaire de l'Institut impérial de France, année 1856.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, janvier 1856.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, t. IIIe, no 2.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1855.

Revue Numismatique, septembre et octobre 1855.

Revue Agricole, Industrielle et Littéraire, janvier 1856.

La Picardie, janvier 1856.

Mélanges de quelques Médailles Arsacides et Gauloises, par M. le marquis de Lagoy.

Il le faut ! pour assurer le bonheur populaire et la stabilité politique quelle que soit la forme de gouvernement que l'avenir nous réserve, par le docteur Dauvergne, de Manosque (Basses-Alpes).

Stukken, over letter, geschied en Oudheikunde uitgegeven van Wegede Maatschappij van Nederlandsche letterkunde te Leyden.

The Numismatic chronicle, october 1855.

A la suite du dépôt de ces hommages, M. le président et M. le secrétaire général donnent communication de la correspondance suivante :

— M. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant à Bruges, envoie en hommage un bel exemplaire de son Histoire de Flandre en 6 vol. grand in-8o, avec un 7e contenant une table analytique. — Remercîments empressés.

— M. Vincent, de l'Institut, correspondant et bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, à Paris, annonce qu'il emploiera son influence auprès du ministre pour que la Société des Antiquaires de la Morinie ne soit point oubliée dans la répartition des allocations accordées comme encouragement aux Sociétés savantes.

— Les membres de l'Association littéraire de Leyde (Hollande), envoient un volume des publications historiques de cette Compagnie en demandant à échanger leurs travaux avec ceux de la Société. Ce volume est écrit en hollandais. — Remercîments et adhésion.

— Le ministre de l'instruction publique et des cultes accuse réception des 2e et 3e livraisons du bulletin.

— M. Raymond de Bertrand, secrétaire de la Société Dunkerquoise, écrit dans le même sens.

— M. Ed. de Laboulaye, président annuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, MM. le comte Beugnot, comte de Laborde et Reinaud, membres de l'Institut, remercient de leur nomination en qualité de membres honoraires de la Société.

— M. le marquis de Lagoy, correspondant de l'Institut à Aix en Provence, et M. le docteur Comarmond, conservateur des musées de la ville de Lyon, remercient également de leur admission dans la Compagnie.

— M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, adresse une circulaire tendante à réclamer l'exactitude des Compagnies savantes dans l'envoi de deux exemplaires de leurs publications dans le but de faciliter les travaux des comités historiques. Jusqu'ici la Société a toujours envoyé exactement ses publications, cette recommandation semble être sans objet pour elle.

— M. Arnould de Tournay, antiquaire à Estaires (Nord), appelle l'attention de la Société sur le tombeau d'Engelram, fondateur de l'abbaye d'Ham-lez-Lillers, lequel cité par les chroniqueurs et portant la date de 1100, se trouve encore dans un bel état de conservation, mais ce tombeau est adossé à un monument qui tombe en ruines et menace chaque jour de le faire crouler. On ajoute même que le propriétaire du lieu aurait l'intention de le vendre ; or dans ce cas, on demande s'il n'y aurait pas moyen de prévenir cet acte de vandalisme en faisant transporter ce cénotaphe dans l'église collégiale de Lillers.

M. Arnould signale en même temps un monument en style byzantin dans l'église de Guarbecque près de St-Venant. Il exprime le désir que ce temple chrétien, l'un des mieux conservé de cette époque, rencontre un membre de la Société des Antiquaires de la Morinie pour le faire sortir de l'oubli auquel il semble jusqu'ici condamné.

En troisième lieu, le même et honorable correspondant indique les fonts baptismaux de Vieux-Berquin comme étant aussi anciens, quoique moins riches pour les détails que ceux de St-Venant.

La Société reçoit avec un intérêt marqué ces communications ; elle délègue à un de ses membres, M. de Cardevacque, le soin de

visiter le tombeau d'Ingelram à Ham-lez-Lillers, et de lui rendre compte de ses impressions. En même temps elle appelle l'attention de ses membres sur les monuments signalés à Guarbecque et à Vieux Berquin ; elle avisera ce qu'il sera possible de faire pour répondre au vœu qui lui est exprimé.

Dans une autre lettre adressée à M. le secrétaire général, M. Arnould de Tournay signale aux investigations des Antiquaires de la Morinie un cimetière mérovingien situé dans l'enceinte de la petite ville de Merville, arrondissement d'Hazebrouck, cimetière mentionné par le père Lhermite, dans son histoire des Saints de la châtellenie de Lille.

St-Maurent avait fondé à Merville un monastère qui, comme tant d'autres, fut renversé par les bandes barbares vers le IXe siècle. Sur les ruines de ce monastère une chapelle s'éleva bientôt après, elle fut remplacée en 1617 par un couvent de religieux capucins, ce nouvel édifice reposait sur les vieilles fondations *in opus incertum* de l'ancienne église de l'abbaye. En creusant çà et là dans les restes de ses murailles, dit M. Arnould, on découvrit un grand nombre de tombeaux en pierres blanches contenant, depuis 900 ans, les dépouilles mortelles de quelques bénédictins revêtus encore, pour la plupart, de leurs habits monastiques avec un calice à la main. Le nouvel édifice, en s'élevant sur les ruines de l'ancien, recouvrit intactes les premières sépultures qu'il renfermait. Là est aujourd'hui un magasin de tabacs dans lequel il est question d'effectuer quelques travaux ; n'y serait-il pas possible d'y faire quelques fouilles ?

Déjà, il y a quelques années, ajoute M. Arnould, des vases en verre, des inscriptions ont été trouvés dans les environs du Vieux-Moustier de Broïle ou de Merville. On pourrait espérer d'être plus heureux cette fois. Cette abbaye, d'origine mérovingienne, poursuit-il, fondée par un chancelier intendant des forêts royales, fut visitée et enrichie par Thierry, elle servit de sépulcre au saint archevêque Amé.

L'exploration complète du terrain dont il s'agit serait, dans la pensée de l'honorable correspondant, une bonne fortune historique et réserverait vraisemblablement des révélations curieuses.

La Compagnie écoute, avec une attention soutenue les communications contenues dans cette lettre, elle témoigne la plus vive sympathie pour la proposition qui lui est soumise, elle sera heureuse de s'associer, autant qu'il sera en elle, à la recherche et à la conserva-

tion des objets archéologiques dont il s'agit. En attendant, elle charge plusieurs de ses membres, MM. Quenson, président, Alb^t Legrand, L^s Deschamps, de Cardevacque et de Laplane, de se rendre sur les lieux pour, après un rapport détaillé, être statué ce qu'il appartiendra.

A la suite de ces communication, M. Arnould de Tournay est proposé comme membre correspondant. Cette proposition étant appuyée, le scrutin, pour sa nomination est renvoyé, conformément à la règle, à une séance suivante.

— MM. les membres du comité historique de Notre-Dame de France, demandent la coopération active de la Compagnie pour préparer l'histoire d'un ou de plusieurs sanctuaires dédiés à la Vierge ou pour rassembler des matériaux pour l'histoire générale ou locale du culte de la Mère de Dieu.

La lecture de ces diverses correspondances est suivie du rapport de M. Delmotte sur l'histoire de l'église de Wierre-Effroy, par M. l'abbé Blaquart. Ce rapport est ainsi conçu :

« M. l'abbé Blaquart, curé de Wierre-Effroy, membre de la Com-
« mission Ecclésiastique des églises et des presbytères, a fait hom-
« mage à la Société d'un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre
« de : *Renseignements historiques, archéologiques, statistiques*
« *sur l'église et la paroisse de Wierre-Effroy.*

« L'auteur, qui avait déjà donné la vie de Ste-Godeleine, comtesse
« de Ghistelles, patronne de Wierre, s'est efforcé de recueillir tout
« ce que son église et la paroisse qu'il dessert depuis 35 ans, peu-
« vent offrir d'intéressant au triple point de vue de l'histoire, de
« l'archéologie et de la statistique; il a eu l'heureuse pensée de con-
« signer ses observations dans un opuscule qui a le mérite de dire
« tout ce que l'on peut savoir sur le village qui fut le berceau de
« Sainte-Godeleine. M. Blaquart a voulu faire un livre utile ; il a at-
« teint son but, et ses recherches faciliteront assurément l'étude du
« pays et des antiquités ecclésiastiques dans cette partie du Bou-
« lonnais.

« M. Blaquart raconte les vicissitudes de son église, assez vaste
« édifice, dont la nef, d'architecture romane, remonte, paraît-il,
« au Xe siècle, tandis que la tour du clocher serait du XIIe siècle,
« et le chœur et les chapelles latérales, de style ogival, seraient du
« XVIe siècle. Il fait la description du monument, des pierres tom-
« bales qui ornent le chœur et le transept, des statues en bois, des
« tableaux, des autels et de quelques objets plus ou moins remar-

« quables. Tous ces détails, d'une rigoureuse exactitude, sont écrits « en style clair et d'une simplicité charmante. L'auteur n'oublie « rien, ni les usages anciens et curieux, ni les superstitions d'au- « trefois, ni les éloges qu'il doit à ses paroissiens vivants. Enfin l'au- « teur fait une description succincte des chapelles seigneuriales et « des châteaux-forts dont on voit encore des vestiges à Wierre, et « notamment de la chapelle de Ste-Godeleine, dans l'antique manoir « de Longuefort.

« M. le curé de Wierre a fait une œuvre modeste mais utile ; son « livre sera lu avec intérêt. »

Vient ensuite une proposition de la commission permanente au sujet des questions à mettre au concours.

Après quelques réflexions échangées par divers membres, ces questions sont adoptées ainsi qu'il suit :

Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. sera accordée à l'auteur du meilleur travail sur l'un ou l'autre des sujets suivants :

« 1° Rechercher quelles furent, dans le nord de la France, les « institutions militaires, créées pour la défense du pays, depuis l'in- « vasion des Normands jusqu'à la fin du règne de François Ier. — « Indiquer les réglements et ordonnances qui les régissaient. — « Faire l'application de ces documents à la stratégie militaire du « moyen-âge, pour l'attaque et la défense des villes et châteaux- « forts ; la disposition des plans de bataille et l'explication des « changements apportés dans la fabrication des armes à diverses « époques. »

« 2° Quelle est l'origine de la justice seigneuriale en France? Faut- « il la faire remonter à la domination romaine où à l'immunité que « les rois de la première et de la seconde race accordaient aux béné- « fices laïcs et ecclésiastiques et qui interdisait l'entrée de ces pos- « sessions aux juges et à la puissance judiciaires, *judiciaria potes- « tas ;* ou bien faut-il considérer la justice seigneuriale comme une « usurpation de la part des seigneurs au préjudice de l'autorité « royale ? »

« Quelle était en particulier l'origine de la juridiction de l'abbaye « de St-Bertin (1)? Cette juridiction s'étendait-elle primitivement

---

(1) Voir en ce qui concerne l'abbaye de St-Bertin, le *Chartularium Sithiense*, publié par M. Guérard ; le grand cartulaire et la vie de St-Bertin, publiée par Mabillon.

« sur la villa de Sithiu ? Quels étaient le sens et la portée de l'im-
« munité par laquelle les rois des deux premières races interdisaient
« aux juges d'entrer dans les possessions de cette abbaye. d'en dis-
« traire aucun domicilié pour servir de caution et défendaient à
« leurs envoyés ou agents d'y prendre leur logement et d'y percevoir
« le *fredum ?* Cette immunité avait-elle pour effet d'attribuer un
« droit de juridiction ou, seulement, de mettre les possessions du
« monastère à l'abri de toute vexation de la part des agents du fisc?

Ces questions seront imprimées, insérées dans les journaux et envoyées à tous les correspondants avec prière de les communiquer aux personnes compétentes.

Cette décision est suivie d'une communication de l'honorable secrétaire-archiviste, tendante à acquérir pour la Société, la collection historique de Michaud en indiquant le prix auquel on pourrait l'obtenir et les facilités accordées pour le paiement. Cette proposition trouve de l'écho dans l'assemblée dont plusieurs membres font ressortir l'avantage d'avoir dans la bibliothèque particulière de la Compagnie les ouvrages qui sont les plus utiles, les plus ordinairement en usage.

De même suite, un scrutin est ouvert et M, l'abbé Barbe, auteur d'un excellent travail sur Godefroy de Bouillon, ainsi que M. l'abbé Blaquart, curé de Wierre-Effroi, et auteur d'une histoire sur cette église, sont proclamés membres correspondants de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Avant de se séparer, l'assemblée ajourne, pour diverses circonstances, la séance publique à l'année prochaine.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire-Général,
H^ri DE LAPLANE.

RÈGLEMENT

POUR LES HOSPITAULS NOTRE DAME DE L'ESCOTERIE ET DE St-LOYS

DIT DU QUEVAL D'OR,

A SAINT-OMER, AU XVe SIÈCLE.

Communication de M. H^{ri} DE LAPLANE.

La charité n'est pas d'invention moderne, née sous une divine inspiration et fécondée par le christianisme toujours civilisateur, elle a naturellement grandi dans le cœur de l'homme, puis, peu à peu, régulièrement organisée dans chaque société constituée, elle est devenue l'un des plus utiles, l'un des plus nobles éléments de toute administration publique.

Presque partout en France, l'origine de l'assistance officielle est plus ancienne qu'on ne le pense, en général elle se confond, pour ainsi dire, avec le berceau de la cité; il en est de même à St-Omer. A défaut de titres contemporains, de précieuses copies des archives de la ville laissent peu de doute à cet égard; elles offrent des documents authentiques pleins d'intérêt sur le travail incessant, insensible mais progressif de cette pieuse institution véritablement philantropique et éminemment chrétienne qui ouvre un asile au voyageur sans abri, accueille le pauvre enfant et sa mère éplorée, tend la main aux infortunés vieillards, console les infirmes délaissés de tout âge, de tout sexe, de toute condition, en les aidant à

panser leurs blessures.... Il est touchant ce tableau de la douce charité morale et matérielle, améliorant, perfectionnant, accroissant chaque jour par un progrès nouveau et sous toutes les formes son œuvre merveilleuse de bienfaisance !

Il serait intéressant aussi d'étudier, de suivre pas à pas dans toutes leurs périodes, le flambeau de l'histoire à la main, depuis leur naissance de vieille date jusqu'à présent, la formation, la croissance, l'agrandissement de tous les établissements hospitaliers de la ville. Ce travail, malgré ses difficultés, nous espérons pouvoir, peut-être, l'essayer un jour avec le concours utile et bienveillant de plusieurs de nos honorables collègues. Bornons-nous aujourd'hui à consigner textuellement ici un vieux règlement officiel des hôpitaux de l'Escoterie et de St-Louis dit du *Cheval d'or* (rue d'Arras ou du Brûle à St-Omer) (1), après la réunion de ces deux maisons en 1427. Ce règlement du XVe siècle provient des archives municipales si fécondes en richesses historiques. Il est fort peu connu, après avoir été longtemps ignoré, longtemps cherché ; il nous semble jeter quelque jour sur divers faits bons à éclaircir, peut-être, même pourra-t-il avoir quelque prix aux yeux de l'administration honorable et soigneuse qui préside maintenant aux établissements hospitaliers de la ville de St-Omer, comme sera ceux des angéliques filles de la charité qui portent à toute heure un baume consolateur sur les misères du pauvre malade.

H^ri^ DE LAPLANE.

---

(1) L'emplacement qui formait le vieil hôpital St-Louis comprend aujourd'hui les maisons désignées sous les n°s 13 à 25; l'ancien hôpital Notre-Dame ou de l'Escoterie était le mont-de-piété actuel.

Du grand registre en parchemin folio 149 recto compris 150 verso, a été extrait ce qui suit :

Pour les hospitauls de l'Escoterie et de St-Loys dit du Queval dor.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Mayeurs et Eschevins de le ville de St-Aumer, salut. Comme en l'an mil iiij^c^ et seize nous eussions passé lettres et ycelles baillées aux suers de lospital St-Loys que on dist du Queval dor en le forme qui s'ensuit, à tous ceuls qui ces présentes lettres verront. Mayeurs et Eschevins de la ville de St-Aumer, salut, savoir faisons, que nous tous assemblez tant de l'une année comme de l'autre, aveuc notre conseil par grant et meures délibération considérées les ruynes qui estoient en le maison et hospital de Saint Loys que on dist du Cheval d'or ou Brulle, par quoi il estoit en aventure de estre du tout à désolation car il ny avoit revenues qui le peussent soustenir et si estoit et est chargé de rentes et peu d'omosne se y faisoient par deffault de ceuls qui demeure y avoient. Nous désirans à ce pourvoir, accertenez de la bonne vie et honneste conversation de plusieurs joenes femmes qui par pure dévotion se ont volu et veullent applicquier vivans de labeur et gardans les poures malades autant que soustenir en pevent par le fait et moyen desquelles ledit hospital a esté et est réparé et en boin estat, nous avons déclairé et déclarons par ces présentes ledite maison et touttes les rentes et revenues à icelle appartenant ou escheues et qui en temps advenir y appartenront et escherront estre perpétuel hospital et maison aux poures auec lesdits reuenues pour le sustentation et gouvernement d'iceux et des seurs qui a présent y sont et seront en temps auenir de notre autorité pour ledit hospital garder et ausdis povres ministrer, desquelles choses lesdites seurs aront le gouvernement et prouffis pour employer esdis usages tant que ad ce voulront en bonne vie et honneste conversation vaquer et entendre sans à elles etre baillié par nous, nos successeurs ou autre empeschemens aucun, ledit hopital tousiours demeurant soubs notre justice et gouvernement, en tesmoing de ce nous avons mis le seel aux causes de ladite ville a ces présentes faites et données le xvy^e^ jour de septembre l'an mil iiij^c^ et seize.—Et aussi eussions lors fait certaine réformation et ordonnance en l'hopital Notre-Dame que on dist l'Ecoterie ou Brulle, desquels hospitaux le gouvernement nous appartient et eussions mis femmes oudit hopital Notre-Dame pour recevoir les povres et par l'avis de notables hommes en ce expers,

leur eussions baillié fourme et ordonnance de vivre et gouvernement pour l'entretenement dudit hospital, mais de ce lesdites femmes ont tenu pau ou néant ou détriment d'icelui hospital, parquoi à grande et meure délibération nous les avons ordonnées en partir. Et pour considération du bien et de la bonne et sainte manière de vivre desdites seurs de Saint Louys et des grandes omosnes qui par ce ont esté faites audit hospital du Queval d'or en telle manière que grandes cousteuses réparations y ont esté faictes. Nous espérans que par leur moyen les ruynes dudit hospital de Nctre Dame soient repparées et que les povres malades et passans y soient bien receus et mieux que par cy devant, ayons fait requiérir ausdites seurs que elles voulsissent soufrir ledit hopital Saint Louis estre uni aueuc ledit hopital de Notre Dame et que lesdits hopitaux ensemble les biens et revenus qui y sont et feront soient sous un même gouvernement en telle manière que le principale demeure desdites seurs du Queval d'or et de celles qui avenir sont ou leur compaignie soit doresnavant oudit hospital Notre Dame actendu meismement le grand place qui y est au regard dudit hospital Saint Loys et que plus largement y pourront estre accomplies les œuvres de miséricorde, sauoir faisons que lesdites seurs se sont à ce consenty par les moiens et conditions que sensuivent prime que toutes leurs ordonnances et manières de faire et de vivre que elles ont eu oudit hopital St-Louis dont déclaration sera faite cy dessous leur sera entretenue et que contraintes ne seront celles qui sont et qui seront à faire autrement ne par autre fourme oudit hopital Notre Dame et metteront lesdites suers aucunes d'elles tant que boin leur semblera oudit hospital Saint Louis pour l'entretenement et gouvernement d'icelui a y garder femmes malades et passans ainsi que ordonné est, lesquelles viveront en commun et soubs un mesme fourme estat et obedience comme touttes seurs dudit hospital Notre Dame soubs une même maîtresse, item le lez devers le cours ou est le grange dudit hopital Notre Dame sera et demeurera toujours close de muraille a tout fenetres et un petit guichet fort et bien fermé dont lesdites seurs aront et tenrons le clef. Item un peu arrière de le cappelle en mettant hors luis de le demeure du cappelain receueur dudit hopital sera fait et toujours demourra une forte treille de bos jusques au planquier ou hara un huys que lesdites seurs élorreront et ouvriront et ce afin que elles soient et demeurent plus enfermée et que aucun ne entre devers elles contre leur gré. — Item du bled dudit hôpital Notre Dame elles arront et

prendront ce qu'il en conviendra pour le vivre et despenses de elles, du cappelain..... et des povres : le résidu elles garderont loiament au profit dudit hopital pour le vendre par le receveur au commandement des aduoez en temps et en lieu, ara le maitresse le clef du grenier et sera toujours présente ou l'une des seurs quand les censiers apporteront ou envoyeront ledit bled pour sauoir ce qui en sera receu et de qui. Item tous les revenus desdits hopitaulx seront emploiées en ce ou elles sont destinées et ordonnées par les fondeurs et donneurs sans ce que jamais soit vendue ne alienée prouende à prendre sus, se n'estoit à personne qui estions sans auoir et pour le très grand proufit desdits hopitaulx et de poures se y venront vendre, item desdits biens sera toujours pourveu en temps aux poures et ministres d'iceulx hospitaux selon leurs nécessitez et seront les omosnes qui y seront faites pour les povres ou par lesdites seurs receus par le maitresse ou par celle qu'elle y commettra *pour les employer ainsi que donnez seront, mais se aucune chose* est donnée pour ouvrages ou pour accater rentes pour lesdits hospitaulx, ce sera prestement donnée à congnoistre ausdits advoé pour en faire ainsi qu'il appartenra. Item lesdites seurs porront toujours auoir leurs élection sans le carque d'iceulx hospitaulx, un homme bourgeois de la ville, de bonne et honneste vie qui sur les personnes desdites seurs présentes et auenir ara auctorité comme et en leur aduoé dudit hopital du Queval d'or tant que elles y ont esté sans user de non de aduoé lequel fera serment pardevant nous toute fois qu'il sera eslue et renouvellé de bien user de son office de aidier, conseiller et conforter lesdites seurs en tous leurs affaires et besoingne, bien et loyament et de procurer le bien desdits hospitaulx a son pouvoir, toujours soubs notre subgection et obeissance. « S'ensuivent leurs ordonnances et manieres de faire et de vivre, ainsi que de notre auctorité leur furent baillées par escript en un cayer. ou temps que elles entrerent oudit hopital Saint Louis. » *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* Afin que les poures membres de Dieu notre créateur, puissent estre doresnavant receus et hostellez visitez et confortés et par especial femmes malades et enfermés en le maison et hospital Saint Louis, que on dist au Queval d'or ou Brulle estant en le bonne ville de Saint Aumer. Mayeurs et Eschevins de ledite ville de Saint Aumer aueuc leur conseil, par bonne et meure délibération ont ordonné que doresnavant y seront seurs pour ledit hopital garder et pour les poures dessusd. receuoir et aministrer, si comme plus

pleinement puet apparoir par leurs propres lettres sur ce faites et données, lesquelles seurs se gouverneront par le maniere que cy après sensuit. Premièrement elles porteront un gris surcot a deux manigos et un blanquet duquel les manches passeront environ trois dois ou plus, les manches dudit surcot et se porterot a tour de quief ainsi comme les grises seurs, de le tierce ordres demeurans en ledite ville portent par coustume, et quand elles yront auant le ville, elles porteront une noire faille et feront tous leurs habis et failles, de gros et rudde drap et de petit pris et d'une fachon très simple sans aucune curieusité et viveront toutes en commun, et ne aront elles toutes que une bourse, lequel bourse celle qui sera leur maîtresse ordonnée portera, a qui toutes les autres seures deueront estre obeissans et se fera le maîtresse, tels despens que boin leur semblera.—Item toutes fois et quantes fois que il semblera bon au couvent, au curé et a l'advoé dudit hôpital de le maitresse demettre ou oster de son office ils le pourront faire et y mettre et instituer une autre plus ydoine, lequelle ils éliront et prendront du nombre des autres sœurs dudit couvent et non d'autre lieu. — Item nulle des seurs ne pourra rien retenir pour elle tant seulement, or ne argent, habit ne quelconcque autre chose fors ce que le maitresse lui baillera ou laira auoir selon se bonne discrétion, et encore le pourra ledite maitresse reprendre et muer ou cangier toutes les fois que boin lui semblera. Item se parens, amis ou étrangers donnent ou offrent a quelsconcques seurs, or ou argent, viandes ou bruvages, drap ou joiaux, fruit ou espices, ou quelconcques autres choses pour elle meme ou pour son user pour elle, ne le receura sans le congé de le maitresse, voire si elle puet bonnement parler à elle pour lors, lequel cose se il ne'puet estre, elle le pourra recevoir en donnant à congnoistre le personne qui lui donra ou presentera, que elle le dirai et monstrera a se maitresse le plus tost que elle pourra bonnement. Adfin que le maitresse en face du tout, ce que boin lui en semblera et après ce que elle le ora receu wardeche bien que point n'y ait deffaulte de le bailler à se maitresse comme dit est.—Item le maitresse soit bien soigneuse que toutes ses seurs, ayent ce que de nécessité leur sera se elle puet bonnement pour esquiever toute occasion de murmure et detraction ou de auoir et retenir aucune chose a part ou celerment, ou de le mesme procurer soubtillement.—Item nulle des seurs ne pourrat aler de nuit veiller a quelconcque malade hors de l'hopital se ce n'estoit pour cas tres raisonnable auquel tout le couvent aveuc le curé et

leur aduoé se accorderent pour le raison qu'ils y venrront très évidente.—Item nulle desdites seurs ne pourra aler hors de le ville pour quelconcques besongne se grant nécessité ny estoit et encore faulroit-il auoir le consentement des dessusdits et aueuc ce estre souffisament accompagné si que nulle maise souppechon n'en peust naitre. —Item nulle des seurs ne pourra aller au sermon, a l'eglise, au marquiet ne ailleurs seule se elle ne a congié du commun accord du couvent et des dessusdit ensemble pour se meureté ou pour son ancienneté et encore posé qu'elle en eust congié des dessusdits, se n'estre point à entendre fors très peu et en cas de très grant nécessité ou pour cause très raisonnable.—Item nulle fois pour prédication ouir ou pour quelcunque autre cose ne soit le maison seule que tousiours a tout le mains ny demeure deux ou trois seurs ou personnes seures en qui on se pourroit fier. Item nulle des suers ne mangeront, buveront ou dormiront en le ville, pour quelcunque cause que ce soit, se ce n'est en cas de trés grand prouffit et aueuc ce du consentement du couvent et des dessus nommés, ensemble et aussi lesdites suers ne feront disners ni soupers aueuc religieux, séculiers, prestres ne autres quelsconcques à l'ostel sans necessité evidente et par congié des dessusdit.—Item lesdites suers ne mengeront nulle fois ensemble bien soit qu'il y ait estrangés ou non que toujours ny ait aucune personne lisant à table. aucune bonne et sure d'octrine, ou escripture sans male soupechon et convenra lire à tout le mains au commencement du disner ou du soupper et en le fin devant les graces et aussi convenra toujours dire le bénédiction et les grâces ordenement. Item nulle liure de franchois ou flameng ne soit tenu à l'ostel plus hault de trois jours ou de quatre qu'il ne soit montré au curé ou a aucun saige et discret religieux pour examiner se il est seur ou nom et en nulle manière du monde ne soit lue en le communauté ne a part que premierement ne soit bien examinez par l'un des dessusdits.—Item elles tenront silence tout le disner et le souper, et depuis que elles aront lut complie jusques a lendemain, que elles aront lut prime, sauf que aucune fois pour cause raisonnable le maitresse pourra donner congié de parler.—Item lesd. seurs yront dormir coustumierement environ entre huit et noef heures et se releveront pour dire leurs matines environ leure que on sonne matines aux frères mineurs.—Item toutes les seurs qui bonnement pourront juner, juneront tous les vendredis de l'an aueuc les cinq nuis Notre Dame et de le Toussains jusques aux advens trois jours le sepmaine et des advens

jusque au Noel tous les jours exceptez les dimenches, mais le maitresse pourra toujours selon se bonne discretion dispenser des jeunes dessusdites, a elle même et a tous les seurs, selon ce que elle sentira foible ou traveillier par labeur. Item lesdites seurs yront toudis à confesse et receuront le sacrement de l'autel tous les mois de l'an une fois du moins, est assavoir tous les premiers dimanches des mois s'il n'y a aucune festes solempnelle a l'entré du mois ou a l'issue ou environ en lequelle elles rechevroient ou aroient receu le sacrement si comme il sembleroit boin a leur curé mais especiaulement elles ne lairoient point que elles ne se confessoient a tout le mains une fois ou deux chacun mois.—Item nulle des seurs ne se pourra confesser a l'hopital net dehors a son curé, ne a quelque autre pretre, que ce ne soit en lieu patent et ouvert et tousiours aucun ou aucune present qui puist voir le confesseur et celle qui se confesse sans obstacle. —Item se aucune des seurs desobeist à le maitresse ou trespasse ceste presente ordonnance si soit reprinse et pugnie a la discretion de le maitresse voire se ycelle veult recevoir tel pugnition et non autrement et s'il advenoit que elle ne vaulsist point par le maitresse recevoir pugnition ou correction elle pourra estre reprinse et corrigié ou pugnie par les dessusdis ou comme rebelle et desobeissant estre du tout debouté hors de la maison par les dessusdis, voire se il est trouvé que ce semblast boin pour se rebellion ou pour se pertinente, et ce aront a discerner le curé et l'aduoé aueuc le couvent dessusdit. —Item nulle femme ne soit layens receus pour seur que ce ne soit du consent de le maitresse et du couvent, du curé et de leur aduoé. Item se aucune femme vouloit layens estre receus, il le convenrat très bien examiner du curé ou d'aucun autre religieux pour sentir si elle aroit aucune mauvaise oppinion en la foy catholicque et se il estoit ainsi trouvé que elle l'eust ou eut eu en temps passé, dont elle fust encore aucunement diffamée ou renommée ou dont on porroit avoir aucune doubte que elle ny renqueist ou que elle n'en plat encore aucune fois en nulle manière du monde ne pour requeste de quelque personne ny soit telle femme rechupte. Item se est trouvé par les examineurs dessusdis, que elle soi vraye catholicque sans souppechon de mescreandises comme dit est..... très bien esprouvée par l'espace de un an ou de plus avant, que le maison ou hospital lui soit du tout accordé et que elle puisse etre rechupte du nombre de seure dessusdite et auoir le franquise et fraternité dudit hospital et aussi convient que elle ait fait son testament afin

qu'elle ne trespasse intestat. Item depuis que lesdites seurs seront rechutes ou dit hospital, elles y demourront tant que il leur plaira se en elles ne a deffaulte, par lequel deffault par l'ordonnance du couvent, du curé et de l'aduoé, en doive estre et soit debouté.—Item se aucune femme ayant aucun auoir y estoit rechupte et a lentrer ens ou dedans l'année, elle donnoit pour Dieu et en omosne a l'ospital ou a le maitresse et au convent pour le proffit des povres et del hospital ou des seurs aucun auoir a distribuer a le discrétion de le maitresse et il aduenoit que elle se depparteist et ledit auoir fust distribué, ledite femme n'en aroit riens de cose que elle arroit donné expressément a lospital ou au couvent comme dit est, mais tout ce que elle arroit donné ou baillé à warder à le maîtresse, elle raroit tout entièrement se il lui plaisoit.—Item s'il a duenoit que led. femme y eust esté par lespasse d'un an entier et vaulsist layens demourer sans espoir de jamais en partir, elle paieroit: *primo* ses dettes se elle en deuoit aucunes et restorioit ce qui seroit à restorer et feroit son testament, si elle ne l'auoit fait par avant et donneroit ou distribueroit de son auoir à son plaisir fust a ses hoirs ou a ses amis a l'ospital ou as autres povres ou ailleurs. La bon lui sembleroit et le sourplus se remanant y avoit, elle domroit ou transporteroit tout entierement a l'ospital ou a le maitresse et au couvent et ce fera si seurement que jamais hoirs que elle eust ny peust riens calengier et aprez toutes ces choses cy ainsy faites et ordonnées, elle promettroit a le maitresse, au curé et a l'aduoé en le présence du couvent ou de un tabellion s'il sembloit boin aux dessusdits de entretenir les ordonnances dessusdites tant et si longuement comme elle demourra ens oudit hopital et s'il advenoit enaprès que elle sen voulsist partir, elle s'en porroit aler sans empeschement nul, mais de tout ce qu'elle aroit donné à l'ospital ou au couvent comme dit est qui ja seront aloué ou despensé elle n'en raroit rien ne n'en pourroit jamais riens demander a le maitresse ne au couvent ne a l'ospital, mais se encore il y avoit en estre or ou argent, ou autre cose qui point ne fust alloué ou distribué, on seroit tenu a le rendre se elle le vouloit ravoir et le pouvoir emporter ou en faire du tout a sa voulenté et aussi quand aux rentes et héritages que elle aroit donné a l'ospital comme dit est dessus elle les pourroit ravoir franquement se vie durant pour en recevoir meisme les prouffis et les despendre a son plaisir, mais elle n'en porront riens vendre ne alieuer ne les querquier par quelconcques voye du monde que tousiours lesdites rentes et héritages

ne revenissent francquement oudit hospital a l'heure de son trespas, et aussi est ce a entendre que quand ledite femme se seroit partie dudit hospital que jamais elle ne pourroit riens ravoir ne demander a ledite maitresse ne a l'ospital des recheptes, que ledite maitresse aroit rechvpt du sien pour et ou nom d'elle et dndit hospital dessus-dites rentes ou héritages tout le temps durant que ledite femme aroit demeuré oudit hospital.—Item lesdites seurs demeurans oudit hospital ne seront point privées des succcessions de leurs parens et pour elles en tous leurs affaires sera ledit aduoé ou ses commis, sans ce qu'elles en ayent soing se il ne leur plait;—sensuit le maniere comment les poures dovient estre receus et traictiez. Le maitresse ne rechoive point tant de malades, que elle n'ait espoir moiennant la grace de Dieu et les omosnes des bonnes gens que les poures naient raisonnablement leurs nécessitez et se aucun desdits poures a aucune chevanche elle sera prinse par le maitresse pour lui aministrer ses nécessitez et s'il en est refusant de le déliurer, il sera debouté dudit hospital et se aucuns poures y va de vie a trespas, tous ses meubles qui seront en l'ospital y demourront pour par le maitresse estre distribué aux autres povres et comme boin lui semblera et se omosne est faicte a aucun poure singulierément. Celle lui sera baillé et non a autre sans son consentement ou du consentement de cellui que ledite omosne ara donné.—Le maitresse soit très soigneuse que les malades soient servys et doucement appareillez et souefmement traictiez et aussi que les omosnes qui seront envoyée aux pauvres malades ne soient mie retenue et que les poures ne soient point fraudez, par especial quant on verra qu'ils en aront mestier.—Item soit le maitresse très diligente de amonester ou faire amonester les malades tantost qu'ils sont receus de euls bien confesser afin qu'ils puisse recevoir le saint sacrement de l'autel, se il est de necessité et il semblece au curé que soit boin, et ce le malade ne veult ce faire si soit mis hors dudit hospital.—Item le maitresse soit diligente que si malades gisans soient confessés quant il semblera que il soit mestier, ou que euls mêmes le demanderont ou requerront.—Item quant aucuns poures viennent presentement à l'ospital, et il semble qu'il soit mestier que ses piez soient lauez, ou lui le nethe les piez et lui fache l'en avoir se on puet draps nés et se il ne se puet faire a ce meisme jour se le face len aprez, le plustost que on pourra bonnement.—Item ceste presente ordonnance soit lutte a table tous les mois une fois a tout le mains afin que elle ne soit mie mise en oubly ou

que les seurs ne le puissent ignorer et sera le journée le premier vendredi de chacun mois, mais se le journée estoit empeschié pour aucun cause raisonnable, on le liroit une autre fois. Toutes lesquelles choses dessus déclairées en grand avis sur ce aueuc nos conseil et compaignons de l'autre année, nous avons loé, loons, approuvons, confermons et promettons à tenir et faire tenir par nous et nos successeurs sans aler au contraire en aucune maniere tant que lesdites seurs presentes et auenir viveront et se gouverneront par les fourmes et manieres dessus touchiées. Toujours lesdis hospitaulx demeurans sous notre justice et gouvernement. En tesmoing de ce nous avons mis le seel aux causes de ladite ville a ces presentes. Ce fu fait et passé en no halle ou nous fusme pour ce assemblez le xviij[e] jour de mars l'an mil quatre cens et vingt sept

A la suite dudit réglement, en est un autre audit folio 150 verso en interprétation d'iceluy, comme sensuit :

Du cinquieme d'octobre 1637 et dautant que lexécution desd. articles seroit pour le regard d'aucuns d'iceux de difficile exécution au temps present et ny peuvent facilement estre accomodez en la façon que requiert le bon reglement d'icelles religieuses couvent et hospital Messieurs ont trouvé bon de faire la déclaration que sensuilt assavoir :

Au regard de la permission et congée que doivent auoir les religieuses pour aller hors de ladite maison, ont accordé que lesdites religieuses pourront aller de nuit veiller a quelque malade hors dudit hopital avec congié de la mere maitresse en cas très raisonnable et pour raison qu'elle y voira très euidente.

Item que lesdites sœurs pourront aller au sermon, à l'église, au marché et ailleurs en ceste ville seule auecq congié de lad. mere maitresse, laquelle considérera la meureté et anchienneté d'icelle sœur, lequel congié se donnera seulement très peu et en cas de très grande necessité ou pour chose très raisonnable.

Item lesd. sœurs pourront seulement manger, boire ou dormir hors ledit hopital en cas de très grand profit et auecq le consentement de lad. mere maitresse et quand a admettre aulcuns étrangers, religieux ou autres pour boire ou manger, cela se pourra seulement faire en nécessité évidente et auecq congié de lad. mere.

Lesdites sœurs iront pour dormir coutumierement depuis le jour

de St-Rémy jusques à Pasques a huit heures et depuis Pasque jusque à la St-Remy a neuf heures du soir esquelles heures la porte de l'hopital sera fermée de quoi la mere maitresse prendra soing, et se fera apporter les clefs affin que personne ne puisse entrer et sortir dudit hopital a son descheu et se leveront lesd. sœurs au matin depuis les Pasques jusqu'au jour de St-Remy a quatre heures et demy et depuis le jour de St-Remy jusques à Pasques à cinq heures pour demie heures après se retrouvere toutes en la chapelle pour y lire les matines de Nostre Dame et y faire oraison par ensemble et adsisteront toutes a la messe qui se célébrera en la chapelle dudit hopital par le chapelain d'icelluy sur les six heures et demie dn matin et touchant les aultres heures de l'office de Notre Dame que lesd. sœurs seront tenus de lire chaque jour et les prieres a faire du soir elles se liront es heures qui seront addictée par ladite maitresse.

Item est deffendu ausd. sœurs en particulier de buer ou blanchir linges aultres que pour elles et ceulx dudit hospital.

Item se déclaire que ces mots comprins an xxvj^{e} articles et sy aulcun poure y vat de vie a trespas tous ses meubles qui seront audit hospital y demeureront pour par la maitresse estre distribuez aulx autres pauvres et comme bon lui semblera se sont toujours deu ce fe doivent entendre que ladite mere maitresse doibt faire lad. distribution aulx autres poures dudit hopital comme bon lui semblera aux mesmes poures estant le surplus dudit article intelligible.

Item que ladite mere maitresse debura faire une inventaire de tous les meubles appartenant audit hopital comme aussi de ceulx de la chapelle et le seigner le datant du jour qu'il aura esté fait, duquel sera fait vng double a la conservation desd. meubles.

Item debura tenir vng livre auquel sera faite note des bleds qu'elle recepura et des deniers qui lui seront comptez par les recepveurs soit dudit hopital de la Magdelaine ou de la bourse commune et des dons et légats faits audit hopital pour en rendre compte du moins en gros.

Item lorsque aucun don, legat ou aultre bienfait sera fait audit hopital elle le fera sauoir aulx autres sœurs et pauvres afin que les bienfaicteurs soit recommandé aux prieres de la communauté et tiendra la main que les conditions auecq lesquelles ils auront esté fait soient exécutées.

Qu'elle ne pourra recevoir audict hopital aulcuns povres jeusne ou viels soubs pretexte de maladie ou tel autre que ce soit pour de-

mourer audict hôpital et y estre couché ou allimenté sans que lui appert préalablement datte de congé pertinent par escript de messieurs du magistrat ou de messieurs les aduoez dudit hopital a peine de nullité de telle admission et qui sera pourveu selon l'exigence du cas, mesme afin qu'il y ait vng asseuré réglement en ce regard laditc mere gardera en filace les actes desd. congez d'iceux poures, mesme tiendra nate du jour de leur entrée, de leurs noms, surnoms, eage et lieu de naissance.

Et au faict de la réception des pauvres audit hopital sera désormais suivy l'ordre cy après assavoir, qu'a tous aultres seront préférez les pauvres infirmes, estropiez ou aultrement incapables pour gaigner leurs vies qui seront bourgeois natifs et habitans de cette ville ou banlieue d'icelle sans qui puissent estre receus aucuns estrangers a leur exclusion a peine de nullité de la réception d'iceux etrangers, faict en halle en assemblée de messieurs du magistrat des deux années et dix jurez pour la communaulté de la ville et cité de St-Omer le sixiesme d'octobre mil six cent trente sept.

Certifié conforme à la copie authentique reposant aux archives municipales de la ville de St-Omer.

H^ri^ DE LAPLANE,
Secrétaire-Général.

VOYAGE DE SAINT-OMER A BRUGES

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

PAR SIMON OGIER (1).

Ce petit poème en vers latins rimés de douze syllabes ne manque pas d'intérêt, aujourd'hui surtout que le chemin de fer, malgré son long circuit par Lille, a mis St-Omer à six heures seulement de Bruges.

Notre poète a fait un circuit beaucoup plus long encore que celui du chemin de fer, car il est allé d'abord à Douai où l'appelait sans doute quelqu'affaire.

Dans ce long trajet qui a dû lui demander au moins huit jours, il a eu mille dangers à courir de la part des bandes hollandaises et anglaises qui, à cette époque, désolaient les côtes de Flandre.

Arrivé à Bruges, il reçut un favorable accueil non seulement de la part de tous les hommes de lettres, mais encore du Roi d'Espagne Philippe II lui-même qui l'admit à sa table et lui fit une gracieuse réception.

En essayant de traduire cet itinéraire, nous nous sommes particulièrement attaché à reproduire autant qu'il a été en nous le style libre, coulant et facile du texte.

A. COURTOIS.

---

(1) Voir sur la vie et les œuvres de Simon Ogier notre notice biographique insérée dans la première partie du Xe volume des mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, p. 144 et suivantes.

SIMONIS OGERII AVDOMAROPOLITÆ

I. V. DOCTORIS

BRVGÆ.

Vbi autoris iter Audomaropoli Brugas, & reditus inde domum describitur.

Ad optimum et eruditissimum hominem Jacobum Pullanum I. V. Licentiatum Canonicum et Cantorem Ecclesie Cathedralis S. Audomari.

Cum te reliquissem Cantor ætheree,
Nunquam fædi cantus, nec Veneris ree:
A tuis ædibus statim peto montes,
Vnde fundit claros Helifala fontes.
Exin Taruanæ tetigi ruinas,
Et missas gelida de nocte pruinas:
Ac transii iunctum celso ponte Lisam,
Qui præ cunctis amat Aëridem Nisam.
Hinc mihi se campi dant Eginægatæ,
Nymphes ad pudorem conseruandum catæ,
Vbi sensit olim Belgicum militem,
Quæ terit Celticum Bellona limitem,
Quàm sit Marte ferox ac asper in armis,
Et versis in hostes suos audax parmis.

BRUGES.

POÈME DE SIMON OGIER DE SAINT-OMER,

DOCTEUR EN DROIT.

L'auteur décrit son voyage de Saint-Omer à Bruges et son retour (1597).

A très bon et très érudit homme Jacques Poulain, licencié en droit, chanoine et chantre de l'église cathédrale de St-Omer.

En quittant ta demeure, ô chantre aimé du ciel
Qui n'as jamais prêté ta voix qu'à l'Éternel,
Je fus au mont d'HELFAUT, dont les versants humides
Répandent à ses pieds mille sources limpides;
Puis, par des champs couverts de frimas, j'atteignis
La cité de TÉROUANNE ou plutôt ses débris.
J'y passai sur un pont la Lys, cette rivière
Qui pardessus toute autre aime la ville d'Aire.
Bientôt ENGUINEGATE offre, étale à mes yeux
Cette plaine où sa nymphe, unie à nos aïeux,
Défendit vaillamment l'honneur de la Belgique (1);
Où le drapeau français et la fureur celtique
Ont jadis éprouvé, dans de sanglants combats,
L'audace et la valeur de nos braves soldats,

(1) Allusion à la bataille d'Enguinegatte (1513) dite la *journée des éperons*. Maximilien y avait été précédemment battu par les Français en 1479.

Duce copiarum Maximiliano,
Quem merito mea Floriade cano :
Dignum Mæoniæ Calliopes Lyra,
Et, quam docet Phœbus, laudatrice Cyrrha.
Inde cito passu Flecinellum peto,
Et admiror larem septum saltu læto.
Hinc Pippemontium tectus vmbra veni,
Per virides lucos ductus pede leni.
Mox ad Feuinios me verto penates,
Qui nobis fuderunt egregios vates,
Quorum doctissimus habetur Flossius,
Fœlix Mincigenæ Maronis socius :
Et ostendunt partem Crucis ædc sacra,
Pio tinctam tabo per Solymes acra,
Cùm liuor necauit Tonantis filium,
Et cœlestis horti fœdauit lilium,
Quam reportauerunt Iudæa proceres,
Quos nutrit in vrbe sacra Paulo Ceres,
Dignam pio cantu, dignam docto corde,
Vt quæ nostram luem repurgauit sorde,
Merita Stygiæ supplicium manus,
Quod in spurcos Manes exercet Summanus.
Hoc in loco bonis fruor Chabotiis,
Gaudentibus Ascræ dulcibus otijs,
Ac ita iucunda reficior dape,
Vt si discumberem per Dircæa nape.
Et Aurora currus agente pallidos,

Conduits et commandés par le chef de l'empire,
Maximillien que chante et célèbre ma lyre
Et dont ma *Floriade* (1) a consacré le nom
Digne d'être loué des filles d'Apollon.

De là par FLÉCHINELLE, où mon cheval m'entraine,
Dont j'admire en passant le plantureux domaine,
J'arrive à PIPPEMONT, d'un pas lent, paresseux,
A travers des taillis, par un chemin ombreux,
Et j'entre dans FEBVIN, agréable retraite,
Lieu qui nous a donné maint éminent poète :
Tel nous voyons Duflos, sage et savant docteur,
Du chantre de Mantoue heureux imitateur (2).

Là dans le temple saint ou montre une parcelle,
Un précieux fragment de la croix immortelle,
Dans Solyme autrefois teinte du sang divin,
Lorsque, profanateur du céleste jardin,
Ayant souillé le lis de l'innocence même,
Le péché fit mourir le Fils du Dieu suprême.
Les comtes de Saint-Pol des rives du Jourdain
L'ont jadis apportée à l'autel de Febvin.
Saluons de nos chants, avec reconnaissance,
Ce signe rédempteur qui rendit l'innocence
Au monde, et le sauva des tourments qu'aux enfers
Exercent les démons sur les hommes pervers.

Chabot m'offre en ces lieux le logis et la table.

---

(1) Simon Ogier n'a point publié ce poëme, aujourd'hui inconnu.

(2) Valérien Duflos, docteur en droit, chanoine et archidiacre du Brabant en l'église métropolitaine de Cambrai, du temps du savant Sarrazin. C'était un ami et un ancien condisciple de Simon Ogier qui en parle en différents endroits et à qui il a écrit une épître pour le féliciter de son heureux retour d'un voyage que Duflos avait fait à Rome.

Desero mortales ad versus callidos :
Ac me recipio Bruaïam versus
Impotentis Austri largo rore tersus.
Hinc optatissimam tandem Lensam cerno
Huc vsque cum vento luctatus hyberno,
Et perpessus imbres, grandinemque diram,
Atque procellosæ tempestatis iram,
Et deiectus equo, spurcatùsque luto,
Quo nullum per terras molestius puto :
Et id fatebuntur, qui fecerunt iter
Per Lohees campos, quos odit Iupiter
Candidus, & gaudens æthere sereno,
Quem vitat tenebris velata Celæno.
Hac sede deserta contendo Duacum,
Et tango Naiados Maurantiæ lacum.
Hinc Insulam nullo circundatam Ponto,
Neque fluctifrago verberatam conto,
Et admiror lautæ gentis vrbem piam,
Quam nuncupat paruam vulgus Antuerpiam.
Pòst Meninas, inde Cortracum venio
Ob rixas frequentes confectum senio.
Exin per genistas, & lares lupinos
Citos tendo gradus ad pontes Bruginos.
Assiduè timens caput Nassouium
Ne Fortuna mihi mitteret obuium :
Formidansque feros homines Batauos
Portantes manibus funera, non fauos :

C'est des loisirs d'Ascré le partisan aimable.
Il m'a d'un doux festin réconforté si bien
Que si je fusse assis au vallon Dircéen.

Le lendemain matin, au moment où l'aurore
Montrait à l'horizon son char tout pâle encore,
Saluant ces amis experts dans l'art des vers
Je me mets en chemin, malgré le temps pervers,
Et bientôt à BRUAY j'arrive tout humide,
Tout trempé par l'Auster d'une averse perfide.

J'aperçois enfin Lens et j'en rends grâce aux dieux.
Car jusque-là battu par un vent furieux
Et la pluie et la grêle, auxquelles je tiens tête,
Bravant tout à la fois l'orage et la tempête,
Renversé de cheval et crotté jusqu'au cou,
Je pense qu'il n'est pas au monde un pareil trou ;
Et quiconque a suivi cette voie effroyable
Avoûra qu'il n'est pas un chemin plus damnable
Que dans ces champs de Loos qu'a maudits Jupiter,
Ce dieu puissant qui calme et rassérénit l'air,
Devant qui Célæno fuit dans la nuit obscure.

Quittant Lens vers Douai je pousse ma monture
Et j'atteins la fontaine et le lac Saint Morand.
De là je pars pour LILLE, où je cherche en entrant,
Mais en vain, autour d'elle, où sont les mers profondes.
J'y vois, non des écueils, des vagues furibondes,
Mais un peuple opulent, cent commerces divers
Qui font de cette ville une petite Anvers.
Puis je gagne Menin et Courtrai dont l'enceinte
Porte encore de la guerre et le deuil et l'empreinte.

A travers des halliers, le repaire des loups,
Je poursuis mon chemin, ponts de Bruges, vers vous,

Et metuens turmas gentis Ostendanæ,
Quas Nymphæ metuunt Tagides & Danæ.
Præcipuè verò, nec id sine causa,
Corpora clangore Strophadico plausa.
Quamuis essem fidis circundatus armis,
Et lucidissimis circumseptus parmis,
Atque præsidio vallatus amico
Tam frondoso saltu, quàm campis & vice
A Dice deserto, non deserto dolis,
Odiosis terræ, nitidisque polis.
Nam semper per vias ac horridum nemus,
Quo nullum tetrius videt ater Hæmus,
Volitant Harpyiæ, quas mittit Anglia,
A quibus infœlix vastatur Flandria.
Sed munere Diuùm, qui me semper seruant,
Et contra poëtas gladios eneruant,
Ac terrent Furias, Stygiamque manum,
Ne violent musas, Clariumque fanum:
Tandem tango muros votis expetitos,
Ac in vrbem fero gressus expeditos,
Ereptus & dolis, & ereptus ensi,
Et diris vnguibus agminis infensi.
Et lætus saluto non Phrygiæ Rheam,
Sed sperantem toros nostri Lisæ Rheam,
Qui rigat rosea Brugidum labella
Haustus à pueris fulgente camella.
Ac aulam celebrem nulla sorde miror,

Tremblant qu'un sort néfaste envoyât sur ma route
Nassau, ce chef des Gueux, que le Belge redoute ;
Ou le Batave altier, ces soldats inhumains
Qui portent, non du miel, mais la mort en leurs mains;
Ou les bandes d'Ostende éparses sur la plage,
La terreur du Jutland et des nymphes du Tage,
Ou surtout, et pour cause, un de ces corps errants
Des monstres du Stymphale impétueux enfants.

Je tremble ainsi mon âme est en proie aux alarmes,
Bien que je sois nanti de mes fidèles armes,
Muni d'un bouclier d'éclaireurs vigilants
Et d'une escorte amie attachée à mes flancs ;
C'est que dans ce canton qu'abhorre la justice,
Tout ne respire au loin que piège, qu'artifice,
Des forfaits sous le ciel, même au pôle inconnus.
Comme en ce bois affreux, jamais le mont Hémus
N'a vu dans ses sentiers et sur sa cime altière
Ces lugubres oiseaux que vomit l'Angleterre,
Qui de la Flandre en deuil ont dévasté les champs.

Mais grâce aux dieux qui sont mes protecteurs constans,
Qui me gardent toujours, qui toujours des poètes
Détournant les dangers qui menacent leurs têtes,
Savent forcer le Styx et le noir Achéron
A ne point violer le temple d'Apollon,
A Bruges j'entre enfin, heureux, dans mon voyage,
D'avoir pu sans encombre échapper au naufrage,
Aux pièges du chemin, aux glaives, aux poignards,
Aux ongles meurtriers des bandes de pillards.

Je saluai Rhéa, non Rhéa de Phrygie,
Mais celle que la Lys à son lit associe
Et dont l'onde puisée en de brillants godets

Nec hìc paucos dies talaria moror,
Captus dulci sono Brugelinæ gentis,
Atque frequentia Pieriæ mentis,
Quæ viget, & feruet in vrbe Grudia,
Amante Maronis diuini studia,
Et nitidissimos colles Aonidum,
Quæ nunquàm viderunt Amathia nidum,
Et colo poëtas, & color ab illis,
Et Xenophontæis frequentor à Grillis.
Cuique meam Pacem cum Marte dicaram
Gaudeo fuisse magno duci caram.
Non hìc prætermittam REGIS officium,
Qui semper amauit Pallados licium,
Et telam Clarijs contextam manibus,
Inuisam gelidis Erebi Manibus.
Hic me suum vel vi voluit hospitem
Gaudens Brugas vsque venisse sospitem,
Et excepit domo verè Lucullana,
Mihi gratiore Phryxeïde lana.
Nec dissimulabo gaudia quæ sumpsi,
Ac penitissimo de pectore prompsi,
Visis hac in vrbe meis Caëtanis,
Vt Roma videbam, corporibus sanis.
Qui blandis moribus, ac pectore dio,
Me sunt prosecuti quo patrem studio.
Imprimis celebro sacrificos lares,
Qui thure diuino reficiunt nares,

De la belle Brugeoise entretient le teint frais.
J'admire aussi l'intègre et célèbre guild'halle
Et je suis de longs jours sans refaire ma malle,
Charmé de la douceur dès Brugeois, de leur ton,
Du grand nombre d'amis que rencontre Apollon,
Dans ces murs policés de l'antique Grudie
Qui du divin Virgile aime la poésie
Et les monts Aoniens, poétiques séjours,
D'où la sotte ignorance est bannie à toujours.

Je visite et reçois l'historien, le poète,
Les fils de Xénophon dont j'ai fait la conquête,
Fier que du prince auquel je les ai dédiés
Et ma PAIX et mon MARS soient fêtés et choyés (1).

Mais pourrais-je du Roi taire les bons offices?
Philippe de Pallas aime les hautes lices
Et les tissus ourdis de la main d'Apollon,
Des mânes détestés aux bords de l'Achéron.
De me voir sain et sauf me témoignant sa joie,
Malgré moi pour son hôte il me prend, me festoie
Dans son splendide hôtel, honneur plus cher encor,
A mes yeux, que s'il m'eut donné la TOISON D'OR.

Je ne cacherai pas non plus la joie extrême
Que me fit éprouver, dans cette ville même,
La présence, l'aspect de mes chers Caëtans
Que, comme à Rome alors, je revis bien portants (2).

---

(1) Ces deux poëmes intitulés *Iréné* et *Arès* furent imprimés en 1588 et dédiés à Alexandre Farnèse.

(2) Pendant son séjour en Italie, Simon Ogier avait reçu une généreuse hospitalité dans la famille des deux Caëtans, dont l'un était le cardinal duc de Sermonet, et l'autre le cardinal évêque de Vérone.

Et Christum veneror, & sanctum sanguinem,
Et nitidam magnæ Matris imaginem,
Bonarotæ manu factam de marmore,
Quod spirare viuo multi credunt ore.
Burgundique ducis, natæque sepulcrum,
Præ cunctis, quæ terra videt, voco pulcrum,
Magnificentius Cariæ tumulo.
Qui frequenti laudum grauatur cumulo,
Tandem pontigenam sedem linquo mœstus,
Licet ingens cœlo deflueret æstus.
Et Diximudana subea mœnia,
Et vittas video candente tænia,
Quas per agros pingues gerunt Furniades,
Et facie pulcra Lampronesiades.
Hinc ad Hondiscotæ cannetæ propero
Candidis auibus, ac passu prospero.
Nec inuito corde lentas traho moras
Ad illustrissimas Morinorum Moras:
Vnde trahunt nomen, quòd paludes colant,
Quas nunquàm nec aquæ, nec lucij solant.
Moras vocauerunt antiqui paludes,
Vbi facta pace Galatea ludes,
Et duces choreas cum grege Naiadum,
Ad virides ripas, ac illustre vadum.
Nunc mersa profundo sequeris Tritones
Per mare, quod vergit ad Septemtriones,
Illustrantes Thulen, atque Grunlandiam,

De complaisants égards, d'une amitié sincère
Ces seigneurs m'ont toujours entouré comme un père.

Je visite avant tout les sacrés monuments,
Les temples où l'on brûle un agréable encens;
Le Christ, son sang divin, cette Vierge si belle
Que tailla dans le marbre un autre Praxitelle,
Que sculpta MICHEL-ANGE avec tant de succès
Qu'on croirait que la vie anime tous ses traits;
Le tombeau du duc Charle, où gît ensevelie
Sa dépouille à côté de celle de Marie.
Rien à mes yeux n'est beau comme ce monument.
Le tombeau de Mausole était moins imposant,
Bien qu'on en prône tant la grandeur, la richesse.

De la cité des ponts, le cœur plein de tristesse,
Je quitte enfin les murs, malgré le mauvais temps
Et l'onde que le ciel déverse par torrents.
J'entre aux murs de Dixmude, ouverts sur mon passage,
Et vers Furnes de là je poursuis mon voyage.
Les femmes du pays que je vois dans les champs
Portent des bonnets plats ornés de rubans blancs.
Celles de Lamprenesse ont un joli visage.
Bientôt j'atteins Hondschoot sous un heureux présage.

Cette ville s'élève en un champ de roseaux,
Où j'arrête mes pas près de ces pièces d'eaux,
Ces Moëres qui jadis ont à la Morinie
Donné son nom si doux si plein de poésie.
C'est que si des Morins les humides marais
Sont parfois désolés par les eaux, les brochets,
Ces temps ont leurs RÉPITS, ces marais leurs clairières,
Où dans les jours de paix, Ondine des rivières,
Tu viendras folâtrer, sur ces bords verdoyants

Amantem Zephyros, & Chloridem diam.
Hinc Bergas adeo, Colmidesque Nymphas,
Atque lego Pontum subeuntes lymphas,
Vectus rheda, semper auriga cantante,
Et vulgari Musa pectus hilarante.
Et video tectum spumis Oceanum,
Et Thetin crinibus cœruleis anum.
Hinc Dunkerkæ diti relicto litore,
Millebregam peto tristi visus ore
Non frustrà : nam rictu Cerbereo canes
Hic me propemodum miserunt ad Manes.
Et lacerauissent acutis dentibus
In meam Lachesim semper frendentibus,
Sed me fulmineus tutatus est insis,
A Parcis, ab Orco, tenebrisque densis,
Et morte, quam magnus tulit Euripides
Quem luxerunt longo fletu Pierides.
Mox Lyncam de Lynce nominatam tango,
Vt refert versibus Holkiacis mango.
Hinc feror Vatenas, inde peto Bacchum,
Referens antiquum cognomen ad Bacchum,
Et veneror sedem sacram Momolino,
Vbi sæpè facit sacrum tectus lino
E Bertiniana domo GRENETIVS
Magnus, fortis, solers plusquàm Panætius.
Hoc emittor luco nulla tactus bile
Ad diuersorium, cui nomen Nobile,

Unir tes chœurs à ceux des nymphes des étangs ;
De là cet ancien nom (1). Mais en ces temps de guerres
Sur les pas des Tritons tu fuis vers d'autres terres,
Sous l'Ourse, dans l'Islande et le vert Groenland
Qui chérissent Chloris et Zéphyr son amant.

De Bergues, sur la Colme, où je monte en voiture
Je descends le canal jusqu'à son embouchure,
Ayant, pour conducteur, un joyeux phaëton
Qui me chante en patois mainte et mainte chanson.
Je contemple la mer écumante et profonde
Et Thétis aux cheveux azurés comme l'onde.

Quand j'ai quitté Dunkerque et son port fortuné
Je ne vois Millebrœucq que d'un air consterné.
Ce n'est pas sans raison : une meute infernale
Pensa bien m'envoyer sur la rive fatale.
Cerbères acharnés, ces dogues frémissants
M'auraient pu mille fois déchirer de leurs dents,
Si, tirant ma flamberge et me mettant en garde,
Je n'eusse dans ce fer trouvé ma sauvegarde,
Et du grand Euripide évité le destin,
Le sort que l'Hélicon déplora, mais en vain.

J'atteins Lynck dont le nom dérive de Lyncée ;
D'un rimailleur Holkois, c'est du moins la pensée.
De là je gagne Watte et plus loin le Bacchus
Qui rappelle à l'esprit le vainqueur de l'Indus.
Puis de Saint Momelin j'honore l'humble église
Bâtie en son honneur, sur la colline assise,
Où célèbre souvent le mystère divin

(1) Ce passage est un jeu de mots sur le nom de *Moëre* et *Morins* que le poëte derive du mot latin *Mora*, temps de repos.

Exceptus lepidis cantibus olorum,
Quibus delectentur vel ciues polorum.
Post venio, multis me salutantibus,
Et vndè referam gressum rogantibus,
Ad portas de Ponte nuncupatas Alto,
Atque coruscantes multiplici palto.
Ac paterna domo defessus de via (1)
Quiesco, camœna digitis obuia;
Cœlestique choro gratas fides tango,
Et Christo Sotêri Soteria pango.
Omissaque, graui sollicitudine,
Animum recreo pia testudine.

(1) « Le Blancq-Ram, maison paternelle en la Tenne-Rue. » Cette note qui est de Simon Ogier lui-même, nous indique l'endroit de la ville où était la maison de son père, dans la rue actuelle de Dunkerque, à l'emblême du *Blanc-Ram* ou Blanc-Bélier. Cette maison qui existe encore dans son ancien style est actuellement habitée par M. Cordier-Brongniart.

Le pieux Dom Grenet, abbé de Saint Bertin,
Ce prélat au grand cœur, d'une constance extrême,
Plus sage et pénétrant que Panétius même.

Des lisières du bois, d'où je sors sans regret,
J'arrive au NOBLE, ainsi s'appelle un cabaret,
Captivé par les chants du cygne au blanc plumage
Dont la voix charmerait jusqu'au Lapon sauvage,
Rencontrant en chemin de nombreux citoyens
Qui, m'ôtant leur chapeau, s'enquièrent d'où je viens.
Des portes du Haut-Pont je franchis les barrières
Où brillent des canons les bouches meurtrières
Et vais me reposer au foyer paternel
Où ma muse m'attend, où je rends grâce au ciel,
Au chœur céleste, au Christ, demandant à ma lyre
Les plus pieux accords dont mon âme s'inspire.

COMPTE ET RECEPTE

DE LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE NOSTRE-DAME DE THÉROUENNE,

Faict par moy Eustace de Bryois, chanoine de ladicte église, à ce commis par Messieurs Doien et Chappitre pour ung an commençant au Nouel XV^c^ trente trois et finissant audict jour l'an révollut, contenant pour chacun patart XII d., XX s. pour chacune livre et VIII s. parisis pour IX s. tz.

Communication de M. D. Haignerré,
Membre correspondant à Boulogne-sur-Mer.

La somme totale de la recepte de la grande fabricque contenant treize grosses, est deux mil deux cens soixante et unze livres douze solz cinq deniers ts.

MISES FAICTES :

JANVIER.

Au vorier, pour avoir ouvré aux vorières de Nostre-Dame, de la croix, et pour avoir parfaict desseure le grand portal à quoy à vaquiet en ij sepmaines, v jours et demi à iiij s..... xxij^s^

Item au soyeurs d'etz, pour avoir soyet deux pièces de bois pour l'ouvrage des orghes et faicte ungne tronche de quenne pour fayre les deux costés de la platte forme ..... viij^s^

Au paintre de St-Omer, lequel a venu pour marchander pour paindres les feulles des nouvelles orghes, donné par ordonnanche de Messieurs ..... xxj^s^

Acheté pour la grande orloge ij grosses cordes, pesant lxxv l. à xvj d. ob. la livre, sont..... iiij^l^ xviij^s^ i^d^ ob.

A Jean le Roy et troix mainouvriers avec lui, pour une journée qu'ilz ont geté néges jus des piévoyes et nettoyer tous le conduitz des bassegotes..... viij^{s}

A Messire Jan Cappron pour ung voyage faict à Fersin pour l'affayre du Tronçoy par mandat du noefisme janvier..... xviij^{s}

A ce présent comteur pour ung voyage faict à Frenc, à recepvoir les rentes de la court de Frenc, avec aulcunes despenses par lui faictes audict voyage par mandat du noefisme janvier.... iiij^{l} xij^{s}

A Monsieur Mazin pour ung jour qu'il a esté audict voyage avec le dessusdict..... xx^{s}

A maistre Anthone Mors, ouvrier des orghes, xx escus soleil. xlv^{l}

FÉVRIER.

1re et 2e semaine.

A Surelle, machon; pour avoir assis un cassis à l'hostel des enfans de cœur et pour avoir refaict les pas du cellier et commenchiet à paver les planchiers desseure les soufflets des orghes, par vj jours, à iiij s. ..... xxiiij^{s}

A Pierre Grégore et Robin du Mont, mainouvriers qui ont porté carreaulx et sablon sur les planchiers et servi ledict masson, vj jours à ij s. chescun..... xxiiij^{s}

A Jan Quarré, pour xvi^{c} de briques xlv s. le millier, lesquelles ont esté employées à la maison des enfans de cœur ..... lxxij^{s}

A Jaquet Motelette, pour xviij belnée de sablon ..... xviij^{s}

Au voyrier, pour avoir getté plonc une journée et avoir faict toutes les voyrières aux deux chambres des orghes, à quoy a vaquiet en deux sepmaines vij jours à iiij s..... xxviij^{s}

Acheté pour ledict voyrier une livre et demie de fin estain à fayre saudure, à ij s. iiij d. la livre..... v^{s}

Acheté ij^{c} de cleux tinglères, à x d. le cent pour clouer lesdictes vorrières..... xx^{d}

De la iij^{e} sepmaine.

A Jan Surelle, masson, pour avoir parfaict au planchier desseure les orghes et ouvré au four de chapitre et commencé à remplir le fossé à mettre l'arbre, par v jours ..... xx^{s}

Acheté pour ledit four ij^{c} de quarreaux à xiiij s. le c. et ij belnés d'argille, ij s ..... xxx^{s}

A Jehan Nuru, carpentier, pour avoir mis jus lez appeaulx et faict

ung planchier à la chambre contre le clochier par ij jours et demi à v s..... xij^{s} vj^{d}

Au voiturier, pour avoir mené et ramené les appeaulx à St-Omer ..... ix^{s} tz.

A Jan le Roy, pour avoir esté à St-Omer deux jours à piet viij s. chescun jour et ung jour à cheval xvj s..... xxxij^{s}

Payet à St-Omer par ledict Le Roy pour fayre enregistrer le condempnacion du fondeur des appeaulx..... xij^{d}

A deux mainouvriers pour avoir servi les massons, faict la fosse pour planter l'arbre soubtenant les orghes et porter la terre hors, par v jours ..... xx^{s}

4e semaine.

A Jan Surelle, pour avoir assis la pierre dessoubs l'arbre et fermé de massonnerie à plusieurs fois, ij jours et demi ..... x^{s}

A deux mainouvriers qui ont servi ledict masson, nettoyet et mis à point le *(resté en blanc)*..... x^{s}

Au voyturier qui a amené le bois pour furnir l'arbre et cul de lampe..... viij^{s}

Acheté deux charées de caux contenant lx corbillons à ij s. iiij d. vij^{l}

A Jan le Roy, pour avoir esté et vaquiet avec lesdicts ouvriers ij jours et demi..... v^{s}

MARS.

A Jaspar de la Haye, hussier de St-Omer, lequel a tailliet et élevé ung pillier en l'église de Céans, servant aux orghes..... liij^{l}

Item lui a esté donné par Messieurs..... xxix^{s}

2e et 3e semaine.

A Jan Nuru et son compaingnon, pour avoir tronchiet ung arbre à Nostre Dame de Croix et talliet et rehourdé aux grandes orghes, à quoy a vaquiet à plusieurs fois ij jours et demi à ix s.. xxij^{s} vj^{d}

Au soyeurs d'ez, pour avoir soyet lesdict tronches par quartiers, une journée..... ix^{s}

Au cordier, pour une corde pour ramoner l'église et une aultre corde pour la cloche Marie, pesans iiij^{xx} xvj^{l} demie à xvj d. ob. la libvre, et pour avoir livré pour lez soufflés des grandes orghes et pour les grans huis en tout, pour xij s..... vij^{l} iiij^{s} viij^{d}

Acheté à St-Omer deux milier de cleux de lates à ij s. vj d.; v^{c} de

cleux renforciés, x s.; et v^e de fenestre, x s. ; un millier de platte teste, de v s. vj d..... xlvj^s

Au voyturier, pour avoir amené le reste pour les orghes.. xij^s

A Jan le Roy, pour avoir esté avec lesd. ouvriers ij jours et pour une journée qu'il a estée à St-Omer, à querquier ledict ouvrage, v s. ix^s

A Henri Tomoille, cherurier de St-Omer, pour avoir visité l'ouvrage des fons, sans marchander, Messieurs ont faict donner. xvj^s vj^d

4e *semaine.*

A Jan Nuru et son compaingnon, carpentiers, pour avoir ouvré au cassis pour pendre les appeaulx, v jours à ix s..... xlv^s

A deux soyeur d'ez, pour avoir soyet ung quenne pour faire ledit ouvrage, par iiij jours et demi..... xl^s vj^d

A Jan le Roy, pour avoir mis jus l'ardoyse des fenestres et tout le plonc et pour avoir getté plonc, une journée de viij s. et aultre iiij jours à iiij s..... xxiiij^s

A Garin, mainouvrier, pour avoir servi ledict plommier iiij jours et demi..... ix^s

En fagos de gloues, pour fondre ledict plonc..... vj^s

Rendu à Monsieur Mazin xxvij s., à sçavoir: xix pour ung escot payet à St-Omer, quand il marchanda avec le paintre des orghes et viij s. pour ij nuits que ledict Mazid a demouré à St-Omer.. xxvij^s

5e *semaine.*

A Jan Nuru et son compaingnon, carpentier, pour avoir parfait ausdicts appeaulx et le fenestre, par vj jours à ix s.

A Jan le Roy, pour avoir descouvert les ardoises et commenchiet à taillier, par v jours à vj s..... ..... liiij^s

A Garin, mainouvrier, pour avoir servi ledict Jan le Roy et ayniet ausdicts carpentiers, par v jours et demi..... xj^s

A Jan le Roy et ses aydes, pour avoir nettoyet le crucifix de ordinaire (1)..... xij^s

A Jan le Roy, pour avoir tendu le crucifix et les deux images. xij^s

En chandeille, pour la lanterne du cloitre et pour le cemetière, xviij^l à xviij d..... xxvij^s

A Maillard, pour avoir chariet les immundices..... vj^s

---

(1) Il s'agit vraisemblablement du crucifix du jubé, accompagné, comme on le voit dans l'article suivant, par deux images ou statues de la Ste Vierge et de St-Jean.

A maistre Anthone Mors *(facteur d'orgues)*, sur sa scédule. xxij^{l} x^{s}

A l'orologier pour l'ouvrage qu'il a faict à l'orologe, de marchiet faict..... xlviij^{s}

Au fondeur de St-Omer, pour les appeaulx, de marchiet faict. xxi^{l} x^{s}

A Monmot, pour l'escurage du chandelabre (1)..... c^{s}

Au seurs grises, pour les buees de quaresme..... xvj^{s}

A elles pour avoir bué les nappes, obes et amicz du trinc. x^{s}

A elles, pour avoir cousu v obes petites pour les enfans.. xv^{s}

A elles, pour avoir refaic xvj obes et viij amictz..... iiij^{s}

Item, pour avoir rapointiet plusieurs nappes et serviettes. xv^{s}

AVRIL.

1re *et* 3e *semaine.*

A Jan Dannette, paintre de St-Omer, pour avoir paint les feulles des orghes..... xviij^{l}

A Jan le Roy, pour avoir couvert des esclanges et d'ardoise, par v jour à v s..... xxx^{s}

Acheté pour la provision de la fabrique v^{m} v^{c} de tieule à xliiij s. le milier..... xj^{l} iiij^{s}

Une charée de caux de xxxvj corbillons, à ij s. iiij d.... iiij^{l} iiij^{s}

Item, deux milliers d'ardoise à v^{l} le millier et xxiiij s. pour la voyture..... xj^{l} iiij^{s}

Acheté pour le dossal ij nappes contenant xij aulnes, à iij s. vj d. l'aulne..... xlij^{s}

4e *semaine.*

Au clocquemans, pour avoir tendu et détendu les tapys *(probablement pour orner l'église le jour de Pâques)*..... xxiiij^{s}

A eulx pour la lanterne du cloitre, pour le cherge des fons et pour revestir les colonnes..... xiiij^{s}

A Jehan le Roy et son varlet, pour avoir ouvré au clochier v jours à vij s. pour deux..... xxxv^{s}

Acheté pour parfayre l'ouvrage des appeaulx ung quenne à Andrieu Bidau..... c^{s}

A maistre Anthone Mors, ouvrier d'orghes, en monnaie de Flandres..... cent^{l}

---

(1) Probablement le candelabre destiné à porter le cierge pascal.

MAY.

1re semaine.

A Jan le Roy et son varlet, pour avoir ouvré au clochier iiij jours à vij s. . . . . xxx^{s}

A deux mainouvriers pour avoir tiré à mont l'ardoyse et mis à point lez tieules et nettoyet la chambre, à quoy ont vaquiet l'un iij jours et l'autre deux . . . . . x^{s}

A Jan Nuru, carpentier, pour avoir faict un souron à la fenestre du clochier, faict lez caulace et assis, et pour avoir faict un nouveau flaiel à la cloche Marie, par iiij jours à v s. . . . . xx^{s}

Acheté lins pour fayre deux nappes et iij serviettes pour l'haustel du dossal, xiij aulnes de toille à iij s. l'aulne . . . . . xxxix^{s}

2e et 4e semaine.

A Jan le Roy et son varlet, pour avoir ouvré au clochier v jours à vij s. . . . . xxxv^{s}

A Casin, mainouvrier, pour avoir servi lez orghanistes à souffler, par vj jours. . . . . xij^{s}

A Jan Nuru et son varlet, carpentiers, pour avoir tiré les appeaulx à mont et pendu au petit clochier, pour une journée. . . . . ix^{s}

A deux mainouvriers pour avoir aydé lesdits carpentiers. ij^{s}

Livré pour le jour du Sacrament vj torches, pesantes xxxviij livres iij quartrons, lesquelles ont fraget v l. iij quatrons à v s. chescune l. . . . . xxxviij^{s} ix^{d}

Pour la reprinse et fasson desdites torches, pensans xxxiij l. à iiij d. la livre, ... xj^{s}

A maistre Anthone Mors, ouvrier d'orghes, baillé le xxe may xx escus soleil . . . . . vlv^{l}

A lui en monnoye de Flandres, le xxij^{e} dudict. . . . . c^{l}

JUNG.

A Me Gilles Bérard, organiste, pour demi an de ses gages ordinaires . . . . . x^{l}

A Jan Lambert, souffleur d'orghes . . . . . xxx^{s}

JULLET.

A maistre Anthone Mors, sur sa scédule datée du xixe jullet en monnoye de Flandres . . . . . c^{l}

A Jan le Roy, pour avoir parfaict à gros clocier tant aux ardoises comme ès eschamps, par v jours à vij s. le jour et pour une journée sur corde de x s. sont ensemble . . . . . lij^{s}

Acheté à St-Omer, pour ledict ouvrage, iiij^{m} de cleux d'ardoise à v s. le milier, iij^{m} de cleux à platte teste à vj s.; ij^{m} de cleux de latte à vij s. et iij mil et demi de cleux tilglerez pour cleuer les essangles à iiij s. vj d. le milier, sont ensemble. . . . . lxvij^{s} ix^{d}

Acheté deux charées de caux de lxxij corbillons et x corbillons de reste d'une charée à ij s. iiij d. . . . . ix^{l} xj^{s} iiij^{d}

Acheté iij charées de charbon à vj s. vj d. . . . . xix^{s} vj^{d}

Acheté xxiij platz de voyre. . . . . vj^{l} vj^{s}

AOUST.

A Jan le Roy, pour avoir proveu aux ouvriers d'orghes, litz, draps..... *baillé* . . . . . iiij^{l} x^{s}

A lui, pour faire monter les iij personnages . . , . . xxxij^{s}

SEPTEMBRE.

A Jan le Roy, plombier, pour avoir revisité desseure la chapelle de la Magdelaine et revêtu les cleux et bans de befroy ou pendent les appeaulx, par iiij jours à vj s. pour lui et son varlet. . . . , xxiiij^{s}

Acheté à St-Omer un bloc de plonc pesant ix^{c} iiij^{xx} vj^{l} au pris de liij^{s} le cent et pour la voyture xij s. . . . . xxvij^{l} iij^{s} v^{d} ob.

Acheté iiij^{xx} x corbillons de caux à ij^{s} iiij d. . . x^{l} x^{s}

A Gill des Ferbours, charton, pour avoir ramené de St-Omer l'ouvrier des orghes. . . . . xvv^{s}

Au fondeur de St-Omer, pour le fret et fachon de iiij clochettes à main pour le fierte. . . . . , . xl^{s}

Pour le convoi de la fierte au voyage d'Artoys. . . . . ix^{s} vj^{d}

Acheté a l'exécution de feu Monsieur Harlé, deux payres de linceulx pour couvrir les feulles des orghes xl s., xj l. de fin estain, à iij s. vj d. la livre, qui ont esté employées pour affiner les deux platz de flambures et ij nappes de iiij l. vij s. ij pièces de toille de quoy on a faict deux aubes aux enfants, iiij l. ix s. vj d. sont ensemble xij^{l} xiiij^{s}

OCTOBRE.

A maistre Anthone Mors, ouvrier d'orghes, baillé sur sa quittance du xe d'octobre, en monnoye de Flandre . . . . . xxxvj^{l} vij^{s}

A l'organiste d'Ypres, donné par Messieurs, par mandat du xvij. xlv^{s}

NOVEMBRE.

Au librare de St-Omer, pour avoir relié plusieurs libres à l'église, ensemble revisité d'aultres, y mis clouans, etc. . . . . xxiij[l]

A maistre Anthone Mors, monnoye Flandre. . . . . l[l]

Acheté du bougrain noir pour doubler une chappe des enfans, de chamelot rouge iiij aulnes, à iij s. l'aulne. . . . . xij[s]

DÉCEMBRE.

La « somme totale des mises de la grande fabricque pour ce présent an et compte, est mil huict cens soixante treize libvres trois solz dix deniers tournois, » y compris les distributions faites au clergé et aux officiers de l'église, que je n'ai pas détaillées ici, voulant me borner à ce qui avait un intérêt en quelque sorte purement industriel et archéologique.

Dans le même compte, je trouve le prix du blé :

Au boulenger, pour xxvj rasières de blé à fayre le pain pour les povres, jusques à la St Jehan, à xxij[s] la rasière . . . . xxviij[l] xij[s]

Voici d'autres détails extraits du même compte, dans la partie consacrée aux rentes des enfants de chœur, s'élevant à viij[xx] vij l. xij s. vij deniers tournois. Ces biens étaient administrés par la grande fabrique, mais ils forment un chapitre à part et n'entrent point dans le compte général.

Mises faictes pour lesdicts enfants ; et primes, au maistre des enfans de cœur, sire Jan Lescuier, pour avoir nouri et instruit lesdicts enfans, payé pour chescun mois, xij l., sont pour cest an. vij[xx] iiij[l]

A lui, pour xxiij rasières de blé au pris de xxj s. chescune rasière. . . . . xxv[l] iiij[s]

A Pasques, pour v aulnes et demie de drap noir à xvj s. l'aulne, pour leur fayre des chausses. . . . . iiij[l] viij[s]

En doublure, pour doubler trois payres de chausses, aux grands xij s. ; en esguillettes ij s. vj d. . . . . xiiij[s] vj[d]

En vij aulnes de fustaine, pour faire troix pourpointz aux grandz à iiij s. vj d. de l'aulne, iiij aulnes de toille à iij s., ij aulnes et demi de quennevas de v s., sont. . . . . l[s] ix[d]

Au cousturier, pour fayre lesdicts habillemens, joinct xvj s. pour doubler leurs robes. . . . . xxxvij^{s}

Au cordonnier, pour huit payres de solers audict temps. xliij^{s}

A Nicolas Barbe, pour avoir guéri le petit burier. . . . . xviij^{s}

A la mi-aoust, pour v aulnes et demi de drap noir à xvj s. pour leur fayre des chausses . . . , ... iiij^{l} viij^{s}

Item en doublure, fasson et aiguillettes. . . . . , xxvj^{s} vj^{d}

A Jehan Coquerel, à deux fois, pour avoir racoutré leurs solers . . . . . xxiiij^{s} vj^{d}

Audict, environ la dédicace, pour la tyerce foys . . . . xviij^{s}

Pour refayre les lis desdicts enfans . . . . . v^{s}

A la Toussainctz, pour huit payres de solers liégés . . xlviij^{s}

Pour xxij aulnes de gris d'Abville à xv s. l'aulne pour leur fayre huit sayons. . . . . xvj^{l} x^{s}

Chincq aulnes et demie à xvj^{s} de drap noir pour fayre des chausses, avec viij s. de doublure . . . . . iiij^{l} xvj^{s}

En ix aulnes de noir, xviij s. l'aulne, pour fayre iij chappes adsçavoir Me Anthone Popot et Adrian. . . . . viij^{l} ij^{s}

En huit aulnes de demi hostade à doubler lesdictes chappes avecq le ruben pour les border . . . . . lij^{s}

Pour deux sarros, l'un à Popot, l'autre à Adrien, où yl y a vij aulnes de toille à iij s. l'aulne, avec la fasson. . . . . xxiiij^{s}

En huit aulnes de fustenne, à iiij s. vj d. l'aulne, iij aulnes de toille de xij s. et vj s. de quennevas, sont ensemble. . . . . liiij^{s}

En esguillettes. . . . . ij^{s} vj^{d}

Pour la fasson de tous ces habillemens, assçavoir, sayons, chausses, pourpoins, chaussons, avec les iij chappes de xij s. . . . lix^{s}

En vj quartiers de drap blanc pour fayre dez chaussons ausdicts enfans. . . . . xvj^{s}

Item à Philippot Ride, pour avoir rabilliet leurs chausses tout cest an . . . . . , ... l^{s}

A Haquinet Barbe, pour avoir faict la rasure desdicts enfaus. xliij^{s}

Boulogne-sur-Mer, 20 *octobre* 1856.

D. HAIGNERÉ,

Archiviste de la ville de Boulogne.

TROISIÈME

PÊCHE ARCHÉOLOGIQUE.

Communication de M. G. Souquet, membre correspondant à Étaples.

Le 25 juillet 1856, un bateau de pêche du port d'Étaples a encore ramené dans ses filets un vase enseveli au fond du *Vert-Goyer*.

Ce vase, en terre grisâtre, a la forme d'une dame-jeanne. La partie sphérique mesure 0m 17 centimètres de diamètre. Le goulot, qui va en rétrécissant, a une longueur de 0m 09 centimètres; sa circonférence est de 0m 15 centimètres à la base. La hauteur totale du vase est de 0m 25 centimètres. Il contient 1 litre 90 décilitres de liquide.

L'une des moitié de la panse est ornée de cannelures circulaires concentriques, l'autre moitié est unie, et le tout est couvert de coquillages qui s'y sont attachés.

Ce vase appartient évidemment à l'époque gallo-romaine, et provient probablement d'un navire naufragé. Il servait sans doute à mesurer, sur les vaisseaux, les rations de la boisson des hommes de l'équipage. Ce qui me porte à le croire, c'est qu'aujourd'hui on emploie encore pour cet usage des bouteilles en verre de formes à peu près semblables.

Le long séjour de ce vase dans la mer ne l'a pas détérioré.

C'est l'unique pièce que je possède en ce genre. Je l'ai jugée assez curieuse pour la photographier (1).

Espérons que la mer voudra bien nous rendre encore quelque chose de ces richesses archéologiques qu'elle a englouties jadis et qu'elle recèle depuis bien des siècles dans ses profondeurs.

G. SOUQUET.

Étaples, le 29 novembre 1856.

(1) Nous regrettons de n'avoir pu joindre ici le dessin reproduit à l'aide de la photographie.

S'ENSUIT

LA MAUVAISE PERDITION ET SÉDUCTION VENDITION

DE LA BONNE VILLE DE SAINT-OMER (1)

AUX FRANCHOIS

Et aussi comment qu'elle a esté réduite et recouvrée par le congiet et licence de Maximilien d'Autrisse, lors Roi des Romains, par vingt quatre compagnies et du secours qu'il leur envoia.

Communication de M. Quenson, Président.

N'a pas long temps que St-Omer fut prinse
Dont l'entreprinse se fist par un lundi
La bonne n'étoit point apprinse,
Mais fort souprinse
Come je l'entendi et se vous dy
Que gens plus esbahy onques ne vit,
Nonobstant je les prise;
L'un s'en fuy
L'autre fut peu hardy
Chacun pour luy
En faisoit à sa guise.

Franchois y sont entrés par tricerie
Ou tromperie,

(1) Extrait du manuscrit de Robert d'Affreingues, t. I, p. 166.

Je ne le scay entendre
Au vray compter
Che n'est que baneris ou rederis
D'ains les villes prendre
Quant telle signories veut prétendre
Ny entreprendre,
Point ne laurront dhorie.

La prinse fut par un lundi matin
Vers Saint Bertin,
Par la entrèrent ens
Entre deux tours assez prez du mollin
Sans grans huttins attendant leurs gens
Cinq ou six cens
Furent comme j'entens
Fort diligens
D'aller voir au buttin,
Tout hors du sens
Envoient innocens
Criant dedans
Mainte en ont mis à fin.

Lors à pillier se mirent à tous lez
Maint affolles
Y eut je vous affix
Battus, trainés, menachiés, mutilés,
Et fors foullés, ruez sur le Cauchi
Memes Canchis, lors y perdit la vie ;
Je ne croi mie
Qui ne fesit tromperie par sa follie
Ou par jalousie
Mais quoi qu'on die
Il y est demouré.

Tantost après on y fit chevaliers
De prisoniers de gens de tritefaille
Et roigneux et de gros houspulliers,
De franchs archiers
Qui n'ont denier ni maille
Gisant sur la paille,
Si ne scay quels haperailles
Tels croquemailles n'y a jusqu'à Potiers
L'un de soif baille
L'autre compise et taille
A la bataille ne vont point des priers.

Souventefois s'en alloient au guet,
Dieu que de plez
Toute nuit y menont,
Ni un bourgeois n'y alloient de het
Point ne leur plait en nuls ne se fioit,
Ils mecroioient, chacun doutoient
Et deboutoient le maistre et le valez
Nuls n'y creoient, mais toujours se gardoient
Et se croioit d'etre prins au braquet.

La nous servoient de bourdes, Dieu sut quelles !
De leurs esquelles
Et de leurs ponts levis,
De leurs engiens suivent de leurs murailles
Mais leurs esquelles n'acordent point toudis ;
Tant de gentilshommes de pays
Ceux de Senlis
Ceux de Roie et de Nelle
Fort hardis, le prevost de Paris
Tous leurs amis
Qui tiennent leurs querelles.

Et quand les nobles y furent arrivez ;
Assez montez
Pour aller bellement,
L'un sans houseaux un cheval emprunte
L'autre croté dessus une jument.
L'or et l'argent
Qu'ils y ont aporté
Certainement ne vault point un dent,
Ou l'auteur ment
Si tout fut bien compté
Ces nobles ichi dont vous me parlez
A vrai compter
Se ne font que cocquins,
Rudes cocquins pour battre ou pour vaner
Pourceaux, gardes, bribeurs sur les chemins
Happe loppins, desrober leurs voisins
Villains matins :
Tels les doit-on nommer
Deux hauts patins portoient nos cousins
Tou sles matins
On les doit fort louer.

De leur honneur bien peu me fut perchu
Jamais ne sceu
Qu'en eux ensif proesse,
Mais je scai bien qu'ils ont peu dépendu,
Souvent vendu les biens de leur hostesse
Mais que j'en esse, le cas bien entendu.
Chil qui les lesse
Mener telle rudesse
Son ame blesse
S'ils n'en sont enfin pendus.

Par plusieurs fois Franchois se font monter

Pour contenter fol
Flamencqs qui sont peu saiges,
Lors à tous bouts ont envoié mander
Et comander à ceux du balluaiges
Et des villages sans rechevoir gages
Que eux et leurs paiges,
Nous venissent garder,
De leurs pillaiges, les horribles domaiges
Ne leurs oultralges
Ne vous sierois compter.

Par un verdi nous eusmes une alarme,
Dont le vacarme
Se fit par le Haut-Pont,
L'un s'enfuit et l'autre désarme,
Mainte guisarme y eussiez vu adonc
Et rien n'en font mais de sueur au front
Assez en ont,
Si ont pleuré mainte larme
De peur qu'ils ont les malheureux qui sont
Ils perdront la ville en peu de terme.

Que vous vauldroit à faire long compte
Se seroit honte
De compter tout l'affaire,
Au vrai parler le grand peur les affronte
Et les surmonte se ne scavent que faire
Et n'ont point trop haut braire
Mais eux retraire,
D'estre la ne font compte
Jusques à Aire s'en allèrent refaire
Criant endaire
Ainsi que je vous compte.

Les Franchillons nous ont joué d'un tour
De tel atour
Nul n'en doit faire le bruict
Maint bon coraige ont mis en grand douleur,
C'est peu d'amour ne scait par qui ce fut,
Apprès minuit nous firent che déduit
Sans sauf conduit
Vindrent par une tour,
Trop gratter cuit souvent trop parler nuit
Cent ans accrut
Tout se pair en un jour.

Je vous dirai un peu de leur conduite
Et de leur fuite vous compterai aussi,
Par un lundi la ville fut séduite
Dieu le vollut ainsi tel homme y vit
Qui n'acoutoit à ly je vous affi
Point une pomme cuite
Le gentil cri du chat qui fut ouy
L'a Dieu merchi
Nous en at bien fait quitte.

De cette fuite volons parler encoire,
C'est chose voire,
On le sait vraiement,
Jamais si peur il n'eurent de tonoire
Jan de Laboire n'y estoit point présent
Ne de sa gent ne de la flotte, ensement :
Mais plus de cent ils gagnèrent la foire
Par mon serment, je vous dis hardiment
Que à leur partement
Dy leur a donné soyre.

Raul de Lannoy ni le bailli de Caulx

A ses assauts
Ne se sont point trouvez
Ni ceux de Bresse qui fort crièrent les Caulx
Et les travaux, le marissal de Gé
N'est point hasté, mais s'est retourné
Sa emeut ses gens et ses chevaux
Or est trompé le plus hurluppé
Du monde ney
N'en n'est point de plus faux.

S'il est couchiet il en a bien raison:
Telle maison
N'aura en son vivant
Prinse l'avoit par faulse trahison
Si nous dit on perdu là maintenant
Coment et quand le fet est apparant
A ceux de Gand
Faict du bon compaignon
Mais devant aller non tant ne quant,
Point n'est vaillant
Il crient le horion.

Noble n'est point, mais est méchant publicq
Plain de pratique,
Ainsi que chacun siet
La ville d'Aire gaigna par voie oblique
Faulx et inique par un homme subjet,
Car plus de sept fois nous a fait le guet
Au mains d'un guet
De pierre ou de brique
Plus fantasticq plein d'art diabolicq,
N'a en Affricq
Je crois que Dieu le heit.

Mais Dieu merchi il en est extirpé
Et debouté
De toutes gens de guerre.
En son tems à maint preudhome trompé
Dont c'est pitié que tant règne sur terre,
Tel chose faire il n'y a compté guerre,
Il veut complaire ce n'est que faulseté
De son affaire vous ay volu retraire
Il se doit taire, nos gens y sont entrez,
Charles et Saveuse et Georges de Beustin
Avec leur train
Ont emprins le besoigne.
Morbecq y fut qui fort y tint la main,
Car pour certain nul Franchois ne resonge,
Souvent besoigne se le mestre tel troigne,
Onques caroigne
Ne ronga de tel frain
Vive Bourgoigne qui veut heigner sa haygne
De leur vergoigne
Ne faut faire refrain.

A l'aproche comme vaillant et preux
Sont courageux
Et fiers comme lions
Aucuns bourgeois qui des vingt deux
Sont avec eux point ne scai leur noms,
Mais bien scavons qu'il avoient brandons,
Ardans tyssons,
Boutant parmy les treulx
Et franchillons de montrer les tallons
Et Bourguignons
De monter malgrey eulx.

Le chat auroit crié que merveille

Pour son oreille que ainsi on lui mordoit,
A escouter chacun sy s'appareille
De telle merveille,
Dy si endormiroit
Coment qu'il soit chacun s'y emploioit
L'un approchoit
L'autre au crotel veille,
L'un descendoit l'autre montoit,
Certes c'estoit chose bien non pareille.

Allemans sont montés dessus les murs
De leurs tamburs
Mainent très grande vie,
Franchois qui ont les visaiges plus surs
Que n'ont les Turcqs, ne les attendent mis
La bourgeoisie crioit en ayde
C'estoit follie, ils sont de coeurs trop purs.

Onques Franchois ne vit un Bourguignon
Se il disent non
Ils ont menti par leurs cols
Bourgois ne bougent, tous sont en leur maisons
Voir sinon ceux qui sont du propos
Des secrets mots, Franchois n'ont nul repos :
Car comme fols,
En criant à haut ton
Ouvrez nous tost car nous somes enclos,
A tourner le dos
S'enfurent de randon.

Leur assemblée se faisoit envers la porte,
Je m'en rapporte
A piere vérité.
Jaques Valier souvent se déconforte

Sa boite emporte
De peur d'estre houpé,
Tout assemblé neuf cent se sont trouvez
Lors ont juré qu'ils verront la cohorte
Mais rencontré
Ont un homme navré qu'on a rué,
En lui criant raporte.

Un très noble homme monsieur de la Couppe
Qui n'y a couppe
Ne s'est point revengiet,
Ne mortenies que fort battoit sa couppe
De telle souppe n'ont point souvent mangiet,
Tout est changiet ils sont fort engaigniet
Et les dangiet
Du fet je les découppe.
Jay bien songiet qui arriveront sans congiet
S'ils ont gaigniet
C'est à demain Jehan couppe.

Mais Montcavrel y a eu tant d'honeur
Qui cuidoit l'heur
Avoir tout à par lui
Fort s'avancha son pechiet étoit meur,
De son malheur tantost fut assailli,
Et l'abbaty
Un qui point ne failly
Tost se rendit car il avoit grand coeur,
De ses gens chy j'en suis fort esbahy
Comment ainsi
Vont contre leur seigneur.

Ou est Franchois de Choisy se songeart,
Chez gros poupart :

Par ou est-il passé?
Et Gratien de Saint Martin Paillart
Laiche et couart, ils sont bien debrasse
Tout compassé Payenne est bien lassé,
Qui amassé
Ja sy main patart
C'est mal brasse ils demeurent farse
Se sont cassé
Il en ont eu le happart.

Et Bonclens son compagnon cadet
Et Montriset
Ou sont-ils devenus ?
Perot, Paienne, capitaine Rasset
Moine Bleysset point ne sont revenus
Mais à quel jeu les avons-nous perdus ?
Ils sont pendus ,
Au fort c'est peu de fet
Jay entendu qu'on leur a défendu
D'avoir venu
Benoit soit il qui la fet.
La gandissoient en la Haute-Bretagne
Car tout se gaigne
Il le ont dit piécha.

Ils ont pour eux Engleterre et Espagne
Mais Allemagne de chez les gardera ,
Par ces mots la, danser on commanda
Tant qu'on brula
Et nos bos et no lains
Tel y dansa qui s'en repent desjà
Je ne scay qui fera
La chose est bien estrange.

Le grand cordier fit ses gens assembler
Et les bouter,
Au chateau de la ville
Puis le vendredi s'en vont aux champs montrer
Pour nous happer par voie bien soubtille
Sept ou huit mil si eut maint homme habille
Qui sut le stille
De la guerre mener
Et par Saint Gille la chose leur fut ville
Mais si je fille
Bien y pourront rentrer.

Che propre jour fut prins un chevalier
Qui de dourier
Et en tient la signeurie
Entre deux portes se vint trop avanchier,
De soi lancher en telle compagnie
Il fit folie, car ne s'en ralla mis
A cette fis
Il fui prins prisonier,
La brait et crie a chacun merchi mis,
Car de sa vie
Fut lors en grand dangier.

Franchois s'en vont au chateau tout sus pieds
Tout esragiez
Ainsi que hors du sens,
Doubtant toujours d'estre la assiégées
Pas soulagiez furent comme j'entend,
Puis la dedans treuvent leurs parlemens.
Les diligens
De là sont eslongiez
Toutes leurs gens Brabanchons et Flamens
Maulgrez leurs dens

Ils sont tous deslogiez.
Puis le mardi Engles nous vinrent voir
Dont leur debvoir
Firent bien à cette heure
Franchois les ont assez peu perchevoir
Et concepvoir que avons le main deseurs,
Je vous asseurs que nuls d'eux y demeur
Non point leur femmes
Je voiez de che voir
Tel demeur ne leur vaut une meur
A le malheurs
Nous vindrent dechepvoir.

Huit jours le tindrent mais il n'y firent riens
Tous leurs engiens
Ne nous suurent grever
De telle envie n'aurons jamais paiens
Sur les chrétiens il s'en font a blamer,
Mais Saint Omer nous a voulu aimer
Et préserver
Ainsi qu'il fit les siens
Par soi garder et par tout regarder,
Poeult on user
Franchement de ses biens ?

Eux au chateau sont ceux de l'ordonanche,
A leur semblance
Ne sont poinct fort asseur
A leurs archiers voeuillent doner l'avanche
De telle chance dissent que c'es malheur
A leur signeur ont présenté l'honneur,
Mais il a peur
Ils crièvent d'avoir souffranche
O crieur, coeur bien te criève le coeur,

Tu pers la fleur
Du royaume de Franche.

En tel débat furent très longuement
Et tellement
Que no guet les ouyt
Les capitaines sont assez diligens
Mais de leurs gens ne sont point obéis
Si resjouis fusmes certes ouy
De che qu'ainsi font leur département
La Dieu merchi
Plus ne reviendront chy
Ils sont partis
Par trop vilainement.

Louange à Dieu qui est miséricors,
Qu'ainsi dehors
Sont de nostre pourprins
Dorénavant ne seront poinct si forts
Qui furent lors quand nous fumes surprins
Par bons esprits avons esté reprins
Tout bien comprins
De Dieu viendent tels sors
C'est bien appris, quant on gagne le pris,
Franchois sont pris
Leurs corages sont morts.

Certifié conforme au manuscrit.

TABLE QUINQUENNALE

Des Matières contenues dans les 20 premières livraisons du Bulletin historique (cinq années).

1re LIVRAISON.

	Pages.
Introduction. — Coup-d'œil sur l'ensemble des travaux de la Société. — Utilité d'un Bulletin périodique, etc., par M. Hri de Laplane, Président de la Commission, Secrétaire-Perpétuel adjt.....	I à IX
Circulaire adressée à MM. les correspondants.....	1 à 2
Composition du bureau de la Société pour l'année 1852. — Commission du Bulletin trimestriel idem.....	4
Analyse des procès-verbaux des séances des mois de janvier, février et mars 1852, par M. Hri de Laplane....	4 à 10
Nouvelles archéologiques. — Cachet d'un oculiste romain trouvé à Thérouanne. — Découvertes d'antiquités mérovingiennes. — Poids anciens de la ville de St-Omer. — Leur bonne réputation, etc., par M. Albt Legrand, membre titulaire.....	11 à 16
Découvertes paléographiques.—Annales et privilèges de l'église de Watten, cartulaire manuscrit en 3 vol. récemment retrouvé.—Leur description, par M. Courtois, Secrétaire-Archiviste.....	17 à 27
Nécrologie de M. l'abbé Fréchon, chanoine d'Arras, par M. l'abbé Clovis Bolard, membre titulaire.....	28 à 30
Monuments. — L'ancienne église cathédrale de St-Omer. - Réchaud du clocheton, par M. A. C. B.....	31
Cul-de-lampe du XIVe siècle provenant de l'ancien couvent de Notre-Dame du Soleil à St-Omer, par M. Louis Deschamps de Pas, membre titulaire.....	32 à 33

Pages.

2me LIVRAISON.

Analyse des séances des mois d'avril et de mai, 1852, par M. H. de Laplane ..... 37 à 45
Note sur des bracelets en or trouvés près de Merck-St-Liévin, par M. le président Quenson, membre titulaire. 46 à 47
Découverte de quelques monnaies anglaises, flamandes et françaises, communication de M. Durand, membre correspondant à Calais ..... 48 à 49
Restauration du chœur de l'église de Belle.—Autel votif gallo-romain, par M. l'abbé Haigneré, membre correspondant à Boulogne. — Ceinture funèbre aux armes d'Estrées, par le même..... 50 à 52
Note sur le cartulaire de Simon, 42e abbé de St-Bertin, par M. H. de Laplane. — Découverte d'un ancien graduel romain, par le même..... 53 à 57
Chatellenie de Tournehem, par M. Courtois..... 58 à 64
Note de M. L. Deschamps de Pas sur quelques acquisitions récentes..... 65 à 66
Note nouvelle au sujet du cartulaire de Watten, par M. Courtois..... 67 à 69

3me LIVRAISON.

Analyse du procès-verbal de la séance du mois de juin, par M. H. de Laplane ..... 73 à 80
Description du sceau de Béatrix dame de Beaumanoir, par M. Albt Legrand..... .... 81 à 84
Tombeau, monnaies, poteries et autres objets gallo-romains, communication de M. J.-B. Peuple..... 85 à 87
Encensoir du moyen-âge, par M. H. de Laplane..... 87
Découverte d'une pièce d'or trouvée entre le village de Verchocq et le château du Valtencheux, par le même. 88
Le jubilé de St-Omer en l'honneur de Ste-Aldegonde (1663), par M. l'abbé Clovis Bolard..... 89 à 96
L'église de Fauquembergues, par M. H. de Laplane.... 96
Catalogue des anciens recteurs du collège wallon à St-Omer, par le même..... 97 à 100

Pages.

4me LIVRAISON.

Analyse des procès-verbaux des séances du 2 juillet et du 6 août 1852, par M. H. de Laplane..... 101 à 111
Notice sur un *tumulus* gallo-romain à Etaples, par M. Pigault de Beaupré, membre honoraire à Calais..... 112 à 116
Translation à St-Omer du portail de la cathédrale de Thérouanne, par M. L. Deschamps de Pas..... 117 à 126
La tour de St-Bertin, par M. H. de Laplane..... 127 à 128

5me LIVRAISON.

Analyse du procès-verbal de la séance du 5 novembre 1852, par M. Courtois..... 1 à 7
Grand denier de la ville de St-Omer au Xe siècle, par M. Alex. Hermand..... 9 à 17
Note sur deux anciennes impressions d'Ypres, par M. J. Rouyer..... 18 à 20
Découverte de deux chandeliers du XIIIe siècle, à Villenauxe, par M. Dubois, membre correspondant à Villenauxe..... 21 à 23
Note sur les vitraux peints de l'église Notre-Dame de St-Omer, par M. L. Deschamps de Pas..... 24 à 31

6me LIVRAISON.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois de décembre 1852, janvier et février 1853, par M. Courtois. 33 à 38
Statuettes et médaillons de St-Adrien, découverts à Thérouanne, par M. Albt Legrand..... 38 à 45
Manifestes de François 1er, de Charles-Quint et d'Henri VIII, publiés par M. Courtois, d'après un manuscrit contemporain.. ..... 45 à 56
Ancien compte du trésorier de l'hôpital St-Jean à St-Omer. — Considérations à ce sujet, par M. H. de Laplane... 56 à 62
Manuscrit du XVe siècle, provenant du chapitre de St-Pierre d'Aire. — Sa description, par M. Liot de Norbécourt..... 62 à 67
Note sur les ruines du château d'Éperlecques, par M. de Laplane..... 68 à 71

Pages.

7me LIVRAISON.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois de mars, avril et mai 1857, par MM. Courtois et de Laplane ... 73 à 82
Lettre sur des ossements humains trouvés à Vaudringhem, par M. le président Quenson..... 83 à 86
Testament de Jean de Lannoy, sieur de Hardecourt-lez-Thérouanne (1532)..... 87 à 91
Documents inédits sur l'histoire d'Artois, par M. Albt Legrand ..... 92 à 102
Notice sur un missel de l'ancien diocèse des Morins (XVIe siècle), par M. Mallet..... 103 à 109
Fonts baptismaux de Samer, par M. L. Deschamps de Pas. 110
Découverte de médailles romaines, par le même..... 111 à 112

8me LIVRAISON.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois de juin et juillet 1853, par M. l'abbé Clovis Bolard ..... 113 à 117
Inventarium reliquiarium quæ repositæ sunt in thesaurariâ insignis ecclesiæ collegiate Sancti Petri Ariensis Audomarensis diocesis, par le même..... 118 à 120
Franchois font attentat et faillent de surprendre la ville de St-Omer, par M. Albt Legrand ..... 121 à 123
Notes et traduction d'une ode latine de Simon Ogier, sur le même fait, par M. Courtois..... 123 à 130
Le petit clocher sur la croisée de la nef et des transsepts de la cathédrale de St-Omer, par M. L. Deschamps de Pas..... 130 à 134
Liste des seigneurs de Renescure, par M. Imbert de la Phalecque..... 134 à 136
Note supplémentaire sur la chronologie des seigneurs de Renescure, par M. Alex. Hermand..... 138 à 139
Pêche archéologique, par M. Souquet, membre correspondant à Etaples ..... 140 à 142

9e et 10e LIVRAISONS.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois d'août, novembre, décembre 1853, janvier, février et mars 1854, par M. de Laplane..... 145 à 163

Pages.

Un mot sur les fouilles faites à Vaudringhem en juin 1853, par le même ..... 164 à 168
Note sur un manuscrit relatif à la confrérie de Notre-Dame des Miracles, par M. L. Deschamps de Pas .... 169 à 174
Nouveau cachet d'un oculiste romain, par M. Hazard, membre titulaire ..... 175 à 176
Documents pour servir à l'histoire d'Etaples, par M. Souquet ..... 177 à 181
Bataille de Marignan, par M. Albt Legrand..... 182 à 186
Lettre de Marguerite d'Autriche, concernant l'histoire de Thérouanne, par M. J. Rouyer ..... 187 à 189
Observations complémentaires sur les seigneurs de Renescure, par M. Imbert de la Phalecque..... 190 à 192
Note sur le même sujet, par M. Alex. Hermand..... 192 à 193

11e LIVRAISON.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois d'avril et mai 1854, par M. H. de Laplane..... 195 à 203
Incendie de Thérouanne par les Anglais en 1513, communication de M. le président Quenson..... 204 à 209
L'Immaculée Conception à St-Omer, par M. l'abbé Toursel, membre titulaire..... 210 à 213
Seconde pêche archéologique, par M. Souquet..... 214 à 215
Ancien catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye de Clairmaris, par M. H. de Laplane ..... 216 à 226
Un mot sur la chronique de Lambert d'Ardres, communication de M. Courtois..... 227 à 237

12e LIVRAISON.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois de mai, juin et juillet 1854, par M. H. de Laplane..... 235 à 243
Obituaire de l'église de Ste-Aldegonde, communication de M. Liot de Norbécourt..... 244 à 259
Complainte de Therouene, communication de M. le président Quenson ..... 260 à 266

13e LIVRAISON.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois d'août et décembre 1854, par M. de Laplane..... 1 à 10

Pages.

La complainte du poure pays d'Artois, communication de M. G. Dufeutrel ..... 11 à 18
Compte municipal rendu à Etaples en 1621, communication de M. G. Souquet.. ..... 19 à 23
Dépense de vin pour les mystères représentés à Béthune, communication de M. de la Fons baron de Mélicocq... 24 à 32

14e et 15e LIVRAISONS.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois de janvier, février et mars 1855, par M. de Laplane .... 33 à 42
Chanson ancienne sur la destruction de la ville de Thérouane en 1553, communication de M. Pigault de Beaupré ..... 43 à 48
Note sur un manuscrit relatif à la hanse de St-Omer, par M. L. Deschamps de Pas..... 49 à 60
Le prieuré de Nieppe, — Lettre à MM. les membres de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Recueil de chartes, etc., communication de M. Diegerick .... 61 à 73
Une émeute à Boulogne en 1656 et 1657 à propos de la gabelle, par M. Gosselin..... 74 à 83
Description de la villa Sithiu en vers latins, par A. Tassard, communication de M. de Laplane ..... 83 à 84

16e LIVRAISON.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois d'avril, mai et juillet 1855..... 85 à 100
Théroenne détruite (20 juin 1553), communication de M. le président Quenson..... ..... 101 à 105
La bibliothèque de l'ancien monastère de Clairmarais, par M. H. de Laplane..... 106 à 121
Pièces historiques extraites d'un manuscrit de la bibliothèque de Lille, communication de M. L. Deschamps de Pas..... 122 à 128
Un plomb des évêques des innocents, par le même..... 129 à 130
Travaux de la Société..... 131

17e et 18e LIVRAISONS.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois d'août, novembre et décembre 1855, par M. H. de Laplane.. 132 à 145

Pages.

Autre complainte de Thérouenne, communication de M. le président Quenson..... 146 à 154
Loteries en faveur de la confrérie de St-Georges en la ville de Malines et de l'église de St-Pierre de Louvain (1519 et 1520), par M. Alb[t] Legrand..... 155 à 162
La malice des femmes advenue en 1532 à Arras, communication de M. le président Quenson..... 163 à 169
La conjuration des Rambures, document pour servir à l'histoire de la ville d'Ardres, communication de M. Courtois..... 170 à 177
Le château de Rihoult. — Sa destruction décrite en vers latins par un moine de Clairmarais, communication de M. H. de Laplane..... 178 à 182
Inventaire de l'argenterie qui se trouvait dans les églises de St-Omer en 1792, communication de M. L. Deschamps de Pas..... 183 à 195
Demande formée par les habitants des communes d'Eperlecques, Ruminghem, etc., pour la destruction des cerfs, communication de M. H. de Laplane..... 196 à 198
Concours des antiquités nationales (1856). — Extrait du rapport de la commission..... 199 à 202

19e et 20e LIVRAISONS.

Analyse des procès-verbaux des séances des mois de janvier, février et mars 1856, par M. H. de Laplane.... 205 à 221
Réglement pour les hospitaulx N.-D. de l'Escoterie et de St-Loys dit du Queval d'or à St-Omer, au XVe siècle, communication de M. H. de Laplane..... 222 à 234
Voyage de St-Omer à Bruges à la fin du XVe siècle, par Simon Ogier, communication et traduction de M. Courtois..... 235 à 251
Compte et recepte de la fabrique de l'église Notre-Dame de Thérouenne, communication de M. D. Haigneré... 252 à 260
Troisième pêche archéologique, communication de M. Souquet..... 261 à 262
S'ensuit la mauvaise perdition et séduction vendition de la bonne ville de St-Omer aux Françhois, communication de M. le président Quenson..... 263 à 276